Helvètes ; Pomot, au contraire, après Kornemann, admet qu'Aventicum a été colonie romaine et restreint cette application à la ville seule. Charles Morel plaide pour la latinité de la colonie, mais ne l'applique qu'à la ville et non à tout le territoire. C'est aussi à peu près l'opinion de Holder qui admet le droit latin pour la ville seule d'Aventicum, laquelle devenant colonie, cessa de faire partie de la *civitas*. Pour nous, nous voyons les *duumviri* de la colonie exercer leurs fonctions en dehors d'Aventicum, c'est un *duumvir* de la colonie des Helvètes qui a dirigé les travaux du fameux tunnel de la Pierre Pertuis ; le nom du même Dunius Paternus se retrouve sur des tuiles à Niedergösgen (entre Olten et Aarau). Puis nous voyons les *vicani* d'Yverdon, élever un monument en récompense de services rendus, à un *duumvir* de la colonie. Nous ne comprenons guère ce que les magistrats d'Aventicum auraient eu à voir à Yverdon et à Pierre Pertuis si ces régions n'avaient pas fait partie de la colonie. D'autre part, nous rencontrons plusieurs fois des personnages qualifiés de *Curatores civium Romanorum conventus Helvetii*. Si la colonie avait possédé le droit romain complet, il est difficile de comprendre pourquoi des citoyens romains, habitant son territoire, auraient eu besoin de curateurs spéciaux, alors que les magistrats de la colonie auraient certainement suffi. Il est à remarquer qu'aucun de ces curateurs n'est Helvète. Nous arrivons à conclure que tout le territoire des Helvètes formait la colonie et que celle-ci était de droit latin et non romain. Les magistrats sont naturellement citoyens romains, quand même ils n'ajoutent pas toujours à leurs noms la mention de leur tribu ; juristes et historiens sont d'accord pour dire qu'en pays de droit latin quiconque revêtait une magistrature devenait par le fait même citoyen romain. D'autres problèmes encore se posent. Que sont les *curatores colonorum* qui n'apparaissent qu'à Avenches ? D'après Jullian ces curateurs auraient été, non pas des magistrats municipaux, mais les anciens curateurs du groupe des citoyens Romains domiciliés à Aventicum et transformés en colons sous Vespasien. Enfin les *incolæ* et les *coloni* sont-ils identiques ? Et s'ils sont différents, en quoi consiste cette différence ? Ch. Morel admet que le nom de *coloni* désigne les nouveaux venus à Aventicum, celui d'*incolæ* les anciens habitants ; Mommsen identifie les deux catégories.

La SITUATION GÉOGRAPHIQUE d'Aventicum en fit une place importante à tous égards. Il était sur la grande voie militaire qui, venant d'Italie par le Grand Saint-Bernard, le bas Valais, Vevey, les collines au-dessus de la vallée de la Broye, conduisait par Soleure à Vindonissa, ainsi qu'à Augst et de là descendait le Rhin ; deux routes partant de Genève, l'une par le pied du Jura, l'autre par le bord du Léman et Lousonium, la rejoignaient à Aventicum même. Une autre voie menait à Yverdon et franchissait le Jura pour aller chez les Séquanais à Vesontio, devenu également colonie. Les itinéraires et la table de Peutinger mentionnent quelques-unes de ces voies, mais pas toutes, dont les plus importantes étaient desservies par les postes impériales. Les communications par eau, c'est-à dire par un canal et par les lacs de Morat, de Neuchâtel et de Bienne ainsi que par l'Aar, avaient une importance considérable, si bien que les bateliers de la région étaient constitués en corporation puissante et avaient un centre de réunion, une *schola*, à eux au chef-lieu.

Le théâtre romain d'Avenches. D'après la photographie du *Bulletin de l'Association pro Aventico* (X).

Depuis Vespasien jusqu'au milieu du IIIe s., Aventicum a joui d'une paix profonde et d'une longue prospérité. C'est certainement pendant cette période paisible que furent construits les monuments dont les restes subsistant aujourd'hui font d'Avenches la place la plus riche de toute la Suisse en antiquités romaines. Vers 260 les Alémannes réussirent une première fois à envahir le territoire romain ; ils traversèrent le pays des Helvètes, pour se rendre en Italie, ravageant et détruisant tout sur leur passage, entre autres Aventicum. Il est intéressant de suivre le long retentissement de cette expédition dévastatrice dans les traditions locales. Le chroniqueur connu sous le nom de Frédegaire (vers 660) la rappelle, à moins qu'il ne la confonde avec la destruction finale et paraît, pour autant que son latin barbare et le texte corrompu soient compréhensibles, attribuer aux Alémannes comme chef le Wibilis duquel dériverait le nom allemand d'Avenches, Wiflisburg : *Alamani vastatum Aventicum preventiore Wibili cui mo-*

*mento et plurima parte Galliarum in Aetalia transierunt.* Aventicum doit avoir cruellement souffert de cette première invasion barbare, car les monuments subsistant encore portent généralement les traces d'une destruction voulue. Cette destruction fut suivie d'une réparation qui a dû commencer déjà sous Dioclétien et continuer sous Constantin. Sous Dioclétien le territoire helvète fut réuni avec celui des Séquanais (Franche-Comté) et forma la province appelée d'abord *Sequania* puis *Maxima Sequanorum*, avec Vesontio comme chef-lieu. Ainsi s'explique le fait qu'au moyen âge le diocèse épiscopal d'Avenches-Lausanne relevait de l'archevêché de Besançon. Le nom même des Helvètes disparaît alors. Sous Constantin et ses premiers successeurs, Aventicum dut, à juger d'après les nombreuses monnaies de cette époque, avoir joui d'un moment de nouvelle vie. Mais une seconde invasion, vers 354, vint mettre fin à cette renaissance éphémère. Pour la première fois, après une longue interruption, le nom d'Aventicum revient sous la plume d'un historien, Ammien Marcellin qui, vers 355, traversa notre pays : *Aventicum, desertam quidem civitatem, sed non ignobilem quondam, ut ædificia semiruta nunc quoque demonstrant.* Avec le Ve s. vient la débâcle définitive ; les Alémannes, les Burgondes occupent tout le pays des Helvètes. C'est alors qu'Aventicum est détruit, consciencieusement et systématiquement, avec une fureur telle qu'il ne reste pas un seul monument entier au-dessus du sol et qu'il est rare qu'on trouve aujourd'hui un objet qui ne soit pas brisé. Les dernières monnaies romaines qui se trouvent à Avenches sont de Magnus Maxime, l'usurpateur d'Occident, de Théodose I et de son fils Arcadius. Il y a bien encore au Musée un *triens* d'or de Justinien ; mais il n'est pas du grand Empereur d'Orient ; c'est une de ces pièces que frappèrent les rois francs, alors qu'ils n'osaient pas encore mettre leur propre effigie sur leurs monnaies.

MONUMENTS. Il n'en reste plus que quatre au-dessus du sol : le mur d'enceinte, avec ses portes et ses tours ; le Cigognier, le Théâtre et l'Amphithéâtre.

LE MUR D'ENCEINTE. En transformant la cité des Helvètes en colonie, Vespasien a dû évidemment la fortifier. Le mur d'enceinte dont il la munit existe encore aujourd'hui sur presque tout son pourtour. Ce rempart forme un polygone irrégulier de 6 à 7 kilomètres de tour, englobant un espace dont la ville actuelle n'occupe qu'environ un dixième. Le mur d'enceinte d'Aventicum est un des mieux conservés de toutes les Gaules, et offre de ce chef un intérêt tout particulier. Du côté de la plaine marécageuse, il est par places construit sur pilotis de chêne ; ailleurs il est fondé sur un épais lit de pierrailles. Son épaisseur devait être d'environ 3 mètres ; l'intérieur est un blocage consistant en pierres de toutes espèces et de toutes formes, noyées dans le fameux ciment, dont la réputation ne date pas d'aujourd'hui. Sur les deux faces, du côté de la ville comme à l'extérieur, on constate au contraire un parement des plus soignés, composé de moëllons régulièrement taillés, sensiblement de même grandeur, et soigneusement jointoyés. Aujourd'hui l'épaisseur n'est plus guère que de 2 mètres. Sa hauteur primitive a été de 5.60 m. D'après M. Næf, archéologue cantonal, et M. Bosset, architecte à Payerne, on a dû le commencer un peu partout à la fois, jusqu'à ce qu'il eut atteint une certaine hauteur, la même sur toute la ligne. Puis on a repris de la même façon une seconde et une troisième fois. C'est ce que montrent les couches horizontales qui se sont succédé, encore aujourd'hui différentes d'aspect et de matériaux. Quant à l'époque de la construction, une découverte précieuse est venue donner un renseignement aussi précis qu'inattendu : dans les fondations d'une tour, entre la Tornallaz et la Porte de l'Est, on a trouvé une monnaie de bronze de Vespasien presque à fleur de coin. C'est donc, sinon sous le règne de cet empereur même, en tout cas sous celui d'un de ses successeurs immédiats, qu'a eu lieu la construction. Un chemin de ronde, auquel donnaient accès des escaliers de bois, régnait sur tout le parcours du mur. A l'extérieur, le rempart était couronné de puissants merlons taillés en retour d'équerre dans de gros blocs de grès et derrière lesquels les défenseurs pouvaient s'abriter. Ces merlons étaient recouverts de dalles bombées. Les fortifications du bois de Châtel sont venues, probablement du temps de Dioclétien, compléter l'ensemble de la défense.

LES PORTES. Sur toute cette immense enceinte, on n'a pu reconnaître que peu de portes : une dans le village de Donatyre, une seconde un peu au Sud de l'entrée de la ville moderne, une ou peut-être deux dans la direction des marais ; les routes sortant de ces trois dernières étaient, suivant l'habitude romaine, bordées de sépultures. La porte la plus importante est celle de l'Est, appelée Porte des Combes ou simplement Porte de l'Est. Si un assaillant avait réussi à forcer la herse ou la porte extérieure, il se trouvait engagé dans une sorte de cour circulaire fermée, mais non couverte, qui formait un véritable *propugnaculum ;* il pouvait y être pris comme dans un piège, criblé de projectiles lancés du haut des galeries qui entouraient cette cour. A droite et à gauche des larges voies, il y a des couloirs pour les piétons. En dehors de la porte, de chaque côté, s'élève une tour polygonale à l'extérieur, circulaire à l'intérieur, en fortes saillies sur le rempart. Selon M. Næf ces deux tours, semblables à celles du palais de Dioclétien à Spalato, auraient été ajoutées à l'époque de cet empereur au plan primitif. Le long de la route aboutissant à cette porte, on a découvert en 1904 des tombes renfermant des squelettes de grandeur au-dessus de la normale, probablement des Barbares, avec quelques débris de boucles de ceinturons.

LES TOURS. Le rempart était flanqué sur tout son parcours d'épaisses tourelles, disposées à distance inégale les unes des autres. On a calculé qu'il y a dû en avoir au moins 80, mais il s'en faut de beaucoup qu'elles aient été toutes dûment constatées. Ce qui est certain, c'est que beaucoup ont disparu depuis le commencement du XVIIIe s. Ces tours sont édifiées sur plan semi-circulaire, et font saillie sur le rempart du côté intérieur, comme cela se voit dans d'autres places romaines. Une seule de ces tours est encore assez bien conservée, la *Tornallaz*, à environ 140 m. au Nord de

La Tornallaz, tour d'enceinte romaine à Avenches. D'après une photographie.

la Porte de l'Est, et visible de loin, dominant tout le paysage. Elle s'élève d'environ 12 m. et dépasse ainsi considérablement le rempart. Toute la partie qui dépasse le

Le Cigognier à Avenches. D'après une photographie.

rempart date du moyen âge, ainsi que la porte et la fenêtre qui ont été percées. Le crénelage actuel date d'une restauration exécutée vers 1855; il a cependant remplacé un crénelage médiéval attesté par les anciennes gravures. Le contrefort qui se voit extérieurement à la base de la tour, dissimulant l'angle du rempart, est également du moyen âge. Quant à l'intérieur, on n'y voit pas trace d'escaliers, la maçonnerie romaine ne présentant aucun vestige de jointoyage, tandis que tous les murs d'Avenches destinés à être vus sont régulièrement jointoyés. La conclusion s'impose que cette maçonnerie ne devait pas être vue et que par conséquent l'intérieur de la tour devait être rempli de terre jusqu'à la hauteur du rempart que la tour ne dépassait pas. C'était ainsi un emplacement, une plateforme pour les machines de guerre.

Il y a quelques années déjà un consortium, présidé par M. Næf, a entrepris, avec des subsides de la Confédération, du canton et de la commune, de reconstituer une partie du rempart entre la Porte de l'Est et la Tornallaz. Ce travail est bien près d'être terminé.

Le Cigognier. De tous les monuments d'Avenches, le plus célèbre, le plus souvent reproduit par la gravure, est le Cigognier. Ce nom populaire lui a été donné parce que pendant des siècles, des cigognes y avaient établi leur nid; il doit être extrêmement ancien, car en 1336, il y avait à Avenches deux ou trois familles s'appelant du Cigognier. C'est un puissant pilier, d'environ 12 m. de haut, composé de plusieurs tambours de calcaire du Jura. En 1919, l'Etat de Vaud et l'Association *Pro Aventico* ont pu commencer des fouilles qui ont déjà donné d'importants résultats. D'abord le Cigognier n'a fait partie ni d'un arc de triomphe, ni d'un temple, comme on l'avait imaginé. Nous avons devant nous, selon toute vraisemblance, un portique, ou un cryptoportique dont le Cigognier est un des piliers d'angle; de là ses énormes dimensions. L'entrée se trouvait au Nord et se voit encore bien. La façade méridionale regardait le Forum que l'on s'accorde sans preuves positives à placer dans la dépression qui s'étend dans la direction du théâtre. On y descendait par un escalier monumental de trois marches, qui règne sur toute la longueur du mur, bien conservé, sauf que son dallage a disparu. De nombreux fragments sculptés et les morceaux de marbre rouge foncé et vert attestent la richesse de la décoration architecturale dans laquelle la polychromie devait avoir un rôle important.

Le Théâtre. En partie enfoui sous des amas de terre, en partie exploité comme carrière, il a été longtemps lamentablement traité. Dès sa fondation, l'Association *Pro Aventico* a eu à cœur de remettre en honneur cet infortuné monument; elle a pu acheter la partie centrale, et la commune lui a fait don des deux pourtours. L'ensemble du théâtre a la forme d'un hémicycle, de 106 m. de diamètre total, y compris les murs extérieurs. Notre théâtre est au-dessus de la moyenne; on estime à 10 ou 12000 le nombre des spectateurs qui pouvaient y trouver place; mais ces chiffres n'ont rien de certain. La scène est large de 15 m.; quatre bornes en marquent aujourd'hui la place. L'*orchestra* mesure un diamètre de 20.60 m. Au centre de la large *proedrie* réfectionnée sur presque toute son étendue s'ouvre une niche voûtée (profondeur 3 m. largeur 2.50 m.) ouverte et accessible servant de support à la loge des magistrats.

L'amphithéâtre. Situé à l'entrée même de la ville, à côté de la route de Morat, il a été aussi maltraité que le théâtre; son exploration systématique n'a commencé que tout récemment. La première chose qu'on y voit, c'est un enfoncement gazonné, en forme d'ellipse (103 m. sur 93), à l'extrémité duquel se dresse la tour du Musée. La tour même passa jusqu'à nos jours pour être un grenier élevé par les Bernois au milieu du XVII^es. Mais en mars 1907, on découvrit *in situ*, reposant sur un dallage bien authentiquement romain, un piédestal formé de trois rangées de blocs, qu'on reconnut d'emblée comme ayant fait partie d'une entrée monumentale des arènes. Dès octobre 1911, on constata que jusqu'aux deux tiers de sa hauteur, la tour était de l'époque romane, peut-être du temps de l'évêque Bourcard d'Oltingen vers 1070, le reste de l'époque ogivale, comme le prouve la différence de maçonnerie et encore mieux la jolie porte près de l'angle Sud-Est. Le percement de

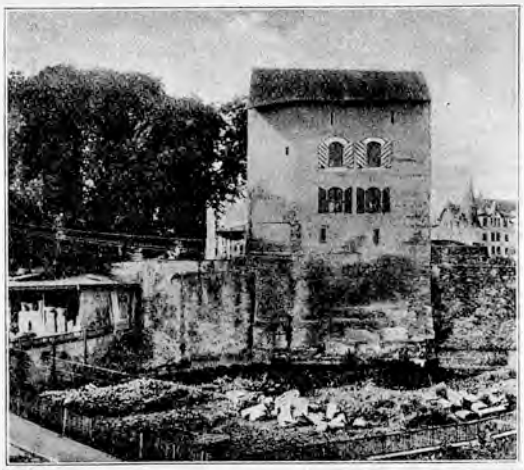

Musée d'Avenches établi dans une tour ayant servi de grenier sous la domination bernoise, de Musée depuis 1838. D'après une photographie du *Bulletin de l'Association Pro Aventico* (XII).

quelques fenêtres, l'aménagement intérieur, la toiture, c'est tout ce qui peut être attribué aux baillis bernois. Les matériaux sont presque partout les moëllons bien connus, enlevés à des constructions antiques. Des fouilles au Nord du «caveau de la pirogue» existant

sous la tour ont mis au jour une seconde arcade, puis non loin une troisième arcade, et enfin la grande entrée orientale de l'amphithéâtre à trois portes. Un examen attentif a permis de conclure que l'amphithéâtre a subi des transformations considérables dès les temps anciens. A un moment qu'on ne peut que supposer, peut-être lors de la première invasion de 260, les arènes ont dû être fortement endommagées. Quand on a voulu les réparer, peut-être sous Dioclétien, peut-être aussi seulement sous Constantin, les abords de l'édifice à l'Est avaient changé; les trois portails étaient détruits, les gros blocs qui les avaient formés étaient entassés pêle-mêle devant les entrées, et ces débris avaient notablement exhaussé tout le terrain. C'est alors probablement que fut établie, en guise de contrefort, la rangée d'hémicycles dont la fondation est à un niveau bien supérieur au dallage primitif et peut-être aussi le mur d'appui de maçonnerie irrégulière, qui a été découvert entre la tour et le piédestal monumental. Les portes primitives étant obstruées, l'entrée principale fut reportée à un emplacement moins dite en Perruet et près de Prilaz. Enfin, des fouilles exécutées non loin de là, en Prilaz, dans les hivers de 1913 à 1917, ont amené la découverte d'un ensemble considérable de bâtiments trop vastes et trop dépourvus de moyen de chauffage pour qu'ils aient pu être des maisons particulières. Cet édifice est orné de colonnes, de balustrades sculptées, d'un piédestal maçonné, portant ou une colonne milliaire monumentale ou une statue d'empereur ; en effet, tout près de là, a été extraite une inscription, portant le nom de Septime Sévère, accompagnant un monument élevé par les Helvètes en l'honneur de ce souverain, ainsi que plusieurs fragments où reviennent les noms des princes de sa famille.

Le Musée. Le Musée a été installé en 1838 dans la tour qui domine les Arènes; il est propriété cantonale. Le commandant de Dompierre, aux méritoires instances duquel est due cette création, en fut le premier conservateur. En 1844, il eut pour successeur Em. Doleyres. Mais à la mort de celui-ci, en 1852, le Musée resta sans direction, soi-disant surveillé par un concierge ; ce fut

Vue d'Avenches vers 1640. (Gravure sur cuivre de la Topographie de Merian, de 1642).

endommagé, probablement au Sud en face de l'endroit où débouche le «chemin de Saint-Etienne». L'amphithéâtre a passé par une dernière tribulation quand, vers le milieu du XVIIIe s., a été construite la route actuelle de Morat. Toute la partie méridionale fut alors cruellement écornée.

Dans l'hiver 1905-1906, des fouilles opérées en face de la Grange du Dîme, sur la route de Morat, un peu au-dessous du Rafour, ont amené la découverte d'un temple, présentant un intérêt spécial, puisque, au lieu du plan ordinaire allongé usité chez les Romains, il est élevé sur plan carré, le sanctuaire lui-même, la *cella*, étant entourée d'un mur d'enceinte également carré. A quelle divinité était-il dédié ? Etait-ce à Aventia, la déesse éponyme de la ville ? C'est possible, car il y a une source non loin de là; il est toutefois plus prudent de ne rien affirmer. C'est sur les ruines de ce temple gallo-romain, et en partie avec ses matériaux, qu'a été érigée la chapelle de Saint-Symphorien. On peut admettre sans autre qu'Aventicum a possédé des Thermes. Mais jusqu'ici on n'en a pas retrouvé. On a bien reconnu des bains dans des maisons particulières, peut-être même de simples bains publics, mais non pas de Thermes proprement dits. Les habitants d'Aventicum semblent avoir eu un goût spécial pour les *scholæ*, sorte de maisons de confréries ou de casinos, élevées par une corporation (ainsi celle des bateliers) ou par des particuliers, ou en l'honneur des bienfaiteurs de la colonie. Les inscriptions attestent la présence de plusieurs de ces *scholæ*, groupées dans la même région, une triste déchéance. Heureusement en 1862 le Conseil d'État appela comme conservateur Auguste Caspari auquel succédèrent Louis Martin (1880), François Jomini (1900) et F. Grau (1913). Un inventaire sommaire du Musée a été publié par L. Martin dans les Bulletins *Pro Aventico;* un *Guide illustré* par E. Dunant (1900). [† William Cart.]

II. **Période moderne**. L'assertion d'Ammien Marcellin disant qu'Avenches était déserte, et que seules ses ruines attestaient sa splendeur passée, doit être comprise dans un sens large, celui d'une grande diminution de l'activité d'autrefois puisque l'on a retrouvé dans cette ville des monnaies de presque tous les empereurs romains du Ve s. et même du VIe. C'est de cette époque apparemment que date le verre avec l'inscription *Vivas in Deo*, trouvé en 1873 dans la tombe d'une jeune fille, verre qui est le seul témoin matériel de l'ancienneté du culte chrétien à Avenches. La question a été souvent discutée de savoir s'il y a eu un évêché à Avenches et dans quelles conditions il a fonctionné. Son existence est formellement attestée par des textes du VIe s. Grammatius est qualifié d'évêque d'Avenches en 535 ; Marius l'est de même en 585. Entre ces deux dates il semble que l'évêché ait été transporté à Windisch d'où il est venu à Lausanne ; c'est à cette dernière solution que s'arrête Mgr Duchesne Mais Grammatius n'est probablement pas le premier évêque d'Avenches. Il y avait des évêques à Besançon et à Augst en 346, à Octodure en 381, à Genève en 400. Il est donc vraisemblable qu'il y en avait aussi à Avenches à cette

1.

2.

3.

4.

5.

6.

7.

QUELQUES OBJETS ROMAINS TROUVÉS A AVENCHES

1 et 2. Statue de Silène en bronze trouvée en 1896 (d'après une photographie du Musée national suisse à Zurich) — 3. Statue de Minerve en bronze trouvée en 1916, d'après une photographie tirée du *Bulletin de l'Association pro Aventico* XII). — 4 et 5. Main votive en bronze, trouvée en 1845 (d'après une photographie du Musée national à Zurich). — 6. Samovar en bronze, trouvé en 1910 (d'après une photographie du *Bulletin de l'Association Pro Aventico* XI). — 7. La Louve avec Romulus et Remus. Relief en pierre calcaire trouvé en 1862 (d'après une photographie du *Guide illustré.)*

époque, malgré l'état de délabrement de la ville. Après les invasions du IVe s, les habitants d'Avenches paraissent s'être concentrés au pied de la colline où se trouve la ville actuelle, sur l'Etraz autour de l'église Saint-Martin qui devint paroissiale et plus au Sud, autour de l'église Saint-Symphorien sous la tour du Musée. Au moyen âge, cette église jouissait de privilèges particuliers, et la tradition rapporte que là furent enterrés de nombreux évêques, vingt-deux au dire du vieillard Matthieu dont on rapporte le témoignage en 1228, sept suivant une supplique au pape de 1447. Ces évêques étaient-ils antérieurs ou postérieurs à Grammatius et à Marius ? On n'en sait rien. Toute trace de leurs

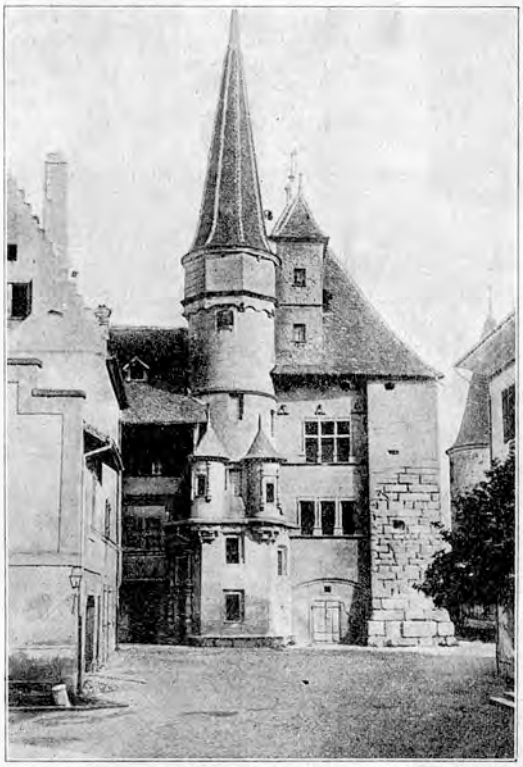

Château d'Avenches, rebâti en 1567. (D'après une photographie.)

tombeaux avait déjà disparu en 1228, et les documents écrits font totalement défaut. Il n'y a cependant pas de raison suffisante pour mettre en doute le principe même de l'inhumation d'évêques dans l'église Saint-Symphorien. Cette église a reçu son nom de l'évêque Marius qui venait d'Autun et probablement du monastère de Saint-Symphorien de cette ville. Mais les fouilles opérées de 1905 à 1906 sur son emplacement (la grange du Dîme) ont permis d'établir que ce n'était qu'un temple gallo-romain carré et à double enceinte qui avait été transformé en sanctuaire chrétien. Cette transformation est sûrement postérieure au milieu du IVe s. soit au triomphe définitif du christianisme. Date-t-elle de ce siècle et Marius n'aurait-il fait que donner un nouveau vocable à une église existante ou la transformation date-t-elle de lui-même ? C'est ce que ni l'état des ruines ni les documents ne permettent de discerner.

L'ÉVÊQUE DE LAUSANNE SEIGNEUR D'AVENCHES. — La ville même d'Avenches paraît être demeurée la propriété personnelle de l'évêque alors même que celui-ci eût transféré sa résidence à Lausanne, car il semble bien qu'Avenches avec Bulle et Curtille compte parmi les biens primitifs de l'évêché C'est ce qui ressort des franchises de Lausanne qui, quoique datées du temps de l'évêque Amédée au milieu du XIIe s. sont vraisemblablement d'un siècle plus anciennes. L'évêque Bourcard d'Oltingen de Lausanne agit vers 1070 comme souverain d'Avenches, lorsqu'il déplaça la ville jusqu'alors massée autour des églises Saint-Martin et Saint-Symphorien pour la transférer sur la colline qu'il ceignit d'un rempart. Comme souverain temporel, l'évêque avait à Avenches la haute juridiction. Il percevait le cens, les corvées, le pacage, le fenestrage et le fourrage. Il percevait en outre toute la dîme de la ville et du territoire d'Avenches, y compris celle de l'église paroissiale, sauf celle de la chapelle Saint-Symphorien. L'évêque gouvernait Avenches au moyen d'un mayor dont l'office, devenu héréditaire, fut racheté en 1279 et 1339, puis par l'intermédiaire d'un châtelain amovible. Il accorda de très bonne heure des libertés aux bourgeois puisque l'on voit ceux-ci s'allier en 1239 à ceux de Fribourg. Le plus ancien texte connu des franchises particulières d'Avenches est du 6 octobre 1259 et il s'inspire visiblement des franchises de Lausanne. Il se termine par ces mots : « Et sous ces droits et conditions nous (l'évêque) avons fondé et faite la ville d'Avenches ». Cette phrase peut se rapporter à la reconstruction d'Avenches par Bourcard d'Oltingen et l'on peut se demander si les franchises primitives ne datent pas de cette époque, soit de la seconde moitié du XIe s. Un nouveau texte de franchises, complètement remanié et développé fut donné à la ville d'Avenches par l'évêque Jean de Rossillon le 20 mars 1338. Elles furent reconnues par les évêques postérieurs jusqu'à Sébastien de Montfalcon le 24 juillet 1524. En 1349 les habitants d'Avenches se soulevèrent contre l'autorité de l'évêque se plaignant de l'inobservation des franchises par ce dernier et se donnant de nouveaux statuts. Ils furent traduits devant le tribunal séculier de l'évêque qui condamna quelques mutins à mort, d'autres à la confiscation de leurs biens et à l'interdit. Cependant les dames de Vaud (princesses de Savoie) et les villes de Berne et de Fribourg intervinrent, et rendirent le 12 mars 1351 une sentence arbitrale suivant laquelle les bourgeois se soumettaient et voyaient d'autre part leurs peines commuées. Les gens d'Avenches demeurèrent dès lors de fidèles sujets de l'évêque. Cependant en 1511, lorsqu'il fut question de renouveler le traité de combourgeoisie entre Avenches et Fribourg, Aymon de Montfalcon s'inquiéta. Mais le conseil de Fribourg lui répondit que cette alliance ne lui était point hostile, qu'elle avait pour but « dans les dangereux cours qui sont à présent de lui conserver des fidèles sujets ».

AVENCHES AU MOYEN AGE. — La construction de la ville haute au XIe s. modifia profondément la physionomie de la région. La ville romaine et le vieux bourg chrétien massés autour des deux anciennes églises furent à peu près complètement abandonnés, ainsi qu'en témoignent les textes du XIVe s. Les monuments antiques déjà aux trois quarts renversés achevèrent de s'effriter. De nombreuses pierres servirent à élever de nouveaux édifices au loin jusqu'à Payerne et Yverdon ; d'autres marbres servirent à faire de la chaux. Les deux églises, un vieil hôpital, avec deux reclusages et le cigognier restaient seuls debout.

La ville haute était dominée par trois monuments : l'église Sainte-Marie-Madeleine, la tour et le château. Celui-ci, d'après M. Naef, a été construit au XVe s., peut-être sur l'emplacement d'une maison achetée par l'évêque en 1362 et presque entièrement réédifiée à partir de 1565. La tour du Musée, qualifiée de tour de l'évêque en 1336 et en 1481, a été édifiée sur les bases de l'amphithéâtre romain. Quant à l'église, l'abside et le gros œuvre du clocher roman peuvent être de la fin du XIe s.; elle a été remaniée au XVe s. et au XVIe s. et décorée alors de fresques, dont le seul fragment conservé représente le martyre de sainte Apolline. Non loin, la tour octogonale du Montauban, ancienne résidence probable des nobles d'Avenches, puis la maison des nobles de Bennenwyl qui fut transformée en hôtel de ville de 1438 à 1618. Les dessins du XVIIIe s. montrent encore les remparts avec les tours dont deux seulement, celles du Vully et celle de Ben-

nenwyl subsistent. Un hôpital neuf fut construit en 1323 près des remparts. On signale l'existence d'écoles à Avenches dès 1336.

La population d'Avenches paraît avoir été au surplus assez belliqueuse. Nous la voyons assez souvent en guerre avec les voisins immédiats. En 1344, Berne et Fribourg avaient déjà eu à apaiser un conflit entre elle et les gens de Bienne. En 1381, à la suite d'hostilités entre la ville d'Avenches et le seigneur de Montagny, des arbitres l'obligèrent à payer 3000 fl. de dommages-intérêts à ce dernier. Avenches paraît avoir eu ses édiles propres dès le début du XIVe s. ce qui diminua d'autant les compétences des fonctionnaires de l'évêque et spécialement du mayor, dont l'office fut d'ailleurs aboli à cette époque. En 1363 l'évêque Aymon de Cossonay établit à Avenches quatorze conseillers qui siégeaient sous la présidence du châtelain. En 1402 il leur concéda le droit, qu'il s'était réservé jusqu'alors, de nommer les 12 membres de la cour séculière. Le doyen d'Avenches jugeait au nom de l'évêque les causes ecclésiastiques du ressort de l'officialité, entre autres les causes matrimoniales. Une disposition intéressante des franchises de 1259, est que les gens d'Avenches devaient aider à défrayer l'évêque s'il se rendait outre-mer, à Rome, ou en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle ou aux Trois-Rois de Cologne.

*La Réforme.* — Avenches ne paraît pas avoir souffert en 1476 au cours de la guerre de Bourgogne. En 1536, elle se soumit sans difficulté à l'armée bernoise. Elle avait réservé sa fidélité à la foi catholique et malgré les prédications de Farel en 1531 deux bourgeois seulement étaient protestants, mais Berne ne l'entendit pas ainsi et invita les autorités à laisser prêcher librement la réforme. Au mois de novembre suivant le culte catholique fut complètement aboli. Une partie des biens du clergé furent cédés à la ville en 1539; la majeure partie demeura aux mains de Leurs Excellences qui en tiraient en 1540 un revenu de 322 livres. Le premier prédicant fut Georges Grivat, d'Orbe, qui mourut de la peste en 1550. L'église paroissiale de Saint-Martin fut démolie de 1658 à 1659, et l'église Sainte-Marie-Madeleine, à l'intérieur de la ville, demeura seule affectée au culte.

*L'intérêt aux recherches historiques.* — La première personne qui se soit intéressée aux anciens monuments d'Avenches est le chroniqueur Tschudi qui a relevé nombre d'inscriptions; Stumpf vient ensuite; Sébastien Munster dans la *Cosmographia* (1559, p. 382) mentionne le cigognier. A la fin du XVIIe s. (1697) un jésuite bourguignon, le P. Dunod, ayant prétendu qu'Aventicum était la ville d'Antre en Franche-Comté, la réplique lui fut victorieusement donnée par un régent lausannois David Aubert, en 1709, puis par Marquard Wild, 1710. Leurs écrits attirèrent l'attention sur les antiquités d'Avenches, qui furent dès lors étudiées par de nombreux auteurs : Schmidt de Rossens 1760, Ritter 1780, etc.

*Les armoiries d'Avenches.* — Les armoiries d'Avenches, une tête de Maure à bandeau blanc, sur fond de gueules, ont beaucoup intrigué les érudits. Le plus ancien sceau, du XVe s., représente, au centre d'un trilobe, une tête aux traits anguleux, ceinte d'un bandeau; au bas du cou se distinguent les plis d'un vêtement. Cette figure archaïque rappelle les bulles de Charles-le-Chauve, ou celle du sceau de Conrad I. Le buste de nègre apparaît pour la première fois sur un sceau de 1540. L'opinion de M. A. Kohler est qu'il s'agit d'une déformation d'un sceau primitif, représentant non pas l'empereur Vespasien, comme on l'a dit, mais un évêque de Lausanne.

ASSOCIATION PRO AVENTICO. Fondée le 3 septembre 1885 à Fribourg sous les auspices de la Société d'histoire de la Suisse romande, cette association a pour but de déterminer par des fouilles la topographie de la ville romaine d'Avenches, et de maintenir et de restaurer les vestiges d'*Aventicum* subsistant encore. Elle a été dirigée dès sa fondation jusqu'en 1918 par Eugène Secretan, avec le concours du professeur William Cart. L'association a consigné le résultat de ses fouilles dans treize *Bulletins*, de 1886 à 1918; elle a publié en 1888 un plan d'*Aventicum* et inspiré le *Guide d'Avenches*, de Eug. Secretan (3 éditions), le *Guide du Musée*, d'Emile Dunant, le *Catalogue du Médaillier*, de L. Martin. — Voir DHV (avec bibliographie). [M. R.]

**AVENCHES, d'.** Famille issue des mayors d'Avenches. *Armoiries* : de gueules à un sanglier passant d'or, ou d'or à un sanglier de sable. — SONELICUS, NANTELME chevalier et CONON sont cités vers 1158; le dernier est l'ancêtre des branches qui suivent. — PIERRE, mayor, 1289-1338, souche des Mayor, qui s'éteignirent avec Nicod Mayor, seigneur de Donatyre, au XIVe s. — OTTON, frère du no 1, chanoine de Lausanne en 1310 et de Verdun, vicaire général de Bâle en 1314, archidiacre puis prévôt de Bâle de 1320 à 1325. — BURCARD, mayor, 1329-1357, tige des Boccard. — JEAN, frère du no 3, 1334-1364, tige des Chastellain. — PIERRE, d'une ligne collatérale des Chastellain, châtelain de Lucens et de Villarzel; 1379-1403, acquit par mariage la seigneurie de Combremont-le-Grand. — GUILLAUME, d'une branche cadette des Chastellain, reçu à la bourgeoisie de Fribourg au XIVe s., membre du Conseil de cette ville en 1432, fit un pèlerinage à Jérusalem de 1437 à 1438, où il fut créé chevalier du Saint-Sépulcre. Du 16 avril au 11 mai 1443 il commanda les 400 Fribourgeois qui marchèrent contre les Armagnacs en Bresse. Avoyer de Fribourg, 24 juin 1445-20 avril 1446, vassal et conseiller du duc de Savoie, il fut l'un des plus opulents bourgeois de Fribourg. Déposé et emprisonné pour concussion et oubli des devoirs de sa charge, il fut remis en liberté après six jours de détention et se retira auprès du duc de Savoie qui le nomma châtelain d'Yverdon. Avec son aide et celle de bourgeois et de seigneurs, Guillaume d'Avenches entreprit une guerre de partisans acharnée contre Fribourg de 1446 à 1450. Grâce à la médiation de l'évêque de Lausanne, il se réconcilia avec cette ville après l'arbitrage du 3 décembre 1450, en vertu duquel ses biens confisqués lui furent rendus avec une indemnité de 600 florins. De son côté, il s'engageait par écrit à cesser les hostilités. Il mourut à Fribourg en 1476. — ANTOINE, gendre de Guillaume, 1439-1475, seigneur de Villarepos, lieutenant-général du pays de Vaud et trésorier pour le comte de Romont 1473-1475. La famille s'est éteinte au début du XVIIe s. — CONRAD d'Avenches, avoyer de Fribourg de 1295 à 1305, appartenait à une famille bourgeoise différente. — Voir Fr. Girard dans *Etrennes fribourgeoises*, 1802. — *Chronique de du Chastel* et de *Hans Greierz*, dans *ASG* 1920, Indicateur XVIII et *FGB* X. — A. Buchi : *Freiburgs Bruch mit Œsterreich.* — *DHV* I, 139. — Arch. d'Etat Lausanne. — *Généalogie d'Avenches* dressée par M. R. [A. BUCHI et M. R.]

**AVENIÈRES, des.** Nom d'une famille et d'un fief au XVe s. à Genève. *Armes* : de gueules à l'écu d'argent chargé d'hermines, accompagné de trois gerbes de blé. — JEAN DES AVENIÈRES, originaire d'Aix en Provence, bourgeois de Genève, secrétaire ducal au XVe s., était possesseur de nombreuses terres et judicatures. En 1467, il acheta des frères « de Crose » la judicature de toute la terre et baronnie de Gex, pour quatre ans. En 1441, lors du partage du fief de la famille Lombard, il en eut une part, qui porta son nom, par Guillemette Lombard sa femme. Ces droits concernaient des maisons et terres dans les franchises de Genève, à Cointrin, Fernex, Genthod et Corsinge. — Voir Arch. d'Etat Genève : *E* et *D*. — Galiffe : Mns. — Galiffe : *Not. Gen.* I, art. *Lombard*. [LOUIS BLONDEL.]

**AVENNIER,** LOUIS, * à Genève le 10 avril 1872, étudia dans cette ville et à Paris, enseigna à Breslau et à Lausanne où il dirigea l'Ecole Ferrer. Il fit de nombreuses conférences en Suisse et en Allemagne et collabora à plusieurs journaux et revues. Auteur d'études littéraires et de romans. [O. K.]

**AVENT** (ADVENTUS DOMINI), désigne, dans l'église

catholique, les quatre dimanches et les quatre semaines qui précèdent Noël. Il est connu depuis l'an 380 et commence chez nous à la *Saint-André*, 30 novembre. Pendant cette période religieuse, certains jours comme la *Sainte-Barbe*, 4 décembre ; *Nicolas*, 6 décembre ; *Conception* de N.-D., 8 décembre ; *Thomas*, 21 décembre, et le *Jeûne des Quatre-Temps*, ont un caractère populaire. Parmi les coutumes caractéristiques de l'Avent, surtout pendant les trois jeudis précédant Noël, il faut citer les cortèges bruyants et burlesques, les charivaris, les claquements de fouets pour chasser les démons de l'hiver, le frappement aux portes, les cortèges d'hommes ou d'animaux travestis en démons. A l'Avent se rattache aussi la croyance superstitieuse que durant cette période, de même qu'après Noël, les démons sauvages parcourent la terre et hantent les hommes. Enfin, selon un usage religieux, des enfants et des adultes se promènent en exécutant des chants. — Voir *SV* I, 89. [A. W. et E. H.-K.]

**AVENTIA**, déesse gauloise, probablement protectrice d'une source, qui a donné son nom à Aventicum. On ignore la forme celtique du nom *Aventia* ou si les Romains l'ont emprunté aux Helvètes sans le modifier. Le culte de cette déesse est attesté à Avenches par trois inscriptions lapidaires au musée de cette ville. En outre, une quatrième a été découverte le 30 novembre 1920 dans les fondations de l'église abbatiale de Payerne. C'est une pierre votive élevé à la *Dea Aventia* par Gnaeus Julius Marcellinus, chevalier. — Voir Dunant : *Guide du Musée d'Avenches*, nos 41, 45-46. — Renseignements de M. A. Burmeister. [L. M.]

**AVENTICENSIS PAGUS.** Après la chute de l'empire romain, l'unité administrative de la cité des Helvètes fut rompue par l'établissement des Alémannes dans la partie orientale du pays. La *civitas aventici* devint le *pagus Aventicensis* (ou *Ultrajuranus*), avec des limites plus restreintes : au Nord, à l'Ouest et au Sud, l'établissement des diocèses de Bâle, Besançon, Nyon (?), Octodure montre que les limites ne varièrent pas. Il en fut autrement dans l'Est, du côté de l'Alémannie. On peut inférer de la présence de l'évêque de Windisch-Avenches, Bubulcus, au concile d'Epaone en 517, et de Grammatius au concile d'Orléans en 549, que Vindonissa faisait encore partie de la Burgondie et par là même que le *pagus Aventicensis* s'étendait jusqu'à la Reuss, comprenant ainsi une partie des cantons actuels d'Argovie et de Lucerne. Plus tard, en 610-611, d'après Frédégaire, les Alémannes envahirent ce *pagus* et le ravagèrent. Les comtes Abbelenus et Herpinus tentèrent de les arrêter à Wangas, mais ils furent battus. Les Alémannes dévastèrent la majeure partie du territoire d'Avenches, l'incendièrent et se retirèrent librement chargés de captifs et de butin. Wangas est Wangen, la localité soleuroise de ce nom, ou l'une des localités bernoises. Elle est en tout cas sur la rive droite de l'Aar, et P.-E. Martin en tire la conclusion que cette rive était restée rattachée au pays d'Avenches ; il croit que ce n'est qu'après cette déprédation qu'un évêché nouveau fut constitué à Constance ; toutefois, le texte de Frédégaire n'implique pas nécessairement que Wangen fût en Burgondie. Les comtes susnommés auraient tenté d'arrêter l'envahissement à la frontière du pays. On pourrait alors maintenir que la séparation de l'évêché de Constance de celui d'Avenches eut lieu au lendemain de l'avènement du roi Gontran. Au surplus, il est fort possible que pendant toute cette période tourmentée le territoire entre l'Aar et la Reuss soit devenu un champ clos entre les deux races qui se le disputaient. Les Alémannes finirent par triompher, et les textes de 762 et de 778, qui mentionnent pour la première fois l'Argovie *(Argouwe)*, prouvent que le recul de la Burgondie à l'Ouest de l'Aar était alors devenu définitif. L'expression de *pagus Aventicensis* ne se retrouve d'ailleurs plus dans les textes ; elle est remplacée par celle de *pagus Lausannensis* ou de *comitatus Waldensis*, et le territoire plus restreint encore ainsi dénommé ne s'oriente plus vers Avenches, mais vers Lausanne. [M. R.]

**AVENTICUM.** Voir AVENCHES.

**AVERS** (C. Grisons, D. Hinterrhein. V. *DGS*). En 1372 *vallis Averi* (du romanche *ava* = eau). Cette vallée comprend dans sa partie inférieure les villages d'Ausser- et Innerferrera (Canicül), Campsut et Cresta. La vallée proprement dite d'Avers forme une commune de dix hameaux dont Cresta est le centre politique. Juff ou Giuf à 2133 m. est l'endroit des Alpes le plus élevé qui soit habité toute l'année. On sait peu de chose sur l'histoire de la vallée pendant le moyen âge. La vallée fut colonisée par des Walser au XIVe ou au XVe s. à l'exception de Ferrera. Les von Marmels dans l'Oberhalbstein, et les Salis du Val Bregaglia y avaient des biens ; les premiers tenaient en fief de l'évêque le bailliage de cette vallée. L'hospice de St. Peter en avait à Ausser- et Inner-Cresta et à Juff. Comme ce fut le cas ailleurs, les Walser conservèrent leurs usages et leur organisation juridique. Ils nommaient librement leur ammann et leurs juges ; peu à peu la haute justice devint aussi une compétence de l'ammann. Ce dernier était choisi parmi les délégués des communautés et de la famille von Marmels. Le bailli épiscopal était nommé sur une triple présentation. En 1396, Avers avait déjà son propre sceau. En 1525, il passa à la réforme, à l'instigation de son curé Joh.-Rudolf Salis. En 1607, les habitants d'Avers furent condamnés par le tribunal de Coire et Ilanz à payer trente couronnes d'amende parce qu'ils avaient, avec quelques autres juridictions, signé la convention de Milan à l'insu et sans l'autorisation des trois Ligues.

Sceau de la commune d'Avers de 1650 environ.

La landsgemeinde se réunissait à l'origine le premier dimanche de septembre. Elle élisait un landammann, un vice-landammann, dix jurés et douze suppléants, qui étaient appelés les vingt-quatre lorsqu'ils fonctionnaient comme tribunal *(Appelaz)*. Pour les affaires criminelles, le tribunal ne se composait que du landammann et de douze jurés. Après la conquête de la Valteline, Avers et Stalla furent rattachés à la juridiction de Remus, mais seulement en matière de vote, d'impôts et d'émoluments. Depuis la loi du 1er avril 1851, Avers forme un cercle autonome. — Voir Caviezel : *Landschaft Avers*. — *Neuer Sammler* 1872, p. 184. — Planta : *Herrschaften*, p. 370. — Muoth : *Aemterbücher*. — *JSAC* XXXIV. — Sprecher : *Chronik*. — Nüscheler : *Gotteshäuser*, p. 115-116. — Sererhard, p. 43. — Mohr : *Codex* III, no 163. — Gatschet : *Ortsetymologische Forschungen*. — Lemnius : *Rætei*s. — A. Porta : *HR* I, p. 77. — Branger : *Walserrecht*, p. 36-37. — *JHGG* 1914, p. 246. — Anhorn, 190. — *Statuten von Avers*. — *Der freie Rätier* 1914, nos 100-103. [L. J.]

**AVIANO**, P. *Marc*, * à Aviano (Italie), le 17 novembre 1631, † à Vienne, le 13 août 1699, capucin, prédicateur d'une très grande renommée. En 1681 il traversa la Suisse, visita l'abbaye de Muri et passa trois jours à Lucerne. Il revint en Suisse en 1686, visita Lucerne et se rendit à Fribourg, où son passage, le 28 octobre, prit les proportions d'un véritable événement. La bibliothèque cantonale de Fribourg possède deux portraits et deux vies d'Aviano. Le couvent des capucins d'Altdorf un portrait. — Voir *AF* 1916. — J. Gumy de Matran : *Le P. M. d'A. à Frib* dans *Rev. des St. Fidelis Glöcklein*, 1915-1916. — Heyret : *P. M. von A.* — *Le palmier séraphique ou Vie des Saints et des hommes et femmes illustres des Ordres de Saint-François*, VIII. — *AS* I VI, 2. — *ZSK* 1914, p. 44. — *Hist. Nbl. von Uri*, 1914, p. 9. — *Chronica Provinciae helv. capucinorum*, 1884, p. 425, 741. — Küchler : *Chronik von Sarnen* 441. [CORPATAUX.]

**AVIATION.** A. **Avant le 1er août 1914.** L'horloger Jakob Degen, mentionné si souvent comme Viennois et qui, en 1808 à Vienne et 1812 à Paris, étonna le monde par ses tentatives de vol, serait originaire

d'Oberwil (Bâle-Campagne). Il serait ainsi le premier Suisse qui se soit occupé pratiquement du problème de l'aviation. Après lui, nous trouvons notamment les peintres Böcklin et Steiger, l'architecte Chiodera et les frères Dufaux qui ont cherché la solution du problème. Ces derniers en particulier exposèrent en 1904 à l'Aéroclub de France un modèle d'appareil à hélice qui doit avoir donné à Santos-Dumont l'idée de ses essais. Les fameux vols libres de 60 et 220 m. exécutés par Santos-Dumont les 23 octobre et 12 novembre 1906 ne rencontrèrent aucune confiance dans notre pays. Seuls les succès de W. Wright, en août 1908, éveillèrent un intérêt général pour l'aviation et, le 22 novembre, fut fondée une *Association suisse pour la navigation aérienne*. En janvier 1909 Auff'm Ort fit en vain des essais de vol sur le lac gelé de Saint-Moritz avec un monoplan monté sur des skis au lieu de roues. En mars, Riedweg et Döpfner cherchèrent à installer à Lucerne des aéroplanes pour la saison des étrangers. Du 1er au 3 octobre 1909, Jaboulin exposa un biplan français d'une surface portante de 55 m² avec moteur Gnôme de 35 HP, mais ne vola pas. Le 14 octobre 1909, dans le but de développer l'aviation, il se fonda un *Club suisse d'aviation* qui n'obtint cependant pas plus de succès que l'Association fondée l'année précédente, car l'argent manqua aux deux sociétés. Le sport de l'aviation resta à l'initiative privée, car l'Etat ne fit à peu près rien pour le soutenir. A la vérité, Affolter à l'Ecole polytechnique de Zurich et Liwentaal à l'Université de Lausanne firent un cours sur la théorie de la navigation aérienne. Du 9 au 11 janvier 1910 eut lieu, à Planeyse près de Colombier, le premier meeting d'aviation suisse; trois machines y furent détruites, mais aucun aviateur ne réussit à s'élever. Par contre le Suisse Audemars fit parler de lui avec ses vols en France sur son appareil « Demoiselle ». Pour stimuler les constructeurs suisses, le Genevois Eynard fonda la « Coupe Eynard » de 10000 fr., en faveur du premier qui survolerait le Léman dans le sens de la longueur sur une machine entièrement suisse. Deux ans après, René Grandjean gagna le prix. Le premier vol réussi dans notre pays était effectué à Saint-Moritz le 25 fév. 1910 par le capitaine Engelhardt qui avait utilisé une sorte de skis au lieu des roues ordinaires. De même en février 1910 se fonda à Lucerne la *Société Aero* qui ouvrit le 24 juillet suivant la première station suisse d'aviation et de navigation aérienne. Le 28 août 1910 A. Dufaux survola le Léman et gagna ainsi le prix de 5000 fr. des industriels Perrot et Duval. Dès lors, les meetings d'aviation rencontrèrent plus de succès. Dans celui du 8 au 10 octobre 1910, près de Berne, Failloubaz obtint le premier brevet suisse d'aviateur. On créa aussi des places d'aviation. Ainsi l'aérodrome de Dubendorf fut inauguré fin octobre 1910 par une grande semaine d'aviation, mais déjà à fin décembre 1911 eut lieu la liquidation de cette place d'aviation sur laquelle on avait fondé tant d'espérances. Le terrain de Collex près de Genève n'eut pas plus de succès. Une école de navigation aérienne, que Schæck projetait de fonder à Fribourg, n'éveilla aucun intérêt et manqua aussitôt d'argent; les premières délibérations restèrent sans lendemain. L'Etat, qui jusqu'alors n'avait rien fait pour l'aviation, accorda exceptionnellement de modestes subventions à des officiers qui se rendaient à l'étranger pour leur instruction ou qui allaient s'y spécialiser en service commandé. C'est ainsi que le premier-lieutenant de cavalerie Réal étudia l'aviation à Darmstadt et le lieutenant du génie Santschi la navigation aérienne l'année suivante également en Allemagne. Le 9 mai 1911, Réal entreprit un vol de Darmstadt à Berne par Bâle; près de Läufelfingen, dans un atterrissage forcé, il brisa son appareil mais s'en tira indemne. L'année 1912 fut une

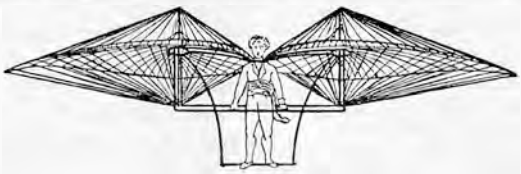

L'avion de Degen en 1808.

Type d'avion utilisé en Suisse en 1914.

période de stagnation. Cependant grâce à l'initiative de l'Aéro-Club suisse, la Société suisse des Officiers et l'Association de la presse suisse proposèrent au Département militaire fédéral d'instituer une collecte nationale à l'instar de ce qui s'était fait dans les Etats voisins. Parmi les records de 1912 mentionnons : *Hauteur*, 1200 m. par Maffei à Lugano; *durée*, 1 h. 7' par Blanc à Dubendorf; *distance*, 110 km. par Durafour, trajet Avenches-Genève; *distance et durée avec un passager*, 80 km. en 48' par Burri à Bienne.

L'année 1913 devait être celle de la Collecte nationale, aussi les aviateurs rivalisèrent-ils à l'envi. Les principales performances furent celles d'Oscar Bider, breveté le 8 décembre 1912 à Pau. Il acquit une célébrité universelle par sa traversée des Pyrénées et des Alpes. Ses records sont : *Hauteur*, 3050 m. le 13 juillet; *durée*, 3 h. 9' le 26 juillet; *distance*, 250 km., Milan-Liestal. La collecte produisit vers la fin de l'année plus d'un million et demi de francs, somme qui fut portée le 30 juin 1914, clôture de la collecte, à un million sept cent mille francs.

B. **Du 1er août 1914 à la fin de 1918.** Au moment où éclata la guerre européenne, le capitaine Réal, qui peu de jours auparavant avait été chargé d'organiser un corps d'aviateurs militaires, saisit aussitôt d'office tout le matériel privé d'aviation se trouvant dans le pays; ainsi toute activité civile dans ce domaine fut arrêtée sauf à l'Ecole supérieure aéronautique de Lausanne, ouverte à la suite d'une permission spéciale au printemps 1915, et dont l'activité fut très modeste. Notre aviation militaire profita heureusement du fait que plusieurs maisons étrangères renommées avaient envoyé leurs produits à notre Exposition nationale ouverte en mai 1914. L'élite des aviateurs volontaires comprenait les noms de Bider, Audemars, Burri, Cuendet, Parmelin, Durafour, pendant que les officiers aérostiers observateurs comptaient notamment Messmer, Santschi et d'autres. La troupe se composait d'engagés volontaires de toutes les armes et d'hommes des services auxiliaires. Des étrangers furent aussitôt engagés avec de hauts traitements comme mécaniciens spécialistes. Néanmoins le tout gardait un caractère bien modeste et provisoire, et n'eut suffi que pendant peu de jours en cas de combat. Des rapports de service adressés à l'état-major général et au département militaire insistèrent de diverses manières sur le fait que le moment était venu d'utiliser la somme de 1 700 000 fr. produit de la collecte en faveur de l'aviation. Avec beaucoup de peine cependant on se mit enfin à construire des avions dans les ateliers fédéraux de Thoune vers la fin de 1915. Des tentatives privées pour introduire une industrie suisse des aéroplanes furent

contrecarrées de toute manière par les établissements de l'Etat. Ceux-ci durent mettre hors de service en juin 1918 une série de 30 appareils sortis des ateliers de Thoune, des vices de construction tout à fait inattendus ayant été constatés, de sorte que les aviateurs refusèrent de s'en servir. Malgré d'énormes efforts et la dépense de nombreux millions, on ne disposait, le 1er novembre 1918, que de 20 avions d'école et d'entraînement nullement équipés pour la guerre. Comme appareils de guerre, nous possédions 5 avions d'observation de construction suisse et 5 Nieuport de chasse achetés en France et considérés depuis longtemps comme vieillis dans les armées belligérantes. Le reste de notre parc d'aviation, en tout 36 machines, était en réparation dans les ateliers fédéraux. Les capitaux engagés à ce moment-là dans l'aviation militaire s'élevaient à plus de 7 millions de francs.

C. **Du commencement de 1919 au milieu de 1920.** Le 1er janvier 1919 on institua, pour remplacer le commandement militaire de la place de Dubendorf, une direction fédérale avec un caractère plus civil. Par raison d'économie, on avait déjà licencié vers la fin de 1918 trente-deux aviateurs militaires sur les 62 dont on disposait. Les trente qui restaient formèrent dès lors, avec un certain nombre d'auxiliaires, en tout 128 hommes, le personnel subordonné à la nouvelle direction. Le corps des officiers observateurs comptait alors à peine une douzaine d'hommes. Ils restèrent attachés à la division d'aviation et se virent astreints à exécuter huit heures de vol par mois pour lesquelles ils recevaient une indemnité de 50 fr. par heure. Pour susciter un trafic aérien civil, on institua à Dubendorf la poste aérienne entre cette place et Berne. Elle ne fit pas ses frais, le trajet étant trop court; prolongé jusqu'à Lausanne, il ne produisit pas de meilleurs résultats, de sorte que la poste aérienne fut supprimée le 1er novembre 1919; le déficit mensuel s'élevait à environ 5000 fr. Le licenciement de tous ces aviateurs militaires eut pour conséquence immédiate la fondation d'une série de petites et de grandes sociétés d'aviation. Citons entre autres : l'*Aéro S.-A.*, fondée à Zurich en janvier 1919 au capital de 200 000 fr.; elle se proposait comme but de créer des communications aériennes entre l'Engadine et les plus grandes villes du pays et la vente de vues photographiques aériennes. Le 15 décembre 1919 la société aérienne *Ad Astra S.-A.*, au capital de 300 000 fr., avec siège à Zurich, vit le jour. Elle fusionna le 24 février 1920, avec l'*Avion tourisme*, fondée à Genève, qui se proposait de relier par les airs au moyen d'hydroavions toutes les grandes villes suisses situées au bord de l'eau. Le 1er mars 1919 une commission fut nommée et sur la base de ses travaux on essaya, durant cette année-là, de réglementer quelque peu la circulation aérienne. Par décision du Conseil fédéral, les ordonnances du Département militaire des 18 juillet et 1er août 1919 furent abrogées par une *Réglementation de la circulation aérienne en Suisse*, du 27 janvier 1920. Par les conventions provisoires des 6 novembre et 9 décembre 1919, les relations aériennes entre la Suisse, l'Angleterre et la France furent réglées. Le 1er avril 1920, on institua un Office aérien fédéral adjoint au Département fédéral des Postes et Chemins de fer; le major Isler, de Dubendorf, fut appelé à le diriger. Le 20 septembre 1920 une convention aérienne entre la Suisse et l'Allemagne entra aussi en vigueur. A la suite des critiques publiques qui s'étaient fait jour lors de la mise hors de service d'une série d'appareils fabriqués à Thoune, la fabrique de wagons de Schlieren entreprit à titre d'essai la construction des avions en automne 1918. Le premier appareil sortit des ateliers au milieu de mars 1919. Malheureusement il arrivait trop tard; la cessation des hostilités fit supprimer la fabrication des avions en série par la fabrique de Schlieren ; on n'en avait plus besoin et les crédits accordés furent attribués aux ateliers fédéraux pour la construction des nouveaux aéroplanes. Par contre la fabrique suisse de locomotives à Winterthour et la fabrique de moteurs Saurer à Arbon, à la demande de la division de l'aviation, entreprirent dès 1915 la construction de moteurs d'aéroplanes. Parmi les prouesses accomplies après la guerre, il faut mentionner surtout le vol de Bider qui, le 22 juin 1919, fit une double traversée des Alpes. Cette performance est la plus belle qui ait été accomplie dans notre pays jusqu'au milieu de 1920. Le 7 juillet 1919, Bider fit une chute mortelle à Dubendorf. [E.-T. SANTSCHI.]

Biplan Wild de 1915, jusqu'en 1918 la meilleure construction de provenance suisse.

Type d'avion utilisé en Suisse en 1920.

**AVICULA MONS.** Voir SAINT-BERNARDIN.

**AVIOLAT.** Famille vaudoise originaire d'Aigle où elle est citée dès 1426. Elle s'est ramifiée dans toute la région et a fourni plusieurs fonctionnaires locaux. *Armoiries* : d'argent à trois fleurs de violettes au naturel, tigées et feuillées de sinople, mouvant d'un mont à trois coupeaux de même. — Voir Henrioud : *Livre d'or*. [M. R.]

**AVISE.** Famille originaire d'Aoste, dont plusieurs membres s'établirent dans le Valais, alliés aux familles de Collombey, de Mar, de Leytron, etc. — ANSELME, chanoine de Sion 1290. — VIONIN, seigneur de la Motte, notaire, stipula en 1348 un arrangement entre l'évêque Guichard Tavelli et la commune de Sion. — Voir Tillier : *Le duché d'Aoste*. — Gremaud I-IV. — Rameau : *Châteaux*. [Ta.]

**AVITUS, *Alcimus-Ecdicius*,** issu d'une famille notable de la Province romaine, évêque de Vienne vers 494, † vers 526. Il fut propagateur du catholicisme dans le royaume arien des Burgondes sous Gondebaud et exerça une grande influence sur le fils et successeur de ce roi, Sigismond, qui embrassa le catholicisme. Il laissa des lettres, des poésies et des homélies ; quelques-unes de ces dernières, prononcées lors de la consécration des basiliques de Genève et de Saint-Maurice, sont importantes pour l'histoire de ces villes; de même, quelques

lettres se rapportent sûrement ou vraisemblablement à Genève ou à ses environs. — Voir *MDG* XV, 265-284; XVI, 1-64. — H. Fazy : *Revue archéologique* 1867, 377. — *MIG* XII, 60. — *ASA* II, 369. — *ASG* IX, 275-287. — Egli : *Kirchengeschichte der Schweiz bis auf Karl den Grossen*, p. 15-17. [C. B.]

**AVOCAT** (du latin ADVOCATUS). Le terme d'*advocatus* a donné naissance à : I. AVOYER, qui désignait le premier magistrat de certains cantons suisses, et, dans le droit coutumier, le tuteur, le curateur, celui qui détenait la puissance paternelle ; II. à AVOUÉ ; III. à AVOCAT.

Dans le droit germanique, comme chez les Romains, l'on ne connaissait pas à l'origine l'avocat, soit le représentant d'une des parties devant le tribunal. Au contraire, les parties devant se présenter elles-mêmes devant la cour de justice, elles choisissaient un *avant-parlier* ou *pourparlier* parmi les juges ; celui-ci, après avoir pris connaissance de la cause, portait la parole, puis reprenait sa place au tribunal et participait à l'élaboration du verdict. Toutefois le discours de l'*avant-parlier* n'avait de valeur que pour autant que la partie le reconnaissait pour sien ; elle pouvait toujours refuser son assentiment à ce qu'il avait dit et même demander un autre porte-parole. Cette procédure, contenue dans le *Miroir de Souabe*, était également appliquée en Suisse, où l'institution du porte-parole se maintint longtemps encore. Aujourd'hui, dans les cantons de Berne, Soleure, Argovie et Uri, l'expression *Fürsprecher* obtient encore la préférence sur celle d'avocat. A Zurich, les assesseurs au tribunal baillival portèrent le titre de *Fürsprecher* jusqu'à la fin du XVIII^e s. Schaffhouse, par la loi du 1^er décembre 1849, enleva aux parties en matière civile le droit de se choisir un porte-parole parmi les juges. Cette mission de porte-parole devint par la suite une profession. Dans les villes commencèrent à paraître au XV^e s. les « orateurs du conseil » qui faisaient métier de représenter des tiers devant les conseils, alors la plus haute autorité judiciaire. A Lucerne on en trouve en 1431, à Zurich en 1495, à Berne à partir de la Réforme. Aucune étude ni connaissance spéciale n'était exigée en Suisse pour pouvoir être juge ou avocat. Afin de réprimer les abus, en particulier les honoraires exagérés des avocats, l'on prit des mesures protectrices. Lucerne ordonna, en 1431, que quatre personnes honorables de la ville seraient seules chargées de porter la parole, moyennant un salaire modeste. A Zurich, les « orateurs du conseil » devaient subir un examen et prêter serment; leur nombre était limité de 5 à 7, et en 1544 ils furent soumis à un règlement et leurs honoraires fixés. Avec l'introduction du droit romain en Suisse, vers la fin du XVII^e s., les termes de « procureur » et d'avocat devinrent toujours plus usuels. Ce dernier paraît pour la première fois dans le *Miroir de Souabe*. Dans les statuts de Bellinzone, des XIV^e et XV^e s., le procureur a déjà les attributions de son confrère moderne. En 1697 Berne édicta une loi sur les avocats réglant leur situation, leurs droits et leurs devoirs. Les procureurs furent soumis à un examen par ordonnance de 1711. Dans le canton de Vaud les avocats sont mentionnés au XIII^e s. dans les statuts de Pierre de Savoie. On possède les statuts de la corporation des avocats de la curie de Lausanne en 1375. Sous le régime bernois diverses mesures furent prises à leur égard par les ordonnances de 1613, 1615, 1645, 1666, 1673, 1703, 1706. Pendant la République helvétique l'ordonnance du 24 septembre 1798 prescrivit un examen pour les avocats en matière civile. Le 21 décembre suivant le Sénat prit même la résolution de ne plus admettre d'avocat pour les causes civiles, ce que le Grand Conseil n'accepta pas.

Sous l'Acte de Médiation, les cantons tentèrent de faire dépendre la profession d'avocat de la réussite d'un examen (Zurich et Argovie 1804, Lucerne 1814). La nature de leur activité et le tarif des honoraires furent de même définis dans les trois cantons précités, et dans celui de Saint-Gall en 1813. Afin de relever la profession d'avocat, Zurich, Argovie et Lucerne séparèrent les avocats, qui pouvaient plaider devant tous les tribunaux, des procureurs, limités aux tribunaux de première instance. Zurich limita les avocats à 6 et les procureurs à 20.

L'introduction de la liberté de commerce dans la Constitution de 1848 fit tomber la plupart des restrictions. Toutefois presque tous les cantons firent de la profession d'avocat une profession soumise à un examen de capacité. La liberté du barreau n'existe que pour la Confédération et pour les cantons de Glaris, Zoug, Soleure, Schaffhouse, Appenzell Rhodes-Extérieures et Grisons. Le brevet d'avocat est accordé dans la règle par l'autorité judiciaire supérieure (Haute Cour, tribunal cantonal, cour d'appel) ou par le Conseil d'Etat ; dans Uri par la landsgemeinde. La principale restriction imposée aux avocats concerne le tarif, qui ne peut être dépassé sous peine de sanction par l'autorité surveillante à Zurich, Berne, Lucerne, Bâle-Ville, Appenzell Rhodes-Intérieures, Saint-Gall, Argovie, Thurgovie. La loi, les statuts du barreau, la coutume condamnent les mêmes abus que le droit romain, soit le *quota litis*, ou honoraires fixés en proportion de l'objet en litige, et le *palmarium*, prime en sus des honoraires. Les moyens disciplinaires sont le blâme, l'amende, et la suspension momentanée ou la révocation. Le barreau exerce en outre une surveillance sur ses membres. Les détails sur l'organisation actuelle se trouveront dans les travaux ci-dessous mentionnés d'Ott, Wäber et Zürcher.

*Bibliographie* : J.-C. Bluntschli : *Staats- und Rechtsgeschichte der Stadt und Landschaft Zürich* I, 201, 392. — J.-J. Blumer : *Staats- und Rechtsgeschichte der schweizerischen Demokratien* I, 293, 377, 399, 543, 549, 593. — H. Brunner : *Deutsche Rechtsgeschichte* II, 349. — T. Lindegger : *Die Anwaltschaft im Gebiete des Kts. Aargau*. — G.-A. Matile : *De l'autorité du Droit romain dans la Principauté de Neuchâtel* 43, 66. — F. Ott I. : *Die Rechtsverfolgung in der Schweiz*. — Cas. Pfyffer : *Kurze historische Darstellung des Advokatenstandes* dans *Zeitschrift der juristischen Gesellschaft des Kts. Luzern* 1860. — A.-Ph. Segesser : *Rechtsgeschichte der Stadt und Republik Luzern* I, 76, II, 206. — A. Tillier : *Gesch. Bern* II, 496, IV, 418, — P. Wäber : *Advokatur*, dans *Handwörterbuch der schweizerischen Volkswirtschaft, Sozialpolitik und Verwaltung*. — A. Weissler : *Gesch. der Rechtsanwaltschaft*. — E. Zürcher dans *Festgabe der Universität Zürich für den Schweizerischen Juristenverein* 1908. — *DHV*. — E. Zürcher : *Grundriss zu Vorlesungen über das schweizerische Anwaltsrecht*. — Le même : *Schweizerisches Anwaltsrecht*. [L. M. d'après des notes de H. WEISFLOG.]

**AVOCATS (PROCÈS DES).** Procès intenté en 1839-1840 à C. Siegwart-Muller, à Lucerne, qui avait adressé différents reproches aux avocats lucernois dans la *Schweizer. Bundeszeitung* de 1839, n° 30. Acquitté sur un des chefs d'accusation, mais condamné pour diffamation, Siegwart-Muller publia en 1840 : *Der Advocaten-Prozess, ein Beitrag zur Gesch. der Pressfreiheit*. [P.-X. W.]

**AVOGADRO, AVVOCATO, ADVOCATUS.** Avocat spécial aux trois vallées ambrosiennes, et qui ne se rencontrait pas dans la partie du Tessin dépendant de Côme. Il y avait deux sortes d'avogadri; ceux du temps des premiers Hohenstaufen, et ceux des chanoines de Milan. Les premiers ne différaient pas des baillis du Nord des Alpes, tandis que les derniers avaient des compétences beaucoup plus limitées. L'avogadro des chanoines n'avait pas, au début surtout, dans les vallées ambrosiennes, le droit de rendre la justice, qui était réservé aux vicaires ou podestats. Il n'était d'ordinaire que l'assistant juridique des chanoines auxquels il prêtait serment et dont il défendait les intérêts. Lorsque les chanoines perdirent la seigneurie foncière dans les trois vallées, la charge de l'*avogadria* ou *advocatia* perdit de son importance. Son titulaire, cependant, continua à faire fonction d'avocat général et à jouer un grand rôle dans les *placita donnegalia* ou tribunaux bisannuels de Blenio et de la Léventine. Vers 1230, lorsque les chanoines nommèrent un podestat pour chacune des vallées ambrosiennes, celui de Blenio remplissait en même temps la charge d'avogadro. Voici la liste des avogadri connus : LÉVENTINE : Bernard de Giornico, env. 1162-1168 ; Loterius, 1168-1198, le premier des

avogadri des chanoines; Carnelevarius de Busnengo, près Quinto, 1198-1223; Werner I de Chiggiogna, 1223-1262; Jacques, son fils, 1262-1270; Albert Cerro, probablement 1270-1290; Werner II de Chiggiogna, 1290-1331; Johannes, son fils, † av. 1371; Werner III, fils de Johannes. — BLENIO: Alcherius de Torre, avant et sous les Hohenstaufen; Guifred Orello, vers 1190; Guido, son fils, 1205-1210; Henri, fils de Guido, 1214-1237; Matteo, fils probable d'Henri, 1250-1273; Guido, fils du précédent, 1282-1313; Gruo, fils de Guido, 1316-1325; Matteo II, neveu de Guido, 1329-1342; Giovanni Visconti d'Oleg, 1343. L'avogadria passa ensuite aux Pepoli, de Bologne, et resta dans cette famille jusqu'en 1402. — BIASCA. Sont connus seulement: Stramadecius de Magistro, 1292-1300; Petracius de Florio, 1317-1326; Zifredus, 1365. — Aucun avogadro n'est connu ni pour la Riviera ni pour Claro. — Voir Meyer: *Blenio und Leventina*. — Le même: *Die Capitanei von Locarno*. [C. TREZZINI.]

**AVOUERIE** (latin *advocatia*, all. VOGTEI). L'avouerie désigne en Allemagne le droit de domination qui, dès le début du IXe s., appartenait au roi sur les évêchés, les couvents, les églises et les territoires relevant de l'empire. Ce droit était fondé sur le *mundiburdium*, c. à. d. la tutelle qu'exerçait autrefois le roi sur ces territoires et ces institutions, et qui faisait de lui leur seigneur. A ce droit était liée l'obligation pour le roi de leur accorder sa protection. Mais comme le roi ne pouvait exercer lui-même son autorité, il désigna des comtes pour le remplacer; chacun de ceux-ci avait la faculté de désigner un sous-avoué. Les droits royaux furent très tôt contestés par la papauté et diminués, notamment à la suite de la querelle des Investitures; de même les évêques en guerre avec les avoués l'emportèrent peu à peu. — Le droit d'avouerie appartenait aussi au propriétaire ou fondateur d'un couvent ou d'une église. Il se composait à l'origine de l'autorité complète sur l'établissement, du droit de justice dans les propriétés de celui-ci et de la représentation devant les tribunaux. Dès le XIIe s., les couvents arrivèrent peu à peu à s'émanciper dans une large mesure de la tutelle de leurs avoués et les propriétaires d'églises ne furent plus par la suite que les patrons de celles-ci, avec quelques droits seulement. Le roi plaça également des avoués pour le représenter dans les territoires de l'empire comme le Oberhasle et la vallée d'Urseren. Dans le Sud de la France, le droit d'avouerie procède des *defensores* et du patronat romains. — Voir Ad. Waas: *Vogtei und Bede in der deutschen Kaiserzeit*, dans *Arbeiten zur deutschen Rechts- und Verfassungsgesch.* de Haller, Heck et Schmidt, 1919. — Luchaire: *Manuel des institutions françaises. Période des Capétiens directs*, p. 285. — F. Senn: *L'institution des avoueries ecclésiastiques en France*, 1903. — *Arch. SG* XV, 3 et XVI, 37. [H. T.]

**AVOUSON.** Le village d'Avouson, situé à 6 km. au Sud de Gex, ainsi que les terres voisines, appartenait à l'église de Genève, déjà au XIIe s. Le prieuré de Saint-Victor y possédait aussi des droits. Un accord de 1258 entre Simon de Joinville, seigneur de Gex et le prieuré de Saint-Victor indique que chaque partie possédait une moitié de ce village, mais que la haute juridiction en appartenait au sire de Gex qui le tenait en fief de l'évêque de Genève. — Voir *Regeste*. — Galiffe: *Genève H* et *A*, supp. — Arch. d'Etat, Genève: *T* et *D*. [L. B.]

**AVOYER** (du latin *advocatus*; en allemand *Schultheiss*, latinisé en *sculteius*). Titre de fonctionnaires politiques employé exclusivement en Suisse. Il était porté par le premier magistrat de l'Etat ou de la ville à Berne, Lucerne, Fribourg et Soleure, le président du Grand Conseil à Zoug, le président des villes municipales de Winterthour (Zurich), Aarau, Brugg, Lenzbourg, Zofingue, Payerne, Huttwil, Cerlier (sous le régime bernois), Sempach, Sursee, Willisau (Lucerne), Liestal (Bâle), Baden, Bremgarten, Mellingen Kaiserstuhl, Wallenstadt, Sargans, Frauenfeld, Diessenhofen (bailliages communs), Wil (Saint-Gall) et Rapperswil (ville sous le protectorat des cantons), les baillis de Buren, Berthoud, Thoune, Unterseen (Berne), Estavayer (Fribourg), Olten (Soleure) et Morat (Berne et Fribourg), Wil (abbé de Saint-Gall), enfin le président du tribunal de ville ou du tribunal de poursuites à Zurich, Kibourg, Bulach, Regensberg, Stein et Bâle. Le terme de Schultheiss que l'on rencontre dans tous les dialectes germaniques occidentaux (ahd: *sculthеizo*, ancien saxon: *sculthеeto*, ancien anglais: *scyldheta*, lombard: *sculdhais*), désigne selon son étymologie celui qui impose une obligation; *Schuld*, dans son sens primitif, est une obligation; *heizo*, celui qui commande. Les fonctions les plus anciennes de l'avoyer étaient d'ordre exécutif et judiciaire, la première qualité ayant probablement la priorité. L'avoyer est aussi souvent le fonctionnaire appelé (d'où *advocatus*) à veiller aux intérêts du fisc, celui qui perçoit les amendes et redevances; c'était une charge se rapprochant apparemment de celle d'intendant seigneurial *(villicus, meier)*. C'est en cette qualité du moins que l'avoyer de Winterthour apparaît dans le terrier des Habsbourg vers 1305: « Les intérêts et revenus qui sont inscrits ici sont perçus par l'avoyer. » Dans le droit municipal de Bulach de 1483 il est dit également: « L'avoyer va de maison en maison pour toucher les redevances ». D'autre part, des fonctions judiciaires sont déjà attribuées au XIIIe s. à l'avoyer de l'évêque de Bâle dans le manuel des charges des ministériaux de Bâle: « L'avoyer prononce sur les créances, les dettes et les torts ».

Le titre d'avoyer est particulier aux villes à constitution aristocratique jusqu'en 1798, c'est-à-dire aux quatre premières des villes précitées où les Grand et Petit Conseils étaient élus par toute la bourgeoisie et n'étaient pas composés de députés des corporations comme à Bâle, Zurich, Schaffhouse, Saint-Gall ou Coire. A l'origine, l'avoyer, ainsi que l'appellation latine *advocatus* = avoué l'indique, était nommé par le seigneur de la ville (empire ou une dynastie comme l'Autriche et la Savoie). Après que les communautés se furent constituées, il en resta le premier magistrat, comme le landammann dans les petits cantons. Des fonctions primitives, il ne conserva que la présidence du Conseil et du Tribunal de ville et fut toujours soumis à la réélection par le Grand Conseil; dès 1500 environ il porta le sceptre, comme insigne de sa charge, et eut la garde du sceau et de la bannière. Jusqu'à une époque récente, il fut aussi le chef militaire en temps de guerre et représenta en tout temps l'Etat à l'extérieur. Dans les cantons aristocratiques le nom de consul lui fut aussi donné, et, à cause de sa charge, le titre d'Excellence *(Ihro Gnaden)*. Dès le XVIe s., la durée de ses fonctions fut limitée dans les villes à un ou deux ans; en fait, elle était à vie, car il alternait simplement avec l'ancien avoyer jusqu'à sa mort.

Supprimé en 1798, le titre d'avoyer, comme chef d'Etat, reparut sans autre en 1803 dans les quatre villes sus-mentionnées et ne fut supprimé à Berne qu'en 1846, à Fribourg en 1848, à Soleure en 1831; à Lucerne il est encore porté par le président du Conseil d'Etat.

Le titre d'avoyer pour les chefs de villes municipales ainsi que pour les baillis et les présidents des Tribunaux de ville disparut définitivement en 1798. — Voir Grimm: *DWB* IX 1892. — *SI* II, 1683. — Hoops: *Reallexikon der germanischen Altertumskunde* IV, 144. — Du Cange I, 103. [K. St. et Az.]

**AVRY-DEVANT-PONT** (C. Fribourg, D. Gruyère. V. *DGS*). Avry faisait partie de l'ancienne seigneurie de Pont. Dès le milieu du XVe s., un co-seigneur de Pont, Charles de Challant, partageait avec l'Etat de Fribourg les droits qu'il possédait à Avry. En 1482, Fribourg acheta d'Antoine de Menthon la plus grande partie de la seigneurie de Pont et l'érigea en un bailliage dont Avry fit partie. En 1578, les statuts communaux furent confirmés. En 1798, Avry fut occupé par les gens de la Gruyère, soulevés contre le gouvernement fribourgeois, qui y établirent un petit camp retranché surnommé « le poste invincible ». Le gouvernement, après une tentative de répression, s'engagea à ne pas inquiéter les insurgés qui avaient pactisé avec les Vaudois (février 1798). La paroisse est mentionnée dans un document du 18 juin 1177 par lequel le pape Alexandre III incorpore l'église d'Avry au Saint-Bernard. Le droit de collation appartint au Saint-Bernard jusqu'en 1522. Il fut revendiqué cette année-là par le

chapitre de Saint-Nicolas, de Fribourg, soutenu par le gouvernement. Les difficultés avec le Saint-Bernard durèrent jusqu'en 1602 et se terminèrent à l'avantage du chapitre. Registres des baptêmes depuis 1761, des mariages depuis 1705 et des décès depuis 1703. — Voir Kuenlin : *Dictionnaire du canton de Fribourg.* — *Mémorial de Fribourg*, I (article PONT EN OGOZ). — Dellion : *Dictionnaire des paroisses*, I. [G. C.]

**AVRY-SUR-MATRAN** (C. Fribourg, D. Sarine. V. *DGS*). Com. politique dans la paroisse de Matran. — *Armoiries* : celles de la famille d'Affry, chevronné d'argent et de sable de six pièces. 1150 *Avri ;* 1173 *Aprilis ;* 1177 *Abril*; vers 1200 *Avrici, Avril ;* 1202 *Avrie ;* 1228 *April ;* 1425 *Avryez.* Le nom dérive de *fundus Apriacus*, domaine d'Aprius, gentilice romain. D'après Kuenlin on a trouvé dans les tourbières d'Avry des antiquités romaines. Ce village est le berceau de la famille d'Affry, qui s'établit à Fribourg vers 1300 et deux siècles plus tard changea son nom Avry en Affry. Le couvent d'Hauterive possédait des biens à Avry qui lui avaient été donnés par différents membres de la famille d'Avry : en 1293 et 1294 par Jean d'Avry et en 1320 par Mariola d'Avry. Une chapelle, dédiée à sainte Anne y fut érigée. — Voir Jaccard : *Essai de toponymie.* — *ASHF* VII, X. — Kuenlin : *Dict. du canton de Fribourg.* [C. M.]

**AVULLY** (C. Genève, Rive gauche. V. *DGS*). Com. et paroisse mentionné pour la première fois en 1220. Anciennes formes du nom : *Avulie* 1220, *Awyllie* 1302, *Awuyllie* 1326 : = *(fundus) Apuliacus* « domaine d'Apulius ». Avully et les villages environnants de la Champagne furent cédés dès avant le XIIIe s. au prieuré de Saint-Victor de Genève, par les comtes de Genevois qui se réservèrent le droit de haute justice. A l'avènement de la Réforme, Avully prêta serment de fidélité à la seigneurie de Genève, 26 février 1536. Aux XVIe et XVIIe s., ce village changea plusieurs fois de maître. De genevois il devint bernois et fut incorporé au bailliage de Ternier ; en 1567, ce dernier passa au roi de Sardaigne, qui le céda, en 1601, par le traité de Lyon, à la France. Avully fut alors incorporé au bailliage français de Gex. Trois ans plus tard Henri IV le céda, avec deux autres villages à Genève, mais le parlement de Dijon refusa d'entériner l'acte de donation. Ce dernier ne fut confirmé que 145 ans plus tard. Avully redevint terre genevoise en 1749, et cinq ans plus tard la Savoie reconnut l'entière souveraineté de Genève sur ce village. A la Révolution, il forma une commune avec les hameaux d'Epeisses et Eaux-Mortes. Pendant le temps où Avully fut terre gessienne, Genève continua à y percevoir les dîmes, et il y eut de nombreux conflits à propos de religion. La Réformation y fut introduite en 1536. Lors de la contre-réforme du bailliage de Ternier, Avully conserva le culte réformé et se rattacha à la paroisse de Cartigny ; il en fut détaché en 1738 et constitué en paroisse autonome. L'église a été bâtie en 1716. *Population :* 1914 309 hab. — Voir Arch. d'Etat, Genève : *P.H.* n° 4070 ; *RC.* — Gautier : *Traité historique des Terres de Saint-Victor et Chapitre* (mns). — Duval : *Ternier et Saint-Julien.* [A. C.]

**AVUSY** (C. Genève, Rive gauche. V. *DGS*). Vge composé de deux agglomérations distinctes, l'une sur la route d'Athenaz, l'autre près de l'ancienne route de Chancy, appelée Champlong. Il est cité pour la première fois en 1302, comme terre de Saint-Victor. Le comte de Genevois n'y avait que le droit de haute justice. A la fin du XIVe s. les familles d'Avusy, de la Grave et Mestral y avaient des biens. En 1758, Joseph-Alexis de la Grave obtint investiture et érection d'Avusy et Sézegnin en baronie. Le château a été en partie détruit par les habitants de Cartigny en 1564 et par les Bernois en 1590. Après la domination bernoise, Avusy suivit les mêmes destinées qu'Athenaz, Sézegnin et Laconnex comme terre de Saint-Victor. La république genevoise y avait des droits de juridiction importants, mais les ducs de Savoie se réservaient encore l'exécution des criminels. De là une multitude de difficultés qui ne prirent fin qu'en 1754 par le Traité de Turin, qui remit Avusy en toute souveraineté à la Savoie. En 1816, Avusy redevint une commune genevoise avec les villages de Laconnex et Soral, qui en furent détachés en 1847. Au moyen âge, Avusy avait une chapelle sous le vocable de Saint-André, filiale de Chancy. La paroisse, catholique, fut fondée en 1754 et l'église consacrée en 1758. Registres de paroisse depuis 1759. — Voir Arch. d'État Genève : *T* et *D; Saint-Victor* ; *Visites épiscopales ; P. H.* — Foras : *Armorial.* [Louis BLONDEL.]

**AVY, *Giov. Federigo*** DI MADRUZZO, comte d'Avy, marquis de Soriana et d'Ammeville, seigneur piémontais, neveu du cardinal Madruzzo. *Armoiries* : écartelé, au premier et quatrième bandé d'argent et d'azur de six pièces ; aux deuxième et troisième, de sable à un mont à trois coupeaux d'argent chargé d'un chevron de gueules ; sur le tout d'or à un gonfanon de gueules. Avy épousa à Milan, en 1557, Isabelle, fille cadette de René de Challant, seigneur de Valangin ; il était alors gouverneur de Pavie. Par ce mariage, il fut mêlé aux prétentions de sa femme et de sa belle-sœur, Philiberte, femme du comte de Torniel, sur Valangin (voir art. VALANGIN). Il eut trois fils, dont Ferdinand d'Aarberg de Madruz, comte d'Avy, qui émit des prétentions sur Valangin à la fin du XVIe s. et au commencement du suivant. Sa fille Christine épousa Marc-Claude de Rye, marquis d'Ogliani, dont le fils fut aussi prétendant à la souveraineté de Valangin au XVIIe s. Avy mourut le 11 avril 1586 à Rome. — Voir Matile : *Hist. de la Seigneurie de Valangin.* — Chambrier : *Hist. de Neuchâtel et Valangin.* — *MN* 1901, p. 54, et 1904, p. 243. — Arch. d'Etat Neuchâtel. [L. M.]

**AYCARDIS** ou **AYCARD**, JEAN-BAPTISTE **de.** Prêtre du diocèse de Gênes, fut choisi par l'évêque de Lausanne, Benoît de Montferrand, pour son official et vicaire général en 1477. Il remplit ce dernier poste sous les épiscopats suivants d'Aimon et de Sébastien de Montfalcon, jusqu'à sa mort, causée par la peste, le 8 août 1517. Official de 1477 à 1491 et de 1508 à 1517. Chanoine de Lausanne, de Berne et de Fribourg, curé de Saint-Laurent à Lausanne, de Crissier et de Peney, Vuitebœuf. Personnage fort considéré à son époque. — Voir Reymond : *Dignitaires de Lausanne*, 264. — Dupraz : *Cathédrale de Lausanne.* — Wirz : *Regesten* IV à VI. [M. R.]

**AYENT** (C. Valais, D. Hérens. V. *DGS*). Vge et ancienne seigneurie comprenant Arbaz et peut-être Grimisuat. Aux Places, on a découvert des tombeaux de l'âge du bronze et peut-être du premier âge du fer. Ancienne forme: *Aent, Ayenta, Argenta, Ayentum.* Les comtes de Granges y possédèrent une seigneurie, dont une partie était encore en leurs mains vers 1200. Le reste aurait passé par alliance aux comtes de Lenzbourg, puis aux comtes de Savoie. Ulrich, comte de Lenzbourg, donna sa part d'alleu à son neveu Aymon de Savoie, évêque de Sion, qui à son tour en fit don à son chapitre cathédral en 1053, avec la part apportée à sa famille par sa mère, comtesse de Lenzbourg. A la fin du XIIe s. la seigneurie d'Ayent, de laquelle semble relever Hérens, était divisée en deux parties. L'une appartenait aux dynastes d'Ayent, l'autre à la Savoie et passa aux nobles de Bex. Par alliance, ce fief passa à la famille de la Tour. En 1229, Guillaume d'Ayent reprit sa terre en fief de l'évêché moyennant 100 sols de cense. En 1294, son neveu, Rodolphe, remit définitivement la part des sires d'Ayent à l'évêque Boniface de Challant. Ayent appartint alors à la mense épiscopale, représentée par un métral, et, à titre de fief savoyard, aux de la Tour, qui y avaient un intendant appelé le métral de Bex. Il y avait deux châteaux : celui de l'évêque, près de l'église, et celui des de la Tour, appelé Hasenbourg, situé au village de la Place, construit après 1260. Ce dernier fut détruit en 1378, après le meurtre de l'évêque Guichard Tavelli,

perpétré, disait-on, à l'instigation d'Antoine de la Tour. Les biens des de la Tour ayant passé à Edouard de Savoie, successeur de Guichard Tavelli au siège de Sion, Ayent se trouva entièrement réuni à la mense épiscopale. Mais, lors de la nouvelle intervention de la Savoie dans les affaires du Valais à l'expulsion de l'évêque Edouard, le château de l'évêque à Ayent fut pris et démantelé par Amédée VII, le Comte Rouge, en 1384. Après la suppression des prérogatives seigneuriales, en 1798, les habitants d'Ayent rachetèrent les dîmes et les fiefs de l'évêque en 1806, et plus tard, les propriétés du chapitre. Ayent formait une commune avec Arbaz dans laquelle ce dernier village comptait pour un tiers. Des conflits ayant éclaté à propos de pâturages et de juridiction, une première division du territoire eut lieu en 1780, mais sans réussir à calmer les esprits. L'on revint à l'ancien état de choses en 1753, et, en 1877, eut lieu la séparation définitive. Au spirituel, la chapelle d'Arnion dut desservir primitivement Ayent, Arbaz et Grimisuat. Au XI^e s. fut fondé le prieuré bénédictin de Saint-Romain, dépendant de l'abbaye d'Ainay près de Lyon. Ce prieuré fut réuni en 1378 à celui de Granges et vendu en 1620 au chapitre de Sion. L'église, située au Sud du clocher actuel, dont la partie inférieure, avec la date de 1143, lui servait de tour, était du commencement du XII^e s. Elle fut reconstruite en 1514 et en 1862 ; cette dernière fois au Nord du clocher. Outre celle d'Arnion, il existait des chapelles dans les villages ; celle de la Place, vouée à saint Michel, semble n'être que l'ancienne chapelle du château mentionnée en 1268. — Voir Gremaud II, III, IV. — *MDR* XVIII. — *Chartes sédunoises*. — van Berchem : *Jean de la Tour*, 50, 59. — Rameau : *Les châteaux du Vallais* 66 — *Gallia Christiana*. — Arch. locales. [Ta.]

**AYENT, d'.** Famille des seigneurs de ce village, dont elle a pris le nom ; elle apparaît au début du XII^e s. *Armoiries* : d'azur au lion d'or et de gueules, lampassé de gueules, tenant un sabre d'or. — 1. GUILLAUME, fils d'Amédée, vassal des de la Tour, convertit en 1229 son alleu d'Ayent en fief de l'évêché, moyennant 100 sols de redevance. — 2. PIERRE, chevalier, fonda en 1268 la chapelle de Saint-Michel dans le château d'Ayent. — 3. RODOLPHE, remit en 1294 tous ses droits sur Ayent à l'évêque Boniface de Challant. — 4. JACQUES, prince abbé de Saint-Maurice de 1292 à 1313, vendit au chapitre de Sion ses possessions du Val d'Hérens — 5. PIERRE, chevalier, était au milieu du XIII^e s. vassal du comte de Savoie pour plusieurs fiefs dans la vallée de Bagnes, au Levron, à Vollège, à Etier, à Verney. — La famille d'Ayent, qui a compté aussi des chanoines du Grand Saint-Bernard et de Sion, s'est éteinte vers le milieu du XIV^e s. Elle avait des biens à Granges, Bramois, Saxon, Bagnes, etc., et possédait la majorie d'Ayent vers 1260 et la souste de Loèche depuis 1336. — Voir Gremaud I-V. — Rameau : *Le Vallais historique*. — Hoppeler : *Beiträge*. — *Chartes sédunoises*. — V. van Berchem : *J. de la Tour*. [Ta.]

**AYER** (C. Valais, D. Sierre. V. *DGS*). Com. politique composée des hameaux de Zinal, Mission, Quimet et Combaz. Monuments mégalithiques, *Heidenschüsselchen*. Anciennes formes : *Ayer*, 1296 ; *Ayert*, 1300 ; *Ayers*, 1301 ; *Ayeir*, 1303. Les deux premières formes sont identiques avec l'ancienne orthographe d'Agarn et font supposer que ces deux noms ont même origine ; ils auraient désigné des colonies d'une tribu alémannique. Ayer avait une cour de justice au XIII^e s. et porta le nom de Quartier de la vallée. En 1916, la chapelle fut agrandie et un rectorat institué. Ayer est le lieu d'origine de la famille de Torrenté. *Population* : 1798, 443 hab. ; 1850, 700 ; 1910, 536. — Gremaud II. — Reg. de Sed. [L. Mr.]

**AYER,** Nicolas-Louis-*Cyprien*, * 1825 à Sorens, dans la Basse-Gruyère, commença à Fribourg des études juridiques auxquelles il dut renoncer pour se vouer à l'enseignement. Il fut d'abord précepteur à Cracovie, puis maître de français à l'institution Keller, à Zurich. Après un séjour en Allemagne, consacré presque exclusivement à l'étude du vieux français et de la littérature du moyen âge. Ayer revint en Suisse en 1847, comme rédacteur du *Patriote jurassien*, de Delémont. L'année suivante, dès la chute du gouvernement sonderbundien, il est à Fribourg, à la fois rédacteur du journal radical *Le Confédéré* et professeur à l'Ecole cantonale. Il collabore à *L'Emulation*. Radical fervent et militant, Ayer perd sa place de professeur lors de la restauration conservatrice de 1857 ; il s'occupe alors surtout de politique et de polémique. En 1859, il est appelé à la rédaction du journal *L'Union démocratique* de Neuchâtel, et vient se fixer dans cette ville où il reprend l'enseignement au Gymnase. En 1866, il est nommé professeur de géographie, de français et d'économie politique à l'Académie de Neuchâtel ; il assume la charge de recteur de cette Académie en 1873 et en 1878 et meurt à Neuchâtel le 8 septembre 1884. Estimé comme géographe et comme grammairien, Ayer a laissé des travaux de valeur qui jouirent d'une grande considération : *Grammaire française*, — *Manuel de géographie statistique*, — *Cours gradué de langue française*, 1^re partie, — *Phonologie de la langue française*, — *Grammaire comparée de la langue française*, — *Introduction à l'étude des dialectes du pays romand*. [Aug. SCH.]

**AYMON.** Voir AIMON.

**AYMON IV,** abbé de Saint-Maurice 1204-23. Il renoua les relations de l'abbaye avec Notre-Dame de Châtillon de Langres et fit un arrangement avec le comte Thomas I de Savoie au sujet de Bagnes en 1219. Le prélat fut reconnu comme seigneur en temps ordinaire, mais si le comte se trouve entre le lac et le Saint-Bernard, les droits de juridiction lui sont réservés. — Voir Aubert : *Trésor de Saint-Maurice*. — Cibrario : *Documenti*. — Gremaud. — Hoppeler : *Beiträge*. [Ta.]

**AYMON,** JEAN, 1661-1720, prêtre et protonotaire apostolique originaire du Dauphiné, se rendit à Genève et à Berne, en 1696, et embrassa le protestantisme. A Berne, il écrivit, en réponse au cardinal Le Camus, évêque de Grenoble : *Métamorphoses de la religion romaine*, qui parut en 1700 à La Haye, où Aymon s'était établi. Aymon est l'auteur de nombreux ouvrages sur l'église catholique grecque, le concile de Trente, etc. — Voir *France protestante*, 2^e éd. [E. B.]

**AYMONIER,** JEAN-CHARLES, * 1803, † 1892, d'une famille originaire de Bullet (Vaud) et fixée à Genève depuis 1719. Elève de la classe de dessin de la Société des Arts, il obtint une bourse pour visiter l'Italie. De retour à Genève, il fit surtout du dessin architectural et collabora assidûment à l'Album pittoresque de la Suisse romande. Il fut pendant 36 ans dessinateur de l'Administration municipale. *Lithographies* : Intérieur de la porte de Rive ; extérieur de la même porte ; frontispice de l'ancien temple de Saint-Pierre ; arcade du Bourg de Four. — Voir *SKL*. — Brandstetter II, 198. — Arch. d'Etat de Genève. — Etat-civil. [Th. F.]

**AYMONOD.** Famille noble vaudoise, citée à Romainmôtier dès 1350 et qui disparut à la fin du XVI^e s. [M. R.]

**AZELINE.** Voir BOVET, ALBERT.

**AZEMAR.** Famille originaire de La Carrère, en Languedoc, venue à Genève en 1715. — JEAN-JACQUES, * 1760, fut membre du Comité de sûreté en 1792 et de l'Assemblée nationale en 1793 et envoyé par le gouvernement genevois dans le Valais en 1794 pour obtenir des denrées. Il siégea au Conseil législatif en 1795-1796. — Voir Sordet, mns. — Rivoire : *Bibliographie*. [Th. F.]

**AZENHOLZ (AZENHOLZER).** Famille de bourgeois de Constance qui s'enrichirent durant le Concile par le commerce du change, achetèrent ensuite des propriétés dans le pays de Saint-Gall et acquirent la bourgeoisie de la ville de Saint-Gall. *Armoiries* : parti de sable et d'argent à une aigle de l'un en l'autre. — 1. KONRAD, surnommé le changeur, reçut en fief en 1420, de l'abbé de Saint-Gall, la grande et la petite ferme de

cellérier d'Engishofen. — 2. JOHANN, est en 1420 bourgeois de Saint-Gall. — 3. KONRAD, fils de Jakob bourgmestre de Constance, commerçant, reçut la bourgeoisie en 1569 et devint en 1578 trésorier du Notenstein. Il possédait le castel de Dottenwil ; fort riche, il fit don en 1600 au Gymnase de Saint-Gall, fondé en 1598, de 2000 fl. — 4 JOHANN, possédait la juridiction de Dottenwil et était bourgeois de Saint-Gall et Zurich. — Voir W. Hartmann : *Stadt-St. gall. Bürgergeschlechter* (mns. à la bibliothèque de Saint-Gall). — Naef : *Chronik*, p. 847. — Kinder von Knobloch : *Oberbad. Geschlechterbuch* sous *Atzenholz*. [Bt.]

**AZMOOS** (C. Saint-Gall, D. Werdenberg, Com. Wartau. V. *DGS*). Vge et paroisse situé autrefois dans la seigneurie de Wartau. En 1466 : *Azmaus* (ou = *ö*) = marais d'*Atzo*. Une armée des Confédérés y campa en 1499 pendant la guerre de Souabe, dans sa marche contre les troupes allemandes installées dans le château de Gutenberg ; elle franchit alors le Rhin, le 11 février, près de Triesen. Par suite de l'éloignement de l'église paroissiale de Gretschins, Azmoos chercha plusieurs fois inutilement (1670 et 1715) à obtenir du gouvernement glaronnais et de la Diète l'autorisation de remettre en état la chapelle délabrée de Saint-Nicolas afin d'y célébrer le culte évangélique. Azmoos ne construisit son église qu'en 1734-1736 et conclut en 1743 un accord avec Glaris, d'après lequel le pasteur devait être Glaronnais, mais nommé par Azmoos. L'entrée des Français en Suisse en février 1798 fut saluée avec allégresse, et les arbres de liberté dressés jusqu'au moment où Hotze parut avec les Autrichiens le 8 mai 1799. Deux grands incendies sévirent le 4 mars 1819 et le 22 décembre 1831. Azmoos forma en 1803 avec Wartau, Malans, Oberschan, Fontnas, Trübbach, Gretschins, Murris, Weite et Matug la commune politique, civile et scolaire de Wartau. Il existe par contre deux paroisses depuis 1736 : Azmoos-Trübbach et Wartau-Gretschins. Registres de paroisses depuis 1736. [Chr. BEUSCH et P. Bt.]

# B

**BAADER.** Voir BADER.

**BAAGUE,** P. CHARLES. Jésuite, * à Berne 5 août 1809, prêtre en 1840, enseigna de 1836 à 1847 dans les classes inférieures des collèges d'Estavayer, Brigue, Notre-Dame d'Ay (province de Lyon), Sion et Fribourg (Coll. Saint-Michel et pensionnat) ; chassé de Fribourg en novembre 1847, missionnaire à Cincinnati, † à Washington, le 24 sept. 1877. — Voir *Catalog. soc. Jesu prov. Germ. Super.* — *Livre d'or pensionnat Frib.*, p. LII. [F. D.]

**BAAL,** J.-J. Chancelier épiscopal à Coire, * en 1754 à Tschagguns. Ordonné prêtre le 19 septembre 1778, il entra à la chancellerie épiscopale le 3 janvier 1780 d'abord comme registrateur, puis comme fiscal ; chancelier de 1802 à fin 1838 ; conseiller ecclésiastique de 1839 à sa mort, le 3 janvier 1844. [L. J.]

**BAALI (BALI, PALI).** Ancienne famille de l'Unterwald. En 1537 HANS BALI est reconnu par le tribunal du Nidwald bourgeois (Uertner) de Dallenwil. Depuis la fin du XVI^e s., la famille fait partie de la bourgeoisie de Buochs. — JOH.-MELCHIOR est bailli du Blenio en 1678, et vice-landammann 1687-1696. Son fils JOH.-MELCHIOR, * en 1660, membre du Conseil, devint bailli du Blenio en 1725, mais se noya par accident dans le lac avant d'entrer en charge le 15 octobre 1725. — *Armoiries* : de gueules à une équerre d'argent à dextre enveloppant un croissant d'or surmonté d'une étoile du même. [R. DURRER.]

**BAAR** (C. Zoug. V. *DGS*). Une des trois communes du bailliage extérieur qui, en 1352, entra avec la ville de Zoug dans la Confédération. Anciennement *Bara*, nom répandu dans le territoire souabe alémanne dès le VIII^e siècle et qui paraît signifier *Gau* (Förstemann II 1, 358-359). *Armoiries* : d'argent à une fasce d'azur portant un B d'argent. Des pièces de monnaie et d'autres trouvailles prouvent que la contrée était déjà habitée à l'époque romaine. Sous la domination autrichienne, Baar possédait un siège de justice Une tradition attribue à Charles-le-Chauve la construction de la première église en l'honneur de saint Martin. Nous ne possédons aucun document certifiant le fait ; toutefois, pour le rappeler, on a gravé sur le portail de l'église paroissiale, probablement vers 1500, la date de 876. La tour est plus ancienne et remonte, à en juger par ses formes romanes, au XIII^e s., tandis que la nef a subi des transformations en 1666, 1760, 1771 et 1900. La première mention certaine de Baar se trouve dans un document du 30 janvier 1045.

Intérieur de l'église paroissiale de Baar, d'après une photographie.

Avec l'église, il passa à ce moment-là au couvent de Schännis ; plus tard aux comtes de Habsbourg, puis au couvent de Cappel jusqu'en 1512 ; en 1513, la commune racheta tous les droits de Cappel. Les quatre corporations d'allmend : Baar-village, Blickenstorf, Deinikon et Inwil, qui se sont conservées, avec leur administration indépendante, remontent sans aucun doute à l'époque alémanne. Seule la localité voisine d'Allenwinden ne constitue point une communauté semblable. A l'origine, tous les habitants de Baar avaient droit à la jouissance des biens de l'allmend. La commune bourgeoise engloba jusqu'au XIX^e s. tous les habitants de la commune sans exception. En 1850 les deux adminis-

trations, politique et corporative, furent séparées et devinrent des communes distinctes. En 1873, la séparation fut encore accentuée ; la paroisse réunissant les catholiques et la commune d'habitants englobant tous les habitants de Baar. Le pacte d'admission dans la Confédération, de 1352, avait placé la ville de Zoug et le bailliage extérieur sur un pied d'égalité réciproque. Cependant, des différends devaient naître entre la campagne démocratique et la ville aux tendances aristocratiques ; ils devinrent si vifs, qu'en 1404 la première guerre civile entre Confédérés ne fut évitée qu'à grand'peine grâce à la condescendance du bailliage extérieur. Baar qui avait été occupé, ainsi que les deux autres communes rurales, par les troupes confédérées, renonça à ses prétentions et se soumit d'avance au verdict des six cantons. Ceux-ci tranchèrent le différend en donnant en somme raison à la ville, puisqu'ils lui laissèrent la garde de la bannière et du sceau et n'accordèrent aux communes extérieures que le droit de participer à la charge d'ammann. Dans l'histoire locale, mentionnons que les relations entre Baar et le territoire zuricois voisin furent de tout temps les meilleures. La différence même des confessions ne les troubla point. La fameuse « soupe au lait » de Cappel fut mangée sur le territoire de Baar près de la frontière zuricoise ; et, après Cappel et le Gubel, ce fut aussi sur le terrain de Baar que fut conclue la paix de 1531. L'ammann fut choisi, depuis la seconde moitié du XVI^e s. jusqu'en 1815, alternativement dans les différentes communes suivant un ordre établi ; en 1549 apparaît comme premier ammann de Baar un certain Hartmann Utiger. Baar envoyait aussi siéger au conseil et au tribunal un nombre déterminé d'assesseurs. Les prérogatives des trois communes extérieures disparurent avec la promulgation de la constitution cantonale de Zoug. La paroisse de Baar embrassait au début plusieurs communes zuricoises voisines, de même que nombre de communes et de localités zougoises. Toutes se détachèrent avec le temps de l'église-mère. A côté de l'antique église paroissiale s'élevèrent en 1666 la chapelle de l'Ange gardien et en 1750 celle de la Sainte-Croix ; depuis 1865, Baar possède un temple protestant. Les écoles latines fondées en 1754 furent transformées en 1860 en écoles secondaires de l'État. Les écoles moyennes de Baar se sont aussi développées depuis lors par l'adjonction de classes professionnelles.

Depuis les temps les plus anciens, Baar participa au trafic qui empruntait le chemin muletier entre le lac de Zurich (pont de la Sihl) et le lac des Quatre-Cantons en passant par Baar où il bifurquait ; un chemin menant directement à Lucerne pendant que l'autre s'arrêtait d'abord à la souste de Zoug. Les plus anciennes traces d'activité industrielle à Baar remontent au commencement du XVII^e s. En 1618, il y avait un moulin à papier qui existe encore aujourd'hui, mais transformé en une fabrique de carton. Le couvent de Cappel possédait à Baar déjà en 1239 un moulin ; c'est l'Obermühle actuelle. En 1885, fut fondée la grande filature de coton au bord de la Lorze. Toutefois, la majeure partie de la population s'adonne encore à l'agriculture. *Population* : 1798 : 1757 hab. ; 1817 : 1855 ; 1836 : 2209 ; 1850 : 2339 ; 1870 : 3409 ; 1910 : 5240. — Voir Stadlin : *Gesch. v. Zug*, III. — Staub : *Kt. Zug Baar*. — C.-M. Widmer : *Gesch. d. Pfarrei Baar*. — A. Andermatt : *Patronatsrecht der Kirche Baar*. — Ch. Schumacher : *Das geistliche Baar*. — Ph. Andermatt : *Korp. Burger von Baar*. — Ruttimann : *Zug. Korporationen*. — A. Weber : *Horgener und Sihlstrasse*. — *ZNbl* 1886. [A. W.]

**BABAULT.** Famille de l'Orléanais dont une branche vint se fixer à Genève et fut admise à la bourgeoisie en 1728 ; elle s'est éteinte à la fin du même siècle. *Armoiries* : un chevron chargé sur chaque bras d'une moucheture d'hermine, accompagné en chef, à dextre, d'un croissant, à senestre, d'une étoile et en pointe d'une hure de sanglier. — JACOB, fixé à Genève dès 1689, est l'auteur d'un journal mns. relatant les circonstances de son départ de France (publié par Louis Dufour dans *Etrennes religieuses*, 1880, p. 172-196). — Voir Covelle : *LB*. — Galiffe et Gautier : *Armorial*. — *France protestante*. [H. D.]

**BABEL.** Famille établie à Bardonnex (Genève) dès le XV^e s., et encore fortement représentée dans ce village. Plusieurs de ses membres vinrent s'établir à Genève, où ils acquirent la bourgeoisie dès le XV^e s. — 1. PIERRE, fils de Claude, * 1819, député au Grand Conseil de 1858 à 1867, date de sa mort. — 2. JEAN-ADRIEN, 1857-1907, conseiller administratif de 1899 à 1907. — 3. ANTONY, * 1888, auteur de l'*Histoire corporative de l'horlogerie, de l'orfèvrerie et des industries annexes*. [C. R.]

**BABEL** ou **BABLE,** JOHANN-BAPTIST. Probablement d'origine française, il vint à Einsiedeln dans les années 1760 et fit seize statues en stuc pour le chœur, puis les sculptures de molasse de la Kramgasse. Il travailla de 1772 à 1775 à la décoration intérieure de l'église Saint-Urs à Soleure. — *SKL*. [AZ.]

**BABENBERG.** Famille éteinte de la ville de Soleure. *Armoiries* : une marque de maison (un pal croisé d'un bâton posé en barre) à une épée en fasce, la poignée à dextre, brochante, le tout sur trois monts en pointe, émaux inconnus. — 1. HEINRICH Burkhardt von Babenberg, bourgeois de Soleure en 1441, du Conseil en 1457 sous le nom d'Heinrich BABENBERG. — 2. DANIEL, son fils, du Conseil en 1493, bailli de Gösgen en 1497, trésorier en 1498, chef des Soleurois le 22 mars 1499 au Bruderholz, avoyer de 1500 à 1504 et de 1512 à 1517. † 1517, dernier de sa famille. — Voir *LL*, XVII, 305. — *Bestallungsbuch*. — Franz Haffner : *Chronik*. — Le même : *Geschlechterbuch*. — Amiet : *St. Ursus-Pfarrstift*, 384-385. — Tatarinoff : *Schlacht bei Dornach*. [V. V.]

**BABENWAGE.** Voir SIHLBRUGG.

**BABINCHOVA.** Voir BENKEN.

**BABST.** Famille fribourgeoise. Voir BAPST.

**BACCÆ, BACIUM, BACTIACUM.** Voir BEX.

**BACCIARINI,** *Aurelio*, évêque titulaire de Daulia et administrateur apostolique du Tessin, * à Lavertezzo (Tessin), le 9 novembre 1873. Il étudia à Pollegio, Côme, Lugano et Milan, docteur en théologie à Milan 1897, et fut ordonné prêtre le 12 juin de la même année ; curé de Arzo 1897-1903, directeur spirituel du séminaire de Pollegio 1903-1906. En 1906, il entra dans la nouvelle Congrégation des Serviteurs de la charité, fondée par Don Luigi Guanella, à Côme, dont il devint le bras droit, et remplit pendant quelques années les fonctions de curé de l'importante paroisse de Saint-Joseph à Rome. Lors du tremblement de terre des Abruzzes, 1915, il se prodigua en faveur des sinistrés, au péril de sa propre vie. A la mort de Don Luigi Guanella, 24 octobre 1915, il fut nommé supérieur général de la Congrégation des Serviteurs de la charité, et, le 12 janvier 1917, fut appelé au diocèse de Lugano pour remplacer Mgr. Peri-Morosini. Le sacre eut lieu à Rome le 21 janvier suivant. — *Armoiries*: Bacciarini a ajouté à ses armoiries celles de la Congrégation des Serviteurs de la charité, à senestre : parti au 1 d'azur à la croix d'argent chargée d'un cœur de gueules et placée sur un mont d'or, au 2 de gueules au pélican d'argent, en sa piété ensanglantée du premier, dans son aire. Devise : *in omnibus charitas*. [C. TREZZINI.]

Aurelio Bacciarini, d'après une photographie.

**BACCUET, BAGGUET.** Famille originaire de Nangy en Faucigny, reçue à la bourgeoisie genevoise en 1597 en la personne de CLAUDE ; éteinte à Genève, mais un rameau subsiste à Marseille. *Armoiries* : coupé, au 1^er d'azur à la flèche d'or en pal, la pointe en bas ; au 2^d pallé de six pièces d'argent et de gueules à la corne d'abondance d'or posée en barre. — 1. AUGUSTIN, orfèvre, 1599-1664, fut maître de la Monnaie de 1638 à 1640, de 1644 à 1646, de 1651 à

1652. — 2. PAUL, frère du précédent, 1594-1669, pasteur à Besse (Dauphiné) 1617, à Divonne 1622-1626, pasteur à Genève et professeur de philosophie 1632-1641, pasteur à Lyon 1653-1654, puis à Delft. Il publia plusieurs opuscules de métaphysique : *Disputatio logica de causis.* — *Disputatio physica de mundo* — 3. OSÉE, 1636-1676, apothicaire, pharmacien de l'Hôpital, 1673, publia un petit traité intitulé : *Hoseas ou l'apothicaire charitable.* — Voir *France protestante.* — Gautier : *Médecine.* — Montet : *Dict. des Vaudois et des Genevois.* — Heyer : *Hist. de l'église de Genève.* [H. D.]

**BACH,** nom de famille répandu dans plusieurs cantons de la Suisse.

A. **Canton de Berne.** *Armoiries* : de gueules à une patte ailée d'argent. — 1. JOHANNES, né en 1808, d'une famille de Gessenay (Saanen), connue depuis 1559, notaire, greffier et président de justice de Gessenay, puis grand-conseiller et de 1862 à 1866, préfet de Schwarzenburg, de Konolfingen membre de la Constituante en 1846, commandant de la landwehr dans le Haut-Simmenthal en 1847, député au Conseil national, 1851-1857, † le 15 juin 1866 à Gessenay. — Voir *Berner Zeitung*, 1866, 147. — 2. MARIE-LOUISE-HENRIETTE, * le 26 juin 1836, † le 25 août 1904, fille du professeur de théologie bernois Gelpke ; elle épousa en 1860 Karl. Heinrich-Andreas Bach, vécut dès 1871 à Bâle, dès 1886 à Berne où elle fonda une école privée et se voua aux lettres. — Voir Reclam : *Lex. der deutsch. Dichter des 19. Jahrh.* [R.M.-W.]

B. **Canton de Zurich.** — 1. CHRISTOPH-ERNST, médecin à Zurich, * le 15 mars 1810 à Schweinfurt (Bavière), depuis 1859 bourgeois de Zurich, auparavant de Pfungen. Il étudia à Wurzbourg, Heidelberg et Zurich où il obtint son doctorat en 1834. Il s'établit à Zurich où, après plusieurs années d'activité dans la division des aliénés de l'ancien hôpital, il mourut le 11 décembre 1873. — Voir aussi art. ZUMBACH. [G. W.]

**BACH, vom** (DE RIVO, DE RIPA). Famille de ministériaux de la seigneurie d'Unspunnen. — GERHARD, chanoine et *magister* d'Amsoldingen de 1296 à 1309, patron de l'église de Balm en 1306, prévôt d'Amsoldingen de 1310 à 1318 ; il légua en 1306 ses biens au couvent d'Interlaken. — Voir *FRB.* — v. Mülinen : *Helvetia sacra* I, 30. — Le même : *Beiträge* III, 270. — Lohner : *Kirchen*, 125-181. — Stettler : *Genealogien*, Bibliothèque de la ville de Berne. [R.M.-W. et H. T.]

**BACH, Zum.** Voir ZUMBACH.

**BACHELARD.** Nom de plusieurs familles genevoises. L'une, des XIVe et XVe s., a donné un syndic de Genève en 1389 ; les autres ont été reçues bourgeoises aux XVIe et XVIIe s. La famille actuelle était originaire de Pampigny (Vaud) et a été admise à la bourgeoisie en 1821. — Voir Arch. d'État Genève. — Covelle : *LB.* [C. R.]

**BACHELIN.** Famille originaire d'Auvernier, bourgeoise de Neuchâtel, connue dès le début du XVe s. *Armoiries* : d'or à un rencontre de bœuf de sable. — 1. Rodolphe-*Auguste*, * à Neuchâtel le 27 septembre 1830, fit ses classes à Neuchâtel, où il reçut les premiers principes du dessin de l'aquarelliste F.-W. Moritz. En 1850, il alla étudier la peinture à Paris, d'abord dans l'atelier de Gleyre, puis, en 1852, dans celui de Couture. Il expose à Neuchâtel dès 1851, à Paris dès 1857. Il partage sa vie quelques années entre Paris et Marin près Saint-Blaise, où ses parents lui ont fait construire un atelier. Il peint de nombreux paysages, ainsi que des tableaux militaires inspirés par les événements (*La Suisse au bord du Rhin*, 1858 ; l'*Attaque du cimetière de Magenta*, 1861, etc.). Rattaché plus étroitement, avec les années, au pays natal, il fonde la Société d'histoire et le *Musée neuchâtelois*, revue dont il fut pendant trente ans le plus actif collaborateur ; il participe à toutes les manifestations artistiques ou patriotiques, dont il est l'âme et la cheville ouvrière. La guerre de 1870 fait de lui le peintre de la neutralité suisse. Il publie ses albums de croquis autographiés, expose d'importantes compositions militaires. Fixé complètement à Marin, il remplit les vingt dernières années de sa vie par les travaux les plus divers, iconographiques, historiques, littéraires ; il devient romancier, écrit *Jean-Louis*, donne diverses nouvelles villageoises à la *Bibliothèque Universelle* et au *Magasin pittoresque*, et un dernier roman, *Sarah Wemyss*, posthume. Il mourut à Berne le 3 août 1890, à la suite d'une grave opération. — Voir Philippe Godet : *Art et Patrie.* — *BU*, 1889, III et IV. — *Livre d'or de Belles-Lettres de Neuchâtel.* — [Ph. G.] — 2. CH.-A.-LÉOPOLD, * à Neuchâtelle 17 décembre 1857, professeur de latin et de grec au gymnase cantonal 1883-1888, de littérature française de langue et de littérature grecque à l'Académie de Neuchâtel pendant la même période, bibliothécaire du roi de Roumanie à Bucarest 1888-1893, professeur à Bucarest. Il est l'auteur de plusieurs poèmes et de publications d'art et d'histoire, dont *Hans Makart et les cinq sens.* — Voir *Livre d'or de Belles-Lettres de Neuchâtel.* [L. M.]

Auguste Bachelin, d'après une photographie.

**BACHENBÜLACH** (C. Zurich, D. Bulach. V. *DGS*). Com. politique dont la première mention remonte à 1150 environ : *Bahchenboulacho* ; 1278 : *Bachenbullach*, probablement « Bülach de *Bacho* ». Quelques tombes de la période de Hallstatt, découvertes sur le Höhragen, prouvent que la contrée était habitée à l'époque préhistorique. Parmi les propriétaires fonciers au moyen âge l'on trouve : vers 1150, la prévôté de Zurich ; au XIIIe s. et plus tard, les barons de Tengen et d'autres seigneurs ; les dominicaines d'Œtenbach et de Töss obtinrent de ces derniers, en partie comme fief héréditaire, certains fonds de terre. En 1396 le chevalier Wilhelm im Thurm possédait la dîme qui fut partagée plus tard entre Zurich et Schaffhouse. Dès 1412, et jusqu'en 1798, Bachenbulach fut compris, avec Bulach et Nussbaumen, dans le haut-bailliage zuricois de Bulach. Il porta le titre de commune, et aussi de « commune extérieure » en opposition à Bulach qui était la « commune intérieure » et exerçait une sorte de souveraineté sur Bachenbulach et Nussbaumen. Ces deux dernières localités demandèrent en vain, en 1624, à être représentées dans l'administration des biens communs, et à avoir part à la nomination des fonctionnaires de Bulach. Les Allmends étaient possédées en commun, les uns par Bachenbulach, Rüti, Winkel et Oberglatt ; les autres par Bulach, Bachenbulach, Niederflachs. Ober-, Nieder-, et Endhöri. Dans un différend avec le haut-bailliage de Bulach, le comté de Kibourg fit valoir en vain des droits à Bachenbulach en 1708. De 1798 à 1814, Bachenbulach fut compris dans le district de Bulach ; de 1814-1831 dans le bailliage d'Embrach, et depuis 1831 de nouveau dans le district de Bulach. Le village fut élevé au rang de commune politique en 1849. En 1860 eut lieu le rachat définitif des cens fonciers et des dîmes. *Population* : 1634 : 186 hab. ; 1711 : 314 ; 1850 : 569 ; 1910 : 535. — Voir : *ASA* 21, 35. — *Archäol. Karte Zürich*, p. 34. — *UZ.* — *Urk. Reg. Schaffhausen*, n° 1323. — *Mem. Tig.* — *Zürcher Ratsmanuale.* [C. BRUN.]

**BACHER, BACH, von, ZUMBACH, BACHMANN.** Ancienne famille d'Unterwald. Le berceau de la famille semble être Lungern où l'on trouve les Bacher et les zum Bach déjà au commencement du XVIe s. Vers 1335, un WERNHER ZE DEM BACHE paraît comme propriétaire dans la vallée de Stans. En 1572 et 1639 des

membres de cette famille acquièrent la bourgeoisie de Stans ; en 1591 celle de Sachseln où ils portèrent dans la suite et jusqu'à leur extinction vers 1755 le nom de BACHMANN. A Lungern, ils existent encore sous le nom de Bacher. [R. DURRER.]

**BACHER,** Jacques-Augustin-***Théobald,*** baron de, * à Thann (Alsace), le 17 juin 1748, † le 15 novembre 1813 à Mayence. Secrétaire de l'ambassade de France à Soleure (avril 1777-mars 1792) puis agent de la République à Bâle jusqu'en janv. 1798. Cédant à la pression des émigrés, le gouvernement de Soleure prit contre lui un décret d'expulsion le 21 mars 1792, décret qui fut rapporté, avec l'appui d'autres cantons, en novembre de la même année, comme mal fondé. Un arrêté du Comité de salut public en date du 4 août 1795 le nomma commissaire pour négocier à Bâle l'échange des prisonniers de guerre autrichiens et français et celui de Madame Royale, fille de Louis XVI, contre les conventionnels retenus par l'Autriche. Fonctionnaire aux capacités étendues, Bacher sut se faire apprécier aussi bien de l'ambassadeur Barthélemy que des Suisses avec lesquels il avait à traiter. Chargé d'affaires à Ratisbonne en l'an VI, il s'enfuit lors de la retraite de l'armée française (1813) et mourut de fatigue dans un fossé entre Francfort et Strasbourg. — Voir *Papiers de Barthélemy* I et VI. — H. Strœhlin : *La mission de Barthélemy en Suisse.* — Francis de Crue : *Barthélemy, ambassadeur en Suisse* dans *Pages d'histoire* (Mélanges Pierre Vaucher). [Ed. CH.]

**BACHERACHT,** BASIL **von,** * 13 avril 1851, † 18 octobre 1916, chambellan du tzar Nicolas II. De 1894 à 1897 secrétaire de la légation russe à Berne, il fut nommé le 2 août 1906 envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Russie près de la Confédération suisse, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort. — Voir *Patrie suisse,* 1916. — *Bund,* 1916. [E. MEYER.]

**BACHIE,** ROLET, d'Ependes, notaire impérial 1400-1421, secrétaire de Guillaume d'Aarberg, seigneur de Valangin, a dressé les reconnaissances du Val-de-Ruz en 1401 et du Locle en 1416. [L. M.]

**BACHMANN.** Nom de famille répandu dans presque tous les cantons de langue allemande, mais plus spécialement dans Argovie, Berne, Glaris, Lucerne, Thurgovie et Zurich.

A. **Canton d'Argovie.** — 1. CHRISTOF, originaire de Schneisingen, fut abbé de Wettingen de 1633 à 1641 où il établit une discipline sévère et fit refondre les cloches ; il était connu pour sa bienfaisance. Sous sa direction le couvent reçut en donation les derniers vitraux du cloître. — 2. SIMON, * à Muri vers 1600, vécut à l'étranger jusque peu avant 1650, rentra au pays et fut au service des trois abbés de Muri, Dominik Tschudi, Bonaventure Heidegger et Aegidius von Waldkirch, pour lesquels il construisit en 1650 et 1651 dans l'église du couvent les magnifiques stalles du chœur qu'il orna jusqu'en 1665 de 26 statues de bois. Parmi ses autres œuvres, on ne connaît que deux petites statues à Sarmenstorf. En 1662, il fit un don de 1800 fl. au couvent où il mourut, à une date inconnue. — Voir *LL.* — *SKL.* — *ASA,* 1880. [AZ. et G. W.]

B. **Canton de Berne.** *Armoiries* : de sable à une rivière d'azur accompagnée de deux croissants d'or. La famille était représentée au Grand Conseil de 1629 à 1700 et existe encore. A citer : 1. SAMUEL, pasteur à Ferenbalm 1662, à Berthoud 1669, vicaire 1672, en 1691 pasteur et en 1696 doyen de la collégiale de Berne. — 2. FRANZ-LUDWIG, frère du n° 1, pasteur à Schangnau 1663, à Seeberg 1671, à Sigriswil en 1696 et la même année doyen du chapitre de Thoune. Il se fit un renom littéraire en traduisant des auteurs anglais † 1704. — ISIDOR, * 4 avril 1837 à Winikon (Lucerne), étudia à Bâle et à Zurich, devint en 1863 maître de sciences naturelles à l'école cantonale à Berne, en 1868 privat docent et en 1873 prof. ord. de géologie à l'Université. Il se noya dans l'Aar le 4 avril 1884. Bachmann a publié différents travaux géologiques. — *Bern. Schulblatt,* 17-73. [H. T.]

C. **Canton de Glaris.** Famille catholique venue de Benken (Gaster) à Näfels en 1659 où elle s'éteignit en 1831 ; il en existe encore aujourd'hui un rameau à Paris sous le nom français de PACQEMENT, élevé à la dignité comtale en 1714. *Armoiries :* d'argent à une rivière d'azur en bande, accompagnée en chef d'un croissant renversé d'or, surmonté d'une étoile du même à six rais et accompagné de deux autres du même également à six rais et trois copeaux de sinople en pointe. — 1. JOH. GEORG, * le 21 oct. 1621 à Benken, † 1703 à Näfels, acquit le 15 mai 1651 la bourgeoisie glaronnaise et fut affranchi de la main morte le 25 déc. 1651 par le chapitre de Schänis. Il quitta en 1659 Wesen pour Näfels, où il devint la même année vice-capitaine, puis banneret du pays, en 1672 bailli de Sargans, puis vice-landammann, et landammann de 1684 à 1686. — 2. ***Karl-Leonhard,*** fils du n° 1, * le 25 févr. 1682, † le 15 oct. 1749. Il entra le 19 déc. 1701 au service de la France comme enseigne et monta dans les II^e^ et IV^e^ régiments et dans le régiment de la Garde jusqu'au grade de maréchal des camps. Il possédait l'ordre de Saint-Louis depuis 1719 et depuis 1743 n'avait pas moins de quatre compagnies, dans les II^e^, IV^e^, VII^e^ régiments et dans le régiment de la Garde. Le 11 avril 1746, il reçut comme lieutenant-colonel le grade de maréchal des camps et une pension de 1000 livres à son départ. Il se rendit à Näfels où il fut encore élu au *Landrat* catholique. Il avait pris part aux deux grandes batailles de Ramillies 1706 et de Denain 1712, ainsi qu'à six sièges. — Voir May : *Histoire militaire,* VI. — *LL.* — Heer : *Gesch. des Landes Glarus.* — *Glarner Volksblatt,* 1915, 139. — 3. ***Karl-Joseph-Anton-Leodegar,*** fils du n° 2, * le 12 mars 1734, † le 3 septembre 1792, entra en 1749 au service de France. Major au IV^e^ régiment suisse en 1764, au régiment de la Garde en 1766, il reçut le 3 mai 1778 la croix de commandeur de l'ordre de Saint-Louis et devint le 1^er^ mai 1780 maréchal des camps. Il commandait aux Tuileries le 10 août 1792 et fut arrêté après la prise du château ; malgré les capitulations qui garantissaient à chaque régiment suisse son propre droit de juridiction, il fut peu après traduit devant un tribunal révolutionnaire et condamné à mort pour atteinte à la majesté du peuple. Le 3 septembre 1792, il gravit l'échafaud sur la place du Carrousel — 4. ***Niklaus***-Franz, fils du n° 2, * le 27 mars 1740, † le 11 février 1831, entra en 1758 au service de France, commanda une compagnie en 1759 et fut nommé en 1778 aide-major général de l'armée ; dès 1779, il commanda avec distinction le II^e^ régiment. Après l'orage des Tuileries, l'Assemblée Nationale l'accusa d'incivisme ; son régiment fut dissous et lui-même put regagner la Suisse. En 1793, il reprit un régiment au service de la Sardaigne et devint le 11 avril 1794 général-major. Mais en 1797, ce régiment fut désarmé par Bonaparte et Bachmann fut emmené à Milan comme prisonnier de guerre et livré comme suspect au Directoire helvétique à Lucerne. Celui-ci lui rendit la liberté dans sa patrie, mais le mit sous la surveillance du préfet. Lorsque les Autrichiens entrèrent en 1799 dans le pays de Glaris, Bachmann se mit en relation avec le général Hotze et l'archiduc Charles, obtint le commandement suprême des Suisses au service de l'Autriche et forma la légion Bachmann qui fut dissoute après la paix de Lunéville, le 24 mai 1801. Le 27 septembre 1802, la Diète de Schwyz lui confia l'organisation et le commandement suprême des troupes confédérées qu'elle levait contre le gouvernement de Berne. Il repoussa l'ennemi jusqu'à Lausanne lorsque survint la médiation de Napo-

Niklaus-Franz Bachmann-Anderletz, d'après une lithographie de Hassler de 1868.

léon. Il s'enfuit à Constance, et refusa décidément l'offre du landammann d'Affry et du général Ney d'organiser les régiments suisses au service de la France. En 1803, il retourna à Näfels où il vécut tranquille jusqu'à la chute de Napoléon. Louis XVIII lui fit offrir le commandement des nouvelles gardes suisses ainsi que de toutes les troupes au service de la France. Le 1er juillet 1814, il fut fait général-lieutenant. Quand Napoléon revint de l'île d'Elbe, la Diète fédérale leva des troupes pour couvrir la frontière et nomma Bachmann général en chef le 20 mars 1815, avec pleins pouvoirs pour franchir au besoin la frontière. Après que le général Barbanègre eut bombardé Bâle, Bachmann fit investir la Franche-Comté par les troupes fédérales le 3 juil. 1815. Les difficultés d'approvisionnement, des émeutes et des désordres dans l'armée lui firent bientôt retirer ses troupes sur le sol suisse, d'autant plus que la Diète s'était prononcée contre une offensive en France. A la suite de désaccords avec elle, il abandonna le commandement suprême le 26 juillet. Dans son rapport de clôture, il insistait sur les défauts de l'armement et sur le manque de compétences du commandement de l'armée. La Diète lui décerna le 12 juillet 1816 une lettre de remerciements et une épée d'or. Il se retira à Näfels, où il mourut âgé de 91 ans, dernier de sa famille. — Voir : *Grabesblumen von General N. v. B.* — E.-F. Fischer : *Zum Andenken des Freiherrn N. Fr. v. B.* — *JHVG*, 10 et 14. — Heer : *Geschichte des Landes Glarus*, II, 174. — J. Hefti : *Gesch des Kts. Glarus*, 1770-1798. — Oechsli : *Geschichte der Schweiz*, I, 256, 401. — Dierauer, V, p. 75, 141, 374. — Dändliker : *Schweiz. Gesch.* III, p. 445, 542. — *Glarner Volksblatt*, 1915, 142. — Blumer et Heer : *Gem. Kt. Glarus*, 342. — Bürkli : *Nbl. der Zürcher Feuerwerker*, 1882. [NABHOLZ.]

D. **Canton de Lucerne.** — A Munster : Famille mentionnée dès le commencement du XVIe s. *Armoiries* : d'azur à une rivière d'argent accompagnée de deux étoiles à six rais. — 1. JAKOB, ancêtre de la famille, était en 1544 ammann du chapitre. — 2. JOSEF, 1848-1902, capucin depuis 1866, fut le dernier rejeton mâle de sa famille. — Voir *Münsterer Zeitung*, 1912, nos 8 et 9. — A Ruswil : 1. JAKOB, juge cantonal 1799, membre de la Chambre d'administration 1801, grand conseiller 1814. — 2. JOHANN, de Hunkelen, fut un des chefs des insurgés en 1799 dans le *Käferkrieg* ; membre du Conseil de guerre de Ruswil, condamné à mort et fusillé le 16 mai sur la Sentimatte à Lucerne. — Voir *Gfr.* 26, p. 155. — A Winikon : 1. JOHANN, de Säckingen, peintre à Beromunster dans les années 1608, 1609 et 1633 ; il orna de peintures quelques parties de l'église. — 2. EDOUARD, 1834-1907, premier directeur de l'établissement de relèvement pour garçons catholiques, fondé par la Société suisse d'utilité publique sur le Sonnenberg près de Lucerne, vice-président du *Schweiz. Armenerzieherverein* de 1892 à 1907. — 3. HANS, frère du précédent, 1852-1917, étudia à l'Académie de peinture de Dusseldorf, obtint la médaille d'or aux expositions internationales des beaux-arts de Londres 1887, Berlin 1896, Anvers 1894, fut professeur à l'École d'art industriel à Zurich. [P.-X. W.]

E. **Canton de Thurgovie.** Famille répandue dans les districts de Münchwilen, Frauenfeld et Steckborn. *Armoiries* : celles de la famille bernoise. — 1. JOHANN-ULRICH, de Stettfurt, membre du Comité d'indépendance 1798, suppléant à la Chambre d'administration 1802, grand conseiller 1803, † 1804. — 2. JOHANN-JAKOB, fils du no 1, 1833 capitaine et grand conseiller, 1846 juge criminel, 1866 juge cantonal. — 3. JOHANN-HULDREICH, fils du no 2, * 1843, docteur en droit 1872, président de tribunal de district et grand conseiller, conseiller national 1881, juge fédéral 1895-1904, † 1915. Il a publié : *Grundzüge eines Betreibungs- und Konkursgesetzes*. — [F. SCH.] — 4. ALBERT, de Huttwilen, * 1863, germaniste. Professeur extraordinaire 1896 et 1900 professeur ordinaire de langue allemande à l'université de Zurich ; collaborateur dès 1896 du *Schweiz. Idiotikon* ; éditeur dès 1910 des *Beiträge zur schweizerdeutschen Grammatik*. Il a publié entre autres : *Deutsche Volksbücher* (avec S. Singer) ; *Morgant der Riese* ; *Die Haimonskinder* ; *Mitteldeutsches Lesebuch*. [C. B.]

F. **Canton de Zoug.** Famille connue depuis 1473 à Menzingen, où, jusqu'en 1650, elle remplit les fonctions d'ammann pour le couvent d'Einsiedeln. *Armoiries* : de gueules à une rivière d'argent en barre accompagnée en chef et en pointe d'un croissant d'or. — 1. ADAM, dit le *Rouge*, secrétaire d'État à Zoug 1581, 1582-1584 bailli de Locarno, où la reddition de ses comptes traîna tant qu'il reçut un avertissement des cantons. De retour dans son canton, il sollicita la place de secrétaire de ville, et fut nommé par le Conseil. Cette nomination provoqua du tumulte dans la bourgeoisie qui prétendait que le droit d'élection lui appartenait. Cette « affaire Bachmann » souleva l'opinion publique à un tel point que la médiation des confédérés fut demandée. Les confédérés donnèrent raison à la bourgeoisie qui, aussitôt, nomma Adam secrétaire de ville. Il remplit cette fonction jusqu'à sa mort, 1588. — 2. ADAM, peut-être fils du no 1, connu dès 1602 comme premier peintre verrier zougois ; sous-secrétaire en 1611. — 3. HANS-GEORG, * 23 novembre 1628, maître d'école 1679, s'intéressa beaucoup à l'enseignement du chant, mais fut destitué en 1687 parce qu'à côté de son école il faisait le métier de boucher. — 4. FRANZ-GEORG, * 1er septembre 1685, † 24 août 1737, orfèvre. — 5. KLEMENS-OSWALD, * 1731, trésorier de Menzingen, du Conseil 1761, à plusieurs reprises député de Zoug à la Diète, dernier ammann pour Einsiedeln 1779-1798. — 6. JOHANN-PETER-JOSEF, * 27 avril 1807, étudia à Einsiedeln et Soleure, 1830 vicaire, puis curé de Risch, chanoine et camérier jusqu'à sa mort, le 28 septembre 1895. — 7. JOACHIM (nom de baptême JOHANN-KASPAR), frère du no 6, * 27 octobre 1810, enseigna l'histoire de l'église à Einsiedeln 1842-1846, curé de Freienbach 1846-1871, 1871-1879 confesseur au couvent de femmes de Seedorf, † le 16 mai 1896 doyen des conventuels d'Einsiedeln. — Voir W.-J. Meyer : *Zuger Biographien*. — *SKL*. — R. Henggeler : *Zuger Konventualen in Einsiedeln*. — A. Weber : *Die Eigenleute des Gotteshausgerichtes am Menzingerberge*. [W.-J. MEYER.]

G. **Canton de Zurich.** — I. Ancienne famille de Hinwil, mentionnée déjà avant 1400 ; elle est actuellement représentée dans la plupart des communes du district de Hinwil. — II. Famille de Richterswil, connue dès le milieu du XVe s. — III. Famille de Wiesendangen, originaire de Thurgovie ; elle est connue à Wiesendangen depuis le milieu du XVe s. et est encore assez répandue dans la région. — Leurs armoiries portent une rivière. [J. FRICK.]

— 1. KASPAR, * le 1er janvier 1800 à Zurich, apprit la peinture, et se voua finalement à la gravure sur bois. Il travailla spécialement aux calendriers de ce temps-là (de Disteli, Ziegler et d'autres) ; ses œuvres firent longtemps concurrence à la lithographie naissante. Il acquit une certaine importance comme illustrateur de livres et dessinateur politique dans les années 1840. — *SKL*. — 2. GOTTLIEB, * 20 juillet 1874, étudia à Zurich, Strasbourg, Berlin, Leipzig et Paris de 1893 à 1901. Docteur en droit 1898, professeur extraordinaire en 1906 et en 1910 professeur ordinaire à l'université de Zurich ; de 1912 à 1919 membre du Conseil général de Winterthur, corps qu'il présida de 1918 à 1919, membre du Comité et président de la Chambre du commerce de Winterthour. En 1918, il entra à la direction de la Banque nationale suisse ; il est en outre membre de la Cour de cassation zuricoise depuis 1909, de la Commission de la Bourse depuis 1913 et de la Commission du timbre fédéral. [H. M.]

**BACHMÜHLE** (C. Berne, D. Seftigen, Com. Obermuhleren. V. *DGS*). Moulin qui faisait partie des domaines de sainte Adelaïde donnés par le roi Otton III, à l'abbaye des bénédictins de Selz en Alsace. Il fut racheté par la ville de Berne, avec une partie de ces domaines, en 1479 et 1481, et remis à titre de fief masculin au noble Thuring de Ringoltingen. Ce fief était aux mains de la famille Willading dans la première moitié du XVIe s. ; plus tard il appartint à des paysans des villages voisins.

Les droits féodaux du moulin furent rachetés en vertu de la Constitution bernoise du 31 juillet 1846. [K. G.]

**BACHOFEN, BACHOFNER.** Familles des cantons de Zurich, de Bâle, de Genève et de Lucerne.

A. **Canton de Zurich.** Famille mentionnée à Freudwil avant 1400, répandue dès le XVI^e s. dans les districts d'Uster, Pfäffikon et Hinwil. Elle tenait en fief du conseil de Zurich, dès 1514 et en partie jusqu'en 1769, le bailliage de Freudwil. On distingue trois branches de la famille Bachofen à Zurich. *Armoiries* des bourgeois de Zurich : tiercé en bande, au 1 de gueules, au 2 d'azur à trois fours de sable flammés d'or, au 3 de gueules à deux cotices d'or.

**I.** — 1. KONRAD, de Greifensee, cordonnier, bourgeois de Zurich 1472, prévôt des cordonniers 1490, député à la Diète 1493, capitaine pour les cantons protecteurs à Saint-Gall 1503, du Petit Conseil 1503, intendant de Pflasterbach, † 1517. — Voir *AS* I 3, 1 et 2. — *US* n° 3741. — *Nova-Turic.* 156, 163. — 2. NIKLAUS, chanoine du Grossmunster 1519, partisan zélé de la Réformation, † 19 juillet 1530. — Voir Egli : *Actensammlung.* — Le même : *Reformationsgesch.* I. — Bullinger : *Reformationsgesch.*

**II.** (Branche éteinte en 1767). — 1. FÉLIX, de Wermatswil, bourgeois de Zurich en 1556. — 2. HANS-KASPAR, 1697-1755, V. D. M. chantre du Grossmunster, compositeur de musique religieuse, important au point de vue du chant figuré. — Voir *Biographisch-Bibliograph. Quellen Lexikon der Musiker* I. — Hunziker : *Gesch. der schweiz. Volksschule* I, 278.

**III.** (Branche éteinte à la fin du XIX^e s.). — 1. BEAT, de Wermatswil, bourgeois de Zurich 1523, prévôt de la corporation du Chameau, 1532-1536 et 1550, amman d'Œtenbach 1536-1540, bailli d'Eglisau 1542, député à la Diète 1536, 1541 et 1552. † 1557. — Voir Bullinger : *Reformationsgesch.* III. — *AS* I, 4, 1. — 2. MATTHIAS, 1543-1598, pasteur de Steckborn 1568, Glaris 1574, Hérisau 1580, Dielsdorf 1592. En 1589 il écrivit une histoire des troubles d'Appenzell de 1588, imprimée dans l'*Helvetische Bibliothek* IV, et en 1590 une chronique d'Appenzell. — Voir Haller : *Bibliothek der Schweiz. Gesch.* IV, V. — Wirz : *Etat.* — 3. JOHANN-ULRICH, 1598-1670, fabricant de tables et ingénieur; construisit en 1627 un remarquable cadran solaire et publia la même année : *Beschreibung eines neuen Instruments durch welches man... Sonnen Uhren samt den 12 Himmelischen Zeichen auffreissen kan.* — Voir Wolf : *Biographien zur Kulturgesch. der Schweiz* IV. — *SKL.* — 4. JOHANN-ULRICH, 1643-1700. V. D. M., membre de la *Deutschgesinnte Gesellschaft* de Philipp von Zesen, poète lauréat en 1669, pasteur à Burg près Stein 1674, Bischofszell 1678, Rickenbach 1691. Il publia des poésies, des sermons et autres écrits religieux. — Voir Wirz : *Etat.* — Bächtold : *Gesch. der Deutsch. Lit. in der Schweiz.* — 5. HEINRICH, construisit vers 1730 la grande horloge de la tour du Fraumunster pour 3600 fl.

**IV.** (Autre B.) — JOHANN-HEINRICH, de Nänikon, * 1821, collabora en 1840 à la carte d'Argovie de E.-H. Michælis, puis travailla à Genève au bureau Dufour, publia en 1848 une carte de Suisse et en 1849 une du pays de Genève. Il mourut dans cette ville comme entrepreneur. — HEINRICH * le 19 mai 1828 à Fehraltorf, instituteur à Lausanne 1847, à l'orphelinat de Zurich en 1848, en 1850 à l'école secondaire de Fehraltorf, en 1862 à celle de Zurich ; de 1869 à 1897 directeur de l'école normale évangélique d'Unterstrass, † le 15 juin 1897 à Zoug. — Voir *ZT* 1909. [C. B. et Az.]

B. **Canton de Bâle.** Famille originaire du canton de Zurich, dont HEINRICH BACHOFNER, tailleur, fut reçu bourgeois de Bâle en 1586. *Armoiries* : de gueules à un four à pain d'or flammé de gueules. — 1. JOHANN, * 1587, orfèvre, reçu en 1614 de la corporation des *Hausgenossen* ; † 1629. — 2. JOHANN-JAKOB, probablement petit-fils du n° 1 ; il fut le premier de sa famille à entrer au Grand Conseil, en 1669 ; † 1689. — 3. JOHANN-JAKOB, 1701-1784, associé dans la maison de son beau-père Martin Strub, devint chef de la plus importante fabrique de soieries de Bâle. Celle-ci prit fin en 1909 après deux siècles d'existence. — 4. MARTIN, 1727-1814, fut le créateur de la célèbre collection de tableaux Bachofen. — 5. JOHANN-JAKOB, * vers 1720, devint instituteur en 1741, directeur *(Gymnasiarch)* du gymnase en 1750, pasteur à Pratteln en 1767, † 1796. — 6. JOHANN-JAKOB, fils du n° 5, * vers 1745, précepteur au Gymnase en 1768, pasteur à Reigoldswil 1778. — 7. MATTHIAS, * 1776 à Reigoldswil, peintre à Paris en 1803, puis professeur de dessin et paysagiste à Bâle, où il mourut en 1829. — 8. JOHANN-JAKOB, * le 22 déc. 1815, étudia le droit à Bâle, Berlin et Göttingue, devint en 1841 professeur de droit romain et en 1843 juge d'appel à Bâle. Historien du droit, il inaugura les recherches sur le droit comparé (1861 *Mutterrecht*); historien, il écrivit une *Gesch. der Römer* (1851) et des études archéologiques *(Römische Grablampen)* ; † le 25 nov. 1887. — Voir *LL.* — *LLH.* — *SKL*, I et IV. — *ADB.* — *Chronik der Familie Bachofen.* [A. B. et Az.]

Johann-Jakob Bachofen, d'après un dessin de Paul Deschwanden de 1843.

C. **Canton de Genève.** Famille originaire de Nänikon (Zurich), devenue bourgeoise de Genève. — CHARLES, * 1865 a été successivement pasteur à Chancy, au Grand-Saconnex, à Livourne, puis secrétaire-adjoint du Consistoire ; enfin, depuis 1906, pasteur à Cartigny. — Voir Heyer : *Hist. de l'église de Genève.* [A. G.]

D. **Canton de Lucerne.** Elle est répandue à Beromunster, Gunzwil, Neudorf et Sempach. Elle descend de HANS, venu en 1551 d'Uster à Neudorf. — Voir *Münsterer Zeitung*, 1912, n° 26. [P.-X. W.]

**BACHS** (C. Zurich, D. Dielsdorf. V. *DGS*). Com. politique et village. Le village de Bachs est séparé par le Fisibach en deux parties, l'une au Sud, Fisibachs ou Altbachs, et l'autre au Nord. Dans les plus anciens documents toujours appelé *Fisi* ou *Füsibach*, par exemple en 1100 Fiusipach. L'adjonction de l's final, comme à Niederflachs près de Bülach (1521 : in *Niderun Flach)* n'est pas très compréhensible ; la première partie du nom, qui est tombée pour le différencier du Fisibach argovien, appartient peut-être à un nom ahd. *Fiso* (Förstemann II 1, 891). *Armoiries* : d'après l'armorial de Krauer, les armes sont celles de Zurich avec étoile de sable et d'argent à huit rais dans l'argent. Il existe près de Thalmühle un refuge d'une époque indéterminée et sur la pente droite du vallon arrosé par le Fisibach une grotte, l'*Erdmannliloch*, qui présente des traces d'habitation. Le lieu dit de *Tiergarten*, au Sud de Bachs, ne doit se rapporter qu'à un ancien enclos pour le bétail. Bachs s'appelait autrefois toujours Fisibach, ou Ober-Fisibach pour le distinguer de Nieder-Fisibach situé en aval, en Argovie. Les premiers propriétaires fonciers connus sont les comtes von Nimburg, à la fin du XI^e s. ; plus tard les barons von Regensberg (1281) ; les propriétaires ecclésiastiques furent le couvent de Sainte-Agnès à Schaffhouse, la prévôté de Zurich et l'abbaye de Saint-Blaise en Forêt-Noire. Bachs dépendait pour la haute juridiction de la seigneurie de Regensberg, qui passa en 1409 de l'Autriche à Zurich ; la basse juridiction était partagée par moitié entre Zurich qui l'exerçait par un sous-bailli de Regensberg, et l'évêque de Constance à titre de propriétaire du château de Rötteln. De 1798 à 1814, Bachs fit partie du district de Bulach, ensuite du haut bailliage (plus tard district) de

Regensberg ; depuis 1871 du district de Dielsdorf. Bachs possède un rôle coutumier de 1509. Il dépendit jusqu'en 1730 de la paroisse de Steinmaur, et remplaça en 1715 l'ancienne chapelle par une église. La collation de la paroisse, attribuée au chapitre d'Eglisau, dépendait du Petit Conseil de Zurich. Registres de paroisse depuis 1714. L'école était à la cure encore sous la République helvétique, et n'eut son propre local qu'en 1821. Il existe actuellement deux communes scolaires primaires, Bachs et Thal (avec Hägeln et Waldhausen; le bâtiment d'école date de 1833). En 1634 : 143 habitants ; à la fin du XVIII^e s. : 457 ; en 1836 : 596 ; en 1850 : 617 ; en 1910 : 491. — Voir *UZ*. — *SSR* I, 338. — *QSG* 14, 239. — *Urkundenregister für den Kt. Schaffhausen*. — Vogel et Escher : *Memorabilia Tigurina*. — Klinke : *Das Volkschulwesen des Kts Zürich zur Zeit der Helvetik*. [C. BRUN.]

**BACHSCHMID,** FERDINAND * 21 mars 1848, à Kempten (Bavière), † 12 mars 1911, fabricant d'horlogerie à Bienne. Elève d'Ingold, de La Chaux-de-Fonds, il s'adonna, vers 1880, à la fabrication de la montre Rosskopf. Il s'occupa également de la construction de chemins de fer de montagne et de diverses industries. Il est l'auteur d'une notice sur Bienne et ses chemins de fer funiculaires. Reçu bourgeois de Bienne en 1895. [A. K.]

**BACHTAL, von.** Famille éteinte de Sachseln, Unterwald. *Armoiries* : un ruisseau ondé posé en bande. Le berceau de la famille est certainement la propriété de Bachtal qui doit être cherchée aujourd'hui dans le voisinage des propriétés de Dorni et de Hochfluh près Melchi au pied du Sachslerberg. — 1. HANS, bailli de la Léventine; c'est lui, ou son fils du même nom, qui paraît souvent jusqu'en 1444 comme conseiller. — 2. PETER, 1442-1462, représentant des paroissiens de Sachseln et conseiller. — 3. PETER, probablement fils du n° 2 ; 1482, premier chapelain de la prébende fondée par Nicolas de Flue au Ranft ; il paraît encore comme témoin en 1488 dans le premier procès de canonisation. Avant 1491, il avait échangé sa chapellenie contre la paroisse de Meiringen. — Le dernier du nom — 4. HANS, paraît encore en 1528 et 1547. — Voir Küchler : *Gesch. von Sachseln*. — R. Durrer : *Bruder Klaus*. [R. DURRER.]

**BACHTEL** (C. Zurich. V. *DGS*). Montagne dans la commune d'Hinwil. La carte de Gyger en 1643 donne : *Bachtalberg : Bach-tal* = ravin. L'ancien nom de *Badachtal*, a été attribué à tort au Bachtel. Il y avait un signal à Orn sur la pente Sud ; un restaurant existe au sommet depuis 1853 avec une tour d'orientation rebâtie en fer en 1893. La section Bachtel du C. A. S., fondée en 1876 dans l'Oberland zuricois, tire son nom de cette montagne, ainsi que le *Volksblatt vom Bachtel*, journal démocratique fondé en 1860. — Voir J. Heer : *Der Bachtel*. — Näf : *Gesch. der Kirchgemeinde Hinwil*, p. 89-96. — Hegi : *Tösstal*, p. 204. — Strickler : *Das Zürcher Oberland*, p. 32-36. [E. HSF.]

**BACHTELEN (BAINS DE)** (C. Soleure, D. Lebern, Com. Granges. V. *DGS*). Etablissement fondé en 1820 qui acquit un certain renom en 1834-1836 par le séjour de Joseph Mazzini et des frères Ruffini. Il fut transformé en pensionnat de 1864 à 1889, puis rouvert jusqu'en 1904. Depuis 1916, les bâtiments abritent l'orphelinat Saint-Joseph de Granges. — Voir *Beschreibung des Bachtelen- oder Allerheiligenbades*. — Prospectus et rapports annuels [E. N.]

**BACHTOBEL** (C. Thurgovie, Com. et D. Weinfelden. V. *DGS*). Propriété et château sur la pente Sud de l'Ottenberg, qui fut autrefois le siège des nobles de Boltshausen. L'ancien château fut remplacé au XVII^e s. par une maison seigneuriale appartenant à un Göldli von Tiefenau, de Lucerne, avec droit de juridiction sur la contrée entre le Schellbergertobel et le Bachtobel. Elle fut plus tard en possession de la famille von Ebing et vendue en 1783 pour 33 000 fl. à la famille Kesselring, à qui elle appartient encore. [F. SCH.]

**BACILIERI.** Famille de Casale Monferrato, établie à Locarno au XVI^e s. et bourgeoise de Bellinzone le 27 avril 1681. *Armoiries* : d'azur au griffon de sinople, becqué, langué, ailé et armé de gueules, barré d'une jumelle d'or. En 1439, BAZELERIUS DE THEBALDIS est capitaine et commissaire du duc de Milan à Bellinzone, mais il n'est pas l'ancêtre de la famille Bacilieri. — THOMAS, * 16 nov. 1770, fit partie, en février 1798, de la délégation des Locarnais chargée de communiquer aux représentants des cantons à Lugano la déclaration d'indépendance du peuple de Locarno. — Un membre de la famille Bacilieri de Locarno s'établit à Vienne, et de lui descend le cardinal Bacilieri, évêque de Vérone. Au début du XVI^e s., des Bacilieri, des environs de Varese, s'établirent à Lugano. — Voir *BStor*. 1879, 1889, 1901, 1903. — Motta : *Nel primo centenario della independanza del Ticino*. — *AHS*. [C. TREZZINI.]

**BACIOCCHI** ou **BACCIOCCHI, BAGIOCCHI, BERGIOCHO.** Ancienne et puissante famille de Brissago venue de Canobio (Italie) au XIV^e s. *Armoiries* : d'azur à un château à deux tours de gueules ouvert du champ, à une rivière sortant de la porte et s'écoulant en trois ramifications ; le château surmonté d'une cloche avec battant d'argent ; au chef d'azur chargé de trois lys d'or rangés en fasce. — ANGELO, acquit des dîmes dans la plaine de Magadino le 25 janvier 1538, et le 15 février 1547 céda son droit de dîme sur le territoire de Tegna aux gens de ce village. — Le 29 janvier 1567, ANTONIO et GIOFFREDO devinrent bourgeois de Milan. — Vers la fin du XVI^e s., les Baciocchi formaient une faction rivale des Rainaldi ou Rinaldi, aussi de Milan et Brissago. Aux deux familles s'étaient joints de nombreux bandits milanais, qui rendaient même dangereuse la navigation sur le lac Majeur. Il y eut des luttes longues et sanglantes qui amenèrent même l'intervention de l'ambassadeur espagnol du gouverneur de Milan à la Diète de Baden le 9 novembre 1597. A la suite de conflits entre la faction et Locarno, les cantons envoyèrent des commissaires et même une compagnie de 120 hommes. Pour payer les frais, la Diète de Baden du 15 novembre 1598 imposa une taille de 3000 couronnes à Lugano, une de 1500 à Locarno, de 300 à Mendrisio et de 200 au Val Maggia. Bien que les pertes aient été considérables, il est exagéré de dire qu'elles ont coûté 400 morts à Brissago et 100 000 écus à Locarno. Les principaux membres de la famille Baciocchi impliqués dans ces luttes furent JEAN, CÉSAR, JEAN-BAPTISTE, JEAN-PIERRE et OLIVIER. Ce dernier était depuis longtemps greffier de justice du bailli de Locarno et démissionna en 1598. En 1591, il fut créé chevalier de l'éperon d'or par Grégoire XIV et mourut en 1600. Chassées de Locarno, les deux familles Baciocchi et Rainaldi s'établissent en 1598 à Bellinzone et en 1599 dans la vallée de Misox. La puissance des Baciocchi aurait été détruite par César Rainaldi aidé du chancelier de Milan, Diego de Salazar. — Voir *BStor*. 1880, 1899, 1902, 1908 et 1911. — Meyer : *Die Capitanei von Locarno*. — Weiss : *Die tess. Landvogteien*. — *AS* I. — Baroffio : *Memorie*. — *AHS* 1914, p. 14. [C. TREZZINI.]

**BACLE, BACLE, BASCLE, BACLOZ.** Famille genevoise originaire de Preuilly (Cher). *Armoiries* : Une épée en pal la pointe en chef, accompagnée de trois étoiles, une en chef, une à dextre, une à senestre. — 1. JOSEPH, reçu habitant de Genève en janvier 1698, chirurgien à Jussy, puis à Genève ; † le 24 fév. 1725. Un de ses fils fut ami de J.-J. Rousseau pendant l'apprentissage de ce dernier (de 1725 à 1728) et à Turin (1729). Voir *Confessions...* — Ritter : *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*. — *MDG* XX, 293, 502. — 2. ***Jean***, petit-fils du n° 1, * le 13 janv. 1732, soutint avec ardeur la cause des Natifs, dont il était, dans leurs revendications politiques. Il fut l'auteur de brochures et de chansons contre les Représentants ; appelé à témoigner dans un procès civil, il refusa de se reconnaître Natif dans sa déposition et réclama la dénomination de « Jean Bacle de Genève ». Le Conseil le condamna, le 13 mai 1768, à 10 ans de bannissement pour avoir voulu usurper la qualité de citoyen. Cette affaire et la publication de la procédure sous le titre de *Le Citoyen exilé*, exercèrent une certaine influence sur les troubles politiques du début de 1770. Bacle revint à Genève en 1794, mais l'Assemblée souveraine refusa par deux fois, en 1793 et 1795, la pension demandée en sa faveur. — J. Cornuaud : *Mémoires*, 88-93. — *Revue des Deux Mondes*, 78, p. 886-887. — Rivoire : *Bibliographie*, n^os 1198, 1131, 1184, 1233, 4926, 4933, 5090. — 3. JACQUES, frère du n° 2, dit Bacle de Saint-Loup,

* à Genève le 20 janvier 1733, reçu bourgeois le 20 mai 1771, maître horloger et marchand. Il acquit en 1776 le château et le domaine de Saint-Loup sur Versoix, prit, le 1er juin 1780, du service dans le régiment de Meuron de la compagnie hollandaise des Indes orientales ; capitaine 1785-1786, major 1790. † le 4 février 1814 à Champel. — *Régiment suisse de Meuron, Etat nominatif des officiers*, 1781-1816. — 4. CÉSAR-HIPPOLYTE, fils du nº 3, * à Versoix le 16 février 1794, établi à Buenos-Ayres, y publia en 1833: *Relation du naufrage de la... Vigilance*. — Sa femme, ANDRIENNE-PAULINE, née Macaire, 1796-1855, peintre miniaturiste. — *SKL* I. — 5. ETIENNE-AUGUSTE-ISAAC-CHARLES, fils du nº 4, * à Genève le 24 février 1817, avocat du Sultan, † à Constantinople le 16 décembre 1873. — Notes mns. de M. Eug. Ritter. — Arch. d'État Genève. [P.-E. M.]

**BACON,** HUMBERT, serrurier, originaire de Delémont. Vers 1714, il confectionna la magnifique grille en fer forgé qui séparait le chœur du reste de l'église de Bellelay. Aujourd'hui, cette grille se voit à l'entrée du jardin de l'ancienne propriété Wildermett à Bienne. — Voir Schwab : *L'art et les artistes du Jura bernois*. — *SKL* I. [G. A.]

**BACTOCHI.** Voir BACIOCHI.

**BADE.** Voir BADIUS.

**BADE.** I. **Bade-Durlach.** Vers 1530 le margraviat de Bade se divisa en deux : Bade-Bade, qui resta catholique, et Bade-Durlach, où le margrave Karl II introduisit la Réforme. Bade-Durlach touchait à la Suisse au Sud par les seigneuries de Rothelin, Badenweiler et Sausenberg. Lors de la guerre des paysans en 1525, Bâle servit de médiatrice entre le margrave Ernst, le fondateur de la branche Bade-Durlach, et ses sujets révoltés. En 1531, c'est le margrave qui était parmi les médiateurs dans la deuxième guerre de Cappel. Le 29 août 1612, Berne et Zurich conclurent avec le margrave Georg-Friedrich une alliance défensive pour douze ans. Elle n'eut jamais à déployer ses effets. En 1667, une proposition du margrave Friedrich VI de renouer et d'étendre l'alliance aux autres cantons évangéliques fut repoussée. Dès 1677, pendant la guerre des Pays-Bas, les margraves s'efforcèrent de neutraliser leur territoire limitrophe de la Suisse, soit le haut margraviat, en le plaçant sous la protection des Confédérés. Ce projet donna lieu à des discussions entre Bade-Durlach, les Confédérés, la France et l'Autriche en 1678; pendant la guerre de succession du Palatinat en 1689 et 1691 ; avant et pendant la guerre de succession d'Espagne, où on aboutit à la nomination d'un « Représentant » des Confédérés, et à décider une « Salvegarde » d'un ou deux députés de chacun des XIII cantons. Elle fut reconnue par le général des impériaux et l'ambassadeur de France, ce qui n'empêcha pas Villars de dévaster le margraviat en 1702. Les négociations furent reprises vers 1720 et pendant la guerre de succession de Pologne. Un des motifs des margraves pour demander cette neutralisation était de libérer ces territoires de la dépendance de Bâle. Les margraves possédèrent des propriétés dans cette ville, entre autres, de 1648 au XIXe s., les hôtels Bärenfels et Eptingen. A plusieurs reprises les villes et cantons suisses servirent de parrains à des membres de la famille Bade-Durlach en 1658, en 1675, en 1701 et en 1728.

En 1771, Bade-Durlach et Bade-Bade formèrent un seul Etat sous Karl-Friedrich. Ce dernier eut quelques mésintelligences avec la Suisse sous la République helvétique ; ainsi en 1799 à cause de menées révolutionnaires parties de Bâle. Parmi les Suisses qui furent en relations avec Karl-Friedrich de Bade, il faut citer Lavater.

II. **Electorat.** Par décret d'empire du 25 février 1803, une série de territoires d'empire furent incorporés à Bade et le margrave prit le titre d'Electeur. Parmi ces territoires se trouvait l'évêché de Constance. Par accord signé le 6 février 1804 à Schaffhouse entre la Confédération et l'Electeur, les cantons obtinrent les possessions et les droits que l'évêque de Constance avait en Suisse. Le 28 avril suivant, l'Electeur renonçait également aux propriétés du prince-évêque de Bâle situées en Suisse. Par la paix de Presbourg, du 26 décembre 1805, le Brisgau fut cédé à l'Electeur de Bade, avec qui furent continuées les négociations de la part des Confédérés au sujet de leurs prétentions sur les biens du clergé en Brisgau, entre autres sur le couvent de Saint-Blaise. Quelques cantons continuèrent de leurs côtés les pourparlers. En 1806, le gouvernement badois pensa sérieusement à s'agrandir aux dépens de la Suisse. Après que l'Electeur Karl eut épousé Stéphanie Beauharnais, la fille adoptive de Napoléon, il demanda à ce dernier la Suisse entière à titre de « Royaume d'Helvétie ».

III. **Grand-Duché.** Créé en 1806, le grand-duché de Bade fut en 1810 parmi les Etats auxquels Napoléon ordonna le blocus commercial contre la Suisse. En 1818 survint un différend sérieux entre la Confédération et Bade au sujet des prétentions de ce dernier dans le Frickthal, qui avait été incorporé à l'Argovie, et du séquestre mis sur les biens des cantons dans le grand-duché. Une députation particulière de l'ancien bourgmestre Escher, de Zurich, ne parvint pas à obtenir la levée du séquestre, qui fut, cependant, accordée beaucoup plus tard. Un autre différend fut soulevé par une loi douanière badoise en 1825 ; elle était contraire aux traités et fut remplacée l'année suivante par un traité provisoire, défavorable à la Suisse. Les 5 et 6 avril 1832, les troupes bâloises violèrent le territoire badois ; l'incident fut liquidé à la suite des regrets exprimés par la Confédération. Après l'expédition de Savoie de 1834, Bade se joignit à la campagne diplomatique menée contre la Suisse pour exiger l'expulsion des fugitifs, et interdit aux ouvriers de se rendre en Suisse. En outre, il fit border de troupes sa frontière Sud. Les soulèvements badois de 1848 et 1849 obligèrent la Suisse à faire occuper la frontière. De nombreux insurgés trouvèrent asile en Suisse, ce qui provoqua un échange de notes avec le gouvernement badois au sujet des inquiétudes que lui causaient ces réfugiés. Bade fit partie de la Confédération germanique de 1815 à 1866 et de l'empire allemand dès 1871. A la suite de la révolution allemande de novembre 1918, la république fut proclamée dans le grand-duché, et le souverain abdiqua formellement le 22 novembre. — Vergl. Fr. von Weech : *Badische Gesch.* — Obser : *Die Reise einer eidg. Gesandsch. nach Durlach und Strassburg 1612* dans *ZGO* nouv. série XXIX. — Vierneisel : *Neutralitätspolitik unter Markgraf Karl Wilhelm von Baden-Durlach*, dans *ZGO* nouv. série XXXIII-XXXV. — Œchsli. — Fr. von Wyss : *Leben des Bürgermeister David von Wyss*. — Carl Roth : *Der ehemalige Basler Besitz der Markgrafen von Baden*, dans *BJ* 1912. — Funk : *Die Schweizerreise des Markgrafen K. F. von Baden im Juli 1783...* dans *ZGO* nouv. série 29. — Gustav Steiner : *Rheinbund. — Königreich Helvetien* dans *BZ* XVIII. [C. B.]

**BADEL.** Famille des cantons de Genève et Vaud. **A. Canton de Genève.** Famille originaire de Certoux, connue dès le XVe s. — 1. DENIS, du Conseil des L en 1457, conseiller en 1458. — 2. CHARLES, 1823-1905, député au Grand Conseil de 1876 à 1880 et de 1882 à 1884. — 3. FRANÇOIS, 1833-1900, aussi député au Grand Conseil de 1892 à sa mort. — Voir : Arch. d'État Genève. — *Recueil des Lois*, Genève. [C. R.]

B. **Canton de Vaud.** Famille originaire de Bassins, où elle est qualifiée de noble en 1484. Elle acquit au XVIe s. la seigneurie de Moinsel près Begnins, puis au XVIIe s. celle du Martheray près Rolle. Cette famille essaima à Genève et en France. — Voir J.-L. Badel-Grau : *Les familles Badel*. [M. R.]

**BADEN** (latin AQUAE) (C. Argovie, D. Baden. V. *DGS*). Ville. Vient du ahd. *Badon* (ancien datif du pluriel de Bad) « près des bains ». Baden se forma au XIIIe s. entre les châteaux supérieur et inférieur, où la Limmat coupe la chaîne de la Lägern, et non sur l'emplacement de l'ancienne Aquae près des grands bains. *Sceau* : un couple de baigneurs dans une baignoire de pierre entourée d'un cep de vigne. *Armoiries* : dès le commen-

Premier sceau de la ville de Baden.

cement du XVI^e s., celles attribuées aux comtes de Baden, d'argent au chef de gueules soutenu d'un pal de sable.

**Histoire jusqu'en 400.** Baden et ses environs furent sans doute l'une des premières contrées colonisées de la Suisse; partout aux environs se trouvent des tumulus et des débris d'ustensiles et d'armes. Nous ne pouvons savoir si les sources thermales étaient déjà connues dans la période préromaine. Tacite (*Histoire*, I, chap 67), dit qu'Aquae est comparable à une ville et très fréquentée pour ses bains. Baden prit une grande importance par suite de la proximité de Vindonissa, dont elle devint le faubourg. Un grand pont de bois traversait la Limmat près des grands bains. Des petits bains, une route conduisait par Wettingen, Würenlos et Kloten à Winterthour. Différentes routes secondaires s'en détachaient encore La participation des Helvètes au soulèvement contre Vitellius (69 après J.-C.) leur fut fatal ainsi qu'à Baden.

**VI^e-XII^e s.** — Durant les invasions Baden disparut complètement de l'histoire, et c'est seulement sous les carolingiens que ce nom réapparaît. Après diverses pér péties, sous les empereurs saxons, les Zähringen administraient l'Aargau et les Nellenbourg le Zurichgau. En 1077, ces derniers perdirent leurs droits de gaugraves du Zurichgau par suite de la querelle des investitures, ces droits passèrent aux Lenzbourg. A l'extinction de cette famille et de la branche collatérale, les comtes de Baden, la ville passa aux Kibourg qui y envoyèrent leurs avoués (procurateurs). Ceux-ci habitaient au *Niderhus*. Les avoués connus sont Ulrich († 1244), représentant des deux comtes Hartmann de Kibourg, et son successeur Rudolf de Hettingen ; ils portaient les titres de *minister*, *procurator*, *officialis*. A l'extinction de l'ancienne branche des Kibourg par la mort de Hartmann l'Ancien (1264), les terres de sa maison passèrent à son neveu Rodolphe de Habsbourg. Par suite de l'extension des propriétés des Habsbourg vers l'Est, la Reuss cessa d'être la frontière entre l'Aargau et le Zurichgau et Baden passa dans l'Argovie habsbourgeoise. De cette époque, milieu du XIII^e s., date la dénomination de *Baden im Aargau*. La ville de Baden jouit constamment de la faveur du futur roi. Quand Rodolphe alla habiter Vienne, ses fils administrèrent les « hauts pays », mais lui-même s'arrêta souvent encore à Baden ; ainsi en mai 1288, lorsqu'il conclut la paix avec Berne.

**Baden sous la domination autrichienne (1291-1415).** — Mentionné encore comme village dans un rôle du roi Rodolphe en 1281, Baden est déjà nommé *notre nouvelle ville* dans un acte du 10 avril 1298. Il obtint peut-être ses franchises en cette année-là, en même temps que Mellingen, ou peu après, car les deux villes ont à peu près les mêmes franchises que Winterthour. Le successeur de Rodolphe, le roi Albert (1298-1308), soutenu par les Argoviens et les bourgeois de Baden dans sa lutte contre Adolphe de Nassau s'y arrêta souvent, y signa des actes encore le 25 avril 1308 ; c'est de là qu'il partit le 1^er mai 1308. Le soulèvement général attendu contre la maison d'Autriche échoua, car les villes argoviennes, Baden la première, restèrent fidèles. La présence du jeune duc Léopold à Baden dans les années suivantes fut motivée par les luttes pour le trône et par les préparatifs contre les Waldstätten, qui eurent au Morgarten une si malheureuse fin. Le duc Léopold recourut souvent à l'aide financière de Baden. Pendant la guerre de Zurich, la ville fut la place d'armes et la porte de sortie de l'armée autrichienne ; le duc y tenait 16 otages zuricois sous une étroite surveillance. Le 25 décembre 1351, Rodolphe Brun entreprit sa razzia dans le Siggental jusqu'à l'Aar ; les Zuricois incendièrent les petits bains, mais furent entourés et violemment attaqués au retour près de Dättwil ; le combat se termina à leur avantage devant la porte du haut de Baden, après le coucher du soleil; Baden déplora la perte de 31 bourgeois En 1396, un incendie détruisit beaucoup d'anciens documents, de chartes et de sceaux. Le duc confirma cependant les anciens droits de Baden dans la même année. La ville eut, ainsi que Wettingen, beaucoup à souffrir de l'invasion des Gugler en 1375 et 1376. En 1386, le duc Léopold y réunit sa puissante armée qui fut défaite près de Sempach le 9 juin 1386. La chanson d'Albert Suter parle aussi « de ceux de Baden » ; la ville avait de nouveau à regretter la mort de quelques-uns des siens, comme aussi après Näfels, mais sa bannière put être sauvée à Sempach. Après la trahison de Weesen, la guerre prit un caractère sauvage. Les incursions des Schwyzois et des Zuricois causèrent de grands dommages à Baden ; les grands et les petits bains furent incendiés en grande partie et les deux corps dévastèrent complètement la campagne environnante. Baden soupirait en outre sous la charge croissante des impôts et les emprunts répétés de la maison d'Autriche épuisaient ses finances. On ne peut donc pas accuser Baden d'infidélité si elle conclut avec le chevalier Hermann de Sulz et sept villes argoviennes une alliance de combourgeoisie avec Berne. Cette alliance n'empêcha pas, le 25 avril 1415, les troupes des VIII anciens cantons, moins Berne, de paraître sous les murs de la ville. Burckhart de Mannsberg était déterminé à défendre le *Stein* et la cité, bien que celle-ci eût préféré capituler à de bonnes conditions comme Mellingen et Bremgarten. Une partie des murailles ayant été démolies, la ville et le fort du bas se rendirent le 8 mai à la condition que leurs anciens droits et franchises fussent confirmés. Mannsberg s'enferma dans le *Stein* et repoussa toutes les demandes de reddition. Ce château ne put être pris que grâce à la grosse bombarde des Bernois, et fut incendié le 20 mai 1415. Les archives autrichiennes ainsi que l'important *Habsburger Urbar* de Burkhart de Frick furent emportés à Lucerne. L'année suivante, l'empereur abandonna le territoire occupé à ti-

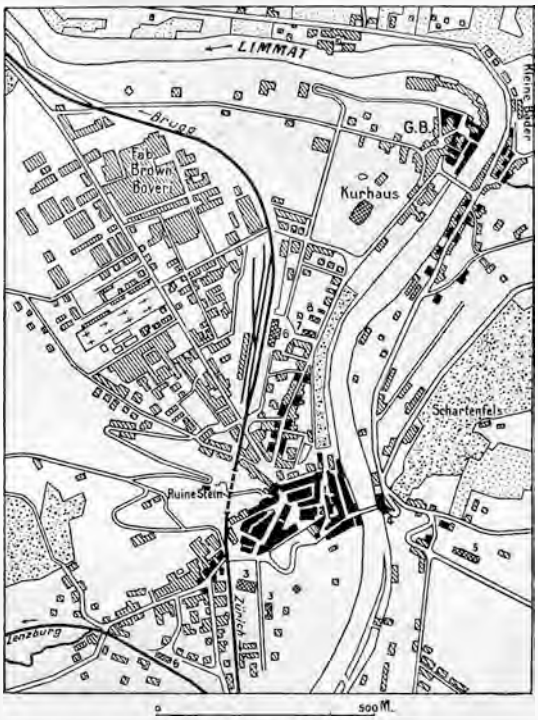


Baden 1712 — Baden en 1712
Baden 1920 — Baden en 1920
Grosse Bäder — G.B. Grands bains

| | | | |
|---|---|---|---|
| Stadthaus | 1 Hôtel de ville | Spital | 5 Hôpital |
| Kath. Kirche | 2 Egl. catholique | Bahnhof | 6 Gare |
| Schulhäuser | 3 Écoles | Post | 7 Poste |
| Landvogteischloss | 4 Anc château baillival | Ref. Kirche | 8 Egl. réformée |

Plan de la ville de Baden.

La ville de Baden vers 1640. (D'après une gravure sur cuivre de M. Merian).

La ville de Baden vers 1835. (D'après un dessin rehaussé de couleurs de J. B. Isenring).

tre de gage d'empire. Celui-ci ne pouvait être racheté par l'empereur qu'avec l'assentiment de Zurich et moyennant 10 500 fl. La ville de Baden fut l'objet d'un acte spécial qui punissait d'une amende de 20 marcs d'argent celui qui la molesterait dans ses droits et libertés. Le 2 décembre 1421, l'Autriche remit formellement aux Confédérés, à Aarau, les territoires qu'ils occupaient, Aarau, Baden, Mellingen, etc.

**Baden sous la domination des Confédérés (1415-1798).** — Le passage de Baden aux VIII cantons (Berne eut part à son administration en 1426 et Uri seulement en 1445) valut à la ville des avantages et des inconvénients. En 1424, les Confédérés décidèrent de tenir toutes les années à Baden, le jour de Pentecôte, une Diète pour la reddition des comptes. Les droits de la ville furent respectés, et même au début Baden fut intéressé par les cantons dans leurs conflits ; ainsi en 1437 dans la succession du Toggenbourg. Baden fut souvent le siège de tribunaux arbitraux (en 1469 à l'occasion de l'alliance des cantons avec l'évêque de Constance) et d'une façon permanente dans les conflits entre Bâle, Schaffhouse et Appenzell ; plus tard entre Rottweil et les Confédérés. Pendant la guerre de Zurich, la ville reçut une garnison et devint une place importante pour l'armée des cantons. La garnison répondit parfois courageusement aux incursions des Zuricois. Les conditions de paix, négociées à Baden en mars 1444, furent repoussées avec passion par Zurich. Seule la paix du 12 juin 1446 déchargea Baden et la campagne d'un lourd fardeau. En 1499, pendant la guerre de Souabe, Baden servit de nouveau de place de rassemblement contre le Fricktal autrichien.

Les progrès de la nouvelle religion à Zurich firent impression sur Baden. Une émeute fut provoquée par le curé Stähli à Weiningen ; poursuivi par le bailli, il fut défendu vaillamment par les paysans de sa commune. Après la conversion de Bremgarten au protestantisme, en 1529, les cantons catholiques surveillèrent attentivement Baden. Les gardes de la ville furent renforcées, car on craignait une attaque de la part des Zuricois. Une demande de Berne et Zurich de leur accorder un prédicant, à leurs frais, pendant la Diète de Baden, fut repoussée par le conseil. Après la deuxième paix nationale, 1531, la politique de Baden fut dirigée par les V cantons. Baden prit peu de part à la guerre des paysans : dans ses murs siégeait la Diète d'une façon presque ininterrompue ; 40 hommes accoururent au secours de Mellingen menacée par les paysans. Baden se tint également aux côtés des catholiques pendant la première guerre de Villmergen, et, malgré la protestation de Zurich, accepta une garnison de 300 hommes. C'est encore à Baden que fut signée la troisième paix nationale des 26 février-7 mars 1656. Malgré la protestation de Berne et de Zurich à la Diète, la reconstruction du *Stein* fut poussée énergiquement et, en 1670, cette fière forteresse était de nouveau debout. Pendant la deuxième guerre de Villmergen, 1712, les Bernois et Zuricois commencèrent le 25 mai le siège de la ville et de la forteresse, défendues par plus de 1000 hommes des V cantons et du Freiamt et 63 canons. Le 1er juin, elles se rendirent ; la garnison sortit avec les honneurs de la guerre, en conservant ses bannières et ses armes, mais non l'artillerie. Baden fut occupée par 800 hommes sous les ordres du colonel Hackbrett, de Berne. Après de longues négociations, Berne se rendit le 9 juin à la demande de Zurich de démolir le Stein, et le même mois déjà la forteresse était réduite en ruines. La ville prêta serment le 3 juin aux deux cantons et dut livrer son argenterie. Le 5 juin eut lieu le premier service divin réformé. Après la défaite des catholiques à Villmergen, les V cantons durent renoncer, dans la quatrième paix nationale du 25 juin, à la ville et au comté de Baden en faveur des protestants. A la suite du refus des catholiques de siéger

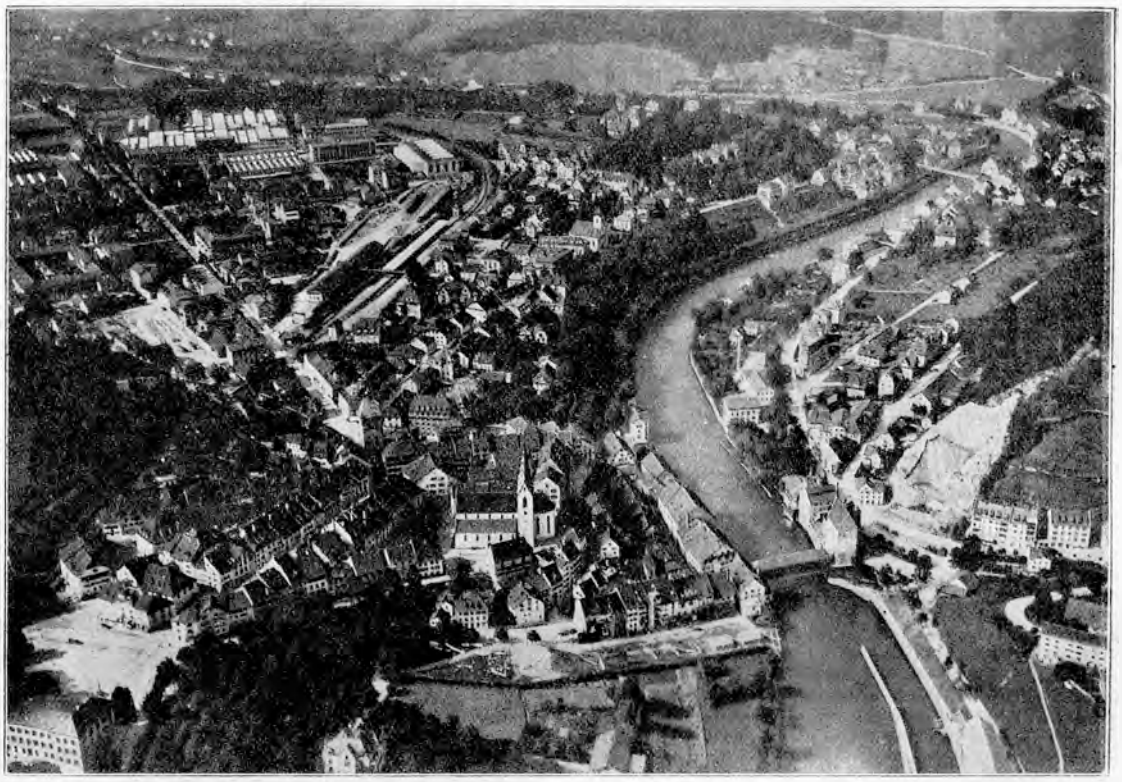

Baden, vue prise en avion à l'altitude de 600 m. au-dessus du sol par l'Aéro-Zurich, Comte, Mittelholzer et Cie, en juillet 1919.

à Baden, la Diète fut transférée à Frauenfeld, ce qui causa un grand tort à la ville. Le 16-19 mars 1798, la souveraineté des cantons prit fin, Zurich, Berne et Glaris y

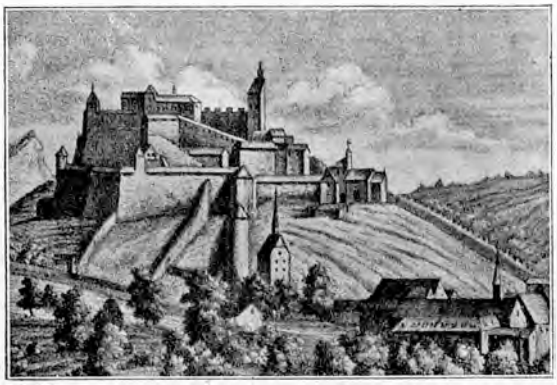

Le Stein de Baden d'après une gravure sur cuivre de 1700 environ. D'après W. Merz: *Burganlagen*.

ayant renoncé formellement. Baden cessa ainsi d'être pays sujet et devint, tôt après, la capitale du nouveau canton, qui exista jusqu'en 1803. L'Acte de médiation créa le canton d'Argovie dans ses limites actuelles. Baden, après qu'on lui eut enlevé les communes protestantes de Schlieren, Dietikon, Œtwil, devint le chef-lieu du district du même nom, et il l'est resté jusqu'à présent.

**Divers.** Le plus ancien document concernant l'église date de 1300 ; elle appartenait alors à l'archidiaconat de Zurich, décanat de Rapperswil. En 1363, elle fut donnée par l'Autriche aux von Hewen ; en 1408, le couvent de Wettingen en obtint la collation. La cure date de 1617, et en 1624 fut décidée la construction d'une église collégiale, agréée par l'évêque en 1649. La paroisse fut détachée du chapitre de Regensberg, mais incorporée à nouveau en 1875. Cinq chapelles existent encore : la chapelle Saint-Nicolas, primitivement chapelle du château des Habsbourg, celles de Maria de Wyl, de Saint-Sébastien (autrefois ossuaire), des Trois Rois et de Sainte-Anne. Le couvent des capucins fut érigé en 1593, reconstruit en 1654 et supprimé en 1841, il fut démoli peu après. Jusqu'en 1612 exista un couvent de femmes ; en 1618 fut construit dans le faubourg une petite église et couvent du couronnement de Marie, agrandi en 1623, supprimé en 1841, réouvert l'année suivante et définitivement supprimé en 1876. C'est aujourd'hui un asile catholique privé pour enfants nécessiteux. L'église réformée a été bâtie en 1713 avec les matériaux du *Stein*, et la cure acquise en 1726. L'hôpital fut fondé par la reine Agnès, la fille du roi Albert, et en 1351 déclaré franc d'impôts. En 1677, il possédait toutes les dîmes du Rohrdorferberg. Sa fortune dépassait le million en 1810 ; en 1819, à l'occasion de la séparation de Baden et d'Ennetbaden, on en préleva près d'un demi-million en faveur de différents fonds. Un maître d'école est mentionné en 1400 ; en 1650 trois ecclésiastiques remplissent ces fonctions. Une nouvelle maison d'école fut construite en 1857 sur l'emplacement de l'ancien couvent des capucins ; le nouveau collège primaire date de 1903. Les registres de paroisses datent pour les catholiques : naissances 1573, mariages 1586, décès 1588 ; pour les protestants : naissances 1718, mariages 1792, décès 1716.

INSTITUTIONS. La ville de Baden avait déjà de grandes franchises sous la domination autrichienne. Sa situation privilégiée lui fut confirmée par Zurich et Berne qui déclarèrent qu'elle conserverait tous ses droits de juridiction civile et criminelle ainsi que son administration. Les premiers étaient aussi applicables à Ennetbaden. L'organisation civile de Baden avait pris avec le temps un caractère aristocratique. A la tête de la ville il y avait un Petit Conseil de 12 membres et un Grand Conseil de 40 membres, chacun avec un avoyer à la tête. Les fonctions de conseiller étaient à vie au XVIIIe s. ; le Petit Conseil se recrutait lui-même. L'avoyer du Petit Conseil était confirmé chaque année ; cette confirmation, ou éventuellement nomination, avait lieu par le Grand Conseil et 60 représentants de la bourgeoisie. L'avoyer du Grand Conseil, dit avoyer des Quarante, était désigné par le Grand Conseil lui-même. Le Petit Conseil détenait la plus grande partie des pouvoirs ; c'est parmi ses membres que les deux conseils choisissaient les principaux fonctionnaires de Baden.

TRIBUNAUX. Baden avait trois sortes de tribunaux. 1. Le tribunal pour dettes (6 membres du Grand Conseil et 2 représentants de la bourgeoisie). 2. Le tribunal pénal, sous la présidence de l'avoyer. Les instances de recours étaient le Petit et le Grand Conseil, puis le « Syndicat » et enfin les cantons. 3. Le tribunal criminel, composé des deux conseils réunis. Dès 1712, la ville dut prêter serment tous les dix ans, le plus souvent avec Bremgarten et Mellingen, à Baden même. Dès cette époque aussi, les cantons exercèrent une certaine surveillance sur la ville, le bailli possédait un double de la clef de la tour et devait assister à toutes les séances du Grand et du Petit Conseil.

Le Niderhus ou le château du bas (appelé aussi « Stein ») plus tard château du bailli, était à l'origine un petit château sur la rive droite de la Limmat. Il commandait le passage du fleuve et fut le siège des baillis des Lenzbourg, des Kibourg et des Habsbourg. Il fut construit de 1363 à 1486, agrandi en 1579, et servit de bâtiment de l'école secondaire de 1807 à 1857. Il abrite aujourd'hui le musée historique. Sur l'emplacement du *Stein*, forteresse du haut ou ancien château, les Romains avaient déjà une tour d'observation. Le Stein fut brûlé le lundi de Pentecôte 1415, reconstruit de 1655 à 1670 et définitivement démantelé en 1712. La porte supérieure *(Obertor)*, fut démolie en 1874 ; la porte inférieure, appelée aussi porte de Brugg, aujourd'hui Stadtturm, fut manifestement reconstruite en 1440 avec d'anciens matériaux, et rénovée en 1509, 1572, 1755, 1823 et 1899.

Le château baillival de Baden d'après une photographie.

Le pont près du château baillival était connu déjà en 1242 ; en 1649 fut élevé un pont suspendu, brûlé par les Français en 1799 et reconstruit en 1809-1910. Baden était relié à Ennetbaden au moyen d'un bac ; le pont existe

depuis 1819 et a été remplacé en 1879 par un autre à tablier métallique. La Limmat était autrefois une route commerciale très fréquentée à cause des foires de Zurzach et des bains de Baden. Dans les années 1830 encore, le bateau des bains faisait tous les jours le trajet jusqu'à Zurich. En 1847, la ligne Baden-Zurich, la *Spanisch-Brötli-Bahn*, la première ligne de chemin de fer de Suisse, fut ouverte. Baden comptait en 1920 9600 habitants.

Voir Welti et Merz : *Die Stadtrechte von Baden und Brugg.* — J.-J. Höchle : *Gesch. der Reformation und Gegenreformation in... Baden.* — H.-K. Kreis : *Die Grafschaft Baden im 18. Jahrh.* — K. Landolt : *Der Wiederaufbau des Steins zu Baden.* — J.-G. Guggenbühl : *Zürichs Anteil am zweiten Villmergerkrieg.* — A. Maurer : *Der Freiämtersturm, 1830-1831.* — *Festschrift zur Eröffnung des neuen Krankenhauses... Baden.* — W. Merz, pasteur : *1714-1914. Zur Gesch. der reformierten Kirche.* — W. Merz, Oberrichter : *Burganlagen und Wehrbauten des Aargaus.* — Le même : *Wappenbuch der Stadt Baden.* — Fricker : *Gesch. der Stadt und der Bäder zu Baden.* — Le même : *Gesch. der Badener Stadtschulen.* — Gebenstorfer : *Chronik*, III. — Fritz Albrecht : *Rechtsgesch. der Bäder zu Baden im Aargau.* — David Hess : *Die Badenfahrt*, Zurich 1817. — *Badener Kalender*, 1916, 1918. — *Argovia* V, XIX. — *KSB* IV et 1898. — *AHS* 1889, 1895, 1900, 1902. [O. Z.]

**BADEN, von.** I. Famille de Baden qui remonte à l'amtmann Ulrich mentionné en 1244 au *Niderhus* ou château inférieur de Baden et s'éteint avant le XIVe s. Ses membres ne se rattachaient pas du tout aux « comtes » de Baden, mais étaient des ministériaux des Kibourg. L'avoué WERNHER VON BADEN, dont le sceau de 1293 porte une tête de taureau, appartenait à la famille de Wolen, selon Merz, tandis que son successeur l'avoué Heinrich (1304) s'appelait Henricus Villicus (maire). [Az.]

II. Famille de ministériaux des Zähringen, puis des comtes de Fribourg, qui tirait son nom du château de Badenweiler. *Armoiries* : échiqueté de sable et d'argent. Elle posséda pendant quelques années, avant 1384, le château de Wildenstein ; à la fin du XIVe s. ou au début du XVe s. elle devint bourgeoise de Bâle et le resta jusqu'en 1499. Elle s'éteignit en 1830 à Fribourg en Brisgau. — Voir Tableau généalogique dans Merz : *Sisgauer Burgen* IV, sous Wildenstein. [H.T.]

III. A Mellingen, Thoune et aussi ailleurs l'on trouve des familles bourgeoises VON BADEN ; leur nom est une désignation d'origine et n'a pas de rapport avec la famille des ministériaux. Il est possible que la forme BADER dérive de von Baden, mais elle signifie plutôt tenancier de bains. — Voir Merz : *Burganlagen.* — *Wappenbuch der Stadt Baden.* — *FRB.* — *ZUB.* [Az.]

**BADEN (ARTICLES DE).** Sur l'initiative de GALLUS-JAKOB BAUMGARTNER, de Saint-Gall, et de EDOUARD PFYFFER, de Lucerne, les cantons de Berne, Lucerne, Soleure, Bâle-Campagne, Argovie, Thurgovie et Saint-Gall se réunirent à Baden, du 20 au 27 janvier 1834, pour régler en commun les rapports de l'État et de l'Église. Le résultat de la conférence fut les 14 articles dits de Baden. Ils réclamaient : la transformation de l'évêché de Bâle en archevêché ; éventuellement, le rattachement des évêchés suisses à un archevêché étranger ; des réunions synodales sous la surveillance de l'État pour permettre une inspection de l'État dans les affaires d'Église ; la protection des évêques dans leurs droits pastoraux (contre la papauté) ; le placet de l'État pour les mandements de l'Église ; le contrôle de l'État sur les séminaires de prêtres et sur les ordres religieux ; l'imposition des couvents ; la limitation de la juridiction ecclésiastique en matière de mariages ; l'établissement de faibles taxes de dispense de mariage ; la garantie des mariages mixtes et la limitation des jours de fête.

Les articles furent d'abord ratifiés par les Grands Conseils de Lucerne, Bâle-Campagne, Saint-Gall, Argovie et Thurgovie. Mais l'on ne parvint pas à les introduire dans les législations cantonales. Ils furent célébrés dans le camp radical comme « la barrière protégeant la liberté contre le despotisme de l'Église ». Le clergé catholique libéral avait pris une grande part à l'établissement des Articles de Baden, mais lorsque l'encyclique papale du 17 mai 1835 prononça leur condamnation, une tempête générale s'éleva contre eux dans le camp catholique, et des associations catholiques dé-

Le Stadtturm de Baden, d'après une photographie.

fensives se constituèrent. L'Argovie dut employer les armes contre le Freiamt en 1835, Berne contre le Jura en 1836, ce qui mit en mouvement la diplomatie étrangère. Le Grand Conseil bernois chercha alors à nouer des relations avec le Saint-Siège au lieu d'appliquer les articles de Baden. Les autres cantons firent de même, de sorte que les Articles de Baden disparurent dans l'espace de quelques années. En 1841, l'Argovie dut aussi les abandonner. La papauté demeura victorieuse. — Voir Dierauer V. — Schnyder : *Gesch. der Badener-*

*konferenzartikel.* — Baumgartner : *Die Schweiz in ihren Kämpfen* II, 55-57. — E. Zschokke : *Gesch. des Aargaus*, p. 249. — *Katholische Schweizer-Blätter* 1871, 1896, 1898. [L-t.]

**BADEN (BAILLIAGE COMMUN DE).** Lors de la conquête de l'Argovie par les Confédérés, Baden fut la dernière place forte autrichienne qui tomba entre leurs mains. Le 22 juillet 1415, l'empereur Sigismond hypothéquait Baden et les terres conquises en commun aux Zuricois pour la somme de 4500 fl. en leur permettant de s'adjoindre comme créanciers hypothécaires les autres cantons intéressés. Cette participation des Confédérés fut décidée le 18 décembre 1415. Ainsi fut institué pour la première fois un bailliage commun, c'est-à-dire un territoire gouverné en commun par des baillis pris tous les deux ans dans l'un des VIII anciens cantons dans l'ordre suivant : Zurich, Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, Zoug, Glaris et Berne. Uri, qui refusa en 1415 de prendre part au gouvernement, revint plus tard à d'autres sentiments et envoya en 1445 son premier bailli à Baden ; pendant la première guerre de Zurich, le tour de ce canton fut omis en 1443 ; à part cela, l'ordre fut exactement observé de 1415 à 1712. La quatrième paix publique, de 1712, exclut les cantons catholiques du gouvernement commun et le bailliage ne fut plus dès lors soumis qu'à Zurich, Berne et Glaris, et même de telle façon que le tour de Glaris ne revenait que tous les 16 ans comme auparavant et pour deux ans. Berne et Zurich, par contre, se partagèrent les quatorze années restantes en périodes de 2-3 ans jusqu'en 1729, puis de 3-4 ans et dès 1747 en deux périodes de sept ans. Cette sujétion prit fin le 19 mars 1798 par la proclamation des anciens cantons coseigneurs qui déclarèrent Baden libre et affranchi de leur souveraineté.

Le bailliage de Baden se composait de la ville de ce nom et de onze districts, 8 intérieurs : Birmenstorf, Dietikon, Ehrendingen, Gebistorf, Leuggern, Rohrdorf, Siggental et Wettingen, et 3 extérieurs : Kaiserstuhl, Klingnau et Zurzach. Dans les districts intérieurs, le bailli avait la haute et la basse juridiction ; dans les districts extérieurs, il n'avait que la haute juridiction, la basse revenant à l'évêque de Constance. Comparé à la division territoriale actuelle, le bailliage de Baden comprenait les districts de Baden et de Zurzach, les paroisses zuricoises de Dietikon-Urdorf, Schlieren et Uitikon, et sur la rive droite du Rhin les paroisses badoises de Hohenthengen, Kadelburg et Lienheim. — Voir Dierauer. — *LL.* — *LLH.* [Az.]

**BADEN (BAINS DE).** Les sources de presque 40° R. qui jaillissent au coude de la Limmat à Baden étaient déjà connues des Romains comme le prouve le nom d'*Aquae Helvetiae* ou de bains helvétiques. Ces sources étaient si proches du grand camp de Vindonissa que la visite en était facile, d'autant plus que la grande route militaire du lac de Constance à Vindonissa franchissait la Limmat à cet endroit. Tacite mentionne les bains de Baden pour la première fois en 68. Ils disparaissent de l'histoire avec les Romains en 450, sans qu'ils aient été pour autant tout à fait oubliés. Grâce à la proximité des deux châteaux, le Stein et le Niederhus, et peut-être plus encore de Zurich, les bains prirent dès le XIIIe s. un nouvel essor, ainsi qu'en témoigne la décision de 1346 qui autorise les chanoines du Grossmunster de Zurich à y faire deux cures par an. Le camérier papal, Francesco Poggio, au Concile de Constance (1414-1418) parle déjà du train très luxueux de la vie des bains. Le véritable développement ne date cependant que de l'année 1426, à partir de laquelle les Diètes pour la reddition des comptes annuels se tinrent régulièrement à Baden. L'image que nous en donnent les chroniqueurs est toujours la même : la ville d'eaux était chaque été le lieu de réunion de la meilleure société de toute la Suisse, et partant était connue aussi pour ses mœurs légères. C'étaient de nouveau les « bains suisses » comme au temps des Romains. Un séjour aux bains était de bon ton pour les personnes en santé et le remède universel des malades. Toute la ville vivait de ses hôtes qui rapportaient aux leurs les cadeaux traditionnels, *Badenkram*, et recevaient de leur côté des *Badenschenken* de la maison ou de leurs amis pendant la cure ; il en résultait un trafic constant qui ne diminuait un peu que pendant l'hiver. La décision prise en 1712 par les cantons catholiques de ne plus assister aux Diètes de Baden parce qu'ils n'avaient plus part à l'administration de ce bailliage, sembla devoir mettre fin à cette vie brillante. Mais l'usage était trop bien enraciné

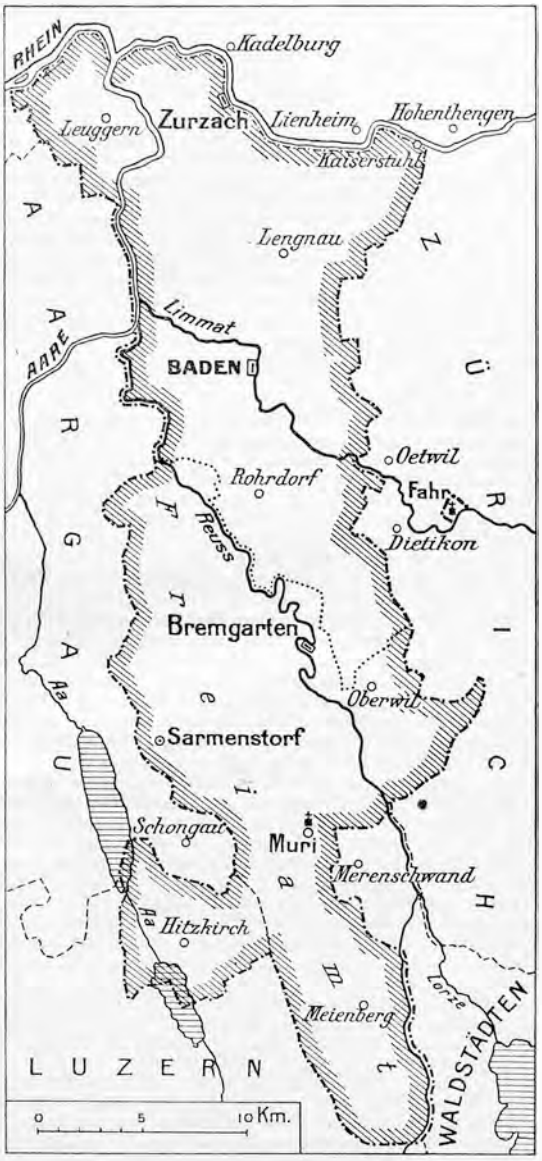


Carte du canton de Baden.

de sorte que la mode d'aller aux eaux de Baden persista, comme le témoigne Hess dans sa *Badenfahrt* en 1818. La cure de bains s'est maintenue en général au cours du siècle passé et Baden compte encore aujourd'hui, en Suisse du moins, pour l'un des bains les plus à la mode et les plus fréquentés. — Voir B. Fricker : *Gesch. der Stadt und Bäder zu Baden.* — F.-E. Welti : *Stadtrecht von Baden.* — F. Albrecht : *Rechtsgesch. der Bäder von Baden.* [D. Fretz et Az.]

**BADEN (CANTON DE).** Ce canton doit son existence à une proclamation du général Brune, du 16 mars 1798. Le 19 mars Zurich et Berne affranchirent de la sujétion l'ancien bailliage commun de Baden. La constitution

helvétique du 12 avril 1798 prévoyait à la vérité la fusion de ce nouvel État avec Zoug en un seul canton, mais le jour précédent déjà, le commissaire du gouvernement, Lecarlier, avait confirmé la première décision, Zoug s'étant joint aux cantons opposés à la République helvétique. Les choses en restèrent là et les 19 et 20 avril, les électeurs réunis à Mellingen nommèrent leurs députés au Grand Conseil helvétique, au Sénat et à la Cour suprême. Le 27 mai, sous la pression des baïonnettes françaises, le Freiamt fusionna avec le canton de Baden qui se trouva définitivement constitué en cinq districts : Baden, Bremgarten, Muri, Sarmenstorf et Zurzach, avec Baden comme chef-lieu. Il comprenait l'ancien bailliage de Baden moins les villages de la rive droite du Rhin : Kadelburg, Lienheim et Hohenthengen, auxquels on renonçait tacitement ; mais il conservait l'ancienne frontière zuricoise et le district de l'ancien Freiamt, comme avant 1798. Le canton de Baden partagea le sort de la République helvétique jusqu'à sa transformation. L'Acte de Médiation le réunit le 19 février 1803 au canton d'Argovie dont il fait partie depuis. [Az.]

**BADEN (COMTES DE).** Cette famille était une branche collatérale de la puissante famille des comtes de Lenzbourg ; elle a porté ce nom à cause du château supérieur de Baden, le *Stein*. Ce sont les quatre fils du landgrave Arnold II du Zurichgau qui ont porté le titre de comtes de ou à Baden, soit : — 1. ULRICH V, 1127-1134, *comes de Baden* 1130. — 2. WERNER, 1127-vers 1165, *comes de Baden* 1127-1155, *marchio de Baden* 1155, et en 1145 *Wernherus de Baden*. — 3. KUNO, 1149-1169, est appelé une fois en 1155 frère du *marchio* ou *comes Werner de Baden*. — 4. ARNOLD IV, 1127-1172, paraît en 1130 sous le nom de *Arnold de Baden* et en 1169 de *comes de Baden*. Dernier des comtes de Baden, il eut pour héritier le comte Hartmann III de Kibourg. Sur leurs sceaux, les quatre frères portaient le château des Lenzbourg, mais la tradition, vieille du XV^e s., leur attribua les armoiries actuelles de la ville.

Un comté de Baden n'a jamais existé ; ce nom a été donné dès 1173 sous les Kibourg et plus tard sous la domination autrichienne à l'ancien bailliage de Baden. Depuis la conquête de 1415 par les Confédérés, l'expression comté a été seule employée. — Voir Merz: *Burganlagen* — *FRB.* — *ZUB.* [A. ZESIGER.]

Le Congrès de Baden, d'après un tableau de Huber se trouvant au Musée de Versailles.

1. Maréchal de Villars. — 2. de Saint-Contest. — 3. Le comte du Luc. — 4. Secrétaire d'ambassade Butheil. — 5. Secrétaire de légation Bendenvieth. — 6. Le comte de Seilern. — 7. Le comte de Goës. — 8. Le prince Eugène de Savoie.

**BADEN (CONGRÈS DE).** Lors de la guerre de la succession d'Espagne, une coalition européenne s'était formée contre Louis XIV et les prétentions françaises. Elle commença à se disloquer après la mort de l'empereur Joseph I^er, survenue le 17 avril 1711, lorsque Charles, le prétendant habsbourgeois, eût de nouveau réuni toutes les terres autrichiennes et espagnoles sous le même sceptre. L'Angleterre fut la première à se retirer, les Pays-Bas, la Prusse, la Savoie et le Portugal suivirent son exemple (Paix d'Utrecht, 11 avril 1713) et même enfin l'empereur pour lui et sa maison (Paix de Rastatt, 7 mars 1714). Il ne restait en présence que la France et l'empire allemand. Ils envoyèrent le 5 juin 1714 leurs plénipotentiaires à Baden, pour y rétablir la paix de l'Europe. Le prince Eugène de Savoie, le comte de Seilern, et le comte Goës représentaient l'Empire ; le maréchal de Villars, le comte du Luc et le

sieur de Saint-Contest, la France. La paix qu'ils signèrent le 7 sept. 1714 ne fit que confirmer les résultats de la guerre, et remplaça par l'équilibre européen la domination devenue insupportable de Louis XIV. Pendant trois mois Baden fut un petit Paris ; les fêtes succédaient aux fêtes et les envoyés, du Luc en particulier avec sa suite de 300 personnes, dépensaient l'argent à pleines mains.

La paix de Baden a une certaine importance pour la Suisse, car les négociateurs s'entendirent pour reconnaître sa neutralité, comme ils l'avaient fait à Utrecht. Une seule difficulté surgit : à Utrecht, Louis XIV avait reconnu Neuchâtel parmi les pays alliés de la Suisse ; à Baden, il se refusa absolument à une déclaration explicite et s'en tint à l'expression générale *d'alliés et coalliés du Corps helvétique*. Il se vengea à Utrecht et à Baden de la défaite diplomatique de 1707, mais n'en retira rien sinon que l'Angleterre reconnut expressément, déjà avant les négociations de Baden, dans une déclaration particulière du 20 août 1713, que la principauté de Neuchâtel faisait partie de la Suisse. — Voir Dierauer, IV. — Henry Mercier : *Le Congrès de Baden et la Suisse* dans *ASG*, 1917. [Az.]

**BADEN (DÉFENSIONAL DE).** Organisation militaire fédérale. Voir DÉFENSIONAL.

**BADEN (DISPUTE DE).** Dispute religieuse organisée par les adhérents à l'ancienne confession pour endiguer les progrès croissants de la nouvelle foi dans la Confédération et pour réduire Zwingli au silence au moyen de la scolastique et de la théologie. L'initiative de cette réunion vint de Johann Faber, vicaire général de l'évêché de Constance, qui se présenta dans ce but à la Diète et se mit en Allemagne en relations avec le Dr Eck, d'Ingolstadt, le célèbre champion de la papauté en Allemagne. Elle devait avoir lieu à Bâle qui déclina cet honneur ; Baden fut alors proposé. Tous les cantons et leurs alliés devaient y assister, les évêques suisses et les universités des environs furent invités. La dispute ne devait pas s'occuper d'innovations ni de modifications, mais soumettre des vœux éventuels au prochain concile. Il ne fut pas possible d'obtenir la participation de Zurich et de Zwingli. L'invitation venait de la même Diète qui avait exclu Zurich des débats, et Zwingli, malgré un sauf-conduit, se refusa à paraître à Baden, où les V cantons catholiques étaient en force. La réunion perdit ainsi d'avance de son importance pour les deux partis.

Le lundi de Pentecôte, le 21 mai 1526, les débats furent ouverts ; ils se prolongèrent jusqu'au 8 juin. Les adhérents de la nouvelle confession, peu nombreux, étaient naturellement dans une position difficile. Seul Œcolampade de Bâle, qui disputa sept jours durant sans résultat avec le Dr Eck au sujet de la première thèse de ce dernier, concernant la Sainte-Cène, gagna la considération des catholiques. La dispute tourna autour des sept thèses d'Eck, sur la Sainte-Cène, l'intercession des saints, l'adoration des images, le purgatoire ; les deux dernières thèses d'Eck sur le péché originel et le baptême ne furent pas discutées. Par contre, l'on ne permit pas à Œcolampade de présenter une thèse, tandis que le pamphlétaire Thomas Murner put le faire et clore la dispute par un discours injurieux pour Zwingli. Celui-ci était renseigné journellement à Zurich sur le cours des débats par de jeunes amis. Environ 90 auditeurs se prononcèrent en faveur des thèses d'Eck et 11 seulement, quelques-uns encore avec des restrictions, en faveur d'Œcolampade.

Le parti catholique croyait avoir définitivement vaincu ; des rumeurs coururent en Allemagne sur la défaite de la nouvelle foi à Baden. La dispute excita pendant un certain temps le plus vif intérêt chez les Confédérés. Les cantons catholiques, dans l'assurance de leur victoire, allèrent trop loin : Zurich affermit la nouvelle foi, Berne et Bâle, eux, se fâchèrent car l'examen des protocoles officiels de la réunion ne leur fut pas permis et les rapports privés avaient été interdits pendant la durée des débats. Berne fut ainsi poussé à avoir ses propres discussions religieuses, qui furent par la suite de la plus grande importance. — Voir *AS* IV, I. a. — Wiedemann : *Joh. Eck* 1865 p. 206-48. — Fleischlin : *Schweiz. Ref. Gesch.* III, 599-691. — Stähelin : *Zwingli* II. — Dierauer III. [L-t.]

**BADEN (TRAITÉS DE PAIX DE).** Trois traités de paix ont été signés dans cette ville et en portent le nom. Ce sont :

1. La PAIX DE BADEN, ou troisième paix nationale, signée entre les deux cantons réformés de Zurich et Berne d'une part, et les cinq cantons catholiques de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald et Zoug, d'autre part, après la première guerre de Villmergen, le 26 février-7 mars 1656. Voir PAIX NATIONALE, TROISIÈME.

2. La PAIX DE BADEN, du 7 septembre 1714, conclue entre la France et l'empire allemand après la guerre de la succession d'Espagne. Voir BADEN, CONGRÈS DE.

3. La PAIX DE BADEN, du 15 juin 1718, conclue entre Zurich, Berne et l'abbé de Saint-Gall, dernière conséquence de la deuxième guerre de Villmergen ou guerre du Toggenbourg de 1712. Cet important traité, dû surtout aux efforts de l'avoyer bernois Johann-Friedrich Willading, réglait avant tout les rapports entre l'abbé et le Toggenbourg, accordant au premier la souveraineté sur ce pays, mais reconnaissant d'autre part au second la constitution de 1707 qui lui donnait une autonomie presque complète avec son propre landrat et son propre tribunal. En outre, ce traité appliquait le principe de la parité confessionnelle prévu dans la quatrième paix nationale, non seulement au Toggenbourg mais aussi à toutes les possessions de l'abbé en Thurgovie et dans le Rheintal, à l'exception de l'Alte Landschaft. Finalement les difficultés éventuelles entre l'abbé et les gens du Toggenbourg devaient être soumises à un tribunal arbitral formé de trois cantons protestants et de trois cantons catholiques. Cette paix abrogea l'ancien *Bauernlandrecht* entre le Toggenbourg et les cantons de Schwyz et Glaris. Zurich et Berne remplacèrent dès lors ces deux derniers cantons dans leur rôle de protecteurs du Toggenbourg, jusqu'en 1795. — Voir Dierauer. — *AS* VII, 1381. [Az.]

**BADEN-HOCHBERG (COMTES DE).** Voir HOCHBERG.

**BADER, BAADER.** Familles répandues dans les cantons de Bâle, Lucerne, Soleure et Zurich, encore actuellement florissantes

A. **Canton de Bâle** (Bader, Baader) La famille Baader est mentionnée à Gelterkinden dès 1515, à Liestal vers 1600. — 1. SAMUEL, * 1721, était chirurgien de campagne au service de la Hollande et rapporta quelques connaissances chirurgicales et médicales à Gelterkinden, où il acquit un certain renom de praticien. — 2. SAMUEL, 1780-1843, petit-fils du nº 1, médecin. Il étudia à Bâle, Genève et Würzburg, s'établit à Gelterkinden en 1806 où il acquit bientôt une grande pratique. Son fils — 3. ***Johann-Jakob***, 1810-1879, étudia la médecine à Bâle, Fribourg et Heidelberg, fit son doctorat à Zurich et pratiqua longtemps dans son village avec beaucoup de dévouement. Président de la société de médecine de Bâle-Campagne, il proposa le 27 décembre 1865 la fondation d'une société suisse des médecins et fut le fondateur de l'*Aerztlicher Zentralverein* et le promoteur du *Correspondenzblatt für Schweizerärzte*, publié plus tard par le professeur Klebs. Il fut président de la Commission scolaire de son district, membre du Conseil sanitaire et du Grand Conseil, conseiller national. Comme président du Grand Conseil, il fit rebâtir un établissement pénitentiaire et un hôpital cantonal. On lui doit aussi la fondation d'une école secondaire de jeunes filles, de la société de lecture et de la Caisse d'épargne. — 4. ARNOLD, 1842-1888, fit son

Johann-Jakob Bader, d'après un dessin de L. Wagner en 1848.

doctorat en médecine à Berne et dès 1872, rédigea avec Albert Burckhardt le *Correspondenzblatt*. Il cessa de pratiquer à la campagne en 1879 pour raison de santé, et s'établit à Bâle, où il fonda avec Albert Burckhardt la caisse de secours pour les médecins suisses. [Werner NAEF.]

B. **Canton de Lucerne**. Familles de Knutwil, Lucerne, Reiden, Ruswil, Willisau, etc. La branche lucernoise est mentionnée dès 1349. De 1396 à 1509 sept membres de la famille firent partie du Grand Conseil, dont NIKLAUS, excommunié le 25 septembre 1392 avec 25 autres Lucernois, pour avoir pris le parti des Uranais mis à l'interdit pour leurs démêlés avec le Fraumunster de Zurich. — Le peintre JOHANN, mentionné en 1774 à Beromunster, est d'origine bavaroise. — *SKL*. — Actes aux Archives d'État de Lucerne. [P.-X. W.]

C. **Canton de Soleure** (Baader et Bader). Famille encore existante. — 1. HUGO, de Winterthour, chanoine du chapitre de Schönenwerd dès 1365, et prévôt dès 1388 ; il rebâtit en 1386 l'église incendiée du chapitre. L'année de sa mort est inconnue. — 2. JOSEF, père, et — 3. JOSEF, fils, achevèrent avant 1770 le modèle en bois de l'église de Saint-Urs dont ils avaient été chargés par le constructeur Pisoni. Tous deux habitaient à Büttnau près de Soleure. — 4. URS-JOSEPH, de Holderbank, * le 18 mai 1797 à Soleure, devint le 16 août 1819 professeur de français au collège de la ville, prêtre en 1821 et plus tard professeur au gymnase, puis à l'école cantonale du 8 juillet 1833 à sa mort, le 25 février 1861. Il écrivit des livres scolaires de français, de latin et d'histoire, ainsi que des brochures d'édification. — Voir Ferdinand von Arx : *Gesch. der höhern Lehranstalt in Solothurn*, 1911, 107. — *SW*, 1821, p. 458. — P. Strohmeier : *Der Kt. Solothurn*. [J. M.]

D. **Canton de Zurich**. I. Famille mentionnée à Affoltern près Zurich vers 1430, mais originaire de Œrlikon. Elle tenait du couvent d'Œtenbach une grande ferme à Affoltern. — II. Famille bourgeoise d'Eglisau, mentionné dès 1560 ; elle a compté des bouchers et des conseillers de ville. [J. F.]

**BADI, BADDI, de BADIS, BADIO.** Famille éteinte de Locarno. *Armoiries* : de gueules à une branche de sinople accompagnée de deux lys d'or. — 1. GIOVANNI-PIETRO, dit Pietro de Badis, maître verrier. En 1568, il tenta, avec un Vénitien, d'introduire à Locarno l'industrie du verre ainsi que les procédés des fameuses verreries de Murano. Le 13 septembre 1568, il obtint du gouvernement d'Unterwald le privilège exclusif de la fabrication du verre dans le bailliage de Locarno pendant 15 à 20 ans. — 2. GIOVANNI-BATTISTA, chef de la députation de Locarno au congrès des bailliages des XII cantons, à Bironico en 1653, où l'on devait décider de l'aide en hommes et en argent des bailliages tessinois pour la guerre des paysans. — Voir *BStor*. 1884, 1890. — *SKL*. — Vegezzi : *Esposizione storica*. — *AHS* 1914, p. 14. [C. TREZZINI.]

**BADIUS (BADE)**, CONRAD, * à Paris en 1510, imprimeur comme son père Jodocus Badius. Ayant embrassé la foi réformée, il se retira à Genève où il fut reçu habitant en 1550 et bourgeois en 1555. Il fut collaborateur de Jean Crespin et de Robert Estienne et travailla aussi pour son propre compte. Il fut un des imprimeurs de Calvin dont il traduisit du latin et imprima en 1555 le *Chant de victoire*. Polémiste religieux très ardent et parfois violent, il a traduit du latin et imprimé *L'Alcoran des Cordeliers* et *Les vies des evesques et papes de Rome*. Il serait aussi l'auteur de la *Comédie du pape malade et tirant à sa fin*, publiée en 1561 sous le pseudonyme de Thrasibule Phénice, et dont le Conseil de Genève autorisa la représentation cette année-là. En mars 1562, Badius quitta Genève pour se rendre à Orléans où il mourut de la peste quelques mois plus tard. — Voir *France protestante*, 2e éd. I, 680. — Maittaire : *Annales typographici*, III, 137. — Senebier : *Hist. littéraire*, II, 50. [Frédéric GARDY.]

**BADOLLET.** Famille originaire de Serraval (Haute-Savoie) admise à la bourgeoisie de Genève en 1555, existant actuellement à Genève, Paris, Londres, Berlin, aux Etats-Unis. Elle a donné dès 1578 toute une dynastie d'horlogers. *Armoiries* : d'azur au lion d'argent tenant une badelaire de même. — 1. JEAN, 1635-1718, ministre 1663, régent au collège de Genève 1678-1718. Il publia : *La Harangue de Frédéric Spanheim*; *Geneva restituta*; *De l'excellence de l'horlogerie*, etc. — 2. JÉRÉMIE, 1746-1809, ministre de l'Hôpital 1769, pasteur de l'église française de Francfort s/M. 1779-1809. — 3. JEAN-LOUIS, émigra aux Etats-Unis en 1785. Il fonda avec son ami Albert Gallatin, sur le Potomac, une ville qu'ils nommèrent *New-Geneva*. — 4. JEAN-MOISE, * 1811, créateur en 1837 de la manufacture J.-M. Badollet et Cie ; président du Grand Conseil en 1860. — Voir Galiffe : *Not. gen.* III, 20. — *AGS* IV, 763. — Senebier : *Hist. litt.* — *France protestante*. — Heyer : *L'église de Genève*, 421. — *BIG* IX — Montet : *Dictionnaire* — *Journal suisse d'horlogerie*, 1914. — Babel : *Les métiers dans l'ancienne Genève*. [H. D.]

**BADOUD.** Famille bourgeoise de Fribourg, Romont, Prévondavaux, Siviriez, et d'autres localités des districts de la Broye et de la Glâne. — 1. P. MAXIMILIEN, capucin, supérieur à Romont 1745, † à Fribourg 1769. Prédicateur réputé, il séjourna plusieurs années en France. Il fit établir à l'église des Capucins de Romont, en 1755, les deux belles châsses qu'on y voit encore, et publia en 1741 une vie de saint François d'Assise, en vers latins, composée par un Père Apollinaire. — 2. GEORGES, avocat, député de Fribourg au Sénat helvétique 1798-1800, membre du Conseil législatif de la République helvétique 1801, 1802, membre du tribunal du canton; 24 août 1802, préfet national du canton de Fribourg. — [RÆMY.] — 3. ADOLPHE, * 1837 à Romont, directeur de l'école secondaire d'Estavayer 1863-1866, professeur et préfet de discipline au collège de Schwyz pendant vingt-cinq ans, chapelain, puis curé de Tavel 1893-1899, chanoine à Saint-Nicolas de Fribourg, grand chantre 1902-1911, doyen de Fribourg 1911 à sa mort, 18 nov. 1916. — 4. ALFRED, * à Romont 1er nov. 1842, prêtre 1867, vicaire à Siviriez et à Broc, prieur de Broc 1868, inaugura les pèlerinages à Notre-Dame des Marches, auteur d'une notice sur cette chapelle et d'une autre sur Saint-Othmar. † 27 janv. 1887. — 5. EMILE, médecin, étudia à Fribourg-en-Brisgau, Wurzbourg et Heidelberg, s'établit à Romont, † 16 avril 1896. — Voir *Etrennes fribourgeoises*, 1917. — *Liberté*, 18 nov. 1916. — Dellion : *Dictionnaire*. — *Almanach catholique*, 1918. [F. D.]

**BADOUX**, HENRI, forestier, * 22 mai 1871 à Cremin (Vaud), étudia à Zurich et Munich, inspecteur forestier à Montreux 1898-1915, professeur 1915, puis principal de l'Ecole forestière de l'Ecole polytechnique de Zurich 1919. Il a publié : *Les beaux arbres du canton de Vaud*, et rédige le *Journal forestier suisse* depuis 1915. [C. B.]

**BADRUTT.** Famille grisonne de Pagig dans le Schanfigg, répandue aussi à Coire-Masans et ailleurs sous le nom de PADRUTT, dérivé du prénom romanche *Padruott* = Pierre. — 1. JOHANN vint en 1815 à Samaden, fut architecte et père de la famille d'hôteliers de Saint-Moritz. Ses fils aînés, CASPAR et PETER, étudièrent à l'École polytechnique de Paris et bâtirent plusieurs maisons remarquables en Engadine (Josty à Madulein et Sils, Lorsa et Frizzoni à Cresta-Celerina) ; ils émigrèrent plus tard en Amérique où Peter devint professeur — 2. JOHANN, fils du no 1, fondateur de l'hôtellerie à Saint-Moritz, * le 2 avril 1819 à Samaden, acheta à Saint-Moritz, en 1858, la pension Faller qui devint au cours des années le célèbre hôtel Kulm de Saint-Moritz-Dorf. Il est aussi l'initiateur des sports d'hiver et reçut les premiers hôtes d'hiver à Kulm déjà vers 1860. — 3. CASPAR, fils du no 2, * en 1846, ouvrit en 1878 une usine électrique au Kulm qui fut l'une des premières entreprises d'éclairage de ce genre ; il fonda également le tramway des bains et l'usine électrique communale, à la sortie du lac de Saint-Moritz. En 1883, il construisit l'hôtel Caspar Badrutt (Hôtel Bernet) et le Palace Hôtel (auparavant Beau-Rivage), notablement agrandi par son fils qui le dirigea après la mort du père (1904). Il écrivit un livre sur l'*Assunzione della Madonna*, qui fut transportée en 1887 de Ferrare à l'hôtel Kulm, et en faveur de l'authenticité de laquelle il se prononça. — 4. PETER, fils du no 2, * le 24 janvier 1850 à Samaden, collaborateur de ses parents et plus tard directeur de

l'hôtel Kulm. Président de commune, grand conseiller, il travailla en faveur d'une ligne de chemin de fer à voie normale dans l'Engadine. En 1896 il s'établit en Autriche; revenu en Suisse, il mourut à Coire en 1905. [C. CAMENISCH.]

**BADUEL,** CLAUDE, * à Nîmes vers 1505, † à Genève en 1561, humaniste et pédagogue. Après avoir été professeur de philosophie à Paris en 1539 et professeur à Nîmes en 1540, il fut obligé de quitter la France à cause de ses tendances protestantes. Il se réfugia à Genève en 1553, fut reçu bourgeois en 1555 et devint professeur à l'Académie. Il publia de nombreux ouvrages de philosophie, de pédagogie et d'édification. — Voir *France protestante* I. — Herminjard : *Correspondance des réformateurs*. [D. L.]

**BÆBLER.** Ancienne famille glaronnaise du Sernftal. — 1. JOHANN-JAKOB, * le 7 avril 1807 à Schwanden, † le 25 mai 1874 à Glaris, dirigea de 1829 à 1843 l'école réale de Schwanden, puis fut maître secondaire à Glaris 1843-1868. D'idées libérales, il prit une grande part à la régénération de son canton vers 1830 ; il était aussi poète et compositeur et écrivit une série de brochures historiques et pédagogiques. — Voir *Neue Glarner Zeitung*, 26 mai 1874. — Nabholz : *Gesch. der Höhern Stadtschule Glarus*, p. 31. — [Nz.] — 2. JOHANN-JAKOB, * le 3 mai 1836 à Schwanden, fils du nº 1, fit son doctorat à Bâle, fut instituteur à Brugg, où il fonda la bibliothèque de la ville en 1864 avec le Dr Rohr et le juge Wildy. A partir de 1866, maître au collège cantonal de Berne et à l'établissement de Bächtelen et privat-docent à l'université de Berne. En 1876, il entra au collège d'Aarau, fut de 1879 à 1882 inspecteur scolaire; il fut également bibliothécaire de la ville et du canton, à Aarau. † à Baden, le 14 juillet 1900.— Voir : *Programm der Aargauer Kantonsschule*, 1900-1901. — [F. W.] — 3. JOHANN, * le 13 février 1845 à Matt, administrateur 1869 et président communal de Matt de 1872 à 1878 et de 1879 à 1917, et dès 1908 membre du tribunal cantonal. — Voir : *Staatskalender des Kts. Glarus*, 1887 ss. [Nz.]

**BÆCH.** Voir SAFIEN.

**BÆCH** (C. Schwyz, D. Höfe, Com. Freienbach. V. *DGS*). *Bachiu* (= près du ruisseau) dans un document d'Otto I, en 972. D'importantes carrières y existent, autrefois propriété de la ville de Zurich. Une fabrique de papier s'y trouvait avant 1780, transférée plus tard à Wollerau. Une filature de laine existe depuis 1858, une fabrique de soieries 1852, une brasserie 1870 et une fabrique d'objets en ciment 1906. Le lieu, situé à la frontière de Schwyz et de Zurich, avait autrefois une certaine importance. Une famille de chevaliers VON BÆCH y est mentionnée au milieu du XIIIe s. [R-r.]

**BÆCH, von (BECHE).** I. Famille de ministériaux des comtes de Rapperswil, originaire de Bäch, Haut-Lac de Zurich. — ULRICH, devint en 1256 vassal du couvent d'Einsiedeln. — II. Famille bourgeoise de Zurich du XIVe s., peut-être originaire de Schwyz. — ULRICH, domicilié à Dorf, prévôt de la corporation des bateliers, 1336-1360. En 1358 le bateau qu'il conduisait à Bâle eut un accident et deux cents personnes y perdirent la vie. — La famille s'éteignit en 1373. — Voir *UZ*. — *Zürcher Steuerbücher* I. — Dursteler : *Geschlechterbuch* (avec deux armoiries). [F. H.]

**BÆCHI** (CHARTREUSE) (C Berne, D. Thoune, Com. Hilterfingen. V. *DGS*). Propriété avec château et parc dont les premiers possesseurs connus sont les barons de Strättlingen. Elle fut léguée par Anna von Felschen aux chartreux de Thorberg et lors de la Réformation passa à l'État de Berne, qui la vendit en 1807 à l'avoyer Niklaus-Friedrich von Mulinen Ce dernier fit construire une maison de campagne munie d'une tour qu'il appela *la Chartreuse* ; dans la forêt de Bächi, il fit élever un banc de pierre à la mémoire du minnesänger Heinrich von Strättlingen. La Chartreuse fut acquise en 1831 par le Neuchâtelois Denis de Rougemont, et en 1900 elle passa au baron prussien von Zedwitz, qui la démolit et fit construire à la place un nouveau château. Le nom de Bächi, répandu dans toute la Suisse, vient du ahd. *baehin*, ancien locatif de Bach et signifie « près du ruisseau ». — Voir J.-G. Schrämli : *Chron. der Stadt- und Kirchgemeinde Thun* (mns. 1837). — Egbert Fr. von Mulinen : *Beiträge zur Heimatkunde* des Kts Bern I (avec bibliographie). — W.-F. von Mulinen : *Die Chartreuse bei Thun*, dans *Die Schweiz* 1903. [P. HOFER.]

**BÆCHLE,** JAKOB, de Buchs près d'Aarau. * le 30 mai 1844, † le 12 novembre 1899, géomètre. Il travailla au bureau topographique fédéral sous les ordres du colonel Siegfried, fut chef de bureau de la société internationale pour les chemins de fer de montagne, et fit à ce titre les projets des lignes : Arth-Rigi, Schynige Platte, Monte Generoso. Après la dissolution de la société, il s'occupa surtout de constructions hydrauliques à Ruppoldingen et Rheinfelden, et fut membre du Grand Conseil, du tribunal de commerce cantonal et président de la société des architectes et ingénieurs argoviens. — *Schweizerische Bauzeitung* 1899. [F. W.]

**BÆCHLER.** Familles des cantons de Fribourg, de Lucerne et de Thurgovie.

A. **Canton de Fribourg** (franç. DURIAUX). Ancienne famille bourgeoise de nombreuses communes des districts de la Sarine, Singine et de la Broye ; elle a fourni plusieurs religieux capucins, des prêtres et des agronomes distingués. A citer LOUIS, député, † 1919. [F. D.]

B. **Canton de Lucerne.** Familles de Littau (1352), Berghöfe (1456), Ruswil et Malters (dès 1400), Neudorf, Oberkirch, etc. — 1. JENNI, et — 2. HANS, son fils, tombèrent au Buttisholz le 19 décembre 1375. — 3. SEBASTIAN, * 1562, juge ecclésiastique à Ruswil en 1580. — 4. Père DEODAT, de Ruswil, * 1796, supérieur du Rigi-Klösterli en 1835. [P.-X. W.]

C. **Canton de Thurgovie.** — ***Emil,*** naturaliste, * le 10 février 1868 à Frauenfeld. Instituteur primaire de 1890-1893, il étudia les sciences naturelles à Neuchâtel et Zurich de 1894 à 1897, fut de 1897 à 1902 assistant au musée d'histoire naturelle de Saint-Gall, puis conservateur et directeur scientifique dès 1902. Il publia de nombreux travaux zoologiques, minéralogiques, géologiques et botaniques, surtout en préhistoire paléolithique. Il découvrit en 1904 la station moustérienne du Wildkirchli, et en 1918 la station préhistorique de l'*Ursus spelaeus*, au Drachenloch sur Vättis. Il fit beaucoup pour populariser les sciences naturelles et pour la protection de la nature. Il reçut en 1917 le titre de docteur *honoris causa* de l'Université de Zurich. [Bt.]

**BÆCHLI,** HERMANN, * le 4 février 1850 à Buchs (Argovie), fut instituteur à Zoug, puis à l'école réale de Schaffhouse en 1875 et maître de gymnastique dans cette ville. Devenu inspecteur cantonal de gymnastique, membre du Comité et président, 1901-1903, de la Société fédérale de gymnastique, il écrivit une *Geschichte des Stadtturnvereins*. — Voir Wechsler : *Festschrift des Stadtturnvereins* — *Katalog der Stadtbibliothek Schaffhausen* II. [WANNER-KELLER.]

**BÆCHLI, PROCÈS.** Voir BACHMANN, KASPAR.

**BÆCHTELEN** (C. et D. Berne. V. *DGS*). Domaine dans la Com. de Köniz. Jusqu'en 1821 propriété de Friedrich-Emanuel Jenner, camérier bavarois ; il fut transformé à cette date en établissement privé d'éducation pour garçons sourds-muets subventionné par l'État, puis repris par lui en 1834 et transféré dans l'ancien couvent de Frienisberg. La Société suisse d'Utilité publique racheta le domaine en 1840 et y fonda le 1er avril un asile pour garçons, qui existe encore. On y a trouvé en 1916 des objets de l'âge du bronze. — Voir Durheim : *Beschreibung*, p. 342, 346. — Rapports annuels de l'établissement. — *ASA* 69 et s. [Az.]

**BÆCHTIGER.** Famille saint-galloise, originaire des communes de Mosnang et Jonswil ; le nom vient probablement de la ferme de Bechten, commune de Mosnang. En 1510 HANS et HEINI BECHTINGER sont mentionnés dans l'accord conclu à Libingen au sujet de l'impôt du bailli. Dans la branche de Jonswil, mentionnons : — 1. FRANZ-KARL, * 28 août 1831, † 3 mai 1897. Ordonné prêtre le 11 avril 1857, il devint maître à l'école réale de Rapperswil, curé à Bütswil en 1860, à Thal en 1874, catéchiste de la cathédrale et chanoine de Saint-Gall en 1878. Il se retira en 1886, prit la cure de Magdenau et devint doyen du chapitre du Bas-Toggenbourg. — 2. JOSEPH, * 1876, instituteur à Bazen-

heid en 1895, rédacteur du *Fürstenländer* en 1904, du *Wiler Bote* en 1919, de l'*Ostschweiz* en 1921 et homme de lettres. — 3. AUGUSTE-MEINRAD, * 12 mai 1888, artiste-peintre et dessinateur, — Voir S. Gmür : *Rechtsquellen des Kts. St. Gallen* II, 286. — *St. Gall. Nbl.* 919, p. 100. — *SKL* IV, p. 18. [J. M.]

**BÆCHTOLD.** Familles des cantons de Schaffhouse et de Zurich.

A. **Canton de Schaffhouse.** Famille de Schleitheim connue dès le XV^e s. De l'ancien prénom *Bercht-olt* (*bercht* = rayonnant, *olt* pour *walt* = celui qui gouverne). L'ancêtre de la famille actuelle est — 1. NIKLAUS, préposé au péage vers 1650, à la frontière du Fürstenberg. — 2. JOHANNES, * le 27 sept. 1778 à Schleitheim, étudia à Zurich et s'établit comme médecin dans son village. Membre du Grand Conseil et juré, il travailla avec succès au progrès de l'agriculture et de la sylviculture, ainsi qu'au développement de l'instruction populaire. Membre de la Constituante en 1831, plus tard président du tribunal de district de Schleitheim et membre de la Commission financière cantonale, il mourut en 1860 à Merishausen. — 3. JOHANN-CASPAR, fils du n° 2, * 1807 à Schleitheim, † 1896 à Schaffhouse, fut élevé chez les frères Moraves de Königsfeld (Baden) et de Niesky, fréquenta les universités de Berlin, Bonn et Tubingue, administra la petite paroisse de Neuhausen 1832-1837, celle de Merishausen-Bargen 1837-1883, 1834-1847 membre de la Commission scolaire cantonale, de 1847 à 1872 inspecteur d'école des districts de Schaffhouse et de Hegau, prit une part prépondérante à l'élaboration de la loi scolaire de 1851. — 4. ***Karl-August***, fils du n° 3, * 1838 à Merishausen, étudia à Bâle, Tubingue et Zurich. Pasteur de Gächlingen 1862, de la *Steiggemeinde* à Schaffhouse 1869-1912 ; longtemps aussi chapelain d'un asile d'aliénés et temporairement maître de religion et d'histoire à l'école des garçons de la ville ; membre de la Commission scolaire pendant plusieurs années. En 1876, il devint bibliothécaire de la bibliothèque des pasteurs, plus tard de celle de la ville et archiviste. Il se retira de toutes ses fonctions en 1918 pour cause de maladie. Parmi ses nombreux travaux d'histoire locale, citons : *Schaffhauser Urkundenregister von* 978-1336. Il reçut en 1903 le titre de docteur *honoris causa* de la Faculté de philosophie de l'Université de Zurich. † 5. févr. 1921. — Voir *Familienchronik* (mns). — Catalogue de la bibliothèque de la ville. — Wanner-Keller : *Pfarrer D^r Bächtold*, *Intell Blatt* 7 fév. 1921. — [WANNER-KELLER.] — 5. ***Jakob***, * 27 janv. 1848 à Schleitheim, † 8 août 1897, étudia à Heidelberg, Munich et Tubingue. Pendant la guerre franco-allemande il fut correspondant de guerre de la *Neue Zürcher Zeitung*, et après un séjour à Paris et en Angleterre, devint en 1872 maître de langue allemande au gymnase de Soleure. En 1878 professeur d'allemand et d'histoire à l'école supérieure des jeunes filles de Zurich ; 1879-1884, rédacteur du feuilleton de la *Neue Zürcher Zeitung*. En 1880 il se fit agréger à l'université de Zurich, y devint en 1887, professeur extraordinaire et en 1888 ordinaire, d'histoire de la littérature allemande. Bächtold est surtout connu pour son histoire de la littérature dans la Suisse allemande. Il collabora à l'*ADB*, pour laquelle il écrivit 30 articles. Ses principales publications sont : *Deutsche Handschriften aus dem Britischen Museum*, 1873 ; *Biographie und Ausgabe des Hans Salat*, 1876 ; dans la *Bibliothek älterer Schriftwerke der deutschen Schweiz* : *Stretlinger Chronik* (1877), et *Niklaus Manuel* (1878) ; *Briefwechsel Mörikes mit Hermann Kurz*, *Moritz von Schwind und Storm*, 1885, 1890, 1891 ; *Gesch. der deutschen Literatur in der Schweiz*, 1892 ; *Gottfried Kellers nachgelassene Schriften und Dichtungen*, 1892 ; *Gottfried Kellers Leben*, 1894-1896. — Voir *NZZ* 1897, n^os 226-230. — *ADB* 47. [C. B.]

Karl-August Bächtold, d'après une photographie.

B. **Canton de Zurich.** I. Ancienne famille d'Uster, mentionnée vers 1450. Pendant trois siècles au moins elle resta fixée à Wil près Uster. — II. Famille de Wil sur le Rafzerfeld, encore existante. [J. F.]

**BÆCHTOLD,** HERMANN, * 3 février 1882, étudia à Neuchâtel, Bâle, Fribourg en Brisgau et Berlin, D^r phil. 1909-1912 maître secondaire, 1912-1915 administrateur des Archives économiques à Bâle, 1912-1915 privat docent, 1915-1920 professeur extraordinaire et dès 1920 professeur ordinaire d'histoire à l'université de Bâle. — Voir *Dictionnaire suisse des contemporains*.

**BÆCK,** THEODORICH, d'Ueberlingen, 1598-1676, jésuite, maître de mathématiques au collège de Lucerne, du 5 janvier 1633 au 23 janvier 1636. [P.-X. W.]

**BÆHLER.** Famille bourgeoise des communes de Blumenstein, Wattenwyl, Längenbühl, Uebeschi, Thoune, Buchholterberg, Wimmis. — *Armoiries* : d'azur à une étoile à six rais d'or surmontée d'un croissant renversé du même et trois monts de sinople en pointe. — 1. BENDICHT, chanoine à Interlaken, fut pasteur à Thurnen en 1525, signa les actes de la dispute de 1528, † en 1558. Il est probablement identique à celui que mentionne en 1549 la correspondance de Bullinger. — 2. DAVID, fils du n° 1, suffragant à Interlaken en 1547 et pasteur à Reutigen, en 1550 à Rueggisberg, en 1558 à Thurnen, † 1573. — Une branche des Bähler de Blumenstein devint bourgeoise de Thoune en 1653. — 3. DAVID, 1766-1812, membre de la municipalité en 1800, du Petit Conseil en 1802, administrateur de l'hôpital en 1803. — 4. NIKOLAUS, de Wimmis, président de commune, membre du Grand Conseil et préfet du Bas-Simmenthal, rédigea en 1817 une chronique du Simmenthal. — 5. JAKOB-BERNHARD, 1757-1837, de Längenbühl, établi à la Rüti près de Bremgarten, lieutenant du tribunal de ce lieu de 1814 à 1832. — Voir *BJ* 1912. — 6. RUDOLF-ALBRECHT, * le 3 mai 1795 à Bremgarten, † le 27 novembre 1850 à Neuenegg, fils du n° 5, consacré en 1818, pasteur à Lauenen 1820, à Neuenegg 1822, d'où il prit soin des protestants disséminés dans le district fribourgeois de la Singine ; on lui doit la fondation d'écoles protestantes dans le canton de Fribourg et celle de la paroisse protestante du chef-lieu. Il participa aux mouvements de 1831 et de 1846, et publia divers écrits. — Voir *SBB* III, 43-48. — 7. KARL-WILHELM, * le 8 juillet 1825 à Neuenegg, † le 24 janvier 1891 à Oberburg, fils du n° 6, consacré en 1848, pasteur de Morat en 1852, d'Oberburg en 1868. Il s'occupa de l'œuvre des protestants disséminés, et fut depuis 1868 président de la société de secours de l'Emmental ; il prit part à la fondation des écoles de Gurmels, Courtepin 1860 et de la paroisse de Cordast ; en 1883 premier président de la société de bienfaisance religieuse nouvellement fondée, inspecteur d'assistance publique, membre de la Commission du gymnase de Berthoud, député au Synode bernois. — Voir *Zur Erinnerung an Pfarrer K. W. B.* 1891. — *Kirchliches Jahrbuch für den Kt. Bern*, 1892. — *SBB* V. — 8. Traugott-Philipp-EDUARD, * le 13 mars 1832 à Neuenegg, † le 24 janvier 1910 à Bienne, fils du n° 6, étudia la médecine à Berne, Strasbourg et Paris, pratiqua

Edouard Bähler, d'après une photographie.

depuis 1856 à Laupen, depuis 1866 à Bienne, lieutenant du préfet 1867-1872 président de la ville 1869-1872, président du Conseil d'administration du progymnase 1869-1888 et membre du Conseil du technicum 1890-1905, député au Grand Conseil 1872-1879, membre de la Constituante 1883, du Conseil national 1887-1908, orateur populaire connu, collaborateur au *Seeländerbote* auteur de nombreuses monographies historiques dont la liste se trouve dans *Eduard Bähler, Lebenserinnerungen*. — 9. ARNOLD, * le 6 avril 1859 à Laupen, † le 1er déc. 1918 à Bienne, fils du nº 8, pharmacien en 1883 à Bienne, professeur de chimie au technicum de cette ville, membre des autorités, administrateur de l'hôpital des enfants, conservateur du musée Schwab, président de la section biennoise du C. A. S. de 1892-1910, auteur d'études de préhistoire, d'alpinisme et d'histoire de Bienne et de ses environs. — Voir *JSAC*. — *SAGA*. — *Biel vor 100 Jahren*. — 10. Albert-***Edouard***, * le 14 juin 1870 à Bienne, fils du nº 8, étudia la théologie et l'histoire à Genève, Berne, Jena et Paris, fut consacré en 1892, pasteur à Thierachern en 1895, à Champion depuis 1914, reçut en 1893 la médaille de Haller, en 1911 le doctorat *honoris causa* de l'université de Lausanne ; 1909 privat-docent et 1912 professeur extraordinaire d'histoire de l'Église à l'université de Berne. — Voir la liste de ses œuvres jusqu'en 1904 dans G. Grunau : *Die Hallermedaille*. Il a publié depuis : *Nikolaus Zurkinden* (*JSG* 36, 37) ; *Der Freischarenzug nach Savoyen 1698 und sein Anführer J.-J. Bourgeois* (*JSG*, 42) ; *Eduard Bähler (1832-1910), Lebenserinnerungen* ; *Das Tagebuch Johann Hallers 1548-1561* (*AHVB* 23) ; il a collaboré à *SBB*, *BT* II, *BBG*, *JSAC*, *Nbl. des historischen Vereins Bern*, 1908 ; *Bernische Kunstdenkmäler*, *DGS*, *DHBS*. — 11. RODOLPHE, * 19 janvier 1851 à Thoune, † 17 septembre 1918 à Berne, petit-fils du nº 6, chef d'une maison de commerce et membre de commissions administratives, scolaires et ecclésiastiques de la ville de Berne. [E. B.]

**BÆHNI,** JEAN, * 11 janvier 1863 à La Chaux-de-Fonds, fabricant d'horlogerie à Bienne dès 1883. Député au Grand Conseil dès 1902 et la même année membre du Conseil municipal de Bienne où il siégea jusqu'en 1913 ; il mourut le 13 juillet 1915. [E. K.]

**BÆLDI (BELDI).** Ancienne famille glaronnaise éteinte en 1768. Ce nom vient d'un prénom ahd. formé du préfixe Bald = téméraire, comme *Baldheri*, *Bald- win* etc. — 1. FRIDOLIN, greffier et chroniqueur, † avant 1560. Il participa au *Glückshafen* du tir de Zurich en 1504 et se rendit dans les États du pape en 1521 comme capitaine de mercenaires suisses. Il est l'auteur d'une chronique du pays de Glaris, de 1488 à juin 1529 (publ. dans *ZSK* 1907). — 2. JOACHIM, passa au protestantisme en 1529, devint en 1539 secrétaire d'État tout en exerçant le métier d'aubergiste, fut bailli de Locarno de 1542 à 1544. Il se défendit énergiquement de l'accusation d'avoir été acheté par Milan et la Diète de Baden de 1544 l'en releva complètement. Après avoir répandu de nombreuses bibles dans les bailliages transalpins, il y provoqua un mouvement en faveur de la Réforme. Il fut landammann de 1548 à 1553, et mourut en 1571. — 3. MICHAEL, fils du nº 2, fut souvent député glaronnais à la Diète et devint en 1582 bailli de la Valle Maggia. Il entra ensuite au service de France et devint capitaine au régiment Wichser. Quand Henri IV monta sur le trône, la plupart des officiers suisses se déclarèrent en sa faveur et envoyèrent Bäldi à Berne, à la Diète d'automne 1589, pour en informer leurs supérieurs. Le roi l'envoya en 1597 à Berne et Zurich pour obtenir de l'argent et des hommes. Après son retour dans sa patrie, il fut landammann de 1601 à 1604 et de 1609 à 1611. En 1611, il fut l'un des quatre arbitres dans l'affaire de Gachnang ; il mourut la même année. — Voir Trümpy : *Glarner-Chronik*. — J.-H. Tschudi : *Chronik*. — *JHVG* XVI, p. 33. — Rott : *Inventaire*. — J.-J. Müller-Kubly : *Gen. Sammlung*. — de Vallières : *Honneur et Fidélité*. [Nz.]

**BÆLI,** JOHANNES, * à Berne vers 1400, fréquenta en 1433 l'université d'Heidelberg où il devint bachelier en 1435 et *magister* en 1437 ; notaire à Bremgarten (Argovie) en 1439, en même temps que greffier de la ville et maître d'école ; il reçut les ordres mineurs et devint notaire impérial. Il s'établit à Thoune le 21 sept 1444 en qualité de greffier de la ville et maître d'école, puis alla comme étudiant à Bâle en 1460. De là, il se rendit pour le compte des Bernois à Cologne, où il déroba la tête de saint Vincent, puis deux fois à Rome pour obtenir l'indulgence nécessaire, ce qui lui réussit. Sa situation ne fut cependant jamais brillante et il mourut le 14 mars 1465 dans le besoin. — Voir *Nbl. der Literarischen Gesellschaft Bern* 1892. [Az.]

**BÆLZINGER.** Voir BELZINGER.

**BÆNDLIKON.** Voir BENDLIKON.

**BÆNNINGER, BENNINGER.** Famille d'Embrach, mentionnée déjà au XIIIe s., répandue actuellement dans plusieurs communes du district de Bulach. Elle tire son nom de la ferme Bänikon à Ober-Embrach. — Voir *UZ* VII, 121. — *QSG* XIV, XV. — 1. MICHAEL, premier pasteur de Niederflaach, participa au premier synode zuricois de 1528, † 1544. — Voir Egli : *Actensammlung*. — 2. JOHANN-JAKOB, instituteur, publia vers 1860-1870 plusieurs ouvrages pédagogiques, entre autres : *Der Schulreformator Doktor Thomas Scherr*. — 3. KONRAD, écrivain, * 1890 à Zurich, publia trois petits volumes de poésies. — Voir *Dict. suisse des contemporains*. [J. F. et C. B.]

**BÆNZIGER.** Famille. Voir BENZIGER.

**BÆPPET.** Famille biennoise. Voir BEPPET

**BÆR, BEER.** Nom de famille répandu certainement dans toute la Suisse aujourd'hui encore. Il faut mentionner particulièrement les familles des cantons d'Argovie, Bâle, Thurgovie et Zurich, ainsi qu'une famille d'artistes venue du Vorarlberg qui travailla dans diverses régions de la Suisse.

A. **Canton d'Argovie.** Famille de fondeurs à Aarau. — 1. FRIEDRICH-JAKOB, * le 4 avril 1741, fondit en 1770 à Berthoud, avec Samuel Imhof, la grande cloche de l'église ; en 1783, il installa une fonderie de canons d'Aarau sous la raison sociale *Bär und Gewis*, en 1785 *Bär, Gewis und Sutermeister*. † vers 1790. — 2. FRIEDRICH-JAKOB, fils du nº 1, * le 7 août 1770, fondit des cloches et en 1793 des canons pour Berne sous la raison sociale *Gebrüder Bär und Sutermeister*, † le 25 mars 1845. — 3. JOHANN-HEINRICH, fils du nº 1, * le 11 octobre 1773, fondeur de cloches et de canons, † le 9 février 1826. — 4. THEODOR, * le 9 mai 1844, élève de Kaulbach en 1861 et peintre à Paris de 1864 à sa mort, le 29 janvier 1895. — Voir *SKL* I et IV. — v. Rodt : *Gesch. des bernerischen Kriegswesens* III, 104. — Manuels du Conseil de guerre aux Arch. d'État Berne. [Az.]

— A Zofingue, la famille Bär remonte à HEINRICH (1459) et à son fils ULRICH (1465) ; elle a donné des bouchers et des tenanciers d'établissements de bains. — *Armoiries* : d'or à un ours rampant de sable. — 1. SAMUEL, 1749-1796, membre de la Corporation des teinturiers, du Petit Conseil des Douze en 1786. — 2. SAMUEL, fils du nº 1, 1781-1839, greffier du Conseil de guerre et lieutenant-colonel — 3. JOHANN-JAKOB, 1792-1860. — 4. SAMUEL, 1818-1889, — 5. JAMES, 1820-1910 et — 6. JAKOB-AUGUST, 1843-1893, furent tous fabricants dans l'industrie textile. — Voir archives de la ville de Zofingue. — *SKL* I. — *LLH*. [Th. G. G.]

B. **Canton de Bâle.** Famille de Saverne, dont : — 1. HANS, changeur, acquit la bourgeoisie de Bâle en 1468. Gérant, puis associé dans la maison de banque Zscheggenburlin, il acquit une grande fortune qu'il augmenta encore par d'heureuses spéculations et des relations de famille ; sa deuxième femme était une fille du changeur Mathias Eberler zum Agtstein. Il fit partie du Conseil et mourut en 1502. — 2. FRANZ, fils du nº 1, 1497-1543, drapier, membre du Conseil ; avec son frère Ludwig et ses beaux-frères Meyer et Bischoff, il fut un des chefs du parti catholique, avec lesquels il se retira en 1529 à Fribourg-en-Brisgau. — 3. HANS, fils du nº 1, tomba à la bataille de Marignan, 1515, comme banneret de Bâle. — 4. LUDWIG, fils du nº 1, chanoine, docteur et professeur de théologie à l'université, représentant de la

scolastique à Bâle. † 1554 à Fribourg-en-Brisgau — 5. FRANZ, petit-fils du nº 2, † 1611 comme évêque suffragant de Bâle. — Voir A. Burckhardt : *Basler Biographien* I. — W. Staehelin : *Basler Wappenbuch* I, 1. [A. B.]

C. **Canton de Zoug.** BÆR (BER, BERO). Famille éteinte de la ville de Zoug. — 1. HANS, de Merenschwanden, renouvelle la combourgeoisie en 1542. — 2. SEBASTIAN, d'Ipikon, est reçu habitant en 1657 pour 100 fl. Ses descendants quittèrent la ville vers 1768 et s'établirent à Cham. Parmi ceux-ci, mentionnons : — 3. FRANZ-MICHAEL, 4 février 1800-10 juin 1880, bon graveur de portraits. — Voir *Gfr.* XXIII, p. 297. — *SKL* I, 71. [W.-J. MEYER.]

D. **Canton de Thurgovie.** — FRIEDRICH, * le 12 novembre 1852, pasteur d'Avers et de Castiel, en 1904 maître à l'institut de Schiers, fut aussi historien, † le 17 août 1912. — Voir *Jahresbericht Schiers*, 1912, [SCH.]

E. **Canton de Zurich.** — KASIMIR-HERMANN, * 1870, rédacteur de la *Schweizer Bauzeitung* 1902-1908, éditeur du *Schweizer Kunstkalender* 1905 et 1906, depuis 1908 à Stuttgart. — JOHANN-JAKOB, écrivain populaire et poète, maître secondaire à Männedorf, † 1841. Il publia entre autres des calendriers et une biographie populaire de Pestalozzi. — Voir Meyer von Knonau : *Der K. Zürich*, 2e éd., II, 72, 105 et 427. — J.-P. Aebli : *Leichenrede bei der Beerdigung... Bär.* — AUGUST, * 1853, † 1 janvier 1920, vétérinaire du district de Winterthour, lieutenant-colonel, vétérinaire de corps d'armée et officier de la remonte. — Voir *Oberstl. A. Bär Bezirks-Tierarzt* (suppl. au *Zürcher Bauer* nº 4, 1920). — *NZZ* 1920, nº 4. [C. B.]

F. Famille d'artistes issue du **Vorarlberg** (Bregenzerwald) et dont divers membres travaillèrent en Suisse. — Le plus important est — 1. FRANZ, souvent nommé VON BEZAU d'après le lieu de sa naissance, * vers 1680, mentionné en Suisse de 1691 à 1719, construisit l'église de Rheinau, terminée en 1707, celles de St. Urban 1715, de Katharinental près de Diessenhofen 1719, les couvents de Munsterlingen 1716 et de Rheinau 1717 ; il fit les plans du grand grenier (bâti de 1711-1716) et de l'hôpital de l'Ile (1718-1724) à Berne ; dès 1717 conseiller à Constance, anobli en 1722 sous le nom de BÆR VON BLEICHTEN, † le 20 janv. 1726 à Bezau. Il fut l'un des plus grands architectes en style baroque en Suisse. — 2. JOHANN-MICHAEL, * vers 1696 à Au (Vorarlberg), peut-être neveu du nº 1, construisit de 1726 à 1753 divers bâtiments pour le couvent de Rheinau (bâtiment du Mühlesaal, hôtel pour femmes, église de Félix et Régula) ; travailla de 1760 à 1769 à l'église du couvent de Saint-Gall (chœur et façade Ouest), bâtit en 1765 l'église de Nieder-Büron, célébra en 1767 le cinquantenaire de son compagnonage et mourut en 1780 à Bildstein (Vorarlberg). Il a donné à l'église de Saint-Gall sa façade à deux tours si caractéristique. — 3. JOHANN-FERDINAND, frère du nº 2, * 1731, rejoignit en 1763 son frère à Saint-Gall où il construisit vers 1770 la *Pfalz*, aujourd'hui bâtiment du gouvernement, chef-d'œuvre de décoration intérieure. Il construisit en outre 13 églises de campagne dans les terres de l'abbé, parmi lesquelles celles de St. Fiden (1776) et de Bernhardzell (1778) sont particulièrement réussies. — 4. JAKOB, originaire de Bregenzerwald, fut stucateur à Einsiedeln de 1741 à 1744, le dernier de sa famille en Suisse. — Voir *SKL* I et IV. [AZ.]

**BÆR.** OSWALD, 1482-1567, originaire de Brixen, apothicaire. Il vint à Bâle en cette qualité avant 1507 ; 1512 docteur en médecine, 1523 professeur de médecine et quelques années plus tard médecin de la ville. Recteur de l'université 1529 et 1532. L'on ne sait rien de son activité scientifique, mais il était un praticien très estimé ; il donna le premier cours public d'anatomie à Bâle. — Voir A. Burckhardt : *Gesch. der medizin. Facultät.* — W. Staehelin : *Basler Wappenbuch* I. [A. B.]

**BÆR** ou **Z'BÆREN.** Famille éteinte de l'Unterwald, qui paraît être originaire de Dallenwil et s'être fixée à Sachseln. En 1408 paraissent dans les rôles d'impôts de Dallenwil CLAUS BERN, ERNI et HEINI BER. Jakob était domicilié en 1520 à Siebeneich, près Kerns. Son fils est ANDREAS Z'BÆREN (nom latinisé URSUS), curé de Sachseln de 1559-1587, de Stans le 15 février 1587, où à cause d'une cécité progressive, il résigne ses fonctions en 1593. † 13 décembre 1613. Il est l'auteur d'une légende de Bruder Klaus, presque sans valeur. Son fils HANS devint en 1595 bourgeois de Sachseln où ses descendants vécurent jusque dans la seconde moitié du XVIIe s. — La famille Bär, de Schwändi, avait peut-être une autre origine ; elle compta, aux XVIe et XVIIe s., plusieurs de ses membres dans le Conseil. MELCHIOR fut reçu en 1609 membre de la corporation du village à Sarnen. La famille paraît s'être éteinte vers la fin du XVIIe s. — Voir Durrer : *Bruder Klaus.* — *Kollektaneen von Kaplan Odermatt.* — Kuchler : *Chroniken von Kerns und Sarnen* et *Gesch. von Sachseln.* [R. DURRER.]

**BÆRENBURG** (C. Grisons, D. Hinterrhein, Cercle Schams, Com. Andeer. V. *DGS*). En 1257 *Berenburch*, 1258 *Berinburc*, 1275 *Berenburc*, 1277 *Berenburg*, 1320 *Bernburch*. Ce nom doit venir de ce que l'endroit commande l'entrée de la route du Bärenberg-Ursler, nom que portait au moyen âge le passage du Splügen. L'origine du château est inconnue ; il fut détruit en 1451. Sous les barons de Vaz et les comtes de Werdenberg-Sargans, Bärenburg était le centre de l'administration et aussi le siège de la justice pour les deux parties de la vallée. Les cens pour les biens des Werdenberg dans le Rheinwald, avant 1472 et après la destruction du château et la séparation de Bärenburg d'avec Schams, furent payés à Bärenburg où le comte Jörg von Werdenberg-Sargans possédait encore une ferme en 1492. La juridiction de Bärenburg comprenait surtout le fond de la vallée de Schams. Un ammann de Bärenburg est nommé en 1322. — Voir Moor : *Regesten* I. — Thommen : *Regesten* I, 276. [J. C.]

**BÆRENBURG, von.** Famille de ministériaux des Grisons. *Armoiries* : parti de gueules et d'hermine. — 1. BARTHOLOMÆUS, mentionné en 1257 et 1277 dans la suite des Sax et des Vaz, et — 2. KONRAD, son frère, témoin en 1257, sont les premiers membres connus de la famille. Celle-ci s'éteint ou s'expatrie avec — 3. SIMON, le troisième du nom, mentionné encore en 1424. Leur château fut détruit en 1451 et jamais rebâti. — Voir Th. Moor : *Codex Diplomaticus.* — R. Thommen : *Regesten zur Schweizergeschichte* I. [J. C.]

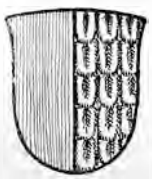

**BÆRENFALLER, BÆRNFALLER, BERENFALLER.** Ancien nom de famille du Brigerberg. Un ANGELINUS Berrofaller est aussi mentionné à Saas en 1461. Dans la commune de Saas-Fee se trouve encore un lieu dit portant le nom de Bärenfalle. La famille tire son nom de l'alpe Berenfall dans le Gantertal. — Voir *BWG.* — *Wall. Sagen.* [D. I.]

**BÆRENFELS, von.** Famille bâloise de ministériaux dont l'ancêtre est *Albertus miles, vicarius in Branbach* (Brombach dans le Grand-duché de Bade), mentionné de 1259 à 1265. *Armoiries* : d'or à un ours rampant de sable lampassé de gueules sur trois monts de gueules. — 1. WERNER, paraît dès 1287 comme avoyer du Petit Bâle, fonction que la famille remplira d'une façon presque ininterrompue pendant près d'un siècle. — 2. JOHANNES, 1294-1311, fils du nº 1, fut également avoyer ; chevalier et procureur épiscopal pour les affaires temporelles. Il fut le premier à porter le nom de Bärenfels, qui provenait d'un petit château au-dessus d'Æsch ; un deuxième château du même nom fut élevé au XIVe s. au-dessus de Wehr dans la vallée de la Wiesen (Grand-duché de Bade). — A la place des fonctions d'avoyer, les von Bärenfels reçurent en 1377 la charge d'échanson du chapitre de la cathédrale de Bâle, charge honorifique qu'ils conservèrent jusqu'à la Révolution française. Six membres de la famille revêtirent les fonctions de bourgmestre, soit : — 3. KONRAD, 1321-1371, puis ses trois fils : — 4. WERNER, 1344-1386, tombé à Sempach, — 5. AR-

NOLD, 1371, † 1414, — 6. LUTOLD, 1364-1386, tombé à Sempach. — 7. ARNOLD, fils du nº 5, 1414-1451, fut d'abord chanoine, mais sans doute parce que la famille menaçait de s'éteindre il quitta les ordres. Il fut l'ancêtre de tous les Bärenfels qui suivirent. — 8. JOHANNES, 1453-1495. — 9. LUTOLD, 1453-1512, fils du nº 7, lieutenant de l'archiduc Sigismond et seigneur d'Arisdorf, Hegenheim et Grenzach. Au début du XVIIe s. la famille se sépara en deux branches, d'Hegenheim et de Grenzach, tandis que la branche d'Arisdorf avait cédé ses biens à Bâle avant le milieu du XVIe s. La famille ne joua plus aucun rôle à Bâle où elle s'éteignit dans le premier tiers du XIXe s. — Voir Merz : *Sisgauer Burgenbuch*, tableau généalogique 7. [A. B.]

**BÆRENHOLD.** Voir KUHN, JOH.-JOS.

**BÆRENORDEN.** Voir OURS (ORDRE DE L').

**BÆRENSTOSS, von.** Famille d'écuyers des barons von Wolhusen, mentionnée de 1273 à 1426 et connue par ses riches donations aux couvents du voisinage. *Armoiries* : d'argent à un demi-ours de sable. — Voir *AHS*. — *FRB*. — *Gfr*. [P.-X. W.]

**BÆRETSWIL** (C. Zurich, D. Hinwil. V. *DGS*). Com. et paroisse comprenant plus de 80 villages, hameaux et fermes isolées. *Armoiries* : d'or à un ours rampant de sable lampassé de gueules. 745 *Perolfeswilari* et *Berolfeswilari*, 1259 *Berolthswiler*, 1279 *Beroltswile*, 1321 *Beretswile*, 1448 *Berenswil* ; la forme primitive *Berolteswilare* ou *Bernolteswilare* signifie hameau de *Bernolt*. En 741, Beata, propriétaire à Bäretswil, si l'identification est juste, donna un serf au couvent de Lützelau sur le lac de Zurich. Son fils Lambert remit en 745 ses propriétés du village à l'abbaye de Saint-Gall. A côté de cette dernière, paraît également, comme propriétaire, plus tard, l'abbaye des prémontrés de Ruti. La plus grande partie de la paroisse appartenait à la seigneurie et bailliage de Gruningen ; Adetswil et quelques hameaux au comté de Kibourg. La basse justice sur la commune, la plus grande partie de la paroisse de Bauma, et une partie de celle d'Hinwil, formaient un bailliage avec le château de Greifenberg. Au XIIIe s., les comtes de Rapperswil le tenaient en fief de l'abbaye de Saint-Gall. Il passa ensuite en différentes mains jusqu'à sa suppression en 1798. De 1798 à 1803, Bäretswil appartint au district de Wald, en 1803 à celui d'Uster, 1815 à Gruningen, 1831 à Hinwil. Jusqu'au milieu du XIXe s., la commune politique de Bäretswil comprenait sept communes civiles : Bäretswil, Adetswil, Bettswil, Berg, Hof. Thal et Wappenswil. Les cinq dernières ne furent pas reconnues comme telles.

D'après la tradition, Hohlenstein, au-dessus de Wappenswil, était un lieu où se réunissaient autrefois les Anabaptistes. En 1799, les Français brûlèrent Lauperswil. Sous la conduite du président J.-F. Schoch, le chef des « patriotes », Bäretswil prit une grande part au soulèvement de 1804.

Au spirituel, Bäretswil appartint primitivement au décanat de Illnau dans l'évêché de Constance, plus tard à celui de Wetzikon ; depuis 1830 au chapitre de Hinwil. L'église est mentionnée pour la première fois en 1279 ; la collation, exercée d'abord par l'abbaye de Saint-Gall, passa successivement ou simultanément aux mains des Hohenlandenberg, Hinwil, von Ulm, Meiss et Breitenlandenberg. Le 30 déc. 1837, ces derniers la vendirent au gouvernement zuricois. Les deux étages inférieurs du clocher appartiennent à l'édifice primitif qui était dédié à saint Denis ; l'église a été reconstruite en 1502-1504, sous le vocable de Saint-Michel, et en 1825-1827. Un ossuaire exista au cimetière jusqu'au début du XXIe s. En 1651, Bauma se sépara de Bäretswil pour former une paroisse autonome. Bäretswil compte cinq communes scolaires ; dans le village même l'ancienne maison d'école datait de 1653, la nouvelle de 1836

Actuellement, Bäretswil compte trois filatures de coton, une broderie mécanique et une fabrique de machines. *Population* : 1634, 791 hab. ; 1649, 1273 ; 1670 (après la séparation de Bauma), 932 ; 1700, 1110 ; 1836, 3462 ; 1850, 3237 ; 1900, 2698 ; 1920, 2607. — Voir *USt G*. — *UZ*. — *SSR* I, 1, 1. — Studer : *Gesch. der Kirchgemeinde Bäretswil*. — Meyer : *Die Ortsnamen des Kts Zürich*, nº 1647. — *Mem. Tigur*. [C. BRUN.]

**BÆRFISCHEN.** Voir BARBERÈCHE.

**BÆRI,** DOCTEUR. Pseudonyme de Wilhelm König, journaliste et écrivain satirique à Berne, 1834-1891. — Voir KŒNIG, famille bernoise.

**BÆRISWIL** (C. Berne, D. Berthoud, Com. et paroisse Hindelbank. V. *DGS*). En 861 *Perolteswilare* dans la Haute-Argovie ; en 894 dans le comté d'*Haberhardus* ; en 1348 *Berolswyl* = ferme de *Ber-olt*. Bäriswil était déjà habité aux temps préhistoriques, comme le prouvent quatre tombes de l'époque de Hallstatt, avec bûchers, découvertes en 1908. En 861, il faisait partie des possessions saint-galloises de la Haute-Argovie. Vers 1300, c'était une seigneurie de la famille bernoise Münzer, ensuite des von Ergöw, puis elle passa en 1531 aux von Erlach d'Hindelbank qui la transmirent par héritages en ligne féminine. En 1720, Bäriswil fut acquis par Hieronymus von Erlach, et réuni à Hindelbank ; les droits seigneuriaux s'éteignirent en 1798. Avant 1850 existait à Bäriswil une véritable dynastie de potiers qui produisirent de nombreuses pièces de vaisselle artistique. En 1827, 120 habitants ; en 1850 : 462 ; en 1910 : 505. — Voir Jahn : *Chronik*. — *JHMB* 1908. — *JSGU* 1909. [O. T. et AZ.]

**BÆRISWIL.** Famille fribourgeoise, probablement originaire du petit hameau de ce nom dans la paroisse de Guin. — XAVIER, * à Fribourg le 11 juil. 1861, entra à 16 ans au Crédit gruyérien à Bulle, dont il devint directeur en 1895. Il fit de cet établissement l'une des meilleures banques du pays. Il fut l'un des promoteurs des chemins de fer électriques gruyériens, et pendant plusieurs années fit partie du Conseil de direction. † 18 janv. 1911. — Voir *Fribourgeois*, 20 janv. 1911. — *Liberté*, 19 janv. 1911. [F. D.]

**BÆRLOCHER.** Famille des cantons d'Appenzell et de Saint-Gall, probablement originaire des trois hameaux de Bärloch, Bärlochen (Bärenloch) dans le Vorderland d'Appenzell d'où elle s'est répandue à Thal (C. Saint-Gall) et à Rheinegg. *Armoiries* : d'argent à un ours de sable sortant d'une caverne du même.

A. **Branches catholiques de Thal.** — 1. JAKOB, † 1656, capitaine, de Buchen, s'occupa de politique. — 2. JAKOB, capitaine, de Buchen, fils du nº 1, fut juge entre 1660 et 1670. — 3. JAKOB, fils du nº 2, greffier du tribunal 1664, et dès 1666 ammann du tribunal, ancien d'église et juge, † 1697. — 4. SANKTUS-EMANUEL, à Buchen, petit-fils du nº 2, * 1693, fut en son temps l'homme le plus influent de Thal, lieutenant 1738, capitaine 1752, juge, receveur et administrateur du territoire du Gstaldenbach de 1732 à 1768 ; remplit souvent les fonctions d'avocat. Un de ses fils, JAKOB-FRANZISKUS mourut en 1785 capitaine au service de Ferdinand IV à Barletta. — 5. JOSEF-ANTON, conseiller et receveur de 1792 à 1799, avocat 1796, conseiller de commune de 1799 à 1800. — 6. JOSEF-SANKTUS-ANDREAS, petit-fils du nº 4, * 1768, maître d'école, greffier du tribunal à Thal, membre du Grand Conseil 1809-1832. — 7. JOHANN-CHRISTOF, bénédictin à Einsiedeln sous le nom de P. STEPHAN, orateur sacré apprécié, directeur de plusieurs missions populaires, prêtre en 1878, professeur, économe de Freudenfels, finalement prévôt du couvent de Fahr, † 1914. — 8. REMIGIUS, * 1848, titulaire de nombreuses fonctions communales, juge de district, commissaire cantonal pour les impôts, membre du Grand Conseil, homme de confiance de la commune et du district. — 9. JOSEF-FINTAN, fils de l'ammann communal Johann-Anton, 1835-1914, médecin à Thal puis à Kirchberg, chef des conservateurs du canton de Saint-Gall ; il émigra en 1882 en Amérique.

B. **Branches réformées de Thal.** — 10. HANS, passa à la nouvelle confession vers la fin du XVIe s. — 11. SEBASTIAN, 1792-1879, devint en 1817 bourgeois de la ville de Saint-Gall. Il fut en 1813 pasteur à Grönenbach près de Memmingen, en 1823 professeur de philosophie et d'histoire à Saint-Gall, en 1835 pasteur à Rheinegg. — 12. JOHANNES, médecin à Thal, orthopédiste capable, devint ammann communal, juge de district, puis du canton et membre du Grand Conseil,

† 1888. — 13. SEBASTIAN, 1838-1903, fut successivement membre du Conseil communal, remplaçant de l'ammann du district, membre de la Commission de l'école du district, en 1880 membre du Grand Conseil. Par son mariage, il entra en possession de la belle propriété du Löwenhof à Rheinegg.

C. **Branche réformée de Rheinegg.** — 14. LORENZ, secrétaire de la ville de 1641 à 1660. — 15. HANS-JAKOB, ammann de Rheinegg de 1717 à 1732, † en 1732. Il n'y a plus aujourd'hui de membres de cette famille établis à Rheinegg. Les Bärlocher de Rheinegg sont devenus bourgeois de Saint-Gall.

D. **Branche de Saint-Gall.** — 16. BARTHOLOMEUS, 1738-1812, fils du chirurgien Georg-Niklaus à Rheinegg, grand commerçant. Il vint en 1784 à Saint-Gall, fut reçu bourgeois et devint l'ancêtre d'une nombreuse lignée. Il fut bientôt conseiller municipal et communal et l'un des 21 membres du gouvernement intérimaire nommé en 1799 par la bourgeoisie réunie. Il demeurait dans la maison *zur Flasche* à la Speisergasse où il reçut pendant quelques jours le feld-maréchal Friedrich von Hotze en mai 1799 et vers la fin de la même année le général français Loison. — 17. JOHANN-KONRAD, fils du nº 16, 1784-1856, fit partie des autorités de la ville de 1820 à 1839, membre, puis président du Directoire commercial. — 18. JOHANN-KONRAD, fils du nº 17, 1807-1877, fut aussi membre, puis président du Directoire commercial, conseiller scolaire et communal. Il dirigea le commerce paternel avec son frère — 19. BARTHOLOME, 1813-1897. Quand ce dernier se retira des affaires, de nombreuses fonctions communales lui furent attribuées. — 20. ***Bartholome-Friedrich-Albert*** * le 28 mai 1831, † le 12 janvier 1903, Dr jur. Il étudia le droit en Allemagne et à Paris, revint à Saint-Gall en 1853, fut avocat jusqu'en 1867, ammann de sa commune de 1867 à 1873, membre du tribunal cantonal de 1873 à 1901, qu'il présida de 1883 à 1901, membre du Grand Conseil de 1873 à 1891 et président en 1885, plusieurs fois arbitre dans des questions de droit suisse. Il déploya une grande activité lors de l'élaboration des codes civil et pénal du canton, de la loi sur les droits de mutations, fut arbitre entre les chemins de fer du Nord-Est et du Centre dans la question de l'utilisation de la gare de Bâle et entre le chemin de fer du Nord-Est et la ville de Zurich. Il élabora de 1877 à 1881 un projet de loi sur les poursuites et les faillites, travail dont le Conseil fédéral l'avait chargé, et publia : *Verfahren gegen schweizerische Emissionsbanken bei Nichteinlösung der Noten* ; *Referat über die Zwangsliquidation von Eisenbahnen am schweizerischen Juristentag in Basel*, 1879. — 21. BARTHOLOME-KONRAD-KARL, 1821-1891, fut l'un des fondateurs et président de 1859 à 1891 de la Société d'assurance Helvétia ; de 1855 à 1880 membre et quelquefois vice-président du directoire commercial. [A. BÆRLOCHER.]

Bartholome-Friedrich-Albert Bärlocher, d'après une photographie.

**BÆRSCHIS, BERSCHIS** (C. Saint-Gall, D. Sargans, Com. Walenstadt. V. *DGS*). Paroisse et com. civile. Anciennes formes du nom : *Berganis*, *Bersinz* 1253. On y a trouvé des murailles et des pièces de monnaie romaines qui laissent supposer l'existence d'un poste d'observation. Au *hl. Bungert*, on mit à jour en 1916 et 1917 plusieurs tombeaux de l'époque franque-alémannique. Le village est mentionné pour la première fois en 766 dans le testament de Tello, évêque de Coire, comme appartenant, sous le nom de *Berganis*, à Flums où était l'église-mère. Mais il eut son propre curé en 1253, et un chapelain de la chapelle Saint-Georges y est mentionné en 1491. Cette chapelle, à deux nefs, qui existe encore, dut être élevée sur le Saint-Georgenberg au XIIe s. A l'origine, elle était destinée aux sœurs forestières *(Waldschwestern)* qui se rendirent plus tard à Walenstadt. Bärschis eut plus tard sa propre église et deux chapelles. Il dépendait politiquement de Flums et eut à plusieurs reprises des différends avec cette localité et avec Tscherlach au sujet des biens de l'allmend, de la forêt de St. Georg et des obligations à l'endiguement de la Seez et du Schilzbach, etc. La Réforme pénétra aussi à Berschis ; les images et la messe furent supprimées le 21 juillet 1529, mais on revint en 1532 à l'ancienne foi. De nombreux petits démêlés éclatèrent par la suite avec les communes voisines ainsi qu'avec les propriétaires des mines de fer du Gonzen, au sujet de leurs droits sur les bois de ban. La séparation d'avec la paroisse de Flums eut lieu en 1702, une double paroisse Berschis-Tscherlach fut érigée avec un seul prêtre desservant. Berschis et Tscherlach furent réunis en 1803 à la commune de Walenstadt. L'ancienne église fut démolie en 1870 et rebâtie en 1880. La chapelle de Saint-Georg fut restaurée en 1900 sous la direction de la Société suisse des monuments historiques. — D'après le mns. du Dr A. Hardegger. [Bt.]

**BÆRSCHWIL** (C. Soleure, D. Dornach-Thierstein. V. *DGS*). En 1275 *Berneswile*, *Bermiswiler* (français *Bermeveiller*). On a découvert près du Fringeli des traces d'une exploitation préhistorique du fer. En 1441, Bärschwil était un bénéfice du décanat de Leimental et appartint jusqu'en 1527 à l'évêque de Bâle, puis fut attribué à Soleure. Le Conseil de cette ville nomma un curé en 1528, mais de 1533 à 1619, la paroisse fut rattachée à Breitenbach par suite du manque de prêtres. Une fabrique de chaux et de gypse, à force hydraulique, est exploitée depuis 1887. Sur le territoire communal se trouve encore la nouvelle fabrique de ciment de la vallée de la Birse, fondée en 1908 et rachetée en 1918 par la Société des forces motrices bernoises. Personnages marquants : Amanz Gressly, géologue (1814-1865) ; Urs-Jos. Stegmüller, juriste, procureur général (1816-1888). — Registres de paroisse dès 1741. [F. E.]

**BÆRTISWIL** (C. Lucerne). Voir BERTISWIL.

**BÆRTSCH.** Famille de l'Oberland saint-gallois. Voir BERTSCH.

**BÆRTSCHI.** Familles de divers cantons. Voir BERTSCHI.

**BÆRWART** ou **BERWART.** Ancienne famille de Schwändi dans l'Obwald. En 1484, KLAUS est propriétaire de la « Gwand ». Dans le tribunal des Quinze siègent : en 1578, HEINI ; 1590, BALZ ; 1665, KLAUS ; 1685 et 1694, BASCHI ; 1700 et 1704, JOS ; 1721, KLAUS. — JOS, maître de poste à Schwändi, est élu en 1882 au Conseil communal et au Grand Conseil et en 1894 au tribunal cantonal. — Ecclésiastiques : — 1. JOHANN-FRANZ, 1674-1710, chapelain à Kägiswil. — 2. NIKLAUS, curé à Alpnach, 1735, † 1753. — Voir Küchler : *Chronik von Sarnen* ; *Genealogische Notizen*. — *Mannschaftsrodel des Vilmerger Krieges*. — *Gerichts- und Rathsprotokolle Obwalden*. — Durrer : *Die Einheit Unterwaldens*. [Al. T.]

**BÆRWEGER** ou **BERWEGER.** Nom de famille répandu dans les deux Appenzell, mentionné la première fois à Appenzell en 1490. La famille était en 1840 bourgeoise de Hérisau, Hundwil et Stein. — BARTHOLOMÆUS, d'Appenzell, capitaine, commanda les mercenaires appenzellois au service des papes Jules II et Léon X de 1512 à 1521 et participa à la bataille de Novare 1513. De zélé papiste, il devint chaud partisan de la Réforme et travailla à l'introduire dans l'Appenzell. — Voir G. Walser : *Appenzeller Chronik* I. — *LL*. — Schäfer : *Materialien*. — *App. Monatsbl.* 1840. [A. M.]

**BÆSCHLIN.** Ancienne famille bourgeoise de Schaffhouse dont on ne connaît pas l'origine. *Armoiries* : de gueules à une pointe ployée d'or, chargée d'une marque de maison de sable, accompagnée en chef d'un croissant d'or à dextre et d'une étoile à six rais du même à senestre. — 1. GEORG-PETER entra en 1424 pour 10 fl. dans la corporation *zum Rüden*. — 2. LUDWIG, membre de la même corporation, tomba en 1531 à la bataille du Zugerberg. — 3. BALTHASAR, * 1628

membre du Grand Conseil 1672, juge baillival 1684, prévôt de corporation 1687, † 1689. — 4. MARTIN, fondeur de cloches, * en 1665, vivait encore en 1708. — 5. EMANUEL, * 1687, fut capitaine au service de Venise, ammann de Paradis en 1718. — 6. JOHANN-CONRAD, marchand, * 1727, conseiller 1754, juge baillival 1758, prévôt de corporation 1760, haut-bailli du Reiat 1762, juge matrimonial 1777, délégué dans les bailliages tessinois 1785, directeur de la chasse, directeur des signaux et du poids public, membre du Conseil de guerre, lieutenant-colonel 1786, † 1794. — 7. JOHANN-JAKOB, * vers 1720, juge 1757, architecte de la ville et commissaire des guerres 1773, bailli impérial 1790, prévôt de corporation et membre du directoire commercial 1794, † 1800. — 8. ADAM, * 1734, fit la généalogie de diverses familles de Schaffhouse ainsi qu'une chronique de la ville, † 1814. — 9. JOHANN, * 1748, juge 1772, recteur de l'hôpital 1777, conseiller 1783, † 1819. — 10. JOHANN-JAKOB, peintre et graveur, * 1745; il travailla quelque temps à Nuremberg, Augsburg et finalement à Lyon. De là, il retourna dans sa patrie et mourut en 1789 à l'hôpital. — 11. JOHANN-HEINRICH, * en 1840 à Bâle, 1859 maître d'école à Yverdon, en 1860 à Horgen, 1863-1908 à Schaffhouse, auteur de nombreuses études historiques et collectionneur de notices sur des familles de Schaffhouse ; il tint les registres de la commune bourgeoise. — 12. LORENZ, * 1851, vint en 1871 à Zurich comme peintre verrier, travailla de 1872 à 1875 à Vienne et dès 1876 à Paris. — 13. JOHANN, devint bourgeois de Berne en 1889 et transplanta sa famille dans cette ville, où elle subsiste encore. — Voir *SKL*. — Mägis : *Schaffhauser Schriftsteller*. — Catalogue de la collection de la Société des antiquaires. — R. Harder : *Gesch der geneat. Forschung in Schaffhausen* (mns.). — J.-H. Bäschlin : *Selbstbiographie* (mns.). — Bartenschlager : *Genealogisches Register der Stadt Schaffhausen* (mns.). — H. Wanner : *J.-H. Bäschlin als Geschlechtsforscher* (mns.). — A. Zesiger : *Mittelleuen*, p. 126. [H. W. et Az.]

**BÆTSCHI,** JOHANN, * le 25 mai 1864 à Davos, sa patrie. Il étudia à Leipzig, Berlin et Zurich, devint avocat à Davos, membre du Grand Conseil de 1895 à 1899 et dès 1901 ; président en 1905. — Voir J. Robbi : *Die Standes- u. Vizepräsidenten des Kts. Graubünden*. [L. J.]

**BÆTTERKINDEN** (C. Berne, D. Fraubrunnen. V. *DGS*). Com. et paroisse. En 1261 : *Beturchingen* ; 1275 : *Beterchingen* ; 1335 : *Betherkingen* près des gens de *Baturich (Batu-rîch*, du nom de personne ahd. des VIII^e et IX^e s., de *badu* = combat et *rîch* = puissant, voir Förstemann I, 229). Bätterkinden est une mauvaise formation du XVIII^e s., semblable à Gelterkinden (Bâle-Campagne). Bätterkinden faisait partie en 1261 comme propriété des comtes de Kibourg du district *(officium)* d'Utzenstorf. En 1406 Heinrich von Ringoltingen acquit la seigneurie de Bätterkinden, hypothéquée par les comtes de Kibourg à Mathias Bogkes. Son fils Rudolf la réunit à Utzenstorf, acheté en 1415 et 1417, et en forma la seigneurie de Landshut, qui passa en 1456 au petit-fils Thüring et en 1479 par achat au gendre de celui-ci, Louis de Diesbach. Ce dernier vendit Bätterkinden en 1511 à la ville de Berne, qui, en 1514, acquit aussi Landshut et Utzenstorf, et les réunit de nouveau. De 1514 à 1798, Bätterkinden fit partie du bailliage de Landshut et dès 1803 du haut bailliage, puis district actuel de Fraubrunnen. L'église est mentionnée pour la première fois en 1275 ; le droit de collation était attaché au domaine de Gächliwil dans le Bucheggberg ; il fut hypothéqué en 1365 par Burkart Senn, seigneur de Buchegg, au couvent de Fraubrunnen. Sa fille Elisabeth von Bechburg, vendit le dit domaine, en 1395, au curé de Bätterkinden, Christian Reinolt, et lui donna le droit de collation. Reinolt céda ses droits en 1399 à la léproserie de Berne qui se libéra vis-à-vis de Fraubrunnen. En 1595 le gouvernement conféra le droit de collation au bailli de Landshut ; la dîme, par contre, resta à la léproserie jusqu'à ce que le gouvernement l'échangea contre d'autres dîmes, en 1687 et 1689, et la remit à la chambre des grains. L'église fut reconstruite en 1509 et par Abraham Dünz en 1664, la cure en 1728, et le clocher rénové en 1919. Bätterkinden était relié avec Utzenstorf dès 1550 environ par une passerelle jetée sur l'Emme ; elle fut remplacée en 1747 par un pont que les hautes eaux emportèrent en 1831 et en 1910. En 1779, l'Urtenenbach fut dérivé à son embouchure dans l'Emme et, pour l'utilité des habitants, conduit par le village dans le Limpbach. Dans la nuit du 21 au 22 août 1882, un incendie détruisit dix-huit maisons, parmi lesquelles les auberges de la Couronne et de la Croix. *Population* : 1838, paroisse, 1064 hab. ; 1850, 1216 ; 1888, village, 629 ; commune 1293 ; 1910, 1432. — Voir *FRB*. — v. Mulinen : *Heimatkunde* V. — Jahn : *Chronik*. — *LL*. — Lohner : *Kirchen*. — *GHS*. — *BBG* XIV, 262. — *BT* II, 1920, p. 272. — *SBB* II, 174. — Haller : *Bern. Ratsmanuale*. [Az. et H. T.]

**BÆTTIG** ou **BETTING.** Famille lucernoise du district de Willisau et des environs de Rotenbourg, qui paraît pour la première fois en 1370. Nom du ahd. *Battinga* descendant de *Batto* (nom de personne formé de *Badu* = combat). — 1. HANS, péager de la porte inférieure, reçut la bourgeoisie de Lucerne en 1454. — 2. PETER, de Willisau, membre du Conseil 1518, avoyer de Willisau 1526. — 3. ROSA, d'Ohmstal, 19 décembre 1825-24 septembre 1855, fit son noviciat au couvent de Wonnenstein le 15 août 1849. fit bâtir de 1851 à 1853 l'église et le petit cloître « Leiden Christi » près Gonten (Appenzell), dont elle rédigea la règle et la constitution : professe sous le nom de sœur JOHANNA le 21 novembre 1853. — 4. NIKOLAUS, de Reiden, 1854-1903, curé de Vitznau depuis 1899, relata ses pèlerinages en Terre-Sainte. — 5. JOHANN, d'Ohmstal, * 1869, bibliothécaire cantonal à Lucerne depuis 1901 ; critique littéraire. [P.-X.W.]

**BÆUMLER** aussi **BEUMLER** et **BŒUMLER.** Famille zuricoise de Volketswil, mentionnée déjà en 1417 ; en 1611, un rameau s'établit à Æsch près de Birmensdorf. — MARKUS (Marx), * 1555, recteur de l'école de Neuhausen dans le Palatinat 1587, 1592 pasteur de Alzey ; en 1594, il fut appelé comme deuxième pasteur (archidiacre) au Grossmunster à Zurich. Il occupa plusieurs places de professeur à Zurich : de langue latine, théologie du Nouveau Testament, langue grecque. En 1609, il rénova le catéchisme zuricois de Leo Jud. Il publia de nombreux ouvrages de philologie et de théologie et mourut de la peste le 30 juillet 1611. — Voir *LL* et *LLH*. — Hottinger : *Schola Tigur*. 70. — Sal. Hess : *Gesch. des Zürcher-Catechismus*, 84. — Wirz : *Etat des Zürcher Ministeriums*, 72. — Arch. d'Etat Zurich. [C. B. et J. F.]

**BÆUMLI,** HEINRICH, fut nommé par le Conseil de Schwyz curé le 4 novembre 1519. Il était docteur en théologie et doyen du chapitre des quatre Waldstätten. Il resta fidèle à l'ancienne foi. En 1524, il fut député à une conférence religieuse des quatre cantons à Lucerne et prit part l'année suivante à la dispute de Baden, avec Gilg Reichmuth, comme député de Schwyz. † vers 1552. [R-r.]

**BAGGE,** SELMAR, * 30 juin 1823 à Cobourg, étudia à Prague et à Vienne. En 1868, il fut appelé pour diriger la nouvelle École de musique de Bâle, où il déploya une activité musicale féconde jusqu'à sa mort le 16 juillet 1896. Dès 1876, il donna un cours sur la musique à l'Université de Bâle, et devint professeur extraordinaire en 1894 ; docteur *honoris causa* en 1880. — Voir Rapport de l'école de musique de Bâle 1897. — *SM* 1896. — Riemann : *Musik-Lexikon*. — W. Merian : *Gedenkschrift für Musikschule und Konservatorium*. [M.]

**BAGGENSTOSS.** Ancienne famille de Gersau (Schwyz). *Armoiries* : de gueules à trois monts de sinople surmontés d'une pelle dressée au naturel accompagnée de deux étoiles d'or. — MARTIN, fut cinq fois landammann de la république de Gersau de 1750 à 1766. — Son fils JOSEF-MARZELL, 1748-1818, entra dans l'Ordre des capucins sous le nom de P. Marzell. — MARZELL fut ammann de district de 1821 à 1823. [R-r.]

**BAGGENSTOS,** ADALBERT, peintre, * à Stans le 31 mai 1863, † 28 octobre 1897. Il étudia à Munich de 1880 à 1885, et après un court séjour à Florence s'établit à Stans. — Voir *SKL*. [L. S.]

**BAGGESEN,** JENS, poète danois, * le 15 février 1764 à Korsör, † le 2 octobre 1826 à Hambourg. Il vint à plusieurs reprises en Suisse où il épousa en 1790 Sophie de Haller, petite-fille d'Albert de Haller, et en 1799 Fanny Reybaz. Une course dans les Alpes lui fournit le sujet de *Parthenaïs*. — Voir Richard Petersen : *Jens Baggesen und Sophie von Haller*, traduit du danois par Elisabeth Rohr pour le feuilleton du *Bund*, 1905, nos 75-107. — *Die Berner Woche*, 1917, nos 17 et 38. — [A. LECHNER.] — KARL-ALBRECHT-REINBOLD, fils du précédent, * 27 septembre 1793 à Berne, où il mourut le 10 mars 1873, étudia la théologie à Berne et à Göttingue. Consacré 1815, diacre 1825, pasteur à la Collégiale de Berne 1860. Pendant sa jeunesse, il fut un représentant du modernisme en matière religieuse ; plus tard, il s'occupa des protestants disséminés, de philanthropie et de la formation de la jeunesse chrétienne. Il devint peu à peu le porte-parole du parti évangélique dans les luttes religieuses de 1840, 1860 et 1870. Il édita les œuvres de son père et publia quelques brochures de circonstance et des sermons. — Voir D.-A. Rytz : *K. A. R. Baggesen*. [E. B.]

**BAGGI** ou **BAGGIO.** Famille de Malvaglia (Tessin), que l'on prétend originaire de Baggio près Milan, vge qu'elle aurait eu en fief dès l'époque des Langobards. Vers 1412, les Baggio se seraient dispersés en Italie et une branche s'établit à Malvaglia. De cette dernière, un rameau se fixa en France vers 1750. *Armoiries* : de ... à un lion rampant d'or tenant un bâton, à une fasce d'azur brochant chargée de trois étoiles de... — 1. ANTONIO, fut chef de l'inquisition dans le val Blenio en 1750. — 2. GIACOMO-ANTONIO, nommé en 1798 au Grand Conseil helvétique comme représentant du canton de Bellinzone ; du Grand Conseil tessinois de 1807 à 1814, un des députés qui, le 30 juillet 1811, votèrent la cession, demandée par Napoléon, du Sud du Tessin au royaume d'Italie. † le 21 juin 1814. [C. TREZZINI.]

**BAGGWIL** (C. Berne, D. Aarberg, Com. Seedorf. V. *DGS*). Vge mentionné déjà en 1180. Dans le voisinage, on a découvert des traces d'établissement préhistorique ; ainsi des palafittes néolithiques sur le lac de Lobsingen et une pointe de lance en bronze. Jahn présume, sans raisons, qu'il y avait là un castel romain qui devint au moyen âge un établissement burgonde. Baggwil appartint à l'abbaye de Frienisberg jusqu'à la réforme et fit ensuite partie du bailliage de ce nom jusqu'en 1798 ; de 1798 à 1803 du district de Zollikofen et dès lors du district d'Aarberg. Le droit de justice fut vendu en 1380 par Frienisberg à la ville de Berne qui le fit exercer par le bailli d'Aarberg. — v. Mülinen : *Heimatkunde* VI. — Voir Jahn : *Kt. Bern* 358. [O. T. et H. T.]

**BAGNATO,** GIOVANNI-GASPARE, architecte. * à Côme, † 1757 à l'île de Mainau. De 1744 à 1749, il construisit le bâtiment de la commanderie de l'Ordre teutonique à Hitzkirch pour 8000 fl. L'ancien bâtiment fut transformé en 1780-1786 par son fils F.-A. BAGNATO (1732-1810). En 1756, il fit les plans pour la nouvelle église de Saint-Gall, mais à l'exécution on s'en écarta beaucoup. Cependant, la façade Est peut être considérée comme son œuvre. — Voir *SKL*. [P.-X. W.]

**BAGNES** (C. Valais, D. Entremont. V. *DGS*). Commune comprenant plusieurs localités disséminées dont le siège administratif et paroissial est au Châble. Aucune d'elles ne porte le nom de Bagnes. Au moyen âge, l'abbaye de Saint-Maurice, seigneur de la vallée, avait pour la représenter à Bagnes un vidomne et un métral. Chabert de Morestel paraît revêtir la première de ces charges vers la fin du XIIe s. Vers 1200, sa fille l'aurait apportée en dot à Aymon de la Tour, famille où elle resta jusqu'en 1366. Se succédèrent dès lors dans la charge de vidomne : Chabert, Pierre, Guillaume, les frères Jean et Perrod de la Tour. Ce dernier étant mort sans postérité, sa veuve Antonie Sarro, d'Aoste, vendit cet office à l'abbaye pour 300 fl. le 15 juillet 1366. Les nobles de Bagnes détenaient dès le XIIe s. la métralie en fief de l'abbaye de Saint-Maurice. Cette charge et une partie de leurs biens passèrent aux Montheolo, majors de Monthey ; en 1526, une branche de cette famille la vendit à Pierre Troilleti, au siècle suivant elle fit retour à l'abbaye. L'abbé de Saint-Maurice fit plusieurs concessions à ses sujets de Bagnes : en 1535, il les affranchit de la main-morte ; il consentit ensuite à la suppression des lods, et, le 17 juin 1665, renonça à ses droits féodaux contre payement de 8000 fl. et la livraison annuelle de 96 moutons gras. Au XVe s. surgit un conflit entre Bagnes et Aoste à propos de la Montagne de Durand, appelée depuis Charmontana. Après diverses voies de fait et négociations, les Valaisans adjugèrent définitivement l'Alpe à Bagnes, avec charge d'indemniser les tenanciers déboutés et de défendre la frontière en temps de guerre (1551). La paroisse de Bagnes existait déjà au XIIes. L'édifice primitif au Chable fut remplacé vers 1500 par l'église actuelle en style gothique. Le clocher porte la date de 1488. L'abbé de Saint-Maurice nomme à trois bénéfices : à la cure, au vicariat, fondé en 1692, à la chapelle de la Vierge, érigée en 1278 par Nicolas de Bagnes, chanoine de Sion. Registres de paroisse depuis 1853. — Voir Cibrario et Promis : *Documenti, storia di Savoia* — Guichenon : *Hist. de Savoie* — Gremaud. — Charrière : *Les sires de la Tour*. — Hoppeler : *Beiträge* — Rameau : *Le Vallais historique*. — Wirz : *Regesten* IV, 30. — Rivaz : *Topographie* — Histoires du Valais par Boccard, Gay, Furrer et Grenat. — Arch. Bagnes. — Arch. locales. [Ta.]

**BAGNES (VALLÉE DE)** (C. Valais, D. Entremont. V. *DGS*) *Banies* 1150, *Bannes* 1177, *Bagnii* 1177. *Bagnes* 1177 et 1208, *Banes* 1232, provenant du latin *balnea* = bains. Ce nom proviendrait d'une source sulfureuse très fréquentée au moyen âge et détruite au XVIe s. par un éboulement. *Armoiries* : d'azur à la baignoire d'argent, de laquelle émergent deux baigneurs de carnation, homme et femme, surmontés d'un soleil d'or, deux étoiles du même en chef. La vallée de Bagnes est extraordinairement riche en pierres à écuelle (Chable, Villette, Cotter, Paquier, Verbier et Lourtier). A Brusch on a trouvé des tombes de l'âge du fer avec de lourdes boucles de fer. En 1149, Humbert III de Savoie remit à plusieurs reprises à l'abbaye de Saint-Maurice divers avantages dans la vallée de Bagnes en reconnaissance d'une somme empruntée par son père, Amédée III, pour participer à la croisade. Ces cessions donnèrent lieu à des difficultés, tranchées en 1198 et 1219. Les droits de l'abbaye furent confirmés, mais le comte de Savoie conserva la juridiction seigneuriale quand il se trouvait entre le pont de Brest et le Saint-Bernard, ainsi que la cavalcade et des prestations y relatives. La vallée de Bagnes proprement dite commence au pont de Sembrancher et s'étend au Midi jusqu'aux frontières de l'Italie. Elle comprenait au moyen âge la seigneurie d'Etiez, le vidomnat de Vollèges-Levron et la communauté de Bagnes avec la petite seigneurie de Montagnier dont le dernier détenteur, François de la Tour de Collombey, fut brûlé vif en 1462 comme hérétique et sorcier. Actuellement, elle renferme deux communes : Vollèges et Bagnes, où l'abbaye de Saint-Maurice se faisait autrefois représenter par un vidomne et un métral.

La vallée de Bagnes était défendue au moyen âge par le château de Verbier, construit sur les crêts de Saint-Christophe, près duquel aurait existé un village qui fut enlevé par un éboulement. Après la conquête du Bas-Valais par les sept dizains, Bagnes, fidèle à la Savoie, essaya de résister et tenta un coup contre la maison abbatiale. L'abbé appela les dizains à son secours et les Bagnards firent leur soumission et payèrent un tribut, 1476. Mais l'abbé eut à défendre ensuite ses droits contre les Hauts-Valaisans. Il dut subir en 1501 les clauses d'un arrangement imposé par l'évêque Matthieu Schinner, dont voici les principales : 1. L'évêque jouit des droits régaliens, avec la cavalcade, et dispose des mines et cours d'eau. 2. L'abbé conserve la juridiction, qu'il peut faire exercer par ses officiers. 3. Il choisira désormais son châtelain au-dessus de la Morge. L'évêque et les dizains conservèrent la vallée de 1476 à 1798. A ce moment, la révolution rendit l'indépendance au Bas-Valais et supprima les prérogatives seigneuriales. En

1807, une convention intervint entre la vallée et l'abbaye au sujet du rachat des fiefs et des dîmes. Dès lors, Saint-Maurice ne conserva que la nomination aux cures de Bagnes et de Vollèges. La vallée fut incorporée au district d'Entremont.

Des gisements d'or, d'argent, de fer et de plomb existent à Vollèges et à la forêt de Peiloz. Au XIVe siècle ces mines furent exploitées par un de Montheolo ; vers 1490, elles furent données en fief par l'abbé de Saint-Maurice aux Bernois Peter Steiger et Werner Löubli. Vers 1497 l'évêque, en tant que suzerain, les leur enleva, ce qui provoqua une très vive dispute avec Berne au sujet des dédommagements. Assignés en 1499 aux dizains, ils furent inféodés à Georges Supersaxo, capitaine général. Plus tard, Matthieu Schinner, moyennant une indemnité de 1000 fl. servis annuellement à chaque dizain assura à sa famille l'exploitation de ces mines pendant quelques années. Mais, à l'instigation de Georges Supersaxo, qui prit et brûla la Bâtiaz, on enleva cette entreprise au châtelain Pierre Schinner. Depuis, les mines mal dirigées rapportèrent peu à l'État, qui les abandonna au XVIIIe s. La vallée de Bagnes subit plusieurs catastrophes : en 1545, un éboulement de montagne aurait détruit les bains ; le 25 mai 1595, un glissement du glacier de Giétroz provoqua une inondation faisant 70 victimes ; en 1818, nouvelle descente du même glacier, qui aurait occasionné la destruction de 500 habitations et la mort de 40 personnes. — Voir Cibrario et Promis : *Documenti*. — Gremaud. — Hoppeler : *Beiträge*. — *BWG* V. — Rameau : *Le Vallais historique*. — *RHV* 1886. — Grenat : *Hist. du Valais*. — Boccard : *Hist. du Valais*. — Gay : *Hist. du Valais*. — *SBB* I 85. — Anshelm II. — Archives locales. [Ta.]

**BAGNES, de.** Famille noble, connue à Bagnes dès le XIIe s., où elle tenait la métralie en fief de l'abbaye de Saint-Maurice. — 1. ODON, témoin en 1150. — 2. NICOLAS, chanoine de Sion, testa en 1278 en faveur du chapitre de Sion. Il fit un legs pour envoyer en Palestine trois habiles arbalétriers. Une branche de la famille s'établit avec Conon et Jaques, à Saint-Maurice, où elle acquit le droit de bourgeoisie en 1274. — 3. ETIENNE, écuyer, servit sous le comte de Savoie en Picardie. La famille s'éteignit dans la seconde partie du XIVe s. [Ta.]

**BAGNETTI,** LEONARDO, de Ronco, stucateur en Italie. Le 5 février 1592, il est à Rieti, où il s'engage avec le vénitien Andrea Toretto à faire pour 25 écus les stucs de la chapelle de Saint-François. — Voir *BStor*. 1885. — *SKL*. [C. T.]

**BAGNOUD, BAGNODA, BAGNYO, BAGNIOD.**

Famille du village valaisan d'Icogne où un nommé de la Bagnoda se reconnut vassal des seigneurs Albi de Granges en 1339. Elle se répandit ensuite à Lens et dans les mandements de Bex et de Monthey au XVe s. *Armoiries* : d'azur au chevron d'argent accompagné de trois étoiles du même, au chef de gueules chargé d'une croix tréflée accostée de deux roses d'argent. — 1. GUILLAUME, représentant du châtelain de Sierre à Lens en 1449. — 2. JEAN-CHRÉTIEN, colonel au service de l'Espagne, † 1822 à Lens. — 3. ETIENNE, * à Icogne le 8 janvier 1803, chanoine de Saint-Maurice 1826, professeur au collège 1829, élu en 1834 abbé mitré et crossé de Saint-Maurice, avec le titre de comte des SS. Maurice et Lazare, créé premier évêque titulaire de Bethléem le 26 juil. 1840. Il célébra son jubilé d'abbé en 1884 et mourut le 2 nov. 1888. — 4. ADRIEN, cousin du no 3, * à Lens le 18 oct. 1847, étudia à Sion, Besançon et Innsbruck. Nommé curé de Miège, il construisit l'église actuelle en 1877 ; curé de Vissoye 1880, chanoine de Sion et procureur du chapitre 1886, professeur et directeur du séminaire épiscopal 1888, grand doyen 1902, † le 24 mars 1918. [Ta.]

**BAGNYON, BAIGNON,** *Jean*, bachelier en droits, citoyen de Lausanne et de Genève, originaire de Bretonnières (Vaud), notaire à Lausanne dès 1463. Pendant quinze ans il n'y joua qu'un rôle effacé. En 1479, il se mit à la tête du mouvement ayant pour but de réunir la Cité de Lausanne à la Ville inférieure (Bourg, Palud) et de secouer l'autorité de l'évêque. Il fut nommé en 1481 syndic de Lausanne et parvint à obtenir l'union des deux villes. Pendant deux ans, il exerça à Lausanne les pouvoirs d'un véritable dictateur. Mais il avait chargé la ville de dettes et d'impôts et son étoile pâlit vite. Il quitta Lausanne en mai ou juin 1484, et alla se fixer à Genève, où en 1487, il écrivit, à la demande du Conseil de Genève : *Tractatus potestatum dominorum et libertatum subditorum* (imprimé en 1493), qui lui valut, le 6 avril, la bourgeoisie gratuite. L'auteur s'attache à démontrer dans cet écrit que Genève est une ville libre qui n'est soumise ni au duc de Savoie, ni même à l'empereur. Bagnyon est également le compilateur du roman de *Fierabras le géant*. — Voir *Catalogue de la Bibl. Strœhlin*, 253-254. — H. Bordier : *Jean Bagnyon*, dans *MDG* XVII. — *GL* 19-20 mai 1881 — Covelle : *LB*. — Montet : *Dictionnaire*. — E. Chavannes : *Manuaux du conseil de Lausanne*. — Reymond : *Lausanne*. [E. Tr. et M. R.]

**BAGRATION,** PIERRE-IWANOWITCH. Général russe, 1765-1812. En septembre 1799 il commanda l'avant-garde de l'armée de Souvaroff dans sa campagne de Suisse. Lors de la retraite par le Panix il était à la tête de l'arrière-garde et rejoignit le gros de l'armée russe à Ilanz le 10 octobre. — Voir R. von Reding-Biberegg : *Der Zug Suworoffs durch die Schweiz*. — E. Gachot : *La campagne d'Helvétie*. [Nz.]

**BAGUERET.** Famille originaire de Fontenay en Vosges, reçue à la bourgeoisie genevoise (1627) en la personne de PIERRE. Eteinte vers la fin du XVIIIe s., elle compta plusieurs membres du Conseil des Deux-Cents. — 1. JEAN-PIERRE, 1630-1686, qui contribua à faire fleurir à Genève l'industrie de la soie. — 2. ISAAC, fils du précédent, qui développa cette industrie. *Armoiries* : d'or au treillis de gueules, au chef d'azur chargé de trois grenades d'or. — Voir Galiffe : *Not. gen.* III, 24. — Galiffe et Gautier : *Armorial*. — Arch. d'État, Genève : *R. C.* ; analyses des actes notariés. — Manuscrits Roget, à la Société d'Histoire. [H. Da.]

**BAGUTTI.** Famille de Rovio et de Medeglia (Tessin). *Armoiries* : chapé à trois étoiles posées 2 et 1 ; au chef chargé d'une aigle ; d'après un sceau du XVIIe s. — 1. BERNARDO, de Medeglia, fut un des syndics et procureurs de la commune d'Isone, qui signèrent l'acte d'annexion d'Isone à la ville et au comté de Bellinzone, le 14 avril 1500. — 2. GIOVAN-BATTISTA, de Rovio, peintre, * en 1744, † le 28 nov. 1823. On a de lui plusieurs tableaux d'église à Mendrisio et à Riva San Vitale. Il travailla aussi à la cour de Wurtemberg et reçut, le 26 juin 1768, le prix de l'Académie de Parme. En 1798, il devint membre du gouvernement provisoire de la république de la *Pieve* de Riva San Vitale. — 3. PAOLO, de Rovio, médecin. Il fut impliqué dans les affaires de l'indépendance tessinoise en 1798 et l'un des deux délégués de la république de Riva San Vitale auprès du Directoire de la Cisalpine à Milan pour traiter de l'annexion de la petite république à la Cisalpine. A la restauration de 1799 il figure sur la liste des Jacobins ; la même année, il devint médecin-major du quartier militaire de Lugano. Député au Grand Conseil 1813-

Mgr. Étienne Bagnoud, d'après une photographie.

1815, 1821-1830. — 4. GIUSEPPE, fils du nº 2, * 15 décembre 1776, † 23 août 1837 à Rovio, prêtre et éducateur. Il fonda une école populaire à Cassano d'Adda, puis devint archiviste de la congrégation de la charité à Milan ; ami du P. Girard de Fribourg, il publia en 1820 divers travaux de pédagogie, entre autres le *Saggio sulle scuole di mutuo insegnamento*, qui jouit d'une grande autorité en Italie. Bagutti fut le fondateur et le premier directeur de l'institut de sourds-muets à Milan. Il avait été ordonné prêtre en 1799. — 5. ABONDIO, fils du nº 2, * 1788, † 4 octobre 1850, élève de son père et de l'Académie de Milan. Il a peint plusieurs fresques dans les églises de Mendrisio et de Rovio ; à l'Académie de Milan, il a laissé un tableau représentant le héros Pietro Micca qui lui valut la médaille d'or. En 1830-1832, il décora la salle du Grand Conseil dans l'ancien palais du gouvernement à Locarno. — 6. GAETANO, ingénieur, fils du nº 2, * 1791, † 1855, un des fondateurs de la typographie helvétique de Capolago. Ingénieur cantonal jusqu'en 1837, il prit une part très active à la construction des routes ; premier auteur du projet de chemin de fer reliant le lac Majeur à celui de Constance par le Lukmanier, en 1845 ; fit en 1847 le projet de chemin de fer de la Camerlata (Côme) à Lugano. Il fut mêlé à la révolution tessinoise de 1839 et aux troubles qui suivirent, dont il eut beaucoup à souffrir. — 7. GIOVANNI, fils du nº 2, chirurgien dans l'armée de Napoléon, mourut à Vienne en 1805. — Voir *BStor.* 1886, 1893, 1898, 1909. — *SKL.* — *ALBK.* — Bianchi : *Artisti ticinesi.* — Pometta : *Come il Ticino...* — Baroffio : *Storia del C. Ticino.* — Vegezzi : *Esposizione storica.* — Weiss : *Die tessin. Landvogteien.* — Curti : *Racconti ticinesi.* — Gubler : *Gesch. des Kts. Tessin.* — Dotta : *I Ticinesi.* — *AHS* 1914, p. 14. [C. TREZZINI.]

**BAHNMAIER, *Joh.-Christoph.*** Fils d'un libraire wurtembergeois, * le 23 octobre 1834 à Bâle, fréquenta de 1852 à 1856 l'École polytechnique de Karlsruhe et de 1857 à 1858 l'Académie des arts de Munich. Il travailla ensuite comme architecte à la construction de la ligne ferrée Wallenstadt-Coire. De 1859 à 1860, il fit un voyage d'étude en Italie et s'établit ensuite comme architecte à Schaffhouse. En 1865, il fut nommé architecte cantonal, charge qu'il occupa pendant 53 ans. Pendant plusieurs décades il fut président de la Société des Arts, de la Société d'Histoire et des antiquaires, de l'*Imthurneum*, membre zélé du Club alpin suisse, enfin membre fondateur et pendant plusieurs années président de la section Randen. Il mourut le 17 novembre 1918. — Voir : Nécrologie dans le *Tagblatt für den Kt. Schaffhausen* 1918, nº 271, et *Schaffhauser Intelligenzblatt* 1918, nº 271. — *SKL.* [WANNER-KELLER.]

**BAILLETS (LES)** (C. Genève, Rive droite, Com. Russin). Hameau appelé quelquefois Desbaillets, faisant partie au XVᵉ s. du village de Malval, et plus tard, rattaché à Russin. C'est là que s'élevait le célèbre château de Malval dit le château de la Motte. — Voir Arch. d'État Genève : *T* et *D* : *Evêché, Dardagny* et *Château vieux, de Lugrin.* — *BHG* IV. [L. B.]

**BAILLI, BAILLIAGE.** Sous le titre de bailli, on désignait sous l'ancien régime le représentant du souverain, au nom duquel il agissait et gouvernait. Le bailliage était le territoire dans lequel il exerçait ses fonctions.

I. BAILLI, en allemand *Vogt*. Tandis que *Vogt* dérive du latin *(ad)-vocatus*, bailli vient probablement du vieux français *baillir*, forme du verbe *bailler* = administrer. Le bailli était avant tout le gouverneur placé par la ville ou le canton souverain ; il avait ainsi toute l'administration sous ses ordres. Il nommait les fonctionnaires, pour autant que les franchises locales ne s'y opposaient pas, percevait les redevances et les amendes, et en rendait compte aux cantons intéressés. Il était également le juge en première et même en dernière instance, dans la mesure des privilèges locaux ; dans les *Landgerichte* (plaids généraux) il prononçait les peines capitales avec le concours de jurés, c'est-à-dire d'assesseurs assermentés, et comme juge unique sur les délits de peu d'importance. Il avait encore la charge de l'exécution des ordres du souverain et des sentences judiciaires. Cette dernière attribution lui valait la plus grande partie de ses revenus, qui, dans bien des endroits, se composaient surtout du produit des amendes et pour une petite partie seulement de taxes fixes, foncières ou de métiers L'on ne connaissait en général pas de traitement fixe pour les baillis, qui étaient ainsi laissés à eux-mêmes pour tirer de la répartition des impôts un salaire plus ou moins élevé. A ce point de vue, les baillis les plus mauvais furent ceux des Bailliages communs. Dans les deux années de leurs fonctions, ils prétendaient vouloir s'enrichir, lorsqu'une surveillance étroite, comme celle qui était exercée par les bourgeois des cantons-villes, ne les en empêchait pas. Cependant les postes de baillis, même ceux des cantons-villes, passaient pour rémunérateurs et étaient réservés aux familles patriciennes. Les quelques exceptions où les sujets pouvaient élire eux-mêmes leurs baillis concernaient les villes dites municipales et quelques territoires privilégiés, comme le Oberhasli bernois ou le Hunenberg zougois.

Avec le temps, l'office de bailli acquit une réputation d'arbitraire et de mauvaise administration, de sorte qu'en 1798, on s'empressa de le supprimer. Lorsqu'on restaura l'ancien état de choses dans les années 1803-1815, l'on n'osa pas reprendre le terme de bailli. Il a donc disparu avec l'ancien régime, et sert aujourd'hui à caractériser l'époque où Leurs Excellences régnaient en Suisse. A titre de curiosité, notons encore que les Confédérés désignaient au XVᵉ s. le bailli de Vaud sous le nom de *Beli*. — Voir *LL.* — Dierauer.

II. BAILLIAGE. On appelait bailliage le district administré par un bailli. En opposition au district actuel, le bailliage n'était pas toujours une expression géographique. Outre un certain territoire, déterminé par des frontières politiques, il comprenait plusieurs autres droits situés parfois en dehors du territoire. D'autre part, les compétences du bailli étaient également limitées dans son propre district. L'on avait ainsi des bailliages « incomplets » portant des noms divers : à Zurich, bailliage ; à Berne, bailliage sans juridiction ; Lucerne avait une *Schlossvogtei* (Wikon) et une *Seevogtei* (Sempach) ; Fribourg, les bailliages extérieurs (Illens, sans territoire) ; Soleure, le bailliage intérieur du Buchegberg, où la haute juridiction, soit la souveraineté en propre, appartenait à Berne ; enfin l'évêque de Bâle était le seigneur nominal de Bienne, et ses droits sur le Val de Moutier étaient limités.

Dans son district, le bailli devait tenir compte non seulement des droits de l'État, mais aussi des droits privés. Au premier rang de ceux-ci, il faut citer les couvents dans les cantons catholiques, et les barons, qui tous deux ne reconnaissaient que le suzerain au-dessus d'eux ; ils possédaient la juridiction criminelle, le droit de lever les impôts et même l'armée. Ensuite venaient les détenteurs de droits judiciaires, qui avaient la basse-justice et quelquefois la moyenne, et des droits de chasse et de pêche, la perception de petites redevances et amendes, etc. Sur tous ces droits, seuls les *Terriers (Urbar)* ou les *Rôles* (du latin *rotulus*) tels que les dressaient autrefois tous les baillis, peuvent donner des renseignements exacts. Parmi les rentiers, les deux plus importants à nommer sont le *Kiburger Urbar*, de 1260 environ, et le *Habsburger Urbar*, de 1305 environ. Les rôles, par contre, sont très nombreux et remontent très haut, en particulier ceux des couvents. — Pour la *Bibliographie*, voir les articles des cantons. [A. ZESIGER.]

**BAILLI DE VAUD.** Les comtes de Savoie conquirent la plus grande partie du pays de Vaud de 1150 à 1292. Ils placèrent tout d'abord à la tête de l'administration des châtelains établis dans différentes villes. Puis, au milieu du XIIIᵉ s., Pierre de Savoie ayant réorganisé l'administration du comté sur le modèle anglais, institua à Moudon un bailli de Vaud pour l'ensemble du pays. Le plus ancien, Hugues de Palézieux, apparaît en 1263. Vevey et la région à l'Est de cette ville, jusqu'à Villeneuve et Bex, ne furent pas rattachés à ce bailliage, mais à celui du Chablais dont le titulaire s'installa au château de Chillon. Le premier bailli du Chablais connu est Guillaume de Septème en 1256. En outre, Lausanne, ville indépendante, sous la souveraineté de l'évêque, eut dès 1313 un bailli épiscopal spé-

cial ; le premier fut Pierre d'Estavayer. En 1475, les Bernois et les Fribourgeois enlevèrent à la Savoie : Morat, Grandson, Orbe et Echallens, puis Aigle et Cerlier furent pris par les Bernois seuls.

Au premier moment de la conquête bernoise, en 1536, les nouveaux souverains désignèrent à leur tour un bailli de Vaud dans la personne de Claude de Glâne. Mais quelques mois plus tard, ils divisèrent le pays en cinq bailliages : Moudon, Lausanne, Chillon, Avenches et Yverdon, auxquels ils ajoutèrent en 1537 ceux de Romainmôtier, de Morges et de Nyon. Un bailli fut institué à Oron en 1555, et un autre à Aubonne en 1701 à la suite du rachat de seigneuries particulières. Les baillis de Payerne, d'Aigle et de Bonmont portèrent le titre de gouverneur. Fribourg forma avec les territoires conquis par lui les bailliages de Saint-Aubin, Bossonens, Bulle, Châtel-Saint-Denis, Cheires, Estavayer, Romont, Rue, Surpierre et Vaulruz.

Les baillis avaient la haute direction militaire, administrative et judiciaire du pays, sous réserve d'appel au Conseil de Chambéry (pendant le régime savoyard), plus tard au Conseil de Berne (sous le régime bernois). Les titulaires des bailliages furent choisis exclusivement dans le patriciat bernois, et l'on évalue à 50 000 francs par an les revenus que tiraient, à la veille de la révolution, les baillis de Lausanne et de Romainmôtier. En 1798, au moment de la proclamation de l'indépendance du pays de Vaud, aucun bailli ne résista par la force à l'installation du régime nouveau. La plupart se retirèrent gardant pour leur personne les sympathies de leurs ex-sujets. — Voir *DHV* 152-157. [M. R.]

**BAILLI IMPÉRIAL.** Au moyen âge, l'empereur était représenté dans les territoires immédiats de l'empire par des fonctionnaires spéciaux, avoués ou baillis. Ils avaient, en général, pour mission d'administrer les villes, châteaux et domaines impériaux, avec pleins pouvoirs de nommer et destituer les fonctionnaires subalternes et d'exercer toutes les fonctions que le souverain, à cause de son absence, ne pouvait remplir lui-même : exercice de la haute justice, perception des impôts d'empire, levée des hommes astreints au service impérial. En Suisse, on trouvait des baillis impériaux dans les petits cantons, les villes d'empire et dans la Suisse romande. A **Zurich,** les fonctions du bailli impérial furent réunies vers 880 à celles des avoués des maisons religieuses. Ce fut l'origine de l'avouerie de Zurich, qui fit de cette ville une ville d'empire, et dont les terres s'étendaient jusque dans les petits cantons, D'abord remplies, à titre héréditaire, par des nobles, les Lenzbourg, les Zäringen, les fonctions de bailli impérial devinrent temporaires et furent attribuées à des bourgeois de Zurich. Ses compétences furent alors bien réduites ; aux XIIIe et XIVe s., il n'était plus qu'un simple membre du Conseil auquel était confié la haute justice. En 1400, le roi Wenceslas vendit à la ville de Zurich le droit de faire nommer le bailli impérial par le Conseil. Celui-ci devint un fonctionnaire de la ville, mais conserva son titre jusqu'en 1798.

Dans la Suisse centrale, les baillis impériaux ne paraissent pas avoir joué un rôle important. **Uri**, devenu terre immédiate de l'empire, en 1231, eut pour bailli Arnold von Aquis (von Aa ?). Avant 1172, il avait eu des baillis de la famille de Lenzbourg. En même temps qu'Uri, Henri VI fit de la vallée du **Hasli** un bailliage impérial. Pendant la lutte des guelfes et des gibelins, la politique impériale tendit à placer sous son influence immédiate les terres au Nord et au Sud des passages des Alpes. **Schwyz** eut probablement, de 1241 à la mort de Frédéric II, 1250, le comte Hartmann de Froburg comme bailli impérial.

Les trois Waldstätten furent réunis en 1309 par le roi Henri VII en un bailliage d'empire sous le comte Werner von Homberg. Après lui, vinrent comme baillis Jean d'Aarberg, 1323, et le comte Albert von Werdenberg, 1331-1332. Les trois cantons prêtèrent même serment de fidélité à ce dernier. Le bailli impérial disparut des cantons primitifs en 1332 ; dès lors, ils furent laissés à eux-mêmes, Louis de Bavière ayant formellement renoncé à eux dans sa réconciliation avec l'Autriche.

A **Berne**, la puissance royale fut exercée pendant tout le XIIIe s. par le bailli impérial de Bourgogne. En 1358, Rodolphe IV d'Autriche obtint sa nomination comme bailli de Berne, de Zurich et de Soleure, mais cette nomination ne fut pas maintenue. Avec lui disparurent le bailli et le tribut d'empire. La ville de Berne eut, en outre, son propre bailli impérial jusqu'en 1218. Cette année-là, les fonctions de bailli et d'avoyer furent réunies sur une même tête, celle de l'avoyer Kuno Munzer.

**Soleure** était aussi soumis au bailli de Bourgogne. Pendant que Berne s'en émancipait, Charles IV nommait en 1353 un bailli ou ammann spécial pour Soleure en la personne du chevalier Bourcard Münch von Landskron. La charge consistait seulement dans la perception du tribut d'empire. A Bourcard Münch succéda en 1399 son fils du même nom. En 1409, Soleure se racheta de cette sujétion.

A **Bâle**, Rodolphe de Habsbourg substitua, peu après son avènement au trône, un bailli impérial au bailli de l'évêque. Cette nouvelle charge subsista jusqu'en 1386, où, après la bataille de Sempach, les Bâlois achetèrent du roi Wenceslas le droit de faire nommer le bailli impérial par leur Conseil.

Dans la Suisse romande, le roi Henri IV créa, en faveur de son beau-frère, Rodolphe de Rheinfelden, les fonctions de recteur de Bourgogne (plus tard bailli impérial, *procurator Burgundiæ*). Cette charge prit fin en 1090, puis fut confiée aux Zäringen de 1156 à 1218. Au XIVe s., le comte de Savoie obtint, de 1356 à 1376, d'être le représentant de l'empereur dans ses États avec le titre de vicaire impérial. A cette occasion, il entra en conflit avec l'évêque de Lausanne, comme l'avaient été déjà plus tôt les ducs de Zäringen — Voir aussi l'art. AVOUERIE et les art. des cantons cités ici. — Voir Œchsli : *Die Beziehungen der schweiz. Eidgenossenschaft zum Reiche*, dans *PJ* V. — Le même : *Les origines de la Confédération suisse*, 127. — Dändliker : *Gesch. der Stadt... Zürich.* — *Zürcher Stadtbücher* I. — K. Geiser : *Gesch. der bernischen Verfassung*, dans *Festschrift zur VII. Säkularfeier* — R. Durrer, dans *Hist. militaire suisse* I. [H. Tr.]

**BAILLIAGES COMMUNS.** On entend sous ce nom les bailliages administrés en commun par les Confédérés par opposition aux bailliages possédés par un canton seulement. Ils se distinguent des bailliages ordinaires en ce qu'ils ont plusieurs souverains qui, à tour de rôle, désignent le bailli. Les premiers bailliages communs furent créés le 18 décembre 1415 dans le Freiamt et à Baden (ci-devant possessions autrichiennes) ; les derniers en 1512 à Locarno, Lugano et Mendrisio et Val Maggia. Mendrisio ne devint définitivement bailliage qu'en 1521. Les premières tentatives d'administrer en commun certains territoires ne furent pas de longue durée et n'entrent pas en ligne de compte ici : la Léventine de 1403 à 1422 ; le val d'Ossola de 1410 à 1414. Neuchâtel fut également occupé et administré en commun de 1512 à 1529 par les douze cantons.

D'après le nombre des cantons souverains, les bailliages communs se divisent en bailliages appartenant à la majorité des cantons et en bailliages appartenant à quelques cantons seulement.

I. **Bailliages communs appartenant à la majorité des cantons :** Locarno, Lugano, Mendrisio, Valle Maggia (aux XIII cantons sauf Appenzell) ; Baden (aux VIII anciens cantons) ; Rheintal (aux VII cantons orientaux et Appenzell) ; Thurgovie (aux VII cantons orientaux, et pour la ville de Diessenhofen, aussi à Schaffhouse) ; Freiamt et Sargans (aux VII cantons orientaux).

II. **Bailliages communs appartenant à quelques cantons :** Bellinzone, Riviera, Val Blenio (aux 2 cantons et 1 demi-canton d'Uri, Schwyz et Nidwald), Echallens, Orbe, Grandson, Morat, Schwarzenbourg (à Berne et Fribourg), Gams, Gaster, Uznach (à Schwyz et Glaris).

La quatrième Paix nationale du 13 août 1712 changea la situation en ce sens que Berne eut part à l'administration du Rheintal, de Sargans et de la Thurgovie ; que Baden appartint désormais aux seuls cantons de Zurich, Berne et Glaris, et que le Freiamt fut divisé : la partie supérieure devint un bailliage des VIII anciens

cantons, la partie inférieure resta à Zurich, Berne et Glaris. Comme curiosité, il faut encore mentionner que Zurich et Berne avaient fait du petit village de Hurden près de Rapperswil une sorte de bailliage commun administré par le bailli zuricois de Wädenswil.

Les baillis étaient changés tous les deux ans, à l'exception de ceux des bailliages bernois-fribourgeois, dont la durée des fonctions était de cinq ans. Ils n'étaient pas élus par la Diète, mais par les cantons à tour de rôle. Le chapitre de l'administration des bailliages communs n'est malheureusement pas une des pages les plus glorieuses de l'histoire suisse; particulièrement pour les petits cantons, où la charge de bailli était adjugée au plus offrant. La situation resta sans changement jusqu'en 1798, où les cantons souverains donnèrent « volontairement » la liberté à leurs sujets. — Voir *LL.* — Dierauer. [A. ZESIGER.]

**BAILLIFARD.** Famille de Bruson (Bagnes) ; elle existe encore nombreuse dans la commune et surtout dans ce village ; une branche s'établit à Sion dont elle devint bourgeoise le 26 janvier 1641. *Armoiries*: d'argent à la bande de gueules chargée de trois besants d'argent, accompagnée de deux étoiles à six rais d'or. — 1. ETIENNE, notaire et huissier de la ville, † 1695. — 2. JEAN-CHRÉTIEN, fils du n° 1, notaire, syndic de Sion, châtelain de Granges 1728. — 3. JOSEPH, fils du n° 1, abbé, professeur au collège, † 13 janvier 1742. — 4. JOSEPH-ARNOLD, fils du n° 2, curé-doyen d'Ardon 1743, † chanoine de Sion en 1743. — Cette branche s'éteignit au début du XIX^e s.; une autre, venue également de Bagnes, existe à Troistorrents. — Voir H. Furrer : *Statistique.* — Rivaz : *Hist. du Valais.* [Ta.]

**BAILLOD, BAILLODS, BAILLOT.** Nom de trois familles neuchâteloises originaires de Travers, Bôle et Saint-Aubin. C'est à Travers que l'on trouve la plus ancienne mention de ce nom : WILLERMET, fils de BAILLOD des ouches est reçu en commandise par Louis de Neuchâtel en 1351. Cette famille, fixée à Môtiers au XV^e s., s'est éteinte au XIX^e s. Un rameau illégitime existe encore à Couvet. *Armoiries* : de gueules aux deux chevrons entrelacés d'argent, dont l'un renversé. La tradition a enrichi la famille Baillod d'un personnage légendaire : un nommé Bailliod, ou Bellenot, aurait défendu seul en 1476 le pont de Saint-Jean au Landeron contre une bande de pillards du comte de Romont. Créé chevalier après cet exploit, Baillod aurait reçu une médaille portant un porc-épic avec cette devise : *Vires agminis unus habet.* Un tableau dans la salle du Grand Conseil neuchâtelois illustre cet exploit. A citer dans la famille de Môtiers : — 1 PERROD. * vers 1410 à Travers, receveur et châtelain du Val-de-Travers de 1458 à sa mort 1478. — 2. ANTOINE, fils du n° 1, notaire impérial et receveur de Neuchâtel 1466, notaire de l'officialité de Lausanne 1467, commissaire de Rodolphe de Hochberg 1474, succède à son père comme châtelain du Val-de-Travers en 1478. Secrétaire des comtes Rodolphe et Philippe de Hochberg, Baillod fut encore receveur de Neuchâtel jusqu'en 1484 et maire de cette ville de 1489 à 1501. En 1508, il était encore châtelain du Val-de-Travers, † 1509. En 1470, il avait fondé la chapelle Baillod dans l'église de Môtiers. Antoine Baillod n'avait qu'une fille, tandis que sa sœur Jeanne, femme de Girard Petitpierre, laissait un fils Claude, auquel son oncle laissa sa fortune et son nom. — 3. CLAUDE, neveu du n° 2, notaire dès 1512, secrétaire d'État pendant l'occupation de Neuchâtel par les Confédérés, châtelain du Val-de-Travers, conseiller d'État dès 1530, anobli en 1538, † 1558. — 4. JACQUES, fils du n° 3, maire de la Côte de 1554 à 1558, année de sa mort. Il est peut-être identique au chanoine du même nom cité en 1537, et qui aurait laissé, d'après l'auteur des Mémoires attribués au chancelier de Montmollin, un manuscrit sur l'histoire de Neuchâtel. — 5. BALTHASARD, fils du n° 3, notaire 1559, du Petit Conseil de Neuchâtel 1593, lieutenant de cette ville 1601, maître bourgeois 1605, maire 1607, conseiller d'État 1611, † 1621. — 6. JEAN, fils du n° 3, notaire 1577, greffier de la justice de Neuchâtel, capitaine au service de France, † avant 1598. — 7. JONAS, fils du n° 5, notaire, maire et greffier de Bevaix en 1595, † avant 1614. — 8. DAVID, * vers 1570, fils du n° 6, notaire 1587, greffier de Neuchâtel, du Petit Conseil 1601, maître bourgeois 1610, 1615, 1619, 1623, 1627, lieutenant 1630, † 16 avril 1632. Baillod est l'auteur d'un coutumier conservé à la Bibliothèque des pasteurs. On attribue en outre à un David Baillod, mais sans raison apparente, la chronique dite les *Entreprises du duc de Bourgogne.* — 9. ABRAM, du Conseil des Quarante 1623, du Petit Conseil 1635, maître bourgeois de Neuchâtel 1642, 1650, † 1^er mars 1661. — 10. JEAN, maire de Lignières 1638-1645, procureur général de Valangin 1643, maire de Valangin 1655 à sa mort 1660. — 11. CLAUDE, major de la milice neuchâteloise, maire des Verrières 1671-1680 et 1682-1694, destitué. — 12. DANIEL, maire de Travers 1704-1731. — 13. HENRI, fils du n° 12, succède à son père comme maire de Travers le 13 août 1731, démissionne 1742. — 14. CHARLES-HENRI, maire de Travers de 1742 à sa mort 1755. — Dans la famille de Bôle : 15. CHARLES-PHILIPPE, * 17 juillet 1821, † 18 avril 1897, notaire à Boudry dès 1845. — 16. CHARLES-EMILE, fils du n° 15, * 1^er juin 1850, † 28 août 1891, étudia à Heidelberg, notaire à Boudry, député au Grand Conseil 1877-1883, membre de la Cour de cassation pénale 1879-1886, juge de paix de Boudry 1886-1891. Il appartint également au Conseil municipal puis communal de Boudry de 1876 à sa mort. — Voir *Biographie neuchâteloise.* — Quartier-la-Tente : *Les familles bourgeoises de Neuchâtel.* — Arch. d'État Neuchâtel. [L. M.]

**BAILLOD,** JEAN. Chapelain 1379, chanoine de Lausanne 1387, chanoine de Sion 1394, curé de Gressy 1419, † le 20 septembre 1419. — Voir Reymond : *Dignitaires de Lausanne.* [M. R.]

**BAINS.** La Suisse doit à sa configuration géologique de posséder de nombreuses sources thermales. Les plus anciennement connues paraissent devoir être celles de Saint-Moritz en Engadine ; des transformations faites en ce lieu en 1853 et 1897 amenèrent au jour de nombreux objets de l'âge du bronze. Des trouvailles préhistoriques ont été faites aussi à Louèche, Baden et Yverdon. Les Romains développèrent beaucoup les bains et en firent un usage méthodique ; leurs principales stations, Baden, Louèche, Yverdon, Worben et Stabio, disparurent presque complètement lors des invasions, à tel point que certaines sources durent être redécouvertes plus tard (Baden et Ragaz). Les premiers documents du moyen âge datent de l'époque de Charlemagne. Le couvent de Saint-Gall possède dans ses archives le dessin d'une installation balnéaire avec hypocaustes. Les bains étaient employés dans le traitement de la lèpre et des épidémies. Leur usage se développa au point que l'Église dut interdire les bains à titre de punition ecclésiastique. La description que Le Pogge donne des bains de Baden en 1417 montre la place qu'ils tenaient dans la vie de la société du temps. On trouve la première mention de Pfäfers en 1038 et 1382, Louèche 1315, Yverdon 1385, Lostorf 1412, Fideris 1464, Alvaneu 1474, Tarasp, Nuolen et Le Prese avant 1550, Wengi 1553, Bex source saline 1554, source sulfureuse 1717, Gurnigel 1561, Tenigerbad 1580, Weissenbourg 1604, Schinznach 1658, Rheinfelden, source minérale 1664, Meltingen 1666, Eptingen 1693, Stachelberg 1714, San-Bernardino 1717. Certains établissements autrefois célèbres ont disparu, tels celui d'Urdorf près de Dietikon et celui de Brigue. Le développement des sciences, de l'analyse physique et chimique des eaux, eut la plus heureuse influence sur la balnéothérapie. La douceur du climat et la beauté des sites eurent aussi leur part dans le renom qui s'attacha aux bains suisses dans toute l'Europe au XIX^e s. De nouvelles stations furent découvertes, Lavey 1819, Bex eaux-mères et Rheinfelden 1846, Val Sinestra 1853 (connue déjà cependant au XV^e s.), Passugg redécouverte en 1863, Surley 1873, Chasellas 1898, Ardez 1911. Des

sources gypseuses furent découvertes lors du percement du Simplon et en 1914 près de Zurzach. La source de Rheinfelden décrite en 1664 a été utilisée à nouveau depuis 1918 sous le nom de « Source des Capucins ».

Les principales sources « indifférentes » sont Aigle, Bex, Pfäfers et Ragaz ; Passugg, Tarasp et Henniez ont des eaux alcalines ; Montreux, Louèche et Weissenbourg des eaux sulfatées ; celles de Bex, Rheinfelden, Schweizerhall, sont chlorurées sodiques ; celles de Champéry, Gurnigel, Heustrich, La Lenk, Baden, Schinznach et Yverdon sont sulfureuses ; celles d'Acquarossa, Blumenstein, Gimel, Rothbad, Rotenbrunnen, Saint-Moritz, Schuls et Tarasp sont ferrugineuses. Les détails intéressants au point de vue historique seront donnés aux différents noms que nous venons de rappeler. — Voir H. Keller : *Zur Gesch. der schweizer. Heilquellen.* — Le même : *La Suisse balnéaire.* [L.S.]

**BAISSEY** ou **BESSEY,** ***Antoine* de,** sieur de Longecourt, baron de Thil-Châtel, * au milieu du XV^e s. † 1508. Ecuyer de Charles-le-Téméraire, il passa, à la mort de celui-ci, au service de la couronne de France, devint bailli de Dijon, capitaine général des Suisses, gouverneur de Côme. A plusieurs reprises, il fut ambassadeur extraordinaire auprès de la Confédération, et prit part aux négociations qui aboutirent à l'alliance du 1^er novembre 1495. Il revint en Suisse en 1498 et en 1499, où il recruta une armée de 12 000 Confédérés qu'il conduisit par le Gothard pour conquérir la Valteline. En 1500, il conclut avec les dizains du Valais le traité de Lyon (9-20 mai) et conduisit par le Saint-Bernard une nouvelle armée suisse à Novare. Il négocia en 1503, à Arona, avec les représentants des Confédérés, la cession de Bellinzone à Uri, Schwyz et Unterwald. Mécontents de ses enrôlements clandestins, les Suisses l'arrêtèrent peu après à Altdorf et lui interdirent formellement en 1507 l'entrée de la Confédération. — JEAN, baron de Beaumont, sieur de Charmes, gouverneur de Côme, frère du précédent, * au milieu du XV^e s. † 1516 Il fut également chargé de plusieurs missions diplomatiques auprès des Confédérés. D'août à octobre 1510, il assista à la Diète de Lucerne, où sa proposition d'alliance fut écartée ; de même en janvier 1511. En février 1513, il retourna en Suisse pour conclure la paix entre son maître et les Confédérés, mais ne put réussir. Après la campagne de Dijon, lorsque les Confédérés contraignirent Louis de la Trémoille, lieutenant-général du roi, au traité du 13 décembre, Baissey eut pour mission d'obtenir des conditions plus douces, mais il échoua dans ses négociations. — Voir *AS* I, III, 2. — Rott : *Représentation diplomatique.* — Gagliardi : *Der Anteil der Schweizer an den italienischen Kriegen* I. [A. R.]

**BAITER.** Famille originaire de Ehingen (Wurtemberg), bourgeoise de Stallikon (Zurich) en 1810 et de la ville de Zurich en 1852.— [J. F.] — JOHANN-GEORG, philologue, * 31 mai 1801, † 10 oct. 1877 à Zurich, étudia à Tubingue, Munich, Göttingue et Königsberg. Vicaire au *Collegium Humanitatis* à Zurich en 1830 ; 1833-1876 professeur de grec à l'école cantonale, 1833-1849 professeur extraordinaire à l'université de Zurich. C'était un critique de textes distingué qui publia de bonnes éditions de classiques anciens. — Voir *ADB* 46 p. 190. [C.B.]

**BAJOIRE.** Terme de numismatique donné à des monnaies et médailles portant deux têtes accolées, c'est-à-dire deux têtes superposées, celle de dessous se profilant seulement, ou deux têtes affrontées. Ce nom viendrait de l'ancien français *bajouere*, corruption de *baisoire* et signifierait baiser. Il a été employé pour désigner des monnaies hollandaises, françaises et savoyardes. En Italie, il a été donné à des écus de Genève d'une valeur de 13 fl. 1 ½ sols. Dans les *AS* I, on trouve la mention de *bachoir* de 1667, trop légers, que quelques cantons voulaient décrier. — Voir Schmieder : *Handwörterbuch.* — Halke : *Handwörterbuch.* — Martinari : *La moneta.* — *AS* I, VI, 2, p. 548. [E. H.]

**BAJOL.** Ancienne famille de Delémont. — 1. JEAN-HENRY, châtelain de Saint-Ursanne, † 1630. — 2. JACQUES-CHRISTOPHE, chanoine et prévôt du chapitre de Moutier-Grandval à Delémont de 1660 à sa mort 1662. — 3. GEORGES-JOACHIM, 1726-1800, major au régiment Eptingen au service de France. — 4. GERMAIN, 1726-1822, continuateur de la *Basilea sacra.* — 5. JEAN-GEORGES-JOSEPH, bourgmestre de Delémont 1748-1754 — 6. JOSEPH, grand bailli de Moutier-Grandval 1763. — Un Bajol du XVIII^e s. est l'auteur d'une carte de l'évêché de Bâle. — Voir Chèvre : *Hist. de Saint-Ursanne.* — Folletête : *Régiment de l'évêché de Bâle au service de France.* [G.A.]

**BAKOUNINE,** MICHEL, 1814-1876, d'une famille noble russe. Il vint en Suisse vers 1840 et dans les années 1860-1870, il fut à la tête de la propagande anarchiste en Suisse. Il séjournait le plus souvent à Genève et à Locarno. — Voir art. ANARCHISME. — Voir Langhard : *Die anarchistische Bewegung in der Schweiz.* [R.W.]

**BALANDRET,** CHARLES, jésuite, * à Grandfontaine s/Creuse (Doubs) le 17 décembre 1782, professeur à Pétrograde et à Polotsch, enseigna la philosophie, les mathématiques, la théologie et le droit canonique à Fribourg de 1828 à 1840. † à Lyon le 7 juillet 1861. — Voir Sommervogel I, 790. [F. D.]

**BALARD.** Famille reçue à la bourgeoisie de Genève en 1487. — 1. JEAN, * à Genève vers 1490, marchand de fer, du Conseil des Cinquante de 1515 à sa mort en 1555 ; il entra au Petit Conseil et fut syndic en 1525 et 1530. En 1527, il fut nommé trésorier ou contrôleur et en 1529 auditeur des comptes et assesseur du lieutenant destiné à remplacer le vidomne. Balard écrivit un *Journal* qui offre un intérêt historique de premier ordre, en particulier pour la période d'avril à juillet 1526. Ce journal, qui comprend les années 1525 à 1531, a été publié par J.-J. Chaponnière. — 2. JEAN, fils du n° 1, marchand de fer ; auditeur en 1543, il fut chargé d'intimer dans le Dauphiné des lettres du roi de France supprimant la traite foraine. Elu au Conseil des Deux-Cents en 1549, nommé chapelain du chapitre, il devint en 1553 juge aux procès criminels et procureur de l'Hôpital. Il mourut peu de temps après son père. — 3. JEAN, fils du n° 2, périt en 1582 sur l'échafaud, accusé d'avoir participé à un complot tendant à faire rentrer le duc de Savoie dans Genève. — 4. BAUDISSART, fils du n° 2, prit part à la prise du château d'Etrembières, 1589, et se fixa dans le pays de Gex. Ses descendants restèrent en France. — Voir *Journal du syndic J. Balard*, publ. par J.-J. Chaponnière. — *MDG* X. [Paul CHAPONNIÈRE.]

**BALASTER,** GIAN-P. Poète rhéto-romanche, 1833-1894. * à Zuoz, sa commune d'origine, il partit pour l'Italie dès l'âge de 16 ans, fut employé, puis directeur dans plusieurs commerces jusqu'en 1879, puis revint à Zuoz. Il se fit connaître comme poète lyrique et épique et a publié entre autres : *Avannt 6 seculs, o patria mia* ; *O mia chera Engiadina* ; *Bened. Fontana.* [L. J.]

**BALBANI.** Famille originaire de Lucques, connue dès le XII^e s., émigrée à Genève, éteinte au XVII^e s. — NICOLAS, 1521-1587, réfugié à Genève en 1557, reçu à la bourgeoisie en 1560 ; pasteur de l'église italienne à Genève de 1561 à 1587. Il est l'auteur d'une vie de Galeas Caracciolo, écrite en italien, dont le Petit Conseil autorisa l'impression en 1587. Plusieurs membres de cette famille prirent part aux affaires publiques comme officiers, membres du Conseil des Deux-Cents, députés, etc. *Armoiries* : d'argent à trois bandes d'azur chargées chacune de trois aiglettes d'or. — Voir Galiffe : *Not. gen.* III, 26. — Heyer : *Eglise de Genève*, 421. — Galiffe et Gautier : *Armorial.* — Gautier : *Hist. de Genève.* [H. Da.]

**BALBER,** ancienne famille de la ville de Zurich, éteinte en 1890. *Armoiries :* d'or à une croix potencée de sinople, le pied fourchu et terminé par des feuilles. La famille est originaire ou de Ufenau, dont quatre *ab der Balb* furent reçus bourgeois de Zurich en 1423, ou de Rapperswil dont un *Balber* devint également bourgeois de Zurich en 1447. — 1. HEINRICH, intendant de Küsnacht 1609-1614, et Obmann des couvents 1625-1629. — 2. HANS-HEINRICH, fils du n° 1, bailli d'Eglisau 1635-1640, d'Andelfingen 1651-1652. La famille a donné aussi toute une série de pasteurs. — Voir *LL.* — Keller-Escher : *Promptuarium genealogicum.* [E. Hsr.]

**BALCONUM ALTUM.** Voir HOHENBALKEN.

**BALCUS.** Auteur, aujourd'hui inconnu, d'une description de la Suisse de 1500 à 1504. Originaire de Milan, où il faisait partie du Sénat et devint chancelier en

1504 ; il descendait vraisemblablement de la famille des Calci. Sa *Descriptio Helvetiae* suit de très près celle d'Albrecht von Bonstetten, qui porte le même titre, et avait visiblement pour but de renseigner son roi et son pays sur le caractère et la puissance des Confédérés en s'appuyant sur ses observations personnelles et les rapports des ambassadeurs milanais en Suisse. — Voir *QSG* VI, 73. [A. Büchi.]

**BALDAMUS,** Gustav. Musicien, * le 15 novembre 1862 à Brunswick, fréquenta le Conservatoire de Leipzig et devint en 1886 maître de piano et de théorie musicale à l'école de musique de Winterthour, et en 1889 à l'Ecole cantonale de St.-Gall. Il est connu pour ses compositions chorales. Membre de la Commission fédérale de musique, il est depuis 1905 bourgeois de St.-Gall. [P. Bt.]

**BALDAMUS,** Karl, Dr en droit, * 1784 à Rossla dans le Harz, vint en novembre 1834 à Berne après avoir été employé d'administration et écrivain à Kassel, Hambourg, Leipzig, Vienne, Stuttgart et Munich. Il sollicita la place de professeur d'histoire à la nouvelle université de Berne, mais sans succès. En juin suivant, il dut quitter Berne et se vengea en publiant immédiatement après, à Leipzig, sous le pseudonyme de Eugen von St. Alban, un pamphlet intitulé *Bern, wie es ist*, qui souleva l'indignation des cercles gouvernementaux. Le nom véritable de l'auteur fut découvert immédiatement par le professeur Kortum. — Voir *ADB* I, 780. — Arch. d'Etat Berne. [H. T.]

**BALDASSARE** ou **BALDESSARE.** Nom de différents personnages tessinois, dont on ignore la famille. — 1. Baldassare, de Riva San Vitale, notaire et chancelier de l'évêque Lucchino de Côme ; en 1397 il rédigea l'acte d'investiture aux Muralti des fiefs que l'évêque avait à Locarno et dans les alentours. — 2. Baldassare, de Bellinzone, fit partie de la conjuration qui aboutit à l'assassinat du duc Galeazzo-Maria Sforza dans l'église de Saint-Etienne à Milan, le 26 décembre 1476. — 3. Un Baldassare, peintre du XVe s., nous a laissé, avec Thomas, les fresques de l'abside de l'église de Croglio. Les deux artistes finirent leur œuvre le 24 juillet 1440. — 4. Baldassare, de Carona, sculpteur ; on le trouve à Venise en 1463-1464 travaillant à l'église de Saint-Zacharie ; en 1480, il achève, avec son compatriote Alberto di Pietro, la façade de l'église de Saint-Venance à Camerino ; en 1492, il travaille à la basilique de Loreto avec son frère Bernardino et un Gasparino de Carona. — 5. Baldassare, de Lugano, stucateur. Il travailla à la chapelle de Saint-Grégoire dans Saint-Pierre de Rome ; pour ses travaux, il est payé le 23 juil. 1580 — Voir *BStor.* 1885. — Karl Meyer : *Die Capitanei von Locarno.* — Baroffio : *Memorie.* — Simona : *Note di arte antica.* — Vegezzi : *Esposizione storica.* [C. Trezzini.]

**BALDEGG** (C. Lucerne, D. Hochdorf. V. *DGS*). *Eck* = arête, crête depuis le XIIe s. environ s'emploie comme nom de château; *bald* = téméraire. Le château, mentionné pour la première fois en 1236 sous le nom de *Baldecke*, était le berceau des nobles de Baldegg. En 1386, Rudolf von Hünenberg possédait le château principal, auquel il donna son nom ; le Vorbourg, par contre, était en mains des Markwart von Baldegg. Les deux bâtiments furent détruits cette année-là. Les Baldegg vendirent probablement alors leurs biens à Hans von Wildberg, qui reconstruisit le château et la chapelle. En 1491, Balthasar von Hertenstein était propriétaire du château, puis ce fut l'avoyer Peter Thammann. Il passa dès lors en différentes mains jusqu'à ce qu'en 1719, Johann-Rudolf Mayr von Baldegg le vendit au duc Léopold I de Lorraine, qui le donna en 1725 au capitaine de sa garde, Johann-Kaspar an der Allmend. Un institut y fut installé en 1830 et en 1865, le reste des ruines fit place à de nouveaux bâtiments. La chapelle qui avait été bâtie en 1327, fut détruite en 1352, reconstruite en 1401 et 1511, transformée en 1680. — Voir Th. von Liebenau : *Urk. Gesch. der Ritter von B.* — Estermann : *Gesch. der alten Pfarrei Hochdorf.* — *Gfr.* 67, 118. [v. V.]

Baldegg en 1832 (d'après un dessin de J. Schwegler).

**BALDEGG.** Institut d'éducation et école normale d'institutrices, fondé en 1830 dans l'ancien château de Baldegg par les sœurs de Saint-Jost, du troisième ordre de Saint-François. Cet établissement, confirmé par le Petit Conseil de Lucerne en 1833 et par l'évêque de Bâle en 1844, fut supprimé en 1848-1849 et transféré

en 1853 à Cham. Il revint à Baldegg en 1864. En 1894, un asile pour la vieillesse fut fondé. Les nouveaux statuts de la congrégation furent agréés en 1877 par l'évêque de Bâle et en 1901 par le pape. — Voir Estermann : *Gesch. der alten Pfarrei Hochdorf.* — *Gfr.* 67, 123. — Prospectus de l'institut de Baldegg, 1916. [v. V.]

**BALDEGG-VOM SEE, von.** Famille de ministériaux des Habsbourg, éteinte vers 1513, habitant le château du même nom à l'extrémité Sud du lac de Baldegg. Elle apparaît en 1199 avec HARTMANN MILES DE LACU. Son fils probable, HARTMANN VON BALDEGG, vivait en 1236; son sceau portait HARTMANN VOM SEE. Le château familial fut détruit pendant la guerre de Sempach en 1386 et ne fut plus habité. *Armoiries* : de gueules à deux demi-vols d'argent. — 1. HARTMANN, 1236-1256, fils de l'ancêtre sus-nommé, chevalier en 1238. — 2. MARKWART, 1238-1265, frère probable du n° 1, chanoine de Beromunster 1257, custode 1265, dut mourir au couvent de Wettingen. — 3. HARTMANN, 1256-1292, fils du n° 1, chevalier 1256, fut au service des comtes de Kibourg et de Habsbourg, bailli d'Empire à Bâle, burgrave de Rheinfelden et administrateur des Pays supérieurs 1275-1289, bailli en Bourgogne 1282, dirigea en 1287 le siège de Rappoldstein et la guerre contre l'abbé de Saint-Gall, † 1295. — 4. MARKWART, 1256, † 1287, frère du n° 3, chanoine de Munster 1257, quitta l'église en 1264 et devint chevalier en 1271. — 5. HARTMANN, 1264-1329, fils du n° 3 ; par son mariage avec Gepa von Elgg, il reçut le château d'Elgg qu'il tint en fief de l'Autriche en 1289, chevalier avant 1294, arbitre à Zurich en 1310, député du duc Léopold auprès du pape en 1324, en 1330 ou 1331. — 6. JOHANN, 1323-1360, chanoine de Beromunster 1323, curé de Neudorf et de Kirchberg, doyen du chapitre du Frickgau. — 7. MARKWART, 1338, † 1386, survivancier à Beromunster 1338, capitaine des *Sterner* en 1371, chevalier, tomba à Sempach. — 8. MARKWART, 1440-1474, fils de Rudolf, créancier hypothécaire de Thann en 1445, prisonnier de Pierre de Hagenbach 1448, chevalier et seigneur de Schenkenberg en 1451, conseiller autrichien en 1453, créancier hypothécaire du château et du bailliage de Rheinfelden en 1455, de la ville de Rheinfelden et de la Farnsburg en 1457, † en 1476. — 9. HARTMANN, mentionné dès 1431, † 1462, frère du n° 8, professeur de droit canon et de droit impérial en 1452, chanoine de Constance en 1453, de Coire en 1454, de Bâle en 1462. — 10. JOHANN, 1457-1513, fils du n° 8, capitaine à Tungen pendant la guerre de Souabe, dernier de sa famille. — 11. JOHANN, fils de Johann, chanoine de Bâle en 1468 et de Beromunster en 1486. — Voir von Liebenau : *Urkundliche Geschichte der Ritter von Baldegg.* — Estermann : *Gesch. der alten Pfarrei Hochdorf.* — *GHS* III, 293. — Merz : *Herren von Baldegg.* [v. V.]

**BALDEGGER.** Famille uranaise éteinte, établie à Altdorf et à Burglen du XV^e^ au XVII^e^ s. — 1. JAKOB, grand-sautier dès 1544, bailli de la Léventine en 1565. — 2. SEBASTIAN, fils du n° 1, prit part à l'expédition de Rome en 1557, bailli de la Léventine 1567-1568, puis grand-sautier, bailli de Locarno 1580-1582 où il eut à lutter contre des bandits, fut membre du Conseil de guerre, député à la Diète dès 1583. — 3. WALTHER, son fils, capitaine, bailli de Bellinzone 1608-1610, député à la Diète, banneret du pays, vice-landammann 1633 ; député au Valais en 1608, il fit un rapport aux cantons catholiques en 1609 sur les troubles religieux de ce pays. † 1634. — Voir Archives paroissiales d'Altdorf : *Nekrologium der Grysen und Straussengesellschaft.* — Obituaire d'Altdorf. — *AS* I. — Wymann : *Die Schlachtjahrzeit von Uri.* — *Historisches Nbl. von Uri*, 1910, 149 ; 1918, 10-11. [Joseph MÜLLER.]

**BALDENSTEIN** (C. Grisons, D. Heinzenberg, Com. Sils. V. *DGS*). Château près du confluent de l'Albula et du Rhin postérieur, il commande les routes du Splügen et du Septimer. On ne sait rien de précis sur la date de sa construction ni sur celui qui le fit bâtir. Le nom permet de croire qu'il date de la fin du moyen âge : *stein* = château ne remonte pas au-delà du XI^e^ s. ; *bald* (comme dans Baldegg) = hardi. EBO VON BALDINSTAIN paraît en 1246 dans un contrat entre l'évêque Volkard von Nuwinburch (près d'Untervaz) et Walter

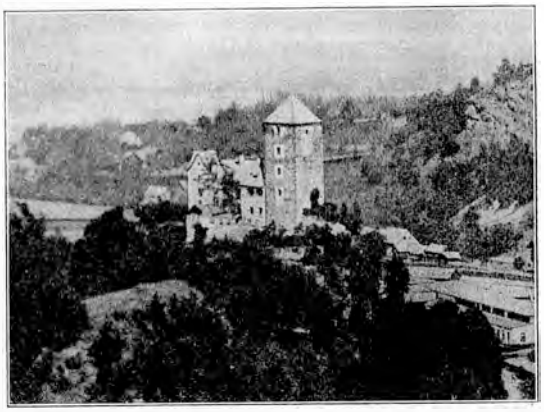

Le château de Baldenstein, d'après une photographie.

von Vaz ; en 1252, il remplaça l'évêque Hugo von Montfort dans ses négociations de paix avec Egon von Matsch. Baldenstein fut en 1289 en possession du chevalier Hartwig von Luvenstain, et en 1349 de Wilhelm von Uebercastels qui doit l'avoir hérité du précédent. La haute juridiction de Baldenstein, qui faisait partie du comté de Schams, appartenait aux Werdenberg-Sargans, tandis que les Uebercastels dépendaient de l'évêque. Cette situation fit, le 10 juillet 1349, l'objet d'une convention entre Wilhelm et le vicaire épiscopal Ulrich von Montfort, qui fit de Baldenstein une maison ouverte de l'évêché. Le château passa ensuite par mariage ou par vente, dans les familles vom Stain ou de Petra, Ringg (1412), Ruinelli (1562), Rosenroll (1627), Salis-Sils (1739), Conrado (1782). Il est encore en possession de la famille Conrado. Un violent incendie détruisit à peu près tout en 1877, bâtiment, meubles et documents. — Voir Mohr : *Urbar des Domcapitels.* — Thommen : *Urk. aus österreich. Archiven.* — *QSG* X. — *LL.* — *LLH.* — Arch. épiscopales de Coire. [U.-C. B.]

**BALDENSTEIN,** Thom.-*Conrad* **von.** * 28 janvier 1784 à Chiavenna, † à Baldenstein le 14 septembre 1878. Il étudia à Reichenau et Erlangen, prit du service au régiment sarde Christ et y resta jusqu'au licenciement en 1818. A la mort de son père, il s'établit au château de Baldenstein. Grand connaisseur des oiseaux des Alpes, il en réunit une riche collection et publia sur eux, entre autres dans la *Neue Alpina*, une série de monographies intéressantes. Il a laissé deux volumes manuscrits de notices illustrées sur nos oiseaux. — Voir *Jahrbuch der Naturforsch. Ges. Graubünden*, XXII, 13. [L. J.]

**BALDERN** (C. Zurich, D. Affoltern, Com. Stallikon. V. *DGS*). Ruines de château et commune civile Medikon-Baldern. Suivant la tradition, rapportée par la chronique de Brennwald, Louis-le-Germanique aurait résidé au château de Baldern ; un cerf portant des cierges allumés entre ses bois aurait éclairé un jour la route devant ses deux filles. Cette légende est illustrée par un tableau du Fraumunster, et le cerf porteur de cierges figure sur le sceau du chapitre déjà en 1316. L'avoué impérial de Zurich, le comte Cuno de Lenzbourg-Baden, est appelé dans l'obituaire de la prévoté, le 5 janvier 1268-1269, *comes Chuono de Baldern.* Les *Zürcher Geschlechterbücher* lui donnent pour armoiries d'azur à deux bois de cerf et une étoile d'or. On ne sait rien sur l'histoire ultérieure du château. Le *castellum in monte Albis* des barons de Regensberg, détruit en 1267 ou 1268, était d'après Vitoduran l'Uetliburg et non, comme l'ont cru les chroniqueurs zuricois postérieurs, le château de Baldern. — Voir F. Losch : *Balder und der weisse Hirsch.* — F. Kauffmann : *Balder-Mythus.* —

A. Boissier : *Le culte de Diane en Suisse et l'origine du Fraumunster à Zurich.* — *MAGZ* XXV. — *SAV* 1913. — *Mon. germ. Necr* I. — *ASG* 1887, 3 et 43. — *UZ* I, n° 301 — W. Merz : *Die Lenzburg.* — Le même : *Burgen des Aargaus* [F. Hegi.]

Partie d'une fresque dans l'église du Fraumünster représentant la légende de Baldern.
(D'après G. Wyss : *Gesch. der Abtei Zürich.*)

**BALDESCHI,** Frédéric. Archevêque de Césarée, nonce auprès de la Confédération du 15 juillet 1665 au 30 janvier 1668. Il intervint en 1666 pour éviter un conflit entre les Confédérés et le gouvernement milanais au sujet des bailliages ultramontains. Il représenta et assista en 1669 les députés des cantons catholiques à Rome à la béatification de Nicolas de Flue. Il devint cardinal en 1674. — Voir Balthasar : *Helvetia* VIII, 150. — *AS* I. [P.-X. W.]

**BALDINGEN** (C. Argovie, D. Zurzach. V. *DGS*). En 972 *Baldinga* = près des gens de *Baldo* (diminutif formé de *bald* = audacieux). La haute justice appartenait aux landgraves du Zurichgau, c'est-à-dire aux comtes de Kibourg puis aux Habsbourg, et dès 1415 aux Confédérés. Baldingen fit partie du bailliage commun de Baden, district Ehrendingen. Les Habsbourg inféodèrent l'avouerie de Baldingen à leurs ministériaux, les seigneurs de Liebegg, qui en devinrent propriétaires par la suite ; en 1390 Henmann von Liebegg remit Baldingen à titre de fief masculin à Claus Eschlin, de Kaiserstuhl. En 1407, le fief était tenu par Hans et Kaspar Eschlin, de Klingnau, en 1418 par Hans Huser, de Klingnau. L'avouerie passa en 1486 à Ulrich von Sonnenberg et en 1506 au couvent Sion de Klingnau. Ce dernier l'acquit en 1600 pour 600 fl. du successeur des von Liebegg, Augustin von Luternau, et l'inféoda au haut bailli Zwyer de Klingnau. A sa mort, elle passa à des personnes de Bâle. L'église appartenait en 1275 au décanat de Kloten, évêché de Constance ; en 1365, elle était en possession du couvent de Rheinau qui la vendit cette année-là, avec les terres, le cimetière et le droit de patronat, au chapitre de Sainte-Vérène à Zurzach pour 172 fl d'or. Elle fut incorporée à la chapellenie des S. Martyrs. Depuis 1828, elle fait partie de l'évêché de Bâle et forme une paroisse depuis 1883. — Voir Merz : *Die Gemeindewappen des Kts. Aargau.* — Huber : *Die Urkunden des Stiftes Zurzach.* [F. W.]

**BALDINGEN,** Alwin **von.** Voir Meier, P. Gabriel.

**BALDINGER.** I. Famille éteinte de la ville de Zurich, de laquelle Hans von Baldinger s'est distingué dans la guerre de Zurich. *LL.* — II. Famille de la ville de Baden (Argovie), dont Diebolt, chirurgien herniaire, de Tägermoos (Lengnau) acquit la bourgeoise en 1580. *Armoiries* : d'or à 3 feuilles de tilleul de sinople, 2 et 1. — 1. Bernhart, 1604-1672, docteur en théologie, chanoine et custode à Baden. Il est l'auteur de *Fides tum Catholica tum Acatholica resoluta* (1654). — 2. Carl, 1626-1678, frère du n° 1, docteur en théologie, curé, puis prévôt de Baden, protonotaire apostolique. Auteur de deux disputations latines. — 3. Johann-Ludwig, 1661-1727, fondateur de la bourse et fidéicommis Baldinger en 1727 Le seul ayant droit à cette bourse est Joseph Baldinger, à Hambourg, * 1840, qui en 1889 renonça à la bourgeoisie de Baden. A sa mort, le fidéicommis prendra fin. — 4. Carl, auteur de la fondation *Carl Baldinger*, destinée à faciliter les études aux membres de la famille. Elle subsista jusqu'en 1866. — 5. Hans-Ludwig, 1760, — 6. Franz-Joseph, 1772, et — 7. Jos.-Dom. (1788), furent tous trois avoyers de la ville de Baden. — 8. Johann-Ludwig-Aloys, 1769-1860, juge à la Cour d'appel, membre du Sénat helvétique ; il fut envoyé en missions diplomatiques en Hollande et à Paris. — 9. Carl-Ludwig, 1800-1881, fut pendant 55 ans juge cantonal et conseiller national pendant quelques années. — 10. Wilhelm, 1810-1881, avocat et conseiller national. — 11. Emil-Albert, 1838-1907, ingénieur, puis forestier, chef forestier du canton d'Argovie dès 1887 et rédacteur du *Praktischer Schweiz. Forstwirt.* Vers 1880, le canton du Tessin fit appel à lui pour résoudre la question de la protection de ses forêts. Il déclina un appel de maître général des forêts royales à Athènes. En 1876 Baldinger succéda à Welti au Conseil national, auquel il appartint jusqu'à sa mort. En 1880, il devint colonel d'infanterie. — Voir Merz : *Wappenbuch der Stadt Baden.* — *Vaterland* 14-15 janv. 1907 [O. Z.]

**BALDIRON,** *Aloïs,* général autrichien. A la tête d'une forte armée, il envahit la Basse-Engadine le 26 octobre 1621 pendant que le colonel Brion attaquait Klosters et que les Espagnols sous les ordres du duc de Féria marchaient sur Chiavenna et le val Bregaglia. De l'Engadine, Baldiron traversa la Fluela et contraignit les gens de Davos et du Prätigau à livrer leurs armes. En avril 1622, ces derniers se soulevèrent et lui infligèrent une défaite. le 26 mai, à la Molinära près Trimmis. Le 17 juin, Baldiron fut obligé de capituler avec ses troupes à Coire, mais obtint de pouvoir se retirer librement dans la Basse-Engadine. Le 8 juillet, les gens de Davos infligèrent encore une défaite à Baldiron à Sas, de sorte qu'il fut contraint de se retirer par l'Ofen dans la vallée de Münster ; mais il reçut là un renfort de vingt compagnies, et le 31 août il reprit l'offensive. La Basse-Engadine, Davos et le Prätigau furent reconquis, tous les villages pillés et réduits en cendres ; les vieillards, les femmes et les enfants même ne furent pas épargnés. Le traité de Lindau, du 30 septembre 1622, arrêta pour quelque temps les hostilités et mit un terme à l'activité de Baldiron. — Voir P.-C. Planta : *Gesch. von Graubünden,* 3e éd., p. 238. — Dierauer III. [L. J.]

**BALDUFF, BALDAUF, BALELOF,** *Michael,* fondeur de cloches de 1454 à 1487. Originaire de Berne, il était cependant domicilié à Lucerne vers 1454, mais peu après, il revint dans sa ville natale. En 1471, il fondit des cloches pour Gessenay et Rougemont, et en 1479 pour Auvernier ; en 1477, il entra au Grand Conseil. Le Conseil de Berne le recommanda en 1480 au gouvernement de Fribourg. En 1487, il fut chargé de livrer les deux petites cloches de l'église de Thoune. Ce fut probablement son dernier travail, car depuis l'on ne sait plus rien de son activité ni de sa vie. — Voir *SKL.* — *MN* 1915, p. 163. [J. K.-R.]

**BALDUIN.** Famille bourgeoise éteinte de Zofingue, venue probablement de Hollande. A citer les peintres-verriers suivants : Peter, l'aîné, 1575-1602. — Bernhard, 1578. — Josua, dès 1595 ; était mort en 1625. — Peter, le jeune, 1601-1602. — Jörg, 1608. — Hans, 1702, membre du Petit Conseil de Zofingue, † 1713. — Heinrich est mentionné en 1712 dans le livre de la corporation d'Akerleuten. [Grænicher.]

**BALDUIN,** Franz. Voir Baudoin.

**BALDUNG,** Hieronymus, Dr ès-arts et en méde-

cine. Mentionné comme médecin zuricois par Conrad Gessner et Leu, il vécut à la fin du XVe s. Il était probablement originaire de Gmünd en Souabe et frère aîné du peintre Hans Baldung, dit Grien. Immatriculé en 1473 à Heidelberg, il séjourna aussi à Strasbourg et fut appelé à Berne en 1497 comme médecin de la ville. Il aurait composé de nombreux ouvrages, parmi lesquels : *Aphorismi compunctionis theologicales* et *De Podagra*, parus tous deux en 1497 à Strasbourg. — Voir C. Gessner : *Biblioth. universalis*, p. 328. — *LL.* — *Diction. des sciences médicales*, Paris 1820, p. 526. — F.-A. Fluckiger : *Beitrag zur älteren Geschichte der Pharmacie in Bern*, 15. — Meyer-Ahrens, dans *Arch. für path. Anatom.* XXIV (2e série, IV), p. 477. — *Oberbad. Geschlechterbuch* I, p. 38. — A. Tillier: *Gesch. des eidgen. Freistaates Bern* II, 579. [G. W.]

**BALDWIL.** Voir BALLWIL.

**BALE.** CANTON ET VILLE (V. *DGS*). Onzième canton de la Confédération depuis 1501, Bâle se réduisait primitivement à la ville et à son territoire immédiat qui, sous Charlemagne, s'étendait jusqu'à Buschweiler et Hagental (Alsace). A partir du XIVe s., elle s'agrandit aux dépens de l'évêque de Bâle, mais le territoire du canton ne fut définitivement constitué qu'en 1815. A ce moment, la réunion de l'ancien évêché de Bâle au canton de Berne lui valut l'incorporation, par le congrès de Vienne, de neuf communes des anciennes seigneuries de Birseck et de Pfeffingen. En 1833, la campagne se sépara de la ville, et dès lors existent les deux demi-cantons actuels.

I. **Epoques préhistorique et romaine.** Bâle est situé sur une très ancienne voie de communication. Le Rhin qui fait ici un coude vers le Nord, a perdu son caractère sauvage et une coupure naturelle dans ses rives escarpées permet de le traverser facilement. Dès les temps les plus reculés un service de bac a dû exister pour relier les différentes routes du Jura, de la Bourgogne et de l'Alsace à celles de la Forêt-Noire. Le long d'une de ces anciennes routes commerciales, hors de ce qui sera plus tard la rue Sainte-Elisabeth, on découvrit en 1858, lors de la démolition du Hirtenturm, un dépôt d'objets de l'âge du bronze, outils, armes, objets de parure (au Musée historique de Bâle).

La concentration du trafic que provoquait le passage du bac (à l'endroit où se trouve aujourd'hui le pont central du Rhin), ainsi que les conditions naturelles de la contrée devaient inviter très tôt à habiter près de l'embarcadère. Une vallée flanquée de deux collines et dans laquelle coule le Birsig, débouche ici sur le Rhin. C'est dans l'espace entre le Birsig et la colline à droite (sur laquelle s'élève aujourd'hui la cathédrale) qu'il faut chercher les premières habitations des passeurs, des charretiers, des pêcheurs et des bateliers. Ce n'est certainement pas un hasard, si précisément dans le fond de cette vallée l'on a trouvé une inscription gallo-romaine dédiée à Epona, la déesse protectrice des chevaux et du trafic (au Musée historique de Bâle).

Un deuxième établissement se trouvait du IIe au Ier s. av. J.-C. plus en aval, près de la frontière d'Alsace. Les découvertes faites depuis 1911 sur l'emplacement de l'usine à gaz et des fabriques voisines ont fourni de précieux renseignements sur cette bourgade gallorauricque. Cet établissement, placé près du Rhin, se composait d'habitations creusées dans le sol de graviers et recouvertes de toits. Tout autour courait une forte palissade de pilotis entourée d'un fossé. Près du village de vastes enclos contenaient le bétail : bœufs, porcs, brebis, chèvres et chevaux, tandis que les poules et les oies couraient autour des huttes. Les habitants s'adonnaient à l'agriculture, à la chasse et principalement à la pêche. L'importance de la localité résidait dans le fait qu'elle servait de lieu de transbordement aux vins rouges que la Gaule centrale expédiait dans des amphores ; celles-ci étaient chargées sur des bateaux et conduites à destination du Rhin moyen et inférieur. Parmi les industries, la poterie venait en première ligne. Un gisement argileux exploitable fournissait la matière première pour la grossière vaisselle de cuisine confectionnée à la main, comme pour la poterie polie faite au tour. Ces vases les plus divers, de l'époque de la Tène III, témoignent d'une richesse de forme surpassée à peine par l'abondance de l'ornementation, obtenue cependant par des procédés les plus simples. A côté de la poterie indigène brillaient les vases peints importés de Séquanie, dont les fougueux dessins géométriques sont inconnus ailleurs en Suisse. De nombreux objets de parure, retirés en partie des habitations, en partie, en 1917, du cimetière au Nord de l'établissement : bracelets et anneaux en verre de couleurs, bracelets, bagues, boucles d'oreilles, fibules et pendants en bronze, ainsi qu'un joli couteau recourbé en bronze, dont la poignée se termine par une tête d'homme, attestent la richesse de la population. Comme toutes ces trouvailles appartiennent à l'époque de la Tène III, sans aucun mélange d'objets romains, et que diverses circonstances témoignent d'un abandon volontaire de l'établissement détruit par les flammes, après enlèvement de tout ce qui était utilisable, il est permis de supposer que ces habitants étaient une tribu des Rauriques qui en 58 av. J.-C. se joignirent aux Helvètes pour pénétrer en Gaule.

Lorsque les habitants revinrent après la bataille de Bibracte, diminués en hommes et en biens, ils ne s'établirent plus sur le terrain ouvert près de l'usine à gaz; par contre, l'établissement qu'ils avaient probablement fondé eux-mêmes en face, sur la rive droite du Rhin, à Klybeck (Petit-Bâle), subsista jusque vers l'an 30 av.

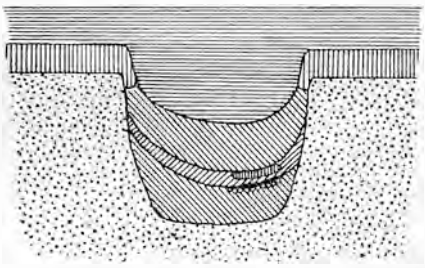

Coupe et schéma d'habitations souterraines découvertes à Bâle dans le gravier près de l'usine à gaz. (D'après *ASA*, 1913).

J.-C. Mais comme leur nouvel emplacement devait leur offrir les mêmes conditions d'existence que le précédent, on est tenté d'admettre qu'ils se réunirent avec les restes de leurs compagnons d'armes fixés entre le

Couteau gaulois en bronze, trouvé près de l'usine à gaz de Bâle. (Musée historique de Bâle.)

Birsig et la colline de la cathédrale. Là ils pouvaient se livrer à la pêche non seulement dans le Rhin, mais aussi dans le Birsig, ils trouvaient l'eau nécessaire à leur subsistance et à leur industrie, et, à la place nommée plus tard « Schifflände » (débarcadère), un excellent endroit pour amarrer leurs bateaux.

La pénétration continue des Romains ne manqua pas de faire naître une nouvelle colonie dans la vallée du Birsig. La grande route militaire menant d'*Augusta Raurica* à *Argentoratum* (Strasbourg) longeait le pied de la colline de la cathédrale, franchissait le Birsig non loin du Rhin, grimpait sur la colline à gauche et continuait droit son chemin par *Cambete* (Kembs). Bientôt la rive droite du Birsig se couvrit le long de la route de maisons romaines qui ne tardèrent pas à former une localité ; celle-ci s'étendit au pied de la colline de la cathédrale et peu à peu se mélangea avec l'ancien établissement

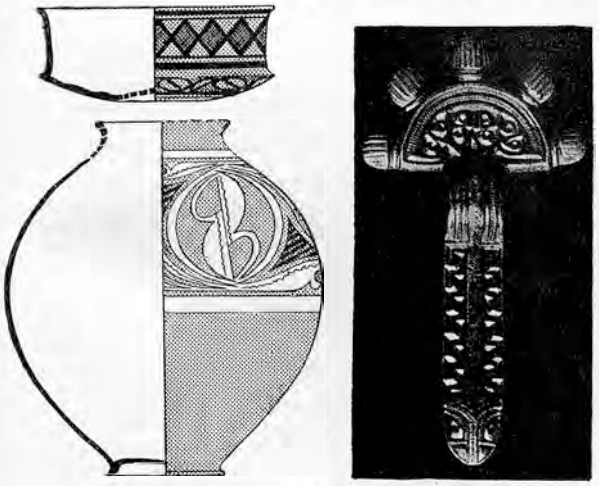

1. 2.

3.

1. Vase gaulois peint de l'époque de la Tène III trouvé près de l'usine à gaz de Bâle. — 2. Objet de parure alémanne en argent du IVe s. ap. J.-C. trouvé dans les sépultures du Gotterbarmweg au Petit-Bâle. — 3. Bas-relief romain en calcaire du IIe s. ap. J.-C. (Musée historique de Bâle).

gaulois. La route militaire devint l'artère vivifiante de la florissante cité gallo-romaine *Basilia*.

Pour se protéger contre les irruptions des ennemis, la population gauloise avait établi en son temps un refuge fortifié sur le sommet de la colline de la cathédrale. Dans la suite ce refuge porta le nom latin de *Robur*. Ses huttes subsistèrent jusqu'à l'époque romaine; la poterie qui y fut trouvée et les types des fibules appartiennent aux dernières manifestations de la Tène III telles qu'elles apparaissent encore à côté des types romains pendant les premiers temps de l'époque impériale.

Cette fortification gauloise protégée au Sud-Est par un large fossé devint à l'époque gallo-romaine la résidence des magistrats, l'acropole de la nouvelle ville, et fut ornée de bâtiments publics dont quelques fragments nous sont parvenus. Cet établissement eut pour couronnement le castel de *Robur* que l'empereur Valentinien fit construire en 374 ap. J.-C. et qu'il habita temporairement. Rectangulaire comme les castels romains en général, celui-ci était bordé sur un côté par un mur longeant le sommet de la colline escarpée vers le Rhin ; du côté opposé deux portes s'ouvraient vers la bourgade, et les deux côtés étroits avaient chacun une porte par où passait le chemin traversant la colline.

Ce fort, dominant le passage du Rhin et servant de refuge à la population de *Basilia*, était très à sa place alors que, de l'autre côté du fleuve, une riche tribu alémannique, exercée à la guerre, avait fixé sa résidence, ainsi qu'on en peut juger par les magnifiques objets de parure en argent doré et les armes garnies d'argent et de pierres trouvées en 1916 dans les sépultures du Gotterbarmweg (Petit-Bâle). A ce moment, les Romains pouvaient encore braver les attaques des Germains. De plus en plus l'ancien établissement raurique se transformait en ville romaine, de sorte que vers 400 la *civitas Basiliensium* pouvait rivaliser avec *Aventicum*, *Noviodunum* et *Vesontio*.

Lorsque la domination romaine prit fin et que les Alémannes de la rive droite du Rhin et de l'Alsace eurent conquis le pays, les Rauriques romanisés de Basilia se mélangèrent aux conquérants, dans lesquels ils se fondirent lentement. De cette époque date le cimetière romain-alémannique qui s'étend sur la hauteur entre le faubourg d'Æsch et l'Elisabethenstrasse.

*Bibliographie* : K. Stehlin : *Bibliographie von Augusta Raurica und Basilia*, dans *BZ* X. — R. Wackernagel : *Gesch. der Stadt Basel* I. — *Die prähistor. (gall.) Ansiedelg. bei d. Gasfabrik Basel* dans *ASA* XVI, XIX, XX, XXI, XXIII. — E. Major : *Basel*, dans *Stätten der Kultur* n° 28. — Le même : *Im Gallischen Basel*, dans *Die Schweiz* 1918, p. 437. — Le même : *Auf den ältesten Spuren von Basel*, dans *Anz. für Schweiz. Gesch.* 1919, p. 144. — K. Schumacher dans *Prähistorische Zeitschrift* VI, p. 240. [E. Major.]

II. **Histoire de 374-1501**. Bâle est mentionnée pour la première fois en 374, sous le nom de *Basilia*, à l'occasion d'un séjour qu'y faisait l'empereur Valentinien I. *Basilia* signifie probablement ville au bord de l'eau (Wasserstadt), de même que Wesel. Le transfert du siège de l'évêché, au VIIe s., d'Augst, détruit par les Alémannes, à Bâle, fut important et décisif pour le développement ultérieur de la ville. Dès lors, celle-ci prit le rang et l'aspect d'une cité. Mais auparavant déjà, Bâle comptait une population chrétienne ; la plus ancienne église, l'église paroissiale, dédiée à saint Martin, était située sur la colline vers le Rhin, où fut également placé le siège épiscopal. Au pied de la colline se trouvait la ville ; le tout fut entouré d'un mur et appelé *auf Burg*. De profondes ténèbres recouvrent les siècles suivants. Nous savons cependant qu'en 917 Bâle fut victime d'une razzia des Hongrois. La ville fut saccagée et l'évêque, avec une grande partie de la population, fut tué. C'est à l'empereur Henri II que l'on doit la reconstruction de l'église de Bâle. De même, c'est par lui que la domination temporelle de l'évêque sur la ville fut sinon fondée du moins rétablie dans ses principaux

droits. Dès lors, l'évêque apparaît comme le seigneur de la ville ; il nomme les juges : l'avoué pour la justice criminelle, l'avoyer pour la justice civile. Les ressources nécessaires à l'administration de la ville, il les tire du droit de monnayage et du produit des péages ; il perçoit l'impôt d'empire sur ceux des bourgeois qui ne sont plus astreints au service militaire de l'empire.

Le XI^e s., particulièrement la deuxième moitié, fut une période d'agrandissements pour la ville. Dans tout l'empire, la guerre faisait rage entre l'empereur Henri IV et le pape Grégoire VII au sujet de la querelle des Investitures. L'évêque d'alors, Bourcard, prit le parti de l'empereur, attitude qui valut à la bourgeoisie de gros avantages. La ville s'était considérablement accrue à cette époque ; sous les murs du bourg une nouvelle ville de négociants et de marchands avait surgi dans la vallée du Birsig. Elle fut entourée d'un mur par l'évêque Bourcard. Peu après cette grosse entreprise, il fonda en 1083 le couvent de Saint-Alban, le premier de Bâle. Ce monastère, destiné à favoriser la vie spirituelle de la cité, devait en outre lui apporter de nouvelles forces au point de vue économique. En 1118 eut lieu la construction de l'église Saint-Léonard, avec maison de chanoines dans le voisinage, comme cela avait été le cas pour Saint-Alban. Ainsi se constitua un nouveau quartier de la ville, soumis tout d'abord à l'autorité du couvent, et habité primitivement par des artisans non libres.

A côté des négociants et marchands, d'une part, et des artisans de l'autre, la population de la ville comprenait encore deux catégories d'habitants, d'un côté le clergé ayant à sa tête le chapitre de la cathédrale, et de l'autre les ministériaux de l'évêque. Ce dernier groupe se mélangea très tôt aux riches et puissants commerçants, surtout depuis que ces derniers eurent obtenu du roi, en 1227, le privilège d'acquérir des terres en alleu. Bâle fut entraîné par ses évêques dans la vie politique allemande et apprit ainsi à jouer un rôle politique. Parmi les évêques du XII^e s., deux sont importants, Adalbero et Ortlieb, 1137-1164, de la puissante maison des comtes de Frobourg. Ils acquirent une place en vue dans l'histoire politique de l'empire et jouirent d'une haute considération auprès du souverain à titre de conseillers fidèles et éprouvés.

Une conséquence de cet élargissement de l'horizon politique fut la création d'un conseil de ville et sa transformation lente en organe de l'administration bourgeoise autonome. Les origines de ce conseil sont entourées d'obscurité ; il n'est mentionné qu'occasionnellement. Le Conseil du XII^e s. était un Conseil de l'évêque ; il était nommé par lui et consulté, à côté des chanoines et de la noblesse, sur les affaires du chapitre et de la ville. Et, au début du XIII^e s., lorsque le Conseil voulut étendre ses compétences et gouverner par lui-même, il fut maîtrisé par l'évêque aidé de l'empereur et de l'empire. En 1218, l'évêque Henri de Thoune obtint de l'empereur Frédéric II et de l'assemblée des princes à la Diète d'Ulm, que le privilège accordé par ce même souverain six ans auparavant à la ville de Bâle d'avoir un Conseil indépendant de l'évêque, fût cassé. Il en fut de même de l'impôt, appelé *Ungeld*, que la ville, en vertu de ce privilège, avait immédiatement levé à son usage exclusif. L'évêque laissa subsister le Conseil, mais comme Conseil épiscopal placé sous les fonctionnaires du chapitre et présidé par l'avoué du chapitre et l'avoyer, qui tenaient tous deux leurs fonctions de l'évêque. Son activité était en conséquence limitée aux intérêts de l'évêque. Bâle dut à Henri de Thoune la construction du premier pont sur le Rhin et l'extension des murs de la ville englobant les faubourgs. Cet évêque enrichit encore la ville par la fondation d'une maison de chanoines à l'église de Saint-Pierre, par l'établissement des ordres des pénitentes au couvent de Marie-Madeleine, des cordeliers et des dominicains. C'est par lui également que furent créées les premières corporations.

Un an après sa mort, 1239, éclata la lutte entre l'empereur et le pape. A Bâle, l'évêque Lutold de Rothelin prit le parti du pape ; la bourgeoisie, imitant celles d'autres villes, tenait pour l'empereur. Elle fut constamment menacée de ban et d'interdit et à l'occasion entra en campagne contre les nobles du voisinage. En 1247, les bourgeois attaquèrent même l'hôtel de l'évêque et le détruisirent. L'année suivante, la cause de l'empereur était perdue et la bourgeoisie, matée par un interdit, dut se soumettre. Le chapitre de son côté avait beaucoup souffert. C'est dans ces circonstances difficiles que, en 1262, Henri de Neuchâtel fut élevé à la dignité d'évêque. Il acquit au chapitre la seigneurie de Rheinfelden ainsi que de nombreuses possessions et droits, ce qui le fit entrer en conflit avec le comte de Habsbourg. La guerre qui s'alluma entre eux prit dès le début une mauvaise tournure pour l'épiscopat, car dans la ville même une scission se produisit parmi la noblesse, paralysant ainsi l'action de l'évêque. Ce fut la lutte entre les deux clans de l'*étoile* et du *perroquet*. Le premier, qui avait à sa tête les seigneurs von Eptingen, comprenait d'anciens nobles devenus ministériaux de l'évêque ; dans le second se rencontraient les familles des anciens fonctionnaires de la cour épiscopale, élevées à la noblesse. Les Schaler et les Münch étaient à leur tête. Les « *Perroquets* » vainquirent leurs adversaires et les chassèrent de la ville ; ces derniers se réunirent à l'armée avec laquelle Rodolphe de Habsbourg menaçait l'évêque et la ville. Pendant le siège de la ville, Rodolphe de Habsbourg fut élu roi, sur quoi Bâle conclut immédiatement un armistice Les proscrits rentrèrent en ville et dès lors, des représentants des deux partis revêtirent alternativement la charge de bourgmestre.

Bâle fit alors retour à l'empire, et le roi fit du bailli de l'évêque un bailli d'empire. Le règne de Rodolphe de Habsbourg fut pour la ville une période heureuse et brillante. Cependant, la bonne entente avec l'Autriche prit fin sous l'évêque Pierre d'Aspelt à l'occasion d'un différend avec le duc au sujet de la seigneurie de Frobourg-Homberg dans le Sisgau, c'est-à-dire de Liestal et Hombourg. Le roi Albert les convoitait pour relier ses terres d'Argovie à ses bailliages du Sundgau, mais l'évêque le prévint et les acquit d'Ita, la dernière des Homberg, pour 2100 marks. Là-dessus, Albert acheta aussi des Homberg la seigneurie de Wartenberg avec Muttenz et le Hardwald. La ville ne voyait pas sans appréhension l'Autriche s'établir dans son voisinage immédiat ; aussi se tint-elle délibérément aux côtés de l'évêque dans cette lutte. La nomination de l'évêque Pierre au siège archiépiscopal de Mayence et son remplacement par Otton de Grandson, nommé par le pape, envenima le conflit. Les choses allèrent si loin que l'évêque, à qui le roi refusait l'investiture des droits régaliens, forma le projet d'assassiner Albert ; son interprète, grâce à sa présence d'esprit, l'empêcha d'en arriver aux actes. Après l'assassinat du roi Albert par son neveu, dans les environs de Brugg, la lutte continua de plus belle entre les partisans de l'évêque et la noblesse du parti de l'empereur. Dans les années suivantes, la ville commença à s'émanciper de la domination de l'évêque ; le mouvement fut encore accéléré par le fait qu'elle ne prit pas le même parti que celui-ci dans la lutte entre Frédéric d'Autriche et Louis de Bavière pour la couronne royale. Finalement la ville qui avait pris le parti du duc de Bavière fut mise en interdit. Mais précisément ces temps troublés renforcèrent la bourgeoisie et lui valurent une grande prospérité, qui ne fut interrompue que par deux effroyables catastrophes très rapprochées : la peste et le grand tremblement de terre du 18 octobre 1356 qui anéantit une grande partie de la ville.

Quelques années plus tard, la ville acquit les principaux droits souverains de l'évêque, soit le droit de péage et de monnayage et l'office d'avoyer, à l'exception de la charge de bailli qui, depuis Rodolphe de Habsbourg, dépendait de l'empire. En 1375, l'Autriche s'établit aux portes de la ville, l'évêque ayant dû hypothéquer Petit-Bâle au duc Léopold pour payer des dettes de guerre. La tension entre la bourgeoisie et la noblesse favorable à l'Autriche s'accrut encore, de sorte que la plus petite occasion pouvait servir de prétexte aux deux parties pour en venir aux mains. Cette occasion se trouva la veille de mercredi des cendres de l'année suivante. Le 26 février 1376, le duc et les siens firent un tournois sur la place de la Cathédrale ; après le

Bâle en 1493 d'après Hartmann Schedel : *Weltchronik*.

Vue de Bâle du Sud-Ouest, à vol d'oiseau. (D'après une gravure de M. Merian entre 1615 et 1622).

tournois, ils se tournèrent, par plaisanterie, contre les spectateurs, lance en avant, dans le but de les effrayer. La bourgeoisie crut à une attaque sérieuse, courut aux armes et sonna le tocsin. Dans la mêlée, quelques nobles autrichiens furent tués Le duc exigea des peines sévères pour les coupables et de lourdes satisfactions ; douze des principaux coupables furent exécutés, le Conseil dut s'humilier et s'obliger à le servir, lui payer l'impôt et en outre 10 000 fl. à titre d'amende et de dédommagements.

La ville devenue sujette de l'Autriche, les nobles expulsés y rentrèrent avec leurs anciens privilèges et usèrent de tout leur pouvoir pour faire exécuter et poursuivre les chefs du peuple. La noblesse gouverna de nouveau dans la ville, et se lia d'une étroite amitié avec les seigneurs autrichiens du voisinage.

Cependant, la bourgeoisie regagnait peu à peu la confiance et en 1382, les prévôts des corporations furent admis dans le Conseil. Celui-ci se composa dès lors de quatre chevaliers, huit bourgeois, d'où l'expression *Achtbürger*, 15 membres et 15 prévôts de corporations. Le président du Collège des prévôts, appelé *Oberzunftmeister*, était à côté du bourgmestre la deuxième tête de la ville. A la mort de Jean de Vienne, survenue à cette époque, le chapitre de la Cathédrale procéda à son remplacement. Une scission se produisit. Les partisans de l'Autriche choisirent l'archiprêtre Werner Schaler, tandis que leurs adversaires élisaient Imer de Ramstein, qui, après une lutte passionnée, obtint l'appui du pape et de la ville. Les conséquences de cette élection furent la reprise des relations avec les villes du Rhin ; en 1384 une alliance fut conclue avec la ligue des villes de Souabe et la même année encore avec celles du Rhin et la Confédération. La réaction contre l'Autriche et la noblesse relevait la tête. Le bourgmestre ayant essuyé le reproche de trahir les décisions du Conseil et de violer la correspondance que d'autres villes adressaient à l'Autriche, on voulut soumettre son activité publique à un contrôle sévère. Le Conseil créa donc en 1385 la charge d'*Ammeister*, en présence de qui le bourgmestre devait ouvrir toutes les lettres. Tandis que ce dernier était très souvent un vassal de l'Autriche, l'*Ammeister* ne devait être vassal ni de cette puissance, ni de l'évêque, ni d'aucun autre noble. Il était nommé pour une année par le Conseil et choisi soit dans le Conseil soit parmi les bourgeois ou les corporations ; il avait la milice à sa disposition. Le premier *Ammeister* fut Heinrich Rosegg.

En juillet 1386, le duc Léopold d'Autriche rassembla au Petit-Bâle une brillante armée de chevaliers, venus du Brisgau, d'Alsace ou de Bourgogne, qui devait succomber à Sempach. Le Conseil de Bâle s'empressa de profiter de cette défaite. Au 1er août suivant, il obtint la concession de la charge de bailli impérial de Bâle, devenue vacante par la mort du duc, et en 1392 il acquit le Petit-Bâle.

Le Petit-Bâle appartenait à l'évêque de Bâle qui en était le seigneur foncier et le souverain avec droits de justice et de péages. Il les avait probablement reçus du roi. Après la fondation du couvent de Saint-Alban, l'évêque Bourcard céda à ce dernier ses droits fonciers sur le Petit-Bâle. Ceux-ci se composaient des cens et des prestations dus par les habitants. L'évêque était le maître de la ville ; il lui donnait un avoyer pour l'exercice de la justice et l'administration locale. Un conseil, issu du tribunal de l'avoyer, s'empara peu à peu de l'administration et eut son propre sceau, au nom de *Minren Basel*. Après la mort de Léopold d'Autriche, à qui l'évêque avait hypothéqué le Petit-Bâle, le Conseil de Bâle racheta cette hypothèque des fils du duc pour 7000 fl. (13 octobre 1386). Cette transaction fut un sujet de regrets pour l'Autriche, qui, en 1393, fit valoir encore des prétentions au sujet du carnaval de 1376 ; elle obtint du Conseil 10 000 fl. En 1392, l'évêque renonça à tous ses droits sur le Petit-Bâle moyennant une indemnité de 7300 fl. que lui paya la ville de Bâle. Les deux localités ne formèrent plus qu'une commune ; le Conseil du Petit-Bâle cessa d'exister, mais non le tribunal de l'avoyer.

Quelques années plus tard, Bâle posa les fondements de son extension territoriale. Il acquit en 1400 de l'évêque Humbert, à titre d'hypothèque et pour 22 000 fl., la ville et le château de Waldenburg, la forteresse de Homburg et la ville de Liestal. Depuis Jean de Vienne, les évêques de Bâle, écrasés de dettes, marchaient à la banqueroute. La ville chercha à sauver du naufrage tout ce qui était possible, en faisant des prêts à l'évêque ; en 1407, elle dégagea Olten de l'hypothèque du duc Frédéric d'Autriche, et reçut le serment et l'hommage de ses habitants ; la même année, elle admit au nombre de ses bourgeois externes les habitants de la ville et de la vallée de Delémont et du val de Moutier.

Le début du XVe s. fut une époque de conflits intérieurs. La noblesse et quelques riches familles bourgeoises étaient non seulement autrichiennes de cœur, mais encore entretenaient des relations secrètes avec l'ennemi. Les corporations étaient inquiètes et méfiantes ; elles prétendaient que la noblesse estimait trop bas les impôts, tandis que les artisans les trouvaient trop élevés ; qu'elle soutenait le duc d'Autriche par des prêts d'argent, que le bourgmestre et l'Oberzunftmeister terrorisaient le Conseil, etc. Une émeute s'ensuivit, dont le Conseil fut maître à grand'peine. Mais la situation devenait toujours plus tendue sous le régime autocratique du bourgmestre et de l'Oberzunftmeister, qui s'étaient rendus odieux. En 1410, la charge d'*Ammeister* fut rétablie par les prévôts de corporation ; immédiatement après, le tribunal prononça l'expulsion du bourgmestre et de l'Oberzunftmeister.

Le rétablissement de la charge d'*Ammeister* provoqua le départ pour Rheinfelden de la noblesse et d'une partie de la bourgeoisie, qui renoncèrent à leur qualité de bourgeois jusqu'au rétablissement de leurs anciens droits. Sur la médiation de Strasbourg et de Rodolphe de Hochberg, un accord intervint et les exilés rentrèrent à Bâle. La charge d'*Ammeister* fut supprimée par l'empereur et disparut pour toujours en 1417.

En 1422, Jean de Fleckenstein fut nommé évêque par le pape Martin V ; il devait être le restaurateur du chapitre de Bâle. Son premier soin fut de dégager les parties de l'évêché qui avaient été hypothéquées par Jean de Vienne. Parmi les créanciers se trouvait le comte Thiébaud de Neuchâtel en Bourgogne, qui détenait Saint-Ursanne et les Franches-Montagnes. Sur son refus d'accepter le rachat de sa créance, l'évêque lui fit la guerre, aidé de la ville de Bâle qui lui fournit des troupes et de l'artillerie de siège. Héricourt fut pris et le château détruit, ainsi que les villages voisins (1423). Dans la paix qui suivit, Bâle n'obtint rien. Au contraire, en 1434 une sentence de la cour impériale annula sa combourgeoisie avec Delémont.

En 1431 s'ouvrit à Bâle un concile qui devait durer jusqu'en 1447. En 1439, il élut à la papauté Amédée, duc de Savoie, qui prit le nom de Félix V. Le 24 juin de l'année suivante, ce dernier fut couronné en grande pompe dans la cathédrale de Bâle. Pendant ce temps, une armée de mercenaires français, les Armagnacs, avaient pénétré en Alsace et la dévastaient. Bâle menacée fit alliance avec Berne en 1440 ; l'année suivante, l'alliance fut étendue à Soleure et renouvelée pour vingt ans. En 1444, les Armagnacs s'approchèrent de Bâle, et le 26 août eut lieu la bataille de Saint-Jacques sur la Birse. Les Français victorieux renoncèrent à poursuivre leur campagne contre les Confédérés, mais non à leurs visées sur Bâle. Le Conseil envoya au dauphin une députation à laquelle s'étaient joints les membres les plus influents du concile, mais les généraux français avaient des exigences que la ville ne pouvait admettre. Dans une deuxième conférence à Bâle même, ils parlèrent de soumettre la ville par la force : ils voulaient qu'elle rendît hommage au dauphin puisqu'elle avait toujours appartenu à la France. Les négociations furent reprises à Ensisheim, où s'était retiré le dauphin. Les députés de Bâle étaient entourés de ceux du concile, des ambassadenrs de Berne et de Soleure, et de l'évêque Frédéric zu Rhein. Leur attitude résolue, l'intervention de Louis de Savoie et du seigneur de Valangin, et le fait que le roi Frédéric ordonna au dauphin de quitter le pays, finirent par déterminer ce dernier à céder. Un armistice de vingt jours fut accordé le 20 sept., puis la paix fut signée le 21 oct. à Zofingue, mais acceptée par Bâle le 25 nov. seulement.

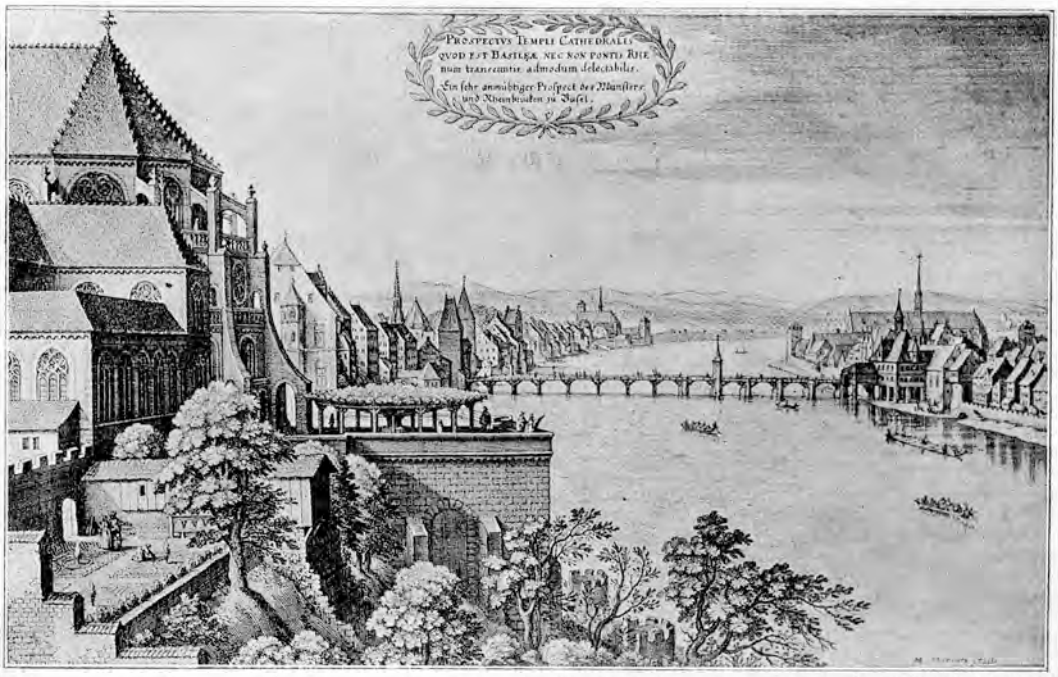


Bâle. Vue du pont avec la terrasse de la cathédrale, d'après la Topographie de M. Merian (1642).

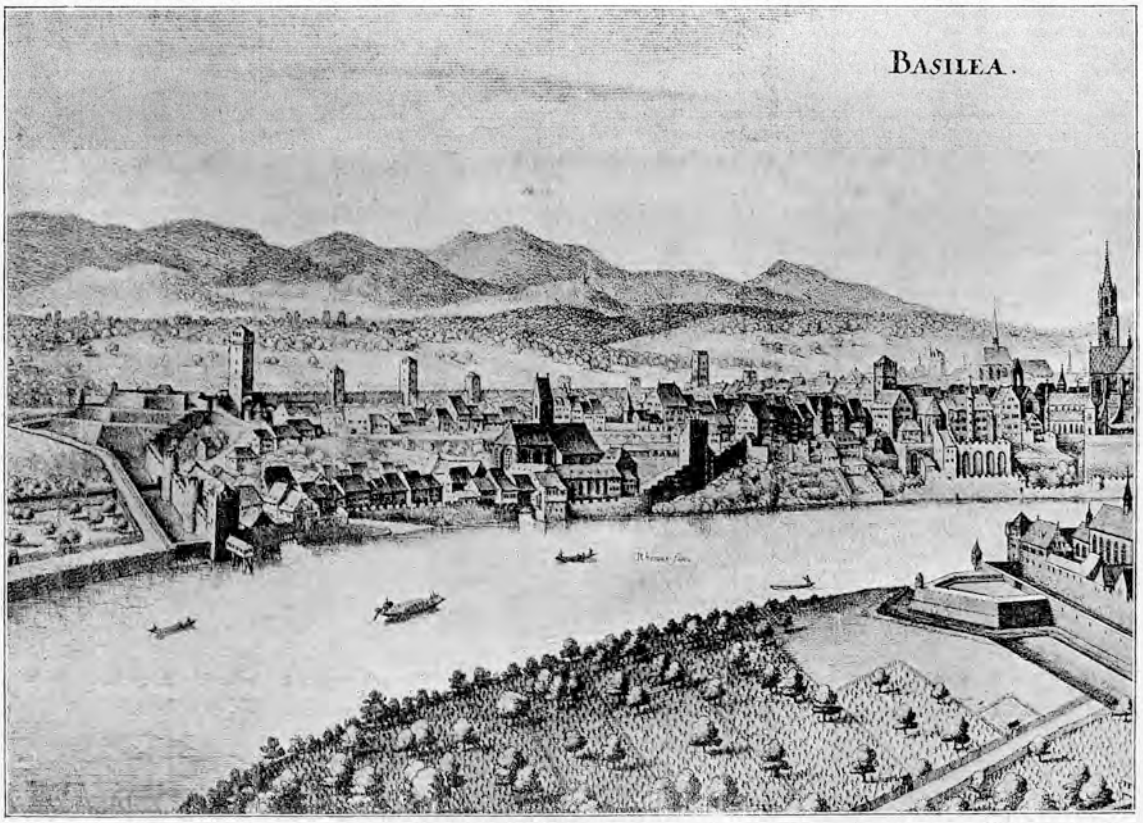


Bâle. Vue perspective de l'Est en 1642. Partie d'une gravure de la Topographie de Merian.

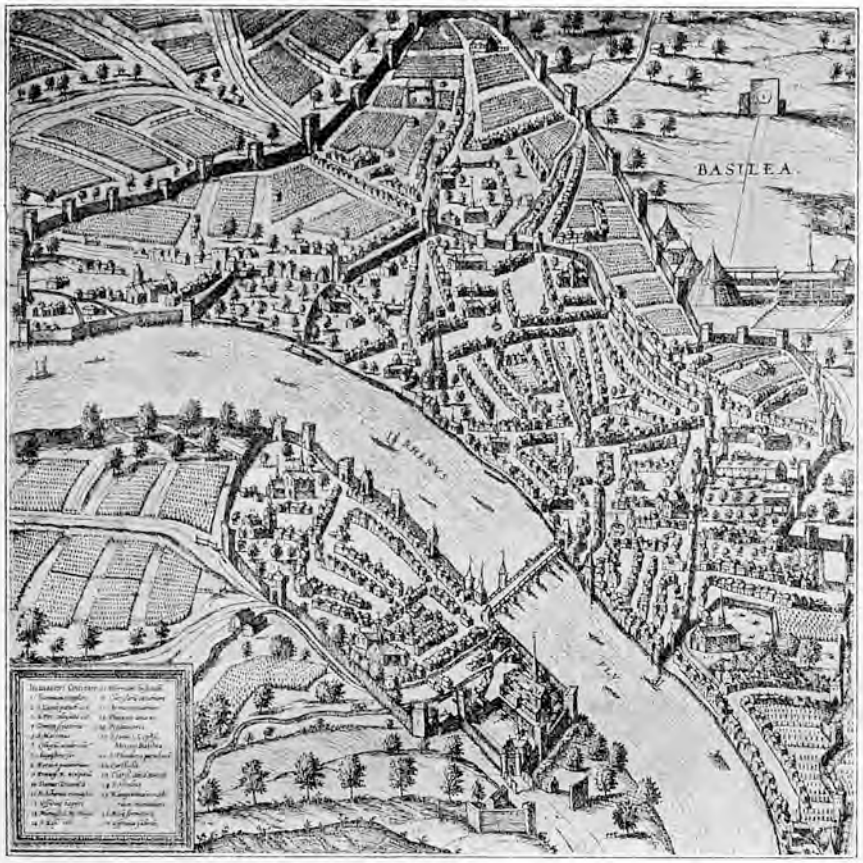


Vue perspective en 1575. (D'après une gravure sur cuivre de Braun et Hogenberg : *Urbes Totius Universi*).

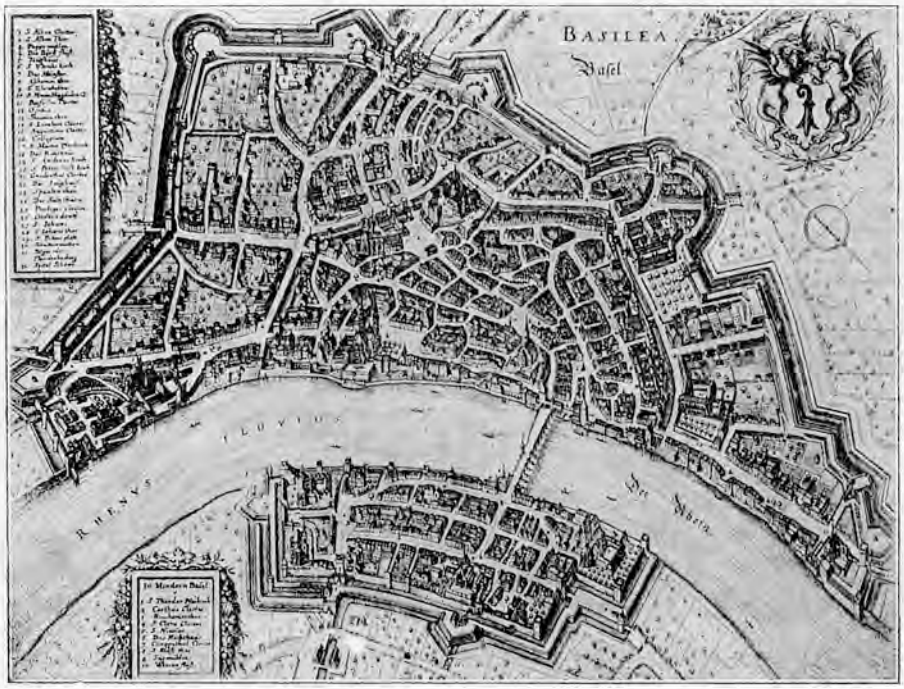


Vue de Bâle du Nord-Est, à vol d'oiseau, de 1642. (D'après une gravure de la Topographie de M. Merian).

La lutte de la noblesse autrichienne contre Bâle reprit alors, plus violente que jamais. Une puissante coalition se forma, ayant à sa tête le duc Albert d'Autriche, et la guerre fut déclarée en 1445. Ce fut une guerre de razzia et de dévastations. Le seul fait d'armes important fut la prise du château de Rheinfelden, le *Stein*, par Bâle, Soleure et Berne. Mais les deux adversaires épuisés convinrent de se soumettre à un arbitrage. L'Autriche estimait ses pertes à 600 000 fl. et Bâle à un million de florins Pendant que le tribunal arbitral siégeait à Colmar, le baron de Grünenberg s'empara de Rheinfelden par la violence. Ce fut le signal de la reprise des hostilités, pendant lesquelles Bâle détruisit le château de Blochmont appartenant à Hermann von Eptingen. La paix put être définitivement conclue le 14 mai 1449 à Brisach et fut complétée par une alliance de dix ans entre Bâle et le duc d'Autriche.

La présence du concile à Bâle avait éveillé chez beaucoup d'habitants des besoins intellectuels et le goût des études supérieures. C'est alors que surgit la première idée de l'université de Bâle qui allait être inaugurée le 4 avril 1460, grâce à la persévérance et à l'énergie de quelques bourgeois et prélats. En même temps qu'il s'occupait de l'université, le conseil poursuivait une autre affaire politique, vitale pour la ville : l'acquisition de la seigneurie de Farnsbourg avec le comté du Sisgau. Ce comté avait été donné à l'évêque de Bâle en 1041 par l'empereur Henri III, avec tous les droits souverains. L'évêque avait fait exercer ses droits par les comtes de Homberg, de la branche aînée, aux mains desquels le comté était devenu un fief héréditaire ; celui-ci passa aux comtes de Thierstein qui avaient formé la seigneurie de Farnsbourg de terres héritées des Homberg et des Frobourg, et construit le château. Farnsbourg avait été un solide point d'appui pour toutes les attaques autrichiennes parties de Rheinfelden contre Bâle, aussi la ville désirait-elle en faire l'acquisition. Son propriétaire était en 1461 Thomas von Falkenstein qui, très endetté, vendit la seigneurie de Farnsbourg et le comté à Bâle, le 13 août, pour 10 000 florins.

Dans les années suivantes, Bâle acquit encore Zunzgen, Sissach, Böckten et Itingen pour 6670 fl., et en 1470 et 1479, Mönchenstein ; mais il hésitait à se rendre possesseur du village et château de Dornach qui passa à Soleure.

Le milieu du XV^e s. marque pour la ville de Bâle une époque de transition. De ville industrielle et commerçante qu'elle était, elle tendait à devenir aussi un centre intellectuel. Le Concile n'y avait pas séjourné impunément 17 ans et l'Université allait être créée. Dans son organisation intérieure, des changements profonds s'étaient introduits peu à peu. Au milieu du XIV^e s., la noblesse et les bourgeois notables *(Achtburger)* étaient prépondérants dans le Conseil. Mais les guerres que Bâle eut à soutenir contre l'Autriche nécessitèrent de gros sacrifices financiers ; la ville commença alors à lever des impôts auxquels la noblesse, en vertu de ses privilèges, prétendit ne pas se soumettre. Les corporations répondirent que quiconque habitait la ville et jouissait de sa protection devait en supporter les charges. La méfiance s'éleva entre les deux parties de la population, d'autant plus que les nobles tenaient des fiefs de l'Autriche. Les nobles quittèrent peu à peu Bâle et renoncèrent à leur bourgeoisie, de sorte que, vers 1450, la plupart de leurs sièges étaient vacants au Conseil. A ce moment-là, on peut dire que Bâle était devenu une ville à régime corporatif. Dans le domaine politique, la guerre contre l'Autriche eut encore pour conséquences une nouvelle orientation de Bâle dans ses relations et ses alliances. Jusqu'alors tournée vers les villes d'Alsace et du Rhin, elle se rapprochera dorénavant des Suisses, de Soleure et de Berne surtout, qui était devenu son voisin immédiat depuis la conquête de l'Argovie. A l'égard de l'évêque, la ville avait une tendance de plus en plus marquée à l'indépendance. La charge d'avoyer lui ayant été concédée, le tribunal de l'avoyer était devenu celui de la ville ; dès lors un conflit avait surgi entre ce tribunal et celui de l'official, au sujet de leurs compétences respectives. En 1462, il entra à l'état aigu, et en 1466 fut soumis à un arbitrage. Entre autres motifs de plaintes, l'évêque voulait contester à Bâle le droit de lever des impôts. Mais les guerres de Bourgogne allaient reléguer toutes ces petites querelles à l'arrière-plan. Placée entre les deux adversaires, la ville de Bâle était très menacée ; elle ne devait pas jouer un rôle en vue dans ce duel, mais son sort était lié à l'issue de la guerre.

Par le traité de Saint-Omer, 9 mai 1469, le duc Sigismond d'Autriche hypothéquait à Charles-le-Téméraire le Sud de la Forêt-Noire, Laufenbourg, Rheinfelden, Säckingen et Brisach, le landgraviat de la Haute-Alsace et le comté de Ferrette pour 50 000 fl. Le voisinage immédiat de la Bourgogne suscita des difficultés à Bâle peu après l'occupation de l'Alsace par le bailli bourguignon, Pierre de Hagenbach. En vertu de la paix de Brisach, Bâle devait avancer à l'Autriche 26 000 fl., dont 4 000 étaient déjà payés. Le duc d'Autriche offrit alors à Bâle la ville de Rheinfelden en hypothèque pour le solde de 22 000 fl., mais à condition de rembourser encore 14 000 fl. à Marquard von Baldegg pour sa créance sur Rheinfelden.

Bâle déclina l'offre. L'Autriche offrit alors les villes de Säckingen, Laufenbourg, Waldshut et Hauenstein avec la Forêt-Noire. La ville fut très désireuse, un moment, de s'agrandir par l'acquisition de ces territoires importants, mais au dernier moment elle y renonça. L'Autriche hypothéqua alors à la Bourgogne ces pays, ainsi que des droits sur Rheinfelden. Il fallut discuter à ce sujet avec Bâle, ce qui provoqua un conflit et, de la part de Pierre de Hagenbach, des menaces contre la ville.

Dans ces circonstances, le Conseil de Bâle projeta une grande coalition des villes d'Alsace, de l'Autriche et des Confédérés dans le but de libérer les territoires aliénés à la Bourgogne. Le 4 avril 1474 fut ainsi constituée la *Basse-Ligue* par opposition à la *Haute-Ligue* des Confédérés. Le 6 avril, le traité de Saint-Omer était dénoncé, et le duc de Bourgogne informé que la somme nécessaire au rachat de sa créance était déposée à Bâle. Cependant cette ville s'était préparée à la guerre. Pendant toute l'année 1473, elle avait fait de gros approvisionnements, remis en état son artillerie et ses murailles. Le 3 septembre, elle avait reçu l'empereur qui se rendait à Trèves pour une entrevue avec Charles-le-Téméraire ; elle lui avait fait une magnifique réception, quoiqu'il eût hésité à venir et exigé que Bâle lui prêtât serment. La ville ne s'y était pas soumise, disant qu'elle était libre sous la suzeraineté de l'évêque. Pendant son séjour à Bâle, l'empereur eut une entrevue avec le duc d'Autriche et les députés des Confédérés. La paix ne fut pas encore signée, mais la bonne entente qui régna entre les deux adversaires fut sans doute le prélude de la « paix perpétuelle » signée un an plus tard.

Quelques jours après la dénonciation du traité de Saint-Omer, la population de Brisach se soulevait contre Pierre de Hagenbach et le faisait enfermer, 11 avril 1474. Sitôt la nouvelle connue à Bâle, le Conseil donnait au comité des « Treize » les pleins pouvoirs d'un Conseil de guerre. Le 20 avril, le duc Sigismond avec 400 Confédérés à sa solde entrait à Bâle pour aller prendre possession de ses biens engagés à la Bourgogne. Sa présence entraîna la décision du Conseil, qui, le 22 avril, déclara la guerre au duc de Bourgogne en qualité d'allié du duc Sigismond.

Les Confédérés ne déclarèrent la guerre que le 25 octobre 1474 et entrèrent aussitôt en campagne. Le 31 octobre et jours suivants leurs troupes, à l'exception de celles de Berne et Soleure qui passaient par le Porrentruy, se réunirent à Bâle aux forces autrichiennes des villes du Rhin et de la Forêt-Noire. En tout 10 000 hommes, dont environ 2000 Bâlois. Quelques jours plus tard eut lieu l'expédition d'Héricourt qui prit fin le 17 novembre par la reddition de la ville.

Le 11 avril 1475, Bâle envoya 200 hommes à l'empereur qui se préparait à libérer Neuss. Quelques jours plus tard, environ 500 Bâlois rejoignaient à Neuchâtel les Confédérés qui, le 28 avril, marchèrent sur le pays de Vaud savoyard. En juillet suivant était décidée l'expédition contre Blamont, à laquelle participèrent 600

hommes et l'artillerie de Bâle. Cette ville se rendit le 9 août, laissant un riche butin aux assiégeants qui la détruisirent. Le 6 octobre suivant, les Bâlois étaient de nouveau sur pied, 600 fantassins et 50 cavaliers, pour aller au secours de René de Lorraine.

Pendant les années 1476 et 1477, qui devaient être fatales au duc de Bourgogne, les troupes de Bâle se rencontreront dans toutes les batailles aux côtés des Confédérés. A Grandson, 800 Bâlois se trouvaient dans l'arrière-garde ; à Morat, ils étaient 1500 fantassins et 100 cavaliers, et enfin à Nancy au nombre de 500.

Pendant les guerres de Bourgogne, le Conseil et la bourgeoisie de Bâle avaient montré beaucoup de décision à consentir les sacrifices en hommes et en argent qu'exigeaient les circonstances. Dans les années qui suivirent, ce bel entrain tomba, en même temps que disparaissaient les circonstances qui l'avaient fait naître. La grande coalition : villes du Rhin, Autriche et Confédération suisse, se disloqua et Bâle se retrouva isolée entre les villes du Rhin, avec lesquelles elle désirait rester en étroites relations, les Suisses qui étaient sur le point de se diviser, et l'Autriche. A la fin de 1478 mourut l'évêque Johann von Venningen, qui fut remplacé par Gaspar zu Rhein. Celui-ci reprit immédiatement le procès que son prédécesseur avait engagé contre la ville et prétendit entre autres vouloir racheter la charge d'avoyer qui avait été aliénée pour 2000 fl. La question devenait importante pour Bâle qui non seulement aurait dû renoncer à nommer son avoyer, mais encore à légiférer en matière de basse justice. La ville refusa l'offre de l'évêque qui porta l'affaire devant l'empereur. Elle fit de même et accusa l'évêque d'avoir voulu la détourner de son devoir envers l'empire.

Bâle était une des sept villes libres qui ne payaient point de tribut et ne devaient point de service à l'empire, excepté pour le couronnement du souverain et la guerre contre les infidèles. En 1488, l'empereur Frédéric III décréta une levée générale pour punir la ville de Bruges qui détenait son fils Maximilien prisonnier. Bâle refusa d'abord parce que ville libre, puis, se ravisant, envoya 150 hommes sous les ordres de Peter Offenburg. Celui-ci reçut pour instruction d'obtenir de l'empereur qu'il garantît à la ville le droit d'imposer tous les habitants, et que le tribunal de l'avoyer ne fût plus soumis à l'appel de la Cour impériale. L'empereur se rendit aux désirs de la ville et lui accorda ce qu'elle demandait le 19 août 1488. A cette époque, Bâle, ainsi que la basse Ligue d'Alsace, s'éloignait de plus en plus des Confédérés. La cause de la séparation résidait dans leurs vues opposées sur les affaires de Bourgogne et leur situation à l'égard de la France. La ville souffrait d'un malaise général dû en partie aux forts contingents en hommes et en argent que réclamait l'empereur au nom de l'empire à toute occasion, à sa situation mal définie à l'égard des villes du haut Rhin et à son procès avec l'évêque. Il en résulta du mécontentement contre la direction des affaires publiques et contre la tendance oligarchique de quelques membres du Conseil. Un parti se forma qui, par opposition à ces derniers, était hostile à l'empire et poursuivait la reprise des bonnes relations avec les Confédérés. La guerre de Souabe (1499) mit les deux partis en présence. Bâle reçut l'ordre de se rallier à l'empire, et les Confédérés, après le combat du Bruderholz, lui offrirent l'entrée dans la Confédération avec des droits égaux à ceux des VIII anciens cantons. Entre les partisans de l'empire et ceux de la Confédération, un grand nombre de bourgeois restaient neutres et attendaient de voir comment les choses tourneraient. Ils l'emportèrent, et le Conseil proclama la neutralité de la ville. Ses raisons furent les suivantes : à l'empereur, elle déclara que si elle prenait le parti de l'empire son territoire serait la proie des Confédérés qui auraient ainsi une porte ouverte sur le Sundgau ; aux Suisses, que son honneur l'empêchait de prendre les armes contre l'empire dont la ville était membre, pour un parti envers qui elle n'avait aucune obligation. Après la victoire de Dornach, les Confédérés demandèrent encore à Bâle de prendre part à une expédition projetée dans le Sundgau, mais la ville conserva fidèlement sa neutralité. Au début de septembre commencèrent à Bâle les pourparlers de paix, et celle-ci fut signée le 22 septembre. Bâle y était compris, mais les hostilités contre la ville et son territoire ne cessèrent pas cependant. La garnison autrichienne de Rheinfelden continuait ses déprédations aux environs de Bâle ; de nouveaux péages, très élevés, étaient prélevés aux frontières, la navigation sur le Rhin et l'importation des produits alimentaires entravées. La campagne bâloise, à l'instigation de Soleure, inclinait pendant la guerre à se séparer de la ville et à s'affranchir de son autorité.

Grâce à ces circonstances et au sentiment d'isolement où se trouvait alors la ville, le parti suisse gagna du terrain. Les deux nobles qui siégeaient encore au Conseil furent éloignés ou s'en allèrent volontairement. Le bourgmestre Hans Imer von Gilgenberg, suspect de relations secrètes avec l'Autriche, fut déposé, et son collègue Hartung von Andlau résigna ses fonctions. Leurs charges furent remplies dès lors par des lieutenants : Leonhard Grieb et Ludwig Kilchmann. Ces deux hommes avec Peter Offenburg, *Oberstzunftmeister*, menèrent à bien les négociations pour l'entrée de Bâle dans la Confédération. Le 14 février 1501, les Confédérés entendirent en diète extraordinaire, les députés de Bâle leur exposer la situation critique de leur ville ; ils ne parlaient pas d'entrer dans la Confédération, mais de conclure une alliance avec elle. A la Diète du 9 mars, la plupart des députés des cantons apportaient une réponse favorable à l'inclusion de Bâle, et le 17 mars une nouvelle Diète discuta des conditions de cette admission. Les Bâlois ne voulaient pas, en effet, entrer sans autre dans la Confédération ; ils demandaient à être mis sur le même pied que les anciens cantons, ce qui souleva de l'opposition de la part de Soleure et de Fribourg qui ne jouissaient pas de pareils avantages. Les négociations se poursuivirent jusqu'en été, et le 13 juillet 1501 fut jurée l'entrée de Bâle dans la Confédération. [A. B.]

**III. Histoire de 1501 à 1921.** — 1. XVI^e SIÈCLE. L'entrée de Bâle dans la Confédération marque une date importante de son histoire. Dès lors la ville, limitée dans sa politique extérieure, par suite de sa nouvelle alliance, concentra son activité sur le développement de sa vie intérieure. Celle-ci, à la vérité, avait atteint au milieu du XV^e s. un degré que la ville ne devait plus guère connaître dans la suite. La profonde influence du Concile et de la fondation de l'Université a déjà été mentionnée. Elle valut à la ville le renom d'une cité intellectuelle et d'un centre de haute civilisation, et fit de Bâle le rendez-vous de savants et de représentants des arts industriels, surtout de l'imprimerie. Tôt après la mort de Gutenberg, si ce n'est auparavant déjà, des adeptes du nouvel art s'établirent à Bâle, et dans l'espace de quelques années leurs produits atteignirent un degré de perfection qui les mettaient de pair avec ceux des plus célèbres imprimeurs. Bâle subit fortement l'influence de l'humanisme. Un grand nombre de savants remarquables, porteurs des idées nouvelles, s'y rencontrèrent dans des séjours plus ou moins longs : l'helléniste Johannes Reuchlin, le réorganisateur de la faculté des Arts de Bâle et futur recteur de l'Université de Paris Johannes Heynlin, le Strasbourgeois Sebastien Brant, le poète de la *Nef des fous*, et le plus illustre de tous, Erasme de Rotterdam, autour de qui s'était formé tout un cercle d'admirateurs parmi la bourgeoisie de Bâle. Au premier rang de ces derniers figuraient Johannes Amerbach et ses fils Boniface et Basile.

Le culte des beaux-arts, les arts industriels et l'architecture reçurent également une impulsion féconde de cette riche vie intellectuelle.

Par suite de son entrée dans la Confédération, Bâle put s'occuper de la question toujours plus urgente du règlement de ses affaires intérieures. Les bases de la constitution du Conseil étaient depuis longtemps reconnues insuffisantes, et le procès avec l'évêque au sujet de son droit de souveraineté devait arriver à sa fin. Tout d'abord de longues négociations avec l'évêque Christoph von Utenheim, élu en 1502, aboutirent en 1506 à la confirmation provisoire des franchises. Puis ce fut la suppression du privilège de la « Chambre Haute » (hohe Stube), c'est-à-dire des familles des *Achtburger*, pour

la nomination des fonctionnaires. En 1521, la ville s'affranchit de l'obligation de prêter serment à l'évêque et lui enleva toute participation dans la nomination du Conseil. Ce fut en vain que l'évêque s'opposa à ces mesures. La Réformation qui s'annonçait allait bientôt reléguer à l'arrière-plan ces questions litigieuses, en présence d'un danger autrement plus grand. Lors des discussions soulevées par la Réforme, le Conseil agit avec prudence et circonspection, car il n'y avait pas que des intérêts spirituels en jeu, mais aussi beaucoup d'intérêts matériels, entre autres la liquidation des biens des couvents et des chapitres. Le parti des modérés eut d'abord la haute main, et obtint une déclaration de tolérance dans les deux mandements des 21 octobre 1527 et 28 février 1528. Mais les partisans de la Réforme l'emportèrent. Un mandement du 5 janvier 1529 remit la décision sur l'introduction de la nouvelle foi à une dispute publique et à un vote des corporations. Mais le 8 février déjà, une assemblée des bourgeois au couvent des Cordeliers imposa la Réformation par des menaces et voies de fait ; la foule se livra à une sauvage destruction d'images à la cathédrale et dans les églises de Saint-Ulrich et de Saint-Alban, puis dans toute la ville. Une quantité d'œuvres d'art, bâloises ou du haut-Rhin, d'une valeur inestimable, furent ainsi anéanties ; le chapitre de la Cathédrale se transporta à Fribourg-en-Brisgau, où Erasme et quelques professeurs de l'Université le rejoignirent. L'ordonnance de Jean Œcolampade du 1er avril 1529 fixa la forme et l'organisation de la nouvelle église. A la demande de Zurich, Bâle fournit un contingent de 500 hommes lors des luttes religieuses entre Confédérés ; 14 jours après la bataille de Cappel, il perdit le 24 octobre 1531 sur le Zugerberg 140 hommes et 4 pièces d'artillerie.

Par suite du départ de la plus grande partie des professeurs, restés attachés à l'ancienne foi, une réorganisation de l'Université s'imposait. Elle fut dirigée par Boniface Amerbach. Le 15 septembre 1532, l'Université reçut de nouveaux statuts et son corps enseignant fut complété par des hommes comme Sebastian Munster, Simon Grynaeus, Oswald Myconius. Dans la seconde moitié du XVIe s. l'Université posséda encore le célèbre juriste français François Hotmann, le Lombard Cœlius Secundus Curio, le chroniqueur Wurstisen, le médecin Félix Platter, ainsi que les premiers représentants des célèbres familles de savants Bauhin et Zwinger.

Cependant les rapports avec l'évêque ne s'étaient pas éclaircis. De nouveaux griefs s'étaient ajoutés aux anciens. Le grand soulèvement des paysans allemands eut aussi sa répercussion sur le territoire bâlois, mais le Conseil de Bâle s'entendit aussitôt avec ses sujets. Il chercha aussi à conclure un traité de combourgeoisie avec les bailliages épiscopaux de Birseck et de la vallée de la Birse, favorables à la Réforme, et obtint d'eux, le 27 septembre 1525, malgré les protestations de l'évêque, un serment de fidélité, qui fut immédiatement suivi du passage à la nouvelle foi. Les négociations avec l'évêque, occasionnées par cette affaire, traînèrent jusqu'au 15 août 1547 où fut conclu un accord appelé nouvelle charte. Ce dernier cependant ne dura pas. L'évêque, Jakob-Christoph Blarer von Wartensee, ordonna à ses sujets réformés de retourner à l'ancienne foi. A ce propos et au sujet d'autres exigences démesurées de la part de l'évêque, un tribunal arbitral composé de six arbitres désignés, moitié par Bâle et moitié par l'évêque fut convoqué sur l'ordre de la Diète. La sentence, sévère et humiliante, rendue le 11 avril 1585, fut acceptée par le Grand Conseil de Bâle dans le sentiment que la continuation de la lutte serait sans profit. La ville dut rompre sa combourgeoisie avec les communes du Birseck, et partant abandonner entièrement leur administration à l'évêque. L'évêque promit de laisser les habitants dans la foi réformée, et dès lors toutes les tentatives de la ville pour modifier cette situation demeurèrent infructueuses.

Le payement des indemnités dues à l'évêque pour le rachat de ses droits, imposé par la sentence, obligea la ville à élever ses impôts. Invités à se soumettre à cette mesure, qui concernait les seuls intérêts de la ville, les campagnards s'y refusèrent. Une émeute, le *Rappenkrieg*, eut lieu lorsqu'on leur augmenta de un rappen, l'ancien ohmgeld du vin (1594). Ce n'est que grâce à la sage intervention d'Andreas Ryf que le danger d'un soulèvement général put être écarté.

Le long différend entre le Conseil et l'évêque exerçait de fâcheux contre-coups sur la politique de la ville et sa position dans la Confédération. La faiblesse de Bâle se manifesta particulièrement dans ses relations avec la France et à propos du traité d'enrôlement conclu avec cette puissance. La ville n'osa pas, à l'exemple de Zurich, rompre ce traité, de peur des cantons catholiques qui pouvaient devenir un danger pour elle dans son différend avec l'évêque. Elle oscilla ainsi constamment entre des permissions et des défenses d'enrôler et renouvela finalement le traité, en 1564, avec la réserve que ses soldats ne pouvaient être astreints par le roi à servir contre les huguenots. Le passage constant de troupes que les princes allemands envoyaient au secours des huguenots par la Haute-Alsace obligeait Bâle d'être constamment sous les armes. Puis après la Saint-Barthélemy (24 août 1572) de nombreux réfugiés huguenots, parmi lesquels le prince Henri de Condé, affluèrent à Bâle. Par leurs menées et leur conduite, ils mirent la ville dans une situation désagréable ; mais à d'autres égards, ces réfugiés furent un bienfait pour Bâle. Des représentants de la haute culture et d'habiles artisans s'établirent ainsi dans la ville et l'enrichirent au point de vue intellectuel et économique. Il est vrai que les corporations, à qui la concurrence d'éléments étrangers était très désagréable, commençaient à se fermer et qu'elles avaient obtenu du Conseil, en 1546, que seules les personnes riches ou exerçant un art seraient reçues à la bourgeoisie. Aux pauvres gens on n'accordait qu'un séjour de courte durée. Mais après les atrocités de la Saint-Barthélemy, la bourgeoisie fit bon accueil aux réfugiés. Elle leur accorda l'exercice du culte dans leur langue maternelle et leur céda en 1614 l'église des Prêcheurs. Les réfugiés n'étaient pas tous Français ; il y avait parmi eux des Hollandais, des Italiens, des Locarnais. Ils donnèrent à l'industrie de la soie un grand essor.

2. XVIIe SIÈCLE. L'histoire de Bâle au XVIIe s. est dominée par la guerre de Trente Ans. La ville même ne connut pas les horreurs de la guerre, mais sa campagne eut à souffrir du passage et des irruptions des différentes armées. C'est pourquoi Bâle, dans sa situation exposée aux confins de la Confédération, vécut dans le souci constant de maintenir sincèrement sa neutralité entre ses voisins en guerre. De la Confédération divisée par la religion, elle ne pouvait guère espérer de secours.

L'intérêt propre de Bâle, en même temps que son devoir de confédéré, était de ne pas pousser à la division entre cantons protestants et catholiques. C'est dans ce sens que travaillèrent à la Diète après 1630 le conseiller Johann-Rudolf Fäsch et le directeur de l'arsenal Johann-Rudolf Wettstein ; ce dernier allait bientôt prendre une grande influence comme homme d'État. Afin d'augmenter la sécurité, les fortifications de la ville furent renforcées et étendues ; mais on renonça à la reconstruction projetée des fortifications, par manque d'argent et aussi parce que des experts mettaient en doute son utilité. Lorsque, dans la deuxième partie de la guerre, le théâtre des opérations se rapprocha et que les belligérants se disputèrent violemment Brisach et Rheinfelden, la ville de Bâle courut un très grand danger. Il est vrai qu'elle put échapper au péril, mais les souffrances et les privations, conséquence des réquisitions opérées dans le voisinage, furent très sensibles à la bourgeoisie. En outre, après la défaite des Suédois à Nördlingen, 1634, de nombreux fugitifs apportèrent dans Bâle des épidémies qui causèrent, avec la famine, de grands ravages parmi la population. La ville, qui avait rempli loyalement ses devoirs d'humanité, se vit alors dans la nécessité d'exercer un contrôle sévère sur les étrangers.

Lorsque les pourparlers de paix commencèrent à Munster et à Osnabruck, Bâle engagea la Confédération, quoique n'étant pas belligérant, à envoyer une députation à Munster afin de régler la situation du pays vis-à-vis de l'empire et de la Chambre impériale. Car

Bâle et les Confédérés devaient se considérer comme partie de l'empire, suivant la réserve expresse du pacte de 1501. Pour la Suisse primitive, cette dépendance de l'empire n'avait, en pratique, qu'une importance minime ; pour Bâle, au contraire, elle était la source de maintes difficultés. La ville et la bourgeoisie entretenaient avec l'Alsace et le Brisgau des relations économiques très suivies, d'où résultaient des assignations devant la Chambre et le Conseil impérial et devant le tribunal royal de Rottweil.

Le Conseil de Bâle fondait sa demande sur la nécessité d'obtenir dans le traité de paix la séparation de la Suisse d'avec l'empire et particulièrement la Chambre impériale. Les cantons évangéliques consentirent à l'envoi d'une députation et laissèrent à la ville de Bâle le soin de désigner le délégué. Celle-ci choisit son bourgmestre, Johann-Rudolf Wettstein, dont les efforts furent couronnés d'un plein succès. Même la Chambre impériale, récalcitrante au premier abord, dut finalement cesser son opposition.

Le malaise économique continuant après la guerre et même augmentant par suite de l'élévation des impôts, un soulèvement des paysans suisses se produisit en 1653. La campagne bâloise fut entraînée dans le mouvement, mais il n'y eut pas à regretter de rencontres entre gouvernement et paysans, ces derniers s'étant soumis volontairement après la défaite des Lucernois et des Bernois. Le gouvernement, cependant, estima qu'il ne fallait pas user de clémence envers les chefs du mouvement et confirma sept condamnations à mort.

Depuis la Réformation, l'organisation du Conseil reposait uniquement sur les corporations. En fait, mais non légalement, il se renouvelait par moitié chaque année, par simple confirmation. Il comptait en tout 30 conseillers (*Ratsherren*) et 30 prévôts de corporations, et nommait quatre magistrats, les deux bourgmestres et les deux Oberstzunftmeister. Chaque corporation avait à sa tête des *Sechser*, nommés non par elle, mais par les deux conseillers et les deux prévôts qui la représentaient au Conseil, et par douze *Sechser* (six anciens et six nouveaux). Les *Sechser* formaient le Grand Conseil, qui, à cause de son effectif de 180 membres, était très rarement convoqué. Le Petit Conseil avec ses 64 membres était déjà lui-même trop nombreux pour l'expédition des affaires journalières ; c'est pourquoi les branches les plus importantes de l'administration étaient confiées à des commissions et des collèges. Le plus important de ceux-ci était au XVII^e s. celui qu'on appelait les *Treize* ou Conseil secret, le véritable gouvernement, sous la présidence des quatre magistrats. Il possédait un pouvoir presque autocratique. Le Petit Conseil avait, à ses côtés, peu d'importance, et le Grand Conseil, grâce à son système d'élection, manquait trop d'indépendance pour avoir une opinion. Dans les nominations des conseillers, le choix des magistrats et des Treize, les quatre corporations de la Clef (grands négociants), de l'Ours (banquiers), de la Cuve (négociants en vin) et du Safran (grands commerçants en denrées alimentaires) acquirent peu à peu une influence prépondérante. Sur les 73 magistrats nommés de 1529 à 1798, plus des deux tiers appartenaient à ces quatre corporations, et sur ces deux tiers, presque la moitié à la seule corporation de la Clef.

Ces tendances oligarchiques devinrent un danger lorsque, au milieu du XVII^e s., le pouvoir public fut concentré en mains de quelques familles, entre autres les Burckhardt et les Socin. L'on en était arrivé, en effet, à considérer toute élection et toute nomination de fonctionnaire du point de vue de l'intérêt des familles, ce qui conduisait à la corruption et autres pratiques illicites.

Le clergé ne manquait pas d'attaquer violemment ce système, et contribua par là à provoquer les troubles de 1691 qui avaient pour but d'y mettre fin. Des comités particuliers de *Sechser*, sous la direction de Jakob Henric-Petri et de Johann Fatio exigèrent non seulement des modifications à la Constitution, mais encore l'expulsion d'un grand nombre de conseillers impopulaires. Ils retinrent le Conseil prisonnier à l'hôtel de ville jusqu'à ce qu'il eut fait droit à leurs demandes. Mais dans les comités mêmes se produisit une scission ; on trouvait que les nouveaux conseillers n'étaient pas meilleurs que les anciens. La désillusion provoqua un revirement de l'opinion ; Fatio, son beau-frère Johann-Konrad Mosis, et le mégissier Johann Müller, furent exécutés ; d'autres condamnés à des amendes, au bannissement ou aux travaux forcés. Le résultat de tout ce mouvement fut pitoyable. Le Compromis du 23 juillet 1691 apporta il est vrai quelques améliorations à la Constitution : il spécifiait que dans les affaires de grande importance, les alliances, les traités avec d'autres États, les lois nouvelles, le Grand Conseil devait être « l'autorité suprême ». Mais ces concessions, arrachées pendant la période de trouble, furent bientôt limitées et même retirées. D'une manière générale, tout resta sur l'ancien pied.

On chercha à remédier au scandale des corruptions par l'« ordonnance des ballotages » de 1718, renforcée en 1740, qui rendait les nominations dépendantes du sort. On obtint un certain succès qui fut considéré comme une amélioration sur la situation antérieure.

Si la bourgeoisie n'offre à ce moment qu'un spectacle peu réjouissant, il n'en est pas de même de l'immigration des familles de réfugiés qui donnèrent à la vie économique et intellectuelle de la cité une nouvelle impulsion. Parmi les étrangers reçus au XVII^e s. se trouvent les fondateurs de nombreuses familles encore existantes de commerçants, d'industriels ou de savants : les Miville, Sarasin, Vischer, de Bary, Bernoulli, Buxtorf.

3. XVIII^e SIÈCLE. L'issue des troubles de 1691 paraît avoir complètement paralysé les derniers ressorts de la bourgeoisie. La vie publique, et même la vie privée, présentera peu d'intérêt au XVIII^e s. ; il est vrai que la situation extérieure y contribuera beaucoup. La guerre de succession d'Espagne se déroula aux environs de Bâle et interrompit complètement, au début du siècle, les relations que la ville entretenait avec le Sundgau. Celles-ci d'ailleurs avaient déjà passablement souffert de l'incorporation de l'Alsace à la France. A l'intérieur de la Confédération, la tension entre catholiques et protestants, même après la paix d'Aarau conclue sur la médiation de Bâle, offrait un spectacle peu réjouissant. Bâle ne pouvait trouver un grand secours dans la Confédération, et ne pouvait d'autre part en qualité de canton poursuivre une politique propre. L'intérêt pour la chose publique et les grandes questions disparut de plus en plus pour faire place à un esprit corporatif très étroit, qui cherchait à conserver leur situation aux bourgeois de la ville, en éloignant non seulement les étrangers mais aussi les bourgeois de la campagne ou en ne leur accordant aucun droit. Les tribunaux, l'Université et l'église témoignaient également de l'influence de cette baisse de l'esprit public.

Dans quelques petits cercles cependant, riches et instruits, subsistaient, encore vivaces, des besoins supérieurs. Ils trouvèrent leur expression dans un nouvel essor de l'architecture. Dans les autres arts, la musique avait la préférence, mais la poésie et la littérature n'étaient pas complètement négligées. Elles avaient trouvé dans la maison de Jakob Sarasin, au Rheinsprung, un centre de ralliement. Le représentant le plus remarquable de cet état d'esprit fut au XVIII^e s. Isaac Iselin. Par son exposé sincère des défauts de la vie publique et de l'absence d'esprit civique, par ses propositions d'améliorer les institutions publiques et son attitude en faveur d'une bourgeoisie rendue plus accessible, mais surtout par la fondation de la Société d'utilité publique et sa participation à celle de la Société helvétique, il a été l'instigateur d'une nouvelle vie intellectuelle de Bâle.

4. RÉVOLUTION FRANÇAISE ET RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE. Dès le début, la Révolution française secoua les esprits. Grâce à l'influence que s'était acquise la France au XVIII^e s., les nouvelles idées venues de ce pays trouvèrent également à Bâle un terrain propice. Lorsque la campagne commença à s'agiter, le Grand Conseil proclama, le 20 décembre 1790, la suppression de la mainmorte. Comme le servage n'existait plus, il faut entendre par là que les finances de sortie et d'établissement imposées aux sujets qui passaient d'un bailliage dans un autre étaient supprimées. D'une égalité

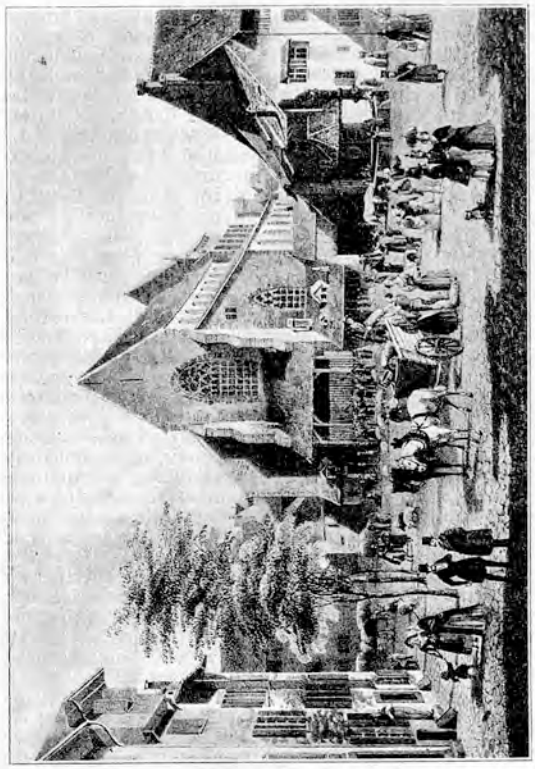

L'Église des Cordeliers à Bâle, d'après une lithographie d'un dessin de Guise de 1845 environ.

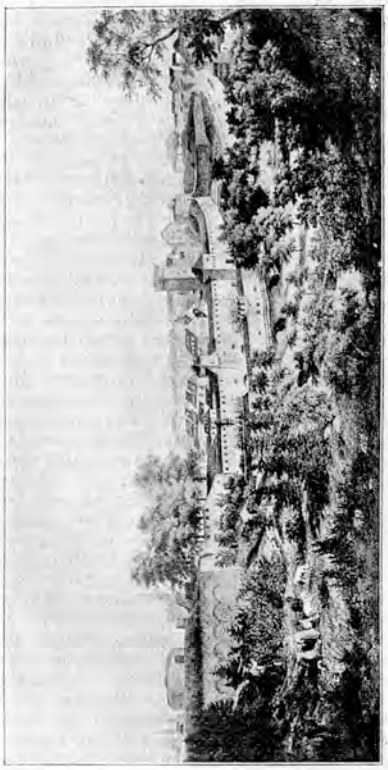

Bâle. Le « Steinenthor » et ses environs en 1865 d'après une copie d'une aquarelle de Winterlin.

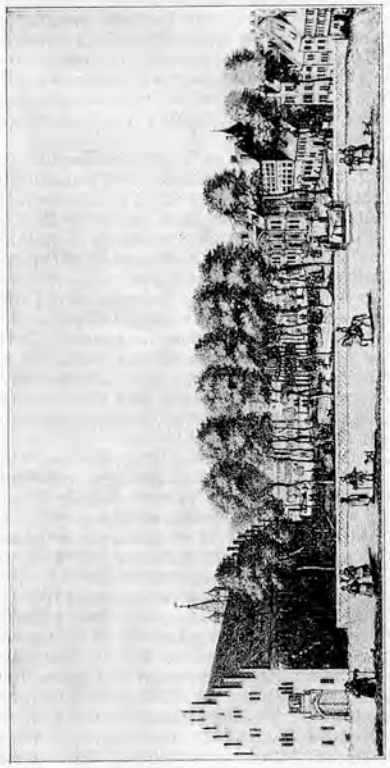

La place de Saint-Pierre à Bâle, d'après un dessin de Em. Büchel, 1764.

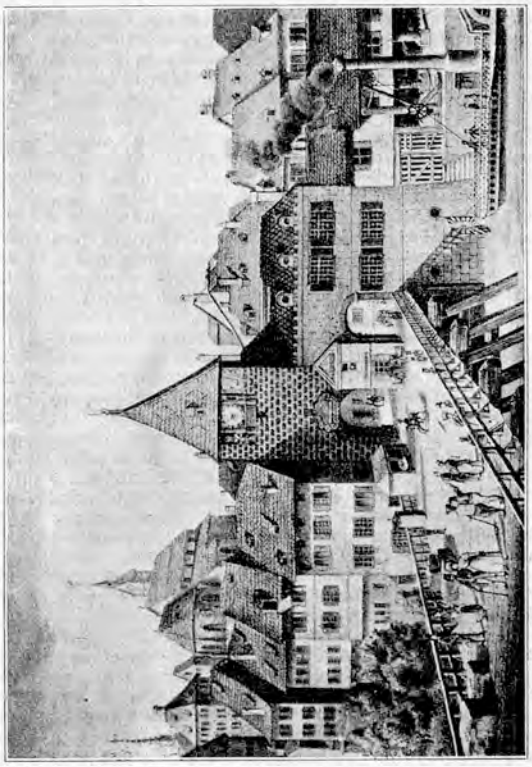

Le « Rheinthor » à Bâle, d'après une lithographie d'un dessin de P. Toussaint, 1839.

de droits entre sujets et bourgeois de la ville il n'était pas encore question. A la tête des hommes qui cherchèrent à réaliser à Bâle les idées de la révolution, il faut citer Pierre Ochs que les pourparlers avec la France à propos d'anciennes réclamations de Bâle et en 1794-1795 les préliminaires de la paix de Bâle entre la France et la Prusse avaient mis en vedette. Le long séjour à Bâle de diplomates français pendant les préparatifs de cette paix, et en 1795 lors de l'échange de la duchesse d'Angoulême contre des conventionnels contribua beaucoup à renforcer l'influence française dans la ville. A la vérité, le Directoire français n'était pas bien disposé en sa faveur ; il lui faisait de violents reproches pour son accueil aux émigrés et pour la violation de frontières commise par les Autrichiens, de sorte que son autonomie même courut un grand danger. Le passage de Bonaparte en novembre 1797 fut important pour Bâle ; il fut reçu dans la campagne avec un grand enthousiasme et en ville par la bourgeoisie avec les honneurs militaires. Sur une allusion de Bonaparte qui, avec le Directoire, paraissait disposé à négocier pour Bâle l'acquisition du Fricktal, le gouvernement députa Pierre Ochs à Paris. Dans une entrevue qui eut lieu le 8 décembre entre Ochs, Reubell et Bonaparte, ce dernier exigea que les patriotes de Suisse fissent une révolution. Après avoir d'abord refusé, Ochs promit de tenter une révolution par des moyens pacifiques. Il entraîna son beau-frère, le conseiller Peter Vischer, à faire au Grand Conseil la proposition d'accorder aux sujets les mêmes droits qu'aux bourgeois de la ville. Le Grand Conseil refusa avec indignation de discuter cette proposition.

Les amis de la liberté ne se calmèrent toutefois pas. Ils formèrent le club du Rheineck, et trouvèrent en ville et à la campagne de nombreux partisans, entre autres Hans-Georg Stehlin, de Benken, qui fut le chef prudent et avisé du mouvement. Liestal érigea un arbre de liberté ; dans la crainte que Berne et Soleure n'occupassent les châteaux des baillis pour protéger la ville, les paysans brûlèrent Waldenbourg, Farnsbourg et Hombourg. Le 20 janvier 1798 le Grand Conseil adopta une nouvelle constitution tenant compte des vœux des paysans. Cet événement fut célébré par une grande fête. Pour mettre à exécution les principes généraux de la Constitution, une Commission composée de 15 citadins et 15 campagnards fut chargée d'établir un projet. Elle fut remplacée par une «assemblée populaire» de 60 membres de la ville et de la campagne. Mais avant que cette assemblée nationale eût commencé son activité l'ancienne Confédération tombait sous les coups des Français et la nouvelle Constitution helvétique mettait fin à l'autonomie des cantons. Bâle devint un district administratif de la République une et indivisible et eut l'honneur d'être représenté au Directoire en la personne de Johannes-Lukas Legrand. Pierre Ochs, qui se considérait avec raison comme le créateur de la nouvelle république, entra plus tard, avec Laharpe, dans le Directoire.

Bâle devait avoir sa part des maux que la République Helvétique apporta au pays. De petits soulèvements dans le territoire bâlois, dus à une fausse interprétation des nouvelles libertés et égalités, furent promptement étouffés. Mais les plus gros désagréments étaient provoqués par les passages répétés des troupes françaises, surtout depuis la conclusion de l'alliance offensive et défensive avec la France, en été 1798. En octobre suivant Bâle reçut une garnison française. Au printemps 1799 la ville fut mise en état de siège après la bataille de Stockach et les fortifications de la rive droite du Rhin augmentées de nouvelles installations. Une importante armée française fut réunie dans Bâle et quantité de blessés y furent transportés pour être soignés. De nombreux Bâlois eurent aussi à souffrir des mesures de rigueur que crut devoir prendre le Directoire pour assurer le maintien du nouvel état de choses. Lorsque le général Masséna exigea des villes commerçantes de Suisse des sommes importantes pour son armée épuisée, Bâle dut payer 1 400 000 fr. sous menace de déportation de ses plus riches bourgeois. Puis la crainte que la ville ne fût incorporée à la France pesa lourdement sur les esprits jusqu'à la paix de Lunéville, février 1801. Les troubles constitutionnels et les coups d'État qui remplirent les dernières années de la République Helvétique eurent également leur contre-coup à Bâle, jusqu'à ce qu'enfin Napoléon imposât son Acte de Médiation par lequel le canton de Bâle fut aussi rétabli.

5. Sous l'Acte de Médiation. Le canton de Bâle, divisé en trois districts : la ville, Waldenbourg et Liestal, fut doté d'un Grand Conseil de 135 membres nommés suivant un système mixte de vote direct et indirect. Ce Conseil nommait à son tour un Petit Conseil, le gouvernement, et deux bourgmestres alternant chaque année comme présidents du Grand et du Petit Conseil. Suivant les prescriptions de l'Acte de Médiation, une fortune particulière de la ville fut constituée sur la fortune de l'État ; elle se composait : des bâtiments nécessaires à l'administration de la ville, de certains revenus du montant de 60 000 fr., et des fondations de l'hôpital, de l'assistance publique et de l'orphelinat. La période de médiation fut pour Bâle comme pour la Suisse une époque de tranquillité et de rétablissement pendant laquelle le commerce et l'industrie recommencèrent à fleurir. Mais l'ancienne indépendance était passée et la main de Napoléon, qui levait toujours de nouveaux soldats, pesait lourdement sur le pays, particulièrement sur les villes commerçantes, comme Bâle, dont le florissant trafic avec l'Angleterre eut beaucoup à souffrir du blocus continental.

La chute de Napoléon entraîna celle de l'Acte de Médiation. Lorsque à la fin de 1813 les Alliés se présentèrent devant Bâle et exigèrent le passage sur territoire suisse, la résistance était impossible. Le 21 décembre, les Alliés passèrent le pont du Rhin et 20 000 hommes prirent leurs quartiers en ville. Le 13 janvier 1814, les souverains alliés, les empereurs Alexandre de Russie et François d'Autriche, et le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III, entrèrent dans Bâle ; Alexandre se logea au Segerhof, François à la Maison Bleue, et Frédéric-Guillaume à la Maison de l'Ordre Teutonique. De lourdes réquisitions accompagnèrent ces événements, puis une épidémie de typhus, apportée par les troupes, régna dans la ville. Cependant le Congrès de Vienne remaniait la carte de l'Europe et décidait du sort de la Suisse. Les intérêts de Bâle y étaient défendus par le bourgmestre Johann-Heinrich Wieland. L'espoir, caressé par les Bâlois, qu'à cette occasion l'évêché de Bâle serait réuni au canton ne fut pas réalisé. Seules neuf communes du Birseck échurent à la ville.

Les efforts faits en faveur de la cause libérale rencontrèrent également l'opposition de la France et de l'Autriche qui avaient pris le parti des aristocrates. Au milieu des négociations de paix se répandit tout à coup la nouvelle de la rentrée en scène de Napoléon. Pour Bâle ce fut le signal d'une nouvelle période agitée. En vertu du traité d'alliance, la ville était tenue de participer au siège de la forteresse française de Huningue située à ses portes. A titre de représailles, celle-ci fit pleuvoir sur la ville des bombes et des grenades, mais dut capituler le 24 août 1815 après une vaillante défense. La deuxième paix de Paris apporta à Bâle la nouvelle rassurante que Huningue serait rasé et qu'aucune autre forteresse ne devait être élevée dans un rayon de trois heures de la ville.

6. De 1814 a 1833. Avant que l'Acte de Médiation eut été remplacé par un pacte fédéral, qui rencontra de grosses difficultés et ne fut adopté que le 7 août 1815 sous la pression des puissances étrangères, Bâle avait déjà mis la main à une constitution cantonale qu'elle acheva assez rapidement. Afin de prévenir une forte réaction, le chef du mouvement libéral de la campagne, Hans-Georg Stehlin, avait proposé lui-même de maintenir la révision dans des limites très précises. Ainsi la nouvelle constitution, du 4 mars 1814, modifia la composition du Grand Conseil en fixant le nombre des représentants de la ville à 90 et ceux de la campagne à 60. De ces députés, 30 de la ville et 30 de la campagne étaient élus directement, les 90 autres par contre étaient nommés par le Grand Conseil sur un nombre triple de canditats présentés par une commission. La campagne

accepta la constitution sans conteste ; en ville, elle souleva une opposition, qui fut bientôt apaisée, et Bâle put alors passer pour un des cantons libéraux, comme il le demeura par opposition aux anciens cantons aristocratiques, Berne en particulier.

Dans la période tranquille, qui débutait alors, toute une génération de jeunes hommes capables chercha à ranimer la vie publique dans tous les domaines. Il faut citer en particulier le bourgmestre Johann-Heinrich Wieland, qui eut tant à cœur la réorganisation de l'école et de l'Université. Cette dernière, qui avait fait appel à des savants étrangers comme le théologien Leberecht De Wette, le germaniste Wilhelm Wackernagel, le philologue classique Franz-Dorotheus Gerlach et d'autres, et qui avait su attirer les forces du pays, le théologien Karl-Rudolf Hagenbach, le juriste Andreas Heusler, le naturaliste Peter Merian, connut une nouvelle ère de prospérité. Le président du tribunal civil et futur bourgmestre, Karl Burckhardt, réforma l'administration de la justice, et la vie spirituelle reçut une nouvelle impulsion de la Société chrétienne du Wurtemberg. Ainsi s'affermit peu à peu la situation intérieure et se fortifia le civisme des habitants qui purent s'opposer avec succès aux exigences insupportables de l'étranger, entre autres de la Prusse qui demandait l'expulsion, soi-disant pour cause de menées démagogiques, des deux professeurs allemands Wilhelm Snell et Karl Follen. Il est vrai que, d'autre part, en matière d'industrie, les corporations manifestaient de nouveau une étroitesse d'esprit qui provoqua toutes sortes de plaintes de la part des habitants de la campagne et de nombreux bourgeois de la ville. Il se forma ainsi, vers 1820, une opposition libérale qui tendit à obtenir une réforme du droit de suffrage dans le sens de l'égalité entre la ville et la campagne, plus d'autonomie du Grand Conseil vis-à-vis du Petit Conseil, la séparation des pouvoirs judiciaire et exécutif, une plus grande publicité des finances de l'État et la liberté de la presse. La discussion parut tout d'abord rester sur un terrain pacifique, mais, sous l'influence de la révolution française de juillet 1830, la situation devint rapidement critique. Une proposition de la campagne, d'octobre 1830, d'accorder l'égalité des droits fut rejetée par une constituante, composée par moitié de bourgeois de la ville et de la campagne. Cette dernière s'insurgea en janvier 1831 et nomma un gouvernement provisoire ayant à sa tête Stephan Gutzwiller. Le mouvement fut cependant rapidement étouffé et la nouvelle Constitution acceptée le 28 février, à l'unanimité dans la ville et à une majorité des deux tiers dans le reste du pays. Mais le refus d'accorder une amnistie aux chefs de la révolution provoqua de nouveaux conflits. L'idée de la séparation fut lancée, mais elle fut repoussée dans une votation populaire de la ville et de la campagne. Toutefois les troubles continuèrent, et lorsque, le 15 mars 1832, le Grand Conseil suspendit l'administration de 46 communes des districts inférieurs et moyens pour les obliger à céder, celles-ci se constituèrent en canton autonome, tandis que le territoire supérieur tenait encore pour la ville. Elles obtinrent à la Diète, où l'on n'était pas plus favorable à la ville que dans la presse libérale de la Suisse, la reconnaissance de leur décision. La ville protesta vainement et chercha, par une alliance avec les trois cantons primitifs, Valais et Neuchâtel, conclue dans la conférence dite de Sarnen, à faire triompher son point de vue. La tension entre les communes séparatistes et les communes fidèles ne fit qu'augmenter, de sorte que la ville tenta finalement de trancher la question par les armes. Le 3 août 1833 ses troupes subirent une défaite lamentable. La Diète intervint alors. Le canton fut occupé par 10 000 hommes de troupes fédérales ; la séparation définitive de Bâle en deux demi-cantons fut prononcée. La ville ne conserva que les trois communes de Petit-Huningue, Riehen et Bettingen sur la rive droite du Rhin ; la fortune de l'État fut partagée et le 64 % attribué à Bâle-Campagne.

7. De 1833 a 1848. Après l'issue lamentable du conflit avec la campagne, la question se posa pour la ville de savoir si elle aurait la force morale nécessaire pour surmonter son malheur. Tout d'abord, en butte aux moqueries de la plupart des cantons, elle se replia sur elle-même dans le sentiment d'avoir subi une injustice. Mais les événements ayant eu pour conséquence de grouper la bourgeoisie, les circonstances vinrent encore favoriser Bâle. Dans les conseils entra une nouvelle génération d'hommes aux aspirations libérales comme Karl Burckhardt, Peter et Rudolf Merian, H.-G. Fürstenberger, Felix Sarasin, Andreas Heusler, et d'autres, dont les efforts en vue d'affermir l'esprit public et d'améliorer les institutions de la ville purent être soutenus financièrement grâce à la prospérité du commerce et de l'industrie.

Leur programme était le suivant : avec Bâle-Campagne, relations empreintes de dignité, exemptes de toutes tracasseries ; dans les affaires fédérales, respect constant du droit. A la Diète, leur attitude inflexible était peu goûtée. Dans la bourgeoisie, l'accomplissement de ce programme était rendu très difficile par la haine que nourrissaient certains cercles de population à l'égard de la campagne victorieuse. Quelques années après la séparation, quelques communes, auparavant favorables à la ville, formulèrent le vœu d'une nouvelle réunion à celle-ci, mais elles ne trouvèrent pas d'écho à Bâle. Dans la question importante de la révision du pacte fédéral de 1815, Bâle fut adversaire des idées nouvelles. Il voulait tout au plus consentir à une révision partielle, mais lorsqu'en 1836, on perdit l'espoir d'aboutir à une réforme légale, il proposa de renoncer entièrement à la révision. Il s'opposa aussi carrément à la publicité des délibérations de la Diète, à laquelle s'était ralliée la majorité des cantons en 1834. Bâle prit par contre une part active aux affaires non politiques comme le concordat sur les monnaies et les délibérations sur l'ordonnance concernant les poids et mesures. A l'intérieur, la séparation avait rendu nécessaire une révision de la constitution de Bâle-Ville. Celle du 3 octobre 1833 donnait à l'État la forme d'une démocratie représentative avec égalité des droits politiques pour tous les citoyens, la liberté de la presse (avec de sévères dispositions pénales contre les abus) et le droit de pétition. Les droits électoraux n'étaient accordés toutefois qu'aux bourgeois âgés de plus de 24 ans et répartis dans les corporations, mais non aux domestiques, aux condamnés, aux faillis et aux indigents. Seuls les protestants pouvaient devenir bourgeois ; on tolérait l'établissement des catholiques, mais, à quelques exceptions près, on le refusa aux Juifs jusqu'en 1864, où, à la suite du traité d'établissement avec la France, ce droit dut leur être concédé. Les élections n'étaient directes que partiellement : les 119 membres du Grand Conseil étaient élus en partie dans les corporations, en partie dans six cercles électoraux. Un cens électoral privait du droit de vote environ un sixième des bourgeois. Le Petit Conseil, un comité issu du Grand Conseil, était composé de 15 membres qui touchaient un traitement dérisoire ; ils revêtaient plutôt des fonctions honorifiques. A la tête se trouvaient deux bourgmestres, dont l'un, en charge pour une année, présidait les deux conseils. Une grande influence du Petit sur le Grand Conseil était assurée par le fait que beaucoup de conseillers faisaient en même temps partie des collèges gouvernementaux. Une séparation nette des pouvoirs juridique et exécutif n'existait pas encore. Les partis politiques n'étaient pas encore constitués vers 1840 et les luttes électorales ne datent que de 1843.

Une opposition libérale s'était formée, fondée sur le mécontentement de beaucoup de bourgeois, des artisans et des employés entre autres, à cause de leur dépendance politique des « Messieurs ». On était mécontent aussi du népotisme qui régnait dans les nominations aux emplois, de l'influence des *Tugendbündler* (membres de la ligue de la vertu), des «nouveaux messieurs» et des piétistes. En 1840 on entendit pour la première fois au Grand Conseil un discours dans la note radicale prononcé par Karl Brenner, le futur rédacteur de la *Nationalzeitung*. De leur côté, les conseillers Oswald et Minder travaillèrent à rapprocher leur ville des cantons libéraux. Minder conduisit, pour la première fois depuis 1830, les carabiniers bâlois, au nombre de 200, au tir fédéral de Soleure. Ils furent re-

çus avec enthousiasme et une joie sincère. A cette occasion une tentative de réconciliation avec la campagne fut esquissée, et continuée en 1844 lors du tir fédéral qui eut lieu à Bâle à l'occasion des fêtes du quatrième centenaire de la bataille de Saint-Jacques.

Durant toute cette période le gouvernement bâlois conserva le caractère d'une aristocratie modérée, cultivée et riche. Lorsque par la suite la proportion des bourgeois et des habitants se fut déplacée au désavantage des premiers, ceux-ci conservèrent néanmoins une prédominance importante dans les relations politiques et sociales Les habitants étaient presque exclusivement des ouvriers de fabrique, des employés de commerce, des domestiques, des journaliers et des ouvrières. Ils ne pouvaient exercer aucune industrie ; les métiers étaient réservés aux seuls bourgeois, et c'est avec un soin jaloux que les membres des corporations veillaient au maintien de leurs privilèges. Ils ne trouvèrent pas de meilleur moyen pour y arriver que d'établir un blocus industriel contre l'étranger et contre Bâle-Campagne. Cette tracasserie douanière, et l'interdiction d'importer et d'exporter rallumèrent la haine entre la ville et la campagne. Après de longues négociations qui ne purent aboutir à un accord, Bâle-Campagne prit des mesures de représailles. La contrebande qui en résulta eut pour conséquence la fondation de Birsfelden aux portes de Bâle et son rapide développement. A partir de 1840 régnait chez les jeunes artisans une opposition toujours plus forte contre l'obligation d'entrer dans les corporations. La révision de la Constitution, en 1846-1847, donna lieu à une lutte violente, dans laquelle, cependant, l'on osa à peine demander dans la presse, et encore moins au Grand Conseil, la liberté complète d'industrie. Cette dernière fut écartée définitivement en 1847. Mais les principes de la Constitution fédérale de 1848 concernant le commerce et le droit d'établissement préparèrent l'opinion à la décision du Grand Conseil de 1854 qui facilitait l'obtention de la maîtrise et supprimait entre autres la limitation du nombre des compagnons.

La diminution du crédit de la ville, prédite par les pessimistes, ne se produisit pas. Il est vrai que pour l'amortissement des frais provoqués par la séparation et l'occupation fédérale, elle dut contracter des emprunts qui, à la fin des années 1830, s'élevaient à 1 600 000 fr. Avant 1830, le canton n'avait point de dettes. Mais à partir de 1835, les recettes excédèrent les dépenses et la situation s'améliora d'année en année. En 1840 furent introduits l'impôt progressif sur les revenus et l'impôt sur les successions.

Dans le domaine de la justice et de la police d'importantes réformes furent opérées. Les anciens mandements sur les mœurs restèrent encore en vigueur sur plusieurs points, notamment en ce qui concernait l'observation du dimanche. Le repos de ce jour-là n'était pas envisagé comme un bienfait social, mais comme une occasion de faire une profession de foi extérieure ; les portes de la ville étaient en conséquence fermées le dimanche. Ces dispositions et le fait que la plupart des bourgeois de Bâle affichaient une plus grande piété qu'ailleurs, contribua à donner à la ville la réputation d'être la plus dévote des villes de la Suisse allemande. Cependant la tradition et les formes extérieures y étaient pour beaucoup. Dès 1830 la société des Missions prit un grand essor sous l'inspecteur Wilhelm Hoffmann.

L'Université parut un moment menacée par la sentence de séparation du canton, qui prévoyait aussi le partage de sa fortune. Mais un arrangement financier eut lieu qui exigea cependant des sacrifices considérables. Le découragement fut surmonté et en 1835 l'Université réorganisée. Une société académique, fondée par Andreas Heusler, permit à l'Université d'enrichir ses collections et lui facilita le recrutement de son corps professoral (voir ACADÉMIQUES, SOCIÉTÉS). L'Université avait toutefois à lutter constamment contre deux adversaires : un esprit public étroit qui ne voyait aucune utilité pratique immédiate dans cette institution, et le parti d'opposition auquel les opinions conservatrices de la plupart des professeurs déplaisaient. En 1850, un radical osa même proposer au Grand Conseil la suppression de l'Université.

Les changements les plus remarquables de ces années-là se produisirent dans les domaines de l'industrie, du commerce et des moyens de transport. En 1832 arrivait le premier bateau à vapeur au débarcadère de Bâle ; le 1er septembre 1838, baptême de deux nouveaux vapeurs ; en 1840 la société *Adler des Oberrheins* vint faire concurrence à la Société de Navigation, mais toutes deux cessèrent d'exister en 1843. Entre temps un nouveau concurrent s'était présenté dans une ligne de chemin de fer français, qui, au début, se terminait à Saint-Louis. Bâle, grâce à sa situation exceptionnelle, devait bientôt devenir un nœud de voies ferrées des plus importants. En 1845 se constitua à Bâle la Société du chemin de fer du Central qui, par le tunnel du Hauenstein, devait relier la ville à Olten et au centre de la Suisse. Mais la crise économique et les événements politiques ne permirent pas d'exécuter le projet. Une nouvelle société du Central fut fondée, et le 19 décembre 1854 circula le premier train régulier de Bâle à Liestal ; deux mois après, le tronçon Haltingen-Bâle, permettant le raccordement avec la ligne badoise du Rhin, fut ouvert à la circulation. Le moment avait sonné pour Bâle de sortir de son isolement. Dans le mouvement social il faut mentionner la fondation de l'*Allgemeine Arbeitergesellschaft* en 1847, qui paraît avoir été la première société coopérative de consommation de Bâle, et le premier emploi de la grève et du boycottage comme moyen de combat entre passementiers et fabricants en 1848.

Dans les conflits confessionnels qui aboutirent au Sonderbund et à la guerre civile, Bâle chercha en vain à défendre le point de vue du droit vis-à-vis des intérêts politiques. Lorsqu'il renonça à son attitude pour tenter un rapprochement entre des adversaires irréconciliables, sa position en Diète n'en fut pas renforcée. Lorsque la guerre fut devenue inévitable, Bâle obtint que seule sa batterie d'artillerie y prendrait une part active — elle n'eut pas à tirer un seul coup de feu — et que le contingent d'infanterie resterait dans la ville pour la garde de la frontière. Bâle chercha à alléger le sort des vaincus en s'opposant à ce qu'on leur imposât les frais de guerre de la Confédération. Il ne fut pas suivi, mais en 1852 l'Assemblée fédérale fit abandon du reste des frais aux cantons du Sonderbund, quoique la moitié n'eût pas encore été payée.

Lorsque la révolution de 1848 ébranla l'Europe, de nombreux proscrits se réfugièrent en Suisse et notamment à Bâle ; ils causèrent de graves soucis aux autorités fédérales et cantonales. Puis des soulèvements dans le grand-duché de Bade avec des combats dans le voisinage de la ville et des violations de frontières provoquèrent beaucoup d'inquiétude à Bâle.

Le projet de constitution fédérale fut accepté par le Grand Conseil le 7 août 1848 en l'absence de presque la moitié de ses membres par 66 voix contre 5, et par le peuple le 17 août par 1364 voix contre 168. Que la nouvelle constitution n'ait pas plu aux conservateurs bâlois, il n'y a rien de surprenant, les radicaux eux-mêmes n'en étaient pas enthousiasmés Ils auraient voulu une plus grande centralisation, un droit et une armée uniques et que l'instruction fût remise à la Confédération. A première vue, la position de Bâle dans la nouvelle Confédération, avec sa députation composée d'un conseiller national et d'un conseiller aux États, n'était pas des plus imposantes. Mais si l'on considère le rôle qu'ont joué plusieurs Bâlois dans le domaine fédéral, l'opinion se modifie. Il faut citer entre autres : B. La Roche-Stähelin et Achille Bischoff dans la réorganisation des douanes fédérales ; Geigy, Aug. Stähelin et Speiser pour les constructions de chemins de fer ; Speiser a rendu de grands services en matière de finances fédérales et lors de la réforme monétaire ; Hans Wieland à l'instruction militaire fédérale.

8. DE 1848 A 1875. Avec la Constitution fédérale de 1848 commença une nouvelle période de l'histoire de Bâle. L'assimilation des Suisses aux bourgeois de Bâle dans les affaires cantonales provoqua une immigration favorisée par la situation de la ville au centre d'un réseau de chemins de fer. La population, trop à l'étroit dans

Le marché aux grains à Bâle, d'après une gravure sur cuivre de Jakob Meyer de 1651.

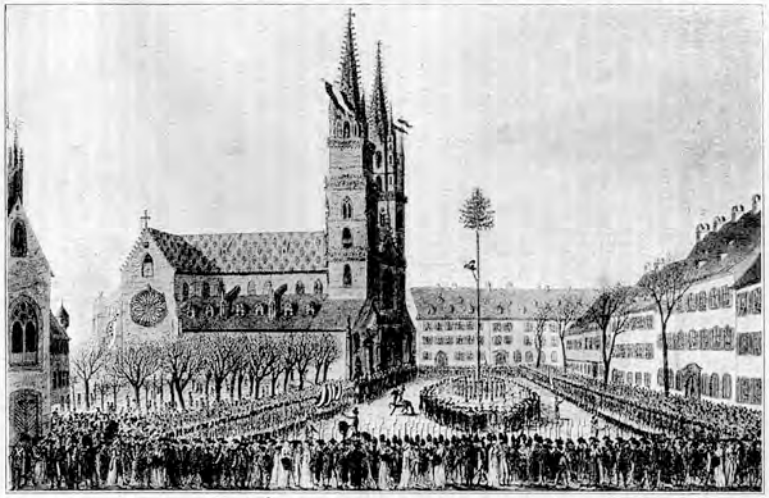

Cérémonie de la plantation de l'arbre de la liberté sur la place de la cathédrale à Bâle le 22 janvier 1798, d'après une gravure coloriée de F. Kaiser de 1798.

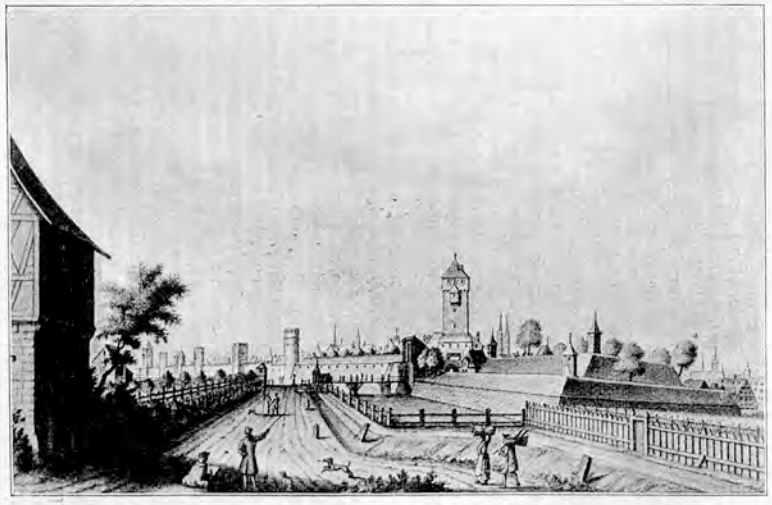

Bâle. Vue prise hors de la porte Saint-Alban, d'après un dessin de Em. Büchel, 1774.

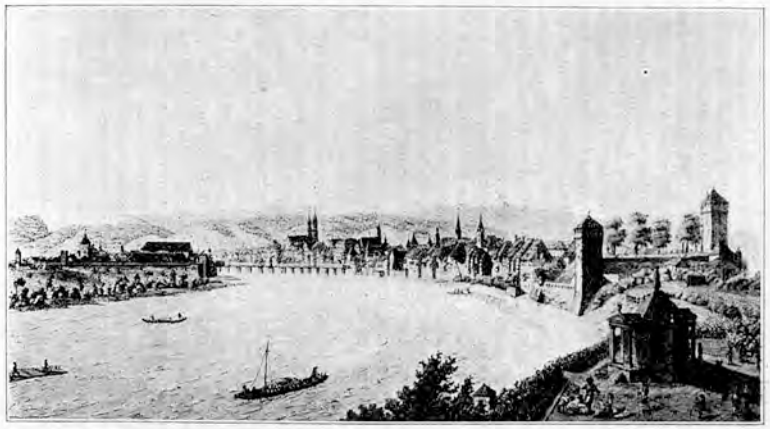

Bâle. Vue prise hors de la porte Saint-Jean, publiée par Ch. de Mechel dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

ses murs du XVII^e s., augmenta rapidement. Afin de pouvoir donner plus facilement satisfaction aux besoins les plus urgents de la ville, le Grand Conseil décida, le 24 janvier 1859, de charger l'Etat des travaux publics qui incombaient encore à la ville, à l'exception des fontaines, moyennant une subvention annuelle de la ville de 150 000 fr. Une loi sur l'extension de la ville, du 27 juin 1859, autorisa le remplissage des fossés, l'aménagement de nouvelles voies d'accès, et la démolition totale ou partielle des murs et des remparts. La démolition des murs commença en 1861 entre la porte Saint-Alban et le Fröschenbollwerk (Schützenmattstrasse); les autres murailles disparurent dans les années suivantes Il ne subsista que trois portes : celles de Saint-Alban, de Saint-Jean et du Spalen. Les remparts et les fossés firent place à de belles promenades. Bâle-Campagne, se basant sur le traité de séparation, émit des prétentions sur le produit de la vente des terrains des fortifications. La ville n'admettant pas cette réclamation, il s'ensuivit un long procès, le *Schanzenprozess*, qui prit fin par un accord ratifié les 2 mars-20 avril 1863.

D'autres institutions désuètes furent également supprimées. Déjà en 1833, la milice de Bâle dut être licenciée sur un ordre de la Confédération. Mais tôt après une nouvelle milice, la *Standestruppe*, forte de 201 hommes, fut reconstituée avec une partie de l'ancienne et placée sous les ordres du lieutenant-colonel Joh. Burckhardt. Elle avait en particulier à faire le service de police. Elle jouissait de peu de considération dans la population et fut supprimée en 1856 ; ses attributions furent remises à un corps de police mieux organisé.

Le brillant essor du commerce et de l'industrie et partant l'accroissement et l'extension de la ville furent interrompus quelquefois par des événements extérieurs. En 1855 une épidémie de choléra fit de nombreuses victimes. Puis vint l'affaire de Neuchâtel ; la ville fut occupée par les troupes fédérales du 26 décembre 1856 au 2 février 1857. Un chômage prolongé dans l'industrie bâloise de la soie, causé par la guerre de sécession en Amérique, provoqua l'émigration de nombreux rubanniers. Mais la plus grande perturbation fut apportée par la guerre franco-allemande de 1870-1871. Les fréquents arrêts du trafic sur les lignes de chemins de fer, françaises ou allemandes, débouchant à Bâle, ne faisaient pas seulement obstacle au commerce en général, mais rendaient plus difficile le ravitaillement de la ville en denrées alimentaires et en combustible. Le passage de nombreux Allemands chassés du midi et du centre de la France, l'immigration en masse des habitants de Strasbourg, l'arrivée de milliers de blessés français à peine guéris et enfin l'internement à Bâle d'une partie de l'armée de Bourbaki, tout cela causa une pénurie de logements très sensible. Mais le commerce et l'industrie débarrassés de la concurrence de Saint-Etienne et, pendant plusieurs mois du cordon douanier à la frontière de la haute Alsace refleurirent bientôt. La conclusion de la paix fut suivie d'une nouvelle immigration assez importante, composée surtout d'Alsaciens fortunés.

Les modifications qui se produisirent peu à peu dans la composition de la population eurent pour résultat de renforcer le parti radical. Dès 1850 il eut pour chef, à côté de Karl Brenner, Wilhelm Klein, qui en 1863 fut élu au Conseil national et en 1867, avec Nikolaus Halter et Samuel Bachofen, au Petit Conseil. Le premier grand succès du parti radical fut obtenu sur le terrain religieux. Le point de départ du mouvement de réforme de l'église fut l'entrée en scène de Johann-Wilhelm Rumpf, dont le nom fut biffé, le 26 mai 1857, de la liste des pasteurs candidats à cause de ses opinions anticléricales. Le conflit provoqua la fondation d'une Société pour la réforme de l'église qui, en 1873, obtint une modification de la liturgie du baptême. La loi du 5 janvier 1874 sur l'organisation de l'église nationale évangélique tint compte des vœux des radicaux.

9. De 1875 a 1921. Le parti radical arriva à ses fins politiques par suite de l'entrée en vigueur de la Constitution fédérale du 29 mai 1874. Celle-ci assure l'égalité des droits aux habitants suisses comme aux ressortissants du canton, non seulement en matière cantonale, mais aussi en matière communale, à l'exception des affaires purement bourgeoises ; elle accorde également la liberté complète d'industrie. La Constitution bâloise de 1847, revisée en 1858, dut être mise en harmonie avec la nouvelle Constitution fédérale. De profondes modifications y furent apportées touchant le système électoral, la formation du gouvernement et la participation du peuple à la direction des affaires de l'Etat. Pour l'élection du Grand Conseil, on adopta le vote direct et secret, par quartiers, et au lieu du renouvellement partiel un renouvellement total. Les deux bourgmestres, le Petit Conseil de 15 membres et les divers collèges gouvernementaux furent remplacés par un Conseil d'Etat de sept membres, responsables de leurs départements. Les droits populaires furent étendus par l'introduction du referendum et du droit d'initiative. La nouvelle constitution fut adoptée par le peuple le 9 mai 1875. En vertu de celle-ci, ce qui subsistait de l'administration communale passa, le 1^er octobre 1876 à l'Etat ; seules les trois communes rurales conservèrent encore provisoirement leur propre administration. La commune d'habitants prévue par la Constitution fédérale ne fut pas instituée, mais les autorités de la ville remirent leurs compétences en matière municipale à l'Etat pour ne plus conserver que les attributions d'une commune bourgeoise. En conséquence, un Grand Conseil de bourgeoisie fut institué le 9 octobre 1876. La séparation de la fortune de la bourgeoisie d'avec celle de l'Etat fut réglée par un accord le 6 juin 1876.

L'élection du Grand Conseil, le 30 mai 1875, faite sur les bases de la nouvelle constitution, donna pour la première fois une majorité radicale et une représentation correspondante au Conseil d'Etat. Le parti radical conserva dès lors la majorité sauf dans la période 1878-1881. Avec l'appui des conservateurs, il a apporté d'importantes réformes et améliorations : gratuité de l'enseignement et du matériel scolaire, corrections de rues et canalisations d'eau, installations de bains publics, d'une policlinique générale, d'une caisse cantonale de maladie, réforme de l'impôt progressif. La loi du 19 juin 1902 ouvrit largement les portes de la bourgeoisie, mais elle eut peu de succès auprès des étrangers domiciliés à Bâle ; jusqu'en 1914, un petit nombre d'entre eux seulement avait profité des nouvelles facilités d'acquérir la bourgeoisie.

Vers 1870, le parti socialiste, recruté uniquement dans la classe ouvrière, entra en scène aux côtés du parti radical ; il commença à prendre un peu d'importance dans les années 1880. En 1885, un candidat socialiste fut admis pour la première fois sur la liste radicale lors de l'élection du Grand Conseil, mais sans succès. L'année suivante, une élection partielle permit à un représentant ouvrier de prendre place dans cette autorité. L'Union ouvrière, fondée le 29 avril 1886, eut tout d'abord un programme limité : encouragement à former des syndicats professionnels et création d'un journal ouvrier. Dans la suite, le parti socialiste s'efforça principalement de mettre fin au régime dit patriarcal, en enlevant à l'initiative privée et à la bonne volonté des patrons, pour le remettre aux mains de l'Etat et des grandes associations ouvrières, le soin de pourvoir aux besoins intellectuels et matériels des ouvriers. Son programme portait encore : extension de la protection légale à toutes les catégories de travailleurs ; lutte contre le chômage ; prise en considération des intérêts des ouvriers dans les soumissions ; création d'un office permanent de conciliation ; institution de comités d'employés et d'ouvriers ; création d'asiles de vieillards ; augmentation de la propriété foncière de l'Etat afin de lutter contre la spéculation sur les terrains ; construction de logements à bon marché.

Les droits populaires furent encore étendus : La loi du 3 mars 1890 remit au peuple la nomination directe du Conseil d'Etat et du député au Conseil des Etats, jusqu'alors élus par le Grand Conseil. Le 10 mai 1891 une initiative demandant l'élection des juges par le peuple fut acceptée. Une première initiative concernant l'introduction du système proportionnel pour la nomination du Grand Conseil fut re-

poussée les 22-23 novembre 1890 ; une deuxième aboutit les 25-26 février 1905. Le système proportionnel n'a pas encore été appliqué à l'élection du Conseil d'Etat.

A la suite de la forte augmentation de la population catholique, un parti catholique populaire put être créé. Les catholiques se plaignaient avec raison du traitement dont leur école avait été l'objet dans les années 1883-1884. Sur la proposition de la majorité du gouvernement, le Grand Conseil avait décidé, le 22 janvier 1883, la suppression de cette école ; le 5 février 1884, il adopta par 66 voix contre 50 une loi excluant de l'enseignement tout membre d'un ordre religieux ou d'une congrégation, c'est-à-dire la presque totalité du corps enseignant de l'école catholique. Cette loi fut confirmée par le peuple le 24 février suivant. La loi d'organisation de l'église catholique nationale ne s'appliquait qu'aux catholiques-chrétiens; les catholiques romains, n'ayant pas voulu se soumettre à ses dispositions, avaient préféré se constituer en communauté libre. L'Etat subvenait aux frais des cultes protestant et catholique-chrétien, tandis que l'église catholique romaine n'avait que les contributions de ses adhérents. En 1906 le Conseil d'Etat fut invité par le parti socialiste à présenter un rapport sur la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. La votation eut lieu les 5-6 mars 1910 ; la séparation fut acceptée par 7413 voix contre 1036. Une loi, du 9 février 1911, règle la haute surveillance de l'Etat sur les églises officielles. Les églises protestante et catholique chrétienne reçurent chacune une nouvelle constitution, adoptées en votations populaires en décembre 1910 et février 1911. La communauté catholique romaine reste une institution privée.

L'introduction de la représentation proportionnelle et la réduction des circonscriptions électorales de 9 à 3 (loi du 27 novembre 1913) modifièrent toujours davantage la composition du Grand Conseil. Le parti socialiste progressa tout particulièrement ; de 43 représentants en 1908, il passa à 67 (avec les Grutléens) sur 130 sièges, en 1920. Les radicaux et les libéraux perdirent du terrain au profit des partis catholique et bourgeois-progressiste ; les premiers tombèrent de 40 (1908) à 18 (1920), et les seconds de 25 (1908) à 17 (1921). En vue de défendre l'organisation sociale actuelle, les partis non socialistes se sont groupés, à l'occasion des grèves de novembre 1918 et août 1919, en un bloc national. En 1921 une divergence d'opinions au sujet de la révolution russe s'est manifestée dans le parti socialiste, aboutissant à une scission entre socialistes démocrates et communistes.

De grandes simplifications furent apportées dans l'administration de l'État : les territoires des communes de Riehen et de Bettingen furent incorporés au domaine de l'État (11 mai 1891) ; l'administration de la municipalité de Petit-Huningue, fut remise aux autorités du canton (21 avril 1892). Cette localité fusionna avec la ville de Bâle le 10 octobre 1907. Bâle ne peut songer, comme d'autres grandes villes, à absorber les localités voisines, parce qu'elles appartiennent soit à Bâle-Campagne, soit à l'Allemagne ou à la France. Les difficultés résultant de cet état de choses sont nombreuses et ne feront que grandir à l'avenir. Elles ont, entre autres, ramené sur le tapis l'idée d'une fusion avec Bâle-Campagne. En attendant, des conventions sur quelques points spéciaux ont été passés avec ces communes. Ainsi Binningen est alimenté d'eau par la ville depuis 1896, et dès 1902 rattaché à son réseau de canalisation ; en 1910 Birsfelden, Allschwil, Bottmingen et Oberwil furent reliés au service du gaz de Bâle. L'énergie électrique nécessaire à la ville est fournie par une usine construite sur le Rhin près d'Augst. Les tramways de Aesch, de la vallée du Birsig, de Dornach et Muttenz, utilisent les lignes et les installations appartenant à la ville. Les tramways bâlois passent la frontière jusqu'à Saint-Louis et Huningue en Alsace, et Lörrach dans le pays de Bade.

L'accroissement de la ville repose sur la prospérité du commerce et de l'industrie. Celle-ci subit des atteintes sensibles pendant la guerre européenne. La ville eut à souffrir plus qu'en 1870, et plus qu'aucune autre cité suisse. Les maux de 1870 se répétèrent, mais considérablement grossis. Il est vrai que quelques industries bénéficièrent de l'absence de concurrence, mais cela ne compensa pas les pertes occasionnées par le ralentissement des affaires et la dépréciation des valeurs allemandes. La navigation naissante sur le Rhin reçut un coup sensible du fait de l'interruption du trafic pendant la guerre et le traité de Versailles a remis son avenir en question. Mais Bâle ne s'est pas découragée et pendant la guerre encore, elle a su donner une forte impulsion à la vie économique en instituant la foire annuelle d'échantillons. — *Population* : Canton : 1775, 17 537 (ville 15 720, com. rurales 1817); 1815 : 18 357 (ville 16 674, com. 1683); 1850, 29 555 (ville 27 170, com. 2385); 1880, 64 207 (ville 60 500, com. 3657); 1900, 112 227 (ville 109 161, com 3066); 1910, 135 918, (ville 132 276, com. 3642); 1920, 140 708 (ville 135 980, com. 4728), dont 102 200 Suisses et 38 344 étrangers. — Voir pour l'époque depuis 1779, les publications sur les recensements.

*Bibliographie* : Rud. Hotz : *Basels Lage und ihr Einfluss auf die Entwicklung... der Stadt* (progr. du gymnase de Bâle 1894). — Alb. Burckhardt : *Gesch. der Stadt Basel*, dans *Die Stadt Basel und ihre Umgebung*. — R. Wackernagel : *Gesch. der Stadt Basel*. — A. Heusler : *Gesch. der Stadt Basel*. — *Festschrift z. 400. Jahrestage des ewigen Bundes zwischen Basel und den Eidgenossen*. — *Neujahrsblatt*, (publ. par la Soc. d'utilité publique, spécialement : W. Vischer : *Basel in der Zeit der Restauration 1814-1830*. — Aug. Bernoulli : *Basel in den Dreissigerwirren*. — Paul Burckhardt : *Gesch. der Stadt Basel von der Trennung... 1833-1848*.) Karl Weber : *Die Revolution im Kanton Basel 1830-1833*. — Alfred Wieland : *Die militärischen Massnahmen von Basel-Stadt in den Dreissigerwirren des 19. Jahrh.* — Karl Meyer : *Die Stadt Basel von 1848-1858*, dans *BJ* 1906 et 1908. — R. Wackernagel : *Denkschrift z. Feier der Enthüllung des Strassb. Denkmals*. — Fritz Baur : *Vor 25 Jahren [1870-1871]*, dans *BJ* 1896. — Adolf Im Hof : *Verfassung und Verwaltung der Stadt Basel*, dans *Schriften des Vereins f. Sozialpolitik* 121. — Eugen Wullschleger : *Die Stadt Basel*. — Eug. Wullschleger : *Aus der Geschichte der Arbeiterbewegung in Basel*. — Fried. Speiser : *Staatl. Neuordnung des Verhältnisses von Kirche und Staat in... Genf und Basel*, dans *Archiv für Kath. Kirchenrecht* 93. — Heinr. Reese : *Die bauliche Entwicklung Basels 1851-1897*. — *Beiträge zur vaterländischen Geschichte 1839-1901*. — *Basler Zeitschr. f. Gesch. u. Altertumskunde*. — *BJ* 1879 ss. — *Ratschläge der Regierung an den Grossen Rat*. — O.-H. Jenny : *Die Bevölkerung des Kts. Basel-Stadt am 1. XII. 1910 (Mitt. des Statist. Amtes)*. — Alb. Burckhardt : *Demographie und Epidemiologie der Stadt Basel*. [G. Binz.]

IV. **Armoiries.** L'évêque de Bâle portait d'argent à la crosse de gueules ; la ville adopta cette armoirie au XIVe s. mais avec la crosse de sable. En 1512 le pape Jules II concéda à Bâle une crosse d'or qui fut portée jusqu'à la Réformation. Le sceau de la ville paraît dès 1256 ; il représentait le chœur de la cathédrale avec les deux tours qui tombèrent lors du tremblement de terre. En 1778, le graveur Samson en exécuta un autre aux armes de la ville ; sous la République helvétique, le sceau portait Tell et son fils. En 1904 un nouveau sceau fut gravé aux armes de la ville. Le sceau secret représentait dès 1367 le couronnement de la Vierge Marie. [E.-A. St.]

V. **Bourgmestre et Oberstzunftmeister.** Dès que l'évêque de Bâle eut, comme suzerain de la ville, vers le milieu du XIIIe s., conféré à la bourgeoisie, par la charte de franchises, le droit de former des corporations on vit apparaître à leur tête un bourgmestre. Jusqu'au premier tiers du XVIe s., il fut désigné par l'évêque lui-même (par l'intermédiaire de son représentant) ; il devait avoir rang de chevalier et était choisi presque exclusivement parmi les ministériaux de l'évêché. Le premier bourgmestre, choisi au sein des corporations, et qui n'était donc pas chevalier, fut Jakob Meyer zum Hasen ; toutefois, c'est encore

l'évêque qui le nomma. Son successeur, Adalbert Meyer zum Pfeil, fut élu par les corporations elles-mêmes Comme ailleurs, on distinguait aussi à Bâle entre le bourgmestre en charge et son prédécesseur l'ancien bourgmestre, tous deux alternaient dans cette charge. Quant aux Oberstzunftmeister, que l'on voit apparaître pour la première fois au commencement du XIVe s., et qui au début étaient choisis parmi les *Achtburger*, ils étaient les magistrats de la ville. Nous donnons ci-après la liste des bourgmestres et des Oberstzunftmeister; cette dernière charge fut supprimée en 1798 tandis que la dignité de bourgmestre se maintint, sauf une interruption de 1798 à 1803, jusqu'en 1875, où l'on nomma un Conseil d'Etat.

A. *Bourgmestres* :

1252 et 1257 : Heinrich Steinlin.
1254 : Peter Schaler.
1256 et 1258 : Heinrich Reich.
1260 : Rudolf von Kornmerkte.
1262 et 1265 : Rudolf Reich.
1263 : Werner von Strassburg.
1267 et 1268-1280, 1281 et 1282 : Heinrich Münch.
1269, 1273-1278, 1281, 1288, 1298, 1304 et 1307 : Peter Schaler le Jeune.
1270 et 1272 : Jakob Marschalk.
1271, 1273 et 1294 : Konrad Münch.
1274-1275 : Matthias von Eptingen.
1276 et 1289 : Günther Marschalk.
1277 : Burkhard von Strassburg.
1279, 1293 et 1295 : Burkhard Vitztum.
1285, 1306, 1308 et 1310 : Matthias Reich.
1286, 1290, 1292 et 1299 : Johannes ze Rhein.
1291 et 1297 : Hugo von Lörrach.
1300 et 1302 : Konrad Schaler, surnommé Rummelher.
1301 : Johannes Macerel.
1305 : Konrad Schaler de Benken.
1309 et 1321 : Thüring Marschalk.
1313 et 1325 : Burkhard Münch.
1314, 1318, 1320, 1324, 1326, 1328, 1330 et 1332 : Burkhard Werner von Ramstein
1315 : Konrad Münch von Münchsberg.
1316 et 1317 : Konrad Münch von Landskron.
1319 et 1323 : Götzmann Münch.
1322 : Ulrich von Ramstein.
1327 : Konrad Münch dit Schlegel.
1329 et 1331 : Hartmann Münch.
1334 et 1338-1364, dans les années paires, Konrad von Bärenfels.
1335, 1337, 1355, 1359 et 1368 : Peter Schaler.
1336 : Peter Reich.
1339-1349, dans les années impaires : Konrad Münch.
1357, 1361 et 1363 : Burkhard Münch.
1365 et 1367 : Ottmann Schaler.
1366, 1370, 1372 et 1384 : Henman von Ramstein.
1369, 1373 et 1381 : Henman von Rotberg.
1374 : Hartmann Rot.
1375, 1379, 1383, 1385 et 1389-1397, dans les années impaires : Joh. Puliant von Eptingen.
1376, 1378 et 1382 : Werner von Bärenfels.
1380 : Lüthold von Bärenfels.
1386, 1390 et 1392 : Heinrich Reich.
1387 : Konrad zer Sunnen.
1388 : Burkhard Ziboll.
1394-1408, 1411 et 1413 : Arnold von Bärenfels.
1399 et 1401, 1410 et 1412 : Günther Marschalk.
1403-1411, 1418 et 1420 : Hans Ludmann von Rotberg.
1414 et 1416, 1422-1432 : Burkhard ze Rhein.
1415-1419 : Cunzmann von Ramstein.
1421-1425, 1429 et 1433 : Hans Reich.
1427 et 1431 : Henman von Ramstein.
1434-1442, 1445 et 1447 : Arnold von Rotberg.
1444-1450 : Hans Rot.
1449-1453 : Bernhard von Rotberg.
1452 : Jakob ze Rhein.
1454-1462 : Hans von Flachslanden.
1457-1493 : Hans von Bärenfels.
1464-1486 : Peter Rot.
1488-1495 et 1497-1499 : Hartung von Andlau.
1496 et 1498 : Hans Imer von Gilgenberg.
1500 : Ludwig Kilchmann.
1501, 1502-1514 : Peter Offenburg.
1503-1519 : Wilhelm Zeigler.
1516-1520 : Jakob Meyer zum Hasen.
1521-1547 : Adelberg Meyer zum Pfeil.
1522-1528 : Heinrich Meltinger.
1530-1542 : Jakob Meyer zem Hirzen.
1542-1545 : Henman Offenburg.
1544-1558 : Theodor Brand.
1549-1558 : Bernhard Meyer zum Pfeil.
1559-1579 : Kaspar Krug.
1560-1562 : Franz Oberriet.
1563-1570 : Sebastian Doppenstein.
1570-1591 : Bonaventura von Brunn.
1579-1599 : Ulrich Schultheiss.
1592-1593 : Lukas Gebhard.
1594-1601 : Hans-Rudolf Huber.
1601-1608 : Jakob Oberriet.
1602-1610 : Remigius Faesch.
1609-1619 : Melchior Hornlocher.
1612-1614 : Jakob Götz.
1615-1630 : Joh.-Wernhard Ringler.
1620-1644 : Sebastian Spörlin.
1630-1634 : Johann-Friedrich Ryhiner.
1635-1655 : Johann-Rudolf Faesch.
1655-1666 : Joh.-Rudolf Wettstein.
1660-1666 : Niklaus Rippel.
1666-1683 : Joh.-Rudolf Burckkardt.
1667 : Andreas Burckhardt.
1668-1683 : Johann-Ludwig Krug.
1683-1717 : Emanuel Socin.
1684-1690 : Joh.-Jakob Burckhardt.
1690 : Franz-Robert Brunschweiler.
1691-1705 : Lux Burckhardt.
1705-1722 : Joh.-Balthasar Burckhardt.
1717-1724 : Joh.-Jakob Merian.
1722-1731 : Andreas Burckhardt.
1724-1734 : Johann-Rudolf Wettstein.
1731-1760 : Samuel Merian.
1734-1760 : Emanuel Falkner.
1760-1767 : Felix Battier.
1760-1762 : Joh.-Rudolf Faesch.
1762-1777 : Isaak Hagenbach.
1767-1796 : Johannes De Bary.
1777-1789 : Daniel Mitz.
1789 : Johannes Ryhiner.
1790-1798 et 1811-1815 : Peter Burckhardt.
1796-1798 : Andreas Buxtorf.
1803-1811 : Andreas Merian.
1803-1812 : Bernhard Sarasin.
1812-1832 : Joh.-Heinrich Wieland.
1815-1818 : Christoph Ehinger.
1818-1830 : Martin Wenk.
1830-1849 : Johann-Rudolf Frey.
1832-1847 : Karl Burckhardt.
1847-1862 : Felix Sarasin.
1849-1858 : Joh.-Jakob Burckhardt;
1858-1868 : Joh.-Jakob Stehlin.
1862-1875 : Karl-Felix Burckhardt.
1868-1875 : Karl Burckhardt.

Voir *Bas. C.* VI, 554 ; VII, 475. — Schönberg, p. 774, et les différents registres officiels.

B. *Oberstzunftmeister*.

1305 : Conrad zer Sunnen.
1331 : Kuno zer Sunnen.
1359 : Conrad von Efringen.
1365 : Henman Rot.
1366 et 1374 : Hartmann Fröweler.
1367, 1369, 1371, 1373, 1383 et 1385 : Werner Erimann.
1368 : Jakob Fröweler.
1372, 1394 et 1396 : Konrad zer Sunnen (plus tard bourgmestre).
1375, 1391-1401, dans les années impaires : Jakob Ziboll.
1380, 1382 et 1384 : Peter von Laufen.
1386 : Heinrich Rosegg, ancien *Ammeister*.
1388 : Burkhard zem Haupte.
1389 : Dietrich Sürlin.
1398 et 1400-1408 : Henman von Erenfels.
1402 : Cünzlin von Laufen.
1403-1409 : Peter zem Angen.
1410 : Volmar von Uetingen.
1411 : Oswald Wartenberg (en 1412 *Ammeister*).
1412 : Henman Spitz.
1413, 1415, 1417 et 1421 : Henman Offenburg.
1414 et 1416 : Klaus Murer.
1418 et 1424 : Werner Murnhart.
1419, 1423 et 1425 : Hug zer Sonnen.
1422 : Götzmann Rot.
1426 : Johann Wiler, ancien *Ammeister*.
1427 et 1429 : Burkhardt Ziboll.
1428, 1430 et 1432 : Henman von Tunsel.
1431-1443, dans les années impaires et en 1447 : Hans Sürlin.
1434 et 1438 : Peter von Hegenheim.
1436 et 1440, 1442 et 1444 : Andreas Ospernell.
1445 : Eberhard von Hiltalingen.
1446-1454, dans les années paires : Werner Erimann.
1449, 1451-1453 : Heinrich Zeigler.
1455 : Friedrich Tichtler.
1456, 1458, 1460 et 1464 : Balthasar Schilling.

1457, 1459, 1461 : Hans Bremenstein.
1462 : Bernhard von Laufen.
1463, 1465 et 1467 : Kaspar von Regesheim.
1466-1474, dans les années paires : Heinrich Iselin.
1469, 1471 et 1473 : Hans Zscheggenbürlin.
1475, 1477 et 1479, 1485-1493 : Heinrich Rieher.
1476 et 1478, 1488 et 1490 : Thomas Sürlin.
1480 : Anton von Laufen.
1481 : Oswald Holzach.
1482 : Bernhard Schilling.
1484 et 1486 : Leonhard Grieb.
1492 et 1494 : Jakob Iselin.
1495 : Hans Jungermann.
1496, 1498 et 1500 : Peter Offenburg (plus tard bourgmestre).
1497, 1499, 1503 et 1505 : Niklaus Rüsch.
1501 : Friedrich Hartmann.
1502 : Lorenz Sürlin.
1504-1514 : Leonhard Grieb, le jeune.
1507-1517 : Hans Trutmann.
1516-1520 : Heinrich Meltinger (plus tard bourgmestre).
1519 et 1521 : Ulrich Falkner.
1522-1528 : Jakob Meyer zem Hirzen (plus tard bourgmestre).
1525-1527 : Lux Zeigler.
1529-1533 et 1545-1553 : Marx Heidelin.
1530-1533 : Balthasar Hiltprand.
1533-1544 : Theodor Brand (plus tard bourgmestre).
1545-1555 : Bläsi Schölli.
1554-1558 : Andreas Keller.
1556-1560 : Franz Oberriet (plus tard bourgmestre).
1557-1559 : Kaspar Krug (plus tard bourgmestre).
1559-1573 : Jakob Rüdin.
1560-1564 : Sebastian Doppenstein (plus tard bourgmestre).
1564-1570 : Bonaventura von Brunn (plus tard bourgmestre).
1570-1577 et 1591-1594 : Bernhard Brand.
1575-1579 : Ulrich Schultheiss (plus tard bourgmestre).
1578-1592 : Lukas Gebhard (plus tard bourgmestre).
1579-1589 : Franz Rechburger.
1592-1595 : Hans - Rudolf Huber (plus tard bourgmestre).
1594-1602 : Remigius Faesch (plus tard bourgmestre).
1595-1601 : Jakob Oberriet (plus tard bourgmestre).
1601-1609 : Melchior Hornlocher (plus tard bourgmestre).
1602 : Christian Fürfelder.
1604-1612 : Jakob Götz (plus tard bourgmestre).
1609-1611 : Sebastian Beck.
1611-1616 : Hieronymus Mentelin.
1612-1616 : Joh.-Wernhard Ringler (plus tard bourgmestre).
1616-1628 : Johann Heer.
1617-1618 : Bonaventura von Brunn.
1619-1621 : Sebastian Spörlin (plus tard bourgmestre)
1621-1624 : Hans-Heinrich Steiger.
1625-1629 : Joh.-Jakob Burckhardt.
1628-1630 : Joh.-Friedrich Ryhiner (plus tard bourgmestre).
1630-1636 : Joh.-Rudolf Faesch (plus tard bourgmestre).
1631-1634 : Leonhard Lützelmann.
1635-1645 : Joh.-Rudolf Wettstein (plus tard bourgmestre).
1636-1643 : Joseph Socin.
1644-1650 : Bernhard Brand.
1645-1654 : Joh.-Jakob Hummel.
1650-1655 : Leonhard Wentz.
1655-1661 : Hans-Heinrich Falkner.
1656-1683 : Joh.-Rudolf Burckhardt (plus tard bourgmestre).
1658-1660 : Niklaus Rippel (plus tard bourgmestre).
1660-1664 : Benedikt Socin.
1663-1667 : Andreas Burckhardt (plus tard bourgmestre).
1666-1684 : Joh.-Jakob Burckhardt (plus tard bourgmestre).
1667-1669 : Joh.-Ludwig Krug (plus tard bourgmestre).
1669-1683 : Emanuel Socin (plus tard bourgmestre).
1683-1691 et 1691-1705 : Christoph Burckhardt.
1684-1690 : Franz-Robert Brunschweiler (plus tard bourgmestre).
1690-1691 et 1695-1705 : Johann-Balthasar Burckhardt (plus tard bourgmestre).
1691 : Hans-Heinrich Zäslin.
1691 : Martin Staehelin.
1705-1722 : Andreas Burckhardt.
1705-1717 : Joh.-Jakob Merian (plus tard bourgmestre).
1717-1724 : Joh.-Rudolf Wettstein (plus tard bourgmestre).
1722-1730 : Niklaus Harder.
1724-1734 : Emanuel Falkner (plus tard bourgmestre).
1730-1731 : Samuel Merian (plus tard bourgmestre).
1731-1740 : Dietrich Forcart.
1734-1735 : Joh.-Heinrich Beck.
1735-1760 : Joh.-Rudolf Faesch (plus tard bourgmestre).
1740-1760 : Felix Battier (plus tard bourgmestre).
1760-1767 : Johannes De Bary (plus tard bourgmestre).
1760-1762 : Isaak Hagenbach (plus tard bourgmestre).
1762-1777 : Johannes Faesch.
1767-1784 : Achilles Leissler.
1777 : Daniel Mitz (plus tard bourgmestre).
1777-1789 : Johannes Ryhiner (plus tard bourgmestre).
1784-1796 : Andreas Buxtorf (plus tard bourgmestre).
1789-1790 : Peter Burckhardt (plus tard bourgmestre).
1790-1798 : Andreas Merian (plus tard bourgmestre).
1796-1798 : Peter Ochs.

Voir *Bas. C.* VI, 534 ; VII, 481. — Schönberg, p. 774, et les registres officiels. [A. B.]

VI. **Développement de la civilisation.** — 1. Commerce, Industrie et Trafic. Le point où le Rhin abandonnait sa direction vers le centre de la France pour aller vers le Nord, point où fut fondée la ville de Bâle, devint rapidement un carrefour important des routes de l'Europe centrale. Cette place prit particulièrement de l'importance avec la conquête romaine. Deux routes militaires y passaient : l'une venant de Vindonissa par le Bötzberg, l'autre d'Aventicum et Soleure à Argentoratum (Strasbourg) se rencontrant à Augusta Raurica. La politique clairvoyante des évêques contribua beaucoup au développement de la ville de Bâle : Henri de Thoune construisit, dans le premier quart du XIIIe s., l'un des plus anciens ponts du Rhin ; de Constance à la mer il n'y avait alors aucun autre pont fixe sur le fleuve. Cette circonstance donna à Bâle le monopole du trafic transrhénan.

Le même évêque créa le marché aux grains de Bâle en jetant un pont sur le Birsig. Pont du Rhin et marché furent le trait d'union commercial entre le Brisgau riche en vins, et le Sundgau aux abondantes récoltes. Bâle devint aussi un entrepôt de transport sur le Rhin, une étape importante sur la route des Alpes. Vers la fin du moyen âge, elle joua un rôle prépondérant dans le trafic de l'Italie avec les pays rhénans, la Hollande, les Flandres et le Brabant, ainsi que dans le grand commerce de l'Allemagne du Sud avec la France et l'Espagne. Le concile tenu dans ses murs de 1431 à 1448 fit naître une activité et un luxe inaccoutumés qui se traduisirent par un commerce plus intense et un grand développement dans la construction. L'industrie prospéra aussi. Heinrich Halbysen introduisit la fabrication du papier, afin de répondre aux besoins extraordinaires du concile. Une période critique pour l'œuvre de Halbysen suivit la clôture de cette assemblée, mais l'inauguration de l'Université, après 1460, par le pape Pie II, et l'introduction de l'imprimerie la sauvèrent. L'imprimerie fit probablement son apparition vers 1460 et, dès 1470, Bâle devenait la plus importante place d'imprimerie de l'Allemagne jusqu'à la fin du moyen âge. et au delà. Ces deux industries, non soumises aux obligations corporatives, donnèrent à la ville le bien-être et une culture plus raffinée. Le moment décisif du développement économique de Bâle fut la seconde moitié du XVIe s. lorsque les fugitifs de la contre-réformation quittèrent Chiavenna, Locarno, la Lorraine, le Brabant et même l'Angleterre pour y chercher asile. Le Grand Conseil accorda alors l'hospitalité à plusieurs savants illustres, à de grands commerçants et industriels dont les descendants forment aujourd'hui une grande partie du patriciat de la ville. Ils introduisirent le commerce et la teinture de la soie, la fabrication des satins et passementeries et posèrent ainsi les bases de la principale industrie actuelle : la fabrication des rubans. La bonnetterie, déjà pratiquée à domicile dans la campagne durant la guerre de Trente Ans, acquit aux XVIIe et XVIIIe s. une importance à peu près aussi grande. Une très forte impulsion fut donnée à la rubannerie par l'introduction, vers les années 1660-1670, du métier à seize trames, qui rendit Bâle sans rivale. La révo-

cation de l'Edit de Nantes, en 1685, provoqua l'émigration d'un certain nombre d'industriels français en pays allemands, ne parvint pas à ôter à la ville sa suprématie.

Outre les soieries, d'autres industries prospérèrent à Bâle aux XVII^e et XVIII^e s., tissage de la laine, teinturerie, tannerie et impression des indiennes. Cette dernière industrie s'étendit après la révocation de l'Edit de Nantes à Genève, Neuchâtel, dans le Nord et l'Est de la Suisse, dans les cantons de Zurich, Argovie et Bâle ; entre 1740 et 1745 aussi à Mulhouse. Bâle y joua un rôle prépondérant et ce ne fut point un hasard si l'ouvrage publié en 1766 sur les procédés de cette fabrication eut pour auteur un représentant de la principale famille bâloise d'imprimeurs d'indiennes, Jean Ryhiner.

Ces grandes industries d'exportation ont créé en grande partie la base solide de la richesse actuelle de Bâle. Lors de la chute du système corporatif, elles assurèrent l'existence et le développement des petites industries telles que la joaillerie et la poterie d'étain. Certaines de ces industries ont complètement disparu ; ainsi la bonnetterie, le tissage de la laine et les toiles peintes. Il en est de même pour le tissage des soieries et des velours, branche où la maison bâloise Bischoff tenait le premier rang dans l'exportation aux Etats-Unis au milieu du XIX^e s. Seule la rubanerie est restée prospère à Bâle.

Une série d'industries nouvelles sont nées au XIX^e s. ; sans l'industrie textile : la filature de la schappe, la fabrication du crêpe ; pendant un certain temps aussi la filature et le tissage du coton. La première, fondée vers 1820, a pris un tel essor que Bâle tient le premier rang en Europe avec Lyon et Novare. La construction des machines s'est développée parallèlement à l'industrie textile et s'est maintenue active malgré quelques crises. L'électrotechnique prit une grande importance dès son origine par l'invention de la dynamo Burgin en 1875 et la fondation de la société d'électricité Burgin & Alioth en 1881, aujourd'hui fusionnée avec Brown Boveri & C^ie à Baden. En outre une série de fabriques spéciales et de maisons d'installation ont été créées. La chimie des colorants, elle aussi en rapport étroit avec l'industrie textile, s'est développée beaucoup depuis 1850 et a atteint son épanouissement depuis la guerre européenne qui a supprimé la concurrence allemande chez les Alliés. Elle doit son origine à la transformation de la droguerie Geigy & C^ie en établissement pour la préparation de l'indigo et l'extraction des couleurs de bois, en 1856. En 1859-1860, un an après la première fabrique anglaise de couleurs d'aniline, il en fut installé une à Bâle. Une conséquence de cette industrie fut la fabrication de produits pharmaceutiques, tels que les remèdes contre la fièvre dès 1889 (phénacétine, antipyrine, antifébrine), les calmants, anesthésiques, antiseptiques (salol, lysol, airol, etc.), de la saccharine et de la vanilline. La plus grande entreprise de Suisse pour la préparation des alcaloïdes purs de plantes se trouve à Bâle. La guerre européenne a exigé de nombreux produits antiseptiques et galéniques : sels d'argent, préparations à l'ichtyol, sels de quinine et autres remèdes contre la fièvre, reconstituants, toniques ou antituberculeux. Les salines de Schweizerhalle, forées en 1836, ont fait naître la fabrique de soude de Zurzach et celle d'acide de Schweizerhalle.

La Suisse n'a besoin que du 5 à 10 % de la production de ces industries. L'exportation, qui absorbe le reste, a produit en millions de francs :

| | Rubans de soie | Schappe | Couleurs d'aniline | Indigo | Produits pharmaceut. | Saccharine | Alcaloïdes |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1912 | 41.47 | 27.7 | 25.75 | 1.51 | 4.83 | 0.7 | 1.— |
| 1913 | 42.06 | 28.3 | 24.84 | 3.91 | 5.08 | 0.8 | 1.— |
| 1914 | 47.55 | 22.92 | 26.55 | 5.07 | 4.66 | 0.9 | 1.59 |
| 1915 | 60.02 | 29.— | 29.— | 2.25 | 8.82 | 1.5 | 1.52 |
| 1916 | 73.11 | 61.— | 52.— | 5.82 | 13.27 | 1.1 | 1.4 |
| 1917 | 54.78 | 52.72 | 86.67 | 10.93 | 18.56 | 2.1 | 1.75 |
| 1918 | 52.88 | 38.74 | 91.18 | 6.86 | 13.28 | 3.55 | 1.41 |
| 1919 | 104.06 | 55.36 | 123.66 | 12.18 | 11.1 | 3.1 | 4.8 |
| 1920 | 135.14 | 57.1 | 195.52 | 15.39 | 11.1 | 4.65 | 11.75 |

Ces chiffres concernent l'exportation de toute la Suisse, non de Bâle seul, mais pour les produits pharmaceutiques et la schappe la production du reste du pays est insignifiante. L'indigo ne se fabrique qu'à Monthey, par la Société bâloise d'industrie chimique. L'exportation du ruban est aussi très réduite dans le reste du pays. Les couleurs d'aniline et la saccharine se fabriquent uniquement et entièrement à Bâle. Pour juger des chiffres, il faut tenir compte de l'augmentation des prix durant la guerre ; les quantités de marchandises exportées n'ont que peu ou pas augmenté. Quoi qu'il en soit, ces chiffres témoignent de l'intensité de la vie industrielle et commerciale de Bâle.

Les industries d'exportation dans lesquelles la ville n'occupe pas la place prépondérante sont la fabrication du crêpe, la construction des machines, certaines branches de l'électrotechnique moderne : la fabrication des dynamos, compteurs, interrupteurs, bobinages, isolateurs, lampes à incandescence, etc. D'autres industries produisent uniquement pour le pays : tuilerie, poterie, confection de blouses et tabliers, meunerie, manufacture du tabac. La brasserie a ses principaux centres en Suisse à Bâle et à Rheinfelden. La guerre a développé un grand nombre d'industries et en a fait naître beaucoup ; toutes ne sont pas destinées à durer.

La situation de Bâle au point de vue du transit s'affermit au XIX^e s. par la construction des grandes routes alpines et celles du Hauenstein supérieur et inférieur. Le chemin de fer les remplaça bientôt et fit de Bâle un des centres du trafic avec l'Europe centrale. La guerre mondiale lui fit beaucoup de tort à cause de sa proximité de la frontière et de sa situation excentrique par rapport au commerce intérieur. Le trafic international reprit un peu depuis l'armistice ; la gare alsacienne fut rouverte aux voyageurs le 3 mars 1919 et la gare badoise le 14 septembre de la même année. Le transfert des douanes françaises de Saint-Louis à la gare des C. F. F. et allemandes à la gare badoise, le 1^er juin 1921, fut un nouveau progrès important.

La situation actuelle de la ville sur la frontière de trois pays, recouvrée après une interruption de cinquante ans, est pleine de promesses pour l'avenir. Les maisons internationales d'expédition et de transport ont augmenté ; deux banques de commerce importantes, une de Suisse romande, l'autre de Suisse allemande, se sont établies. Toutes les grandes banques du pays y sont représentées, sauf la maison Leu & C^ie de Zurich.

La navigation sur le Rhin fut arrêtée entièrement durant la guerre européenne, jusqu'à fin avril 1919, date à laquelle elle fut de nouveau libre. Elle ne put, depuis, se développer que peu et passe actuellement par un moment critique, la France désirant accaparer le fleuve en vue d'en utiliser l'énergie. La construction du nouveau port, sur la rive droite, entre l'embouchure de la Wiese et la frontière près du Petit-Huningue, progresse rapidement et doit être terminée en 1921. Seule la régularisation du Rhin entre Strasbourg et Bâle permettra le développement de la navigation fluviale suisse, en reliant directement le pays à la mer. [T. GEERING.]

Le réseau des tramways bâlois, construit par l'Etat, a été inauguré le 6 mai 1895. Il mesure 55,6 km et a franchi la frontière en plusieurs endroits : Saint-Louis 1899, Allschwil 1904, Riehen 1907-1908, Grand-Huningue 1910, Bruderholz 1915, Lörrach 1919, Muttenz 1921. [F.M.]

2. ECOLES. Nous sommes peu renseignés sur les écoles de la ville de Bâle au moyen âge. D'après ce que l'on sait, elles ne devaient que peu différer de celles d'ailleurs. Il existait des écoles de chapitre, de couvent et de paroisse dans la Cathédrale, à St. Pierre, St. Leonhard, chez les cordeliers, les dominicains, à St. Martin, St. Theodore et peut-être aussi à St. Alban. Elles préparaient au service de l'église, mais recevaient aussi des élèves laïques externes. Plus tard, ce fut la ville qui dut s'occuper de ces derniers. Au XV^e s., il y eut des écoles allemandes privées à côté de ces écoles latines ; elles recevaient les enfants d'ouvriers et de bourgeois, garçons et filles, moyennant un écolage fixe. Les écoliers étrangers, ou bacchants, doivent parfois avoir été très nombreux, surtout quand ils trouvaient des maîtres capables, comme Glaréan et Myconius.

La situation changea après la Réforme, quand la direction des écoles, des églises et de l'assistance échut

à l'Etat. Trois membres du Petit Conseil et le secrétaire de la ville furent désignés en 1529 pour exercer la haute surveillance des églises et des écoles de la ville et de la campagne ; ils étaient dénommés députés *(Deputaten)* Au XVIII^e s., ils eurent à leur tête le nouveau ou l'ancien bourgmestre comme haut inspecteur. Des commissions ou des conseils scolaires furent en outre institués pour l'étude des questions d'école ; la surveillance des diverses écoles fut confiée à des inspecteurs.

Les *écoles latines* furent à l'origine celles de la cathédrale, de Saint-Pierre et de Saint-Théodore. Ces deux dernières devinrent en 1589 des écoles communales et seule la *Schule auf Burg* ou gymnase, comme elle s'appela dès lors, resta une école latine sans cesser de donner l'enseignement élémentaire aux enfants de la paroisse de la Cathédrale. Les élèves de latin furent séparés des autres en 1690 et une école allemande ou école d'arithmétique fut instituée et confiée au calligraphe J.-J. Spreng. Dans le gymnase proprement dit, on enseignait le latin, le grec, la dialectique, la rhétorique, la religion et le chant ; l'histoire, la géographie et les mathématiques s'y ajoutèrent en 1715 ; l'allemand, le français et les sciences naturelles en 1796. Au XVI^e s., il n'y avait que 19 heures obligatoires par semaine : de 7 à 9 heures ou de 8 à 10 heures le matin et de 1 à 3 heures l'après-midi, avec jeudi et samedi après-midi libre. La loi scolaire de 1796 fut la première à prévoir 32 à 34 heures de leçons par semaine. Les meilleurs pédagogues de ce temps furent : l'organisateur de l'école de la Cathédrale, Thomas Platter, † 1582, Beatus Helius, † 1620, Johannes Bernoulli, inspecteur en 1725 et en 1726 enfin, promoteurs d'une nouvelle tendance, Isaac Iselin et Pierre Ochs.

En dehors de l'école de la Cathédrale qui se composait du gymnase et de l'école primaire, il exista jusqu'en 1817 les écoles de garçons de St. Pierre, des cordeliers, de Saint-Théodore, et les écoles de filles de Saint-Martin (transférées en 1604 aux cordeliers) et du Lindenberg dans le Petit-Bâle. Les écoles de garçons et l'école de filles du Grand-Bâle étaient desservies par un précepteur et un proviseur travaillant dans la même salle ; l'école de filles du Petit-Bâle n'avait qu'un maître. Pendant la troisième heure de classe du matin, les enfants d'ouvriers, qui ne payaient pas d'écolage recevaient un enseignement gratuit (école des pauvres ou école libre). Dans les deux classes, l'enseignement comprenait la lecture, l'écriture et la religion. L'âge d'entrée et de sortie n'était pas fixé.

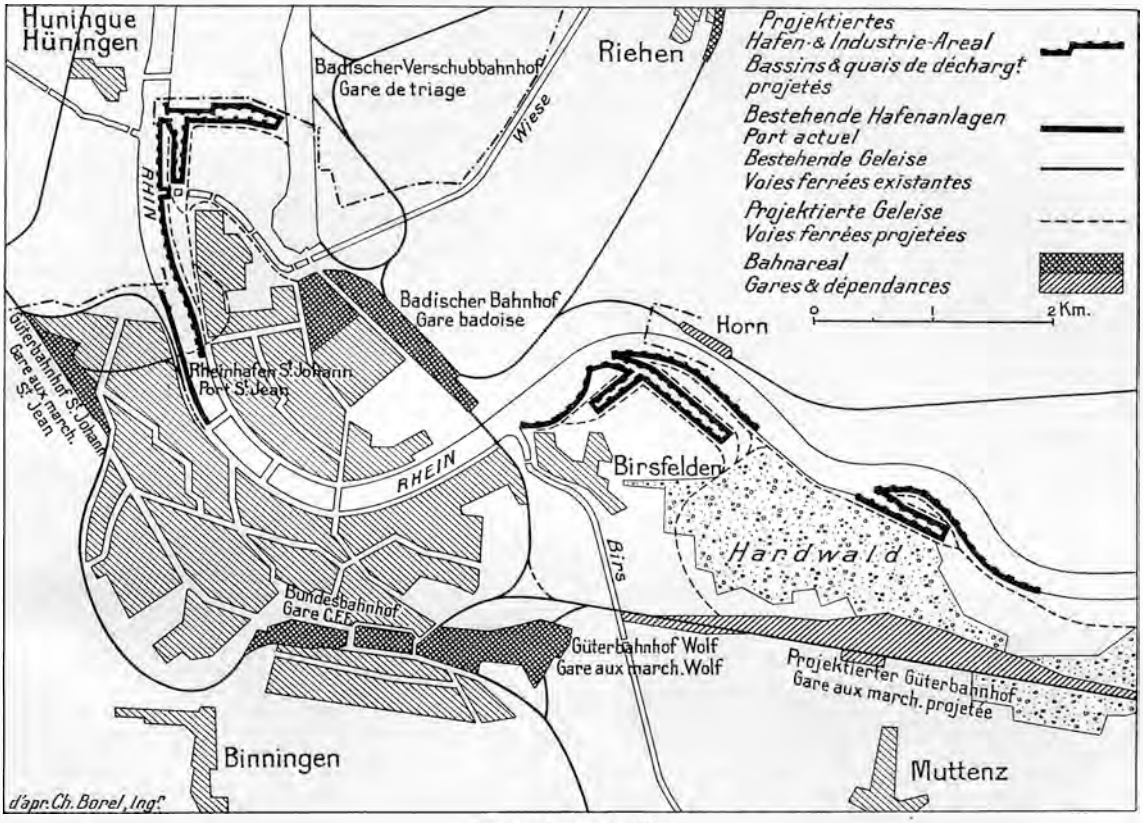


Projet du port de Bâle.

A l'origine, au temps de la Réforme, la jeunesse de la campagne était réunie par les pasteurs trois ou quatre fois l'an, puis une fois par mois à l'église. Les écoles officielles succédèrent à ces leçons, puis les écoles de second ordre (*Nebenschulen*) instituées et soutenues par les gens de la campagne. Quand, en 1799, Stapfer, ministre de l'instruction publique, fit une enquête générale sur les écoles, Riehen n'avait pour instituteur qu'un ex-vicaire : Bettingen n'avait qu'un ancien soldat qui tenait la classe dans une chambre à coucher, et Petit-Huningue qu'un imprimeur d'indiennes.

La législation scolaire du XIX^e s. connaît des écoles de garçons, de filles, et de campagne. Par la loi de 1817, celle de la Cathédrale conserva ses deux classes, celles des paroisses en reçurent trois et deux divisions, formant six années de fréquentation obligatoire. Le *pædagogium* fut rattaché au gymnase, avec trois classes, l'obligation d'apprendre le latin fut supprimée, l'école réale devint une section réale, puis en 1841 une école autonome nommée, dès 1880, école secondaire de garçons.

En 1852 fut créé le gymnase réal, l'école réale actuelle, continuée en 1858 par l'école des arts et mé-

tiers, aujourd'hui école réale supérieure, divisée en sections réale et commerciale. Cette dernière porte depuis 1908 le titre d'école de commerce cantonale.

Le développement des écoles de jeunes filles se fit plus lentement. Les deux établissements de la ville reçurent chacun en 1822 une division élémentaire et une division réale, chacune de trois années d'études. La loi de 1840 prévoyait quatre écoles communales chacune de quatre ans, auxquelles s'ajoutait une école réale de deux ans. Cette dernière forma en 1870 l'école secondaire des jeunes filles avec trois ans d'études. Pour la population des fabriques exista de 1838 à 1861 l'école de Klingental, école municipale de répétition pour garçons et filles. Elle fut remplacée en 1862 par une école des pauvres ou école libre, au Silberberg, complète, destinée aux enfants des deux sexes. Ils ne payaient pas d'écolage et recevaient en outre du pain le soir, des habits, et, de janvier à mars, la soupe à midi. En 1869, ces enfants furent transférés dans les écoles publiques.

L'école des jeunes filles, fondée par la Société d'utilité publique, fut ouverte en 1813 après quelques essais malheureux au cours du XVIII^e s., pour les classes aisées qui n'envoyaient ordinairement pas leurs enfants à l'école publique ; elle fut reprise par l'Etat en 1818. Elle fut constituée en 1825 en cinq classes faisant suite aux quatre années primaires.

Les trois écoles de campagne étaient en 1817, comme celles du district inférieur, sous l'inspectorat du pasteur Bischoff à Muttenz. Dès 1839, elles comprenaient toutes trois une division élémentaire de six ans, une classe de répétition durant jusqu'à l'instruction religieuse, une école d'ouvrages féminins et une section facultative de perfectionnement. La classe de répétition dura deux ans dès 1860, les leçons ne durant qu'une demi-journée. Le village de Riehen la remplaça partiellement en 1875, par une école secondaire. Bettingen n'eut son école secondaire qu'en 1896. Depuis la fusion du Petit-Huningue avec Bâle en 1893, les écoles de la campagne sont soumises à un inspectorat spécial. Les caisses scolaires créées en 1860 pour les communes rurales existent encore comme fonds scolaires.

Depuis la loi de 1880, trois autres institutions privées furent reprises par l'Etat : l'école enfantine, l'école des arts et métiers et l'école de travaux féminins ; en outre, des cours spéciaux furent institués pour la formation de maîtres primaires.

La loi du 18 avril 1895 règle l'organisation et la conduite des classes enfantines officielles et le contrôle des écoles privées. En 1919, il y en avait 104 de la première catégorie et 10 de la seconde.

Le 27 juin 1884 parut le décret fédéral sur l'enseignement professionnel et en décembre 1886, le Grand Conseil créa une école des arts et métiers. Elle se subdivise depuis 1918 en cinq sections : 1. classes générales de dessin et de peinture ; 2. construction ; 3. arts industriels ; 4. mécanique et technique ; 5. alimentation et vêtement. Des 599 classes de 1919, 362 étaient des cours d'apprentis. Cette institution continue l'école de dessin fondée en 1796 par la Société d'utilité publique et à laquelle était attachée depuis 1851 une école de modelage, que la Société céda en 1887 à l'Etat.

Par la loi du 11 octobre 1894, l'Etat acquit aussi l'école de travaux féminins fondée par la même Société en 1878. Elle comprenait en 1919 317 classes avec 5127 élèves. Les cours spéciaux pour le perfectionnement des maîtres primaires commencèrent en automne 1892 ; ils comprennent trois semestres. Toute la formation des instituteurs doit être réglée par une loi spéciale.

Depuis la publication de la loi scolaire actuelle, des classes complémentaires ont été ajoutées à l'école secondaire ; elles sont libres et gratuites, et subventionnées par la Confédération pour le développement de l'enseignement commercial et économique ; c'est ainsi que l'école supérieure des jeunes filles possède une section générale de commerce de quatre classes, une section pédagogique et de gymnase de cinq années, enfin un cours frœbelien. Les écoles secondaires de garçons et de filles ont une cinquième et une sixième année, qui dans l'école des filles sont divisées en classes de commerce, de ménage et de vendeuses.

La loi scolaire de 1839 recommandait déjà les écoles complémentaires libres, qui acquirent une grande importance avec l'introduction des examens de recrues. Il fut décidé en 1882 d'organiser ces écoles, facultatives en ville et, à titre d'essai, obligatoires dans la campagne. Toutefois, un enseignement complémentaire obligatoire n'a pas encore pu être créé. D'ailleurs, des cours commerciaux populaires doivent être institués par la ville en faveur des jeunes gens ayant quitté les écoles. La plupart de ceux qui existent déjà sont soutenus par la Société d'utilité publique.

L'écolage a été supprimé partout, sauf à l'Université. Dans les classes inférieures et moyennes, le matériel de dessin et d'écriture a été distribué gratuitement depuis 1881 et les manuels imprimés depuis 1888. Un administrateur du matériel scolaire fonctionne depuis 1914.

Tout ce qui concerne l'éducation fut confié de 1798 à 1832 à un Conseil d'éducation, de 1832 à 1874 à un Collège d'éducation, et depuis, à un département auquel est adjoint un Conseil d'éducation de 9 membres. A la tête de chaque établissement se trouve une commission d'inspection et un directeur d'école nommé aussi recteur, inspecteur ou préposé. Les organes du personnel enseignant sont les conférences officielles et les synodes scolaires libres. Les maîtres ont droit à une pension et sont tenus depuis 1918 de faire partie de la Caisse des veuves et des orphelins des employés de l'Etat bâlois. Une caisse centrale de remplacement existe depuis 1920.

La nouvelle loi scolaire, qui va être présentée sous peu au Grand Conseil (1921), prévoit les modifications suivantes : l'école primaire, de quatre années, est suivie d'une école générale moyenne de deux ans, puis le gymnase classique et moderne, les écoles réales, de jeunes filles, de jeunes gens, l'école secondaire des filles, l'école primaire prolongée et les classes de perfectionnement. Une école de commerce cantonale, inférieure et supérieure, réunira tous les jeunes gens des deux sexes étudiant actuellement cette branche dans les écoles réales de filles, et à l'école secondaire des garçons et des jeunes filles. Alors que les deux gymnases, l'école réale, celle des jeunes filles et l'école de commerce auront leurs inspectorats particuliers, les classes populaires de garçons et de filles, les degrés primaire, moyen et secondaire des trois cercles de Grand-Bâle Est, Grand-Bâle Ouest et Petit-Bâle dépendront d'inspectorats locaux ; la direction des écoles de ces cercles sera confiée à six recteurs dont l'un aura, en outre, la responsabilité des écoles de la campagne. Des délégués du personnel enseignant siégeront à l'inspectorat avec le droit de vote, les compétences des conférences seront augmentées, le synode scolaire deviendra institution officielle. De grandes sommes sont dépensées chaque année pour l'éducation (plus de 6 millions et demi de francs en 1919).

La bienfaisance en faveur des écoliers indigents consacre chaque année des sommes importantes pour des distributions de soupe, de pain, de lait, de chaussures, de drap scolaire, pour des séjours de vacances, etc.

Voir Fechter : *Gesch. des Schulwesens in Basel.* — Hess : *Gesch. des Schulwesens der Landschaft Basel bis 1830*, dans *B V G* Bas. 1896. — Burckhard-Biedermann : *Gesch. des Gymnasiums in Basel.* — Zingg : *Das Schulwesen auf der Landschaft Basel nach den amtlichen Berichten an das Erziehungs-Comité im März* 1798. — Le même : *Das Schulwesen der Stadt Basel bis Ende des 18 Jahrhunderts*, dans *Bericht der Töchterschule in Basel* 1899. — P. Burckhardt : *Gesch. der Töchterschule in Basel*, annexe au *Bericht der Töchterschule* 1906. — *Gesch. der obern Realschule in Basel*, dans *Schulbericht* 1905. — H. Frey : *Die Knabensekundarschule in Basel.* — K. Schneider : *Unsere Schulen vor 100 Jahren*, dans *Bericht der Realschule* 1869. — *Kleinkindererziehung und der Fröbel'sche Kindergarten*, dans *Grenzpost* 1878. — *Entstehung und Entwicklung der staatlichen Kleinkinderanstalten in Basel.* — Largiadèr : *Das Schulwesen von Baselstadt*, 1880-1895. — X. Wetterwald : *Die freiwillige Schulsynode.* — Miaskowski : *Die Gesell-*

Entrée du Général Bonaparte dans la ville de Bâle, le 24 novembre 1797, arrivant d'Italie pour se rendre au Congrès de Rastatt.
*Publié par Chr. de Mechel, à Bâle.*

Costumes de Bâle-Campagne.
J.-C. Althaus de Bölchen et Maria Mohler de Diegten,
peints par J. Reinhard en 1792. Mus. hist., Berne.

Costumes de Bâle-Campagne.
Hans Jacob Mohler d'Eptingen et Verena Schaub de Rumligen,
peints par J. Reinhard. Mus. hist., Berne.

Costumes de Bâle-Campagne.
J. Schäfer et Salomé Mohler de Diegten,
peints par J. Reinhard en 1792. Mus. hist., Berne.

Uniformes bâlois de 1830.
Flanqueur, grenadier, tirailleur, infanterie.
D'après la collection de E. Pochon-Demme, Berne.

*schaft zur Beförderung des Guten und Gemeinnützigen.* — *Bericht über die Tätigkeit des Schulfürsorgeamts im Jahre 1920.* — *Livre bleu* de la Société d'utilité publique Rapports du Département de l'Instruction publique. — Arch. d'Etat Bâle. [L. FREIVOGEL.]

Martin et professeur à l'Université, déploya une activité considérable. Le triomphe de la Réformation à Berne donna l'impulsion décisive à Bâle. La foi nouvelle fut proclamée à la suite du soulèvement populaire de fév. 1529, et l'ordonnance du 1er avril sui-

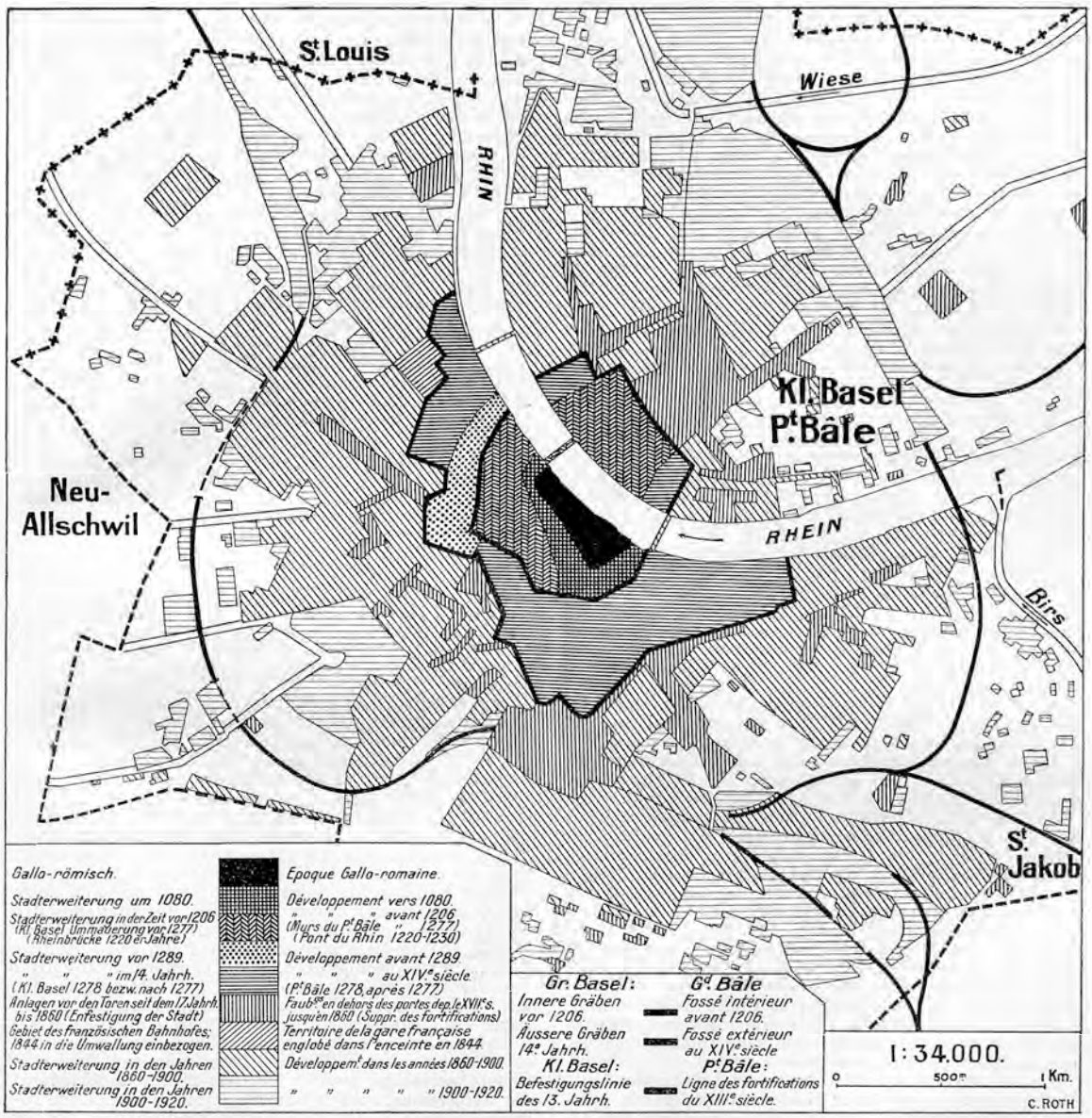


Plan historique de la ville de Bâle.

3. ÉGLISES. 1. *Église protestante. a) Sa fondation au XVIe s.* Bâle, ville d'imprimeurs et d'humanistes, entra de bonne heure en contact avec le mouvement luthérien. Déjà pendant l'été de 1518, Capito, curé de la cathédrale, correspondit avec le réformateur de Wittenberg, et la même année encore, l'imprimeur Johannes Froben publia un recueil des écrits de Luther. Le mouvement réformiste ne prit toutefois de la consistance qu'avec l'arrivée de Jean Œcolampade en nov. 1522. Œcolampade se mit immédiatement en relations avec Zwingli, et comme curé de Saint-

vant fondait l'Église réformée de Bâle. La ville fut divisée en quatre paroisses : celles de la cathédrale, de Saint-Pierre, de Saint-Léonard et de Saint-Théodore ; un antistès était à leur tête. Durant la période des luttes confessionnelles, Bâle cessa d'être un centre de l'humanisme, mais prit une certaine importance au point de vue protestant et devint un asile pour de nombreux réformés fugitifs. Jean Calvin y publia en 1536 son *Religionis christianæ institutio* ; Pierre Ramus entretint pendant un an des relations suivies avec les théologiens de Bâle ; Andreas Boden-

stein de Karlstadt, y mourut en 1541 comme pasteur et professeur ; c'est de là que Sébastien Castellion adressa à l'humanité cette question : *De hæreticis, an sint persequendi*. Après le massacre de la Saint-Barthélemy eut lieu la fondation de la paroisse française de Bâle.

Pendant que ces hommes et d'autres comme Sébastien Franck, Jakob Acontius, Fausto Sozzini et David Joris jouissaient de l'hospitalité de Bâle, l'Eglise avait à subir une violente tourmente. Le troisième antistès, Simon Sulzer, qui était en même temps superintendant de la partie supérieure du margraviat de Bade, chercha à rapprocher Bâle des luthériens. Il fit échouer l'adhésion de Bâle à la deuxième confession helvétique, mais travailla en faveur du concordat de Wittenberg. Le successeur de Sulzer, Grynäus, fit rentrer l'Eglise dans sa tradition réformée et la consolida définitivement en rééditant, en 1590, la confession de Bâle.

*b) Période orthodoxe*. Dans les cent vingt années suivantes, on s'efforça de conserver rigoureusement les fruits de la Réformation. En 1610 Amandus Polanus de Polansdorf, écrivit son célèbre *Syntagma theologiæ christianæ* et prit la défense de l'orthodoxie de la Faculté de théologie. En 1618-1619, Wolfgang Meyer et Sébastien Beck contribuèrent à préciser le dogme calviniste au synode de Dordrecht. L'antistès Gernler lutta avec le professeur Johannes Buxtorf contre l'universalisme de Saumur et de Sedan. Le premier dota l'Eglise de Bâle d'une liturgie qui fut employée jusqu'en 1826 ; il prit en outre part aux travaux préparatoires de la *Formula consensus*. Avant et après la révocation de l'Edit de Nantes, Bâle s'efforça de venir en aide de toutes manières aux coreligionnaires de France. A l'intérieur, l'Eglise s'efforça de dénoncer la corruption du haut de la chaire, ce qui provoqua le soulèvement de 1691.

*c) Piétisme et influence philosophique*. Dès 1686, l'Eglise de Bâle n'exigea plus l'adhésion à la *Formula consensus*. Un esprit nouveau se faisait jour parmi les théologiens à l'instar de ce qui se passait à Neuchâtel et à Genève. Les efforts des piétistes, qui voulaient pour eux la plus grande part des biens célestes, conquirent les Bâlois, de sorte que Joh.-Friedrich Rock, qui se disait inspiré, trouva en 1736 un groupe d'adhérents prédisposés. Dans la suite, le mouvement s'accentua sous l'influence de deux hommes, le comte de Zinzendorf, le fondateur des Frères moraves en 1740, et Hieronymus Annoni, pasteur à Muttenz en 1749. Dans leur entourage, Joh. Aug. Urlsperger trouva des partisans, de sorte que Bâle, après la fondation de la *Deutsche Christentumsgesellschaft*, en 1780, devint le véritable centre piétiste du continent. Mais la ville d'Isaac Iselin, le fondateur de la société d'utilité publique, ne pouvait se fermer à l'influence de l'esprit philosophique. Cette tendance nouvelle atteignit son point culminant au moment de la République Helvétique.

*d) 1803-1921*. Les XIXe et XXe s. sont dominés par la lutte entre les tendances de régénération et de destruction qui avaient pris naissance dans les périodes précédentes. A Bâle, on se libère de l'étroitesse dogmatique et rompt les liens qui unissaient l'Église et l'État en même temps que se manifeste une vie et une foi chrétienne plus intense.

La confession de foi fut battue en brèche par Joh.-Wilhelm Rumpf et Franz Hörler, et malgré de puissants défenseurs tels que le professeur Christoph-Johann Riggenbach, l'antistès Immanuel Stockmeyer, les pasteurs S. Preiswerk, E. Stæhelin et Jacob Riggenbach, elle cesse d'être obligatoire en 1873. L'année suivante, le premier pasteur réformiste fut installé. Trente ans plus tard, la question de la séparation de l'Église et de l'État fut posée à l'occasion d'une demande de subvention annuelle par les catholiques romains. Après sept ans de luttes pénibles, la séparation fut acceptée. Elle n'est pas complète en ce sens que, en vertu de la constitution de 1910, l'État conserve la haute surveillance sur l'Église qui s'administre elle-même. La nouvelle organisation est entrée en vigueur le 1er avril 1911.

La vie religieuse prit un grand essor pendant le XIXe s. En 1804 fut fondée la Société biblique de Bâle ; en 1815, la Société des Missions de Bâle. Différents instituts furent également créés : celui de Beuggen en 1820 ; de Riehen, pour sourds-muets, 1830 ; de Chrischona, 1840 ; la maison des diaconesses de Riehen, 1852 ; la Société évangélique de la ville, 1859 ; l'école de prédicateurs, 1876.

De nombreuses sectes ont fait leur apparition à Bâle : les Nazaréens, à la suite des révélations de Johann-Jakob Wirz ; les Mennonites en 1847, successeurs des anabaptistes du temps de la Réforme ; les Darbystes, les Fröhlichianer, les Baptistes, les Adventistes, les Sabbatistes et d'autres. Le séjour à Bâle de William Caird en 1849 donna naissance à la communauté catholique-apostolique des Irvingiens, actuellement existe encore à côté de cette dernière une communauté néo-apostolique ; puis on trouve encore l'Église des saints des derniers jours, l'Église méthodiste, fondée en 1860, l'Armée du salut, les Scientistes, 1911, et les Etudiants de la Bible. — Voir : Ed. Blœsch : *Gesch. der Schweiz. reformierten Kirchen*. — Wilh. Hadorn : *Kirchengesch. der reformierten Schweiz*. — Herm. Henrici : *Die Entstehung der Basler Kirchenverfassung*, dans *STZ* 1918. [Ernst STÆHELIN.]

2. *Église catholique romaine* (après la Réformation). La paroisse catholique romaine compte dans la ville de Bâle environ 41 000 membres dépendant de l'évêché de Bâle-Lugano (siège épiscopal à Soleure). Le libre établissement dans la ville fut interdit aux catholiques depuis la Réformation jusqu'en 1848 et le droit de bourgeoisie leur fut refusé jusqu'en 1860 s'ils ne s'engageaient pas à faire baptiser leurs enfants protestants. Un culte catholique eut lieu pour la première fois de nouveau en 1766 dans la chapelle particulière du résident impérial. On toléra par la suite tacitement que les 400 catholiques établis en ville y assistassent. Les sacrements pouvaient également y être administrés ; le premier baptême eut lieu en 1768, le premier mariage en 1784, le premier enterrement en 1798. Le Conseil céda en 1792 l'église de Saint-Martin au culte catholique ; le service était fait par les capucins de Dornach. La jeune communauté s'augmenta de nombreux émigrés lors de la Révolution française, et parmi les troupes suisses complétant la garnison se trouvaient aussi nombre de catholiques des petits cantons. En 1798, le nouveau gouvernement assigna comme lieu de culte le magasin du Clarahof, local contenant environ cent personnes. La même année encore, les catholiques eurent part à l'église de Sainte-Claire (*Clarakirche*) qui leur fut définitivement abandonnée en 1817. Les protestants y tinrent cependant leurs cultes hebdomadaires jusqu'en 1853. De 1814 à 1817, cette église ayant servi de magasin militaire, les catholiques durent retourner à l'église de Saint-Martin. A la suite de deux agrandissements, il devint possible en 1859 de reprendre Sainte-Claire, après avoir utilisé en 1858 la *Predigerkirche*. La paroisse s'organisa en 1797, avec Roman Heer, comme premier curé. Elle a construit trois églises avec leurs cures : Sainte-Maria, à la Holbeinstrasse, 1885 ; Saint-Joseph, dans l'Amerbachstrasse, 1901 ; l'église du Saint-Esprit, dans la Thiersteinerallee, 1912.

La paroisse avait décidé en 1875 de demeurer libre et indépendante de l'État. Elle a constitué ainsi une société privée au sens de l'article 28 du Code fédéral des obligations, sous le nom de Paroisse catholique romaine de Bâle. Les statuts et leurs modifications datent de 1876, 1903, 1919. Le comité est formé de 12 à 20 membres élus en nombre à peu près égal par les diverses paroisses.

La paroisse a fondé des asiles, des homes, des orphelinats, ainsi qu'une école privée catholique qui comptait lors de sa suppression en 1884 : 792 garçons. 929 filles, 40 maîtres et maîtresses. L'hôpital catholique, 1880-1909, dut être fermé pour des raisons sanitaires et financières. Journaux : *Basler Volksblatt* (1873), *Pfarrblatt* (1913). [I. A. H.]

3. *Église catholique-chrétienne*. Les décrets du concile du Vatican du 18 juillet 1870 au sujet de l'infaillibilité du pape et de sa haute autorité épiscopale provoquèrent dans la paroisse catholique de Bâle, comme en d'autres

lieux, une forte opposition. Les opposants se groupèrent en Union des catholiques libéraux ; ils organisèrent des conférences et entrèrent en relations avec leurs coreligionnaires du reste de la Suisse. Ils crurent tout d'abord pouvoir s'opposer au nouveau dogme avec l'appui de l'État. Quand cet espoir dut être abandonné, ils émirent des prétentions sur l'église et la fortune de la paroisse catholique afin de célébrer un culte régulier. Mais exclus des services religieux et des sacrements, ils se décidèrent à s'organiser pour leur propre compte. 350 signatures des deux sexes ayant été réunies, la paroisse fut constituée le 18 octobre 1873, et le 1er mars 1874 eut lieu le premier culte, à l'église de Saint-Martin, cédée dans ce but par le gouvernement pour trois ans. Le 14 octobre de la même année, le Dr Watterich en fut élu curé. Quelques réformes furent introduites dans le service et dans la vie religieuse ; la langue allemande fut employée pour la messe et toutes les cérémonies cultuelles, la confession obligatoire remplacée par une contrition commune, le célibat des prêtres supprimé. La paroisse prit une part très active à la constitution de l'église catholique-chrétienne suisse et se rattacha à l'évêché constitué par cette église. En 1877, la paroisse obtint son propre lieu de culte : la *Predigerkirche* restaurée par l'État. Elle fut inaugurée le 23 décembre par un service solennel célébré par l'évêque E. Herzog. La loi du 24 juillet 1878 reconnut officiellement à la paroisse la qualité d'église nationale-catholique. L'État se chargea des frais du culte. Dès 1879, le curé Otto Hassler s'occupa avec tant de zèle de l'extension de la paroisse que bientôt un second curé devint nécessaire ; à sa mort, en 1896, Karl Weckerle lui succéda, puis Adolf Küry. La réorganisation des relations entre l'Église et l'État bâlois, en 1911, fut d'une importance capitale. La suppression du budget des cultes fut compensée par la munificence de l'État qui paya 150 000 francs à la paroisse. L'église et la cure devinrent sa propriété. Les quelque 3000 membres de la paroisse payent en 1920, 18 394 francs de contributions et la fortune, non compris l'église et la cure, se montait à 209 910 francs. [A. K.]

4. *Juifs. Communauté israélite.* La présence des Juifs à Bâle est signalée dans la première moitié du XIIIe s. Il est cependant probable qu'ils s'établirent dès la fin du XIIe s., lors des émigrations qui conduisirent les Juifs vers le haut Rhin après les premières croisades.

L'histoire des Juifs à Bâle se divise en quatre périodes nettement délimitées : — I. Des origines aux persécutions de 1348-1349. — II. De 1362 à 1397. — III. Période de séjours temporaires, 1397-1800. — IV. De 1800 à nos jours.

I. Les Juifs habitaient presque tous des maisons dépendant du chapitre de Saint-Léonard, au *Rindermark* (actuellement *Untere Gerbergasse*) et aux environs ; quelques-uns étaient établis même au Petit-Bâle. Il n'existait pas de quartier juif *(ghetto)*. La synagogue se trouvait dans la maison *Zum alten Safran* ou dans la *Kürsnerlaube*, au *Rindermarkt*. Le cimetière était situé hors de la ville : *Judengarten zu Spalon*, sur une partie du futur *Werkhof*, près de la place de Saint-Pierre. Les Juifs étaient alors prêteurs d'argent, mais s'occupaient aussi du trafic des terres. En droit public, ils étaient sous la protection, non de l'évêque, mais de l'empire. La communauté fut victime des persécutions suscitées par l'accusation d'avoir empoisonné les fontaines lors de l'épidémie de peste qui ravagea l'Europe en 1348 et 1349. Le 16 janvier 1349, les Juifs furent livrés au feu sur une île du Rhin près de l'embouchure du Birsig.

II. Quoique les bourgeois et le Conseil eussent juré de ne plus recevoir de Juifs durant des siècles, ceux-ci furent admis à nouveau dès 1362 et on ne s'opposa pas à leur établissement jusqu'à la fin du XIVe s. Ainsi se constitua la seconde communauté. Ses membres habitaient les mêmes lieux que précédemment et leur situation sociale et juridique resta la même. La synagogue était dans la maison qui s'appela encore longtemps *Judenschule*, au *Grünpfahlgässlein* 1, où se trouve actuellement la Banque populaire suisse. La communauté ne put recouvrer son ancien cimetière. Pendant quelque temps, elle enterra probablement dans une autre ville ; dans la dernière décade du XIVe s., un nouveau cimetière fut créé hors des murs, à *Spitalscheuren*, entre *Æschengraben* et *Sternengässlein*. Plusieurs Juifs furent médecins, ainsi maître Gutleben qui devint médecin de la ville. En 1397, accusés à nouveau d'avoir empoisonné les fontaines, les Juifs quittèrent spontanément la ville.

III. De 1397 au commencement du XIXe s., il n'y eut plus de Juifs établis à Bâle. Des textes qui semblaient affirmer le contraire ont été reconnus inexacts. Quelques personnes furent parfois tolérées temporairement ; mais il n'est pas fait mention d'établissements durables. Au XVIIe s., de nouvelles colonies juives se formèrent dans le Sundgau, probablement comme conséquence de la guerre de Trente ans. Par la suite, Bâle entra avec elles en relations étroites qui durèrent sans interruption pour

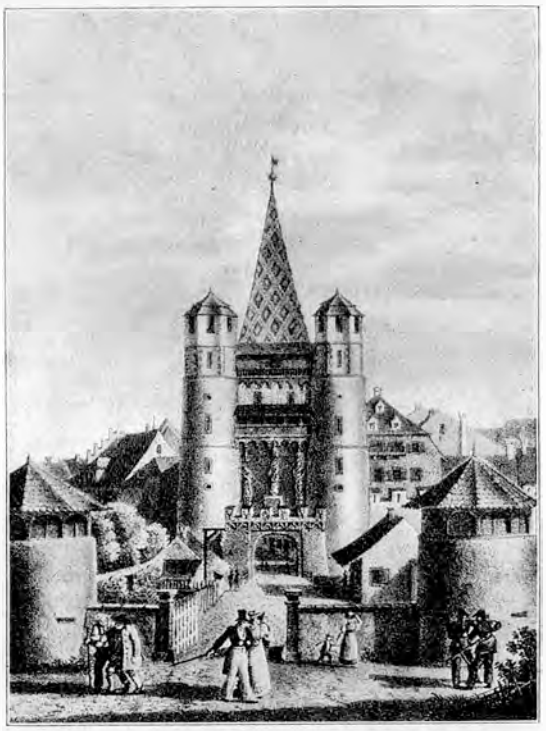

Le Spalentor à Bâle.
D'après une lithographie de A. Merian.

ainsi dire jusqu'à la dissolution de ces communautés. La ville leur servit en quelque sorte de centre commercial et plus tard aussi d'asile, surtout en 1789, lors des persécutions en Alsace. La Révolution française provoqua de grands changements ; le péage personnel, en particulier, imposé aux Juifs, fut supprimé en 1797.

IV. Le droit de libre établissement reconnu aux Juifs par la constitution helvétique ne provoqua d'abord à Bâle que l'arrivée de quelques personnes isolées. Les arrivées devinrent plus nombreuses sous l'Acte de Médiation, qui ne connaissait pourtant plus ce droit, mais on n'osait s'y opposer à cause des accords conclus avec la France. 41 familles s'établirent ainsi dans la ville jusqu'en 1814, et la troisième communauté se fonda en 1803 ou 1804. Le culte eut lieu successivement dans la maison *Zum Venedig* au *Schlüsselberg* et à la *Lys* ; puis dans une maison de l'*Unterer Heuberg*, et enfin, dans la synagogue de la même rue. La communauté dut lutter dès 1815 contre de nombreuses difficultés ; elle fut menacée d'expulsion totale ou d'extinction. Même sous les gouvernements réactionnaires de Louis XVIII et Charles X, la France intervint en sa faveur et exigea que les Israélites français établis fussent tolérés ; mais elle renonça pour le moment à exiger l'ad-

mission de nouveaux établissements. Dans ces circonstances, la communauté diminua sans cesse. Elle ne comptait plus, en 1847, que 11 familles et 104 personnes. Les tentatives faites pour faciliter l'émancipation des Juifs demeurèrent d'abord sans résultat visible et ne trouvèrent aucun appui dans la Constitution fédérale de 1848. La France, et après elle l'Amérique du Nord et l'Angleterre, intervinrent activement en leur faveur. En 1864, lors de la conclusion du traité de commerce avec la France, la liberté d'établissement fut accordée aux Juifs Alsaciens-Français, et en 1865, lors de la revision partielle de la Constitution fédérale, également à ceux d'Argovie. Depuis lors, la population israélite a constamment augmenté.

Le *Spahlenschwibbogen* à Bâle. D'après un dessin de Guise.

Après la paix de 1871, la communauté composée jusqu'alors d'éléments exclusivement alsaciens augmenta par l'arrivée d'émigrants argoviens et allemands. En 1872, les Juifs furent pour la première fois reçus bourgeois. La communauté occupa en 1868 une synagogue nouvellement construite, au coin des rues Euler et de Leimen ; elle fut notablement agrandie en 1893. L'élément russo-polonais qui a augmenté beaucoup dans la dernière décade, forma des communautés religieuses séparées. Le rabbin de Hegenheim en Alsace fonctionna à Bâle jusqu'en 1883 ; un rabbinat fut institué en 1886. Actuellement la communauté israélite de Bâle forme une association au sens du Code civil suisse. — Voir M. Ginsburger : *Die Juden in Basel*, dans *BZ* VIII, 315. — A. Nordmann : *Geschichte der Juden in Basel 1397-1875*, dans *BZ* XIII, 1. [A. Nordmann.]

4. Arts et Architecture. — C'est avec la reconstruction de la cathédrale, de 1006 à 1019, par l'empereur Henri II qui la dota d'un trésor magnifique que commence l'histoire artistique de Bâle. Les restes de l'église de cette époque sont la base de la tour de Saint-Georges ; le « retable d'or », un devant d'autel avec figures en lamelles d'or et décorations de filigrane (aujourd'hui au musée de Cluny à Paris) ; une superbe croix d'autel (au musée des arts industriels de Berlin), ainsi que deux intéressantes plaques sculptées provenant de la décoration des XI^e-XII^e s. Après l'incendie de 1185, l'aménagement intérieur dura jusque vers 1220 ; de cette époque, datent le chœur avec la crypte et la galerie (la partie supérieure a été reconstruite en style gothique après le tremblement de terre de 1356) ; du début du XIV^e s. les chapelles des nefs latérales, le jubé, aujourd'hui galerie de l'orgue, de 1361 ; la voûte de la nef centrale du commencement du XV^e s. Celle-ci, avec ses lourds faisceaux de piliers et ses tribunes, rappelle les constructions lombardes. L'ancien portail principal, la porte de Saint-Gall, d'influence lombarde et française méridionale, est avec la « porte d'or » de Freiberg (Saxe) le plus important portail d'église romane de l'Allemagne Il faut encore signaler parmi les parties intéressantes : les figures d'une Roue de la Fortune ornant une fenêtre ronde, les reliefs des chapiteaux et des frises, les portraits en ronde bosse de deux architectes, et quelques figures fantaisistes d'animaux destinées primitivement dans l'art de la haute Italie, à supporter les colonnades d'un portail (Musée historique).

De la première période gothique, vers 1260-1280, datent notamment les deux églises des ordres mendiants ; celle des cordeliers possède un chœur d'une hauteur inusitée. Un des plus beaux morceaux de sculpture de l'époque, la pierre tombale de la reine Anna à la cathédrale, est postérieure à 1281 ; peu après apparurent les quatre statues du portail et les chevaliers de la façade (le Saint-Georges a été restauré au XIV^e s.), ainsi que de nombreuses pierres tombales et autres sculptures du XIV^e s.), à la cathédrale et à Saint-Léonard.

L'architecture et la sculpture ont connu au XV^e s., particulièrement pendant le concile, de 1433 à 1447, et au début du siècle suivant, un magnifique épanouissement. A citer notamment : les églises de Saint-Théodore (1420) ; de Saint-Léonard (1489 par Hans Niesenberger) ; l'achèvement de la cathédrale : élévation de la voûte de la nef centrale, construction des tours de Saint-Georges (1420-1440), de Saint-Martin (1488-1500) par Hans von Nussdorf, transformation du cloître roman (1430-1460) et de la petite cour à côté (1470-1480) ; en outre, comme travaux décoratifs, signalons les stalles du chœur (vers 1430), les fonts baptismaux (1465) et la chaire en pierre (1486). Jacob Sarbach construisit la jolie fontaine du marché aux poissons (1486) et l'avant-cour du Spalentor (1473, la tour elle-même date de 1400 environ). Parmi les maisons d'habitation ont été conservés, au moins en grande partie : l'hôtel de l'évêque (1450-1460) et celui de la corporation de la Clef (1480-1483) par Ruman Fäsch.

Le début du XVI^e s. est marqué par la construction de l'hôtel de ville de 1501 à 1512. Le hall ouvert du rez-de-chaussée est d'un type qui ne se rencontre ailleurs qu'en Italie. La décoration, commencée en gothique tardif, fut terminée après 1530 en charmante renaissance allemande. Deux portails et en outre quelques fontaines de cette époque et un peu postérieures, notamment celle dite de Holbein, furent les premières applications du style nouveau à des monuments de pierre. Un superbe spécimen de gothique tardif est la chambre dite *Zscheckenburlin* de l'ancien couvent des Chartreux (1509). La « destruction des images » par les réformés a laissé subsister peu de sculptures: des statues à la fontaine du marché au poisson (1380 environ), au Spalentor (1410 environ), et quelques bonnes sculptures sur bois aujourd'hui au Musée historique Dans le domaine de la peinture monumentale du XV^e s. les principales œuvres ne nous sont connues que par des mentions dans les documents ou de rares copies. Ainsi les célèbres Danses des morts; l'une se trouvait au couvent de Klingental (fin du XIV^e s.), l'autre, la plus connue, était peinte sur les murs du cimetière des dominicains (1440 environ). En revanche, l'on possède d'un des pionniers de la peinture réaliste, Konrad Witz, qui devint Bâlois pendant le Concile, plusieurs tableaux, fragments importants de décoration d'autel ; des spécimens des ateliers de miniaturistes de cette époque. La tapisserie dont Bâle était un centre important de production au XV^e s. est forte-

ment représentée au musée historique de cette ville. Signalons enfin parmi les illustrations de livres imprimés à Bâle la gravure d'un saint Jérôme, premier travail de ce genre qu'on connaisse d'Alb. Durer, qui vint à Bâle en 1491, dans son voyage d'apprentissage. Vingt-cinq ans plus tard arrivait dans la même ville le jeune Augsbourgeois Hans Holbein, qui devait y passer la partie la plus fructueuse de sa vie de 1515 à 1531. Il y déploya une activité artistique des plus variées et des plus intenses, dont on peut se rendre compte encore aujourd'hui grâce au zèle collectionneur de quelques bâlois du XVI^e s. Gravures sur bois au nombre de plus de 1200, cartons pour vitraux à sujets profanes et religieux, projets de pièces d'orfèvrerie et peinture, peinture dans tous les genres, depuis l'enseigne d'un maître d'écriture jusqu'aux portraits d'un Erasme, d'un Boniface Amerbach, au retable de la passion et de la madone pour le bourgmestre Meyer zum Hasen, aux peintures murales (malheureusement détruites) de la salle de l'hôtel de Ville et de la façade de la maison *zum Tanz*, et au buffet d'orgue de la cathédrale. Après la Réformation les commandes se firent plus rares, de sorte que Holbein, après un séjour momentané en Angleterre, se fixa définitivement dans ce pays. Son départ paralysa longtemps le développement de la vie artistique de Bâle, d'autant plus que le seul artiste de valeur parmi ses contemporains, l'orfèvre et dessinateur Urs Graf, était mort en 1527. Ce n'est que vers la fin du siècle que reparurent des travaux importants d'architecture: les façades de la maison de la *Geltenzunft* (1573) et du Spiesshof, qui sont des modèles intéressants de la haute Renaissance De la même époque et du même style l'on possède de magnifiques travaux en bois (chambre au musée historique, encadrements de portes à l'Hôtel de Ville), ainsi que les peintures de Hans Bock (qui travailla de 1572 à 1623) entre autres la décoration de la façade de l'Hôtel de Ville. Au XVII^e s., Bâle produisit de nouveau un artiste de grande renommée, Matthæus Merian (1543-1650).

Le XVIII^e s. fut une époque particulièrement florissante pour l'architecture bâloise. On lui doit entre autres l'hôtel du Margrave (Hôpital bourgeois), de nombreuses maisons patriciennes et des maisons de campagne. A ces édifices en style rococo, dont les plus importants sont l'Hôtel Ramstein (1730); le « Delphin », la Maison Blanche et la Maison Bleue, et l'Hôtel His sur la place Saint-Pierre (vers 1765), succédèrent en style Louis XVI, la maison « zum Kirschgarten » (1782) et tôt après le « Sommerkasino » en pur style classique. Parmi les peintres du XVIII^e s. citons : R. Huber, Esperlin, J.-H. Keller, M. Neustück, et Emanuel Büchel. Peter Birmann et son fils Samuel, Nahl et Hieronymus Hess († 1850) furent leurs successeurs au XIX^e s. Puis Bâle a produit en même temps que son meilleur critique d'art, Jacob Burckhardt, un des plus grands peintres de l'époque moderne, Arnold Böcklin. Quoique celui-ci n'ait passé, pendant l'âge mûr, que quelques années à Bâle, la ville peut se flatter de posséder ses peintures murales du musée et du pavillon Sarasin et d'avoir rassemblé au musée une collection de ses tableaux qui, comme celle de Holbein, n'a sa pareille nulle part. Deux collègues plus jeunes que Böcklin, H. Sandreuter et E. Stückelberg, ont également connu une renommée au delà des frontières de Bâle. L'on peut dire d'eux et du très grand nombre des artistes bâlois actuels que malgré leur dépendance inévitable des grands centres artistiques, de Paris notamment, ils ont su se créer un art bien à eux où domine la note du pays. [M. W.]

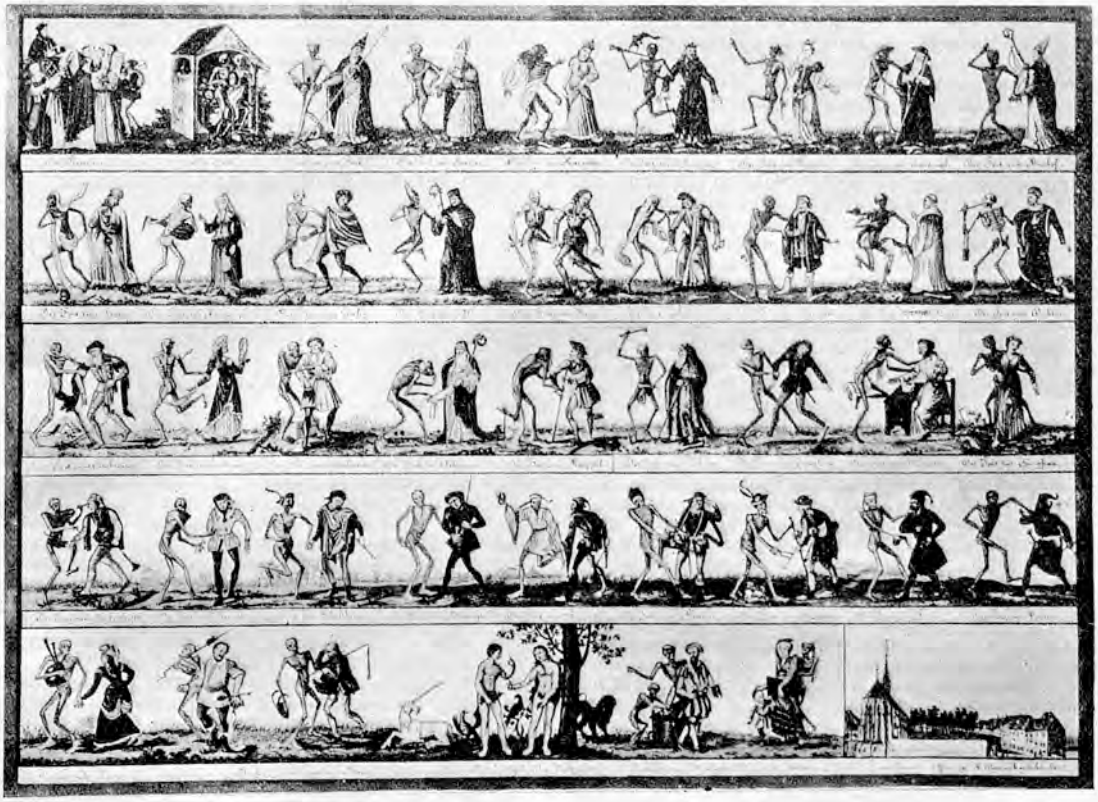

La Danse des Morts, d'après une aquarelle de Rod. Feyerabend, 1805, reproduisant une fresque du XV^me s. se trouvant sur les murs du cimetière du couvent des dominicains (Musée hist. de Bâle).

5. LITTÉRATURE. Le goût de la poésie paraît avoir existé à Bâle très anciennement. Les noms des héros et les reproductions de scènes tirées des légendes héroïques, qui se trouvent dans le chœur et dans la crypte de la cathédrale, en font foi A l'époque des Minnesänger on rencontre entre autres *Walther von Klingen*, le fondateur du couvent de Klingenthal. Le premier poète important est *Konrad von Würzburg*, † 1287 ; parmi ses œuvres, les légendes d'*Alexius*, de *Sylvester* et de *Pantaleon* ont été composées à l'instigation de mécènes bâlois haut placés. Il a habité longtemps la Spiegelgasse, actuellement Augustinergasse. Le coloris et le ton de ses brillants tableaux de la vie des chevaliers ont probablement été empruntés à la vie de Bâle au temps de l'empereur Rodolphe. Jusqu'à la Réformation on ne voit plus à Bâle de poète de quelque importance. Le premier littérateur de renom au début des temps nouveaux est *Sébastian Brant*, † 1521 ; son *Narrenschiff* parut à Bâle en 1494. Cet auteur satirique, venu de Strasbourg, a vécu près de 30 ans à Bâle où il entretint des relations avec les humanistes les plus célèbres. On peut citer après lui *Pamphilus Gengenbach*, imprimeur et auteur dramatique de l'époque de la Réformation ; il était originaire de Nuremberg et fut le seul lien entre Bâle et les *Meistersinger*. L'auteur satirique *Valentin Bolz*, † 1560, de Rufach (Alsace), était prédicateur à l'église de l'Hôpital et à celle des Cordeliers. Ses pièces nous font connaître la civilisation de Bâle à cette époque Le *Glückhaft Schiff* de *Joh. Fischart* est rempli d'allusions à la région des environs de Bâle et à des faits locaux. La guerre de Trente ans inaugure une époque de silence et de stérilité qui dura presque sans interruption jusqu'au XVIII^e s. où l'on peut citer le professeur *J. Spreng* (1699-1768) qui fut couronné comme poète par l'empereur Charles VI pour ses brillantes traductions des psaumes. Son *Idiotikon Rauracum* est son œuvre maîtresse. Le jeune *Pierre Ochs* (1752-1821) fit bientôt oublier ses poésies de jeunesse par son histoire de *Bâle*. Ce n'est qu'au XIX^e s. que Bâle eut ses propres poètes. *J.-P. Hebel* fraya une nouvelle voie en faisant usage du dialecte indigène. Le développement intellectuel fut favorisé bientôt par une renaissance de la vie scolaire et universitaire, par la poésie classique d'Allemagne, par la création d'un théâtre permanent et surtout par les travaux de *Wilhelm Wackernagel*, germaniste et premier professeur de littérature moderne. *Philippe Hindermann*, instituteur primaire, se fit le poète chroniqueur plein d'humour de son lieu d'origine, le Petit-Bâle. Le poète lyrique, *K.-R. Hagenbach* occupe un rang plus élevé. *Balth. Reber* composa des tableaux historiques. Avec Wackernagel, qui appartient à la littérature de l'Allemagne, on voit se former une véritable école de poètes bâlois. Th. Meyer-Merian, Jonas Breitenstein et Fr. Oser lui doivent beaucoup. En premier lieu il faut citer *Jacob Burckhardt*, le plus grand historien et historien de l'art, de Bâle, qui a publié deux petits volumes de poésies lyriques. *Jacob Mühly* a publié des ouvrages en dialecte et en haut allemand. Les ouvrages de *Th. Meyer-Merian* (1818-1867) sont fortement influencés par Jérémias Gotthelf ; il excelle surtout dans l'idylle et dans de courts morceaux épiques, peintre hors ligne de scènes de la vie bâloise *Jonas Breitenstein*, pasteur à Binningen, est, de tous les poètes bâlois, celui qui a le plus de chaleur et de sentiment. Cependant quant au succès, ils sont tous surpassés par *Fr. Oser*, pasteur-chansonnier, le préféré de tous les compositeurs de chœurs pour voix d'hommes et de chœurs mixtes. A côté de lui on peut citer les poètes lyriques et dramatiques *Immanuel Stockmeyer*, *Jacob Probst* et *Arnold von Salis*. Un élément épique s'introduit dans la littérature bâloise avec trois noms féminins : *Selma* (pseudonyme d'une Bâloise), *Emma Kron* (M^me C Brenner), et *Elis. Hetzel-Hetzel* qui cultiva le roman historique local. Tous ces auteurs furent influencés par Gœthe et Hebel. C'est le cas aussi pour *R. Kelterborn* qui publia des pièces bouffonnes de couleur locale et une idylle. Cette prédilection pour la poésie idyllique s'explique par le caractère bâlois qui est en général contemplatif. On a tenté de donner un aperçu de l'activité des poètes bâlois dans une collection de poésies lyriques, la *Basilea poetica* (parue pour la première fois en 1874).

Le développement général de la ville donna naissance à un nouvel essor littéraire favorisé par les représentations théâtrales, la vie scientifique, un commerce de librairie florissant et de fécondes relations avec l'étranger. Dans le cours des vingt ou trente dernières années, nous voyons surgir un grand nombre de poètes de talent. *Rudolf Wackernagel*, l'historien de la ville, * en 1855, montre qu'il a hérité du talent de son père en composant des festivals. *C.-A. Bernoulli*, * 1868, ouvre la série des écrivains plus jeunes ; il cultive à la fois les genres dramatique et épique et le roman. *Jacob Schaffner*, * 1878, *Hermann Kurz*, * 1880 et *Felix Möschlin*, * 1882, ont écrit des romans locaux. Parmi les contemporains, on peut encore citer : *Albert Gessler*, *Emile Beurmann*, le peintre, *Alfred Sarasin*, *Emanuel Stückelberger*, *Rud. Schwarz*, *Ruth Waldstätter*, *Paul Kaegi*, *Fritz Liebrich*, *Theobald Bærwart*, *Willy Schalch*, *Franziska Stœcklin*, *Paul Siegfried* et avant tout *Dominik Müller*, l'écrivain satirique bâlois par excellence. La Société d'utilité publique et la Société *Quodlibet* travaillent actuellement à répandre la culture littéraire. — Voir pour plus de détails les articles consacrés aux noms ci-dessus. [Ernst JENNY.]

6. MUSIQUE Les plus anciens renseignements sur la musique à Bâle concernent l'exercice du chant sacré par le clergé, les œuvres chorales du couvent des dominicains et des chartreux, l'introduction de l'orgue à la cathédrale (Pentecôte 1303). Plus tard sont mentionnés des constructeurs d'orgues, ainsi Hans Tugi ; puis les fifres de la ville, petit orchestre d'instruments à vent subventionné par le Conseil, chargé de fournir les hérauts, de jouer à ses banquets et de donner des sérénades, l'été, sur le pont du Rhin. Ces fifres furent dans la suite des musiciens employés comme *Turmbläser* jusque dans le XVIII^e s. — Au XVI^e s., la musique fit son apparition dans les grands spectacles populaires et dans des réunions privées, chez Félix Platter, Bon. Amerbach, Ludwig Iselin. (Partitions à la bibliothèque publique.) Le chant protestant se développa ; Samuel Mareschall, organiste de la cathédrale, publia un recueil de cantiques. Au XVIII^e s. apparurent les concerts privés. Un *Collegium musicum* organisa des concerts pour ses membres et ses invités, dans lesquels chantaient des cantatrices italiennes ; un orchestre d'amateurs et de professionnels y joua les nouvelles symphonies. Les directeurs furent Pfaff, Dömmelin, Kachel, etc. La musique instrumentale était aussi appréciée dans la vie privée. Lukas Sarasin, à la « Maison Bleue », possédait des collections d'instruments et d'œuvres musicales et donnait des concerts dans sa salle de concert. Au XIX^e s. les amateurs furent peu à peu remplacés dans l'orchestre par des professionnels La société des concerts, plus tard *Allgemeine Musikgesellschaft*, donna au casino, et dès 1876 à la salle de musique, des concerts d'abonnement, aujourd'hui accessibles à chacun. Les directeurs furent : Tollmann, Wassermann, Reiter, Volkland, Suter. Les trois derniers dirigèrent aussi le *Gesangverein* fondé en 1824 et la *Liedertafel* fondée 1852. Des auditions régulières de musique de chambre eurent aussi lieu et des chœurs d'hommes furent constitués ; le plus ancien est le *Basler Männerchor* (1825). Les exécutions des œuvres de Bach ou Beethoven à la cathédrale sont réputées. (Première exécution de la Passion de saint Jean 1861 ; Jubilé de Beethoven 1894.) Il faut mentionner encore le chœur populaire de la société d'utilité publique, très nombreux, ainsi que le *Bachchor* qui exécute des cantates à la cathédrale. De grandes fêtes musicales eurent lieu en 1820, 1840, 1860 (Société suisse de musique), 1852, 1875, 1893 (Fête fédérale de chant), 1903 (Allgemeiner Deutscher Musikverein), 1917 (Société des musiciens suisses).

L'opéra (théâtre de la ville) n'acquit que tardivement une réelle valeur, le système du fermage usité jusqu'à la fin du XIX^e s. s'y opposant. Sous la direction du maître de chapelle Gottfried Becker, les exécutions sont devenues irréprochables.

L'école de musique, fondée en 1867 par J.-J. Schäublin, et le conservatoire (1905), autrefois dirigé par S Bagge, ont surtout été développés par Hans Huber,

directeur de 1896 à 1918 ; puis par son successeur, Hermann Suter et depuis l'automne 1921, par Willy Rehberg. L'école comptait 1256 élèves en 1920, elle réunit tout l'enseignement musical et théâtral. Il existe, en outre, nombre d'écoles de musique privées.

L'Université possède une chaire de musique (prof. Nef) ; cette branche figure aussi au programme de l'université populaire.

Les principaux compositeurs bâlois sont Hans Huber et Hermann Suter ; au XIXe s., Auguste Walter. — Voir K. Nef : *Die Musik in Basel.* — W. Merian : *Basels Musikleben im 19. Jahrh.* ; *Gedenkschrift der Allgemeinen Musikschule.* — Bernoulli, dans *Schweizerische Musikzeitung*, 1905. — Riggenbach et Wölfflin, dans *Basler Beiträge*, vol. 7 et 9. — Meyer, Probst, Refardt, dans *BJ* 1884, 1890, 1905, 1920, 1921. — Publications jubilaires du Männerchor, de la Liedertafel et du Gesangverein. [E. REFARDT.]

7. ORGANISATION MILITAIRE. A Bâle, comme dans d'autres villes, le service militaire reposait au moyen âge essentiellement sur la bourgeoisie. Les unités de troupes étaient formées par les quinze corporations et la Chambre haute *(Hohe Stube)*, collège des chevaliers et Achtburger, auxquelles vinrent s'ajouter en 1392 les trois sociétés du Petit-Bâle. Jusqu'à la suppression de la Chambre haute en 1515, celle-ci fournissait la cavalerie tandis que l'infanterie était recrutée dans les corporations, auxquelles incombait aussi le service de garde dans la ville. L'obligation de porter les armes commençait à 14 ans révolus ; au XVIe siècle à 16 ans. Dans les expéditions, les quinze corporations étaient divisées en quatre corps, bannières, auxquels s'ajoutèrent dès 1392 les trois bannières de la bourgeoisie du Petit-Bâle. Dans chacun de ces corps, les corporations et sociétés conservaient leurs emblèmes particuliers tandis que l'emblème général était la bannière de la ville. Dans le service impérial, celle-ci était accompagnée de la bannière d'empire. Pour la défense de la ville, les corporations étaient également divisées en quatre corps, dès 1411 en cinq corps, qui avaient chacun la garde d'un secteur de murailles. Le lieu de rassemblement de toute la milice était le marché aux grains. Dès 1400, par suite de l'accroissement territorial de Bâle, les contingents des bailliages vinrent s'ajouter à ceux de la ville. Vers 1460, les troupes bâloises comptaient environ 2000 h. de pied fournis par les corporations (dont environ 200 arbalétriers et 50 coulevriniers) et 80 cavaliers ; en outre 600 h. d'infanterie pris dans les quatre bailliages. Peu à peu on fit appel à des mercenaires, notamment des archers et des cavaliers. Chaque bourgeois devait s'équiper à ses frais. L'artillerie de défense de la ville se composait à l'origine de *Springolfe* (arbalètes montées sur un banc) ; celle de siège, de balistes. Le premier canon employé par la ville fut fondu en 1378 ; les pièces de campagne, *Tarrasbüchsen*, firent leur apparition dans l'expédition de 1425. Le soin de l'artillerie incombait au maître canonnier. La direction des affaires militaires était en mains du Conseil, dès 1373 d'une commission du Conseil. Toutes les affaires importantes de la ville étaient confiées à une sorte de Conseil secret, appelé d'abord *Heimlicher*, puis dès 1406 les *Neuf* et à partir de 1445 les *Treize*.

Tandis qu'à l'origine chaque bourgeois, à l'exception des conseillers, devait personnellement accomplir ses devoirs militaires, l'usage s'implanta peu à peu dans la suite de se trouver des remplaçants rétribués. Ce qui était exception d'abord devint la règle au XVIIe s. pour tous les bourgeois aisés. On aboutissait ainsi de plus en plus à la troupe soldée, lorsque la guerre de Trente ans fournit l'occasion d'enrôler sur une plus grande échelle. Cette troupe soldée atteignit en 1622 le chiffre de 400 h. divisés en quatre compagnies de 100 h. ; à la conclusion de la paix son effectif fut considérablement diminué. De cette troupe sortit la première garnison de la ville de Bâle, qui avait pour principal service la garde des portes. La caserne était au *Blömlein*, un bâtiment de l'ancien couvent de Steinen. Les soldats ne devaient pas être Bâlois ; seules les places de sergents et d'officiers étaient confiées à des bourgeois. La garnison subsista jusqu'à la fin du XVIIIe s. L'entrée d'une garnison française, en octobre 1798, qui prit immédiatement le service de garde des portes, dépouilla la garnison de la ville de ses principales fonctions. Un an après elle fut dissoute. Pendant la Républiqne Helvétique Bâle fut ainsi sans garnison. En 1804, la garnison fut rétablie sous une autre forme et sous le nom de *Standescompagnie*. Son effectif légal était de 200 h., et son principal devoir était de monter la garde sous les portes de la ville. La caserne était également au Blömlein. La compagnie était sous les ordres d'un commandant qui était en même temps commandant de place. Elle prit part aux actions militaires de 1831 à 1833 et dans la journée du 3 août 1833 elle couvrit, comme arrière-garde, la retraite de la milice bâloise. La conséquence de cette défaite fut l'occupation du canton par les troupes fédérales et la dissolution de la Standescompagnie. Après la constitution du canton de Bâle-Ville, les autorités militaires s'occupèrent à fin 1834 de reconstituer une nouvelle garnison. Elle reçut le nom de *Standestruppe*. Elle fut bientôt cependant au-dessous de sa tâche. Les désertions ne faisaient que se multiplier, provoquées surtout par le bureau d'enrôlement français de Saint-Louis. Le service de place devenait plus difficile d'année en année. La mauvaise discipline obligea même en 1848 à un licenciement partiel de la troupe. On pensait de plus en plus à la supprimer, lorsque, après maintes désertions, toute la garde de la porte Saint-Jean abandonna son poste dans une nuit de décembre 1855 pour aller s'enrôler pour la guerre de Crimée au bureau anglais de Huningue. En conséquence le Grand Conseil, dans une séance extraordinaire de janvier 1856, supprima la garnison de Bâle. Avec elle disparaissait aussi la dernière troupe permanente de Suisse.

Dans la campagne les hommes étaient aussi astreints au service de 16 à 60 ans ; les rôles étaient tenus par le bailli. Chacun avait à se procurer les armes et l'équipement ; on en faisait même une condition pour l'autorisation de mariage. Dès 1619, on fit annuellement des inspections. Jusqu'en 1700 environ la troupe se composa de deux divisions ; 600 hommes, l'élite, devaient se tenir toujours prêts ; les autres seulement en cas de besoin. Toutefois une organisation militaire plus complète fit défaut jusqu'à la conclusion du défensional de 1688. Tous les hommes des XIII cantons astreints au service, furent divisés en trois contingents et chaque canton eut à fournir un nombre d'hommes déterminé. Pour le premier contingent, Bâle dut fournir 400 hommes et une pièce de six livres ; pour le second et le troisième, le double. De cette manière, Bâle fut aussi forcé d'introduire une discipline plus sévère. La division en compagnies date de 1688 ; ensuite on partagea la campagne en huit districts militaires, chacun de deux compagnies. Le recrutement et la répartition eurent lieu par le bailli. En 1713 et en 1714 on forma deux régiments d'infanterie, chacun de neuf compagnies. En 1735, on ajouta une compagnie de grenadiers par régiment. Ce n'est qu'en 1795 environ qu'on adjoignit à chaque régiment une compagnie de chasseurs. Chaque régiment était commandé par un colonel, un lieutenant-colonel et un major ; chaque compagnie avait trois officiers ; on les choisissait tous sans exception parmi les bourgeois de la ville. Dès le début, l'artillerie fut complètement négligée ; ce n'est qu'en 1781 qu'on créa un parc d'artillerie de deux compagnies de 60 hommes et deux canons. L'effectif d'un régiment d'infanterie était peut-être de 2100 à 2200 hommes en moyenne. Comme instructeurs, on employait des soldats d'âge mûr qui avaient servi. Un officier, le *Landmajor*, était commandant en chef. On faisait l'exercice le dimanche après le service divin, ce qui occasionna des conflits avec le clergé. Deux inspections avaient lieu annuellement, sur lesquelles on possède des rapports lamentables.

Pour terminer, citons encore la Compagnie de volontaires de la ville de Bâle, créée par le major Nicolas Miville et composée de 80 jeunes gens. En 1746 on porta l'effectif à 250 hommes, de sorte qu'on fut à même de former une section d'artillerie et une de cavalerie. Dès 1745 la compagnie porta l'uniforme. Dans la suite, sa

tâche consista surtout à fonctionner lorsqu'il y avait des fêtes ou des revues. Elle survécut à la Révolution et ne fut dissoute que lorsque tous les bourgeois furent astreints au service militaire en vertu de l'organisation militaire adoptée sous l'Acte de Médiation. — Voir Auguste Bernoulli dans *BZ* 1918. — Paul Kölner dans *BZ* 1907 et 1909. — Carl Wieland : *Ueber das basleriscbe Militärwesen*. — L.-A. Burckhardt : *Gemälde der Schweiz* XI : *Der Kanton Basel*. — A. Heusler : *Mitteilungen aus den Basler Ratsbüchern z. Z. des 30jäh. Krieges*, dans *BVG Bas.* VIII. — Le même : *Der Bauernkrieg*. — Hans Wieland : *Einiges über die... Militärgesellschaft von Basel*, dans *Schweiz. Militärzeitschrift*, 1854. — Barth. — Rud. Wackernagel : *Geschichte der Stadt Basel* II, 1, p. 294-313. [C. R. et H. Tr.]

8. ORGANISATION JUDICIAIRE. Deux faits sont particulièrement importants dans l'histoire de l'organisation judiciaire de la ville de Bâle : 1° Que la ville comme place de marché formait un district judiciaire spécial. 2° Que dès le XII^e s. la juridiction sur la ville n'était pas remise à l'avoué de l'évêque, mais à un bailli épiscopal spécial. Cette fonction était exercée par des ministériaux de l'évêque. Le tribunal du bailli de Bâle était en concurrence avec celui de l'évêque, dont il dépendait et à qui revenait une part des amendes qu'il infligeait. Cependant le tribunal de l'évêque a rarement fonctionné à côté de celui du bailli. Ce dernier, sous la présidence du bailli, prononçait sur les crimes graves, particulièrement sur ceux qui demandaient des peines sévères, et sur les procès en matière immobilière. Quelquefois des contrats de vente d'immeubles étaient passés devant le bailli.

En 1273, Rodolphe de Habsbourg transforma, contre tout droit, le bailliage de la ville en un bailliage impérial, c'est-à-dire que dès lors le bailli fut nommé par lui, avec l'arrière-pensée de pouvoir un jour incorporer la ville aux biens que sa maison possédait en Alsace et en Argovie. Mais en 1386, c'est la ville elle-même qui acquit, à titre d'hypothèque, la charge de bailli. Le tribunal du bailli perdit de plus en plus d'importance ; comme tribunal criminel il ne siégea plus que rarement, en 1468 par exemple. Il était devenu surtout un tribunal de police sous la présidence d'un sous-bailli.

A côté du tribunal du bailli existait celui de l'avoyer, dont la charge dépendait de l'évêque. L'avoyer, à l'origine probablement l'administrateur des biens d'empire remis à l'évêque à Bâle et autour de la ville, siégeait d'abord au tribunal du bailli et présidait en outre celui qui portait son nom. Il prononçait sur les causes civiles, particulièrement sur les conflits nés des transactions du marché, et, dans les premiers temps, aussi sur les délits de peu d'importance. Dès la fin du XIII^e s. les contrats de vente d'immeubles étaient passés devant lui. En 1385, la ville acquit la charge d'avoyer, qui devint ainsi le centre de son administration judiciaire. Tous les jours l'avoyer tenait séance avec ses dix jurés à l'hôtel de ville, et quatre fonctionnaires spéciaux qui avaient seuls le droit de parler pour les parties devant le tribunal. Ceux-ci étaient instruits avant la séance des affaires de leurs clients. La procédure se réduisait à une plainte et réponse ; dans les cas compliqués avec réplique et duplique. Les jurés pouvaient également poser des questions. Puis le tribunal délibérait et le jugement était prononcé, après un court exposé de l'affaire, mais sans considérants.

A côté des tribunaux de l'avoyer et du bailli, le conseil de ville obtint aussi un droit de justice. Le conseil n'était d'abord qu'une délégation de la communauté, mais ses membres eurent à fonctionner dans les deux tribunaux précités. De la sorte, il entra très tôt déjà en contact avec l'administration judiciaire. Vers 1270 il obtint que les contrats immobiliers seraient passés seulement devant lui, à l'exclusion du tribunal du bailli ou de celui de l'avoyer. En 1286 Rodolphe de Habsbourg érigea le conseil en tribunal spécial pour juger des délits contre la tranquillité publique. Ces compétences furent étendues lors du deuxième *Stadtfriede*, du milieu du XIV^e s. Une nouveauté était introduite, c'est que le conseil pouvait poursuivre d'office les délits soumis à sa compétence. La juridiction du conseil entra naturellement en conflit avec celle du bailli, mais un arrangement de 1366 régla leurs compétences respectives. Il y avait en outre l'*Unzüchter-Gericht*, choisi parmi les membres du tribunal du conseil qui, dès le milieu du XIV^e s., punissait les délits de police. Les droits de juridiction de la ville furent complétés, surtout dans la deuxième moitié du XIV^e s. par divers privilèges qui interdisaient de recourir à des tribunaux étrangers.

Le Petit-Bâle, incorporé à la ville en 1392, avait son organisation judiciaire particulière. Les causes importantes étaient jugées par le tribunal de l'avoyer, qui subsista après 1392. La communauté des sujets du couvent de Saint-Alban, comprise dans les murs de Bâle dès la deuxième moitié du XIII^e s., resta soumise à la juridiction particulière du prieur de ce monastère jusqu'en 1383. Il faut encore mentionner : tribunal de l'official de l'évêque, qui punissait les délits ecclésiastiques (parjure, usure), et prononçait sur les conflits matrimoniaux et les testaments ; après la Réformation, ce tribunal fut remplacé en partie par une Cour matrimoniale. On lui soumettait parfois des poursuites pour dettes pour obtenir plus facilement satisfaction, ce qui n'était pas sans porter préjudice aux compétences de l'avoyer ; les compétences judiciaires et disciplinaires des organes des corporations sur leurs membres, en particulier en matière professionnelle ; les tribunaux du doyen de la cathédrale et de l'archiprêtre ; la cour féodale des ministériaux de l'évêque, présidée par le comte palatin bâlois ; le tribunal dit du *Kohlenberg* des gens sans aveu, et le tribunal rural appelé *Gescheid*.

Dans la suite, différentes instances judiciaires furent créées, correspondant aux diverses branches du trafic, entre autres, pour les négociants et les marchands de céréales, les marchés au bois, aux poissons, aux légumes et aux fruits. Tout cela témoigne d'une grande activité dans le domaine judiciaire, mais ainsi qu'ailleurs, l'exercice de la justice tomba dans l'engourdissement dès le XVII^e s. On ne soutenait plus un procès civil jusqu'au bout, la coutume, plus commode, s'étant introduite, d'amener les parties à conclure un compromis, sans quoi le défendeur avait toujours l'occasion, par le renvoi de délai en délai, de faire traîner le procès en longueur. Une nouvelle ordonnance judiciaire de 1719 n'apporta pas de grandes améliorations, mais bien celle de 1848, après que de sérieuses modifications eurent été introduites à la fin du XVIII^e s.

En matière pénale, l'introduction successive de l'ordonnance criminelle de Charles-Quint, la Caroline, apporta plusieurs innovations, entre autres l'application de la torture dans la production de la preuve. Ce fut dès lors une pratique constante de recevoir des juristes au conseil, notamment de la Faculté de droit. La législation de la République Helvétique et de la période de Médiation introduisit également des changements. La torture ayant été supprimée par le Code pénal fédéral de 1799, la procédure criminelle fut rendue plus humaine et reçut une forme moderne dans le Code de procédure pénale de 1824. L'organisation des tribunaux fut également modernisée au début du XIX^e s. [J. W.]

VII. **Corporations.** La population laïque de Bâle se divisait au moyen âge en trois groupes sociaux : les chevaliers, les bourgeois et les artisans. Si les chevaliers et les artisans étaient issus des sujets de l'évêque, les bourgeois descendaient des commerçants libres venus s'établir, dans le haut moyen âge, proche de la ville, sous la protection de la paix et de la liberté impériales. Cependant les chevaliers qui, primitivement n'étaient pas libres, pendant que les marchands l'avaient été de tout temps, s'élevèrent bientôt au-dessus de ces derniers au point de vue social par le noble service des armes, tandis que les artisans à côté d'eux, demeurèrent dans leur servitude et formèrent la classe sociale inférieure. Au point de vue corporatif, les chevaliers et les bourgeois consti-

tuaient la Chambre haute (Hohe Stube). Les artisans de leur côté, en leur qualité de sujets, furent groupés à l'origine en corporations féodales, mais se réunirent dans la suite en corporations de métiers. L'activité des artisans bâlois s'exerça d'abord dans le cercle étroit des services journaliers de la seigneurie, ainsi que ce fut le cas partout, mais il en fut autrement dès le XIIe s., lorsque par suite du développement de la ville et de l'accroissement du nombre des artisans venus en grand nombre, la production commença à dépasser les besoins de la cour épiscopale. A la suite de cette évolution, les artisans se virent obligés de chercher des débouchés à leurs produits, et ils se présentèrent ainsi au marché dont le maître était l'évêque. Tous deux, évêque et artisans, avaient intérêt à organiser les transactions au marché. Le premier veilla au bon ordre au moyen de la police du marché, pendant que les artisans prirent leurs mesures pour former des corporations de métiers dont les statuts, sanctionnés par l'évêque, réglaient leur travail, les achats et les ventes. C'est ainsi que naquirent les corporations dans la période de 1160 à 1260. Elles avaient d'abord pour but l'organisation du métier, et, en outre, aussi le caractère de confréries religieuses pratiquant la solidarité chrétienne. D'autre part, quoiqu'elles se fussent complètement séparées des anciens groupements féodaux, elles conservèrent cependant diverses obligations seigneuriales. Comme dans les associations primitives, les nouvelles corporations, dans les premiers temps de leur existence, eurent à leur tête un prévôt choisi parmi les ministériaux. La ville comptait quinze corporations : celles de la *Clef* (marchands), de l'*Ours* (monnayeurs, changeurs, orfèvres, potiers d'étain), de la *Cuve* (marchands de vin), du *Safran* (épiciers), des *Vignerons* (laboureurs et vignerons) ; les *Boulangers*, les *Forgerons*, les *Cordonniers*, les *Tanneurs*, les *Tailleurs*, les *Fourreurs*, les *Jardiniers* (jardiniers, aubergistes, revendeurs, charretiers, cordiers), les *Bouchers* ; celles du *Spywetter* (constructeurs et ouvriers du bois), de l'*Etoile* (tondeurs), du *Ciel* (peintres), les *Tisserands*, les *Pêcheurs*, les *Bateliers*. A la tête de chaque corporation se trouvaient le prévôt et le comité, appelé les « Six » *(Sechser)*. Au XIVe s., chaque corporation élisait encore son prévôt. En 1401, elles perdirent ce droit par décision du Conseil qui remettait cette nomination exclusivement aux Six. Dès 1521, ces derniers firent les nominations avec les deux représentants de la corporation au Conseil. Les Six eux-mêmes, élus à l'origine par la corporation entière, le furent depuis le XVe s., par le collège des Six ; les Six sortant de charge désignaient les nouveaux ; ainsi, en définitive, ils se nommaient alternativement les uns les autres. Les représentants au Conseil, étaient élus aux XIVe et XVe s., par les corporations et dès 1521 par le Conseil lui-même ; le conseiller sortant élisait le nouveau.

A l'origine, les deux classes supérieures, chevaliers et bourgeois, étaient seules représentées dans le Conseil de ville. Après la formation des corporations et leur accroissement, on appela les prévôts à participer aux délibérations dans des cas importants. Les corporations en profitèrent pour revendiquer toujours plus vivement le droit d'avoir une représentation permanente dans le Conseil ; ce mouvement dura jusqu'à la révolution de Brun à Zurich. En 1337, entrèrent définitivement au Conseil, à côté des quatre chevaliers et des huit bourgeois, quinze représentants des corporations, auxquels s'ajoutèrent en 1382 encore les quinze prévôts. Avec l'entrée des prévôts des corporations au Conseil, le président des prévôts, l'Oberstzunftmeister, fut le second magistrat de la ville après le bourgmestre. A côté du Petit Conseil, on institua, dans la seconde moitié du XIVe s., un Grand Conseil à la suite du fait que l'appel, d'abord purement accidentel, des chefs de corporations (Sechser) au Conseil, devint à la fin une institution permanente. Les quatre corporations des marchands, des banquiers et des commerçants, les *Herrenzünfte*, s'élevèrent bientôt au-dessus des Corps d'artisans, de telle sorte qu'elles prirent une position intermédiaire entre les corporations et la Chambre Haute. Il fut dès lors possible à l'artisan de s'élever de sa condition à celles du patriciat et de la chevalerie ; car, devenu riche, il pouvait se livrer au commerce où, après avoir réussi, il entrait dans la Chambre Haute comme « rentier ». Dès lors, suivant les circonstances, il pouvait être créé chevalier. Cependant, même après l'entrée des corporations dans le Conseil, les chevaliers et les bourgeois conservèrent la prépondérance dans l'administration de la ville. Une trans, formation se produisit toutefois dans la seconde moitié du XIVe s., lorsque la lutte ayant éclaté entre la ville et l'Autriche, les chevaliers et le patriciat entrèrent en conflit avec les corporations, conflit qui fut aggravé par le fait que les membres des classes aristocratiques détenaient pour la plupart des fiefs de l'Autriche. La conséquence fut que durant le XVe s., les familles dirigeantes quittèrent Bâle en nombre toujours croissant. En 1480, la Chambre Haute était presque déserte et ceux qui restaient encore furent totalement écartés du gouvernement par la Réformation en 1529. Déjà en 1516, Jacob Meyer zum Hasen, fut le premier bourgmestre choisi parmi les corporations, mais élu encore par l'évêque ; puis en 1521, d'après la nouvelle constitution du Conseil, l'élection du bourgmestre et de l'Oberstzunftmeister fut de la compétence du Conseil. Le premier bourgmestre élu selon le nouveau principe fut Adalberg Meyer zum Pfeil. Les Oberstzunftmeister n'étaient déjà plus choisis au XVe s., exclusivement dans la Chambre Haute.

La Constitution de 1521 servit de base pour l'élection du Conseil jusqu'à la Révolution de 1798. Les corporations furent aussi victimes des troubles de la Confédération. Elles se reconstituèrent avec la restauration du canton de Bâle en 1803, en vertu de l'Acte de Médiation, mais n'eurent plus aucun privilège politique ; il leur resta toutefois l'administration de leurs biens, la tutelle des veuves et des orphelins de confrères décédés, la protection des intérêts professionnels, en leur qualité de Corps de métiers régulièrement organisés. Enfin, on leur laissa la surveillance de la conduite morale et économique de leurs membres, domaine dans lequel à la vérité l'ancienne juridiction des maîtrises et des jurandes n'a plus à intervenir, les différends étant aujourd'hui tranchés par les autorités judiciaires ordinaires.

Tous les bourgeois qui avaient vingt-quatre ans révolus, qui étaient mariés ou exerçaient un métier, devaient entrer dans une corporation. Au point de vue politique, les corporations constituaient des corps électoraux. C'est pour cette raison qu'en vertu de la Constitution de 1803 on vit naître à côté des quinze anciennes corporations de la ville, quinze nouvelles corporations électorales dans les deux districts de la campagne. Ces dernières n'avaient aucun caractère professionnel. La Constitution de 1814 conserva ce mode d'élection, avec la différence que les corporations d'électeurs se divisaient dans la campagne en quatre districts. La séparation de 1833 supprima les électeurs de la campagne, et la nouvelle Constitution établit, comme Corps électoraux, pour la ville, seize corporations et pour la banlieue, deux. La seizième corporation était composée des bourgeois appartenant aux professions libérales et reçut son organisation par la loi de 1836.

Abstraction faite de modifications apportées en 1855, 1860 et 1868 en vertu de la Constitution fédérale de 1848, les corporations conservèrent à Bâle leur importance comme Corps de métiers et Corps électoraux jusqu'en 1874. La nouvelle Constitution cantonale de cette année-là supprima l'obligation de faire partie de ces associations, qui cessèrent aussi de fonctionner comme Corps électoraux. Dès lors, les élections se font par quartiers et par communes. On laissa encore quelques années aux corporations la tutelle des veuves et des orphelins de confrères décédés jusqu'au moment où cette attribution leur fut aussi enlevée pour être confiée par la loi de 1880 à la Chambre des orphelins.

Les corporations de Bâle subsistent toutefois comme abbayes. Elles conservent encore pour la plupart leurs belles maisons de société Leur activité s'est bornée depuis 1880 à l'administration de leur importante fortune, dont les revenus sont donnés chaque année en grande partie à des œuvres de bienfaisance et à des institutions de la ville. En outre, les confrères s'assemblent chaque année pour le repas tradi-

tionnel de la corporation, puis pour les élections trisannuelles des autorités de l'association, ainsi que pour les grandes festivités où elles paraissent en corps. L'organisation actuelle des corporations repose sur un décret du Conseil de la bourgeoisie de 1881, autorité à laquelle elles sont soumises.

Il ne faut pas confondre avec les corporations les sociétés des faubourgs du Grand-Bâle et les trois *Ehrengesellschaften* du Petit-Bâle. Les premières remontent à l'époque où les faubourgs n'étaient pas encore compris dans l'enceinte des fortifications, donc avant le XIVe s. Ils avaient, par rapport à la ville, une situation spéciale que l'on entrevoit bien dans les mesures prises par le Conseil en temps de guerre et d'incendie. Les habitants des faubourgs n'étaient pas astreints au service de garde générale, mais devaient veiller à leur propre sécurité. Telle est la raison de la fondation de ces sociétés des faubourgs, qui n'avaient donc qu'un caractère militaire et de police, pendant que pour tout ce qui concernait les métiers, les faubouriens devaient entrer dans les corporations. Lorsque les faubourgs furent compris dans l'enceinte des fortifications, on laissa aux sociétés de ces quartiers, chacune sous sa bannière, le soin de veiller à la sécurité de son faubourg. Ces associations subsistent encore, chacune avec son immeuble sis dans les faubourgs : à Saint-Alban la société *zum Hohen Dolder*, dans l'Æschen celle *zum Rupf*, dans les Steinen celle *zu den drei Eidgenossen*, dans le Spalen celle *zur Krähe*, à Saint-Jean celle *zur Mägd*.

Les trois *Ehrengesellschaften* du Petit-Bâle eurent une plus grande importance et remontent probablement à 1300 environ. Leur origine est une conséquence de la transformation du Petit-Bâle en ville au XIIIe s. Si elles ne furent pas essentiellement des corporations de métier, elles formaient cependant au début des associations d'intérêts des bourgeois du Petit-Bâle. La société *zum Hären* (tenant de l'écu : un sauvage) groupait les propriétaires fonciers, les chasseurs et les pêcheurs, celle *zum Rebhaus* (tenant : un lion) réunissait les vignerons, celle *zum Greifen* (tenant : un griffon), les anciens artisans des couvents du Petit-Bâle : meuniers, tanneurs et tisserands. A l'instar des corporations, ces associations avaient aussi leur immeuble et obéissaient à un comité et à un prévôt. La réunion du Petit-Bâle à la ville de Bâle, en 1392, plaça, au point de vue politique, ces sociétés sur le même pied que les corporations. Les habitants du Petit-Bâle prêtaient serment de bourgeois à leurs sociétés qui, comme les corporations, agissaient en qualité d'autorités tutélaires. Elles marchaient en guerre sous leur propre bannière ; au point de vue militaire, elles jouaient au Petit-Bâle le même rôle que les sociétés des faubourgs à Bâle. Cependant comme elles ne formaient pas de véritables corporations, tout artisan du Petit-Bâle devait entrer dans un corps de métier de Bâle. Elles furent supprimées aussi par la République helvétique en 1798, mais se reconstituèrent en 1803. En 1833 les trois *Ehrengesellschaften* acquirent collectivement de l'État l'ancienne maison du tribunal du Petit-Bâle et la transformèrent en maison de société, laquelle fut encore agrandie en 1857. Les anciennes maisons corporatives *zum Löwen*, *zum Greifen* et *zum Hären* furent vendues. Une loi de 1874 enleva aux trois sociétés leurs droits en matière de tutelle. Actuellement encore, un repas, combiné avec un cortège, où sont portés les trois insignes d'honneur, les tenants de l'écu des trois sociétés, réunit chaque année en janvier les membres de ces confréries. De même que les corporations de métier et les associations des faubourgs, les trois sociétés du Petit-Bâle disposent d'une fortune importante dont les intérêts annuels servent à faire des dons à des institutions d'utilité publique de la ville. — Voir Andreas Heusler : *Verfassungsgeschichte der Stadt Basel im Mittelalter*. — Traugott Geering : *Handel und Industrie der Stadt Basel*. — Ed.-Fritz Knuchel : *Die Umzüge der Klein-Basler Ehrenzeichen*. — *Basler Gesetzessammlung*, 1803 ss. [Carl Roth.]

VIII. **Monnayage.** A Bâle neuf souverains ou Etats différents ont frappé monnaie.

1. Les monnayeurs des rois mérovingiens y ont frappé des triens d'or.

2. Les roi et empereur Louis le Pieux et Conrad II, des deniers d'argent.

3. Le roi de Bourgogne Conrad, des deniers d'argent.

4. Le roi de Bourgogne et l'évêché au Xe siècle, des deniers d'argent.

5. Les évêques de Bâle, du XIe au XIVe s. : Adalbero III, Udalrich, Théodoric, Berenger, Rodolphe de Hombourg, Lutold de Rothelin, Henri de Thoune, Henri de Neuchâtel, Henri d'Isny, Pierre Reich de Reichenstein ou Pierre d'Aspelt, Gérard de Vuipens, Jean de Chalon, Jean Senn de Munsingen, ou Jean de Vienne, des demi-bractéates et des bractéates d'argent.

6. La ville de Bâle de 1373 à 1826, argent, or, billon.

7. Le pape Félix V, 1440 ; or et argent.

8. Les empereurs Sigismond, Albert II, Frédéric III et Maximilien I, or.

9. La République Helvétique de 1798 à 1803.

Durant cinq siècles et demi, la ville n'a pas émis moins de 45 sortes de monnaie, dont 16 étaient encore en circulation en 1851. On y relève les types suivants : la crosse de Bâle, l'écu seul ou supporté par un ou deux basilics ; la patronne de la cathédrale, la madone ; une vue de la ville, avec le Rhin ; l'aigle impériale ; l'aigle à deux têtes ; plus rarement l'écu entouré des armoiries des huit bailliages. Du XIVe au XVIIe s. la ville a frappé des bractéates, carrées d'abord, puis rondes. Dès le XVe s. l'écu de Bâle est entouré d'un cordon perlé ; ce type existe à une centaine de variétés au moins. — Voir A. de Belfort : *Description générale des monnaies mérovingiennes*. — Coraggioni : *Münzgesch. der Schweiz*. [E.-A. St.]

IX. **Historiographie.** Bâle n'a pas eu, comme Berne et Strasbourg, de chronique racontant toute l'histoire de la ville dans la période de transition du moyen âge aux temps modernes. Ce qui concerne les XIVe et XVe s. se réduit à des récits partiels, à la narration de faits personnels. Des rudiments d'histoire officielle sont disséminés dans les livres du Conseil : Rotes Buch, Leistungsbuch, Kleines Weissbuch, Rufbuch, etc. Les registres des corporations contiennent aussi des notices historiques ; dans celui des boulangers Hans Brüglinger a raconté la guerre de Saint-Jacques, 1444-1446. Sur le XIVe s., Bâle possède deux chroniques que, suivant leur étendue, on appelle les grandes annales de Bâle, 1380-1412, et les petites annales de Bâle, 1360-1388. Seuls parmi les religieux de Bâle, les chartreux ont décrit certains événements de leur temps. A côté des chroniques du couvent par le prieur Heinrich Arnoldi von Alveld et Georg Carpentarii, on possède de ce dernier un récit des événements locaux à l'époque de la Réformation. Les plus importantes chroniques sont des récits privés de laïques ou d'ecclésiastiques contenant des renseignements précieux en raison de la situation de leurs auteurs. Le chapelain Erhard Appenwiler a laissé une chronique comprenant la période de 1444 à 1471 ; la chronique de Heinrich von Beinheim se rapporte également à la guerre de Zurich et aux années suivantes. D'Hermann Offenburg, l'on possède un récit de 1413 à 1445. Le chanoine Hans Knebel est l'auteur d'un journal *(diarium)* comprenant les années 1473 à 1479 et constituant une source importante de l'histoire des guerres de Bourgogne. Pour la période de la Réformation, il existe une chronique anonyme de 1514 à 1541, attribuée par erreur au conseiller Fridolin Ryff. Un pendant à cette chronique est celle du peintre et prévôt de la corporation *zum Himmel*, Konrad Schnitt. Elle comprend les années 1518 à 1533 ; après la mort de son auteur, le Conseil la fit déposer aux archives de la ville. Le soulèvement des paysans de 1525 dans le territoire bâlois a été décrit par le secrétaire de ville Heinrich Ryhiner. Parmi les sources de l'histoire de la Réformation, il faut encore citer le journal du pasteur Johann Gast, le compagnon d'Œcolampade. (L'original n'existe plus, mais seulement les extraits dus au pasteur Tryphius, † 1617.) Avec les autobiographies de Thomas Platter, 1499-1582, et de son fils Félix Platter, 1536-1614, les mémoires de caractère personnel font leur entrée dans l'historiographie. Elles sont toutes deux précieuses pour l'étude des mœurs du XVIe s. Le conseiller et maître tireur Andreas Ryff a également laissé un commencement d'autobiographie et un récit du

« Rappenkrieg », mais son œuvre principale est le *Circel der Eidgenossenschaft*, histoire illustrée des XIII cantons, bailliages et alliés, de 1597. Ce n'est qu'à la suite de l'impulsion donnée aux études historiques par l'humanisme et la Réformation, qu'un historien entreprit d'écrire une histoire de Bâle depuis les origines : ce fut Christian Wurstisen. Sa *Basler Chronik*, richement documentée, parut en 1580 ; elle avait été précédée en 1577 d'une petite chronique en latin *Epitome historiæ Basiliensis*. En 1624, parut encore la *Kurtze Basler Chronik* de Johannes Gross, mais pendant le reste du XVII^e s. l'on ne trouve plus à Bâle que des annales de moindre importance, sans grande valeur historique, présentant surtout de l'intérêt pour l'histoire des mœurs. Ce sont de petites peintures de la vie du temps. L'on peut citer entre autres, celles de Matthias Rippel († 1619), de Friedrich Linder (* 1657) ; pour la période de la guerre de Trente ans celles de Nikolaus Brombach, de Rudolf Hotz et de son fils Johann Caspar. Du XVII^e au XVIII^e s. nous avons les chroniques de l'épicier Rudolf Schorendorf et de Samuel Von Brunn, bedeau de l'Université ; pour le premier tiers du XVIII^e s. celle de Daniel Bachofen, fabricant de chapeaux bâlois ; pour les années 1760 à 1770, celle du bourgmestre Johann Ryhiner ; pour tout le XVIII^e s. une chronique de J.-J. Müller, secrétaire du Consistoire. La fin du XVIII^e s. et le début du XIX^e s., ont été racontés dans la *Hauschronik* de Johann-Heinrich Munzinger († 1829) et dans la *Pack'sche Chronik*, du maître charpentier Jacob-Christoph Pack († 1841). La création d'une chaire d'histoire à l'Université, en 1659, eut peu d'influence sur l'historiographie ; la fondation de la *Deutsche Gesellschaft*, au milieu du XVIII^e s., en eut davantage. Elle avait pour programme de répandre le bon goût et entre autres de cultiver la langue allemande par la publication d'anciennes œuvres nationales Dans cette intention Spreng publia en 1752 la chronique du Lucernois Petermann Etterlin ; la même année parurent aussi les *Scriptores rerum Basiliensium minores* de Johann - Heinrich Brucker. Jacob-Christoph Beck dédia à la *Deutsche Gesellschaft* en 1757 un *kurtzer Begriff der Geschichte Basels*, traduction allemande de l'*Epitome historiæ Basiliensis* de Wurstisen, tandis que la grande chronique de cet auteur était rééditée en 1765 par Daniel Bruckner. En 1734-1736 déjà, J.-R. Iselin avait, dans un but analogue, édité la chronique d'Aegidius Tschudi. A Daniel Bruckner l'on doit aussi un *Versuch einer Beschreibung historischer und natürlicher Merkwürdigkeiten der Landschaft Basel*, 1748-1763, tandis que Jacob-Christoph Iselin publiait en 1726-1727 un encyclopédique *Historisch- und geographisches allgemeines Lexicon*, complété par Jacob-Christoph Beck et August-Johann Buxtorf en 1742-1744. La fin du siècle fut signalée par l'apparition des huit volumes de la *Geschichte der Stadt und Landschaft Basel*, 1788-1822, de Pierre Ochs, qui mettait en œuvre une quantité de documents d'archives jusque-là inconnus. Au début du XIX^e s., l'historien le plus en vue est Marc Lutz, auquel on doit à côté de diverses descriptions du canton de Bâle : *Neue Merkwürdigkeiten der Landschaft Basel*, 1805 ; *Chronik von Basel*, 1809 ; *Baslerisches Bürgerbuch*, 1819 et les *Moderne Biographien*, 1826. En 1836 fut fondée la société d'histoire de Bâle, qui fusionna en 1875 avec celle des antiquaires. C'est sous les auspices de cette société que furent faites la plus grande partie des études et des recherches historiques du XIX^e s. En 1839, elle entreprit la publication des *Beiträge zur vaterländischen Geschichte* et en 1901 celle de la *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde* ; la société des antiquaires a publié des *Mitteilungen* de 1843 à 1882. La société *zur Beförderung des Guten und Gemeinnützigen* donne chaque année, depuis 1821, un *Neujahrsblatt*. Les publications historiques se multipliant dès lors, il convient de ne citer que les principaux recueils de sources : *Basler Chroniken*, dès 1872, 7 vol. ; *Urkundenbuch der Stadt Basel*, dès 1890, 11 vol. ; *Concilium Basiliense*, dès 1896, 6 vol. ; le périodique *Rauracis*, publié par Lutz de 1826 à 1831, auquel succéda le *Basler Taschenbuch*, 1850-1858 et 1862-1864, et le *Basler Jahrbuch* dès 1881 ; enfin trois ouvrages capitaux : la *Verfassungsgeschichte der Stadt Basel im Mittelalter*, d'Andreas Heusler (1860), *Handel und Industrie der Stadt Basel bis zum Ende des 17. Jahrh.*, par Traugott Geering, et la monumentale *Geschichte der Stadt Basel*, publiée dès 1907 par Rudolf Wackernagel, résumé des recherches historiques bâloises au XIX^e s. — Voir Barth. [Carl Roth.]

**BALE (CONCILES DE).** En octobre 1061 se réunit à Bâle un concile ou synode, en présence du roi Henri IV et de sa mère, afin de désigner un successeur au pape Nicolas II († 27 juillet 1061). L'évêque de Parme, Cadaloüs, fut élu et prit le nom d'Honorius II ; mais l'année suivante, il fut condamné au concile d'Osbor par tous les évêques d'Allemagne et d'Italie. Le deuxième concile de Bâle fut provoqué par le célèbre décret *Frequens* du concile de Constance, suivant lequel la prochaine réunion devait avoir lieu dans l'espace de cinq ans et la suivante dans l'espace de sept après ce concile. Le concile de Sienne prit fin sous de futiles prétextes, mais le vœu fut émis d'en réunir un autre hors d'Italie afin de résoudre une série de problèmes relatifs à l'Eglise. Le pape Martin IV accéda à la demande générale et convoqua un concile à Bâle. Il mourut en 1431, et son successeur, Eugène IV, dut confirmer cette décision dès son élection. Il adressa la bulle de convocation à Julian Cesarini, cardinal de Sant' Angelo ; celui-ci donna pleins pouvoirs aux prélats Jean Palomar et Jean de Raguse, qui ouvrirent le concile le 27 août 1431. Les princes de l'église ne parurent qu'avec Cesarini lui-même et l'empereur Sigismond envoya son protecteur à Bâle en promettant des sauf-conduits aux participants à l'assemblée. L'état des esprits fit d'abord entrevoir les plus belles espérances, mais à peine le pape Eugène, ennemi des réformes, connut-il le succès du concile, qu'il envoya une bulle de dissolution au cardinal Cesarini. La lutte éclata entre Rome et l'assemblée, dont le principal but devint la défense de ses droits. Malgré l'ordre reçu, elle ne songea d'abord pas à se dissoudre. L'organisation du travail était très bonne. A l'encontre de ce qui avait été fait à Constance, on évita le vote par nationalités. Les affaires furent remises à quatre députations chargées respectivement des questions de foi, de la paix temporelle, des réformes dans l'Eglise, et des questions générales. L'assentiment unanime était nécessaire pour valider les décisions et décrets. Mais dans sa lutte contre le pape, le concile épuisa ses meilleures forces. Eugène IV ne reconnut ses édits qu'en 1433 ; le procès ouvert contre lui eut déjà alors abouti à sa destitution si l'empereur Sigismond en personne ne fût intervenu à Bâle en sa faveur.

On s'occupa tout d'abord de faire la paix avec les Hussites. Prokopius et Jean Rokyczana, députés de la Bohême, parurent le 4 janvier 1433. Après une série de disputes, les choses s'arrangèrent sur la base des *Compactat* qui leur accordaient quelques-unes de leurs prétentions à la condition qu'ils rentrassent dans le sein de l'église. Ce ne fut qu'une paix apparente, car aucune des deux parties ne tint ses engagements ; elle fut cependant considérée comme le plus beau résultat du concile.

Les décisions prises au sujet de la réforme de l'Eglise ne répondirent pas à l'attente du monde catholique, car elles étaient inspirées par la haine et la lutte contre Rome. Elles visaient surtout à diminuer la puissance temporelle du pape, à limiter ses bénéfices, elles s'occupèrent aussi des onéreuses appellations à Rome. Des décrets isolés de toutes sortes contre les désordres des moines et des prêtres furent considérés comme accessoires, ce qui n'augmenta pas la popularité de l'assemblée. Il se forma un parti d'opposition au Concile. Les orthodoxes se retirèrent laissant le champ aux radicaux. La scission interne du concile devint inévitable et s'accomplit quand fut agitée la question de l'union des Églises d'Orient et d'Occident.

L'empereur byzantin Jean Paléologue, menacé par les Turcs, s'était adressé dans ce but en même temps au concile et au pape. Des deux côtés, on rivalisa pour aboutir à la fusion des églises, mais le concile se sépara

sur la question de savoir où seraient reçus les délégués byzantins, à Bâle, ou, comme le désirait le parti du pape, dans une ville de France ou d'Italie. Après bien des intrigues et des négociations, les séances devinrent si orageuses en mars 1437 que les bourgeois de la ville s'interposèrent afin d'éviter une effusion de sang. Des deux côtés, on avait amené des tiers aux assemblées afin d'augmenter le nombre des voix. Le schisme était complet. Cesarini et son groupe quittèrent le concile dans lequel les éléments radicaux purent prendre contre Rome toutes les mesures qu'ils voulurent. Ludovic, archevêque d'Arles, était à leur tête.

Le procès contre Eugène IV fut repris en 1437 et 1438 et sa suspension et destitution décidées. Mais plus les décisions du concile contre Rome étaient énergiques et unanimes, plus elles lui enlevaient de partisans et d'autorité chez les chrétiens d'Occident. L'empereur Sigismond mourut et ses tentatives de rapprochement cessèrent. Eugène IV qualifia le concile de bande de Satan et convoqua un contre-concile à Ferrare, transféré bientôt à Florence où le pape s'enfuit devant les Romains soulevés. Là il arrangea l'accord des délégués byzantins avec l'Eglise d'Occident. Ce fut une paix apparente, comme celle avec les Hussites.

Pendant ce temps, on procéda à Bâle à l'élection d'un nouveau pape, malgré l'opposition des députés de divers pays, et le duc Amédée de Savoie fut choisi. Il fut nommé par un conclave de 39 pères du concile, réunis dans la maison *Zur Mücke* à Bâle, et prit le nom de Félix V. Il éleva ses principaux électeurs au rang de cardinaux, mais n'ouvrit pas ses riches trésors comme on l'espérait. Il ne fut pas confirmé ni reconnu d'aucun pays, même de l'Allemagne. Le trouble et l'incertitude régnaient partout. Aucune combinaison politique du concile n'aboutit. Eugène IV avait depuis longtemps soumis la ville de Rome et il reçut encore sur son lit de mort en 1447 le serment d'obéissance des princes allemands et du roi.

Le sauf-conduit fut retiré au concile en 1448 ; il décida de se transporter à Lausanne où Félix V siégeait. L'année précédente déjà, le reichstag avait obligé les cardinaux créés par Félix V à se désister de leurs fonctions, et détermina ce dernier à en faire autant. Lassé de ces luttes éternelles, le concile de Bâle donna enfin à Eugène IV un successeur en la personne de Martin V, d'accord avec les cardinaux romains. Il vota sa propre dissolution le 25 avril 1449. [L. S.]

Carte du Diocèse de Bâle. D'après le *DGS* I, 155.

**BALE (CONFESSION DE FOI DE).** Elle fut rédigée en 1534 par Oswald Myconius, chef de l'église de cette ville après la mort de Jean Œcolampade. On pensait autrefois que ce dernier en était le véritable auteur, mais Kirchhofer démontra le contraire dans sa biographie de Myconius (Zurich 1813). La confession de foi de Bâle tendait surtout à définir le credo de l'église bâloise vis-à-vis des adhérents secrets du catholicisme, encore nombreux, et des anabaptistes. L'acte fut publié le 21 janvier au nom du Conseil et proposé à l'adoption de la bourgeoisie de la ville et de la campagne.

La confession ne fut pas acceptée sans difficultés. Le point de vue radical et antiluthérien adopté au sujet de la Sainte-Cène souleva une forte opposition ; le maître imprimeur Bonifacius Amerbach opposa même un texte de sa main à la confession proposée. Les réformés strasbourgeois soutinrent les Bâlois dans leurs critiques. Cependant, malgré l'opposition, la bourgeoisie jura la

confession, qui parut en plusieurs éditions accompagnées de gloses et de citations de la Bible. Jusqu'en 1826, elle fut lue chaque année du haut de la chaire, le mercredi avant Pâques ; dès cette époque, elle ne fut imposée qu'au seul clergé. Le parti de la Réforme de l'église, né vers 1860, réussit en 1873 à obtenir du Grand Conseil la suppression définitive de la confession. Un fort parti, adversaire d'une église sans confession, existe cependant encore. — Voir Hagenbach : *Kritische Gesch. der ersten Basler Confession.* — Le même : *Johannes Oecolampad und Oswald Myconius.* — Niemeyer : *Coll. Conf. in eccles. reform.* — Burckhardt-Biedermann : *Bonifazius Amerbach und die Basler Reformation.* — Le même : *Zur Publikation des ersten Basler Glaubensbekenntnisses*, dans *ASG* 896, 1359. — E.-F.-K. Müller : *Symbolik.* — Pour la polémique des années 1860 et 1870, voir Brandstetter et Barth.

**BALE (DIOCÈSE DE).** Le siège épiscopal de Bâle remonte à l'époque romaine ; il paraît avoir alterné entre cette ville et Augst. Augusta Raurica fut probablement la résidence primitive, mais Bâle est cependant mentionnée la première comme résidence vers l'an 400. Le castrum d'Augst (Kaiseraugst) abrita l'évêque au commencement du VII^e s., pour peu de temps ; dès 618 au plus tard, ce dernier s'établit de nouveau et définitivement à Bâle. L'ancien diocèse, relevant de l'archevêché de Besançon, comprenait avant la Réforme onze chapitres ruraux, dont six en Haute-Alsace, les autres dans les cantons actuels de Berne, Soleure et Bâle, et dans le Fricktal (v. *DGS* ; il est à remarquer que l'Erguel, Bienne et la Neuveville faisaient partie non pas du diocèse de Bâle, mais de celui de Lausanne ; il faut donc corriger dans ce sens la carte de la page 556). Après la Réforme, introduite à Bâle en 1529, Porrentruy devint la résidence permanente de l'évêque, tandis que le chapitre s'établit à Neuenburg sur le Rhin, puis à fin 1529 à Fribourg-en-Brisgau et enfin en 1679 à Arlesheim. Altkirch devint le siège de l'officialité. La Réforme s'était étendue de Bâle au Birseck et au val de Laufon, mais l'évêque Christophe Blarer von Wartensee réussit à y rétablir le catholicisme, de sorte que le diocèse ne fut diminué que des terres protestantes bâloises et bernoises. La résidence de Porrentruy était bien dans les limites des terres du prince-évêque, mais hors de son diocèse, de sorte qu'il n'y jouissait que du pouvoir temporel, la ville et l'Ajoie environnante relevant de l'archevêché de Besançon. Pour faire cesser cet état de choses, les deux prélats convinrent d'échanger en 1779 les paroisses des districts de Delle et Belfort, relevant de l'évêché de Bâle, contre Porrentruy et l'Ajoie où le prince-évêque acquit ainsi le pouvoir spirituel. L'ancien diocèse prit fin avec la Révolution française. Le prince-évêque perdit une partie de sa principauté temporelle en 1792 et le reste en 1797. Joseph-Sigismond de Roggenbach, prince-évêque, s'enfuit en 1792 à Bienne, puis à Constance sous la protection de l'empire. A sa mort, le chapitre de la cathédrale, réuni en 1794 à Fribourg-en-Brisgau, choisit pour son successeur François-Xavier de Neveu, dernier prince-évêque. Privé de tout pouvoir temporel et de la meilleure partie de son pouvoir spirituel, celui-ci vécut successivement à Constance, Saint-Urbain, Passau, Rheinfelden, et enfin dès 1805 à Offenburg, résidence de sa famille. En vertu de la Constitution civile du clergé, de 1790, un évêché du Haut-Rhin fut créé ; il comprenait toutes les paroisses du diocèse de Bâle situées dans ce département ; de sorte qu'après l'annexion complète de la principauté de Bâle à la France en 1797 il ne resta au diocèse de Bâle que les paroisses situées dans le Buchsgau, dans le Sisgau et le Frickgau. Le diocèse de Bâle perdit définitivement la Haute-Alsace lorsque celle-ci fut réunie au diocèse de Strasbourg par le concordat de 1802. Dès lors, l'évêché de Bâle fut définitivement supprimé. Les tentatives de rétablir l'ancien état de choses, en 1814 et 1815, ayant échoué, de Neveu se résolut en 1827 à renoncer à l'épiscopat. Durant l'Acte de Médiation déjà, il avait été question de créer un archevêché suisse réunissant aux régions catholiques les décanats suisses de l'évêché de Bâle. Le projet n'ayant pas réussi, Lucerne entra en pourparlers d'abord avec Berne, puis avec Soleure et Argovie en vue de la création d'un nouvel évêché de Bâle. Les bases d'un accord furent signées les 1-3 mars 1820. L'entente avec Rome ne s'établit que le 26 mars 1828 (Zoug avait remplacé Argovie). Après la publication de la bulle papale du 7 mai, Argovie en décembre 1828, Bâle en 1829, Thurgovie en 1830 et Schaffhouse entrèrent dans le concordat. Ses principales dispositions étaient : transfert de la résidence épiscopale et du chapitre à Soleure ; élévation de l'église Saint-Urs au rang de cathédrale. Le nouveau chapitre se composera de 12 chanoines résidents et 5 non-résidents. Berne et Lucerne fourniront chacun trois chanoines et Zoug un. Avec le prévôt de la cathédrale et deux chanoines soleurois, ils formeront le sénat épiscopal ayant le droit d'élire l'évêque. Les cantons diocésains se chargeront des dépenses et des honoraires de l'évêque à raison de leur population.

Le premier évêque du nouveau diocèse fut Joseph-Antoine Salzmann, prévôt de Saint-Leodegar à Lucerne. Une crise éclata de 1872 à 1873 sous l'évêque Eugène Lachat, un grand nombre de catholiques s'étant rattachés à l'église catholique-chrétienne. Le 29 janvier 1873, l'évêque lui-même fut déposé par tous les cantons de son diocèse sauf Lucerne et Zoug. Le chapitre fut dissous le 21 décembre 1874. Une période d'intérim commença ; elle dura jusqu'à la retraite de Lachat qui devint vicaire apostolique du Tessin. Le D^r Fiala, prévôt de la cathédrale, lui succéda en 1885, mais mourut déjà en 1888.

Le Tessin s'étant détaché de son alliance diocésaine avec Côme et Milan, un évêché de Lugano fut créé par la bulle de circonscription du 7 septembre 1888, et rattaché à celui de Bâle. Ce lien n'est qu'apparent. L'évêque porte le titre d'évêque de Bâle et de Lugano, mais ne possède aucun droit de juridiction dans le Tessin. Ce droit est exercé par un administrateur apostolique nommé par le pape d'entente avec l'évêque. Léonard Haas fut le premier évêque du nouveau diocèse, auquel il donna de nouveaux statuts synodaux en 1896.

Le chapitre est formé actuellement de cinq chanoines résidents et neuf non résidents ayant à leur tête un prévôt élu par le gouvernement soleurois et un doyen nommé par le pape. Le diocèse bâlois se divise en 21 chapitres ruraux : 6 dans le canton de Berne, 3 dans celui de Soleure, 4 dans Lucerne et dans Argovie, 2 dans Thurgovie, 1 dans Zoug et 1 dans Bâle-Campagne. L'évêché est de tous ceux de la Suisse celui qui a la plus grande superficie et comprend le plus grand nombre de catholiques, environ la moitié.

*Liste des évêques de Bâle :*

[Justinien, 346.]
Ragnachaire, vers 615-620.
Walanus, 741-744.
Baldebertus, 751-778.
Haito, 802-823, † 836.
Udalric I, 823-843.
Wichard I, 847.
Fredebert, 858-860.
Adalwin, vers 870.
Hartwig,
Rodolphe I, 872.
Iringue, 884-898
Adalbero I, 900-915.
Rodolphe II, † 917 (?)
Wichard II, 930-948.
Landelaus, 961.
Adalbero II, 999, † 1025.
Udalric II, élu 1025, † 1040.
Thierry, élu 1040 († 1056 ?)
Berenger, élu 1057, † 1072.
Bourcard de Fenis-Neuchâtel, élu 1072, † 1107.
Rodolphe III de Hombourg, élu 1107, † 1122.
Berthold de Neuchâtel, élu 1123, se retire 1133, † 1137.
Henri I, élu 1133, déposé 1133.
Adalbero III, élu 1133, † 1137.
Ortlieb de Frobourg, élu 1137, se retire 1164, † 1167.
Louis de Frobourg, élu 1164, suspendu 1179.
Hugues d'Asuel, élu 1179, † 1180.
Henri II de Hornberg, élu 1180, † 1190.
Lütold I d'Aarbourg, élu 1192, † 1213.
Walther de Röteln, élu 1213, déposé 1215.
Henri III de Thoune, élu 1216, † 1238.

Lütold II de Röteln, élu 1238, † 1249.
Berthold II de Ferrette, élu 1249, † 1262.
Henri III de Neuchâtel, élu 1262, † 1274.
Henri IV d'Isny, élu 1275, nommé archevêque de Mayence 1286, † 1288.
Pierre I Reich de Reichenstein, élu 1286, † 1296.
Pierre II d'Aspelt, élu 1297, archevêque de Mayence 1306, † 1320.
Othon de Grandson, élu 1306, † 1309.
Lütold de Röteln, nommé par les chanoines, élu 1309, se retire 1311, † 1316.
Gérard de Vuippens, nommé par Avignon, élu 1309, † 1325.
Hartung Munch von Landskron, nommé par les chanoines, élu 1325, se retire 1326, † 1332.
Jean I de Chalon-Arlay, nommé par Avignon, élu 1325, † 1335.
Jean II Senn de Munsingen, élu 1335, † 1365.
Jean III de Vienne, élu 1365, † 1382.
Wolfhard von Erenfels, nommé par Rome, élu 1381, se retire 1385.
Wernher Schaler, nommé par les chanoines, confirmé par Avignon, élu 1382, † 1391.
Imier de Ramstein, nommé par les chanoines, confirmé par Rome, élu 1382, se retire 1391, † 1395.
Frédéric I de Blankenheim, élu 1391, nommé évêque d'Utrecht 1393, † 1423.
Conrad Munch von Landskron, nommé par les chanoines, élu 1393, se retire 1395, † 1402.
Guillaume de Froidemont, nommé par Rome, élu 1393, élu évêque de Tournay en 1399.
Humbert de Neuchâtel-Bourgogne, élu 1395, † 1417.
Hartmann Munch von Munchenstein, nommé par les chanoines, élu 1417, se retire 1422, † 1424.
Konrad Hel, nommé par Rome, élu 1417, se retire 1418, † 1423.
Jean IV de Fleckenstein, élu 1423, † 1436.
Frédéric II ze Rin, élu 1437, † 1451.
Bernhard von Ratsamhausen, élu 1437, se retire 1440, † 1450.
Arnold von Rotberg, élu 1451, † 1458.
Jean V de Venningen, élu 1458, † 1478.
Gaspard ze Rin, élu 1479, † 1502.
Christophe von Utenheim, élu 1502, † 1527.
Jacques-Philippe von Gundelsheim, élu 1527, † 1553.
Melchior de Lichtenfels, élu 1554, † 1575.
Jaques-Christophe Blarer de Wartensee, élu 1575, † 1608.
Guillaume Rinck de Baldenstein, élu 1608, † 1628.
Jean-Henri d'Ostein, élu 1628, † 1646.
Béat-Albert de Ramstein, élu 1646, † 1651.
Jean-François de Schönau, élu 1651, † 1656.
Jean-Conrad I de Roggenbach, élu 1656, † 1693.
Guillaume-Jacques Rinck de Baldenstein, élu 1693, † 1705.
Jean-Conrad II de Reinach-Hirtzbach, élu 1705, † 1737.
Jacques-Sigismond de Reinach-Steinbrunn, élu 1737, † 1743.
Joseph-Guillaume Rinck de Baldenstein, élu 1743, † 1762.
Simon-Nicolas de Montjoie, élu 1762, † 1775.
Frédéric de Wangen de Géroldseck, élu 1775, † 1782.
Joseph-Sigismond de Roggenbach, élu 1782, † 1794.
François-Xavier de Neveu, élu 1794, se retire 1827, † 1828.

*Nouveau diocèse de Bâle réorganisé*

Joseph-Antoine Salzmann, élu 1828, † 1854.
Charles Arnold, élu 1854, † 1862.
Eugène Lachat, élu 1863, déposé 1873, † 1884.
Frédéric Fiala, élu 1885, † 1888.

*Diocèse de Bâle-Lugano*

Léonard Haas, élu 1888, † 1906.
Dr Jacques Stammler, élu 1906.

Voir August Bernoulli : *Verzeichnis der Basler Bischöfe bis Ende 16. Jahrh.* dans *Bas. C.* VII, p. 463 ff. — E.-F. v. Mülinen : *Helvetia sacra* I p. 1. — Besson : *Les premiers évêques de Bâle* dans *ZSK* 12. — Trouillat. — A. Büchi : *Die katholische Kirche in der Schweiz.* — Vautrey : *Histoire des évêques de Bâle.* — Th. Burckhardt-Biedermann : *Die Kolonie Augusta-Raurica.* [C. R. et H. Tr.]

**BALE (ÉVÊCHÉ DE).** La principauté temporelle des évêques de Bâle commence en fait en 999 par le don de l'abbaye de Moutier-Grandval que fit le roi de Bourgogne Rodolphe III à l'évêque Adalbert II. Elle prit fin en 1815, quand le congrès de Vienne attribua le territoire de l'évêché au canton de Berne. Cette période seule est étudiée ici. Tout ce qui précède l'an 999, périodes préhistorique, romaine et burgonde, se trouve sous RAURACIE ; l'époque moderne, dès 1815, sous BERNE.

**I. Formation du territoire et constitution de l'évêché.** L'évêque de Bâle était le suzerain de la ville du même nom ; il nommait au début le conseil, ainsi que tous les fonctionnaires civils. La donation de 999, confirmée en 1032, jeta les bases d'une principauté temporelle qui s'accrut rapidement dans les siècles suivants, soit par dons, soit par achats. L'évêque devint un prince relevant de l'empire, mais les territoires soumis à son autorité ne l'étaient pas tous au même titre. Dans certains cas il possédait tous les droits, souverains et seigneuriaux, dans d'autres une partie d'entre eux étaient exercés par des seigneurs auxquels il les avait remis en fiefs

Les possessions des évêques de Bâle s'étendaient, aux XIIIe et XIVe s., dans les cantons actuels de Bâle-Campagne, Soleure et Berne, ainsi qu'en Alsace et dans le Grand-Duché de Bade. Des domaines situés sur la rive droite du Rhin, seule la seigneurie de Schliengen (comprenant le bourg de ce nom, les villages de Mauchen, Steinenstadt, Istein, Huttingen et des droits de juridiction à Binzen) ne fut séparée de l'église de Bâle qu'en 1803. Ceux d'Alsace, par contre, furent perdus beaucoup plus tôt, les derniers lors de l'incorporation de cette province à la France en 1648. Dans le territoire suisse, les évêques durent hypothéquer successivement à la ville de Bâle plusieurs des seigneuries qui forment actuellement le canton de Bâle-Campagne. Les principaux agrandissements territoriaux de la principauté furent les suivants :

A. EN SUISSE. I. *L'abbaye de Moutier-Grandval*, donnée en 999, avait de grandes possessions et territoires. Avec elle passèrent à l'évêque : Le Sornegau, dans lequel se trouvait la dite abbaye, la Courtine de Bellelay, comprenant quelques fermes et hameaux autour de l'abbaye du même nom, la Prévôté de Saint-Ursanne. Dépendante primitivement de l'archevêché de Besançon, cette dernière passa sous la juridiction spirituelle de l'évêque de Bâle en 1139. L'Erguel et Orvin, et enfin quelques localités au bord du lac de Bienne. Ces territoires forment les districts actuels de Moutier, des Franches-Montagnes, de Courtelary, de La Neuveville et une partie du district de Porrentruy.

II. *Le château de Pfeffingen*, donné probablement dans le cours du XIIe s. à l'église de Bâle par l'empereur Henri II.

III. *Le comté d'Augusta*, donné en 1041 par le roi Henri III. Ce fut l'origine du droit de suzeraineté des évêques sur le Sisgau, comprenant les seigneuries de Hombourg, Liestal et Waldenbourg. En 1400, celles-ci furent hypothéquées à la ville de Bâle pour 22 000 fl.

IV. *Le Buchsgau (comté d'Herkingen)*, fut donné en 1080 par l'empereur Henri IV à l'église de Bâle.

V. *La ville de Bienne*, dont le droit d'avouerie parvint à la même église, sans doute au XIIe s., par l'évêque Bourcard de la maison de Fenis-Neuchâtel.

VI. *La Montagne de Diesse*, où les droits souverains étaient partagés entre l'évêque et les comtes de Neuchâtel. Ceux des Neuchâtel passèrent à la branche de Nidau et plus tard à Berne.

VII. *La seigneurie de Laufon*. Le 13 avril 1141, l'évêque Ortlieb de Frobourg renonça à ses prétentions sur l'abbaye de Saint-Blaise dans la Forêt-Noire, dont l'avouerie appartenait à l'église de Bâle depuis le XIe s. Innocent II l'en avait détaché en 1130. L'évêque reçut en retour de celle-ci les domaines de Laufon, Sierentz, Oltingen et Vilnachern.

VIII. *La seigneurie de Birseck*. En 1339, la courtine d'Arlesheim fut acquise par Lütold d'Aarbourg pour 80 marcs d'argent. Les deux châteaux de Birseck, sur lesquels les comtes de Frobourg émettaient des prétentions, furent reconnus à l'évêque en 1245.

IX. *La seigneurie d'Asuel*, acquise en 1241.

X. *La seigneurie d'Ajoie*. Les prévôtés de Moutier-Grandval et de Saint-Ursanne possédaient plusieurs domaines dans l'Ajoie, qui passèrent avec elles aux évêques de Bâle, en 999. A la suite de contestations entre les maisons de Ferrette et de Montbéliard, et les évêques, une sentence de 1271 attribua l'avouerie de cette région à ces derniers ; une autre sentence, en 1288, leur adjugea définitivement la possession de l'Ajoie et de Porrentruy.

XI. *La seigneurie de Chauvilier*, reçue vers 1300.

XII. *La seigneurie de Franquemont*, conquise par l'évêque Jean de Venningen le 23 novembre 1474.

XIII. *La seigneurie de Valangin*. En 1295 et 1296, l'évêque Pierre Reich reçut en franc-alleu des seigneurs de Valangin (Neuchâtel) la Bonneville, Valangin et le Val-de-Ruz, mais ni lui ni ses successeurs n'entrèrent jamais en possession de cette seigneurie. Ils reçurent toutefois l'hommage de quelques-uns des membres de la famille d'Aarberg-Valangin, et en 1524, de René de Challant.

B. EN ALSACE. I. *La seigneurie de Ribeaupierre*, donnée en 1084 à l'évêque Bourcard. Elle fut échangée avec l'empereur en 1114 contre l'abbaye de Pfäffers.

II. *L'abbaye de Massevaux et celle de Münster* au Val Saint-Grégoire. La première était une possession de l'église de Bâle en 1146 déjà à la suite d'un don probable de l'empereur Frédéric Ier. Elle fut réunie à la France en 1648. La possession de la seconde fut confirmée à l'évêque en 1262.

III. *Dirlinsdorf et Wolschwiller*, don de Frédéric II, comte de Ferrette, en 1232 à l'église de Bâle. Ces villages furent inféodés à l'Autriche au XIVe s. et passèrent à la France en 1648.

IV. *Les châteaux de Landser et de Biedertal*, acquis en 1269 par Henri de Neuchâtel.

V. *Le comté de Ferrette* En 1272, Ulric, comte de Ferrette, vendait à Henri de Neuchâtel, pour 850 marcs d'argent, le château et le bourg de Ferrette, les châteaux de Soyhières, de Blochmont, de Löwenbourg, Noirmont, Altkirch, et d'autres localités en Alsace, et reprit tous ces biens en fief de l'église de Bâle. Ce fief

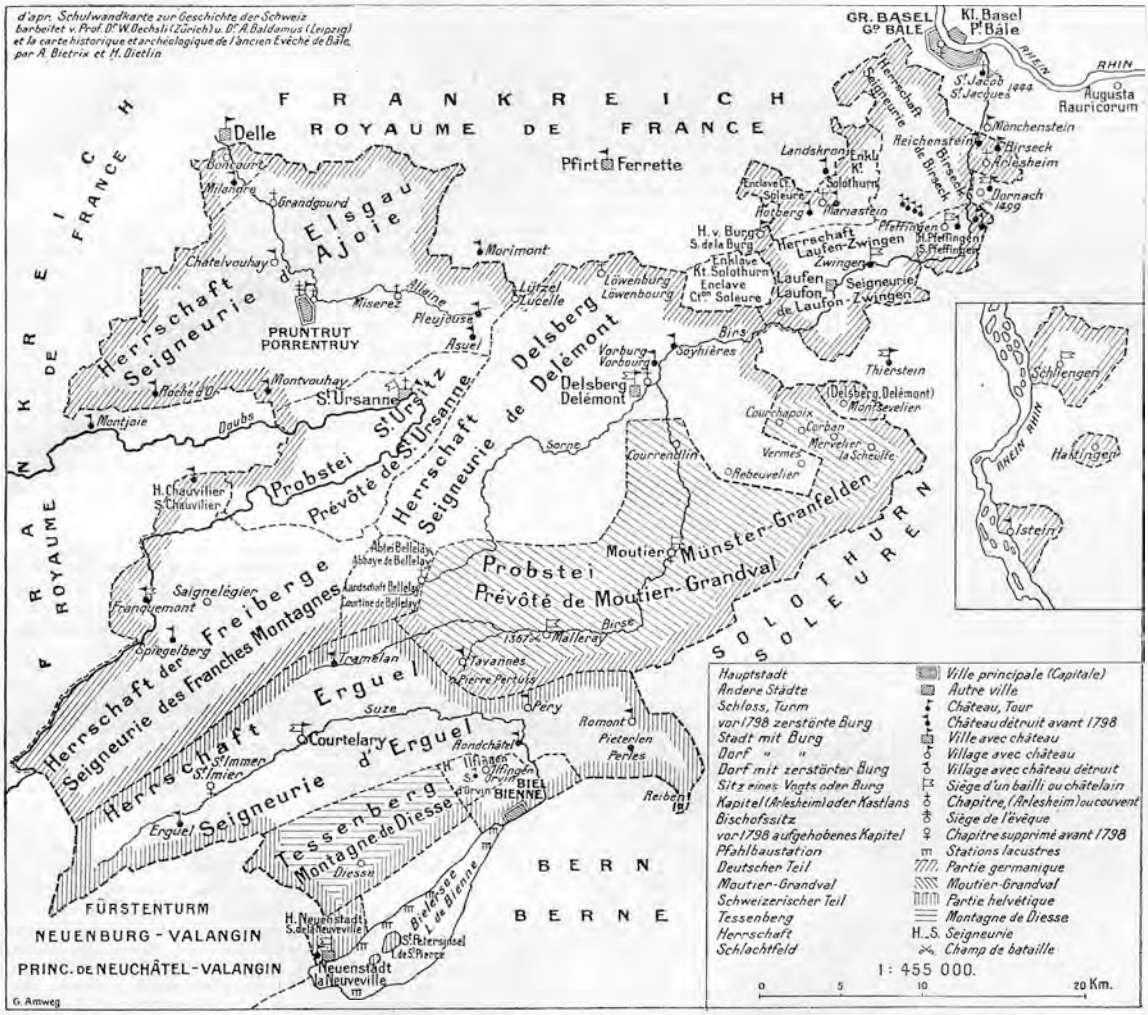


Carte de l'ancien évêché de Bâle.

passa à la Maison d'Autriche et y resta jusqu'à l'annexion du Sundgau à la France en 1648.

VI. *La seigneurie de Florimont*. Elle parvint à l'église de Bâle en 1309 et fut incorporée à la France en 1648.

C. Sur la rive droite du Rhin. I. *Brisach*. Les évêques de Bâle exerçaient un droit de propriété sur cette ville en 1139 déjà, mais la souveraineté ne leur fut dévolue qu'en 1185, de moitié avec l'empire. Brisach retourna à l'empire au XIVe s.

II. *Le Petit-Bâle*, donné aux évêques au XIe s., fut vendu à la bourgeoisie de Bâle en 1392 pour 29 800 fl.

III. *La seigneurie de Schliengen*, appartint à l'évêché dès le XIe s.

Avant la Réformation, la principauté-évêché n'a dans son ensemble d'autre histoire que celle de ses évêques. Ceux-ci, préoccupés tout d'abord du soin d'étendre leurs possessions, eurent ensuite à lutter contre la bourgeoisie de Bâle et contre des difficultés financières toujours croissantes. Diminué avec les siècles de la presque totalité des domaines sis hors de la Suisse, l'évêché formait une mosaïque d'Etats, aux constitutions et aux franchises très diverses, dont l'histoire sera étudiée sous le nom de chacun d'eux. Il se divisait en deux parties, l'une relevant de l'empire et l'autre rattachée à la Suisse par des traités de combourgeoisie avec l'un ou l'autre des cantons.

A. *Partie germanique*, comprenant : 1. L'Ajoie (Elsgau), 29 communes. 2. La seigneurie de Delémont (Salsgau), avec 13 francs villages et 20 mairies. 3 La Prévôté et seigneurie de Saint-Ursanne, 7 communes. 4. Les Franches-Montagnes. 5 paroisses. 5. L'abbaye de Bellelay et sa Courtine, combourgeoise de Soleure, 4 com. 6. Les bailliages allemands de Zwingen, 10 communes, de Pfeffingen, 5 com., de Birseck, 7 com., et les enclaves de Schliengen etc., sur la rive droite du Rhin, 6 com. 7. La Prévôté de Moutier-Grandval divisée en prévôté Sur-les-Roches, protestante, et Sous-les-Roches, catholique, combourgeoise de Berne, 22 mairies. Elle était dans une situation politique singulière, relevant de la neutralité helvétique, mais tenue à payer une contribution à l'empire.

B. *Partie helvétique*. 8. La seigneurie d'Erguel, sur laquelle Bienne possédait le droit de bannière, 8 mairies. 9. La mairie de Bienne, combourgeoise de Berne et de Soleure, sur laquelle les évêques n'avaient qu'une faible autorité (nomination du maire), 5 com. 10. La seigneurie de La Neuveville, combourgeoise de Berne, dont l'évêque nommait le châtelain, 2 com. 11. La Montagne de Diesse, 4 com. 12. La seigneurie d'Orvin, où les Bernois possédaient la justice criminelle et ecclésiastique, tandis que l'évêque n'avait que la juridiction civile et quelques revenus, 1 com. 13. Les petites seigneuries de Franquemont, de Chauvilier et de La Bourg.

II. **Histoire. De la Réformation à 1792.** La Réforme ayant été introduite à Bâle, l'évêque Philippe de Gundelsheim se retira le 10 juillet 1528 à Porrentruy qui devint ainsi la capitale de la principauté. Son prédécesseur, Christophe d'Utenheim, avait déjà quitté son antique résidence pour aller mourir à Delémont (16 mars 1527). Quant au chapitre, il s'établit d'abord à Neuchâtel-sur-le-Rhin, puis à Fribourg-en-Brisgau (8 novembre 1529) et revint en 1678 à Arlesheim ; l'officialité alla habiter Altkirch qui appartenait alors à l'évêché. Bienne fut évangélisé par Thomas Wyttenbach et adopta la Réforme en 1528 ; en 1530, ce fut le tour de la vallée de Laufon, combourgeoise de Bâle. Guillaume Farel prêcha la nouvelle doctrine dans la prévôté de Moutier-Grandval, Sur-les-Roches (1530-1531), en Erguel et à La Neuveville en 1533. Le chapitre de Moutier se réfugia à Delémont en 1534. A Porrentruy, aux Franches-Montagnes, à Delémont eurent lieu en vain diverses tentatives de conversion. Aux disputes religieuses s'ajoutèrent des difficultés financières. A la mort de Ph. de Gundelsheim (1553), une vacance d'une année se produisit : Melchior de Lichtenfels lui succéda, mais il ne fut sacré évêque qu'en 1559. En 1554, il confirma les franchises de Porrentruy. La vallée de Delémont et les Franches-Montagnes demandèrent à être reçues dans la combourgeoisie de Bâle et l'évêque ne put l'empêcher. Le chapitre de Bâle avait hypothéqué la seigneurie d'Erguel aux Biennois pour 7000 couronnes d'or, parce que les Erguéliens avaient formé, l'année précédente, une alliance de combourgeoisie avec Soleure. En 1554, l'évêque dégagea l'Erguel et signa en 1556, avec les habitants de ce pays, sous la médiation de Soleure, un traité dénommé *Franchises d'Erguel*. A la mort de Melchior de Lichtenfels, 17 mai 1575, la principauté était dans une situation très critique : divisions entre catholiques et protestants, revenus de l'Etat absorbés par les dettes, indécision du peuple devant les nouvelles doctrines, éloignement du chapitre, ruine de la résidence épiscopale, placée sous la juridiction spirituelle de l'archevêque de Besançon.

C'est dans ces conjonctures que fut élu, le 22 juin 1575, Jacques-Christophe Blarer de Wartensee, « le restaurateur de l'évêché ». A peine nommé, il se mit à l'œuvre avec ardeur : en 1579 déjà, il conclut, à Lucerne, une alliance avec les VII cantons catholiques, afin de s'assurer un appui dans la lutte qu'il allait entreprendre contre la Réforme. En 1581, il publia les décrets du concile de Trente et les nouveaux statuts diocésains qui lui donnaient l'autorité nécessaire pour combattre le protestantisme. Il s'attaqua d'abord aux Réformés de sa capitale et, après quelque temporisation, il les expulsa. Puis il s'occupa de faire rompre les alliances particulières de Delémont, des Franches-Montagnes et des bailliages allemands avec Bâle, ainsi que de l'Erguel, de la Neuveville et de Moutier-Grandval avec Berne. Au traité de Baden, en 1585, il obtint une indemnité de 200 000 fl. en dédommagement des droits qu'il possédait encore sur la ville de Bâle, ainsi que la suppression des traités de combourgeoisie de cette ville avec les diverses contrées de ses Etats. Puis il réussit, à force d'énergie et de ténacité, grâce aussi aux missionnaires jésuites, à ramener au catholicisme les habitants du Laufonnais (1595). Il fit les mêmes tentatives dans les vallées de Moutier et de Tavannes et proposa à Berne d'abandonner ses droits sur Bienne, si l'Etat bernois renonçait à sa combourgeoisie. Un traité d'échange connu sous le nom de *Bieler Tauschhandel* fut signé en 1598.

Mais Bienne ne l'entendait pas ainsi, car elle aurait été privée de son droit de députation à la Diète. Elle s'adressa donc à ses combourgeois, Fribourg et Soleure, qui intervinrent et le traité d'échange resta sans effet. Pour asseoir plus solidement encore la religion catholique dans ses États, Christophe Blarer installa un couvent de Jésuites à Porrentruy en 1591 et construisit un collège à leur usage en 1604. Puis il fit rebâtir et fortifier son château. En 1592, une imprimerie fut établie à Porrentruy, afin d'aider à la lutte contre le protestantisme en imprimant surtout des ouvrages liturgiques ou classiques. Le château de Roche d'Or, sur le Lomont, qui pouvait devenir une menace pour sa sûreté, fut démoli en 1595. Pour fortifier son autorité, il refondit la constitution de la ville de Porrentruy et détermina exactement les droits de tous : prince et sujets, magistrats et bourgeois. Enfin il n'oublia pas les finances : il fallait payer les dettes de la principauté et les dépenses causées par ses institutions nouvelles ; avec bien des difficultés, il fit rentrer dans la mense épiscopale tous les fiefs de l'évêché menacés de caducité et dont, jusque-là, les bénéfices étaient perdus pour le trésor de l'État. Il reprit un privilège vendu au XIVe s. à la ville de Bâle, celui du monnayage, et mourut en 1608. Sous son successeur, Guillaume Rinck de Baldenstein, la peste éclata à Porrentruy et dans la vallée de Delémont, et elle fit une centaine de victimes. Un nouveau traité fut signé avec Bienne qui reconnut l'autorité du prince comme seigneur territorial et qui dut renoncer à toutes ses prétentions sur l'Erguel, sauf le droit de bannière. Un couvent de sœurs Ursulines fut établi à Delémont (1609) et un pareil à Porrentruy (1619).

Mais une catastrophe vint fondre sur l'évêché : la guerre de Trente ans. Le prince de Baldenstein adhéra à la Ligue catholique et renonça ainsi à sa neutralité. C'est dans ces circonstances que Henri d'Ostein monta sur le trône (1628). L'empire imposa à l'évêque

une contribution de guerre de 30 000 fl. et une conscription de 3000 hommes (1629). Les impositions accablèrent la principauté : 4000 fl. durent être versés chaque mois. Réunis en 1629 et en 1636, les États du pays procédèrent à la répartition de ces charges énormes pour l'époque et surtout pour une contrée si pauvre. La famine et d'autres calamités s'ajoutèrent à la guerre ; l'évêché lui-même devint le théâtre des opérations et le Rhingrave Othon-Louis, venant de Belfort, assiégea Porrentruy. Le 20 mars 1634, il réclama la reddition de la ville. Grâce à l'intervention de la France, l'armée se retira enfin, non sans avoir mis le feu à quelques villages : Alle, Fontenais et Courtedoux.

Le marquis de Bourbonne soupçonnait le prince-évêque d'être favorable aux Espagnols et il l'obligea à entretenir une garnison française. Enfin des bandes pillardes de Hongrois, de Lorrains, de Croates, d'Ecossais et d'Allemands ravagèrent le pays. En 1635, le marquis de la Force, général des armées françaises du Rhin, assiégea Porrentruy avec 20 000 hommes. La ville se rendit au bout de deux jours. On évalua les frais de l'occupation qui s'ensuivit à plus de 80 000 lb. bâloises. Les habitants des Franches-Montagnes et de la vallée de Delémont souffrirent aussi de cette guerre. Quant à ceux de la partie helvétique, ils furent moins atteints. Bernard de Saxe-Weimar avait établi son quartier-général au château d'Angenstein. En 1646, le prince Henri d'Ostein, qui avait erré de Dornach à Birseck et à Delémont, mourut ; il avait assisté impuissant à la ruine de ses États. Son successeur Béat-Albert de Ramstein ne put prendre possession de sa résidence qu'en 1650, après que le capitaine de Vignancourt eut abandonné Porrentruy, conformément au traité de paix ; cette ville avait été occupée par l'ennemi pendant seize ans.

Le prince de Ramstein ne régna que deux ans et il fut remplacé par Jean-François de Schönau, à qui incomba le soin de relever l'évêché. Le château de Porrentruy fut restauré et un couvent de capucins construit en 1655 à Porrentruy. Delémont en possédait un depuis 1628, et, non sans difficultés, il en bâtit un autre pour les sœurs Annonciades en 1666. Pour couvrir les dettes de l'évêché provenant de la guerre de Trente ans, une assemblée des États décida, en 1659, d'instituer un impôt extraordinaire, *l'accise*, perçu sur certaines denrées, qui fut supprimé déjà en 1668, grâce à l'administration sage et prévoyante du prince Jean-Conrad de Roggenbach, élu en 1659. Un autre impôt, celui des *petits mois*, fut aussi établi ; il devait servir à l'entretien de la garnison suisse du prince. La conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, en 1666 et 1675, ramena les Français dans l'évêché. Ils traversèrent le pays en y faisant de nouvelles réquisitions et en y commettant des déprédations de toutes sortes. Lors de la révocation de l'Édit de Nantes, de nombreux réfugiés traversèrent le Sud de la principauté et l'une ou l'autre famille s'établit à la Neuveville, à Bienne, dans l'Erguel ou la Prévôté.

Pour renouveler l'alliance avec les VII cantons catholiques, le prince Guillaume-Jacques Rinck de Baldenstein, élu en 1693, fit voter 30 000 fl. et des fêtes brillantes furent célébrées à Porrentruy en l'honneur des délégués suisses. L'évêque envoya deux délégués à la paix de Ryswick (1697), afin d'obtenir la restitution des fiefs de Ribeaupierre et de Ferrette, retenus illégalement par Louis XIV. Le premier seulement lui fut rendu. Une contestation s'éleva en 1705 entre l'évêque et ses sujets de Moutier-Grandval. Le bandelier Wisard ayant réservé d'un ton hautain la combourgeoisie de Berne lors de la prestation du serment de fidélité, le nouvel évêque, Jean-Conrad de Reinach, refusa d'accepter le serment et Wisard fut révoqué ; il recourut alors à Berne qui envoya 4000 hommes aux frontières. On négocia à Nidau (1706) : l'ancien état de choses fut reconnu et le bandelier dut s'humilier devant le prince. Peu de temps après (1711) fut conclu le traité d'Aarberg qui sépara la prévôté en deux régions bien distinctes pour éviter tout nouveau conflit religieux : celle de Sous-les-Roches fut attribuée aux catholiques et celle de Sur-les-Roches aux protestants.

L'évêque Jacques-Sigismond de Reinach fit construire à Porrentruy (1716) le séminaire du diocèse avec une pagerie pour les jeunes nobles. Il fit aussi édifier le vaste château de Delémont (1719-1728) dont les plans sont dus à l'architecte Racine, de Renan. C'est ce prince qui édicta l'ordonnance de 1726, cause des troubles de l'évêché (1730-1740) (voir AJOIE). L'agitation commencée en Ajoie s'étendit partout, dans la vallée de Delémont, aux Franches-Montagnes, à Laufon et dans l'Erguel. Les habitants de l'Ajoie furent soutenus par ceux des bailliages de Delémont et de Zwingen, par les abbés de Saint-Ursanne et de Bellelay. Le dénouement de cette lutte de dix ans eut lieu le 26 octobre 1740 ; les *commis* d'Ajoie furent décapités et écartelés et de nombreuses condamnations prononcées. C'est ainsi que les fils de Pierre Péquignat, Etienne et Laurent, furent condamnés à quinze et cinq ans de galères, Jean-Georges Bruat, secrétaire de la ville, eut le poing coupé et la tête tranchée, le maître bourgeois Pierre-François Choulat, convaincu d'avoir été favorable aux rebelles, ne dut la vie sauve qu'à de nombreuses interventions, entre autres à celle de l'archevêque de Besançon. Le clergé ne fut pas plus épargné : dix-huit prêtres de l'Ajoie subirent différentes peines, l'abbé de Bellelay, Sémon fut destitué de sa charge de président des États de l'Évêché. Ces condamnations impitoyables ont fait sur le peuple une impression profonde et qui n'est pas étrangère au mauvais souvenir laissé dans le pays par les princes-évêques en général. A ces châtiments s'ajouta le payement des frais de l'occupation française ; 230 000 lb. bâloises furent mises à la charge des États plaignants. L'*accise* fut rétablie et il fallut près d'un quart de siècle pour rembourser cette dette.

Le règne de Joseph-Guillaume Rinck de Baldenstein fit oublier le précédent. Prince doux et pacifique, il établit à Porrentruy une manufacture de coton et une de fer à Bellefontaine et rendit d'excellentes ordonnances de police et d'administration, fit construire des routes, rebâtit l'hôtel de ville et l'hôpital de Porrentruy. Simon-Nicolas de Montjoie fut un homme lettré et ami des arts ; il fit construire l'Hôtel des halles à Porrentruy, et c'est à cette époque que fut institué le régiment de l'évêque de Bâle au service de la France (1768 - 1792). En 1770, la principauté comptait 55 235 hab., 87 paroisses, 333 villes, villages et hameaux. Devenu vieux, l'évêque de Montjoie se choisit comme coadjuteur J.-B. Gobel qui devait jouer un si grand rôle dans la suite. Le prince Frédéric de Wangen de Gérolds-eck le remplaça et sut se faire aimer comme lui. Mais une grande disette causa d'innombrables misères en Ajoie, de 1770 à 1775. En 1776, Fréd. de Wangen fit une tournée triomphale dans ses États où il fut accueilli avec enthousiasme. A cette époque, la cour de Porrentruy reçut à diverses reprises la visite de la princesse Christine de Saxe, sœur de la dauphine de France, mère de Louis XVI. C'est à Fréd. de Wangen qu'on doit l'échange des paroisses dépendant de l'archevêché de Besançon contre celles d'Alsace (voir AJOIE). Le prince Joseph-Sigismond de Roggenbach fut moins heureux. Il promulgua diverses ordonnances concernant les incendies, les écoles, la vente du blé et il établit un orphelinat à Delémont, mais ces mesures n'apaisèrent pas le mécontentement du peuple. En 1790 déjà, à l'instar de ce qui s'était passé en France, les syndics et députés des États de l'Évêché rédigèrent un mémoire de doléances, dû à la plume de l'abbé Lémane, dans lequel étaient exposés les griefs et réclamations du pays. Ce mémoire fut transmis aux États généraux de France le 19 avril 1791. Le mouvement révolutionnaire prenait corps. En tête se trouvait l'évêque Gobel, élu député aux États généraux de 1789 par le clergé de la Haute-Alsace, d'où il était originaire, et son neveu Joseph-Antoine Rengguer, ancien membre du Conseil aulique et syndic des États de l'évêché depuis 1784. Le 20 mars 1791, 500 Autrichiens, appelés par le prince, arrivaient à Porrentruy. Les États se réunirent le 16 mai et critiquèrent ouvertement Joseph-Sigismond pour avoir fait venir des troupes étrangères à son secours. La mort de Léopold Ier d'Autriche (1er mars 1792) précipita les événements. La France déclara la guerre à l'Autriche et fit occuper

la partie germanique de l'évêché par 2000 soldats, sous les ordres du général Custine. Les Autrichiens se retirèrent et le prince-évêque s'enfuit à Bienne (nuit du 28 au 29 avril 1792), après avoir institué un Conseil de régence pour expédier les affaires. Rengguer qui s'était sauvé en France, revint aussitôt à Porrentruy, protégé par les soldats français. Il tenta vainement de s'emparer du château (17 mai) et se réfugia de nouveau en France d'où il lança une proclamation au peuple d'Ajoie. Des arbres de liberté furent plantés partout (21 octobre). Le 25 octobre arrivèrent trois commissaires de la Convention qui déclarèrent que la troupe appuierait le vœu des habitants, libres de se donner une constitution. Le lieutenant-colonel Delmas, appelé à Porrentruy, y arriva le 27 et se fit le complice des intrigues de Rengguer et de Gobel devenu archevêque constitutionnel de Paris.

III. **La République rauracienne** (27 novembre 1792-23 mars 1793). Ne se sentant plus en sûreté à Bienne, l'évêque Roggenbach alla se fixer le 3 décembre à Constance où il mourut en 1794. Le 27 novembre, Rengguer et les anciens députés s'érigèrent en assemblée constituante au château de Porrentruy. Le 9 décembre, proclamation du général Biron, annonçant au peuple qu'il pouvait destituer ses anciens maîtres et se choisir telle forme de gouvernement qu'il lui plairait. Des simulacres d'élections eurent lieu le 16 décembre et l'assemblée des États se réunit pour la première fois le lendemain. Le 18, on proclama définitivement la République rauracienne qui comprenait l'Ajoie, Saint-Ursanne, la vallée de Delémont et Laufon. On vota une constitution copiée sur celle de la France. Mais des rivalités mesquines et des jalousies provoquèrent des discussions au sein de la jeune république. On en voulait surtout au Triumvirat qui exerçait sa tyrannie, soit à Rengguer, Gobel et Demars. Une députation de leurs amis fut envoyée à Paris, soi-disant pour remercier la république de sa protection, en réalité pour lui demander une alliance et des subsides. Dès lors, on organisa la république ; on imita toutes les institutions de la grande sœur voisine, on réduisit à 48 les membres de l'assemblée nationale devenue la Convention. Bref, Rengguer et Gobel régnaient en maîtres. Mais, le 7 janvier 1793, Gobel fut rappelé à Paris. Les luttes continuèrent à Porrentruy et bientôt un club des patriotes soutenus par les volontaires nationaux, mit les triumvirs en accusation. Demars proclama alors l'état de siège dans le pays et faussa les nouvelles élections qui eurent lieu, en privant du droit de vote les trois quarts des citoyens. Ses excès le firent rappeler (4 février) et il fut remplacé par le général Desprez-Crassier et plus tard par Mieskowski. Le 7 février, trois commissaires de la Convention française arrivèrent en Ajoie pour informer au sujet de la réunion de Porrentruy à la France. Un vote fut organisé ; sur 115 députés, 77 en furent exclus et 38 seulement admis à voter. Avec 3 autres qui se rallièrent à la France, la réunion fut votée par 41 voix. Là-dessus, la Convention rendit un décret acceptant «le vœu librement émis par le peuple souverain de Porrentruy» (23 mars).

IV. **Le Département du Mont-Terrible** (23 mars 1793-17 février 1800). Le pays forma le 84e département français sous le nom de Département du Mont-Terrible. L'Ajoie, réunie à la prévôté de Saint-Ursanne et aux Franches-Montagnes, forma le district de Porrentruy avec 8 cantons : Porrentruy, Cornol, Chevenez, Cœuve, Saint-Ursanne, Epauvillers, Saint-Brais et Saignelégier, tandis que la vallée de Delémont et celle de la Birse formèrent le district de Delémont comprenant 5 cantons : Delémont, Vicques, Glovelier, Laufon et Reinach. Le nouveau département fut occupé par des volontaires de la Drôme sous les ordres du général Ferrières et la Convention envoya trois commissaires : Laurent, Monnot et Ritter, qui, le 4 avril, lancèrent une proclamation prescrivant d'organiser des élections en assemblées primaires, des autorités municipales, administratives et judiciaires et rendant obligatoires pour le pays les lois de la république française. Les élections eurent lieu le 23 avril et donnèrent une majorité aux partisans de Rengguer qui devint procureur-général-syndic. Des fêtes furent organisées pour animer le zèle des patriotes ; un Comité de salut public et un club jacobin furent créés à Porrentruy ; enfin, la guillotine arriva elle aussi. Mais la rareté des vivres et une réglementation du commerce causèrent un grand mécontentement. Bientôt la lutte éclata entre le Directoire départemental et la municipalité de Porrentruy ; Delémont appuya les jacobins ajoulots.

Dans la vallée de Laufon, éclata une insurrection, de même qu'à Delémont ; elles furent durement réprimées. La Constitution de 1793 fut acceptée par 1597 oui contre 1007 non. Ignace Rougemont et Antoine Lémane furent élus députés à la Convention. Un bataillon de 1000 volontaires devait être constitué, mais les Rauraciens préférèrent déserter et l'on n'arriva pas à trouver un nombre suffisant de soldats. De nombreux émigrés complotaient un coup d'état à la frontière pour rétablir le prince-évêque, mais celui-ci refusa d'y prêter la main. Bientôt Rengguer et Lémane, suspects aux commissaires français, furent mis en accusation. Ils triomphèrent cependant et Rengguer obtint une indemnité. De nouveaux événements se produisirent ; c'est d'abord la Terreur avec son cortège de persécutions, d'intrigues et de condamnations à mort. Le culte de la déesse Raison est introduit partout, les biens du clergé et les objets du culte sont confisqués et vendus comme bien de la nation. Mais Gobel tomba à son tour, entraînant son neveu avec lui ; il fut exécuté à Paris le 24 avril 1794. Le représentant Bernard crée le tribunal révolutionnaire qui juge sans pitié les gens prévenus de «délit public». Rengguer veut imposer sa domination au Comité de surveillance. Il ne réussit pas et se fait nommer commissaire des grains. Comme il avait touché 133 000 lb. sans rendre aucun compte, il prit le parti de s'enfuir. Il mourut dans la misère en 1818.

L'évêque Xavier de Neveu, successeur de J.-S. de Roggenbach dès le 2 juin 1794, reçut une indemnité pour la perte de ses Etats. Le rôle politique des évêques de Bâle était fini ! Le 9 thermidor marque aussi la fin du Comité de Porrentruy. Le Directoire réussit à rétablir l'ordre et la paix religieuse, puis il réforma l'administration. Les déserteurs furent amnistiés, les églises rouvertes, les prisons vidées ou presque. Enfin, le 23 mars 1795, le bataillon du Mont-Terrible fut dissous. Le département s'accrut, le 29 février 1797, du pays de Montbéliard avec trois arrondissements : Montbéliard, Audincourt et Dessendans, au total 47 communes.

Jusqu'à cette époque, le reste de l'ancien évêché était resté dans une situation politique assez incertaine ; comprises dans la neutralité helvétique, les différentes régions formèrent des républiques assez indépendantes. Le traité de Campo-Formio (17 oct. 1797) eut pour conséquence l'annexion de ces différentes contrées au Mont-Terrible : Erguel, La Neuveville, Bienne, Moutier-Grandval, Bellelay, Orvin et la Montagne de Diesse formant cinq cantons : Moutier, Malleray, Courtelary, Bienne et Neuveville, en tout 22 communes, et 27 000 âmes. Le département entier comprenait 210 communes, 21 cantons et 77 000 hab. Une nouvelle administration fut imposée ; on supprima les droits féodaux, on accorda la liberté civile, la liberté du commerce et de l'industrie, on abolit les corporations d'artisans, on réforma l'enseignement, le pays fut compris dans le concordat, les communes municipalisées et enfin les bourgeoisies supprimées. A Porrentruy, l'école centrale remplaça l'ancien collège des Jésuites et un jardin botanique fut créé. Mais les impôts directs et indirects accablaient le peuple ; des emprunts forcés furent émis, les frais d'administration étaient élevés, le papier-monnaie déprécié. Malgré les agrandissements de 1797, le département était considéré comme trop peu étendu. Le commissaire Perrot envoyé à Porrentruy en 1799 fit un rapport très défavorable sur l'état d'esprit de la population, si bien que le premier consul supprima le département par une loi du 17 février 1800 et le réunit au département du Haut-Rhin.

V. **Le Département du Haut-Rhin** (17 février 1800-27 janvier 1814). Chef-lieu : Colmar ; Porrentruy, devenu sous-préfecture, forma le 3e arrondissement (4 cantons : Ajoie, Saint-Ursanne, Franches-Montagnes et

Montbéliard) et Delémont le 4e arrondissement (5 cantons : Delémont, Laufon, Moutier, Courtelary et Bienne). L'histoire de cette période comporte peu d'événements politiques et se réduit à des conscriptions et à des réquisitions. Le pays donna à Napoléon les généraux et officiers : Voirol, de Tavannes, Comman, de Courgenay, Hoffmeyer, de Bassecourt, Gressot, Theubet et Jaquet, de Porrentruy, Samuel-Gottlieb Gross, de la Neuveville qui servit aussi en Prusse et à Naples. En 1813-1814, il connut le passage des Alliés. Napoléon tombé, une nouvelle destinée attendait l'ancien évêché : le 27 janvier 1814, le baron d'Andlau-Birseck en prit possession au nom des puissances alliées, en attendant que le sort en fût fixé.

VI. **Gouvernement du baron d'Andlau-Birseck.** (27 janvier 1814-23 août 1815). L'évêque Xavier de Neveu crut pouvoir à ce moment reprendre possession de l'ancien évêché, appelé le plus souvent pendant cette période Principauté de Porrentruy. Il envoya un mémoire aux puissances alliées pour revendiquer ses droits sur les bailliages protestants ; on ne l'écouta point. On a attribué au baron d'Andlau l'ambition de garder ce pays pour lui. Quoi qu'il en soit, il en transforma complètement l'administration, bouleversa la législation civile et pénale et fit rentrer les impôts avec une grande dureté. Dans la partie catholique, son gouvernement fut accepté sans trop de récriminations, mais dans la Prévôté, dans l'Erguel, à Bienne et à La Neuveville, il fut très combattu. Du reste, Berne cherchait à rétablir ses droits sur ses anciens combourgeois. Dans le pays même, de grosses divergences existaient au sujet du sort futur de l'ancien évêché ; les uns demandaient à rester unis à la France, d'autres voulaient former un nouveau canton suisse ; d'autres enfin demandaient sa réunion à Berne ou à Bâle. Sans consulter la population, le Congrès de Vienne décida, le 23 mars 1815, de réunir la plus grande partie de l'ancienne principauté épiscopale au canton de Berne. Un petit territoire à Lignières fut donné à Neuchâtel et un district d'environ trois lieues à Bâle (Birseck). Le 23 août 1815, le commissaire fédéral Jean-Conrad Escher, de Zurich, en prit possession au nom de la Diète fédérale. L'acte de réunion fut discuté et signé à Bienne, le 14 novembre et le 21 décembre de la même année, à Delémont, Berne prenait possession de son nouveau territoire.

VII. **Institutions.** Les institutions de ce pays étaient aussi compliquées que ses États étaient bigarrés. Les princes-évêques possédaient le droit de souveraineté sur toute la principauté, mais les coutumiers de chaque région y apportaient bien des restrictions. L'évêché relevant de l'empire, la nomination de l'évêque devait être agréée par l'empereur. Le prince recevait de l'empereur l'investiture féodale pour les « fiefs ecclésiastiques, les mines et minerais, les pays, les gens, bourgs, châteaux, villes, villages, hameaux, haute et basse justice, le droit de prononcer dans le cas de peine capitale, les droits de chasse et de pacage », etc. Il s'engageait à respecter les droits, statuts, privilèges, libertés, de même que les biens et les personnes. Du reste, de tout temps, mais surtout depuis Christophe Blarer, les évêques cherchèrent à concentrer le pouvoir entre leurs mains et à se détacher le plus possible de l'empire. Ils avaient le droit de faire la paix, de déclarer la guerre, de conclure des alliances, de lever des troupes, de décréter les droits d'entrée, de sortie et de transit, de s'attribuer la régale de la chasse, de la pêche, de battre monnaie, du sel, etc. Les lois, ordonnances, règlements de police administrative émanaient du prince, ou des conseils ou officiers. Les lois financières étaient préparées en collaboration avec ses États ; mais elles devaient respecter les privilèges et constitutions de chaque région. Les lois civiles étaient, en général, basées sur le droit romain ; pour celles qui régissaient la partie germanique, il y avait droit d'appel devant la cour d'empire à Wetzlar ou celle de l'empereur à Vienne. Les bailliages avaient à leur tête des baillis, des châtelains ou des maires. Quant à l'administration même du pays, elle comprenait le haut Chapitre qui comptait 24 membres avant la Réformation et 18 après. Les titulaires en étaient nommés par le pape lorsque la vacance se produisait dans les mois impairs et par le chapitre lui-même dans les autres cas. L'évêque était choisi parmi les chanoines en présence d'un commissaire impérial. Les candidats devaient faire preuve de seize quartiers de noblesse. Le haut Chapitre formait la cour du prince ; les dignitaires en étaient le prévôt, le doyen, le chantre, le gardien et l'archidiacre. Sans l'assentiment du Chapitre, l'évêque ne pouvait aliéner les domaines et les droits de l'Eglise par rente ou engagement hypothécaire. Après le haut Chapitre venaient les grands officiers héréditaires ; c'étaient des nobles qui remplissaient dans la maison du prince les fonctions d'écuyers tranchants, chambellans, échansons. La principauté avait en outre quatre conseils : 1° *Le Conseil intime* ou Conseil des ministres de 4 ou 5 membres ecclésiastiques ou séculiers, choisis parmi les trente-deux familles nobles encore vassales de l'évêché et dont l'un présidait le Conseil ecclésiastique, un autre le Consistoire et un troisième le Conseil d'État ; 2° *La Cour épiscopale* ou Tribunal consistorial, composé de 19 membres dont le président était le suffragant de l'évêque ; 3° *Le Conseil aulique* ou Conseil de justice, de 18 membres, dont le nombre fut réduit plus tard à 7, et formé d'hommes de loi, bourgeois pour la plupart ; 4° *Le Conseil de la Chambre des comptes* ou des finances. Le président ou le secrétaire de ces conseils ainsi que les autres fonctionnaires étaient nommés et rétribués par le prince. De nombreuses commissions étaient rattachées à ces conseils (par ex. celles des fiefs, du commerce et des péages, des limites territoriales, des tabellions et des notaires, des eaux et forêts, de la chasse, de la pêche, des forges, de police, etc.). Le siège de ces différents conseils ou commissions était à Porrentruy.

ÉTATS DE L'ÉVÊCHÉ. L'origine de cette Assemblée n'est pas connue ; les États de l'Évêché datent probablement de la fin de la féodalité et ils se sont constitués à travers les siècles. La présidence en revenait d'habitude à l'abbé de Bellelay. Ils furent réunis assez régulièrement pour discuter des affaires importantes de l'évêché, en particulier pour voter les impôts et autres charges. A la suite de contestations entre le prince et ses États, la cour impériale de Vienne décida le 18 janvier 1736 que ceux-ci ne pouvaient s'assembler ni formuler aucune proposition sans l'autorisation du souverain, que l'évêque avait seul le droit de convoquer les États et de fixer les objets à traiter. Des statuts furent élaborés de 1744 à 1752 pour en régler l'organisation intérieure. En voici quelques dispositions : le prince nomme le président, choisi dans le haut clergé, mais il est libre dans son choix ; il peut ratifier ou rejeter les décisions de l'assemblée ; les États ecclésiastiques, ceux de la noblesse et du tiers-état, les villes et les bailliages ne peuvent nommer chacun qu'un ou deux députés. Les États de l'Évêché furent réunis pour la dernière fois le 25 avril 1791.

COMPOSITION ET ORDRE DE PRÉSÉANCE. — I. *État ecclésiastique* : 1° Chapitre de Moutier-Grandval, un député occupant la première place ; 2° Chapitre de Saint-Ursanne ; 3° Chapitre de Saint-Imier (avant la Réformation) ; 4° Abbaye de Bellelay ; 5° Chapitre ou Confrérie de saint Michel à Porrentruy ; 6° Prévôt d'Istein ; 7° Chapitre de Salignon, district du val de Delémont — II. *Noblesse* : Toutes les familles nobles possédant des terres dans la principauté nommaient un député qui ne devait pas être un des officiers assermentés du prince. — III. *Tiers-Etats* : 1° Ville de Bienne ; 2° La Neuveville ; 3° Ville de Delémont ; son député votait indépendamment de celui des treize francs villages ; 4° Porrentruy ; 5° Saint-Ursanne (rien de commun avec la Prévôté de ce nom) ; 6° Laufon (indépendant de celui de Zwingen) ; 7° Château et seigneurie de Pfeffingen ; 8° Château et seigneurie de Birseck ; 9° Château et seigneurie d'Erguel ; 10° Seigneurie d'Ajoie ; 11° Vallée de Delémont ; 12° Prévôté de Moutier-Grandval (Sur-les-Roches et Sous-les-Roches) ; 13° Franches-Montagnes ou Montagne des Bois ; 14° Bailliage de Schliengen. La Montagne de Diesse et la petite seigneurie d'Orvin ne figuraient pas aux États. Quand ceux-ci ne comprenaient pas la partie helvétique, ils comptaient seulement 18 députés.

Impôts. Les parties du pays dépendant de l'empire devaient payer au souverain un impôt spécial ; les États alliés aux divers cantons suisses en furent exonérés par le traité de Westphalie, sauf la Prévôté de Moutier-Grandval qui ne réussit pas à s'en affranchir. Un impôt spécial, l'*accise*, fut institué à certaines époques sur les denrées, mais dans la partie germanique seulement. Les *mois romains* ou *petits mois* étaient une contribution d'empire servant en partie à l'entretien de la garde du prince, au payement des frais d'investiture de l'empire, des bulles de confirmation d'élection de la cour de Rome, des traitements des ministres accrédités près des cours étrangères, etc. L'*angal* était un impôt sur les boissons. Le total des impôts et des redevances féodales procurait à l'évêque un revenu d'environ 300 000 fr.

Militaire. Les États suivants seulement avaient une bannière, avec leurs propres armoiries : 1. Ville de Porrentruy ; 2. Pays d'Ajoie (Bailliage de Porrentruy) ; 3. Ville de Delémont ; 4. Vallée de Moutier ; 5. Ville de Saint-Ursanne et les Franches-Montagnes ; 6. La Neuveville ; 7. Ville de Laufon ; 8. District ou bailliage de Zwingen ; 9. District ou bailliage de Pfeffingen ; 10. Ville de Bienne et l'Erguel ; 11. Bailliage de Birseck. Le prince-évêque avait le droit de lever des hommes seulement dans les bailliages catholiques. Dans les bailliages protestants, il ne pouvait exiger des troupes que pour la défense de l'évêché. Enfin, les cantons alliés pouvaient y recruter des soldats, sauf lorsqu'ils étaient en guerre avec la principauté. Les troupes de Moutier-Grandval marchaient sous leur propre bannière ; celles de l'Erguel, sous la bannière de Bienne ; celles de la Montagne de Diesse, sous la bannière de La Neuveville. Il y avait un arsenal au château de Porrentruy. Cette résidence avait une garde de 42 hommes, dont 28 recrutés dans les VII cantons catholiques. Plus tard, elle fut portée à 60 hommes, originaires de l'évêché. Les princes-évêques conclurent des capitulations avec les rois de France : en 1744, pour la levée d'une compagnie des États de l'évêché, à incorporer dans un régiment suisse. En 1758, un traité autorisa la France à recruter dans la principauté un régiment qui porta successivement le nom de régiment d'Eptingen, de Schönau et de Reinach, et qui se distingua à Corbach, en 1760, et dans l'île de Corse en 1768 et 1769. Le traité fut renouvelé en 1768 et le régiment licencié le 25 septembre 1792.

VIII. **Alliances et combourgeoisies.** Les princes-évêques de Bâle conclurent, à partir du XV^e s., diverses alliances avec les Suisses. C'est ainsi qu'au début des guerres de Bourgogne, le 31 mars 1474, fut fondée, à l'instigation de l'archiduc Sigismond d'Autriche, une ligue entre les évêques de Bâle et de Strasbourg, les villes de Colmar, de Schlestadt, de Bâle, de Strasbourg et les Confédérés. Cette ligue fut renouvelée pour 50 ans en 1493.

A partir de la Réforme, les évêques de Bâle cherchèrent à se rapprocher des VII cantons catholiques, et le 28 septembre 1579, Jacques-Christophe Blarer signa avec ces derniers une alliance à Lucerne. Dès lors, une garde suisse de 28 hommes fut installée au château de Porrentruy. Le traité de 1579 fut renouvelé le 5 juin 1610 à Porrentruy, sous le prince Guillaume Rinck de Baldenstein, le 28 septembre 1632 à Delémont sous Jean-Henri d'Ostein, le 18 octobre 1655 à Porrentruy sous Jean-François de Schönau, le 20 octobre 1674 à Lucerne, sous Jean-Conrad de Roggenbach, le 11 octobre 1695 à Porrentruy, sous Guillaume-Jacques Rinck de Baldenstein. Le dernier renouvellement eut lieu en 1715 pour une durée de 20 ans, sous Jean-Conrad de Reinach. Quoique allié des sept cantons catholiques, l'évêché de Bâle fit partie du *Défensional* de Wil, conclu en 1647 et renouvelé en 1652 pour cinq ans. Les alliances suisses n'ayant pas eu pour les princes-évêques les résultats qu'ils en attendaient, ils se tournèrent résolument vers la France. C'est ainsi que pendant les troubles d'Ajoie, en 1739, Jacques-Sigismond de Reinach conclut avec Louis XV un traité qui fut renouvelé en 1780. En outre, Joseph-Guillaume Rinck de Baldenstein signa, en 1744, avec Louis XV, une capitulation militaire renouvelée en 1768.

De leur côté, quelques États de l'évêché conclurent des traités de combourgeoisie avec des cantons suisses. En 1279, la ville de Bienne avec Berne ; le 11 septembre 1388, La Neuveville avec Berne ; en 1414, l'abbaye de Bellelay avec Berne et Soleure ; le 14 mai 1486, Moutier-Grandval avec Berne ; en 1525, la vallée de Laufon avec Bâle ; en 1554, la ville avec les treize francs villages du val de Delémont et les Franches-Montagnes avec Bâle ; en 1610, au traité de Baden, les droits de l'évêque sur Bienne et l'Erguel furent déterminés définitivement. Enfin, en 1706, une convention fut signée à Nidau entre les Bernois et l'évêque Jean-Conrad de Reinach au sujet de la combourgeoisie de Moutier-Grandval ; en 1711, à Aarberg, un nouveau traité divisa cette contrée en Prévôté Sur-les-Roches, protestante, et Prévôté Sous-les-Roches, catholique.

*Bibliographie* : Trouillat. — V. Rossel : *Hist. du Jura bernois*. — Vautrey : *Hist. des évêques de Bâle*. — Morel : *Abrégé de l'hist. du ci-devant Évêché de Bâle*. — Quiquerez : *Hist. des Institutions*. — Chèvre : *Hist. abrégée du Jura bernois*. — Gautherot : *La République rauracienne*. — Le même : *Le Département du Mont-Terrible*. — Junod : *L'ancien évêché de Bâle à l'époque napoléonienne*. — Beuchat : *L'évêché de Bâle sous le gouvernement général du baron d'Andlau*. — Arthur Daucourt : *Dictionnaire historique des paroisses de l'ancien évêché de Bâle*. — Folletête : *Le régiment de l'évêché de Bâle*. — Stouff : *Pouvoir temporel des évêques de Bâle*. — H. Rohr : *Die Entstehung der weltl. — insbesondere der grundherrl. — Gewalt d. Bischofs v. Basel*, 1915. [G. Amweg.]

IX. **Monnayage des princes-évêques de Bâle.** Le droit de battre monnaie fut une des plus anciennes prérogatives des évêques de Bâle. Le premier acte qui en fasse mention date de 1146 ; mais bien antérieurement ils avaient déjà obtenu ce droit ou l'avaient plutôt usurpé, ainsi que beaucoup de seigneurs laïques ou ecclésiastiques, lesquels avaient profité, soit pendant la vieillesse de Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne, soit pendant le désarroi qui accompagna le partage des Etats de Charlemagne, de s'arroger certains droits régaliens. M. Eug. Demole : *Les débuts probables du monnayage épiscopal bâlois au X^e s.* envisage un denier frappé à Bâle au nom de Conrad le Pacifique (937-993) avec un temple accompagné des lettres S-S (*sancta sedes* ?) comme le point de départ du monnayage épiscopal bâlois. Peu après, l'évêque Adalbero II (999-1025) frappa des pièces à son nom et inaugura les *demi-bractéates* sur lesquelles nous relevons encore les noms d'Adalric ou Udalric II (1025-1040), Théodoric (1041-1055), Bérenger (1057-1072) et Rodolphe de Homburg (1107-1122).

A partir du XII^e s. apparurent les bractéates unifaces qui caractérisent la seconde période monétaire. Ces petites pièces portent la tête mitrée de l'évêque accompagnée de différents signes : étoiles, anneaux, roses, lis, calices, crosses, globes, tours, etc. Ces monnaies sont presque toutes anépigraphes ; quelques-unes portent des lettres indicatrices de noms d'évêques comme P-E (Peter), I-O (Iohan), H-S (Henricus), d'autres B-A (Basilea) ou B-R (Brisach) lieux de la frappe. Un seul nom figure en toutes lettres, celui de Lutold. On désignait ces bractéates ou deniers sous le nom vulgaire de *Mönchskappen* à cause de la tête mitrée. On en frappa jusque vers la fin du XIV^e s., mais il n'est pas possible de les classer avec certitude à tel ou tel règne.

Les évêques de Bâle, dans leurs embarras financiers, durent à maintes reprises engager et même aliéner certains de leurs revenus temporels. En 1373, Jean de Vienne engagea son droit de monnaie à la ville de Bâle pour 4000 fl., avec droit de rachat. Le droit fut racheté, mais en 1385 l'évêque Imier de Ramstein l'engagea de nouveau pour la somme de 1000 fl., puis il fut racheté une seconde fois et aliéné définitivement dans le cours du XV^e s., ou même plus tôt, à la ville, qui dès lors le conserva exclusivement.

Après la réforme religieuse, le siège épiscopal ayant été transféré à Porrentruy, l'évêque Jacques-Christophe Blarer considérant qu'il n'y avait eu renonciation du droit de monnayage que dans la ville de Bâle, fit battre de nouveau des monnaies dans sa principauté, à Delémont et à Saint-Ursanne. Les plus anciennes pièces

datées de cette troisième période sont des groschen de 1595. Après lui frappèrent encore monnaies : Guillaume Rinck de Baldenstein, Jean-François de Schönau, Jean-Conrad de Roggenbach, Jean-Conrad de Reinach et Joseph-Sigismond de Roggenbach, dont les dernières pièces furent frappées à Soleure et à Porrentruy en 1786 et 1788. — *Bibliographie* : Trouillat. — Quiquerez : *Institutions*. — H. Meyer : *Die Denare und Bracteaten der Schweiz*. — Berstett : *Münzgesch. des Zähringen-Badischen Fürstenhauses* — H. Dannenberg : *Die Münzen der deutschen Schweiz zur Zeit der sächs. und fränk. Kaiser*. — A. Michaud : *Les monnaies des princes-évêques de Bâle*. — Eug. Demole : *Les débuts probables du monnayage épiscopal bâlois*, dans *RSN* XXII. [Alb.M.]

**BALE (HEURE DE).** Du moyen âge à la fin du XVIII^e s., l'heure de Bâle avançait de 60 minutes sur l'heure généralement employée. Sur les causes de cette singularité, Stumpf et Wurstisen jusqu'à Pierre Ochs et Jean de Muller entre autres, ont émis deux hypothèses. Les uns faisaient remonter l'origine de l'heure de Bâle à une mesure prise autrefois pour déjouer une attaque de l'ennemi ; les autres l'attribuaient à un événement du Concile de Bâle. Elles ne sont pas plus soutenables l'une que l'autre. L'explication des savants du XVIII^e s., de Jacob-Christoph Beck et Daniel Bernoulli notamment, est plus fondée quoique également fausse : le premier cadran solaire avançait d'une heure, avance qui se répercuta sur les autres cadrans, puis sur les horloges calculées d'après ceux-ci. En réalité, l'heure de Bâle procède de la façon de compter et de frapper les heures au moyen âge.

Au début de l'année 1779, on tenta vainement de supprimer l'heure bâloise, mais elle subsista jusqu'à la Révolution. Lorsque, le 5 février 1798, le Grand Conseil de l'ancien Bâle se réunit pour la dernière fois, il décida l'introduction de l'heure générale dans la ville. — Voir M. Fallet-Scheurer : *Die Zeitmessung im alten Basel*, dans *BZ* XV. [C. R.]

**BALE (MISSIONS DE).** (*Société évangélique des missions de Bâle.*) La Société évangélique des missions fut fondée le 25 septembre 1815 à la cure de Saint-Martin, à Bâle, par un comité de six membres sous la direction du pasteur von Brunn et à l'instigation de Christian-Friedrich Spittler, alors secrétaire de la *deutsche Christentumsgesellschaft*. On songea d'abord à instituer seulement une école missionnaire, destinée à former des missionnaires pour d'autres sociétés. Elle fut ouverte le 26 août 1816, avec sept élèves sous la direction de l'inspecteur Blumhardt. Les premiers qui en sortirent furent envoyés à la société néerlandaise des missions, à Rotterdam, et un plus grand nombre à la mission anglicane à Londres. Dès 1821 cependant, la mission de Bâle envoya elle-même ses missionnaires chez les Arméniens et Tartares de *Transcaucasie*, puis en Perse jusqu'à ce qu'un ukase du tsar Nicolas I^er le lui interdit, en 1835. Une mission envoyée dans la république de *Liberia* en 1827 fut supprimée en 1832. Malgré des pertes importantes, la mission de la *Côte d'Or* eut de meilleurs résultats ; commencée en 1828 sur les territoires alors danois, elle fut reprise en 1843 après une courte interruption. On pénétra de proche en proche dans l'intérieur du pays jusque chez les *Achantis* ; de grandes communautés furent créées au cours des années, des écoles s'ouvrirent, deux dialectes du pays furent étudiés, ceux d'Akra et des Achantis, dans lesquels les missionnaires Zimmermann et Christaller traduisirent la Bible et publièrent des ouvrages scolaire et religieux. L'enseignement fut systématiquement organisé depuis l'école primaire à l'école normale pour instituteurs et évangélistes, et un excellent personnel indigène fut ainsi constitué. Le pays fut développé par l'agriculture, l'élevage du bétail et l'industrie. Les ateliers de menuisiers, charrons et serruriers édifiés sur la côte, et dirigés par des maîtres européens, permirent de former un grand nombre d'ouvriers dont la renommée s'étendit le long de l'Ouest africain. Des routes commerciales furent même ouvertes par la mission entre la côte et l'intérieur. La mission lutta également contre les misères sociales du peuple, la paresse et l'immoralité païenne, et chercha à élever le niveau économique du pays. Pendant plusieurs dizaines d'années, avant que le gouvernement anglais introduisît une administration régulière, elle fut ainsi le seul élément de civilisation de la Côte d'Or. En 1885 fut encore ajoutée une mission médicale. Lorsqu'éclata la guerre européenne, l'église missionnaire bâloise de la Côte d'Or comptait plus de 25 000 fidèles répartis en 11 stations principales et 185 stations annexes. Les écoles et établissements d'éducation étaient fréquentés par 7800 élèves. Les 55 membres européens de la mission étaient secondés par 266 indigènes dont 21 évangélistes. La mission, malgré la reconnaissance officielle du gouvernement anglais, vit en 1918, à la suite de la guerre européenne, ses missionnaires purement et simplement chassés du pays, et son œuvre eut ainsi une fin lamentable.

Dès 1834, la mission de Bâle ouvrit un champ d'activité sur les côtes Sud-Ouest de l'*Inde*, où elle occupa avec les années les territoires de *Malabar*, *Canara*, les *Mahrattes du Sud*, *Courg* et les *Montagnes Bleues*. Parmi les nombreux ouvriers de la mission, il faut citer le prédicateur Hebich, les linguistes Gundert, Weigle et Mögling. En 1914 existaient 26 stations principales et 128 stations secondaires ; le nombre des chrétiens était de 20 000. La mission bâloise s'intéressa ici aussi beaucoup aux écoles. La même année, 211 établissements d'instruction étaient fréquentés par plus de 21 000 élèves. A côté des écoles élémentaires, il y avait 6 instituts pour jeunes filles, 6 pour jeunes gens, 4 écoles supérieures, 3 écoles normales d'instituteurs et 2 pour évangélistes. Le Collège de Calicut était fréquenté par environ 300 élèves. La mission bâloise en Inde est caractérisée par ses grandes entreprises industrielles qui ont fourni du travail et une existence assurée aux Hindous chrétiens exclus de leurs castes et de leurs familles. Il faut mentionner d'importantes tuileries, une fabrique de tuyaux, des filatures, un atelier de mécanique, une imprimerie et une teinturerie. Les produits de ces industries sont connus et recherchés dans l'Inde entière ; les tuiles ont même été utilisées pour la couverture des bâtiments du chemin de fer de l'Ouganda en Afrique orientale. La mission a encore atteint de beaux résultats par ses publications en langue indigène. Des vocabulaires, grammaires, traductions de la Bible, livres d'école et de piété ont été rédigés en dialectes canara, malayalam et en tulu ; la publication et la diffusion en sont assurées par une librairie missionnaire. Deux hôpitaux missionnaires sont en rapport avec la mission de Bâle, et desservis généralement chacun par un de ses médecins. Au commencement de 1914, 53 missionnaires consacrés, 2 instituteurs, 1 médecin missionnaire, 33 ouvriers de la mission, 53 dames missionnaires, 15 sœurs pour la mission parmi les femmes, en tout 157 européens travaillaient dans l'Inde. Ils étaient secondés par 1112 collaborateurs hindous. Quand éclata la guerre européenne, tous les ouvriers de la mission de nationalité allemande furent faits prisonniers de guerre ; les Suisses purent continuer le travail, mais non plus sous la direction de la mission bâloise pour laquelle ce champ d'activité est dès lors resté fermé.

La mission de Bâle s'établit en *Chine* en 1846, dans la province de Canton, parmi les Hakka. L'île de Hong-Kong forma la base et le point de départ des postes dans l'intérieur et sur la côte Nord-Est. 19 stations principales furent fondées au cours des années, et 115 stations annexes. Le nombre des fidèles se montait au 1^er janvier 1920 à 14 355. Les écoles furent aussi beaucoup développées. A la même date, on en comptait 94, réunissant 3786 élèves. Il existe en outre 12 instituts pour jeunes gens et 9 pour jeunes filles, 7 établissements supérieurs d'instruction, une école normale d'instituteurs et une de prédicateurs. Deux stations reçurent chacune un hôpital missionnaire. La mission étudia le dialecte hakka et enrichit la littérature chinoise de livres d'école et de piété, enfin d'une excellente traduction de la Bible. Le missionnaire D. Schaub, originaire de Bâle, s'est acquis de réels mérites par son activité littéraire. La mission comptait en Chine, au début de la guerre européenne, 52 missionnaires consacrés, 2 instituteurs, 2 médecins missionnaires, 1 missionnaire non

consacré et 3 sœurs ; en outre 348 indigènes dont 11 pasteurs. La décision prise pendant la guerre par le gouvernement chinois d'expulser les missionnaires allemands et suisses ne fut pas exécutée à la suite des protestations qu'elle souleva dans le peuple.

En relation avec son œuvre en Chine, la mission bâloise exerça son activité dans le *Bornéo britannique* du Nord, où 2 missionnaires allèrent s'installer à Kudat parmi les Hakkas chrétiens qui y avaient émigré. Cette œuvre fut supprimée par la guerre européenne ; elle comptait le 1er janvier 1918 une station principale, 9 annexes, avec en tout 1631 chrétiens.

En 1886, la mission de Bâle s'établit au *Cameroun*. Du port de Duala, elle étendit rapidement son champ d'activité sur les côtes et à l'intérieur jusqu'au haut plateau. La statistique mentionne du 1er janvier 1914 à l'origine de la guerre 16 stations principales, 388 annexes avec plus de 15 000 chrétiens réunis en communautés plus ou moins grandes. Les 384 écoles étaient suivies par 23 000 élèves environ. Tout en travaillant à l'évangélisation des peuplades païennes, la mission cherchait à introduire la civilisation. Elle installa des ateliers et développa les plantations. Un hôpital pour les indigènes fut bâti à Duala. Les bases d'une littérature indigène furent posées et le Nouveau Testament fut traduit en langue duala. Une grammaire était en préparation. Le personnel européen, qui fut fait prisonnier par les Français et les Anglais et conduit hors du pays peu après le commencement de la guerre, comptait au 1er janvier 1914 : 61 missionnaires consacrés, 8 non consacrés et 10 sœurs. Ils étaient aidés par 370 collaborateurs indigènes. Ce champ d'activité est aussi perdu pour la mission de Bâle.

Une nouvelle œuvre fut fondée en 1912 dans le *Togo* du Nord, et deux missionnaires s'y rendirent. Durant leur séjour à la station de *Yendi*, à 21 jours de la côte, ils apprirent la langue du pays et rendirent des services médicaux aux indigènes. Le gouvernement anglais les fit interner en Angleterre en août 1916.

Pour remplacer la perte de tous ses anciens champs d'activité en Inde et en Afrique, la mission de Bâle entreprit en 1921 une nouvelle œuvre parmi les Dajaks dans le Sud-Est de *Bornéo*.

La direction de la mission de Bâle appartient à un comité qui se recrute lui-même. L'Institut missionnaire est desservi par un personnel enseignant sous les ordres d'un directeur. Parmi les anciens directeurs, tous théologiens wurtembergeois, Josenhans, qui fonctionna de 1849 à 1879, eut une grande influence par la solide organisation qu'il donna à la mission tant à Bâle que sur les champs d'activité. Le président du comité directeur, formé en partie de théologiens, en partie de laïques, est toujours un Suisse, actuellement le pasteur W. Burckhardt, de et à Bâle. Parmi les anciens présidents, il faut mentionner le conseiller bâlois Adolf Christ. Les cercles missionnaires soutenant la mission de Bâle ne se recrutent pas seulement en Suisse, mais encore dans l'Allemagne du Sud et en Alsace, en Hesse et en Thuringe, car la mission est depuis son origine une fédération suisse et allemande pour l'évangélisation parmi les païens. Au point de vue religieux, elle réalise une union pratique entre réformés et luthériens. Parmi les journaux périodiques servant à la propagande, il faut citer le *Evangelischer Heidenbote* et le *Evang. Missions-Magazin*. [P. St.]

**BALE (PAIX DE).** La ville de Bâle a donné son nom à trois traités de paix, les 22 septembre 1499, 5 avril 1795 et 22 juillet 1795.

I. La paix de 1499 mit fin au sanglant conflit entre l'empereur Maximilien et la Confédération des X cantons, dénommé guerre de Souabe. Les Suisses luttaient pour obtenir de fait leur indépendance vis-à-vis de l'empire, qu'aucun acte ne reconnaissait encore. Ludovic-le-More, duc de Milan, fut un des grands artisans de la paix, car il désirait obtenir l'appui militaire des Suisses et de son neveu par alliance, Maximilien, contre le roi de France Louis XII. Les efforts du duc commencèrent en mars, peu après l'ouverture des hostilités, et augmentèrent dans la mesure où la France devenait plus menaçante pour lui. Les premiers pourparlers à Schaffhouse au commencement d'août demeurèrent sans résultat à cause des propositions inacceptables de l'empereur. Les Suisses, quoique aussi lassés de la guerre que leurs ennemis, se préparèrent à continuer la lutte dans laquelle ils avaient jusqu'alors été vainqueurs. Galeazzo Visconti, l'envoyé milanais, sut provoquer de nouvelles conversations à Bâle et comme les préliminaires de paix ne lui suffisaient pas, il parvint par son habileté à mener les choses à bonne fin. La guerre de Souabe n'avait été pour la Suisse qu'une lutte défensive ; aussi la paix ne leur apporta-t-elle aucun gain territorial, mais par contre la juridiction de la Thurgovie et la reconnaissance tacite de leur complète indépendance de l'empire et de l'empereur. — Voir Dierauer II. — Le traité de paix est reproduit dans *AS* I, 3/1, 758. [R. Thommen.]

II. La deuxième paix de Bâle, conclue le 5 avril 1795 entre la Prusse et la France, mit fin pour la Prusse à la première guerre de la Révolution, commencée en 1792.

III. Le 22 juillet suivant une troisième paix de Bâle fut signée entre l'Espagne et la France. [A. B.]

**BALE-CAMPAGNE.** Demi-canton de la Confédération dès 1833.

I. **Armoiries :** d'argent à une crosse d'évêque de gueules, la volute tournée à gauche et entourée de sept tourteaux du même. Pour le peuple, ces tourteaux rappellent les anciens bailliages bâlois ou même les sept héros de la guerre des paysans de 1653. En réalité, ce n'était à l'origine que les ornements de la courbure, telles qu'on les voit sur le sceau de Liestal en 1407 et 1569. Bâle-Campagne a adopté pour armoiries celles de Liestal.

II. **Histoire depuis 1798.** Le canton de Bâle-Campagne est né de la division du canton de Bâle en ville et campagne. Ce canton, comme plusieurs autres États suisses avant 1798, connut les luttes entre la ville et la campagne, celle-ci gouvernée par celle-là. Une révolution sans effusion de sang suivit immédiatement la chute de l'ancien régime en 1798. Sous l'influence de la Révolution française, le peuple bâlois demanda la liberté, l'égalité et une constitution accordant au peuple une représentation. La ville s'y étant montrée favorable, la tension disparut ; le 20 janvier, le Grand Conseil décida de rédiger une charte de liberté. L'assemblée nationale qui succéda au Grand Conseil cessa ses travaux peu après, à la suite de la fondation de la République Helvétique. L'année 1815 ramena pour Bâle aussi la restauration de l'ancien état de choses. La situation des sujets ne fut pas rétablie, mais les droits politiques accordés à la population de la campagne ne répondirent ni à son attente ni aux espérances des années de révolution. La constitution de 1814 disposait que sur les 150 sièges du Grand Conseil, 90 étaient à la nomination du Conseil lui-même. Il en résultait une prépondérance de la ville au détriment de la campagne. Cette dernière ne consentit pas à admettre une limitation de la liberté d'industrie en faveur des artisans de la ville. L'ordonnance forestière de 1818 lui retira aussi le droit d'utiliser les forêts de l'État ; elle était en outre mécontente de divers impôts. Le mécontentement grandit peu à peu et il suffit de la révolution de juillet 1830 en France pour mettre le feu aux poudres. Les assemblées populaires aux bains de Bubendorf les 18 octobre et 29 novembre 1830 demandèrent une prompte révision de la constitution. Le Grand Conseil la préparait déjà, mais son projet ne fut pas agréé par la campagne, parce qu'il écartait le principe de la représentation basée sur le chiffre de population. La ville prit des mesures militaires et de police. La campagne s'impatienta, ne comprenant pas qu'un projet de constitution ne pouvait combler d'avance les vœux de chacun, de sorte que l'irritation grandit des deux côtés. La feuille officielle indiqua à la fin de l'année les impôts pour 1831, mais les campagnards n'y ayant pas trouvé les allégements espérés, une série de réunions populaires commença dès le Nouvel-An. Les délégués de la ville à une landsgemeinde tenue à Liestal ne parvinrent pas à calmer les esprits. Stefan Gutzwiller, le chef des campagnards, quitta Bâle qu'il habitait,

et sans songer d'abord à une séparation, fonda à Liestal un gouvernement provisoire de 14 personnes soutenu par la majorité des communes de la campagne. Reigoldswil et la vallée de Gelterkinden, dépendant des fabricants de rubans de la ville par l'industrie de la passementerie, firent exception. La Diète envoya des commissaires, la ville de Bâle prit des mesures militaires. Après l'occupation des localités proches de la ville, les opérations militaires commencèrent. Le 16 janvier les troupes de la ville, commandées par le colonel Wieland, entrèrent à Liestal. La tranquillité et l'ordre furent rétablis, mais les chefs du soulèvement ne purent être saisis.

La revision de la constitution cantonale se poursuivit. Le projet du Grand Conseil ne préconisait pas la représentation basée sur le nombre d'habitants ; il fixait le nombre des représentants de la ville à 74 et ceux de la campagne à 79. Le droit de vote était subordonné à un certain chiffre de fortune. Le projet spécifiait à dessein que toute revision constitutionnelle devait être demandée par une majorité de la ville aussi bien que de la campagne. Cette constitution fut adoptée par 6497 voix contre 2583 ; 4994 bourgeois de la campagne votèrent pour et 2579 contre. Les élections qui suivirent furent assez mouvementées, elles ne ramenèrent cependant pas de troubles. Ceux-ci reprirent lors de l'exécution de la loi d'amnistie du 8 février 1831, concernant les troubles de janvier. Les membres du gouvernement provisoire en étaient exclus ; ainsi Stefan Gutzwiller fut condamné à 6 ans de prison. Le peuple de la campagne était soutenu moralement par les radicaux suisses. 32 grands-conseillers de la campagne démissionnèrent et le soulèvement reprit en août sous la conduite de Emile Frey, de Münchenstein. Une propagande fut faite en faveur de la séparation de la ville et de la campagne ; un projet de constitution imprimé à Mulhouse. Une déclaration à la Diète fit connaître les prétentions de la campagne : complète égalité de droits, transfert des autorités au centre du canton (c'est-à-dire dans la campagne), démolition des murs et remparts de la ville, suppression de sa garnison. On ne voulait pas laisser à la ville le moyen d'entreprendre des opérations militaires, auxquelles la présence de ses députés à la campagne n'eut pas manqué de fournir un motif. Une nouvelle expédition eut lieu sous les ordres du colonel Wieland ; les citadins perdirent 2 morts et 27 blessés ; les campagnards 9 morts et 10 blessés. Les troupes de la ville se retirèrent tôt après sans avoir pu rétablir l'ordre. Les chefs de la campagne formèrent une organisation indépendante sous le nom de Commission administrative. Ni les résolutions ni l'intervention armée de la Diète ne purent éclaircir la situation. Le 23 novembre, le gouvernement bâlois organisa une votation populaire sur la séparation. Elle ne fut pas le reflet fidèle de l'opinion : 802 voix votèrent pour et 4667 contre ; la plupart de ceux qui

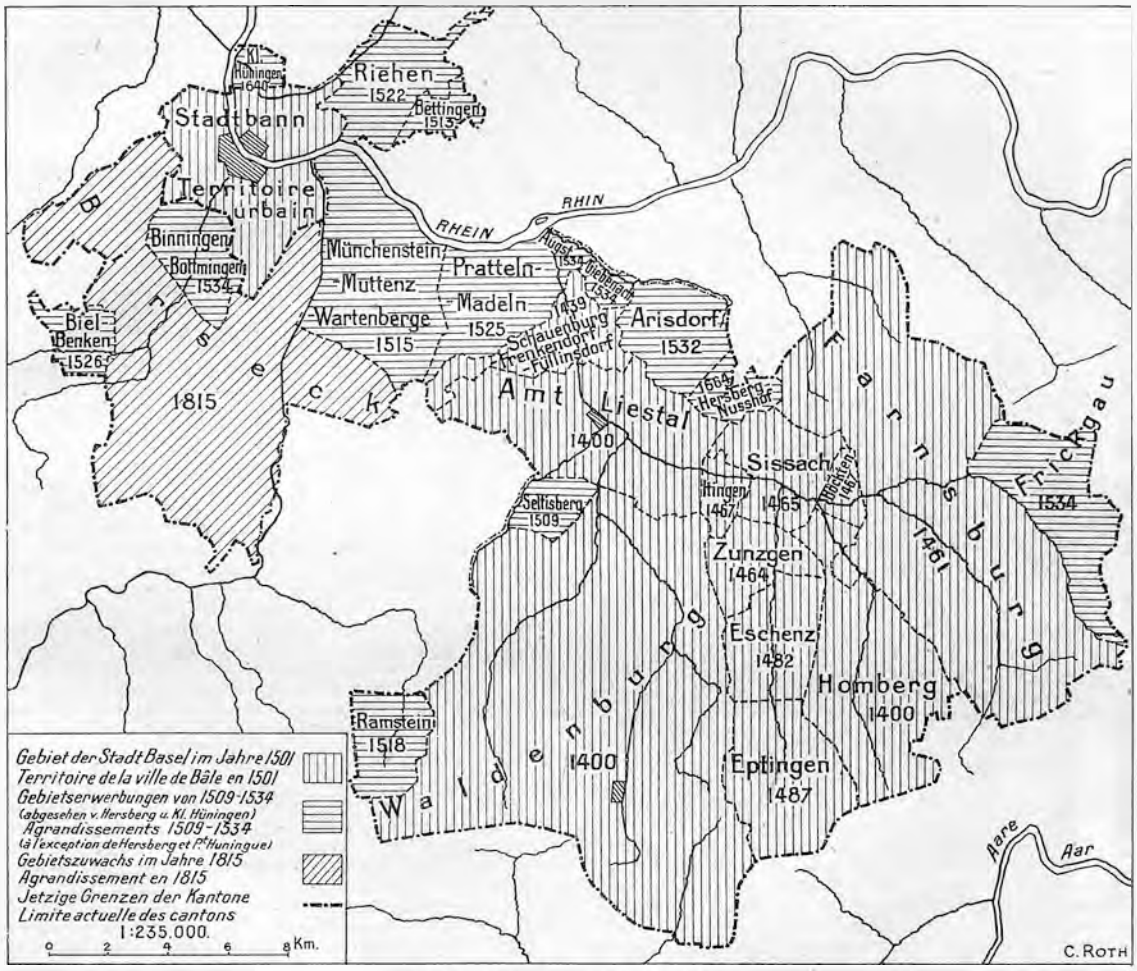


Carte historique du Canton de Bâle.

la désiraient s'abstinrent. Les autorités cantonales et fédérales ne savaient que faire. Le Grand Conseil décida le 22 février 1832 que dans toutes les communes où la majorité des votants ne s'était pas prononcée contre la séparation, l'administration publique serait supprimée provisoirement au 15 mars. A cette date, les communes « séparatistes » s'administrèrent elles-mêmes et s'unirent sous le nom de canton de Bâle-Campagne. Le 4 mai, elles adoptaient une constitution comportant : liberté de la presse, de conscience, d'enseignement et d'établissement, et remettant le pouvoir législatif à un *landrat*, composé d'un député pour 500 habitants. Ce canton ne formait pas encore un tout géographique et dans les mois suivants les deux partis, ville et campagne, travaillèrent activement à augmenter le nombre de leurs adhérents et à les protéger. La vallée de Gelterkinden formait une enclave favorable à la ville, aussi celle-ci voulut-elle, au début d'avril, lui porter secours. Faisant le tour par Baden et le Fricktal, sa petite

Bannière peinte de 1525, des paysans de Liestal.

armée descendit de la Schafmatt sur Gelterkinden. Les troupes d'intervention fédérales étaient au repos et ne purent s'opposer à la fusillade autour du village, qui coûta la vie à 3 hommes de la ville et 4 de la campagne. Quand les citadins furent repartis sans avoir pu ramener le calme, les campagnards se vengèrent en se livrant à des attaques sur Gelterkinden, ce qui augmenta la haine réciproque.

Au 14 septembre, la Diète prononça la séparation partielle tout en réservant la possibilité d'une nouvelle fusion des deux parties du canton. Dans 12 localités dont l'opinion était douteuse, une votation populaire fut ordonnée. La fortune de l'État devait être partagée et les contingents en hommes et en argent (prévus par le pacte de 1815) répartis entre les deux partis. Une demi-voix fut attribuée en Diète à chaque demi-canton.

Bâle-Ville déclara ne pas se considérer comme engagée par ces décisions. Les cantons conservateurs l'appuyaient, étant eux aussi adversaires d'une revision de la constitution fédérale, alors en discussion. Bâle-Campagne en revanche travaillait à la séparation complète. Durant l'hiver 1832-1833, les sentiments s'exaspérèrent ; des deux côtés on vivait sous les armes. La situation en Suisse en était d'autant plus tendue : les cantons qui avaient formé le *Sarnerbund* n'envoyaient plus de députés à la Diète et tenaient des conférences séparées.

Le gouvernement zuricois chercha à s'entremettre entre la ville et la campagne, et provoqua une conférence pour le 5 août 1833. Les gouvernements des deux parties étaient prêts à y envoyer des délégués quand un revirement se produisit peu avant le jour fixé. Les troubles et les chicanes tournèrent subitement en guerre ouverte. Le canton de Schwyz, en proie aux mêmes difficultés, avait fait occuper militairement Kussnach le 31 juillet par le colonel Abiberg et cette nouvelle fit craindre à Bâle-Campagne une tentative pareille de la ville. Chaque parti craignit une agression de la part de l'autre. La situation très tendue dans la vallée de Reigoldswil poussa le Petit Conseil de Bâle à accorder aux communes restées fidèles la protection qu'elles demandaient. Au matin du 3 août 1833, environ 800 hommes, et 6 canons, sous les ordres du colonel Benedikt Vischer, marchèrent par Muttenz et Pratteln sur Liestal. Un combat s'engagea près de la sablière entre Pratteln et Frenkendorf. Il se termina par la retraite des troupes de la ville dans la forêt de la Hard, poursuivies par les gens de la campagne. Alors que ceux-ci n'avaient que 4 morts, les premiers en laissaient 63, dont plusieurs officiers. A la suite de cette défaite, les communes jusqu'alors fidèles, se voyant sans protection, se rallièrent à Bâle-Campagne. La Diète prononça le 26 août la séparation complète sous la réserve d'une réunion volontaire. La ville et la campagne eurent à nommer une Commission pour opérer le partage des biens de l'État. L'arbitrage en attribua les deux tiers à la seconde et le tiers à la première.

Bâle-Campagne eut encore bien des difficultés à vaincre. Il manquait d'hommes capables pour le gouvernement, l'administration et l'école, la bourgeoisie n'avait aucune expérience politique ; pourtant ce canton parvint à faire un excellent usage de ses droits démocratiques nouvellement acquis. Quelques chefs du pays comme Stefan Gutzwiller et Emil Frey, ainsi que des réfugiés politiques exercèrent une grande influence Les troubles révolutionnaires auxquels le pays devait son existence exercèrent leur influence encore bien des années sur la vie publique Les libéraux et les radicaux se livrèrent à de violentes polémiques, mais il s'agissait au fond plutôt de personnalités que d'opinions.

Une première revision constitutionnelle en 1838 se passa assez calmement. Peu après, quelques radicaux, inspirés par le « putsch » zuricois de 1839 et aiguillonnés par des mécontentements personnels, provoquèrent un mouvement populaire qui obligea le Landrat à faire occuper militairement, en avril 1840, le village de Gelterkinden. Quelques meneurs insignifiants parmi lesquels l'ancien greffier de district Martin et Jakob Freivogel, de Gelterkinden (appelé *Gemeindejoggeli*, d'où le nom du putsch), se servirent des critiques adressées à l'administration cantonale, des sentiments hostiles aux étrangers, et de quelques tendances à une réunion avec la ville, pour provoquer des assemblées populaires et faire nommer des comités dans les communes. Six de ces chefs furent punis de 6 mois à 6 ans de prison.

Dans les années suivantes éclatèrent les troubles suisses : les expéditions de corps francs auxquelles le canton participa, et le Sonderbund, suivi d'une refonte de la Confédération en 1848. Après une période calme de 1850 à 1860 consacrée à des œuvres législatives, un mouvement démocratique ranima la vie politique vers 1860 au sujet de la revision de la constitution qui donna au canton, le premier en Suisse, le referendum obligatoire. Ce mouvement fut dirigé par Christoph Rolle, huissier et ancien instituteur à Lausen. Son mot d'ordre : *Plus de liberté*, une *justice plus bienveillante*, *et des économies*, lui créa un grand parti. Profitant habilement de toutes les causes de mécontentement, Rolle recueillit des signatures en 1861 en vue d'obtenir une revision constitutionnelle. Le Landrat prit les devants et fit voter, le 23 mars 1862, sur la nécessité de cette revision. Le résultat en fut négatif, car ceux qui la désiraient, les *Revi*, s'abstinrent de voter. Ils atteignirent leur but plus tard grâce à leur initiative, et le 18 mai, le peuple décida la revision. L'élection de la Constituante suivit aussitôt. Les revisionnistes obtinrent une forte majorité. Leurs adversaires, qui avaient presque tout Liestal pour eux, réussirent pourtant à faire tomber en automne 1862 le premier projet de constitution, rédigé

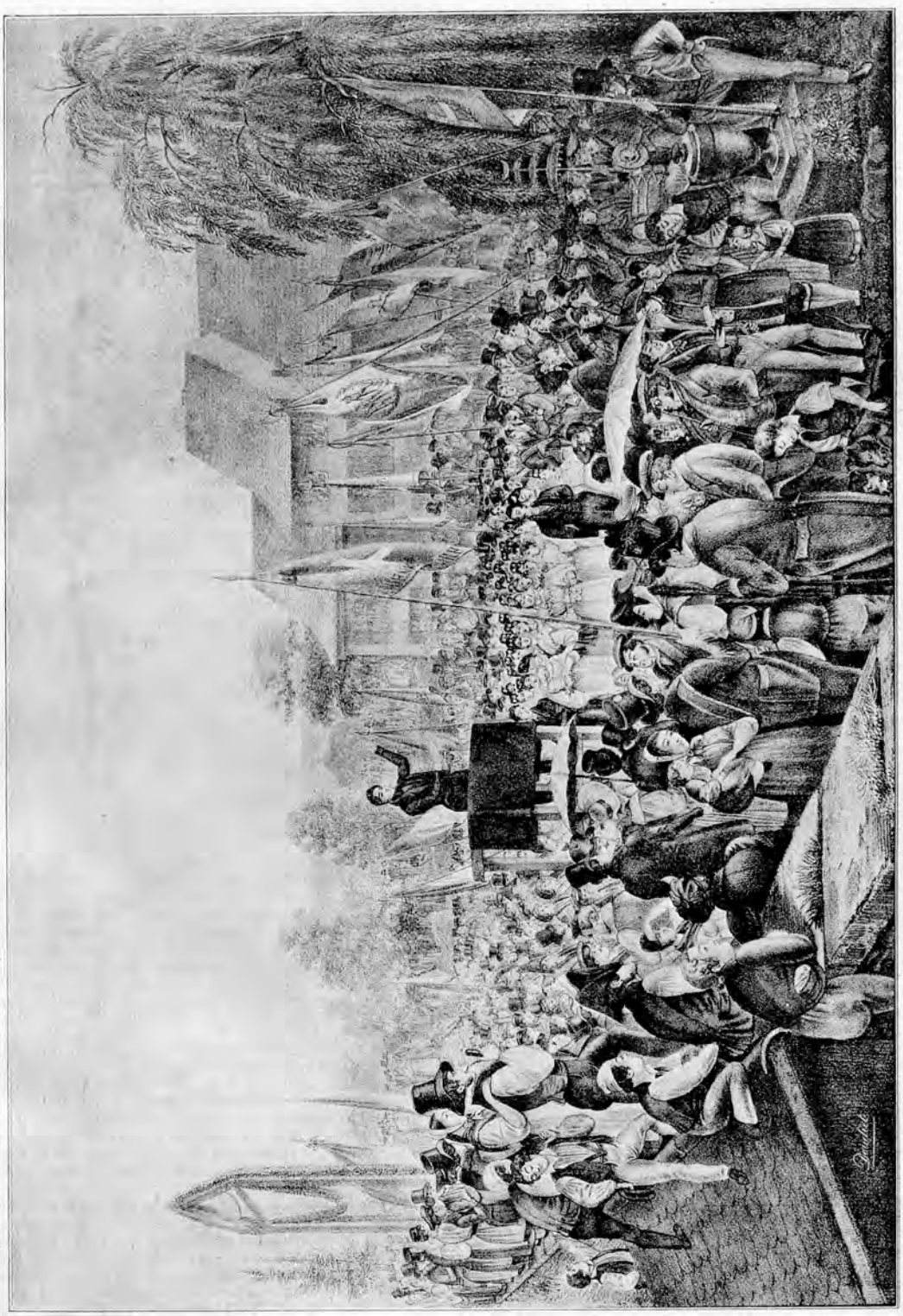

Fête commémorative du 21 août 1832 donnée à Liestal en l'honneur des victimes tombées en combattant le 21 août 1831. D'après une lithographie de A. Doudiet.

entièrement selon les vœux des revisionnistes. Un second projet fut adopté le 24 mars 1863 ; il stipulait le referendum obligatoire et l'élection du gouvernement par le peuple. Les élections au Landrat et au gouvernement eurent lieu peu après. Les anciens conseillers d'État furent tous remplacés par des partisans de Rolle qui prit lui-même la direction de l'exécutif.

Le régime de Rolle ne dura qu'une période législative. Dès 1866 la réaction se fit ; les revisionnistes et Rolle surtout ayant abusé de leur situation. Plusieurs fois les autorités fédérales avaient dû intervenir dans ces années agitées, tant le peuple était excité. Le referendum obligatoire et le referendum financier survécurent à Rolle, sous le régime duquel avait été fondée la banque cantonale.

Vers 1890, les luttes pour la revision de la constitution ranimèrent les passions. Une constitution fut adoptée en 1892, instituant l'impôt direct comme ressource principale de l'État. L'administration resta sur ces bases jusqu'à la guerre européenne.

Les principales occupations des habitants de Bâle-Campagne sont l'agriculture et la fabrication des rubans de soie (industrie à domicile). Diverses industries s'introduisirent avec les années dans les grandes localités de la partie basse du canton et l'horlogerie dans la vallée de Waldenburg. Cette orientation économique modifia l'organisation politique. Les élections du printemps 1920, basées pour la première fois sur la représentation proportionnelle en témoignèrent. Le landrat fut composé de 55 représentants du parti démocratique progressiste (radicaux), 7 conservateurs catholiques, 24 socialistes, 7 grutléens et 3 communistes. [Karl Weber.]

II. **Développement de la civilisation.** — 1. Agriculture, chasse, pêche. Dans la partie plate du canton, on pratiquait depuis un millier d'années l'assolement triennal et cela jusqu'en plein XIXe s., ainsi du reste que dans toute la Suisse du Nord-Ouest. Les céréales constituaient le produit principal. Dans les régions montagneuses, par contre, les prés et les pâturages dominèrent de tout temps. Le tiers de la surface du canton était couvert de forêts, et cette proportion s'est peu modifiée depuis les défrichements du moyen âge. Des changements profonds se produisirent dans l'exploitation agricole au XVIIIe s. par l'introduction de la culture de la pomme de terre, du trèfle et de la luzerne, qui firent disparaître les terres en friche. En 1795, une Société économique fut fondée à Bâle dans le but de développer l'agriculture, mais elle disparut bientôt au milieu des troubles de la Révolution. La transformation des conditions politiques depuis 1798 et l'émancipation des paysans par le rachat des anciennes redevances provoquèrent une transformation de l'agriculture. En 1818, grâce à la Société d'utilité publique de Bâle, fut fondée une Société d'agriculture, qui introduisit nombre d'innovations et réalisa maints progrès. L'agriculture cependant traversa les mêmes phases que dans les autres cantons. Depuis le milieu du siècle passé, c'est la culture des fourrages qui s'accentue sans cesse. L'élevage du bétail fut constamment développé et amélioré et la production du lait occupa peu à peu la première place. De tout temps, la vigne fut activement cultivée dans les districts d'Arlesheim, Liestal et Sissach ; en 1868 le vignoble couvrait 650 hectares, mais depuis lors il s'est considérablement réduit. La culture des fruits, notamment des cerises, a toujours eu une grande importance dans Bâle-Campagne.

L'État favorise l'agriculture en encourageant l'élevage du bétail, la régularisation des terres et l'amélioration du sol, en subventionnant l'assurance du bétail et en développant l'instruction professionnelle ; pour atteindre ce dernier but, il a fondé en 1918 une École d'agriculture ouverte l'hiver seulement. Voici les lois les plus importantes : sur l'élevage du bétail, du 18 février 1895, la régularisation des champs, du 2 septembre 1895, et l'assurance du bétail, du 25 avril 1903.

La chasse et la pêche, constituées en districts, sont affermées par les communes ; la première est réglée par l'ordonnance d'exécution du 23 avril 1906 de la loi fédérale sur la chasse et la protection des oiseaux. La pêche est soumise à la loi fédérale du 21 décembre 1888 et au règlement cantonal d'exécution du 5 octobre 1889. [M. Hofer.]

2. Églises. La Réformation fut le début d'une ère nouvelle dans l'histoire de l'église de Bâle-Campagne, mais non une rupture complète avec le passé. Les anciens usages furent adaptés simplement aux circonstances nouvelles. L'organisation du chapitre du Sisgau servit de base à la nouvelle. Les communes soleuroises de Büren, Seewen, Nuglar et Wisen, ainsi que celles de la seigneurie de Rheinfelden (Rheinfelden, Magden, Möhlin, Zeiningen) sortirent du chapitre du Sisgau. D'autres y entrèrent : Rotenfluh, du chapitre du Frickgau, Oltingen déjà réunie au chapitre de Bâle, Munchenstein, Muttenz et Pratteln qui avaient autrefois fait partie de celui du Sisgau ; Benken-Biel de celui du Leimental, Riehen du diocèse de Constance. En 1529, toute l'église de la campagne fut de nouveau placée sous l'autorité d'un doyen, et divisée l'année suivante en trois chapitres : Liestal-Munchenstein, Waldenbourg-Ramstein et Farnsbourg, dirigés chacun par un superintendant. Le décanat fut vacant de 1541 à 1562. De 1562 à 1582 le doyen du chapitre de Waldenbourg fut aussi premier doyen. La fonction fut transférée en 1588 à l'antistès de Bâle qui s'appela archidoyen du pays. Les doyens exerçaient la surveillance sur leurs chapitres. Cette organisation dura jusqu'à la séparation en 1833. Le Conseil de Bâle succéda à l'évêque dans ses droits. Il s'adjugea les collations qui dépendaient de ce dernier (Arisdorf, Biel, Binningen, Bubendorf, la moitié de Läufelfingen et de Liestal, Munchenstein, Oltingen, la seconde moitié de Pratteln, Reigoldswil, la moitié de Rotenfluh). Il acquit dans les années suivantes les patronages de Ziefen (1535), la seconde moitié de Rotenfluh (1545), et Munzach, c'est-à-dire Fullinsdorf et Frenkendorf (commencement du XVIIe s.). Six églises conservèrent des collateurs catholiques : Sankt Hilarius de Lauwil, Soleure ; Diegten, le couvent d'Olsberg ; Kilchberg, le chapitre de chanoines de Rheinfelden ; Wintersingen, Buus et Gelterkinden, la maison de l'Ordre teutonique de Beuggen. Elles ne s'en rachetèrent que beaucoup plus tard (Diegten et Kilchberg en 1807 ; Wintersingen, Buus et Gelterkinden en 1821). Les biens des églises furent gérés par des administrateurs et plus tard réunis en biens ecclésiastiques et scolaires. Des paroisses ont été fusionnées pour des raisons financières : Diegten et Eptingen 1529, Buus et Maisprach 1534, Bubendorf et Ziefen de 1535 à 1810, Bretzwil et Reigoldswil de 1555 à 1765. Les paroisses suivantes devinrent indépendantes : Binningen 1604, par séparation d'avec Sainte-Elisabeth à Bâle, Ormalingen 1740, détachée de Gelterkinden, Petit-Huningue 1809.

Par l'ordonnance du 1er avril 1529, le Conseil de Bâle remplaça officiellement l'ancienne foi par le protestantisme. La Confession, de 1534, fut la base dogmatique de l'église bâloise. L'ordonnance ecclésiastique, faite surtout au point de vue de la ville, fut souvent complétée par des mandements. Deux *Bannbrüder* furent élus dans chaque paroisse, chargés de surveiller et d'admonester au besoin leurs concitoyens. Le second avertissement était donné par le haut-bailli, le pasteur et les deux *Bannbrüder*. En cas de récidive, l'inculpé comparaissait devant les quatre pasteurs principaux, à Bâle, et devant les *Bannbrüder* de la cathédrale. En 1540, les hauts-baillis, avoyers et prédicants de la campagne réunirent et unifièrent les divers mandements et ordonnances. Ce furent les *Acta Liechstalensia*, renouvelés en 1582, 1595, 1660 et 1725. Ils servirent de base aux ordonnances de 1659 et 1809 ; cette dernière fut en vigueur jusqu'à la séparation de 1833. Sous le couvert de la confession de Bâle, l'antistès Simon Sulzer entraîna l'église de la campagne, au milieu du XVIe s., vers le luthéranisme, mais en 1597, Johann-Jakob Grynäus ramena l'église à la foi réformée et à la confession susdite ; celle-ci fut lue du haut de la chaire les dimanches avant Pentecôte et Noël jusqu'en 1826. Les synodes généraux de la ville maintenaient l'ordre dans l'église et entretenaient la vie religieuse des paroisses. D'abord réguliers, ils cessèrent de l'être par la suite. Les réunions de chapitre et les visites reprises de temps à autre après

de longues interruptions, servaient au même but.

La séparation de la ville et de la campagne abrogea l'ancienne ordonnance. La Constitution de 1832 en prévoyait une nouvelle. Malgré divers projets (1839, 1858), elle ne vit pas le jour. Encore actuellement, l'église de Bâle-Campagne n'est régie par aucune constitution ou ordonnance. Seule, la Constitution cantonale de 1892 confère à l'État le droit d'exercer la haute surveillance sur les églises dans la même mesure que précédemment. L'église de Bâle-Campagne ne possède pas non plus de confession de foi. La formule officielle d'assermentation des pasteurs, de 1832, les oblige uniquement à prêcher l'Évangile de Jésus-Christ tel qu'il est contenu dans les saintes Écritures. La nomination des pasteurs au scrutin secret fut confiée aux communes le 21 septembre 1832. De ceux qui fonctionnaient avant la révolution, deux seuls restèrent : Marcus Lutz à Läufelfingen, et Wilhelm Hoch qui passa du Petit-Huningue à Ormalingen. Riehen et Petit-Huningue sortirent à cette époque de l'église de la campagne. De nouvelles paroisses se formèrent : Birsfelden, 1867, qui se détacha de Muttenz ; Arlesheim 1856 et Allschwil 1878. De nouveaux postes de pasteurs furent créés à Liestal, 1858, pour les établissements cantonaux (hôpitaux, pénitencier), à Binningen 1899 et 1914, à Sissach 1910.

Une église catholique existe depuis le Congrès de Vienne 1815 qui attribua au canton de Bâle les anciennes seigneuries de Pfeffingen et Birseck (Arlesheim, Pfeffingen, Allschwil, Oberwil, Therwil, Ettingen et Reinach). Elles avaient adpoté la Réforme en 1529 en même temps que Bâle-Ville. L'évêque Jakob-Christophe Blarer von Wartensee les ramena à l'église catholique : Arlesheim en 1581, Pfeffingen en 1588, Therwil et Ettingen en 1590, Oberwil en 1591, Reinach en 1598. Allschwil suivit en 1627 sous l'évêque Guillaume Rinck de Baldenstein. L'annexe d'Allschwil forma en 1837 une paroisse autonome. Des paroisses catholiques ont encore été créées à Liestal 1835, Birsfelden, 1869, Binningen 1890, Sissach 1898 et Munchenstein (station missionnaire depuis 1906). Un vicaire s'occupe depuis 1918 des paroissiens disséminés de Liestal. L'ensemble des curés du canton forme le chapitre du Birseck.

Combat du 21 août 1831 à Liestal. D'après une aquatinte du Cabinet des Estampes, à Berne.

Une communauté catholique-chrétienne se forma en 1871 à Allschwil. Disposant de la majorité, elle occupa l'ancienne église du village. Une autre naquit en 1899 dans le Birsigtal, et fut reconnue par l'État en 1906. L'église de Sainte-Marguerite lui fut attribuée. — Voir K. Gauss : *Gesch. des Kammergutes der reformierten Landpfarrer des ehemaligen Gesamtkantons Basel.* — *Reformierte Baselbieter Kirchen unter katholischem Patronate*, dans *BJ* 1913. — *Die Pfarrer im Baselbiet in der Zeit der Trennung von Basel-Stadt*, dans *BJ* 1916. [K. Gauss.]

3. Écoles. Les origines des écoles de Bâle-Campagne remontent au moyen âge. Celle de Liestal est mentionnée en 1492 à propos d'un démêlé entre le maître et la bourgeoisie, mais elle devait exister depuis longtemps déjà. L'enseignement avait surtout un caractère religieux. Quelques jeunes garçons particulièrement doués trouvaient en outre l'occasion de se développer dans les cures, ainsi que la chose est attestée pour Sissach en 1504. Une nouvelle période commença avec la Réforme. L'école de Liestal

ne fut cependant d'abord suivie que par les garçons ; elle fut ouverte aux filles dans le dernier quart du XVI^e s. L'idée qu'on se faisait de l'éducation changea aussi. Jerg Haas, ancien moine dominicain de Bâle, fut envoyé en 1527 à Muttenz pour y instruire la jeunesse des choses chrétiennes, de l'écriture et de la lecture. L'école de Riehen naquit peu après ; celles de Buckten en 1583 et 1624, Waldenburg 1589, Sissach 1589 et 1624, Bubendorf 1626 ; elles sont dites *Deputatenschulen* parce que le collège des députés fut pour beaucoup dans leur création et leur entretien. Puis vinrent les écoles de Benken 1627, Munchenstein 1659, où un maître avait fonctionné dès 1609 sans traitement fixe, et celle d'Arisdorf. D'autres communes organisèrent elles-mêmes leurs écoles, recevant une contribution du fonds d'église pour payer le maître ; ainsi Gelterkinden en 1583, Buus 1607, Frenkendorf et Pratteln 1619, Oltingen 1621, Bretzwil avant 1624, Wintersingen 1629, Anwil 1633, Kilchberg 1635, Diegten, Rotenfluh et Ormalingen 1637. La première école du Birseck fut fondée à Therwil par testament de Hans Gschwind-Stöcklin, en 1572, et ouverte en 1579. A la même époque, une autre naquit à Pfeffingen ; bientôt fermée, elle fut rouverte en 1615. Oberwil eut son école en 1601, Allschwil en 1613. Toutes avaient pour but d'affermir la jeunesse dans la foi catholique adoptée à nouveau.

L'organisation scolaire était fort diverse, les maîtres étant très inégalement préparés. A Liestal, où l'école dépendait administrativement de la paroisse de Lausen, des religieux étaient chargés de l'enseignement, ailleurs, c'étaient parfois de simples ouvriers. Dans certains endroits, la salle était louée, ailleurs l'école possédait sa propre maison. Les salaires étaient très variés, ils n'avaient en commun que leur insuffisance ; même le maître d'école de Liestal devait à l'occasion aller demander du pain à Bâle. Liestal édicta en 1614 la première ordonnance scolaire, fixant clairement le programme d'études. L'installation d'un proviseur à côté du maître d'école nécessita une nouvelle organisation, promulguée en 1622.

Après la guerre des paysans, en 1653, le Conseil de Bâle sentit le besoin de renforcer chez ses sujets le sentiment de leurs devoirs envers Dieu et les autorités. Il le fit par l'ordonnance sur les églises, de 1660, qui dans le chapitre *Von Fortpflanzung der wahren Religion und Gottesfurcht*, contenait déjà le plan d'une législation scolaire complète. L'école dépendait entièrement de l'église. Sa seule tâche était de procurer à la jeunesse le moyen de connaître Dieu. Le maître était serviteur de l'église, c'est pourquoi les fonctions de sacristain lui étaient dévolues, ou bien on choisissait comme sacristains des hommes sachant lire, écrire, et capables de tenir une école. Les pasteurs avaient le contrôle des classes à titre de visiteurs. Les communes édictèrent des ordonnances scolaires particulières basées sur celles de l'État, à Liestal en 1670, peu après à Sissach, au Petit-Huningue en 1682.

La réorganisation de l'école d'Arisdorf en 1670 eut une importance particulière. Le pasteur d'alors, Jakob-Maximilien Meyer, obtint que le salaire du maître fût payé non plus à la semaine mais à l'année, qu'un impôt scolaire fût levé et que la commune prît la location de la salle d'école à sa charge. Benken et Reigoldswil suivirent cet exemple.

L'ordonnance scolaire de 1759 apporta de nouveaux progrès. Elle différait nettement de l'ancienne par son allure indépendante à l'égard de l'ordonnance générale sur les églises. Elle définit le but de l'école : faire des enfants non seulement de bons chrétiens, mais aussi des hommes honnêtes et de fidèles sujets ; elle fixait ainsi, du moins en principe, le rôle civique de l'école.

La République Helvétique renouvela l'enseignement. La Commission d'éducation était arrivée à la conviction que, pour régénérer l'État et élever le niveau des citoyens, il était indispensable de vouer des sommes plus importantes à l'éducation nationale et surtout à l'instruction publique dans les campagnes. Les soulèvements de mars 1798 concernant les écoles des campagnes ne firent que renforcer cette idée. Les bâtiments scolaires et la préparation des maîtres laissaient encore beaucoup à désirer. A côté des théologiens, on trouvait dans le corps enseignant des paysans, passementiers, journaliers, potiers, cloutiers, boulangers, tailleurs, fabricants d'indiennes, etc. A la même époque se fit sentir l'influence de Pestalozzi. Plusieurs maîtres furent envoyés auprès du grand pédagogue pour apprendre à connaître sa méthode. L'an 1808 vit paraître l'Ordonnance scolaire des districts campagnards du canton de Bâle, première loi scolaire entièrement indépendante de l'église, rédigée par Pierre Ochs ; elle préconisait l'instruction non seulement religieuse mais encore rationnelle de la jeunesse. Une école normale s'ouvrit la même année, le 18 avril 1808, à Sissach. Sebastian Spörlin la dirigea comme pasteur et Erhard Schneider de Thurnen, élève de Pestalozzi, y enseigna comme maître. Les éléments incapables ou bornés purent ainsi être exclus d l'enseignement. Une école réale s'ouvrit à Liestal au commencement du siècle, mais se ferma en 1804 pour être rouverte en 1820.

L'institut de Sissach s'étant fermé après la mort de Spörlin et la retraite de Schneider, un autre s'ouvrit en 1824 à Muttenz pour maîtres d'écoles de campagne, dirigé par le pasteur J.-J. Bischof. Deux ans après fut édictée une nouvelle loi scolaire pour la campagne, à laquelle collabora le père Girard de Fribourg. Le Birseck catholique avait obtenu une ordonnance spéciale le 15 avril 1820 déjà. Elle posait en principe pour la première fois qu'un enfant doit fréquenter l'école au moins de 6 à 12 ans, s'occupait de la formation professionnelle des maîtres, et renouvelait enfin l'organisation de l'inspectorat. L'inspecteur scolaire Kettiger put ainsi déclarer qu'en 1830 aucun canton n'était aussi avancé que Bâle en législation scolaire et dans l'organisation moderne de l'école.

Après le 3 août 1833, le jeune État dut s'occuper lui-même de ses affaires scolaires. La loi sur l'organisation des écoles dans le canton de Bâle-Campagne, du 6 avril 1835, fut un pas vers la démocratisation de l'école ; le maître, dont on exigeait seulement une préparation suffisante, fut nommé par les communes. L'école devint laïque, indépendante de l'église, et le maître cessa d'être le subordonné du pasteur, la surveillance de l'école et du maître fut confiée à une Commission scolaire nommée par la commune, et à l'inspectorat scolaire. Cependant l'enseignement public devait comprendre les principes du christianisme. La constitution assumait l'obligation de créer et d'entretenir des écoles publiques et des écoles normales. Des écoles de district furent ouvertes à Liestal, Waldenburg, Böckten et Therwil. L'école réale de Liestal fut fermée et remplacée par l'école de district. On ne put créer une école cantonale. Des écoles d'ouvrages féminins furent ouvertes pour les jeunes filles (loi du 8 décembre 1840). La première école secondaire de jeunes filles à Liestal dut son existence à l'initiative privée (1856). Gelterkinden suivit bientôt. Trois autres furent encore créées : Sissach 1894, Oberwil et Waldenburg 1900. Des écoles secondaires mixtes furent ouvertes : Binningen et Birsfelden 1897, Pratteln 1898, Muttenz 1900, Arlesheim 1901, Sissach 1906 et Allschwil 1910. Les écoles complémentaires furent introduites en 1882, la constitution de 1892 prescrivit la gratuité du matériel scolaire.

La nouvelle loi scolaire, du 8 mai 1911, qui remplaça celle de 1835, introduisit une septième et une huitième année à la place des mauvaises classes de répétition ; elle améliora la situation du personnel enseignant, répartit les charges financières de façon plus adéquate aux circonstances, incorpora et organisa les écoles secondaires, organisa de même nettement toute l'administration scolaire. Les communes eurent le droit d'introduire une neuvième année d'école, de créer des classes spéciales pour enfants faibles d'esprit, des écoles ménagères pour jeunes filles et des cours de travaux manuels pour garçons, éventuellement obligatoires. Les autorités scolaires furent chargées de développer les écoles enfantines et de les surveiller ; il en existait un grand nombre depuis 1851. — Voir J.-W. Hess : *Gesch. des Schulwesens der Landschaft Basel bis 1830*. — K. Gauss : *Schulgeschichte der Stadt Liestal*. [Karl GAUSS.]

**BALEN** (C. Valais, D. Viège. V. *DGS*). En 1304 *Baln*; forme dialectale suisse-allemande dérivée de *Balm*. Balen était vers 1250 une commune bourgeoise ou un quartier de la vallée de Saas. Au XVI^e s., une petite chapelle de l'Assomption y fut érigée; elle fut remplacée en 1710-1712 par une église, ornée en 1744 d'autels très riches. Gravement endommagée par des chutes de pierres, elle était presque tombée en ruine en 1796, et fut démolie en 1809. On construisit alors sur un emplacement mieux protégé, sur le « Lehn », l'église actuelle, dont les travaux furent dirigés par J.-J. Andenmatten, de Balen, bourgeois et architecte de Sion. L'édifice fut consacré le 13 septembre 1812. Détaché de Saas-Grund, Balen devint paroisse en 1907. *Population* : 1798 : 176 hab. ; 1850 : 162 ; 1910 : 280. — Voir Saas : *Chronik des Thales Saas* et Archives de l'État à Sion. [L. Mr.]

**BALERNA** (C. Tessin, D. Mendrisio. V. *DGS*). Vge et paroisse. Anciennes formes : *Barerna* et *Barernna*. Les premières mentions sont de 786 et 844 ; au IX^e s., Balerna était une possession du monastère de Saint-Ambroise de Milan. Les *decimani* (probablement une classe du clergé de Côme) y avaient des terres et des droits fonciers en 1190 et 1275, de même que le couvent de Sant'Abondio de Côme en 1115. Balerna eut un château à Castellazzo, près de Pontegana, dont il reste les traces d'une tour. Ce château, que Ballarini fait remonter aux Gaulois, fut probablement restauré par Boniface, évêque de Côme 1340-1352. D'après Cantù, il existait encore en 1403. L'église collégiale actuelle remonte au XVII^e s., mais son abside est probablement du XIII^e s. Elle contient des fresques attribuées à Morazzone ; la façade date de 1709 d'après un projet de Agostino Silva ; le clocher est de 1658-1661. Le palais épiscopal fut construit par l'évêque Francesco Bonesana († 1709), d'après le plan de Carlo Silva. De 1893 à 1905, il abrita un collège de garçons et dès 1919 une école professionnelle de jeunes filles. C'est dans le bâtiment de la nonciature que les nonces étaient reçus par les autorités suisses. La paroisse est administrée par un archiprêtre nommé directement par le pape. Le chapitre comptait déjà 8 chanoines en 1591. En 1804, plusieurs syndics et curés de la *pieve* demandèrent, sans l'obtenir, la suppression ou la réduction du chapitre. La Confrérie du Saint-Sacrement remonte à 1575. *Population* : 1643, 766 hab. ; 1801, 518 ; 1840, 762 ; 1870, 972 ; 1900, 1612 ; 1910, 1906 ; 1920, 2067. — *Bibliographie* des art. *pieve* et vge : *BStor*. 1879, 1882, 1883, 1889, 1893, 1895, 1917. — Wirz : *Regesten*. — *AS* I. — Pometta : *Come il Ticino...* — Pometta : *Sunto di Storia Ticinese*. — C. Meyer : *Die Capitanei von Locarno*. — Baroffio : *Memorie*. — Baroffio : *Dell'invasione francese*. — Weiss : *Die tess. Landvogteien*. — Vegezzi : *Esposizione Storica*. — Franscini-Peri : *Storia della Svizzera italiana*. — Cantù : *Storia della città e diocesi di Como*. — Franscini : *La Svizzera italiana*. — Simona : *Note d'Arte*. — Monti : *Atti...* — Rahn : *I monumenti artistici*. — Borrani : *Ticino Sacro*. [C. Trezzini.]

**BALERNA (PIEVE DI)** (C. Tessin, D. Mendrisio). Elle embrassait, au point de vue ecclésiastique, tout le district actuel de Mendrisio, à l'exception de Chiasso, qui n'en fit partie que depuis la constitution du Tessin en diocèse, et des paroisses de Riva San Vitale, Rancate, Besazio, Arzo, Meride et Tremona, qui appartiennent à la *pieve* de Riva San Vitale. Politiquement, la *pieve* de Balerna ne comprenait que Balerna, Chiasso avec Buffalora, Pedrinate, Novazzano, Coldrerio avec Villa, Castel San Pietro, la vallée de Muggio, Caneggio, Morbio Superiore, Morbio Inferiore, Vacallo et Sagno. La circonscription de Mendrisio fut gouvernée avec Balerna dès le XIV^e s. par un seul podestat et plus tard par un seul bailli. La *pieve*, comme circonscription ecclésiastique, a une origine très ancienne qui remonte sans doute à l'établissement des paroisses rurales. Dans son ressort se sont formées dix paroisses et six sous-paroisses, et dans le décanat de Mendrisio sept paroisses. Avec les *pievi* de Riva San Vitale et d'Uggiate (Italie), Balerna formait un consortium qui possédait des biens en commun au XII^e s. Au point de vue politique, la *pieve* de Balerna appartint dès le IX^e s. aux comtes de Seprio ; au XIII^e, elle dépendait de Côme (Quartier de Porta-Sala). Dans le cours de ce siècle, Balerna, avec Mendrisio, se fit reconnaître l'immédiateté impériale, et dans les luttes des guelfes et des gibelins, prit le parti de l'empereur. La

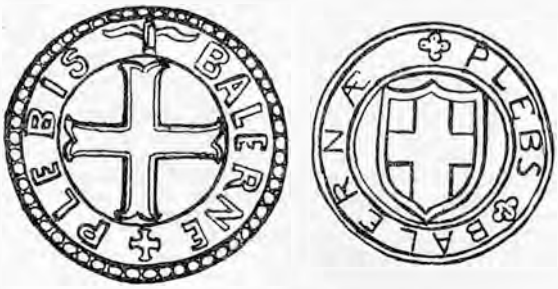


Sceaux de la pieve de Balerna.

*pieve* devint un fief des évêques de Côme, qui fut confirmé en 1311 par Henri VII de Luxembourg. En 1335, tout le territoire de Côme, avec Balerna, tombe au pouvoir des Visconti, mais deux ans plus tard Franchino Rusca, seigneur de Côme, fit valoir ses droits sur la pieve qui, en 1412, retomba sous la domination des ducs de Milan. Balerna fut alors gouverné par un podestat résidant à Mendrisio, mais tenant une cour de justice à Balerna. La séparation d'avec Mendrisio eut lieu en 1477. De 1412 à la domination suisse, Balerna eut toute une série de seigneurs : les Rusca, de 1416 à 1432 ; les Sanseverino, de Lugano, de 1432 à 1447 ; en 1447 la république ambrosienne qui, le 24 août, céda Balerna à Côme, puis de nouveau les Rusca. Le 5 octobre 1448, Franchino Rusca, pour se rendre indépendant de Milan, se fit donner Balerna et d'autres territoires en fief par l'empereur Frédéric III. Ce furent ensuite les Sanseverino, les Bologna, de Locarno, en 1467 ; les Sanseverino en 1475 ; Ottaviano Sforza en 1477 ; les Sanseverino en 1479 ; Ascanio Sforza en 1482 ; les Sanseverino en 1483. Ils furent dépossédés la même année ou l'année suivante par Ludovic Sforza, qui, le 5 août 1499, investit le comte Bartolomeo Crivelli de Balerna. La même année, la *pieve* est occupée par l'armée française, et en 1512 par les Suisses. En 1521, Balerna est constitué en bailliage avec Mendrisio.

Sous la domination suisse, Balerna conserva ses franchises qui furent confirmées en 1513, 1653, 1677, 1718 et 1782. Le bailli tint Cour de justice à Balerna jusqu'en 1573. Balerna nommait deux *plebani* et Mendrisio deux *régents*, qui étaient les charges les plus hautes de l'administration intérieure. Lors de la révolution française, Balerna et Mendrisio faillirent être incorporés à la République cisalpine. Une requête fut même envoyée dans ce but à Milan le 25 février 1798, mais la votation qui suivit se prononça unanimement pour la Suisse. Le décret d'Aarau, du 30 mai 1798, incorpora Balerna et Mendrisio à la Suisse. — Pour la bibliographie, voir l'art. BALERNA, vge. [C. Trezzini.]

**BALESTRA.** Famille du Gambarogno, dont une branche se transporta, il y a environ 150 ans, à Bioggio. — 1. ANTONIO, architecte. En 1634, il fit le projet du maître-autel de l'église de San Giorgio à Losone. — 2. ***Serafino***, * 1831 à Bioggio, † 26 octobre 1886 à Buenos-Ayres. D'abord apprenti tailleur, il étudia ensuite à Lugano et Côme; prêtre en 1856, professeur

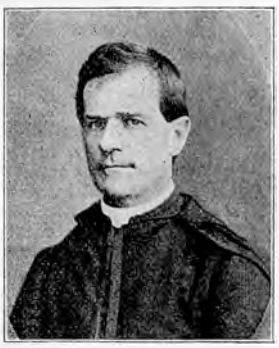

Serafino Balestra, d'après une photographie.

au collège Gallio à Côme, puis au séminaire de Sant' Abondio à Côme. Archéologue, on lui doit, entre autres, la découverte d'un autel romain à Carasso, la restauration de la basilique de Sant'Abondio (1863), de l'église de San Fedele à Côme. Il était membre de plusieurs sociétés d'archéologie d'Italie et d'autres pays, et reçut la grande médaille d'or de la Soc. d'archéologie de France et une médaille spéciale de Napoléon III. Dès 1871, il collabora à la *Rivista archeologica della provincia... di Como*. Cependant, sa plus grande gloire fut d'avoir été l'apôtre de la méthode phonétique dans l'éducation des sourds-muets. Après de longs voyages d'études, il fonda en 1865 un institut pour sourdes-muettes à Côme et un autre pour sourds-muets à Bergame. Il fit accepter sa méthode par l'Institut national de Milan en 1870, puis par les instituts de Rome, Pavie, Gênes, etc. Il voyagea ensuite en France, en Angleterre, en Amérique, en Espagne et en Autriche, et partout sa méthode fut acceptée. C'est sur son initiative que furent tenus les Congrès de Chartres, Châlons, Poitiers et Paris. Au Congrès international de Milan en faveur des sourds-muets, en 1880, elle fut universellement admise. En 1885, Balestra fut appelé par le gouvernement argentin, et fonda l'institut argentin des sourds-muets à Buenos-Ayres où il mourut. Balestra avait été fait chevalier des SS. Maurice et Lazare, et en 1882, il avait reçu la croix de la Légion d'honneur. — 3. LUIGI, neveu du n° 2, * 18 juillet 1873, avocat, membre dès 1897 du Grand Conseil, qu'il présida en 1920 ; conseiller national depuis 1919. Il fut un des promoteurs du chemin de fer Lugano-Ponte-Tresa et de l'assainissement de la plaine du Vedeggio, président de ces deux administrations. — Voir *SKL*. — *BStor*. 1886, 1887, 1890, 1893, 1915. — Simona : *Note d'Arte antica*. — Vanoni : *All'apostolo della parola Can. D. Serafino Balestra*. — Borrani : *Ticino Sacro*. — Dotta : *I Ticinesi*. [C. TREZZINI.]

**BALET, BALLET, BAULET.** Familles des cantons du Valais et de Genève.

A. **Canton du Valais**. Famille connue au XIV^e s. à Sion et à Loèche, où elle est éteinte, et plus tard à Grimisuat. *Armoiries* : coupé d'azur à deux étoiles d'or et trois roses d'argent, et barré de gueules et d'or de six pièces. — 1. ETIENNE, à Loèche, est donné comme otage au comte de Savoie en 1393. — 2. THÉODULE, bourgeois et châtelain de Sion, reçut en fief de l'administrateur André de Gualdo, le 13 août 1423, la saltérie de Sion, qu'il revendit le 26 juillet 1426. — 3. JEAN, de Grimisuat, chanoine de Sion en 1607, curé d'Ayent et prieur de Granges 1610, † 1638. — 4. BARTHELÉMY, * à Grimisuat, professeur au collège de Sion 1714, curé de Grimisuat, † à Rome 1730. — 5. JEAN-BAPTISTE, capitaine du dizain de Loèche de 1725 à 1738. — 6. FRANÇOIS-JOSEPH, de Loèche, grand banneret de Loèche en 1740. — 7. JEAN-ADRIEN, de Grimisuat, curé de Saint-Léonard 1742, de Savièse 1743, de Conthey 1761, † 1766 chanoine de Sion. — Voir Gremaud. — *LL*. [Ta.]

B. **Canton de Genève.** Famille genevoise des XV^e et XVI^e s., dont GUILLAUME, reçu bourgeois le 27 janvier 1464, conseiller de 1483 à 1500. — Voir Galiffe : *Not. Gen.* II, 39-40. — Sordet : *Dictionnaire des familles genevoises* (mns). [C. R.]

**BALEXERT.** Famille originaire du Pays de Gex, dont le nom primitif était Bellecerfs, reçue à la bourgeoisie de Genève en 1471 en la personne de Guillaume ; éteinte à la fin du XVIII^e s. *Armoiries* : d'argent au chevron de gueules accompagné de trois trèfles de sinople. La famille Balexert a compté plusieurs membres du Conseil des Deux Cents : PIERRE 1561 ; GABRIEL 1563 ; FRANÇOIS 1587 ; PIERRE 1589. — 1. DAVID, 1698-1778, *représentant*, fut emprisonné avec Jacques Massé le 13 décembre 1730 parce qu'ils avaient parlé dans des assemblées contre les nouveaux règlements militaires et les impôts et refusé de prêter serment. Avant leur interrogatoire, le peuple força le Conseil à les remettre en liberté. Du Conseil des Deux-Cents en 1752. — 2. JAQUES, 1726, † à Paris 1774, médecin. Il disputa à Rousseau, qui l'accusa de plagiat dans ses *Confessions*, l'avantage d'instruire les hommes sur les moyens d'avoir une postérité vigoureuse. Il a publié : *Dissertation sur l'éducation physique des enfants*... qui fut couronnée en 1762 par la Société des sciences de Harlem et imprimée l'année suivante à Yverdon. *Dissertation sur cette question : Quelles sont les causes principales de la mort d'un aussi grand nombre d'enfants*... couronné en 1772 par l'Académie de Mantoue, imprimé en italien en 1773 et traduit en français deux ans plus tard. — Voir Senebier : *Hist. littéraire de Genève* III, 226, 227. — Rousseau : *Confessions*, part. II, livre IX. — Galiffe : *Not. gen.* II, 48. — Sordet : *Dictionnaire des familles genevoises* (mns). — Galiffe et Gautier : *Armorial*. [H. DA.]

**BALFREI.** Voir MALIX.

**BALGACH** (C. Saint-Gall, D. Unter-Rheinthal. V. *DGS*). Village, paroisse et commune. En 890 *Palgaa*. En 1904, on découvrit près de Balgach une hache de bronze et des monnaies romaines, de 259 à Dioclétien. Le domaine royal y possédait des forêts et le couvent de Saint-Gall des droits de jouissance. En 1166 un certain Wetzel von Balgach et ses fils Heinrich et Eberhard, et en 1210 un Eberhard von Balgach sont mentionnés. De ces personnages descendent peut-être les nobles von GRÜNENSTEIN, qui paraissent peu de temps avant 1266. Balgach devint, on ne sait comment, propriété du couvent de femmes de Lindau et l'avouerie passa aux barons de Sax qui toutefois la remirent en 1347 à cette maison religieuse. L'abbesse installa à Balgach un cellérier, appelé plus tard ammann. En 1405, Balgach entra dans la « Ligue au-dessus du lac » ; il fit en 1410, avec les von Grünenstein, auxquels l'abbesse avait remis l'avouerie de Balgach, un traité de combourgeoisie avec la ville de Saint-Gall, et en 1469 se plaça sous la protection du pays d'Appenzell. En 1510, le couvent de Lindau vendit ses droits de haute et basse justice sur Balgach, avec tous les revenus qui en dépendaient, au couvent de Saint-Gall et n'y conserva guère que ses biens-fonds. A l'origine, Balgach était compris dans la paroisse de Marbach ; il eut une chapelle en 1419, et un chapelain en 1437 ; paroisse autonome en 1521. En 1527, Balgach embrassa la réforme, mais après la bataille de Cappel le tiers de la population retourna à l'ancienne foi. En 1787, les catholiques y sont en majorité ; l'église paroissiale servit alors aux deux cultes jusqu'en 1825 où les catholiques édifièrent leur église ; la collation des deux cultes appartint jusqu'en 1798 à l'abbé de Saint-Gall. Les droits d'avouerie de Balgach furent souvent, aux XV^e et XVI^e s., la cause de graves difficultés. En 1558, les gens de Balgach rachetèrent ces droits avec de nombreuses propriétés en dépendant ; ils durent cependant laisser à l'abbé la souveraineté judiciaire et le droit d'infliger les amendes. En 1803, Balgach devint une commune du canton de Saint-Gall, comprenant Grünenstein et la moitié de Herbrugg. — Registres de paroisse dès 1836. [P. BÜTLER.]

**BALISTARIUS,** JOH. Voir ARMBRUSTER, JOH.

**BALISTERII** ou **BALISTIER.** Famille. Voir ARBALÉTRIER.

**BALL,** JOHN, 1818-1889, alpiniste. En 1845, il séjourna à Zermatt pour y étudier les glaciers ; il fut le premier président du Club alpin anglais, 1858-1860. Le résultat de ses nombreuses explorations fut l'ouvrage classique : *The Alpine Guide*, 3 vol. 1863-1868. — Voir *Alpine Journal* XIV, 469 ; XV, 16, avec portrait. — *Dictionary of National Biography*, 1^er supplément I, 115. [G. SCH.]

**BALLAIGUES** (C. Vaud, D. Orbe. V. *DGS*). *Balleuui* en 1228, *Bella aqua* en 1358, nom probablement tiré de la source de Fontanasson, qui jaillit près du village. Ce village relevait du fief des Clées et fut inféodé en 1302 par Louis II de Savoie à Nicolas, mayor de Lignerolles. Les Champion dès 1325, les Asperlin dès 1526, les de Gingins en 1759, puis les de Sinner possédèrent ensuite cette seigneurie jusqu'à la Révolution.

Il y avait en outre à Ballaigues, sur la route des Clées en France, un péage de quelque importance qu'en 1358 l'empereur Charles IV inféoda au comte de Neuchâtel et qui devint plus tard la propriété des Asperlin. Le château de Ballaigues fut vendu en 1788 ; c'est aujourd'hui l'auberge de la Croix-d'Or. L'église actuelle date de 1711. — Voir *DHV*. [M. R.]

**BALLAMAN.** Famille fribourgeoise, originaire de Vallon et de Wallenried, répandue surtout dans la Broye, à Estavayer, Gletterens, etc. [F. D.]

**BALLANCHE.** Famille neuchâteloise, mentionnée en 1425, originaire d'Auvernier et Peseux, bourgeoise de Neuchâtel au XVI^e s. — 1. ANTOINE, maître maçon. Il fut appelé à Avenches où il entreprit la reconstruction partielle du château de 1565 à 1568. Son œuvre peut être considérée parmi les plus remarquables monuments suisses de cette époque. Son buste, sculpté en ronde bosse, a été conservé sur la façade, ainsi que celui de son frère J(ACOB). Ballanche fut chargé de la réfection du vieux moulin de Colombier en 1571 ; en 1579, il travaillait encore pour la ville de Neuchâtel, mais était mort en 1582. — 2. SIMON, probablement fils du n° 1, capitaine au service de France, acquit le fief de Bellevaux en 1594 et fut anobli l'année suivante. † 1596. Ses *armoiries* étaient : d'azur au chevron (alias à la fasce) d'argent accompagné en chef d'une molette d'or, en pointe d'un croissant du second. — Voir A. Næf : *Le château d'Avenches*. — *MN* 1904, p. 120. — *Biographie neuchâteloise* I. — *AHS* 1897, p. 16. [L. M.]

**BALLARINI, BALLARINO** ou **BALLERINI.** Ancienne famille de Côme. — 1. GIOVAN-BATTISTA, avocat, gouverneur de la vallée de Lugano en 1477 pour le comte Pietro Rusca. — 2. GIOVAN-BATTISTA, petit-fils du précédent, * 1480 et † 1585 ; participa avec les Français à la prise de Lugano, à la prise du château de Capolago et défendit le château de Locarno attaqué par les Suisses. — 3. FRANCESCO, petit-fils du n° 2, * 1546 ou 1569 à Côme, † à Locarno 1627 ; doyen et l'un des plus illustres archiprêtres de Locarno, docteur en droit, dès 26 mars 1611 protonotaire apostolique, comte palatin, abbé-commandeur de S. Marie de Prozero, vicaire général de l'inquisition à Locarno. Il laissa un *Compendio delle cronache della città di Como*. — Voir Ballarini : *Compendio*. — Cantù : *Storia della città e diocesi di Como*. — Borrani : *Ticino Sacro*. — *BStor*. 1880, 1901 et 1911. [C. TREZZINI.]

**BALLEI.** Voir ORDRE TEUTONIQUE.

**BALLENHERREN.** Voir LUCERNE.

**BALLENS** (C. Vaud, D. Aubonne. V. *DGS*). *Barlens* en 1139 ; origine du nom controversée à rapprocher de Berlens (Fribourg). On a trouvé à Ballens des ruines romaines ainsi que des sépultures du moyen âge. Le village dépendait du couvent de Romainmôtier. Son église, dédiée à saint Maurice, était dès 1158 filiale de l'église de Mollens. Un pasteur y fut installé en 1592, mais de 1597 à 1849, Ballens fut annexe de Bière. Une partie du village appartenait aux seigneurs d'Aubonne d'où elle passa en diverses mains ; en 1694 un Monod se qualifiait de seigneur de Ballens. Ballens forme un des trois cercles du district d'Aubonne et comprend les communes de Ballens, Apples, Bière, Berolle et Mollens. Les registres de paroisse datent de 1834. — Voir *DHV*. [M. R.]

**BALLET.** Famille. Voir BALET.

**BALLETTA.** Ancienne famille libre du village de Brigels (rom. Breil). — 1. GLIENARD (Leonard), auteur de nombreuses poésies en romanche, dont la satire politique *Ils gats* (les chats). — 2. JAKOB, * 1756, prêtre 1779, docteur en théologie, chanoine 1784, curé à Brigels 1783-1800, à Schaan (Liechtenstein) 1800-1810 ; † 1814. Il composa un bréviaire : *Cudisch de oraziuns per la cumminagliant*. — 3. LUDWIG, † 1842, frère du n° 1, prit du service en France au régiment d'Affry. Il est l'auteur d'intéressantes relations sur le retrait des troupes suisses du service de France et sur la déportation des otages grisons en France, à Salins, en 1799 ; elles ont été publiées dans l'ouvrage de son petit-fils Alexandre : *Aus meines Grossvaters Tagebüchern* — 4. ALEXANDRE, * le 19 août 1842 à Bologne où son père était en garnison, † 13 mai 1877 à Coire. Il étudia le droit à Lausanne, Munich, Heidelberg et Zurich. Il sympathisa avec le mouvement libéral qui s'était produit dans l'Oberland grison et entra en conflit avec la population. Il s'établit alors à Coire où il revêtit diverses fonctions cantonales et communales et collabora à plusieurs journaux allemands et romanches et rédigea de 1869 à 1871 le journal *Ligia grischa*, à Ilanz. Ses *Novellen und Aufsätze* ont été recueillis par J. B. Derungs. On trouve un certain nombre de ses publications en romanche dans les *Annalas*. — Voir : *Die Amtsleute in den bündnerischen Untertanenlanden* dans *JHGG* 1890. — Ch.-M. Tuor : *Reihenfolge der residierenden Domherren* dans *JHGG* 1904. — *Fr. Rätier* 1887, n° 1131. [L. J.]

Alexandre Balletta, d'après une lithographie.

**BALLEXERT.** Famille. Voir BALEXERT.

**BALLEYS,** BASILE, 6 mars 1770-6 mars 1837. Né à Bourg-Saint-Pierre, docteur en théologie, curé à Evolène de 1797 à 1811, à Ardon de 1811 à 1823, chanoine titulaire de Sion le 13 décembre 1802 et chanoine résident le 26 novembre 1822, grand chantre le 26 juillet 1830 et doyen de Valère le 4 décembre 1833. Il donna en 1822 20 000 fr. pour un fonds en faveur des pauvres de sa commune d'origine et pour faciliter les études aux membres de sa famille. — Voir Archives de Valère. — Registres de paroisse de Bourg-Saint-Pierre, Evolène et Ardon. — GASPARD, 5 mars 1837-avril 1912, médecin à Bourg-Saint-Pierre, étudia à Lyon, Strasbourg et Munich, puis s'établit dans son village et fut doyen du Grand Conseil. Il fit aussi de l'alpinisme et servit de guide à de nombreux touristes. — DANIEL et EMILE guides. [D. I.]

**BALLI.** Famille de Cavergno, peut-être originaire de la Toscane ; en 1500 on trouve la famille Balli à Fusio ; elle s'établit dans la suite à Locarno où elle jouissait avec la famille Rusca du patronage de l'église de l'Assomption *(Chiesa nuova)*, droit qui lui venait de la famille Orelli. A Leitmeritz (Tchéco-Slovaquie), on trouve au XVI^e s. une famille Balli qui se rattachait probablement à celle du Tessin. Elle a donné plusieurs architectes, entre autres AMBROGIO, † assassiné le 7 mai 1576 à Leitmeritz, où il avait construit le Kelkhaus. *Armoiries* : tiercé en fasce ; d'argent à une aigle de sable, de gueules à deux besants d'argent et d'argent à un tourteau de gueules. — 1. VALENTINO, de Cavergno, 1764-1825, fondateur de la maison de commerce Balli à Groningen (Hollande). — 2. GIACOMO-MARIA, de Cavergno, membre de la Diète du Tessin en 1801, où il représentait le canton de Lugano. — 3. GIACOMO-ANTONIO, de Cavergno, député au Grand Conseil 1808-1815, vota en 1811 pour la cession du Sud du Tessin à Napoléon. — 4. ALESSANDRO-VALENTINO, neveu du n° 1, * 1796 † 8 sept. 1863, député au Grand Conseil 1839-1848, au Conseil national 1852-1854. — 5. FRANCESCO, fils du n° 4, * 20 septembre 1852 à Locarno, étudia à Monza et Turin. Membre de la municipalité de Locarno 1879-1913, syndic de la ville 1896-1913 ; député au Grand Conseil 1879-1881 et 1905-1912 ; député au Conseil des États 1885-1893, au Conseil national 1911-1917, membre du Conseil d'administration des C. F. F. 1909-1914 ; promoteur des lignes de chemin de fer du Val Maggia, de Locarno-Intra, de Locarno-Domodossola en construction ; dès 1909 président de la Société tessinoise des chemins de fer régionaux. Auteur de nombreuses brochures, entre autres de *Documenti per servire alla storia delle ferrovie locarnesi*. — 6. FEDERICO, fils du n° 4, * 1854, † 21 août 1889,

député au Grand Conseil 1879-1889, président 1883. Il a écrit entre autres : *La valle Maggia a volo d'uccello* ; *Valle Bavona* ; *L'ing. Antonio Zanini*. — 7. EMILIO, fils du nº 4, * 27 avril 1855, député au Grand Conseil 1889-1890, 1894-1897, membre de la première Constituante tessinoise de 1891 ; un des fondateurs de la Société cantonale d'agriculture, dont il fut président pendant douze ans ; fondateur du musée de Locarno. — 8. ATTILIO, de Locarno, * 1852, † 27 janvier 1896, ingénieur, député au Grand Conseil 1893-1896, a relevé le mouvement des hôtels à Locarno. — 9. GIACOMO, fils du nº 8, * 1882, professeur de droit à l'Université de Berne, secrétaire de la légation suisse à Bruxelles. — Voir *BStor.* 1896. — Dotta : *I Ticinesi...* — Baroffio : *Dell'invasione francese*. — Baroffio : *Storia del cantone Ticino*. — *Monatrosen*, 24. — *AHS*, 1914. [C. TREZZINI.]

**BALLIF.** Famille de La Neuveville et depuis 1840 de Berne, qui compte du XVIIe s. au XIXe s. plusieurs médecins, pasteurs et notaires. — AUGUSTE, 1833-1899, grand conseiller et fabricant à Bolligen. — Germiquet : *Neuveville*. [H. T.]

**BALLIF,** JEAN-FRANÇOIS-LOUIS, de Lucens, * en 1726, régent du collège de Lausanne en 1765, professeur de grec et de morale à l'académie 1785. Partisan zélé du mysticisme de Mme Guyon, il se lia avec Dutoit-Membrini et fut avec lui l'un des chefs de la petite congrégation lausannoise des « Ames-Intérieures ». C'est dans sa maison à la Cité que se trouvait la chambre de Dutoit qui servit longtemps d'oratoire aux mystiques. Après sa mort, en 1790, on a publié de lui : *La religion chrétienne. Instruction pour connaître les principes du christianisme*. — Son fils aîné, JEAN-FRANÇOIS-FRÉDÉRIC, allié Bègue (1775-1843), fut secrétaire du duc de Richelieu et gouverneur de la Russie méridionale. [A. de M. et G.-A. B.]

Jean-François Ballif, d'après une miniature de A. Gillet.

**BALLOUFF,** HANS, peintre, du Conseil de Bâle, 1451, † 1492. Il venait probablement d'Isny et fut reçu bourgeois de Bâle en 1461. — Voir W. Staehelin : *Basler Wappenbuch* I, 41. [A. B.]

**BALLWIL** (C. Lucerne. D. Hochdorf. V. *DGS*). En 893 *Paldiswilare*, plus tard *Paldinwilare* « ferme de *Baldo* ». Siège de la famille du même nom, qui y possédait un château dans le voisinage de l'église actuelle. A l'extinction de cette famille, le château doit avoir passé au XVe s. à la famille Sonnenberg de Lucerne ; il a aujourd'hui complètement disparu. La paroisse remonte au XIIIe s. ; un curé y est mentionné en 1246. En 1453, elle était réunie à la prébende de la sainte Croix à Hochdorf et redevint paroisse autonome en 1671. La collation appartenait à l'origine au chapitre de Beromunster et depuis 1678 à la famille von Sonnenberg. Une nouvelle église fut bâtie en 1711, l'actuelle date de 1847. Registres de décès dès 1712. — Voir *Gfr.* 57, 110. — Estermann : *Gesch. der alten Pfarrei Hochdorf*. [v. V.]

**BALLWIL, BALDWILE, von.** Famille éteinte de ministériaux des Kibourg qui tirait son nom du château dans le village du même nom. Elle apparaît avec HARTMANN en 1210 et s'éteint avec BRUNO, 1374-1381. *Armoiries* : d'azur à une licorne d'argent. — 1. HARTMANN, 1210-1240, chevalier en 1236. — 2. WALTHER, 1238-1271, fils du nº 1, chevalier en 1269. — 3. HARTMANN, 1259-1281, frère du nº 2, chevalier, avoyer de Soleure 1271. — 4. ULRICH, probablement frère du nº 2, clerc 1245, *scolaris* 1246, peut-être chanoine de Beromunster, † en 1260. — 5. BRUNO, 1269-1311, fils du nº 2, chevalier, acquit à la fin du XIIIe s. le château de Hedingen. — 6. HARTMANN, 1331-1355, chevalier de l'Ordre teutonique, commandeur de Hitzkirch en 1331, de Fribourg en 1333, de Köniz en 1345, de Lorraine en 1354. — 7. JOHANNES, 1323-1346, chanoine de Beromunster en 1323. — 8. PETER, 1359-1389, fils du nº 6, bénéficiaire de Beromunster en 1359, chapelain de St. Katharina et curé de Birrwil, curé d'Emmen, doyen du chapitre des quatre Waldstätten en 1367. — Voir Merz : *GHS* III. — Estermann : *Gesch. der alten Pfarrei Hochdorf*. — Riedweg : *Gesch. des Kollegiatstiftes von Beromünster*. [v. V.]

**BALLY.** Famille fribourgeoise établie à Bösingen, Montbovon et Cheyres ; elle serait originaire de La Joux (Glâne) — Voir *Etat des noms de famille*. [F. D.]

**BALLY.** Famille d'industriels, établie à Schönenwerd (Soleure), venue du Vorarlberg au XVIIIe s. — 1. FRANZ-ULRICH, * en 1748 à Uebersaxen, près de Rankwil (Vorarlberg), se rendit à Aarau en 1778 comme maçon. Le fabricant Joh.-Rud. Meyer l'engagea à rester Il entreprit la vente de rubans et d'articles de mercerie produits par ce dernier et s'établit à Schönenwerd où il mourut en 1810. — 2. PETER, fils du précédent, 1783-1849, travailla d'abord dans la fabrique Meyer. Il introduisit en 1823 la fabrication des rubans à Schönenwerd et y joignit en 1841 celle des bretelles élastiques. Lors de la constitution du Zollverein, en 1836, il fonda une succursale à Säckingen, devenue plus tard une grande manufacture de rubans de soie. Il s'intéressa beaucoup aux affaires scolaires de Schönenwerd. — 3. ***Carl-Franz,*** * le 24 octobre 1821, † le 5 août 1899, un des 11 fils du nº 2. Il reprit en 1847 le commerce de son père avec son frère Fritz. Un voyage à Paris, en 1850, lui suggéra l'idée de fonder une fabrique de souliers dont les débuts furent difficiles. Il parvint aussi à produire les tissus élastiques venus jusqu'alors d'Angleterre, et donna une grande extension à ses affaires. Il fut grand conseiller et conseiller national, et joua un rôle important lors du Kulturkampf, vers 1870. Il contribua à fonder l'église catholique-chrétienne, dont il fut membre du synode, et à ériger une paroisse de cette confession à Schönenwerd. Il restaura à ses frais l'ancienne église collégiale. — 4. ***Eduard,*** * le 11 août 1847 à Schönenwerd, fils du nº 3, se forma chez son père, puis à Genève, en Angleterre et aux Etats-Unis. Il prit la direction technique de la fabrique de souliers où il introduisit des machines et des méthodes de travail américaines, ouvrit des succursales à Aarau et aux environs, devint président du Conseil d'administration quand la maison fut transformée en société par actions. Il fut président de la Commission scolaire du district de Schönenwerd, de la Société industrielle et commerciale de Soleure et de l'Association des fabricants suisses de chaussures ; conseiller national de 1902 à 1917. Collectionneur et connaisseur, surtout en géologie, il possédait un musée privé, ouvert au public. — 5. ARTHUR, * le 6 décembre 1849, † le 31 déc 1912, second fils du nº 3, reprit la fabrication des tissus élastiques. Il fut grand conseiller, fondateur de la Société d'Utilité

Carl-Franz Bally, d'après une photographie.

Arthur Bally, d'après une photographie.

publique d'Olten-Gösgen, contribua à la lutte contre la tuberculose et à la construction du sanatorium d'Allerheiligen. Il laissa par testament au Musée national une riche collection de monnaies et un million de francs pour des buts d'utilité publique et pour l'assurance-invalidité de sa fabrique. — 6. FRITZ, * le 10 octobre 1858 à Aarau, † le 30 mars 1913 à Berlin. Il travailla quelque temps dans la succursale de son frère à Piesing près de Vienne, se rendit ensuite à Bâle pour terminer ses études, et fut médecin à Ragaz de 1891 à 1911. — Voir A. Furrer : *Historische Gedenkblätter der Familie Bally.* — *50 Jahre der Firma C.-F. Bally Söhne.* — *Worte der Erinnerung*, 1899 et 1913. — *BJN* 4. — *Fils de leurs œuvres.* — *SZG* 1913, 52, p. 56. — H. Keller : *Annalen der schweiz. balneologischen Gesellschaft* 10, 1914. [A. FURRER.]

**BALM** (C. Berne, D. Oberhasli, Com. Meiringen. V. *DGS*). Ancien village dans le voisinage du groupe de maisons de ce nom à 30 m. au N. de Meiringen. Il fut emporté par une avalanche le 5 avril 1650 avec le village voisin de Falcheren. — Voir Andr. Willi : *Verschwundene Ortsch. im Oberhasli.* [H. T.]

**BALM** (C. Berne, D. Thoune, Com. Oberhofen). Ruines de château-fort près Oberhofen à la Burghalde. Il appartint aux XIII^e^ et XIV^e^ s., avec Oberhofen, Unterseen et Unspunnen, aux seigneurs d'Eschenbach, puis aux ducs d'Autriche ; enfin, successivement par hypothèque, aux seigneurs de Weissenbourg, au couvent d'Interlaken, au comte Hartmann von Kiburg, à sa fille, femme de Thüring von Brandis, à la nièce de cette dernière, la comtesse Sophie von Zollern. La ville de Berne ayant obtenu la souveraineté de l'Oberland par la paix de 1389, racheta l'hypothèque en 1397. Dès lors, ce château, situé dans l'évêché de Constance, tomba complètement en ruines. — Voir Jahn : *Chronik.* [H. T.]

**BALM** (C. Soleure, D. Bucheggberg-Kriegstetten. V. *DGS*). Anciennes formes : *Balmon, Palm.* Com. protestante dans la paroisse de Messen ; c'était autrefois une paroisse fondée par les comtes de Buchegg. Ruines romaines. La collation passa en 1395 par Elisabeth von Bechburg à Matthias von Altreu, en 1419 à Saint-Urbain, plus tard à Soleure. A mi-hauteur de la montagne existe une très ancienne chapelle, qu'une inscription date de l'an 800, mais rebâtie en 1522 et dédiée à la Trinité. Une des cloches est de 1514. Cette église est actuellement une filiale de Messen ; elle possède ses biens propres et un Conseil de paroisse auquel Oberramsern et Gächliwil, de la même paroisse, envoient chacun un représentant. Au sommet de la montagne était le château des von Balmegg. — H. DE BALMEGGE *miles* est mentionné en 1241 ; Gertrud, veuve, entra en 1266 au couvent de Fraubrunnen. Le château et la seigneurie retournèrent aux comtes de Buchegg. Le comte Heinrich donna en 1276 cette possession à sa femme Adelheid von Strassberg en bien propre. Par sa fille, elle passa au chevalier Burkard Senn, de Münsingen. Les Soleurois et les Bernois brûlèrent le château en novembre 1311 parce que Burkard avait pris sous sa protection Kunz Hagi. Il rentra cependant en possession de ses biens par la paix du 13 avril 1314, et rebâtit sa demeure. En 1347, tous les biens des Buchegg, dont Balmegg, passèrent par héritage aux Senn. Le château fut détruit une seconde fois durant la guerre des Kibourg en 1383, et en 1391, Balm et Buchegg furent vendus à Soleure. Il ne reste presque rien du château. — Voir F. Eggenschwiler : *Die territoriale Entwicklung des Kts. Solothurn*, p. 85. [F. E. et E. S.]

Chapelle de Balm
d'après une photographie.

**BALM** (C. Soleure, D. Soleure-Lebern. V. *DGS*). Vge et commune. Balm formait au moyen âge une seigneurie appartenant à une famille du même nom et comprenant Balm, Günsberg, Niederwil, Hubersdorf et Flumental. *Armoiries* de la seigneurie : parti de gueules et d'argent. On a trouvé à Balm des ruines et des monnaies romaines et sous la Balmfluh dans les rochers une muraille des païens. En 1308, Rodolphe de Balm ayant participé à l'assassinat d'Albert I à Windisch, ses biens furent confisqués. La seigneurie passa comme fief impérial à Otto von Strassberg, en 1336 à Rodolphe de Nidau, en 1374 à Peter Schriber, de Soleure, et par ses héritiers en 1411 à la ville de Soleure. La haute justice passa en 1309 à Hugo von Buchegg, avoyer de Soleure, qui la remit en 1344 avec sa charge à la ville. Le bailliage de Balm subsista jusqu'en 1487, puis fit partie de celui de Flumental jusqu'en 1798. L'église paroissiale, fondée par les nobles de Balm, était à Flumental. Le haut et moyen Balmberg sont des stations climatériques. La Sigger qui descend de cette montagne formait autrefois la limite entre le comté de Bargen et le Buchsgau, entre les évêchés de Lausanne et de Bâle. — Voir F. Eggenschwiler : *Die territoriale Entwicklung des Kantons Solothurn.* [F. E.]

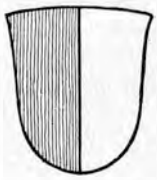

**BALM, von.** Nom de trois familles des cantons de Berne, Schaffhouse et Soleure.

A. **Canton de Berne.** Famille éteinte d'Oberbalm dans l'ancienne juridiction de Sternenberg. *Armoiries :* d'argent à une branche de houx de sinople fruitée de gueules. — PETER était en 1336 du Grand Conseil de Berne, 1339 banneret à la bataille de Laupen, 1348 arbitre entre Berne et Eberhard de Kibourg, avoyer de Berne 1350-1352, 1353-1354, 1357-1358, 1361-1362, représentant de Zurich en 1351 avec Philipp von Kien dans l'arbitrage entre cette ville et le duc Albert d'Autriche, avoué du couvent d'Interlaken 1356, bailli d'Aarberg 1359 et 1362. Il est encore arbitre dans l'alliance de dix ans de Berne avec l'Autriche en 1363. Il était seigneur d'Utzigen et possédait une part de la dîme de Wabern et de Beitenwil. Il testa en 1358 et mourut en 1364. — Voir *LL.* — *AS* I. — *FRB.* — Fetscherin : *Gemeindeverhältnisse von Bern im 13. und 14. Jahrh.*, dans *AHVB* 28. — v. Wattenwyl : *Geschichte der Stadt und Landschaft Bern.* — Zesiger : *Bernische Schultheissen.* — Dierauer. — Arch. d'État Berne : *Testamentenbücher* et *Besatzungsbücher.* [E. MEYER.]

B. **Canton de Schaffhouse.** BALM ou BALB, **von.** Ancienne famille noble, bourgeoise de Schaffhouse ; elle tire son nom du château de Balm, dans la paroisse de Lottstetten. Elle paraît au commencement du XIII^e^ s. et s'éteint 200 ans après. — 1. ULRICH, fut en 1239 arbitre au partage des biens entre les comtes Albert et Rodolphe de Habsbourg ; témoin en 1243 et 1257. — 2. OTTO, 1285-1331, caution pour le comte Mangold von Nellenburg, conseiller suprême de l'abbesse de Paradis et avocat d'Adelheid, veuve de Berthold von Opfertshofen, dans son acte de renonciation à un héritage en faveur du couvent de Katharinental. — 3. LÜTOLD, 1286, appelé aussi von Regensberg, vend en 1294 le château de Balb au comte Rodolphe de Habsbourg pour 624 marcs d'argent. — Voir Rüeger : *Chronik.* — Harder : *Beiträge* II. — Kirchhofer : *Neujahrsgeschenke für die Jugend des Kts. Schaffhausen.* — Van der Meer : *Geschichte von Rheinau.* — *Urkundenregister für den Kt. Schaffhausen.* [WANNER-KELLER.]

C. **Canton de Soleure.** Famille des seigneurs du village soleurois de ce nom. *Armoiries :* palé d'argent et d'azur de six pièces à un lion contourné de gueules brochant. — 1. BURKHARD, était en 1201 collateur

de Buchsiten et fit de grands dons à Saint-Urbain. — 2. ULRICH, chevalier, 1266-1299, et — 3. RUDOLF, tous deux petits-fils du nº 1, fondèrent en 1274 le couvent d'Ebersecken dans la paroisse d'Altishofen ; leur sœur MECHTILD en fut la première abbesse. — 4. RUDOLF, participa à l'assassinat d'Albert Ier à Windisch en 1308. Il s'enfuit à Altbüren, Falkenstein, puis à Bâle, où il mourut dans un couvent en 1314. — Les seigneurs de Balm avaient construit au XIIe s. leur château près de la Balmfluh et une demeure plus simple dans une grotte difficilement accessible de la montagne ; cette dernière était, croit-on, un poste de retraite. Plus tard, ils quittèrent leur château pour de meilleures résidences à Altbüren et Altishofen, où ils possédaient de grandes terres et forêts, le droit de pêche dans les eaux de la vallée de la Wigger, des cens fonciers dans de nombreuses communes, ainsi que la basse justice. Ils furent les bienfaiteurs des couvents et églises de Saint-Urbain, Interlaken et Ebersecken. — Voir F. Eggenschwiler : *Die territoriale Entwicklung des Kts. Solothurn.* [F. E.]

**BALM (LA)** (C. Berne, D. Interlaken), à Rotenfluh, château mentionné aux XIIIe et XIVe s., près de Wilderswil (Interlaken), mais dont toute trace a disparu. [H. T.]

**BALMAT.** Famille fribourgeoise établie à Fribourg, La Tour, Semsales. [F. D.]

**BALMBERG.** Voir BALM (D. Soleure-Lebern).

**BALME, BAULMES, BALMAZ** (allem. BALM) Nom de lieu répandu dans la Suisse centrale et occidentale, dérivée d'une racine celtique *balm* = rocher, abri sous roche. [K. St.]

**BALMER.** Nom de famille répandu à Abtwil (Argovie) ainsi que dans les cantons de Bâle, Berne et Lucerne

A. **Canton de Bâle.** — Famille mentionnée depuis 1542 à Lausen (Bâle-Campagne). — 1. J.-J. BALMER-RINCK, mathématicien et physicien, * 1er mai 1825 à Lausen, † 12 mars 1898 à Bâle. Il étudia à Bâle, Carlsruhe et Berlin, et fut reçu docteur à Bâle ; maître à l'école des filles et privat docent à l'université. Il est l'auteur de recherches et de découvertes dans les domaines de la physique et des mathématiques (calculs de nouvelles formules d'analyse spectrale). Membre du Grand Conseil et du synode de l'Eglise ; auteur d'écrits apologétiques. Bourgeois d'honneur de Bâle. — 2. CHRISTOPH, constructeur de routes et de ponts, * 13 janvier 1830 à Lausen, † 6 février 1911 à Liestal ; conseiller d'Etat de Bâle-Campagne 1874-1876, directeur des travaux publics. — 3. WILHELM, maître de dessin à Bâle, * 12 juin 1837 à Lausen. — 4. IMMANUEL, fils du nº 1, pasteur, * 2 juin 1853 à Bâle, † 14 décembre 1898. Pasteur à Waldenburg 1877-1884, à Bäretswil (Zurich) 1884-1896, deuxième pasteur de la maison des diaconesses de Riehen 1896-1898. Il a publié les cours du professeur Steffensen sur l'histoire de la philosophie. — 5. Paul-Friedrich-***Wilhelm,*** peintre portraitiste, * 18 juin 1865 à Bâle, étudia à Munich puis voyagea à Paris, en Angleterre, en Hollande et en Italie, vécut à Munich 1897-1902, à Florence 1902-1908 et dès cette date à Rörswil (Berne). Outre de nombreux portraits, on lui doit la restauration des peintures de la façade de l'hôtel de ville de Bâle 1900-1901 et de l'hôtel de ville de Liestal en 1902. Il travailla également à la décoration de la salle du Conseil des États à Berne, où il exécuta notamment la Landsgemeinde de Welti. Il est encore connu comme graveur à l'eau forte. Vice-président de la commission fédérale des Beaux-Arts. — 6. WILHELM, maître de dessin et céramiste, * 5 mars 1872 à Lausen (Bâle-Campagne). Il a exposé dans diverses expositions suisses d'art et d'art industriel, entre autres aux expositions bâloises de Noël 1907, 1910, 1911 et 1912. — Voir *SKL* I et IV. — *Dict. suisse des contemporains.* [C. R.]

B. **Canton de Berne.** — I. Famille éteinte de la ville de Berne, représentée au Conseil en 1348. — 1. PETER, premier bailli de Buren 1383 et 1388. — 2. BERNHARD, du Petit Conseil 1412, trésorier 1428. Il avait part au château et à la seigneurie de Burgistein. — II. Familles encore existantes, originaires de Mühleberg et de Laupen. — Voir *LL.* [L. S.]

C. **Canton de Lucerne.** — 1. JOSEF, 27 novembre 1828-21 janvier 1918, peintre d'histoire. Il étudia à Lucerne et Düsseldorf, 1850-1853, travailla alternativement à Stans et à Karlsruhe jusqu'en 1865, s'établit à Lucerne en 1865. En 1878, il obtint le deuxième prix pour la décoration de la chapelle de Tell, et dès lors il s'occupa surtout de peinture d'église. Il fit également des gravures sur bois pour la *Schweizergeschichte in Bildern*, 1872. En 1914, il devint bourgeois d'honneur de Lucerne. — Voir la liste de ses œuvres dans *SKL.* — *Gfr.* 73. — 2. JOSEF-ANTON, * 25 avril 1859 à Schupfheim, négociant, député au Grand Conseil 1887, président de ce corps 1902, 1907 conseiller national ; président du tribunal de district de l'Entlebuch 1889-1909 et de la Commission cantonale des comptes 1891-1911. — 3. ALOIS, fils du nº 1, * le 28 novembre 1866 à Lucerne, peintre-héraldiste. Il étudia à Munich et Paris, vécut à Florence, puis à Munich et dès 1914 à Lucerne. — Voir *SKL.* [P.-X. W.]

Josef Balmer, d'après une photographie.

**BALMES, Des.** Famille noble ayant donné plusieurs magistrats à Genève dont un syndic, HENRI DE BALMIS (1391-1399). — Voir Galiffe, mns. [C. R.]

**BALMFLUH (GROTTE DE LA)** (C. Berne, D. Interlaken). Elle est située au-dessus des grottes de Saint-Béat au bord du lac de Thoune. Lorsqu'on la redécouvrit, en 1911, on trouva un tesson qui doit être contemporain des tombes de l'époque glaciaire de Oberhofen — Voir G. Buchmüller : *St. Beatenberg. Gesch. einer Berggemeinde* 26, 593. — *Bund* 1911, nº 412. [G. B.]

**BALMOOS, BANMOOS, von.** Ministériaux des comtes de Kiburg ; plus tard bourgeois de Berthoud, de Soleure, de Berne et de Thoune. Ils tiraient leur nom du hameau de Ballmoos (Berne). *Armoiries* : voir art. ATTINGHAUSEN, VON — 1. HEINRICH, 1270-1274. — 2. ULRICH, châtelain de Wangen 1390, maître de la monnaie de Wangen 1388-1425 ; il porta les armoiries de sa femme Benigna de Schweinsberg. — 3. HANS-HEINRICH, fils du nº 2, gentilhomme 1443, du Conseil de Berne 1451-1478, seigneur de Wartenstein et de Wildegg. — 4. HANS, fils du nº 3, seigneur de Wartenstein, Lauperswil et Ruederswil, bailli d'Aarburg 1475 ; † 1493. Il avait un fils illégitime du nom de HANS, qui est peut-être l'ancêtre de la famille actuelle de Balmoos, à moins qu'elle ne tire son nom du hameau du même nom. Voir l'art. ATTINGHAUSEN-SCHWEINSBERG. — von Mulinen : *Heimatkunde* 2, p. 9. — *AHVB* 17. — *SKL* IV, p. 19. [R. W.]

**BALP.** Château encore mal localisé dans la région de Küsnacht (Zurich), situé selon la tradition entre le château de Wulp et le village, ou, selon la carte de K. Gyger, Zurich 1667, au-dessus d'Erlenbach, *im Kapf.* Une famille de ministériaux de Regensberg en avait pris le nom. *Armoiries*, d'après Stumpf : d'or à un perroquet de sinople colleté, armé et membré de gueules, accompagné de deux étoiles du même. — Voir J. C. Fäsi : *Staats- und Erdbeschreibung* I, 321. — Johannes Vitoduranus (édition Wyss), p. 106. — Lutz : *Beschreibung des Schweizerlandes* V, 38. — J.-J. Reithard : *Gesch. und Sagen aus der Schweiz*, p. 49. [D. F.]

**BALSAMO,** JOSEPH. Voir CAGLIOSTRO.

**BALSIGER,** EDUARD, * 8 déc. 1845, dès 1891 directeur de l'école des filles à Berne, dès 1908 lecteur de pédagogie pratique à la *Lehramtschule.* — Voir la liste de ses œuvres dans *Dict. suisse des contemporains.* — [L. S.] — HERMANN, * 1876 à Münchenbuchsee, depuis 1909 bourgeois de Zurich, secrétaire au département des travaux publics de la ville de Zurich 1905-

1910, avocat 1910-1917, depuis 1917 président du tribunal. Député socialiste au Grand Conseil 1909-1918 et au Conseil de la ville de Zurich. [E. H.]

**BALSTHAL** (C. Soleure, D. Balsthal. V. *DGS*). Com. politique avec Klus et St. Wolfgang. *Armoiries* : d'azur à deux serpents entrelacés et affrontés d'argent. On a trouvé à Balsthal des objets des âges de la pierre et du bronze, des monnaies gauloises, des ruines, des briques et des monnaies romaines, des tombeaux alémanniques. La route militaire pour Augusta Rauricorum y passait. Balsthal était le siège du tribunal de la seigneurie et de 1420 à 1798 bailliage de Falkenstein. C'est là que fut conclue en 1368 la paix entre Berne et l'évêque de Bâle, et en 1531 entre Soleure et Bâle (Galgenkrieg). Des assemblées populaires s'y réunirent aussi : le 3 août 1513 pour demander la punition des « Kronenfresser », pensionnaires de la France, et l'affranchissement des mainmortables ; le 22 décembre 1830 eut lieu une « landsgemeinde » sous la présidence de Josef Munzinger, d'Olten, une des plus importantes assises du libéralisme suisse. La paroisse de Balsthal est une fondation des comtes de Bechburg ; en 1402 le patronat passa par Hans von Blauenstein à Soleure. Un vicaire y est établi depuis 1901, et le culte réformé a été introduit en 1869. Balsthal eut à souffrir d'un gros incendie en 1461, et d'inondations en 1830, 1831 et 1910. Deux marchés lui furent concédés en 1580. Une mine de fer, connue depuis 1330, fut remise en exploitation au début du XIX^e s. après une longue interruption. Le minerai était conduit au haut fourneau de la Klus, érigé en 1812. Une fabrique de cellulose et de papier fut fondée en 1870. La ligne Œnsingen-Balsthal fut ouverte le 16 juillet 1899. [F. E.]

**BALTENSBERGER.** Ancienne famille de la commune zuricoise de Brutten, qui apparaît déjà vers 1450; aujourd'hui elle est répandue dans diverses communes du canton de Zurich. — [J. F.] — JOHANN-JAKOB, de Schwamendingen, et de Zurich depuis 1875, * 30 avril 1831, † 13 janvier 1901. Député au Grand Conseil 1862-1868 et 1874-1893, secrétaire 1881-1893 ; 1874-1892 Conseiller communal de Zurich où il remplit les fonctions de président de la chambre pupillaire. Il entra en 1892 au Conseil général de Zurich, mais l'année suivante un accident l'obligea à renoncer à toutes fonctions publiques. Président de la paroisse réformée de St. Peter 1877-1895. — EMIL, facteur de violons, de Schwamendingen, * 18 février 1859. Il fut d'abord peintre, puis vers 1900 il fabriqua des violons à Coire ; actuellement à Malans. Il travaille suivant les procédés de Stradivarius et de Guarneri. [E. H.]

**BALTENSCHWEILER.** Famille bourgeoise de la ville de Zurich depuis 1468, originaire de Baltenswil (Argovie), éteinte au XIX^e s. Elle a donné toute une série de pasteurs. — 1. SUIDERIUS, premier pasteur de Brütten près Winterthour, † 1549. Son fils RUDOLF, † 1560, lui succéda ainsi que son petit-fils SUIDERIUS, † 1590. — 2. HANS-LUDWIG, fils de ce dernier, pasteur à Hundwil 1599, à Scherzingen 1601, à Brütten 1611, † 1626. — 3. LUDWIG, fils du n° 2, 1609-1676, pasteur à Basadingen 1631, à Zurzach 1636, à Dielsdorf 1668. — Voir Egli : *Actensammlung zur Gesch. der Zürch. Reformation.* — *LL.* — Wirz : *Etat.* — H.-G. Sulzberger : *Biogr. Verzeichnis der Geistlichen des Kt. Thurgau.* [J. F. et W.-L. W.]

**BALTHASAR.** Une des familles autrefois dirigeantes de la ville de Lucerne, et qui remonte à JÖRG (Georges), négociant, originaire de Peccia dans le val Maggia, probablement fils de Théodoric. Jörg fut reçu habitant à Lucerne en 1544 et bourgeois en 1547. *Armoiries* : d'azur à un triangle d'or chargé de quatre petits triangles d'azur, les trois extérieurs à une étoile du second. — 1. WILHELM, † 1620, fils de Jörg, du Grand Conseil 1580, du Petit Conseil et bailli de Hâbsbourg 1589, de l'Entlibuch 1599, capitaine de la garde papale à Avignon. — 2. JOHANN-KARL, 1652-1703, du Grand Conseil 1669, greffier baillival 1671, sous-secrétaire 1673, secrétaire de la ville 1689, fut cause des démêlés au sujet de l'impôt en 1692, membre du Petit Conseil 1699, intendant des bâtiments en 1700, avoyer 1702. Il rédigea des mémoires au sujet des impôts d'État en 1690, des troubles glaronnais et des affaires avec l'Espagne, la France et Neuchâtel. — 3. JAKOB, 1658-1733, du Grand Conseil 1678, greffier baillival 1685, bailli de Baden 1699, du Petit Conseil 1704, général-major dans la guerre de Villmergen 1712, avoué des couvents de Bruch, Saint-Urbain, Beromunster et Rathausen, directeur du sel 1713, banneret et avoyer 1714, se retira en 1731. Il fut d'abord partisan de la France, puis de Rome et de l'empereur. — 4. ANNA-MARIA-SIBILLA, 1660-1737, sœur du n° 3, religieuse à Eschenbach sous le nom de S. MARIA-BARBARA-FRANCISKA, abbesse en 1712. — 5. BEAT-FRANZ, 1673-1730, du Grand Conseil 1693, du Petit Conseil 1702, receveur du péage 1714, député à Soleure pour l'alliance avec la France en 1715, intendant du grenier, banneret, recteur de l'hôpital de St. Jakob 1725. — 6. IGNAZ, 1674-1751 (en religion P. ROBERT), frère du n° 3, cistercien de Saint-Urbain, curé de Knutwil 1698, vicaire à Herderen en 1718, abbé en 1726, reconstruisit l'abbaye et enrichit la bibliothèque et le cabinet des monnaies. — 7. FRANZ-URS, 1689-1763, étudia à Lucerne et en Italie, du Grand Conseil 1713, greffier de Willisau 1718, de Lucerne 1723, prit part à l'affaire d'Udligenschwil en 1725, du Petit Conseil 1727, intendant des bâtiments 1735, avoué du couvent de Bruch 1743, député à Bâle, recteur de l'hôpital 1745, fondateur en 1761 et président en 1762 de la Société Helvétique ; auteur de *Patriotische Träume eines Eidgenossen* et de divers écrits sur le droit public et sur le service mercenaire. — 8. JOHANN-ANTON, 1692, † 1763 à Mexico, frère du n° 7, jésuite-missionnaire en 1720, puis recteur à Mexico ; supérieur de la province mexicaine de l'ordre. — 9. FRANZ-LEONZ-NIKLAUS, 1701-1775, fils du n° 5, du Grand Conseil 1723, bailli de Knutwil, du Petit Conseil, bailli de Beromunster 1730, député aux bailliages tessinois 1736, intendant des bâtiments 1746, intendant du grenier 1758, banneret de la ville 1762, avoyer 1767, démissionna en 1772, bailli de Sempach, Grossdietwil et Wangen. — 10. JOSEF-LEODEGAR, 1706-1784, chanoine de Beromunster 1732, seigneur de Tannenfels, Gattwil et Göslikon. — 11. JAKOB-KARL-MARTIN, † 1790, frère du n° 10, curé à Neudorf en 1750, à Zell, camérier, chanoine à Beromunster. — [v. V.] — 12. FRANZ-JAKOB, en religion P. BASILIUS, fils du n° 5, * 22 juil. 1709, † 20 nov. 1776. Aide aux archives et à la bibliothèque de Saint-Gall de 1733 à 1735, prof. de rhétorique, préfet des écoles de Saint-Gall 1735, archiviste du chapitre et notaire apostolique 1745 ; maître des novices à l'école des frères laïques 1751, sous-prieur de 1761 à sa mort. Il fut également vice-secrétaire 1748 et de 1754 à 1776 secrétaire de la congrégation suisse des Bénédictins et comme tel rédigea le tome V des *Actes*. Ce fut le plus fécond des écrivains du couvent de Saint-Gall en son temps. — Voir *Verhandlungen der st. gallischen Gemeinnützigen Gesellschaft*, p. 67. — Haller : *Bibl.* III n^os 812 et 1330. — Scherrer : *Katalog der Stiftsbibliothek.* — Archives du chapitre. — [J. M.] — 13. JOST-ADAM-JOSEF-ANTON, 1736-1792, en religion P. MARTIN, à Saint-Urbain ; sous-bibliothécaire, sous-prieur, adjoint à

Franz-Urs von Balthasar, d'après une lithographie de Robert Wallis, 1840 environ.

Herderen, prieur 1777, abbé 1781, se retira en 1787. — 14. JOSEF-ANTON-FELIX, 1736-1810, fils du nº 7, étudia à Lyon; du Grand Conseil 1755, bailli de Buren 1759, du Petit Conseil 1763, recteur de l'hôpital 1765, administrateur de Hergiswald 1768, de Werthenstein 1770, juge du Conseil 1770 et 1773, bailli de l'Entlebuch 1771, trésorier 1775, président du Conseil de la ville en 1798, se retira en 1807. Historien, il donna sa bibliothèque à la ville; elle forma le noyau de la bibliothèque bourgeoise actuelle. — 15. JOSEF-ANTON, 1761-1837, fils du nº 14, étudia à Londres, Paris et Rome, greffier du Conseil, chef de bureau du Grand Conseil Helvétique, bibliothécaire cantonal à Aarau, puis de la Bibliothèque bourgeoise à Lucerne, du Grand Conseil 1824, du Petit Conseil 1826. Il a fondé en 1823 une revue historique intitulée *Helvetia*, qui a paru jusqu'en 1833. Sa bibliothèque, cédée en 1832 au canton de Lucerne, fut l'origine de la bibliothèque cantonale. — 16. ROBERT-ALOÏS, 1832-1910, étudia à Fribourg et Lucerne. Lieutenant au premier régiment suisse au service de la Sicile 1852, co-rédacteur à l'*Eidgenössische Zeitung* à Berne 1859, chancelier de la nonciature à Lucerne, collectionneur d'antiquités. — Voir *LL*. — *LLH*. — *Gfr*. — von Vivis, dans *AHS* 1908. — *SGB* 1907. — *ADB*. — Riedweg : *Gesch. des Kollegiatstiftes Beromünster*. — *Besatzungsbuch*. — von Mulinen : *Helvetia sacra*. — *SKL*. — *Familienschriften*. — *Zürcher Nbl*. 1832. — A. Saxer : *J. A. F. Balthasar als Staatsmann und Geschichtschreiber*. — *Hintersässenrodel* I, 4. [v. V.]

Josef-Anton-Félix von Balthazar, 1736-1810, d'après un tableau à l'huile.

**BALTHAZAR, de.** Famille de Transylvanie fixée à Genève et dans le Pays de Vaud dès le milieu du XVIIe s.; elle se continue actuellement en France. *Armoiries* : coupé d'or à un lion naissant de gueules et d'azur à deux guivres entrelacées et adossées d'argent. — 1. JEAN, 1600-1668, major dans l'armée suédoise 1625, puis colonel, il passa au service de France 1634 avec le grade de général-major, servit en Catalogne et devint ambassadeur extraordinaire auprès des cours de Brunswick et Lunebourg. Mécontent de n'avoir pu obtenir le bâton de maréchal, il quitta le service de France en 1655 pour accepter les offres de l'Electeur palatin, qui le nomma généralissime de ses troupes et ministre d'Etat en 1657. Le 15 juillet 1657, il fut reçu bourgeois de Genève et l'année suivante, il acquit la baronnie de Prangins où il mourut. — 2. ISAAC-GENÈVE, baron de Prangins, 1657-1735, fils du nº 1, filleul de la république de Genève, capitaine dans la garde à cheval du roi de Danemark 1683, colonel au service de Venise, colonel de dragons en Piémont, commandant général de la cavalerie anglaise sous le roi Guillaume. — 3. ISAAC-GENÈVE, fils du nº 2, baron de Prangins, du Conseil des Deux-Cents 1728, capitaine au régiment Diesbach, tué à Claus en 1735. — 4. ARMAND, oncle du nº 3, seigneur de Vesancy, lieutenant-colonel au service de Venise, capitaine aux Suisses pour le roi de France, commandant du roi dans le pays de Gex. — 5. MARC-LOUIS-ISAAC, fils du nº 4, 1688, † 1742 à Dunkerque, seigneur de Vesancy, colonel, commandant le régiment Diesbach 1742, chevalier de Saint-Louis. — 6. SAMUEL-BERNARD-ETIENNE, frère du nº 5, † 1712 à 25 ans au siège de Quesnoy, commandant les grenadiers du régiment de Hessy-Suisse. — 7. JEAN-ALEXANDRE, frère du nº 6, 1689-1754, seigneur de Vesancy, officier au service de France ; capitaine 1711, colonel 1742, brigadier 1744, se couvrit de gloire à la bataille de Plaisance (10 juin 1746), maréchal de camp 1748, la même année propriétaire du régiment de Grandvillars. — Voir *Rec. gen. suisse* II, 10. — May : *Hist. militaire de la Suisse*. — Zurlauben : *Hist. militaire des Suisses*. — Armoriaux genevois et vaudois. [H. D.]

**BALTISCHWEILER,** WILHELM, de Laufenbourg (Argovie), depuis 1889 bourgeois de Zurich, * en 1850 à Saint-Gall. Commissaire des guerres du canton de Zurich de 1876 à 1917 et colonel dès 1900. † 1918. — Voir *ZWChr*. 1918. [E. St.]

**BALTRAM,** duc de Lenzbourg. D'après une légende, rapportée pour la première fois par le chroniqueur bernois Justinger, il aurait fondé Berthoud avec son frère Sintram, à l'endroit où tous deux auraient tué un dragon. Johann-Léopold Cysat donne une variante de cette légende vers 1645, d'après Jac. Man. (Jacobus Manlius ?), dans son *Œst. History*. — Voir Singer : *Schweizer Märchen*, nouv. série, p. 159. [S. SINGER.]

**BALTZER, *Richard-Armin*,** géologue, * le 16 janvier 1842 à Zwochau (Prusse), † le 4 novembre 1913 à Berne, étudia à Bonn et à Zurich. De 1864 à 1884 il fut successivement assistant, professeur, puis recteur de la section industrielle à l'école cantonale de Zurich; dès 1873 privat-docent de géologie à l'Université. Bourgeois de Zurich en 1880. De 1884 à sa mort, il fut professeur de géologie et de minéralogie à l'Université de Berne. Il publia un grand nombre de travaux scientifiques, entre autres dans les *Matériaux pour la carte géologique de la Suisse*, livr. 20, 24, 30 et dans le t. 33 des *Nouveaux Mémoires de la Soc. helvétique des sciences naturelles*. — Son fils FRIEDRICH, professeur extraordinaire à Fribourg en Brisgau, fut nommé professeur ordinaire de zoologie à Berne en février 1921. [A. St.-B.]

Richard-Armin Baltzer, d'après une photographie.

**BALZAR** ou **BALTZAR.** Voir CABALZAR.

**BALZENWIL** (C. Argovie, D. Zofingue, Com. Murgental. V. *DGS*). Hameau. *Armoiries* : parti de sable et d'azur. En 1209 *Balzeviler*, « fermes de Balzo ». On y a trouvé des objets de la période préromaine. Balzenwil passa en 1415 à Berne et fit partie du bailliage d'Aarwangen. Il formait alors une commune, qui le 14 mars 1803 fut réunie à Ryken, jusqu'au 2 août suivant. Depuis 1900, Balzenwil forme avec Ryken et Murgental la commune de Murgental. Jusqu'en 1817, il dépendit de la paroisse de Roggwil et dès lors, avec Ryken et Murgental, de celle de Ryken (Rothrist). — Voir Heierli : *Archäologische Karte*. — *FRB*. [Gr.]

**BALZER.** Famille établie dans l'Albula, peut-être à Schmitten d'abord. — PETER, de Schmitten, acquit en 1707 la bourgeoisie d'Alvaneu. Les Balzer se répandirent ensuite à Mühlen, Alvaschein et Schännis dans le cours du XIXe s. *Armoiries* : d'azur à une étoile d'argent à six rais. — 1. CHRISTIAN-ANTON, landammann, d'Alvaneu, acheta en 1806 l'établissement de bains, du commissaire Anton-Hercules Sprecher von Bernegg à Davos, pour 13 000 fl. Sa famille est aussi bourgeoise de Lenz. — 2. JOSEPH-ANTON, préfet, fils du nº 1, 1815-1868. A la mort de ses frères, il reprit les bains d'Alvaneu, l'auberge qui existait depuis 1838, et la poste de Mühlen. Il fonda le Kurhaus de Tarasp avec A. Planta et Peterelli; acquit et capta en 1860 la source minérale de Tiefencastel et afferma plus tard la source iodurée

de Solis, transforma en 1866 et 1867 les bains d'Alvaneu et l'hôtel de Mühlen. — 3. JOHANN, hôtelier, émigra à Buenos-Ayres. — 4. PETER, médecin, frère du nº 3, 1856-1911, pratiqua à Alvaneu, Engelberg, Pallanza et Ajaccio; grand connaisseur de l'histoire des Ligues. — Voir *Freier Rätier* 1911, 305. — [L. J.] — 5. PAUL, d'Alvaneu, * à Coire 1874, jésuite, prêtre 1907, chassé du Portugal par la révolution, il se rendit en Colombie comme professeur de sciences et mathématiques. — 6. JAKOB-MATHIAS, d'Alvaneu, * 21 novembre 1854, prêtre 1878, chapelain d'Ems 1879-1882, chapelain de la cour épiscopale 1882-1888, curé de Brienz 1888-1909, vicaire épiscopal 1900-1909, doyen du chapitre de Schyn, rédacteur du calendrier religieux, le *Directorium*, depuis 30 ans, chanoine 1907, secrétaire épiscopal en 1909, censeur. — [S.] — 7. SIMON, d'Alvaschein, * 1812, prêtre 1837, professeur au séminaire de St. Luzi à Coire, trois ans et demi vicaire à Bendern, curé de Triesenberg 1843, chapelain de la cour à Vaduz 1862, curé de Triesen 1864, où il mourut le 2 mai 1887. Il fut l'un des premiers champions de l'apiculture rationnelle, et publia en 1859 et 1860, avec les célèbres apiculteurs H.-C. Hermann et le curé Burr, de Ravensburg, le *Rätischschwäbischer Bienenfreund*. Il inventa les ruches qui portent son nom. — Voir *Schweizerische Bienenzeitung* 1911, p. 457-458. [L. J.]

Jos.-Anton Balzer.
D'après un portrait à l'huile de J. Rizzi de 1860 environ.

**BAMATTER, BANTMATTER.** Voir JOSSEN.

**BAMBERGER,** EUGEN, chimiste, * 19 juillet 1857 à Berlin, professeur de chimie à l'École polytechnique fédérale de 1893 à 1905, auteur de nombreuses publications scientifiques. — Voir Poggendorf : *Biographisch-literar. Handwörterbuch* IV. — *Festschrift eidg. Polytechn.* I, 354. [C. B.]

**BAMERT, BAMMERT, BANNWART.** Ancienne famille de Tuggen (Schwyz) où elle est encore très répandue. Elle se divise en deux branches, les Weingarten, dont les *armoiries* sont une grappe de raisin, et les Holleneich, dont les *armoiries* sont trois petits sapins. Forme primitive du nom *Bannwart* = forestier. — 1. HANS BANNWART, 1577 greffier dans la Marche. — 2. SEBASTIAN, 1657 curé à Tuggen. — 3. GEORG, 1830 landammann de la Marche. — 4. LEONZ, conseiller d'État. [R-r.]

**BAN, BANNISSEMENT** (all. ACHT, OBERACHT). Aussi longtemps que la Confédération fut un membre de l'Empire germanique, les dispositions, grosses de conséquences, du ban de l'empire la concernaient aussi. Mettre quelqu'un au ban de l'empire, c'était le placer hors de la protection des lois sur tout le territoire impérial. Il en résultait immédiatement pour le banni la privation de tout droit, la destruction totale de la personnalité juridique et la perte du corps et des biens. Parfois cependant la perte de la protection légale se produisait au début à un moindre degré ; mais lorsque le banni persistait dans sa désobéissance, après un laps de temps déterminé, la mise hors la loi complète lui était notifiée et il tombait sous le ban aggravé. De tout temps, le roi s'est servi de ce moyen efficace de punition et de contrainte ; cependant la mise au ban de l'empire ne fut régulièrement appliquée qu'à partir de la seconde moitié du XIIe s. L'expression latine est *proscriptio regia* ou *proscriptio regis* ; on trouve cependant aussi le mot *bannum*. La notification du ban s'appelait *forbannire*. A côté de l'empereur, la cour ou tribunal de l'empire, et quelques tribunaux royaux avaient aussi le droit de bannir, ainsi la cour de justice de Rottweil et celle de Nuremberg. En 1362, l'empereur Charles IV institua à Zurich, sur le modèle de la cour de Rottweil, une cour royale de justice et mit à sa tête Rudolf von Aarburg. De nombreux verdicts de ce tribunal se trouvent dans les recueils de jugements, *Achtbücher*, aux Arch. d'État de Zurich. Ce tribunal fut supprimé au début du XVe s., mais la ville se fit confirmer son privilège impérial encore par l'empereur Charles-Quint en 1521.

Après l'assassinat d'Albert Ier, le roi Henri décréta, le 18 septembre 1309, le ban de l'empire contre Jean de Souabe, Rodolphe de Wart, Rodolphe de Balme, Walter d'Eschenbach, le chevalier Conrad de Tegervelt, ainsi que contre tous ceux qui logeraient ou hébergeraient les meurtriers. De même, pour lèse-majesté, les conseillers de l'archiduc Sigismond d'Autriche furent bannis le 1er octobre 1487 ; quelques-uns étaient en relations de droits avec les Confédérés ou entrèrent en relation avec eux par suite de leur opposition à l'empire ; ainsi le comte Jörg von Werdenberg-Sargans, le bailli Gaudenz von Mätsch, seigneur du Prättigau, le comte Oswald von Thierstein. Leur protection par les Confédérés et les Grisons a été une des causes de la guerre de Souabe et de la séparation effective de la Suisse d'avec l'empire. Plus tard encore, la Suisse a accueilli souvent des bannis, ainsi les paysans révoltés et proscrits du « pauvre Conrad » en 1514, et en 1517, le duc Ulrich de Wurtemberg.

Il ne faut pas confondre la mise au ban de l'empire avec le bannissement que prononçaient de simples tribunaux, et qui n'avait d'effet que sur le territoire de leur juridiction. Ainsi en 1318 à Rifferswil, dans le Freiamt, un verdict semblable fut prononcé. Après le moyen âge, il n'y eut plus que le tribunal thurgovien qui fit usage de ces méthodes judiciaires et le recueil de ses jugements, de 1463-1498, est conservé aux archives de la ville de Constance. Le privilège de recevoir des bannis, tel qu'il fut concédé en grand nombre aux XIVe et XVe s. par les empereurs luxembourgeois à des villes et à des seigneuries ecclésiastiques de Suisse, ne créa nullement un droit d'asile sans restriction. — Voir Eberh. v. Künszberg : *Acht. Eine Studie zur älteren deutschen Rechtssprache*. — Joseph Pœtsch : *Die Reichsacht im Mittelalter* (*Untersuchungen z. Deutschen Staats- und Rechtsgeschichte*, von Gierke, 105, 1911). — A. Meier : *Die Geltung der peinl. Gerichtsordnung Kaiser Karls V. in der Schweiz*, 230. — F. Hegi : *Die geächteten Räte des Erzherzogs S. von Oesterreich*. [F. HEGI.]

**BAN, BAAN** et **PAN.** Famille de peintres et de peintres-verriers, d'origine inconnue. — 1. ULRICH, reçu bourgeois de Zurich 1513, travailla comme peintre-verrier pour le gouvernement zuricois. — 2. ULRICH, fils du nº 1, * vers 1510, livra plus de 100 vitraux dès 1532 ; en 1566, il travailla pour l'abbé de Wettingen. Du Grand Conseil 1571, † avant 1576. — 3. HEINRICH, * avant 1525, se rendit jeune à Berne ; bourgeois et peintre-verrier de la ville de Fribourg en 1541, retourna à Zurich vers 1550 où il décora des édifices et fit des tableaux. Orateur du Conseil 1576, huissier du tribunal matrimonial 1592, † 1599. — 4. HANS-HEINRICH, * 1536, livra 18 vitraux au gouvernement zuricois de 1569 à 1582 † après 1583. — 5. CHRISTOFFEL, * 17 décembre 1554, peintre et graveur sur bois, à Francfort s/Mein en 1596. — Voir *SKL*. [C. B.]

**BANALITÉ.** La banalité était le droit qu'avait un seigneur d'interdire à ses sujets, en sa faveur, l'exercice de certaines industries dans un territoire déterminé. Les moulins, les fours à pain, ainsi que les boucheries pouvaient être soumis à la banalité.

La banalité des moulins avait pour effet : 1. de contraindre les habitants d'un certain district de venir moudre leur grain au moulin du seigneur, appelé moulin banal ; 2. d'interdire à toutes personnes de construire des moulins particuliers dans l'enclave de la banalité ; 3. d'empêcher l'entrée de la farine étrangère, autrement qu'en transit, dans ce même territoire.

La banalité des fours comportait également interdiction de cuire le pain ailleurs qu'au four banal. Des concessions permettant l'érection de fours particuliers furent peu à peu accordées et dans bien des endroits la banalité des fours fut remplacée par un droit de *fournage*. Les boucheries banales étaient en mains des communes qui les affermaient périodiquement aux meilleures conditions.

Indépendamment de ces trois banalités, la vente du vin était aussi soumise, dans certains endroits, à des restrictions : Le seigneur pouvait interdire aux aubergistes la vente de vins autres que le sien pendant un laps de temps déterminé, ordinairement un mois, ou six semaines. C'était ce que l'on appelait le *banvin*. Il était appliqué dans les évêchés de Coire et de Bâle, et à la fin du moyen âge par les comtes de Neuchâtel.

L'origine de la banalité est controversée. Des uns l'attribuent aux seigneurs fonciers qui, étant maîtres du sol, ont obligé leurs paysans à se servir uniquement du moulin ou du four domanial, moyennant un droit à payer en argent ou en nature. D'autres, par contre, font du four et du moulin des établissements créés par les communautés d'habitants sur lesquels les seigneurs auraient mis la main.

En Suisse les seules banalités qui subsistaient encore, celles du four et du moulin, furent supprimées avec les autres droits féodaux en 1798. Mais quelques années plus tard, elles réapparurent dans les cantons de Berne et de Soleure où elles se maintinrent jusqu'en 1834. A Neuchâtel, un arrêt du 30 juin 1828 abolit la banalité des moulins tandis que la redevance du fournage n'était supprimée qu'en 1831. — Voir E. Eichholzer : *Ueber Zwangs- und Bannrecht*. — A. Ribeaud : *Le moulin féodal*. — H.-F. Calame : *Droit privé d'après la coutume neuchâteloise*. — *DHV*. [L. M.]

**BANCHINI.** Famille de Curio et Neggio. *Armoiries* : coupé, au premier d'argent à une aigle de gueules ; au deuxième d'azur à un banc d'or. — FRANCESCO, de Neggio, ingénieur,* 1823, † 26 juillet 1893. Etudia au collège des Bénédictins à Bellinzone et aux universités de Pise et Pavie ; député au Grand Conseil de 1863 à 1867 ; travailla aux études préparatoires de la ligne du Gothard ; de 1877 à sa mort, ingénieur cantonal. — Voir *BStor*. 1908. — *SKL*. — *AHS* 1918. [C. T.]

**BANCO** (C. Tessin, D. Lugano, Com. Bedigliora.

La pierre de Banco avec l'inscription étrusque, d'après une photographie.

V. *DGS*). Anciennes formes : *Bancho* 1416, *Bango* 1421. En 1852 et 1886, on y découvrit des tombes préhistoriques (époque du fer) avec une inscription nord-étrusque, et en 1913 une hache de l'âge de la pierre. Banco fut le chef-lieu de la circonscription ecclésiastique (plus tard paroisse de Bedigliora) jusqu'en 1599. Suivant Tamburini, le village fut ravagé par la peste en 1595. L'ancienne église a disparu et l'édifice actuel remonte au XVI^e s. ; il a été restauré en 1757 et 1841. Banco faisait partie avec Bedigliora, Curio et Novaggio de la *castellanza*, c'est-à-dire bourgeoisie ou *vicinanza* générale du même nom. *Population* : 1900, 174 hab. — Voir : *Rivista archeol. della città e antica diocesi di Como*, 1916. — Maspoli : *La pieve d'Agno*. — Tamburini-Galli : *Guida del Malcantone*. [C. T.]

**BANCO,** ALBERTUS **de,** prêtre, connu plus tard sous le nom de ALBERTUS de Togninis de Pura. Le 11 mai 1479, Sixte IV ordonna de lui confier les églises de Vezio, Aranno, Miglieglia, Novaggio, Saint-Sauveur de Bedigliora, Caslano, Curio, Pura et Mugena. En 1509, il était titulaire de l'église de Saint-Martin de Sessa. — Voir Wirz : *Regesten*. — Maspoli : *La pieve d'Agno*. [C. T.]

**BAND** dit **BANDINELLI,** *François,* professeur des arts et du dessin à l'École centrale de Porrentruy de 1795 à 1802. C'est en 1792 qu'il changea son nom en Bandinelli. A la fermeture de l'École centrale, 1802, il fut occupé à la restauration de l'église Saint-Pierre à Porrentruy ; c'est lui qui reconstruisit les deux autels latéraux et remit en état plusieurs peintures abîmées pendant la révolution. Bandinelli fut le premier maître de Negelen et de Léopold Robert, dont il a laissé un portrait. On lui doit en outre une remarquable galerie d'oiseaux peints, à Porrentruy, et la reproduction par le dessin des châteaux et ruines du Jura bernois ainsi que des anciens costumes de la contrée. Il mourut en 1813. — Voir *SKL*. [E. K.]

**BANDELIER,** famille de Sornetan (Berne). — 1. Simon-Pierre-ALPHONSE, * 1800, † 20 juin 1860 à Berne. Il fut pasteur à Gênes de 1823 à 1831, à Bienne (diacre) de 1831 à 1834, à Saint-Imier de 1834 à 1848, à Corgémont de 1848 à 1853. En 1853 et 1854 il était membre du Conseil d'État de Berne et puis du conseil communal de Berne. — 2. ADOLPHE-Eugène, * 1813, † 10 févr. 1897. Conseiller d'État du canton de Berne de 1844 à 1846, puis consul suisse à Highland aux Etats-Unis, où il fonda un institut de crédit. — [H. T.] — 3. ADOLPHE-FRANÇOIS-ALPHONSE, son fils, ethnologue et archéologue, * 6 août 1840 à Berne, † 7 mars 1914 à Séville (Espagne). Il fut emmené encore jeune en Amérique où il fit une brillante carrière scientifique. En 1877, il se rendit à Mexico et dans l'Amérique centrale pour l'étude des indigènes et de l'archéologie du Vieux-Mexique ; de 1881 à 1883, il fit partie de l'expédition Lorillard dans les mêmes contrées. En 1892, il se rendit avec l'expédition Villard au Pérou et en Bolivie, et en 1913, il fut chargé par l'Institution Carnégie des études préliminaires d'une *Spanish documentary history of the Pueblo Indians*. — Voir sa biographie, par Hodge, dans *American Anthropologist* 16, n° 2, 1914. [R. ZELLER.]

**BANDERA,** ANTONIO, prêtre. D'abord curé dans la Léventine, probablement à Airolo ou à Quinto, puis banni de la vallée pour avoir travaillé à la réforme des mœurs du peuple et du clergé, il dut se retirer à Altdorf. En 1567, on le trouve à Bellinzone. En 1572, il est à Giornico comme visiteur, c'est-à-dire vicaire général de Saint-Charles Borromée pour les trois vallées ambrosiennes. — D'Alessandri : *Atti di San Carlo*. [C. T.]

**BANDERET.** Familles des cantons de Fribourg et Neuchâtel.

A. **Canton de Fribourg.** A Fribourg, une branche, originaire de Montagny, a été reçue bourgeoise en 1409 ; une autre, originaire de Vuissens, en 1693. [RÆMY.]

B. **Canton de Neuchâtel.** Famille de Fresens (Neuchâtel), issue de Abraham Gaccon dit Banderet, juré à Saint-Aubin en 1662. — 1. PIERRE, notaire 1674-1708, greffier de Vaumarcus. — 2. JEAN-JACQUES, fils du n° 1, notaire 1709-1762, lieutenant de Vaumarcus. [L. M.]

**BANDIÈRES.** Famille originaire de Corly en Faucigny, reçue à la bourgeoisie de Genève en 1445 en la personne d'Étienne. Elle s'éteignit au début du XVII^e s. — 1. JEAN. En 1525, à la tête d'une centaine de citoyens, il protesta devant le Conseil de Genève en faveur des exilés Eidguenots et le força à reconnaître leur innocence. Il protesta aussi contre le Conseil des Hallebardes tenu la même année. Conseiller 1527-1528. — 2. AMI, fils du n° 1, Eidguenot zélé, il travailla contre les intérêts du duc de Savoie en 1525 lors de l'affaire du trésorier Boulet et fut obligé de quitter Genève. Il se réfugia à Fribourg où, avec ses compagnons d'exil, il travailla à renouveler l'alliance entre Fribourg et Genève. Rentré dans sa patrie, il fut envoyé à la Diète de Berne les 22 et 23 août 1527 à l'occasion des bannis mamelus. Il fut envoyé encore deux fois en mission à Berne en 1536. En 1529, il fut blessé dans l'arrestation de M. de Pontverre, chef des gentilshommes de la Cuiller. Capitaine de quartier et conseiller 1532, syndic 1535 et 1541 ; capitaine général 1540. † 1544. — 3. HUGUES, du

Conseil des Deux-Cents 1552, auditeur 1573, devint bourgeois de Strasbourg, † 1589. — 4. ÉTIENNE, du Conseil des Deux-Cents 1555, auditeur 1570, † 1572. — 5. LOUIS, fils du nº 3, * 1556, du Conseil des Deux-Cents 1590, auditeur 1597. Il fut tué à l'Escalade le 12 décembre 1602. — Voir Galiffe : *Not. gen.* — *MDG* I. — Sordet : *Dict. des familles genevoises* (mns.). — Galiffa et Gautier : *Armorial.* [M. L. G.]

**BANDIÈRES GRISONNES.** Dans le territoire des III Ligues grisonnes, les hautes juridictions, et çà et là aussi les juridictions inférieures, avaient chacune un drapeau autour duquel se rassemblaient les hommes en état de porter les armes, lors des mobilisations. Elles donnèrent lieu à la cérémonie du *Fähnlilupf*. Les hommes groupés autour de leurs bannières se rendaient en cortège à Coire ou ailleurs ; un tribunal populaire était constitué et prononçait des sentences sur les chefs politiques dont on était mécontent dans le pays. Des tribunaux de ce genre siégèrent en 1572 et en 1607 à Coire, en 1618 à Thousis, en 1621 à Ilanz, etc. La landsgemeinde nommait le banneret dont la charge était inamovible. La dernière expédition avec les drapeaux de l'Oberland eut lieu lors du soulèvement de 1799 contre les Français et se porta jusqu'à Reichenau. Une relation sur le tribunal qui siégea à Coire en 1607 énumère 22 drapeaux et donne une description de la plupart d'entre eux. — Voir C. Muoth : *Banner u. Bannerherren im Lugnez*, dans *JHGG* 1888, p. 57. — M. Valer : *Die Bestrafung von Staatsvergehen in der Republik der drei Bünde*, 7. [L. J.]

**BANDINELLI.** Voir BAND.

**BANDLIN,** *Johann-Baptist*, écrivain et pédagogue, * 1801 à Untervaz, son village d'origine, † 1871. Il étudia le droit à Heidelberg, y fit son doctorat et se fixa à Coire comme avocat. De concert avec Ludwig Christ, il publia en 1825 les *Gedichte aus Rhätien*. Après avoir abandonné la pratique du droit, il devint professeur à l'institut de Niederer à Yverdon. Il fonda ensuite lui-même un institut à Schoren près de Langental et le transféra en 1849 à Wettingen. Sous le pseudonyme de JOH. BALDINO, il publia un recueil de nouvelles peignant la nature et le peuple des Grisons. A 50 ans il quitta son institut et vécut à Zurich et à Glaris. Bandlin a publié seul ou en collaboration avec Vogel de nombreux ouvrages, entre autres : *Pestalozzi u. seine Zeit*, et *Der Genius von Vater Pestalozzi*. Il collabora aux *Allg. schweiz. Schulblätter* et à l'*Helvetia* où parut en 1863 : *Pestalozzi und Fellenberg*. Le nom doit être dérivé de Pantaleon, peu probablement du nom ahd. *Banto*. — Voir *JHGG* 1917, 233-245. [L. J.]

**BANDOL.** Famille originaire de Veynes en Provence, bourgeoise de Genève en 1711, éteinte au commencement du XIXe s. *Armoiries* : d'azur à la fasce d'or accompagnée de trois étoiles d'argent. — 1. JAQUES, pasteur à La Mure en Dauphiné, professeur d'hébreu à l'Académie de Die, vint à Genève où il fut reçu habitant et mourut à 85 ans en 1714. — 2. JEAN-JAQUES, 1685-1726, fils du précédent, reçu gratuitement à la bourgeoisie en considération de son emploi en 1711, ministre 1708, pasteur à l'hôpital 1710, de Céligny 1713, de Saconnex 1718-1726. — 3. CHARLES, fils du nº 2, * 1718, du Conseil des Deux-Cents en 1758, auditeur en 1770. — Voir *Rec. gen. suisse* I, 23. — Heyer : *Eglise de Genève*, 421, 422. — Sordet : *Dict. des familles genevoises* (mns.). [H. Da.]

**BANEA VALLIS.** Voir BAGNES.

**BANETI.** Voir RIVETI, GIRARDUS.

**BANGA.** — Famille de Münchenstein dont l'ancêtre JAKOB vint de Riehen en 1681. — 1. BENEDIKT, étudia le dessin et la peinture à Genève ; lors de la révolution bâloise de 1830, il se rangea du côté de Bâle-Campagne et fonda en 1832, pour ce canton, la première imprimerie à Liestal. Le 1er juillet, il fit paraître le premier journal cantonal : *Der unerschrockene Rauracher*. Second secrétaire d'État 1832, puis premier secrétaire d'État de Bâle-Campagne 1839, conseiller d'État 1845, directeur de l'Instruction publique. Après la révision de 1863, il redevint secrétaire d'État ; † 5 juillet 1865. Il fut un des fondateurs de la bibliothèque cantonale, du musée, de l'*Armenerziehungsverein* et de l'école secondaire des jeunes filles — Voir *BJ* 1919, p. 65. — *Landschäftler* 1865, nº 84. — *Baselland. Zeitung* 1865, nº 80. — K. Gauss : *Schulgesch. der Stadt Liestal*, 110. — 2. HEINRICH, médecin, fils du nº 1, * 14 février 1848 à Liestal, étudia à Prague et à Heidelberg, médecin-assistant dans la guerre franco-allemande. En 1879, il prit la direction du grand *Michael Reese Hospital* de Chicago. † 25 décembre 1913. Il a légué 100 000 francs à l'hôpital cantonal de Liestal. — Voir *Baselland. Zeitung* 1914, nº 8. — *Landschäftler* 1914, nº 11. [K. GAUSS.]

Benedikt Banga, d'après une lithographie.

**BANGERTEN** (C. Berne, D. Fraubrunnen, S. *GLS*). Village. En 1840 environ, on y trouva des bractéates provenant des évêques de Bâle. — AHVB 3, page 56. [R. W.]

**BANKHAUW (PANKAUW).** Famille de la ville de Berne, éteinte vers 1700. — KONRAD, de Danzig, reçut en 1616 la bourgeoisie à titre de premier maître d'armes. *Armoiries* : écartelé de gueules, d'or, d'azur et d'argent ; aux 1 et 2 à deux mains unies tenant une flèche ; aux 3 et 4 à deux épées ailées posées en sautoir. [H T.]

**BANKVEREIN SUISSE (SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE).** La Banque fut fondée sous le nom de *Basler Bankverein* à Bâle le 12 février 1872. Des maisons suisses (Bâle, Zurich, Genève, etc.) et étrangères participèrent à sa fondation. Au début, la durée de la Société était limitée à 50 ans. Depuis 1898, cette durée est indéterminée.

DÉVELOPPEMENT. Jusqu'en 1896, le Basler Bankverein limita son activité à son siège de Bâle. Il fusionna, en 1896, avec le Zürcher Bankverein sous le nom de *Basler und Zürcher Bankverein*. En 1897, nouvelle fusion avec la *Banque de Dépôts* de Bâle et avec la *Banque suisse de l'Union* de Saint Gall. C'est de cette série de fusions que sortit, le 5 février 1897, le *Bankverein suisse*. En 1898, le siège de Londres fut érigé en vue surtout de favoriser les relations économiques entre l'Angleterre et la Suisse. Le 1er janvier 1901, la maison *Blake, Boissevain & Co* fut absorbée. En 1906, érection du siège de Genève, la maison *d'Espine, Fatio & Cie* étant absorbée à cet effet. La Banque de Bâle *(Bank in Basel)*, ancienne banque d'émission, entrant en liquidation en 1907, le Bankverein Suisse reprit la succession de ses affaires commerciales, en tant qu'elles ne rentraient pas dans le cadre d'activité de la Banque nationale suisse.

Voici les principaux développements enregistrés dans la suite : En 1907, création de l'agence de Rorschach ; 1908 agence de Chiasso ; 1909, la *Banque d'Appenzell Rhodes-Extérieures* à Hérisau devient une agence du Bankverein. En 1911, ce dernier prend pied dans le canton de Berne (succursale de Bienne). En 1912, l'ancienne maison *de Speyr & Cie*, de Bâle, dont la fondation remontait à 1825 et qui avait été transformée en société anonyme en 1904, fut absorbée. La même année, un siège est créé à Lausanne, la *Banque d'Escompte et de Dépôts de Lausanne* disparaissant à son tour. En 1917, succursale de Nyon (absorption de la *Banque de Nyon*, ci-devant *Baup & Cie* ; 1908, érection du siège de La Chaux-de-Fonds, la banque *Reutter & Cie* étant reprise à cet effet ; 1919, succursale du Locle, la Banque du Locle fusionnant. Deux autres sièges ont été érigés en 1920, savoir à Neuchâtel (absorption de la maison *Pury & Cie*, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds) et à Schaffhouse (fusion avec la *Banque de Schaffhouse*).

En juin 1921, la Société de Banque Suisse disposait donc de neuf sièges, de cinq succursales et de six agences.

La Société s'est intéressée à plusieurs trusts financiers, etc. : *Société Fiduciaire Suisse* (1906), *Société Suisse pour Valeurs de Placement* (1907), *Banque Suisse de Chemins de fer*, Bâle, et *Société d'Applications Industrielles*, Paris, *Crédit Foncier de Bâle* (1909), *Société Suisse pour Valeurs de Métaux* (1910), *Société Suisse pour Valeurs de l'Amérique du Nord* (1912).

CAPITAL-ACTIONS. Parallèlement au développement des affaires, la Société accrut ses moyens d'action en portant graduellement son capital social de 6 à 120 millions de francs. [STUCKI.]

**BANMOOS** ou **BANNMOOS.** Voir BALMOOS.

**BANNERET.** Le terme de banneret, ou banderet (en all. *Venner*), désignait à l'origine le porte-drapeau dans la milice *(Fähnrich)*. A cette charge d'honneur était attaché très souvent le contrôle des affaires militaires et de la troupe, ainsi qu'un siège au conseil de guerre. Dans la suite les compétences du banneret furent étendues, et ses fonctions devinrent parmi les plus importantes de l'administration civile.

A **Berne**, les quatre bannerets furent probablement introduits lors de la révision de la constitution en 1295. Chacun d'eux avait dans l'un des quatre quartiers de la ville ayant bannière, le contrôle de la milice, la perception de l'impôt et la direction de la police du feu. Ils formaient jusqu'au XVI^e siècle une sorte de commission militaire permanente. Au conseil ils prenaient place immédiatement après l'avoyer, plus tard après les trésoriers et jouissaient dans les anciens temps de compétences en matière de finances et de construction. Les bannerets étaient nommés pour quatre ans ; chaque année, le lundi de Pentecôte, ils devaient toutefois être reconfirmés comme les autres hauts fonctionnaires. Plus tard ils furent choisis exclusivement dans les quatre corporations des boulangers, des bouchers, des forgerons et des tanneurs. Après la conquête du pays de Vaud les compétences financières des bannerets furent augmentées. Avec les trésoriers des pays allemands et français ils formaient la chambre des bannerets *(Vennerkammer)*, une commission financière permanente. Enfin les bannerets étaient chargés chacun de l'administration d'un des quatre *Landgerichte* de Konolfingen, Seftigen, Sternenberg et Zollikofen. — Voir *LL*. — *Festschrift zur VII. Säkularfeier Berns*. [H. Tr.]

Dans l'ancien EVÊCHÉ DE BALE, Porrentruy, Delémont, Saint-Ursanne et La Neuveville avaient des bannerets dont les fonctions étaient purement militaires. Dans la Prévôté de MOUTIER-GRANDVAL, par contre, le bandelier était le chef militaire du pays. C'est lui qui levait les troupes, convoquait et présidait l'assemblée des députés du pays où l'on traitait des intérêts généraux de la Prévôté. Mais il était surtout chargé de veiller à la conservation des droits du peuple, de ses coutumes, franchises et libertés, de faire respecter les traités et de repousser les empiètements des fonctionnaires de l'évêque. Dans l'exercice de ses fonctions, il était indépendant du prince-évêque. Il était nommé à vie.

A BIENNE, le banneret, nommé par la bourgeoisie réunie, était le commandant des milices de la ville et de celles de l'Erguel. Il était le gardien des clefs de l'arsenal, recevait le serment des milices et prêtait, de son côté, celui de défendre les droits du peuple dont il était le tribun. — Voir Quiquerez : *Institutions*. — Bridel : *Course de Bâle à Bienne*. [G. A.]

**Fribourg** avait également quatre bannerets placés à la tête de chacun des quartiers du Bourg, de l'Auge, des Hôpitaux et de la Neuveville. Ils furent nommés dès 1347 par la communauté, dès 1553 par le Grand Conseil et choisis parmi les membres du Petit Conseil, puis dès 1566 parmi les Soixante. Ils assistaient aux séances du Petit Conseil, exerçaient la police de la ville et présidaient la chambre secrète ; mais un seul d'entre eux siégeait au conseil de guerre. — Voir *AF* 1919 et 1920.

ESTAVAYER-LE-LAC avait trois bannerets, institués par Fribourg en 1576. Ils étaient les représentants de la Communauté au sein des Conseils et de la Justice ; ils devaient faire « serment d'avoir égard et soin sur les revenus, finances et affaires de la ditte Ville et Comunité, procurer le bonheur et le profit d'icelle, et ne permettre rien être au dit Conseil passé, ny fait à son désavantage et sans son consentement ». Les bannerets devaient être choisis dans la Grande Bourgeoisie et étaient nommés pour trois ans et rééligibles. [H. V.]

**Glaris.** La charge de banneret, mentionnée pour la première fois en 1456, était à vie ; dès le traité de 1623 elle dut être occupée alternativement par un protestant et un catholique. Chez les protestants depuis 1638 et chez les catholiques depuis 1646, ce fut le sort qui décida entre les concurrents. Le nouvel élu devait acquitter diverses taxes envers l'arsenal et envers chacun des habitants. La bannière lui était remise en une fête particulière appelée *Pannertag*. Le banneret venait le troisième en rang des fonctionnaires, immédiatement après le landammann et le vice-landammann, et siégeait au Conseil ainsi que dans le comité appelé *Schranken*. La charge de banneret fut supprimée par la constitution de 1837. — Voir *JHVG*, cahier. [Nz.]

**Grisons**· Voir l'art. BANDIÈRES.

**Lucerne** avait deux bannerets, dont les attributions étaient purement militaires. [H. Tr.]

A **Neuchâtel**, le banneret était le chef de la milice et le chef des bourgeois. *Homme du peuple*, il exerçait un droit de veto lorsque les droits des bourgeois étaient attaqués ou menacés dans les conseils. Il faisait partie des Quatre-Ministraux et présidait le Petit Conseil dans certains cas ; c'était également un des juges aux audiences. La durée de ses fonctions, de trois ans au XVI^e s., fut fixée à six ans dès 1690. Le banneret présidait encore la chambre des orphelins. — Voir Chambrier : *Mairie de Neuchâtel*. [L. M.]

**Schwyz.** Le banneret était toujours le landammann en charge ou un ancien landammann. Il avait la garde de la bannière du pays et la portait au combat — Voir A. v. Reding-Biberegg : *Die Landesämter Schwyz*. [R-r.]

**Soleure** avait un banneret de la ville qui prenait rang immédiatement après l'avoyer. Il siégeait au conseil de guerre, présidait le conseil de l'orphelinat, la direction du sel et la chambre du commerce. Il exerçait la surveillance des pauvres, de l'hôpital, du Thuringerhaus, et avec le secrétaire de ville, celle des écoles. En temps de guerre, il portait la bannière de la ville. — Voir *LL*. [H. Tr.]

**Valais.** Chaque dizain avait son banneret, qui siégeait au conseil et au tribunal du dizain.

**Vaud.** LAUSANNE était aussi divisé en cinq quartiers ayant un banneret à la tête de chacun d'eux. Ceux-ci, désignés en 1483 sous le nom de *capitanei*, devaient porter la bannière de leur quartier et tenir un contrôle des habitants. En 1529, ils obtinrent de siéger au conseil des 24 avec voix consultative, et en 1592 ils firent partie de la Cour des soixante pour les extrêmes appellations. Pendant la première partie du XVIII^e s. les bannerets étaient nommés à vie, dès 1774 pour douze ans.

A PAYERNE, le banneret était à la tête du Conseil de ville et fonctionnait comme syndic, tandis que l'avoyer, nommé par le gouvernement bernois, représentait celui-ci.

A VEVEY, le banneret, jusqu'alors simple chef militaire, devint au XVI^e siècle le chef de l'administration communale. De même à NYON et dans plusieurs autres villes du Pays de Vaud. — Voir *DHV*. [M. R.]

A **Zurich**, le banneret, sorte de chef d'état-major, avait siège au conseil de guerre. Il ne devait porter la bannière que dans les cas très importants. [E. H.]

**BANNERHANDEL.** Voir PANNERHANDEL.

**BANNEVILLE,** GASTON-ROBERT MORIN, marquis de. Diplomate français, * 26 avril 1818, † 13 juin 1881. Il prit part, comme deuxième plénipotentiaire, aux négociations de Zurich en 1859, entre la France, la Sardaigne et l'Autriche, et fut ambassadeur de France en Suisse du 2 décembre 1866 au 16 septembre 1868. [A. R.]

**BANNHOLZER.** Ancienne famille éteinte de l'Obwald, paroissienne de Lungern et mentionnée dans les documents du XV^e au milieu du XVIII^e s — Voir

Kuchler : Manuscrit. — *Gerichts- und Rathsprotokolle von Obwalden.* [Al. T.]

**BANNWART.** Ancienne famille bourgeoise établie dans plusieurs cantons de la Suisse allemande et dont diverses branches sont éteintes. Ce nom signifie forestier.

A. **Canton de Lucerne.** Cette famille fut répandue aux XIV^e^ et XV^e^ s. à Lucerne, Willisau, Sursee, Reiden et dans les villages voisins.

B. **Canton de Soleure.** Famille bourgeoise de Soleure depuis 1688. *Armoiries* : d'or à trois monts de sinople surmontés de trois sapins du même, à une fasce d'argent brochant. — 1. PETER, 1798-1871, étudia à Soleure et Fribourg, prêtre et professeur à Zoug 1824, Lucerne 1841, chapelain dans le Muottatal 1848, professeur à Baar 1851, chapelain de l'hôpital de Soleure, auteur de *Die St. Oswaldskirche in Zug, Gfr.* 1845 ; *Geschichte der Schweiz*, 1837 ; *Maria zum Schnee auf dem Rigiberg, Gfr.* 1859 ; en collaboration avec Fiala et Scherrer-Boccard : *Salats Chronik*, dans *Archiv für schweiz. Reform. Gesch.* 1868 ; membre fondateur de l'*Historischer Verein der V Orte.* — 2. HEINRICH, 1827-1881, conseiller communal 1864, du Grand Conseil 1866, major à l'état-major du commissariat helvétique, fabricant de blouses. — Voir P. Protas Wirz : *Bürgergeschlechter.* — P. Alex. Schmid et L. Schmidlin : *Kirchensätze* 1857 et 1908. — *Gfr.* [v. V.]

C. **Canton de Schwyz.** Ancienne famille éteinte de Kussnach. — HANS, ammann de Kussnach 1473 ; il conclut le 20 déc. 1473 le rachat de toutes les redevances et dîmes dues au couvent de Lucerne pour 820 fl.—Voir *Kameramtsrodel St. Leodegar*, à Lucerne. — Rôle d'impôts de la ville de Lucerne. — Archives du district de Kussnach. — Berglade Kussnach. — *Gfr.* 21, 35. [Al. T.]

D. **Canton d'Unterwald.** Famille de l'Obwald, à Schwändi. La famille a donné jusqu'à nos jours six conseillers et trois religieux. — JOHANN, prieur de Klingnau 1622-1631, puis maître d'école et sacristain à Sarnen, curé de ce lieu 1637-1638, † 1644. — Voir Kuchler : *Chronik von Sarnen.* — Obituaire de Sarnen. — *Gerichts- und Ratsprotokolle Obwalden.* — Durrer : *Die Einheit Unterwaldens.* [Al. T.]

E. **Cantons de Thurgovie et de Saint-Gall.** Diverses familles, les unes de Kirchberg en Toggenbourg, les autres de Bichelsee en Thurgovie. Les Bannwart sont mentionnés au XIV^e^ s. comme sujets saint-gallois à Rohrbach (Berne) et à Schwänberg (Com. Hérisau) ; nombreux dans le Toggenbourg au XV^e^ s., dans l'Alte Landschaft, surtout à Uzwil, ainsi qu'à Amtzell (Heiligkreuz, C. Thurgovie). — JOSEF-SEBASTIAN, * 20 janvier 1840, † 6 août 1916, avocat en 1866 à Wil, plus tard ammann de cette ville, membre du tribunal du district, qu'il présida de 1891 à 1899, membre du collège catholique. — Voir *St. gall. Nbl.* 1917, 75. [Bt.]

**BANNWART (AFFAIRE).** Emeute survenue en 1803 à Aarwangen parce que le *bannwart* (= garde-champêtre ou forestier) nommé par cette commune ne fut pas confirmé par le nouveau grand bailli Sigm. Em. Hartmann. La commune décida de refuser le serment de fidélité. Le gouvernement envoya immédiatement le conseiller réactionnaire Mutach:en qualité de commissaire investi de pleins pouvoirs. Les chefs du mouvement furent arrêtés et conduits à Berne ; ils durent faire une rétractation publique et furent exilés — Voir Paul Kasser : *Gesch. des Amtes und des Schlosses Aarwangen*, dans *AB* 1909, p. 337-339. — Emil Güder : *Die Kirche von Aarwangen*, dans *BBG* 1916, p. 231-233. [H. Br.]

**BANNWIL** (C. Berne, D. Aarwangen V. *DGS*)

Vge et com. politique. *Armoiries* : de gueules à une étoile d'or surmontant une feuille de trèfle de sinople. Rüchihölzli, Moosbann et Bännliwald sont particulièrement riches en tumuli de la période de Hallstatt. Vers 1850, Albert Jahn et G. de Bonstetten y avaient déjà entrepris des fouilles, poursuivies en 1893 et 1900 par Edmond de Fellenberg. Les tumuli renfermaient des foyers d'incinération et des objets typiques de l'époque de Hallstatt, tels des urnes, bracelets de bronze et quelques épées et poignards en fer. La juridiction de Bannwil passa par succession de Johann von Aarwangen aux Grünenberg, et, par suite de l'achat de la seigneurie d'Aarwangen, à Berne en 1432. Le patronage de l'église, donné en 1320 par les comtes Johann et Hermann von Froburg au couvent de Schöntal, passa, probablement peu avant la Réformation, à Berne, qui avait déjà des droits sur elle Bannwil devint en 1577 une annexe d'Aarwangen ; l'église fut reconstruite en 1494, 1528 et 1678-1679. Le maître d'école Ulrich Marti, à Bannwil, a laissé une petite chronique des années 1659 à 1707. *Population* : 1653, 25 ménages ; 1764, 333 hab. ; 1800, 402 ; 1818, 485 ; 1850, 686 ; 1880, 643 ; 1920, 593. — Voir A. Jahn : *Grabhügel bei Langenthal und Bannwil*, dans *AHVB* I. — *Bericht ans Museum Bern* 1893. — *Jahresbericht Historisches Museum Bern* 1900. — *BBG* XI. — v. Mülinen : *Heimatkunde* V. — Jahn : *Chronik.* — Lohner : *Kirchen.* — *AHVB* XI. — *BBG* XI *(Chronik v. B.).* [O. T. et H. M.]

**BANQUE (MONOPOLE DES BILLETS DE).** Provoquée par un mouvement économique déjà intense, l'apparition des billets de banque en Suisse remonte à la 3^e^ et à la 4^e^ décade du XIX^e^ s. Le premier billet de banque suisse fut émis en 1826 par la *Depositokasse* de la ville de Berne. Dans la suite, à côté de quelques banques officielles nouvellement fondées, des banquiers privés émirent également des billets (bons au porteur). Alors que la *Depositokasse* cherchait à faciliter la circulation de l'argent sur la place grâce à son émission, les banquiers privés, avec leurs billets, visaient plutôt la facilité des paiements d'une place à l'autre. Les émissions de billets furent au début des essais timides qui se limitaient à de petites coupures et à des sommes tout à fait modestes. Ces billets jouissaient du reste d'un crédit également fort restreint, d'une circulation toute locale et d'une durée très courte. Les premières banques d'émission *(Zettelbanken)* donnèrent quelque essor à l'émission des billets. La Banque Cantonale de Berne, fondée en 1834, fut en Suisse le premier établissement public qui émit des billets. En 1836 l'exemple fut suivi par la Banque de Zurich, 1837 par la Banque de Saint-Gall, 1844 par la Banque de Bâle, etc. Malgré l'apparition de ces institutions, la circulation fiduciaire resta relativement faible ; il faut en rechercher la raison surtout dans la confusion monétaire de cette époque. En 1850, avec huit banques d'émission, la circulation du papier ne dépasse pas encore le montant de 7 ½ millions de francs. On ne vit pas encore une amélioration après l'unification des monnaies 1851-1852, quoique la Suisse économique fût déjà régie par la Constitution de 1848 et travaillât vigoureusement au développement de son réseau de voies ferrées. En 1864, vingt banques avaient une circulation fiduciaire de 15,7 millions seulement. Mais avec l'essor du commerce et de l'industrie qui suivit la guerre franco-allemande, la circulation du papier s'accentua en Suisse. Elle était en 1870, avec 24 banques, de 18,1 millions (soit 6 fr. 90 par tête de population), en 1881, avec 36 banques, de 99,4 millions (34 fr. 85 par tête).

Depuis l'apparition des billets de banque en Suisse jusqu'en 1881, date de la promulgation de la loi fédérale sur l'émission et le remboursement des billets de banque, l'émission ne fut soumise à aucune prescription spéciale de la part de l'État. Au reste, les cantons n'y voyaient qu'un intérêt fiscal. Et quand on prenait des dispositions légales en la matière, elles étaient généralement diverses et insuffisantes. Elles visaient la limitation de l'émission, la quantité et la nature de la couverture métallique, le non-remboursement des billets, les impôts sur ceux-ci, la participation de l'État aux bénéfices de la banque, etc. Jusqu'en 1881,dans aucun canton, l'émission des billets ne dépendait de l'assentiment de l'État. Et faute d'unité dans les dispositions légales, les prescriptions sur les billets étaient aussi diverses que le formulaire et le texte de ces papiers de valeur. Avant l'unification monétaire, on voyait circuler en Suisse des billets représentant toutes les mon-

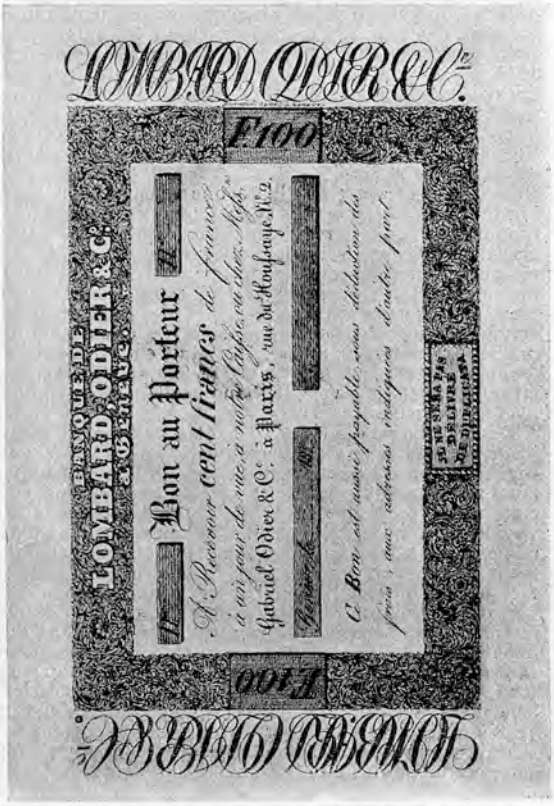


1

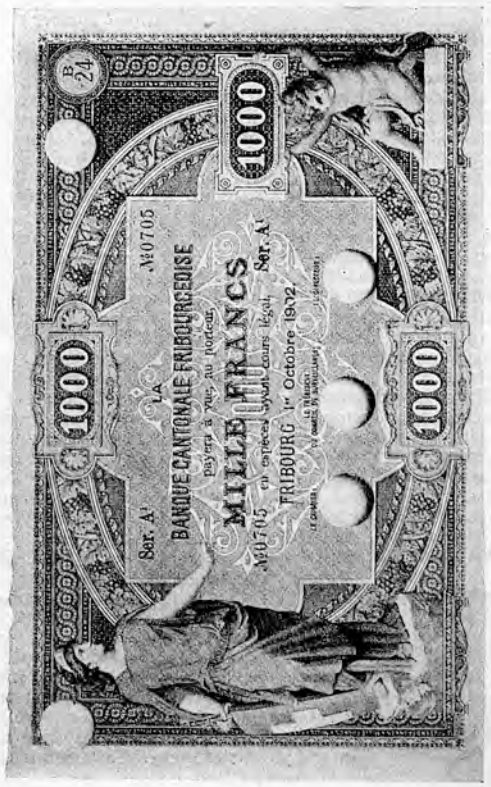


2

3

4

Spécimens de billets de banque suisses.

1. Billet de 100 fr. de la Banque Lombard, Odier & Cie à Genève. — 2. Billet de 1000 fr. de la Banque Cantonale Fribourgeoise. — 3. Billet de 100 écus (500 fr.) de la « Deposito-Cassa » de la ville de Berne. — 4. Billet de 1000 fr. de la Banque Nationale Suisse.

5

9

6

10

7

11

8

12

Spécimens d'anciens billets de banque.

5. Billet de 500 fr. de la Banque Cantonale Neuchâteloise. — 6. Billet de 100 fr. de la Banque Cantonale du Valais. — 7. Billet de 100 fr. de la Caisse d'épargne du Canton d'Uri. — 8. Billet de 50 fr. de la Banque du Commerce de Genève. — 9. Billet de 50 fr. de la Banque de Bâle. — 10. Billet de 50 fr. de la Caisse d'épargne et de Prêt du Canton d'Unterwald. — 11. Billet de 50 fr. du Crédit Agricole et Industriel de la Broye. — 12. Billet de 25 fr. de la Banque Cantonale Fribourgeoise.

13

16

14

17

15

18

Spécimens de billets de banque suisses.

13. Billet de 20 fr. de la Banque Populaire de la Broye. — 14. Billet de 20 fr. de la Caisse de Prêt de Glaris. — 15. Billet de 20 fr. de la Banque Cantonale Neuchâteloise. — 16. Billet de 20 fr. de la Banque populaire de la Gruyère. — 17. Billet de 10 fr. de la Banque du Toggenbourg. — 18. Billet de 1 Thaler de la Banque Cantonale Bernoise.

naies ayant cours. On voit d'ici la difficulté de leur remboursement. Aussi presque dès l'origine des voix s'élevèrent pour demander une transformation systématique de cet état de choses bigarré.

A la Diète de mai-juin 1848, la députation du canton de Fribourg proposa d'introduire dans la nouvelle Constitution fédérale l'article suivant : La Confédération est autorisée à fonder une Banque nationale. La proposition n'obtint pas la majorité. Vers 1850 et 1860 l'idée d'une réforme fut vivement discutée, car on s'efforçait de donner en Suisse au billet de banque sa véritable fonction économique. La discussion porta sur les trois points suivants : 1. la réforme que les banques d'émission elles-mêmes cherchaient à réaliser en écartant toute immixtion de l'État ; 2. la demande d'une surveillance de l'État sur les billets de banque ; 3. la création d'une banque centrale d'émission. Au sein des Conseils de la Confédération, c'est en 1865 que fut discutée pour la première fois la question d'une législation fédérale sur les billets de banque ; mais la proposition fut rejetée par le Conseil des États en 1869. Il fallut la crise de 1870 pour faire voir aux cercles jusqu'alors indifférents l'insuffisance de la loi suisse en matière de banque et de monnaie. Depuis lors, la question des billets de banque forma constamment l'objet de discussions dans les autorités et les partis politiques. Le projet de constitution fédérale revisé, rejeté par le peuple en 1872, permettait à la Confédération d'édicter des prescriptions générales sur l'émission et la circulation des billets de banque. Ces dispositions ont été acceptées en 1874 avec la nouvelle Constitution, dont elles forment l'art. 39. La Confédération ne devait toutefois créer aucun monopole d'émission, ni assumer aucune obligation légale touchant l'acceptation des billets. En 1876 la première loi sur les billets de banque fut rejetée par le vote populaire. Aussitôt les banques d'émission se rallièrent à un premier concordat proprement dit qui chercha à réaliser les progrès visés par certaines dispositions de la loi récemment repoussée. Ce concordat, fondé en 1876, amélioré en 1879, dura jusqu'en 1881. Des 36

banques d'émission, 11 n'étaient pas entrées dans le concordat, qui ne pouvait ainsi apporter une amélioration fondamentale à la situation. En 1879, le Département fédéral des finances prépara un second projet de loi. En même temps, une nouvelle offensive des partisans du monopole, menée par Joos et Th. Curti, aboutit à une initiative populaire tendant à reviser l'art. 39 de la C. F., mais elle fut repoussée à fin octobre 1880 lorsque le peuple se prononça contre une revision de la Constitution. En 1882 entra en vigueur la loi fédérale du 8 mars 1881, sur l'émission et le remboursement des billets de banque. Cette loi n'apportait pas une solution radicale, mais elle mit fin à l'autonomie des cantons en matière de billets de banques, plaça l'émission sous la surveillance fédérale, unifia le formulaire des billets, imposa aux banques d'émission le remboursement réciproque de leurs billets, augmentant ainsi leur facilité de circulation, supprima les coupures inférieures à 50 fr. et posa des règles uniformes sur l'imposition des billets de banque. Toutefois, la nouvelle loi ne diminua pas le nombre des banques d'émission. Cet état de choses dura jusqu'en 1900, moment où les banques d'émission dans leur ensemble comprirent qu'en face de la circulation monétaire du pays, elles devaient admettre une certaine solidarité de leurs obligations. Cette conception s'affirma dans les nouveaux concordats. Cependant, après comme avant, la circulation fiduciaire des anciennes banques d'émission présentait deux côtés angoissants : le manque d'élasticité et la faiblesse de la couverture métallique moyenne. D'autre part, une politique uniforme en matière d'escompte et de change dans l'intérêt du pays faisait complètement défaut. A la fin de 1906, 36 banques d'émission avaient lancé dans la circulation des billets pour un total de 242 millions de francs.

Aussitôt après l'entrée en vigueur de la loi de 1881 la campagne contre la multiplicité des billets de banque recommença. La crise de 1887 donna un argument nouveau aux partisans d'une banque centrale, car l'on vit clairement que les conditions de la circulation fiduciaire en Suisse n'étaient guère meilleures qu'en 1870, surtout en ce qui concernait le payement à vue des billets. Deux propositions faites à l'Assemblée fédérale, motions Cramer-Frey, 1885, et Keller, 1888, n'eurent aucun succès jusqu'au moment où, sous la forte pression d'un mouvement populaire provoqué par Joos, l'article 39 de la Constitution fédérale fut revisé à la suite de la votation populaire du 18 octobre 1891. Le nouvel article concédait à la Confédération le droit exclusif de l'émission des billets de banque. Elle pouvait exercer ce droit au moyen d'une banque d'État placée sous une administration spéciale ou le remettre à une banque centrale par actions, administrée avec sa collaboration et sous sa surveillance. Les deux tiers du bénéfice net seraient attribués aux cantons. La Confédération ne pouvait cependant s'engager légalement à l'acceptation des billets, sauf en cas de force majeure en temps de guerre. La banque d'émission ne devait être soumise à aucun impôt dans les cantons. L'exécution de l'art. 39 ne se fit pas sans de vives oppositions. Le 28 février 1897, la loi sur la création d'une banque d'État pure fut rejetée par le peuple. Le 24 mars 1899, le Conseil fédéral présenta un projet de loi créant une banque nationale. C'était un compromis entre une banque d'État et une banque privée. Les conseils n'ayant pu s'entendre au sujet du siège du nouvel établissement, le projet sombra. Le 13 juin 1904, le Conseil fédéral présenta à l'Assemblée fédérale un nouveau projet de loi en faveur d'une banque nationale. La question du siège fut enfin réglée par un compromis et les cantons obtenaient de nouvelles concessions financières. Il n'y eut pas de referendum, et le 16 janvier 1906 la *Loi fédérale sur la Banque nationale suisse*, du 6 octobre 1905, fut promulguée.

La *Banque nationale suisse* est une société par actions au capital de 50 millions de francs, dont la moitié a été versée. La Confédération n'a eu aucune part à la formation du capital, qui a été fourni 2/5 par les cantons, 2/5 par les anciennes banques d'émission, et le reste par les particuliers. Le privilège d'émission est de 20 ans et devra être renouvelé par une loi fédérale. La Confédération peut reprendre la banque à l'expiration du privilège. En compensation de l'abandon à la Banque nationale du monopole de leurs billets, les cantons reçoivent la plus grosse part du bénéfice net.

La Banque nationale ouvrit ses guichets le 20 juin 1907. Les trois premières années constituèrent la période transitoire vers le monopole des billets, durant laquelle les anciennes banques d'émission renoncèrent successivement à leur droit d'émission en faveur de la Banque nationale. La circulation fiduciaire moyenne annuelle de notre établissement central s'élevait en 1907 à 89 millions de francs sur un total général de 211 millions ; en 1911 (première année du monopole complet) à 254 millions ; en 1915 (premier exercice complet de la guerre) à 410 millions ; en 1919 (première année transitoire) à 906 millions. Durant ces mêmes années, la couverture, constituée par l'encaisse métallique légale, l'or en lingots et les monnaies d'or étrangères, était en moyenne de 65,74 ; 68,35 ; 70,57 et 57 %. Durant toute son existence, de 1907 à fin 1920, la banque réalisa un bénéfice net de 64 millions de francs ; de cette somme, 4,94 millions furent versés au fonds de réserve, 13,8 millions aux actionnaires, et 45,68 à la Confédération. De ce dernier montant, conformément aux dispositions de la loi sur la banque, 40,06 millions ont été remis aux cantons.

Le nouveau régime fiduciaire fut incontestablement un bienfait pour le pays. Durant les années 1910-1914 où, à la suite d'une série de faillites bancaires, un profond mécontentement s'était manifesté contre les banques, la Banque nationale contribua puissamment à sauver les finances et le crédit du pays d'une panique financière. Son utilité s'affirma tout spécialement au moment où éclata la guerre européenne et pendant toute sa durée. Il est impossible de se représenter comment le pays aurait pu traverser cette période sous le régime fiduciaire ancien, car la Banque nationale se trouva en face des problèmes les plus ardus qui soient.

Abstraction faite des mesures particulières de politique fiduciaire prises par notre établissement central en 1914 quand éclata la guerre et encore durant la conflagration, il a été démontré au cours de son activité qu'il était nécessaire de reviser la loi sur la banque. En 1911, son cercle d'opérations fut quelque peu élargi et les sévères prescriptions concernant sa couverture métallique adoucies ; ces dernières subirent en 1918 une nouvelle transformation. Durant les années 1920-1921, les Chambres fédérales ont procédé à une revision totale de la loi sur la Banque nationale. — *Bibliographie* : Messages du Conseil fédéral. — Procès-verbaux et rapports des Commissions des Chambres fédérales. — *Bulletin sténographique de l'Assemblée fédérale*. — *Lois fédérales*. — Ernst : *Banknotenwesen und Diskontopolitik*, dans *Reichesberg, Handwörterbuch der schweiz. Volksw.* — Landmann : *Das schweizerische Bankgesetz*. — Jöhr : *Die schweiz. Notenbanken 1826-1913* (avec bibliogra- phie). Voir aussi les monographies sur quelques banques d'émission et quelques travaux sur la Banque nationale.

| Année de fondation. | *Banques d'émission autorisées depuis 1881:* |
|---|---|
| 1834 | Kantonalbank von Bern, Berne. |
| 1836 | Bank in Zürich, Zurich. |
| 1837 | Bank in St. Gallen, Saint-Gall. |
| 1837 | Ersparniskasse des Kantons Uri, Altdorf. |
| 1844 | Bank in Basel, Bâle. |
| 1845 | Banque du commerce de Genève, Genève. |
| 1845 | Banque cantonale vaudoise, Lausanne. |
| 1848 | Banque de Genève, Genève. |
| 1850 | Kantonale Spar- und Leihkasse Luzern (Kantonalbank depuis 1891), Lucerne. |
| 1850 | Banque cantonale fribourgeoise, Fribourg. |
| 1851 | Thurgauische Hypothekenbank, Frauenfeld. |
| 1853 | Banque populaire de la Gruyère, Bulle. |
| 1854 | Aargauische Bank, Aarau. |
| 1856 | Bank in Luzern, Lucerne. |
| 1857 | Solothurnische Bank (depuis 1882 Solothurnische Kantonalbank), Soleure. |
| 1860 | Banca cantonale ticinese, Bellinzone |

1862 Bank in Schaffhausen, Schaffhouse.
1863 Toggenburger Bank, Lichtensteig.
1864 Basellandschaftliche Kantonalbank, Liestal.
1866 Créd. agric. et indust. de la Broye, Estavayer.
1867 St. Gallische Kantonalbank, Saint-Gall.
1867 Caisse d'amortissement de la dette publique, Fribourg (depuis 1893 Banque de l'Etat de Fribourg).
1870 Thurgauische Kantonalbank, Weinfelden.
1870 Graubündner Kantonalbank, Coire.
1870 Zürcher Kantonalbank, Zurich.
1873 Banca della Svizzera italiana, Lugano.
1873 Crédit gruyérien, Bulle.
1876 Appenzell A.-Rh. Kantonalbank, Hérisau.
1879 Kantonale Spar- und Leihkasse von Nidwalden, Stans.
1883 Banque cantonale neuchâteloise, Neuchâtel.
1883 Banque commerciale neuchâteloise, Neuchâtel.
1883 Schaffhauser Kantonalbank.
1884 Glarner Kantonalbank, Glaris.
1887 Obwaldner Kantonalbank, Sarnen.
1888 Banca popolare di Lugano, Lugano.
1889 Kantonalbank Schwyz, Schwyz.
1890 Credito ticinese, Locarno.
1892 Zuger Kantonalbank, Zoug.
1899 Basler Kantonalbank, Bâle.
1900 Appenzell I.-Rh. Kantonalbank, Appenzell.

*Banques dont l'émission a été supprimée en 1881-1882:*

Bank für Graubünden, Coire.
Caisse hypothécaire du canton de Fribourg, Fribourg.
Banque cantonale neuchâteloise (ancienne), Neuchâtel.
Bank in Glarus, Glaris.
Banque populaire de la Broye, Payerne.
Banque fédérale, Berne.
Leihkasse Glarus, Glaris. [H. Schneebeli.]

**BANQUES EN SUISSE (LES).** Les banques suisses ont cela de caractéristique qu'elles se sont développées relativement tard. La cause en est que l'industrie et les autres branches de l'économie nationale n'ont commencé à fleurir et à prendre de l'essor qu'au milieu du XIX^e s. Ce n'est que depuis la constitution de la Confédération, en 1848, que le commerce et l'industrie furent affranchis des innombrables péages et octrois. A partir de 1850 les principales voies ferrées furent construites dans notre pays, qui de cette manière s'unit plus étroitement au trafic mondial. Il est vrai qu'en Suisse on connaissait déjà au moyen âge le commerce d'exportation, surtout dans les soieries ; les transactions en argent et en billets de change s'effectuaient au XV^e et au XVI^e s. par ce qu'on appelait « les banques de change » (à Zurich et à Bâle). Elles disparurent au XVIII^e s. parce que le commerce privé n'en voulait pas. On les remplaça par des banques de prêts, établies par les villes, lesquelles accordaient des crédits à l'industrie et au commerce, ou bien par des banques concessionnées par l'État, telle que la maison Leu & C^ie à Zurich, qui s'occupait spécialement de prêter l'argent des particuliers soit à des souverains, soit à des États étrangers. Les capitalistes se faisaient une telle concurrence que le taux des placements ordinaires sur hypothèques du pays avait considérablement baissé et n'était plus profitable. Au XVIII^e s. et au commencement du XIX^e, des *banques privées* s'établirent en grand nombre dans toutes les villes commerçantes ; dans la plupart des cas, elles avaient leur origine dans des maisons de commerce, d'expédition ou même des fabriques. Le commerce d'exportation nécessitait une section de banque, qui devenait peu à peu une institution indépendante de l'entreprise. Jusqu'à la fin des années 1830, ces banques privées effectuèrent pour la Suisse toutes les transactions relatives aux payements et aux crédits.

Au début du XIX^e s. furent fondées des *caisses d'épargne* dans un grand nombre de localités situées souvent dans des contrées industrielles. La transition de l'agriculture à l'industrie avait fait naître un prolétariat auquel on voulait fournir l'occasion d'économiser un petit pécule pour les temps difficiles ; la plupart des caisses d'épargne fondées dans cette période sont dues à un but philanthropique. Dans bien des cas, la fondation eut lieu par des sociétés d'utilité publique, et dans les commencements, les fonctions d'administrateurs étaient des postes honorifiques. Avec le temps, la plupart des caisses d'épargne se transformèrent en établissements à but lucratif.

Cependant, l'origine de la banque moderne en Suisse doit être cherchée dans la création des banques d'émission. Abstraction faite de quelques émissions de billets par des banques privées, la première banque d'émission fut la Banque Cantonale de Berne, fondée en 1834. En 1836 fut créée la banque de Zurich, société par actions au capital d'un million de florins, s'occupant d'émission et de virements. Un an plus tard eut lieu l'ouverture de la banque de Saint-Gall, et en 1844 celle de la banque de Bâle. A partir du milieu du siècle passé, le commerce et l'industrie prirent en Suisse un essor inattendu auquel les banques existantes ne purent plus suffire. Il manquait le type du crédit mobilier, qui a pour but de créer de nouvelles entreprises et de les soutenir dans leur développement en leur accordant des crédits à découvert plus ou moins considérables. Cette lacune fut comblée par l'établissement des grandes *banques de crédit* dont la fondation fut en partie favorisée par des groupes de banques allemandes et françaises. Le premier établissement de ce genre fut l'Institut de Crédit suisse ; viennent ensuite la Banque de Crédit suisse-allemande à Saint-Gall, la Banque de Winterthour, la Banque Commerciale à Bâle, la Banque Fédérale et beaucoup d'autres. Tout cela ne se passa pas sans une certaine fièvre de spéculation, sans crises et réorganisations.

L'agriculture vint aussi réclamer des conditions de crédit plus favorables, parce que les hypothèques, comme placement de capital, avaient perdu beaucoup de terrain en raison des emprunts considérables émis par les États, les chemins de fer et l'industrie. En créant des *banques cantonales*, on s'efforça de parer aux difficultés du crédit agricole. Ces établissements devaient aussi fonctionner comme caisses d'épargne garanties par l'État, en offrant une sécurité plus grande à la petite épargne. Au début, les banques cantonales furent des sociétés par actions avec participation et même garantie de l'État. Dès 1860 environ, on tendit à faire des banques cantonales des banques d'État pures, ce qui est actuellement le cas pour toutes, à l'exception de deux d'entre elles. Dans tous les cantons, sauf à Genève, existent des banques cantonales. Quoique les banques cantonales s'occupassent aussi de crédit sur hypothèques, on fonda cependant des *banques hypothécaires*, dont plusieurs précédèrent les banques cantonales. A peu d'exceptions près, comme par exemple les Caisses hypothécaires de Berne et de Genève, ce sont des établissements privés. Leur champ d'activité consiste principalement en prêts sur des immeubles urbains. On fonda aussi des établissements spéciaux destinés à fournir des crédits aux artisans et aux petits commerçants, soit des caisses de prêt. Lors des crises des années 1860 et 1870, elles poussèrent comme des champignons. De 1861 à 1870, on fonda 71 *caisses d'épargne et de prêts*, les unes dans un but d'utilité publique, en connexion avec les caisses d'épargne; d'autres par des sociétés coopératives d'artisans ou d'industriels; ou enfin comme sociétés par actions à but lucratif; ce dernier genre a prévalu de plus en plus, et les coopératives ne sont plus qu'en nombre très restreint. Les petites banques locales, de même que celles de moyenne importance, ont de la peine à soutenir de nos jours la concurrence des grandes banques. C'est pourquoi il y en a beaucoup qui cherchent à s'affilier à une grande banque, soit en mettant leurs intérêts en commun, soit en fusionnant entièrement avec elle. C'est surtout dans ces dernières années qu'un grand nombre d'établissements locaux ont été transformés en succursales de grandes banques. Le dernier genre de banque en Suisse sont les *banques financières ;* elles ont été fondées pour soutenir d'importantes entreprises industrielles situées en grande partie à l'étranger. Depuis le commencement du siècle, toute une série d'établissements de ce genre a pris naissance.

La grande concurrence que se faisaient les grandes banques commerciales les a engagées à se coaliser. Les

premiers essais de ce genre datent des années 1860, mais ce n'est qu'à partir du XX^e s. que surgit le *cartel des Banques Suisses*. En 1907, les banques cantonales se coalisèrent de même en *Association des Banques Cantonales Suisses*, et en 1911 les deux associations en vinrent à une union. Le cartel a pour but, tout en stipulant un tarif minimum pour commissions et taxes, de placer les grands emprunts de la Confédération, des cantons, des villes et des grandes entreprises privées. Jusqu'à présent, on a tenté sans succès de fonder un *Syndicat de Banques Suisses* des petites et moyennes banques, destiné à servir de bureau de renseignements et à négocier des émissions.

Quoiqu'il existe différents types de banques, la division du travail parmi les banques suisses est relativement peu développée. Outre l'émission de billets, laquelle, en vertu de la loi fédérale de 1905, est un monopole de la Banque Nationale, fondée en 1907, et le prêt sur hypothèques, qui est surtout du ressort des banques cantonales et des banques hypothécaires, les grandes banques commerciales font tous les genres d'affaires de banque. La table suivante fournit des renseignements sur le développement actuel des banques suisses (d'après la statistique de la Banque Nationale Suisse) :

ETAT DES BANQUES SUISSES A FIN 1919 (SANS LA BANQUE NATIONALE).

| | Etablissements officiels avec dotation | Sociétés par actions | Banques coopératives | Autres établissements | Total | Capital nominal de chaque groupe (en milliers de francs) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1. Banques cantonales | 22 | 2 | — | — | 24 | 337 500 |
| 2. Grandes banques | — | 8 | 1 | — | 9 | 539 184 |
| 3. Banques locales et moyennes | — | 76 | 8 | — | 48 | 196 563 |
| 4. Caisses d'épargne et de prêts | — | 52 | 6 | 9 | 67 | 24 236 |
| 5. Banques Raiffeisen | — | — | 1 | — | 1 | 1 251 |
| 6. Banques hypothécaires | 3 | 14 | — | — | 17 | 174 500 |
| 7. Caisses d'épargne | 1 | 23 | 77 | 14 | 115 | 22 054 |
| 8. Banques financières | — | 24 | — | — | 24 | 424 850 |
| 9. Banques transatlantiques | — | 1 | — | — | 1 | 10 000 |
| Totaux | 26 | 200 | 93 | 23 | 342 | 1 730 138 |

Voir Jöhr : *Die schweiz. Notenbanken.* — Stämpfli : *Die schweiz. Kantonalbanken.* — Weber-Schurter : *Die schweiz. Hypothekenbanken.* — Wetter : *Die Lokal- und Mittelbanken der Schweiz.* — Jenne : *Die Spar- und Leihkassen der Schweiz.* — Burckhardt : *Zur Geschichte der Privatbankiers in der Schweiz.* [Max WEBER.]

**BANQUES SUISSES (UNION DES)** (all. SCHWEIZERISCHE BANKGESELLSCHAFT). Le 1^er janv. 1912, après cinquante ans d'existence, la banque de Winterthour et la banque du Toggenbourg fusionnèrent sous le nom de Union des Banques suisses. Le capital-action fut porté à cinquante millions. D'autres banques furent peu à peu absorbées par cette nouvelle institution, ainsi : la maison *Ch. Masson & C^ie*, à Lausanne, 1916 ; l'*Aargauische Credit-Anstalt*, 1918 ; la maison *William Cuénod & C^ie S. A.*, à Vevey et Montreux, 1919 ; le *Comptoir d'escompte du Val-de-Travers* (Weibel & C^ie), à Fleurier, 1919 ; la banque *H. Rieckel & C^ie*, à La Chaux-de-Fonds, 1919 ; l'*Unionbank*, à Genève, 1919. En 1920, l'Union fonda une succursale à Bâle, et créa des sièges à Lugano et Locarno par sa fusion avec la *Banca Svizzera Americana*. A cette date, le capital-action était de 70 millions de francs. L'Union des banques suisses a des succursales à Zurich, Winterthur, Saint-Gall, Aarau, Liechtensteig ; des agences à Bâle, Baden, La Chaux-de-Fonds, Flawil, Fleurier, Genève, Laufenburg, Lausanne, Liestal, Montreux, Rapperswil, Rorschach, Vevey, Wil, Wohlen, des caisses de dépôts à Aadorf, Couvet, Gossau, St. Fiden, Rüti (Zurich) et Zurich — Voir E. Wetter : *Die Bank in Winterthur, 1863-1912.* — E. Walder : *Die Toggenburger Bank 1864-1912.* — E. Wetter : *Die Bank in Baden 1863-1913.* — Rapports financiers de l'Union des Banques suisses. [KERN.]

**BANQUET.** Famille originaire de Bourg d'Angles près Castres (Tarn) éteinte à la fin du XVIII^e s., reçue à la bourgeoisie genevoise en 1710. *Armoiries* : d'azur à une banquette d'argent. — 1. ETIENNE, 1661-1732, reçu bourgeois en 1710, du Conseil des Deux-Cents 1721. En 1713, il acquit le château construit par Michel Roset entre Sécheron et les Pâquis. — 2. JAQUES, fils du n° 1, 1715-1787, lieutenant-colonel au régiment de Diesbach, du Conseil des Deux Cents 1764 — Voir Galiffe : *Not. gen.*, IV, 40. — Armorial genevois. [H. Da.]

**BANQUETTE** ou **BANQUETTAZ**, famille bourgeoise de Payerne citée en 1437, éteinte en 1756. Elle a fourni deux bannerets de Payerne, dont l'un CLAUDE en 1572, légua à la ville en 1579 une somme de 3000 fl., dont l'intérêt annuel devait être partagé entre trois descendants mâles de sa famille, ou à leur défaut, entre trois jeunes bourgeois de Payerne, étudiants à l'Académie de Lausanne ou dans d'autres écoles supérieures. Ces dispositions sont encore en vigueur aujourd'hui. Une fontaine de Payerne porte une statue qui serait celle de Claude Banquette. [B.]

**BANSI, *Heinrich*** (rom. ANDRY), * le 19 mars 1754 à Camogask, succéda en 1776 à son père comme pasteur de Fläsch. En 1778, il entra en relation avec les Zuricois Lavater, Pestalozzi, Salomon Gessner, Füssli, etc. En 1782 il écrivit une notice contre Schiller, qui avait touché aux Grisons dans les Brigands. Pasteur à Haldenstein en 1786. Ayant combattu l'influence et la domination de la famille Salis, il fut congédié à Haldenstein, puis le rôle qu'il joua dans la question de l'émigration des protestants de la Valteline lui rendit impossible l'exercice du pastorat dans les Grisons. Lorsque les Autrichiens occupèrent les Grisons en 1798, il dut s'enfuir, avec 600 compatriotes, et entra au service de France. Il a publié : *Der Grundriss der Geschichte gemeyner drey Bündten Lande.* Il laissa aussi une collection d'actes d'Etat de 1618 à 1797, qui se trouve dans les archives de Tscharner à Coire. Il est également l'auteur de : *Geschichtliche Nachrichten über den Julier und seine Altertümer*, dans *Jahrbuch der Neuen Bündner Zeitung* 1906. Il collabora à la fondation de la Société d'histoire et d'archéologie des Grisons. — Voir Martin Trepp : *Heinrich Bansi.* [M. S.]

Heinrich Bansi, d'après un portrait à l'huile de Wilhelm Tischbein en 1780.

**BANTLI.** Ce nom dérive de Pantaleon. Famille de la campagne zuricoise, originaire de Seegräben, répandue dans de nombreuses communes des districts

de Uster et Hinwil. Elle portait à l'origine le nom de STADMANN. En 1470 PANTALEON Stadmann reçut en fief du couvent de Rüti le moulin d'Aathal. Sa descendance porta le nom de BANTLI. [J. F.]

**BANVIN.** Voir BANALITÉ.

**BANZ.** Famille lucernoise établie dans diverses communes de l'Entlebuch et du centre, mentionnée dès 1583 à Russwil dont elle est ressortissante depuis 1636. Ce nom dérive du ahd. *Banzo*, apparenté *Banto*. — 1. JOSEPH-EMAN., de Russwil, 1784-1838, curé à Hildisrieden dès 1824. — Voir *Erinnerungen an J. E. Banz, Sextar und Pfarrer in Hildisrieden*. — 2. JOHANN-BAPTIST, de Russwil, 1804-1847, curé à Hildisrieden depuis 1839. — 3. PETER, de Hasle, 1847-1914, conventuel d'Einsiedeln depuis 1870 (P. PLACIDUS), vicaire à Willerzell 1874-1888, puis curé à Schnifis (Vorarlberg) jusqu'à sa mort. — 4. VIKTOR, d'Entlebuch, 1863, avocat 1888, procureur général du canton de Lucerne depuis 1904. — 5. ROMUALD, de Russwil, * 26 juin 1866, Dr phil., conventuel d'Einsiedeln, où il est recteur du gymnase depuis 1916. [P.-X. W.]

**BAPST.** Famille de Pont-la-Ville (Fribourg). — 1. JOSEPH, * à La Roche le 11 février 1813, jésuite le 29 sept. 1836, professeur au collège Saint-Michel à Fribourg 1841-1847. Expulsé par le gouvernement radical en 1847, il se rendit à Lyon où il fut précepteur et professeur. Rappelé en 1856 par le gouvernement conservateur, Bapst fut nommé professeur de philosophie et de littérature comparée, et, en septembre 1859, recteur du collège Saint-Michel. Il donna sa démission de recteur en 1873 et de professeur en 1878. † 6 avril 1879. — Voir Jaccoud : *Notice sur le collège Saint-Michel*, p. 97. — *Ami du peuple*. — *Liberté*. — *Chroniqueur*, 9-18 avril 1879. — 2. P. JEAN, frère du nº 1, * à La Roche le 7 décembre 1815, jésuite, professeur à Fribourg. Expulsé en 1847 par le gouvernement radical, il reçoit de ses supérieurs l'ordre de se rendre aux Etats-Unis. Il est placé à Oldtown à la tête d'une mission d'Indiens Abanakies, dont il se met à étudier la langue. En 1854 il passe à Ellswerth où il subit le cruel supplice du *taring and feathering* : on lui enduit le corps d'une couche de goudron bouillant pour le rouler ensuite sur un tas de plume ; il est promené ainsi, à cheval sur un poteau, à travers la ville jusqu'à une mare dans laquelle il est jeté. Le P. Bapst est à Boston en 1862 et sept ans plus tard à la tête des missions de l'ordre, à New-York et au Canada. † 2 novembre 1877. — Voir *Liberté*, 30 déc. 1887. — Strea : *Hist. des missions indiennes* (avec portrait de Bapst). — Sommervogel : *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* I, 875. — *Livre d'or du pensionnat de Fribourg*, 1827-1847, 2e éd., p. 411. — 3. PIERRE-LOUIS, * 11 décembre 1828, prêtre 1853, vicaire à Genève 1853, à Châtel-Saint-Denis 1854-1857, curé de Riaz 1857-1880, aumônier du collège Saint-Michel 1880-1882, curé de Vuisternens-en-Ogoz 1882-1886. † 7 novembre 1886. [F. D.]

**BAPTÊME.** Le baptême a lieu, encore dans plusieurs cantons, si possible peu de temps après la naissance, soit le lendemain, soit au moins le dimanche suivant ; la raison en est la croyance très répandue que l'enfant non-baptisé est exposé aux influences de démons malfaisants. D'après l'opinion générale, les enfants morts avant le baptême n'entrent pas dans la béatitude complète ; ils vont dans un lieu où il n'y a ni joie ni peine, et sont appelés « enfants sans joie ». Selon la tradition populaire du canton de Schwyz, ces mêmes enfants sont soignés par « dame Zälti », un génie bienfaisant ; d'après celle de Sargans, ils sont changés en feux-follets. Dans nombre d'endroits, ces malheureux sont enterrés de nuit et non en terre bénie. Les membres de ces enfants possèdent un pouvoir magique. — Le parrain et la marraine (*Gölti* et *Gotte*) sont généralement choisis parmi les proches parents ; pour les premiers-nés, ce sont de préférence les grands-parents. Souvent les parrains et les marraines sont des jeunes gens que l'on aimerait voir s'épouser. Les pauvres, pour des raisons matérielles, s'adressent fréquemment aux riches pour remplir ces charges. Le nombre des parrains et marraines varie beaucoup. Autrefois il était très grand ; ainsi à Oberglatt il s'élevait jusqu'à 16 ; et aujourd'hui encore dans le canton de Vaud le nombre en est illimité. Le minimum est une marraine, cas très rare que l'on rencontre seulement dans la Suisse romande ; le plus souvent l'on a un parrain et une marraine, mais l'on trouve aussi fréquemment pour un garçon, deux parrains et une marraine ; pour une fille, deux marraines et un parrain ; parfois même, ces proportions sont renversées. Dans plusieurs endroits, on adjoint à la mar-

Certificat de baptême de 1816 d'après un dessin de la Collection des traditions populaires à Bâle.

raine une jeune assistante, ou bien elle se fait remplacer par une suppléante (dans le Jura bernois la *lieutenane*). — Les vœux de baptême sont généralement formés par le père dans un discours solennel composé d'ordinaire par l'instituteur. Les parrains et marraines doivent donner à l'enfant un cadeau consistant souvent encore aujourd'hui en une grande pièce d'or (autrefois une médaille spéciale) enveloppée dans un certificat de baptême artistement exécuté. Ces dernières années, le cadeau consiste ordinairement en objets pratiques. La mère reçoit également un cadeau de la part des parrains et marraines. Sur le chemin de l'église, l'enfant, revêtu d'un costume et coiffé d'un bonnet de circonstance, couvert d'un voile richement brodé, est porté par la marraine, parfois par la garde ou la sage-femme, et, à Gryon, par le parrain ; il est rarement placé dans un berceau ou un moïse. Dans le Bas-Valais, on marque en cette circonstance le sexe du poupon : sur le voile d'un garçon est fixé un bouquet, sur celui d'une fille, une couronne. De même, on place à côté de l'enfant du pain et du fromage pour qu'il n'en manque jamais du-

rant sa vie. En plusieurs endroits pendant que le cortège se rend à l'église, on tire avec des armes à feu et l'on sonne les cloches de l'église ; souvent des cloches différentes désignent le sexe du nouveau-né. Dans le canton de Zoug, la route est balayée avant le passage du cortège ; dans le Prätigau, on se découvre devant le parrain. Quelquefois le baptême ne se fait pas dans, mais devant l'église, ou bien le prêtre asperge l'enfant d'eau bénite avant son entrée dans l'église. Ce cortège baptismal a donné lieu à de nombreuses superstitions. On marche d'un pas alerte afin que l'enfant ne devienne pas paresseux ; on ne doit prendre aucun chemin de traverse, sans cela il deviendra voleur ; si le porteur se retourne, l'enfant louchera. Pendant la cérémonie, il faudra tenir le nouveau-né haut au-dessus des fonts baptismaux, et il deviendra grand. S'il neige, il sera bon chanteur ou mourra prématurément. La mère de l'enfant, si elle s'est déjà relevée de ses couches, n'assistera pas, en plusieurs endroits, au baptême ; ailleurs, il lui est interdit de franchir le seuil de l'église avant six semaines à partir de ses couches ou de sortir de la maison avant le baptême. Lorsque plusieurs enfants sont présentés au baptême, les garçons sont baptisés les premiers ; si cette coutume n'est pas observée, ils n'auront point de barbe. — Après la cérémonie à l'église, mais les samedis ou les dimanches seulement, on célèbre, dans plusieurs endroits, chez le père, le parrain ou à l'auberge, le repas de baptême où certains mets doivent être servis. Dans le Kurzenberg (Appenzell), les parents fortunés font présenter l'enfant baptisé à leurs parents et amis, lesquels offrent des cadeaux à la garde. — Voir E. Hoffmann-Krayer : *Feste und Bräuche*. — Gauchat, dans *Bulletin du Glossaire*, 9, 7. [E. H.-K.]

Un baptême au canton de Berne, d'après un tableau de R. König (1765-1832).

**BAPTISTA, de.** Famille originaire de Messine en Sicile, reçue à la bourgeoisie de Genève en 1537, éteinte à la fin du XVII^e s. *Armoiries* : un cœur en abîme accompagné de deux étoiles en chef et d'une rose en pointe (émaux inconnus). — 1. Aimé, 1545-1590, libraire, du Conseil des Deux Cents, 1576, 1582, auditeur 1583 ; il périt d'un coup d'arquebuse à la prise du fort de l'Ecluse par les Genevois. — 2. Abraham, 1562-1602, neveu du précédent, capitaine commandant des Genevois à la prise du château de Monthoux (1589), fut tué à l'Escalade en cherchant à empêcher les Savoyards de pénétrer dans la ville par la maison Piaget. — 3. Jaques, 1570-1589, frère du précédent, tué d'un coup d'arquebuse au combat de Pinchat. — Voir Galiffe : *Not. gen.* V, 331.— Galiffe et Gautier : *Armorial*. [H.Da.]

**BAPTISTES.** Communauté religieuse libre, soumise à une stricte discipline et admettant le baptême des adultes, fondée en 1640 à Londres et répandue en Amérique. Les baptistes allemands (une paroisse fut fondée à Hambourg en 1834) firent des adeptes dans les pays voisins, un millier environ en Suisse. Dans tout le continent, les baptistes, qu'il ne faut pas confondre avec les anabaptistes, comptent 71 509 communautés, 47 937 prédicants et 6 995 929 adhérents. — Voir : *Die Religion in Geschichte und Gegenwart* 1, 910-911. [E. B.]

**BARA,** JÉROME **de,** peintre et vitrier, * à Paris vers 1540, réfugié à Genève dès 1569. Il a publié à Lyon, en 1579, un *Blason des armoiries* qui a eu au moins six éditions. Il a collaboré à la peinture de monuments destinés à célébrer l'alliance de Genève avec Zurich et Berne. — Voir *SKL* I et IV. [A. Ch.]

**BARABAN.** Famille originaire d'Aubusson reçue à la bourgeoisie genevoise en 1636, éteinte au XIXe s. *Armoiries* : d'azur à la barre d'or, chargée de deux compons de sinople, accompagnée de deux étoiles d'argent. — 1. FRANÇOIS, du Conseil des Deux-Cents 1677. — 2. LOUIS, fils du nº 1, des Deux-Cents 1704. — 3. ANDRÉ-JACQUES, fils du nº 2, des Deux-Cents 1752, syndic 1774, 1778, 1782, 1786, grand forestier de la République, chargé de l'entretien des plantations et des boulevards. — Voir Galiffe : *Not. gen.* III, 30. — *Armorial genevois.* — Sordet : *Dict. des familles genevoises* (mns.). [H. Da.]

**BARAGIOLA.** Famille établie au Tessin depuis 1852. — 1. JOSEPH, professeur de langue italienne au gymnase de Mendrisio 1852 ; de 1863 à 1877 il dirigea cet établissement en même temps qu'un collège à Côme. — 2. EMILIO, 1852-6 août 1916, fils du nº 1, professeur à Mendrisio jusqu'en 1877 ; il fonda ensuite, avec son frère Paul, le collège international pour garçons qui porte son nom à Riva San Vitale. Il fut un des fondateurs de l'Association Dante Alighieri. — Voir *BStor.* 1902. — *NZZ*, 11 août 1916. [C. T.]

**BARAGIOLA,** WILHELM-ITALO, Chimiste, * 23 juillet 1879 à Strasbourg d'un père italien, bourgeois de Zurich en 1912. Dès 1908 directeur de la division de chimie à la station d'essais viticoles et horticoles à Wädenswil, 1917 secrétaire de l'Association suisse des marchands de vin, 1919 chimiste cantonal zuricois. [C. B.]

**BARANDUN,** JOHANNES, * en 1787 à Feldis, pasteur en 1847 à Ortenstein am Berg. Il écrivit *La giuvantegna digl J. Barandun*, contenant des souvenirs de jeunesse ; il a aussi écrit sur Guillaume Tell dans la *Chrestomathie* de Decurtins, vol. I. [P.]

**BARAZETTI,** CÉSAR, * à Mannheim 1844 d'une famille italienne, avocat à Mannheim, professeur à Heidelberg, puis professeur de droit romain à l'Université de Fribourg dès 1898. † à Fribourg le 5 juillet 1907. Il avait acquis la nationalité suisse et la bourgeoisie de Nierlet-les-Bois (Fribourg). — Voir *Biographisches Jahrbuch* XII, 230. [F.D.]

**BARBANÈGRE,** JOSEPH, général français, * à Pontacq (Basses-Pyrénées) le 22 août 1772, † à Paris le 9 novembre 1830. Pendant les Cent-Jours, il reçut de Napoléon le commandement de la forteresse d'Huningue aux portes de Bâle. Le 28 juin 1815 ce fort fut investi par les Autrichiens sous les ordres de l'archiduc Jean ; Barbanègre répondit en bombardant Bâle. Il lança de nouveau 40 à 50 projectiles sur la ville le 26 juillet, et le 30, il somma les autorités de Bâle de lui remettre 30 000 fr., s'engageant à ce prix à cesser le bombardement. Le 24 août Huningue capitula et le 27 Barbanègre en sortit avec les honneurs de la guerre. — Voir Dierauer V. — Muret et Cérenville : *La Suisse en 1815.* [L. M.]

**BARBARIGO,** GREGORIO, diplomate vénitien, * 27 mars 1579, † 1616. Après avoir représenté Venise à Turin, de 1608 à 1612, il fut chargé, d'octobre 1613 au 17 août 1615, d'une mission diplomatique près des Ligues Grises et de la Confédération. Il chercha à renouer l'alliance de 1603 avec les III Ligues, qui avait été dénoncée par elles en 1602, mais celles-ci lui interdirent toute activité. De retour en Suisse, Barbarigo réussit à conclure une alliance avec Zurich et Berne, mais ses efforts pour y faire entrer Glaris échouèrent. Les Grisons, de leur côté, refusèrent d'accorder le passage aux troupes de Zurich et de Berne. — Voir *LL.* — Cérésole : *La République de Venise et les Suisses* — *AS* I. — Rott : *Représentation diplomatique* III. [A. R.]

**BARBARIN,** *Thomas* DE LA PLANCHE dit BARBARIN. Pasteur et réformateur, natif de la Coste, en Dauphiné, † à Boudry (Neuchâtel) après le mois de mai 1551. Il fit ses études à Paris et à Bâle, puis devint le premier pasteur de Boudry, en 1536, après avoir prêché la réforme dans le Chablais et dans les bailliages de Ternier et de Gex. En 1539, il fut élu doyen de la Compagnie des pasteurs du Comté de Neuchâtel, et présida la conférence qui eut lieu à la Neuveville, en cette année, entre Farel, Viret et d'autres et Pierre Caroli. Il fut sans doute réélu doyen en 1543. Ses tentatives d'introduire la réforme à Cressier (Neuchâtel) échouèrent, et l'on raconte même qu'il mourut des suites des blessures qu'il avait reçues dans cette localité en 1546. — DANIEL, son fils, pasteur à Engollon et Boudevilliers 1561-1563, à Valangin 1563-1574 et à Fontaines 1574-1587, année de sa mort. Des descendants de Thomas Barbarin ont subsisté à Boudry jusqu'à la fin du XVIIIe s. — Voir Herminjard : *Correspondance des réformateurs.* — Piaget : *Documents inédits sur la Réformation.* — *MN*, 1875, p. 123 ; 1880, p. 285 ; 1881, p. 15 et 43. [L. T.]

**BARBARO,** GIACOMO DEL, fut en 1517 nonce du pape en Suisse et aux Grisons, séjourna quelque temps auprès de l'évêque Paul Ziegler à Coire. — J.-G. Mayer : *Gesch. des Bistums Chur* II, p. 14. [L. J.]

**BARBE, BARBA, BARBAZ.** Nom porté par des familles bourgeoises de Genève originaires de pays différents. 1º du Pays de Gex : c'est des Barbe gessiens que descend la lignée d'orfèvres citée dans le *SKL* et à laquelle il faut ajouter ABRAHAM orfèvre, au milieu du XVIIe s. ; 2º de Provence ; 3º d'Italie : les Barbe dit CAILLATE (voir ce nom). — JOSEPH-MARIE, 1835-1910, qui fit une carrière de dessinateur et de peintre aux États-Unis, était originaire de Presinges. — Voir *SKL* I et IV. [C. R.]

**BARBEN.** Famille éteinte de Gessenay, mentionnée en 1574. Au commencement du XVIIIe s. NIKLAUS était *Obmann* à Aigle et JOHANNES notaire et chapelain à Orbe. [R. M.-W.]

**BARBENGO** (C. Tessin, D. Lugano. V. *DGS*). Com. et sous-paroisse du décanat de Lugano. Ancienne forme : *Barbengho* 1591. Au début du XXe s., on a découvert des tombes romaines à Casoro et Cernesio, deux hameaux de Barbengo. La chapelle de Saint-Ambroise est mentionnée au XVe s. En 1472, Barbengo qui dépendait au spirituel de Lugano, en fut détaché avec San Pietro Pambio pour former une paroisse autonome ; on ne sait pas quand il se sépara de ce dernier village. En 1591, Barbengo était une sous-paroisse comprenant aussi la paroisse actuelle de Agra. *Population* : 1591, environ 120 hab. ; 1643, 302 (avec Agra) ; 1801, 425 ; 1870, 475 ; 1900, 481 ; 1910, 496. Registres de paroisse dès 1749. — Voir Magni : *Notizie archeologiche della Provincia di Como.* — Monti : *Atti...* — *BStor.* 1896. [C. T.]

**BARBERÊCHE** (allem. BÆRFISCHEN) (C. Fribourg, D. Lac. V. *DGS*). Commune et paroisse. Anciennes formes : *Barberesche, Barbereschi, Barbarochem* (XIIe s.), *Barbarica* (XIIIe s.), *Barbareche* (XIVe s.), *Berverschen* (XIIIe s.), *Berverschin* (XIVe s.), *Berferschen* (XVe s.), *Berfüschen* (XVIe s.). *Armoiries* : Barberêche avait pour emblème au XVe s. une rose rouge ; les armoiries, adoptées en 1915, portent : de gueules à la fasce ondée d'argent, chargée d'un poisson au naturel et abaissée sous une croix de Saint-Maurice du second. On a trouvé à Barberèche des tumuli de l'époque de Hallstatt et de la Tène. A l'origine, c'était une villa gallo-romaine dont le nom paraît dériver, avec le suffixe locatif gaulois *isca* du gentilice *Bar, barius* ou du cognomen *barbarus* (Jaccard : *Toponymie*). Au XIIIe s., le village appartenait à une famille de Barberêche ; il passa à la famille de Mettlen puis, au milieu du XIVe s., à Aymon de Chastonaye. A ce moment, 1342, Barberêche était pour les trois quarts terre allodiale et pour un quart fief des comtes de Tierstein. La propriété passa ensuite successivement à Huguet Chinuz, aux Mossu, Diesbach, Arsent, Falk et Praroman. De 1662 à la fin du XVIIIe s. elle appartint à la famille d'Estavayer-Mollondin ; en 1799, elle fut vendue à David et Jacob Burnand, puis acquise en 1829 par Emmanuel-Amédée-Charles Hartmann, de Berne, qui la revendit, le 15 juin 1836, à Alexis de Zurich, dont les descendants la possèdent actuellement. Le château, construit entre 1522-1528 par Petermann de Praroman et restauré au début du XIXe s., a remplacé une ancienne maison forte mentionnée en 1507 et 1519. Après

avoir été compris dans les « Anciennes Terres », Barberêche fut incorporé dans le district allemand de Fribourg, et à partir de 1848 dans celui du Lac. La commune ne date que du début du XIXe s. La paroisse est

Le château de Barberêche d'après un ancien plan de 1715 (propriété de M. P. de Zurich).

mentionnée pour la première fois en 1228 dans le décanat de Fribourg, mais l'existence d'un curé est prouvée dès la seconde moitié du XIIe s. L'église, placée sous le vocable de saint Maurice, date des XIe-XIIe s. ; elle possède une abside romane et de beaux vitraux aux armes de Fribourg, Arsent, Falk, Praroman, Gléresse, Diesbach et Techtermann. La collation, au début un fief des comtes de Tierstein, fut vendue en 1506 à l'État de Fribourg par Oddet de Trey. Fribourg fut collateur jusqu'en 1865, moment où ce droit passa à l'évêque de Lausanne. Registres de naissances depuis 1797, de mariages 1626, de décès 1761. — Voir Dellion : *Dictionnaire des paroisses* II, 9. — Hauser : *Courte notice sur Barberêche*. — Kuenlin : *Dictionnaire*. — *ASHF* IX, 261. — *FA* 1914, XII. — *AF* 1914. — Pierre de Zurich : *Les fiefs Tierstein et le Terrier de 1442* (*ASHF* XII, 1). — P. de Zurich : *Barberêche, histoire d'une terre et de ses propriétaires* (en préparation). [Pierre de Zurich.]

**BARBERINI.** Famille des cantons du Tessin et du Valais.

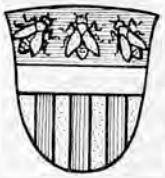

A. **Canton du Tessin.** Barberini, Barberino, famille de Mendrisio, très influente au XVIe s., dont une branche s'est fixée à Lugano. Dans ces deux localités, les Barberini ont joui pendant plusieurs siècles, et jusqu'en 1827, de la régale des poids et mesures. *Armoiries* : d'or à trois pals de gueules, à une fasce d'argent abaissée sous un chef d'azur chargé de trois abeilles d'or. — 1. Andrea, * vers 1561, docteur en théologie, religieux des Serviteurs de Marie au couvent de Mendrisio ; sous-prieur 1599, prieur jusqu'en 1631. Sa mort survenue à la suite de blessures vers 1641 occasionna l'intervention des cantons souverains et du nonce apostolique. — 2. Giov.-Battista, de Mendrisio, probablement neveu du nº 1, sculpteur et stucateur, † à Crémone 1666. Il travailla à Mantoue au palais des Sordi, à Bologne à l'église de San Petronio et à Crémone à l'église de Saint-Augustin. — Voir *AHS* 1914. — *Atti del Gran Consiglio*. — *ZSK* 1917. — *BStor*. 1890. — *SKL*. [C. Trezzini.]

B. **Canton du Valais.** Barberini, Barbarini, Barbellini. Famille connue dans la vallée de Salvan au XIVe s. ; elle tirait sans doute son nom du hameau de Barberine au Nord de Salvan. Une autre famille, parente peut-être, est originaire de Vionnaz d'où elle s'est répandue à Vouvry (XVIe s.), à Sion (XVIIe s.), à Bramois (XIXe s.) et à Brigue. A citer dans la famille de Vionnaz : — 1. et 2. Etienne et Jacques, successivement curés de Saxon de 1531 à 1548. — 3. Pierre I, adjoint du châtelain de Vionnaz et Bouveret en 1630. — 4. Pierre II, fils du nº 3, s'établit à Sion où il acquit la bourgeoisie en 1643. — 5. Pierre III, fils du nº 4, fut grand-châtelain de Sion en 1672, de même que Pierre IV, † 1704, et Pierre V, † 1786. — 6. Jacques-Emmanuel, grand-châtelain 1786, fit souche à Bramois. — Voir Furrer : *Statistique*. — Ritz : *Etats de service du clergé*. — A. de Rivaz : *Topographie*. — *Généalogie* (aux Arch. de Sion). [Ta.]

**BARBEY.** Nom de famille répandu dans les cantons de Vaud, Fribourg, Neuchâtel, ainsi qu'à l'étranger.

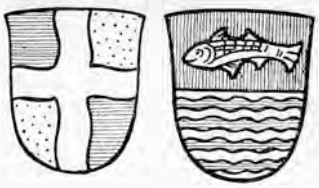

A. **Canton de Vaud.** Famille mentionnée à Vuarrens en 1405 et un siècle plus tard à Chexbres. Elle se subdivise en de nombreuses branches établies notamment à Vuarrens, Chexbres, Chardonne et Valleyres-sous-Rances. Une autre s'est fixée à Neuchâtel en 1825. *Armoiries:* écartelé aux 1 et 4 d'azur, aux 2 et 3 d'or, à la croix ondée d'argent. Variante : coupé, de gueules au barbeau denté et ailé d'argent, et d'argent aux quatre cours d'eau ondoyants d'azur. — 1. Georges, 1750 - 1822, pasteur à Begnins et à Rolle. — 2. ***William,*** petit-fils du nº 1, * à Genthod 14 juillet 1842, † à Chambésy 18 novembre 1914, fit des études d'ingénieur à Genève et Paris. Après avoir séjourné de 1862 à 1869 à New-York et travaillé avec son frère Henri, il rentra à Genève où il épousa le 3 juillet 1869 Caroline, fille du botaniste Edmond Boissier. Le mariage décida de la carrière de William Barbey. Initié à la botanique par son beau-père, il s'adonna avec passion à cette science et fit des voyages scientifiques en Espagne, en Palestine, en Grèce et en Asie Mineure. A la mort de son beau-père en 1885, il transféra l'herbier de ce dernier à Chambésy et en fit un centre d'études et de consultation visité par les botanistes du monde entier. A Valleyres-sous-Rances, il cultiva et développa le jardin botanique fondé en 1850 par Edmond Boissier. Barbey fonda et publia à ses frais le *Bulletin de l'herbier Boissier*, 1893-1908, dont la collection forme 16 gros volumes. L'herbier Barbey-Boissier, complété par une importante bibliothèque, fut donné par les héritiers de William Barbey à l'Institut botanique de l'Université de Genève. Membre zélé de l'Église libre vaudoise, il voua une grande sollicitude à l'œuvre des missions, des écoles du dimanche et des bibliothèques publiques. Il soutint presque entièrement à ses frais, en 1893, la construction du chemin de fer Yverdon - Sainte - Croix, dont le trafic fut complètement suspendu le di-

William Barbey, d'après une photographie.

Caroline Barbey-Boissier, d'après une photographie.

manche pendant les 25 premières années d'exploitation. Barbey représenta Baulmes au Grand Conseil vaudois de 1885 à 1909; il fut nommé bourgeois d'honneur de Valleyres-sous-Rances et de Sainte-Croix. Il a publié de nombreux et importants ouvrages botaniques, entre autres : *Herborisation au Levant*, 1882 ; *Florae Sardoae compendium*, 1884 ; *Lydie, Lycie, Carie*, 1890 ; *Samos*, 1892. — Voir R. Chodat : *William Barbey-Boissier*. — *JG* 19 nov. 1914. — *GL* 19 nov. 1914. — *Bull. Soc. botanique Genève*, 1914. — *Bull. Soc. Helv sc. nat.*, 1915. — *Semaine Religieuse de Genève*, 20 fév. 1915. — 3. CAROLINE, née Boissier, femme du nº 2, * 4 août 1847 à Genève, † à Chambésy 18 janvier 1918. Elevée par sa tante, la comtesse Agénor de Gasparin, elle a écrit ou traduit divers ouvrages littéraires et scientifiques, notamment : *La comtesse A. de Gasparin et sa famille*. Elle collabora aux travaux botaniques et philanthropiques de son mari et s'intéressa spécialement à l'œuvre de l'Amie de la jeune fille. — 4. CAMILLE-Adrien, fils du nº 2, * à Chambésy 21 septembre 1870, ingénieur, fut directeur de la compagnie Yverdon-Sainte-Croix — 5. AUGUSTE-Agénor, fils du nº 2, * à Chambésy 11 mars 1872, docteur ès sciences, expert forestier. Il s'est spécialisé dans les études d'entomologie forestière et a publié : *Les scolybides de l'Europe centrale*, et un *Manuel d'entomologie forestière*. — 6. MAURICE-Isaac, fils du nº 2, * 21 juin 1874 à Chambésy, avocat, président de l'Union des chemins de fer secondaires suisses 1917-1919. — 7. FRÉDÉRIC-William, fils du nº 2, * 18 juin 1879 à Chambésy, archiviste-paléographe, depuis 1918 chargé d'affaires de Suisse à Bruxelles, ministre plénipotentiaire depuis le 18 décembre 1920. Il a publié divers travaux historiques, dont : *Essai sur Louis de Chalon, prince d'Orange*, 1903 ; *Félix Desportes et l'annexion de Genève à la France*, 1916. [M. B. et F. B.]

B. **Canton de Fribourg.** Famille très répandue dans les districts de la Gruyère et de la Glâne, mentionnée à Bulle au XIVe s. — 1. JEAN, curé de Gruyère 1492. — 2. PIERRE, recteur de la chapelle Saint-Jaques à Bulle 1514. — 3. PIERRE, curé de Vaulruz 1540. — 4. CLAUDE, curé de Bulle 1560. — 5. BLAISE, maître-es-arts, doyen de Bulle 1590.

C. **Canton de Neuchâtel.** — 1. JACQUES, * à Lausanne le 3 juin 1806, † 11 avril 1866, se fixa à Neuchâtel en 1825, souche de la branche neuchâteloise. — 2. LOUIS, fils du nº 1, * à Neuchâtel le 20 mai 1839, † 6 février 1913, membre du Grand Conseil et du Conseil général de Neuchâtel pendant plusieurs années. — 3. ALBERT, fils du nº 1, * à Neuchâtel le 16 mars 1852, se fixa à Lausanne en 1878. Président puis membre d'honneur de la section des Diablerets du C.A.S., il publia en 1896 la carte de la chaîne du Mont-Blanc, avec la collaboration de X. Imfeld et de Louis Kurz. Membre fondateur et président de la première société suisse d'aérostation, fondée à Lausanne en 1900, président de la commission sportive de l'Aéro Club suisse et de la section romande de cette association ; membre d'honneur de l'Aéro Club suisse 1921. Il obtint le premier brevet civil de pilote-aéronaute de l'A.C.S. et fit de nombreuses ascensions en ballon libre avec passagers. [J. H.]

D. **A l'étranger.** — JACQUES-HENRI, * à Lausanne le 31 décembre 1801, se rendit vers 1825 en Russie où il fonda à Rézan une fabrique de couleurs ; † 29 juin 1865. Sa descendance a acquis la nationalité russe. — TIMOTHÉE-EMILE, * à Lausanne en 1801, † 1874, fonda une filature de laine à Mazamet (Tarn). Son fils, EDOUARD, * à Mazamet le 28 août 1831, officier de marine, puis sénateur 1882 et ministre de la marine 1887 et 1889-1891. [J. H.]

**BARBEYRAC,** *Jean*, 1674-1744, d'une famille noble de Saint-Martin de Castillon (Languedoc), réfugiée à Lausanne à la révocation de l'édit de Nantes. Né à Béziers, étudia à Lausanne, puis à Francfort-sur-l'Oder ; professeur au Collège des Réfugiés de Berlin. Se voua à la jurisprudence et y acquit une réputation européenne. Professeur de droit à l'Académie de Lausanne dès 1711, recteur en 1714. Refusa de signer le Consensus et accepta en 1717 la chaire de droit public à Groningue. Publia de nombreux ouvrages qui traitent surtout du droit de la nature et des gens et font preuve d'une grande érudition ; traduisit Puffendorf. Son *Traité du jeu*, paru à Amsterdam en 1709, et sa *Préface du droit de la nature et des gens*, 1712, sont ses ouvrages les plus remarquables. — Voir *France protestante*. — A. Gindroz : *Hist. de l'instruct. publ. dans le pays de Vaud*. [A. de M. et G.-A. B.]

**BARBEZAT.** Famille des Bayards (Neuchâtel), mentionnée en 1357. *Armoiries* : d'azur à une brebis d'argent passante et paissante sur une terrasse de sinople, surmontée en chef de trois quintefeuilles d'or rangés en fasce. — 1. CHARLES-HENRI, 1809-1889, notaire 1840, juge de paix des Verrières, 1850-1860, secrétaire de commune du Grand Bayard 1840-1878. — 2. PAUL-ÉMILE, 1824-1905, directeur des écoles du Locle 1858-1878, de celles de Neuchâtel 1878-1896, professeur à l'école supérieure des jeunes filles 1896-1905. — Voir Quartier-la-Tente : *Le Val-de-Travers*, 251. — *Mes. boiteux de Neuchâtel*, 1907. [L. M.]

**BARBIER.** Familles de Genève et de Neuchâtel.

A. **Canton de Genève.** Dès le XIVe s., il y eut des réceptions à la bourgeoisie genevoise de nombreuses personnes du nom de BARBIER, BARBERII, venant de Savoie, du Pays de Gex, du Pays de Vaud, de France. On compte au moins vingt-deux familles créées ainsi. Parmi les Barbier réfugiés à Genève au XVIe s. : JEAN, de Baillecourt en Artois, fut reçu bourgeois « gratis » le 23 janvier 1561 parce qu'il était régent principal du collège. Parmi les familles autochtones, celle de Vernier a donné un député au Grand Conseil : ANTOINE-ETIENNE, * 1826, grand-conseiller de 1871 à 1874, et celle de Soral un député aussi dans la personne de PIERRE-LOUIS, * 1835, grand-conseiller de 1884 à 1889. — Voir Covelle : *LB*. — Rec. lois, Genève. [C.R.]

B. **Canton de Neuchâtel.** Famille bourgeoise de Boudry, mentionnée au XVe s. *Armoiries* : de gueules à la fasce d'or accompagnée de trois croisettes du même. — ABRAM, maître-bourgeois de Boudry, s'enrichit dans le commerce à Paris et fut anobli par le roi de Prusse en 1727. — Voir *AHS* 1891, 430. — *Biographie neuchâteloise* I. [L. M.]

**BARBIERI.** Famille des Grisons et du Tessin.

A. **Canton des Grisons.** Famille de Roveredo dans le Misox — 1. MARTIN, architecte, construisit à partir de 1627 avec son frère Albrecht le chœur de l'église du couvent de Weissenau en Wurtemberg. — 2. ALBRECHT, frère du nº 1. D'après un acte de 1642, il construisit l'église du couvent de Neu-St. Johann dans le Toggenbourg. — 3. JULIUS, frère du nº 1, dirigea à partir de 1660 avec ses deux frères la reconstruction de l'église du couvent d'Isny dans l'Allgäu. — 4. PIETRO, 1845-1900, prêtre en 1871, puis curé en divers lieux du Calanca. — Voir *SKL*. [L. J.]

B. **Canton du Tessin.** Famille de Meride. *Armoiries* : coupé, d'argent à un lion passant de gueules, et d'azur à un dextrochère de carnation vêtu de gueules et tenant un rasoir ouvert au naturel, accompagné au canton dextre du chef d'une étoile d'or à huit rais. — VINCENZO, sculpteur, travailla dans la grande salle de la Loggia de Brescia, qui remonte à la première moitié du XVIe s. — Voir *AHS*, 1916. — Vegezzi : *Esposizione Storica*. [C. T.]

**BARBISCH,** J.-GEORG, premier imprimeur établi à Coire où il est mentionné de 1669 à 1675. Il a imprimé notamment la chronique du chevalier F. von Sprecher en 1672. — Voir J.-A. Sprecher : *Gesch. der Republik der 3 Bünde* II, 501. [L. J.]

**BARBLAN.** Ancienne famille de Manas-Remüs dans l'Engadine, actuellement aussi bourgeoise de Zuoz et de Sils-Maria, fixée à Scharans et à Coire, à Genève et à Lausanne. — 1. OTTO, * 1787, † 1870 à Manas, pasteur dans le Prätigau, à Zillis, à Hinterrhein et à Scharans de 1824 à 1869. — 2. FLORIAN, fils du nº 1, instituteur et forestier à Scanfs, plus tard inspecteur des écoles. En 1886, il publia avec son fils Otto un recueil de 81 chants ladins à trois voix (tombé dans l'oubli aujourd'hui) : *Vuschs della patria*. — 3.

DOMENIC, fils du nº 1, * 1815 à Hinterrhein, consacré en 1840 à Ilanz, pasteur à Pontresina et en dernier lieu à Santa Maria dans la vallée de Münster. Il publia en 1855 un ouvrage pour catéchisme : *Succint intraguida maint nella religiun cristiana per il pövel ladin.* † en 1865 à Santa Maria. — 4. ***Otto***, fils du nº 2, organiste et directeur de musique, * 22 mars 1860 à Scanfs. Il fit des études d'instituteur à Coire, puis de musique à Stuttgart de 1878 à 1884 ; professeur de musique à Coire 1885-1887. En 1887, il fut nommé organiste de la Cathédrale de Saint-Pierre à Genève et professeur au Conservatoire de cette ville ; directeur de la Société de chant sacré dès 1892. Il a composé notamment la cantate d'ouverture de l'Exposition de Genève en 1896, la musique pour les Fêtes de Calven, 1899, la cantate *Post tenebras lux* pour le Jubilé de la Réformation à Genève en 1909. — [L. J.] — 5. GAUDENZ, 1860-1916, instituteur à Sent et à l'école d'agriculture de Plantahof. Il collabora au *Bündner Bauernblatt*, et aux *Annalas*, et en 1908 publia des *Poesias ladinas*. — Voir *BM* 1916, p. 400. [Ch. B.]

Otto Barblan, d'après une photographie (coll. Maillart).

**BARBLETTA,** JOH.-SIMON, de Lavin, un des 36 otages que les impériaux emmenèrent à Meran après l'expédition des incendiaires, de mars 1499, en garantie d'une indemnité d'incendie de 2000 florins (fr. 46 000). Il y périt avec tous les autres otages qui furent mis à mort par les Tyroliens, furieux de leur défaite de Calven (22 mai 1499). — Voir *LL*. — Campell : *Zwei Bücher rätischer Geschichte* II, p. 187-188. [L. J.]

**BARCA** ou **BARCHI.** Famille d'Arosio, Gravesano et Bioggio. — 1. GIOV.-ANTONIO, d'Arosio, archiprêtre de Montrovio (Valteline), fonda le bénéfice de la Madonna di Cimaronco (Arosio) par testament du 16 octobre 1636. — 2. GIACOMO, de Bioggio, prit une part active à l'expédition des Cisalpins, le 15 février 1798, contre Lugano et Mendrisio. Il dut se réfugier à Milan où il entra au service du gouvernement français. Lors du soulèvement du district de Lugano contre la République Helvétique et de la constitution du gouvernement provisoire, 29 septembre 1802, il fut nommé commandant de la garde nationale ; comme tel il négocia, avec le commandant de place Comte la reddition de la ville et en prit possession le 5 octobre. — Voir Monti : *Atti*... — Maspoli : *La pieve d'Agno*. — Franscini-Peri : *Storia della Svizzera italiana*. — Baroffio : *Dell'Invasione francese*. [C. TREZZINI.]

**BARCHETTA,** GIOV. BATTISTA, de Barca (Tessin), maître-constructeur, * vers 1728, † à Milan le 15 avril 1807 ; bienfaiteur du grand hôpital de Milan, auquel il légua la moitié de sa fortune. — *BStor*. 1906. [C. T.]

**BARDE.** Famille genevoise originaire de Valence en Dauphiné. Le premier du nom établi à Genève est Pierre, * 1646 à Valence, † 1731. Il dut quitter Valence en 1685 pour cause de religion et s'établit dans le pays de Vaud. *Armoiries* : d'argent au château de trois tours crénelées de sable, accompagné en pointe de trois copeaux de sinople, au chef barré d'or et d'azur. Bourgeoisie genevoise le 22 août 1731 par François, fils de Pierre, reçu avec ses fils. — 1. JEAN, 1737-1819, l'un des vingt-quatre commissaires élus le 14 avril 1766 par les citoyens et bourgeois pour les représenter auprès des plénipotentiaires des puissances médiatrices, France, Zurich et Berne, membre du Conseil dit « illégal » de 1782. — 2. JEAN-FRANÇOIS, dit Barde-Jolivet, 1771-1842, avocat, secrétaire de la Chambre des appellations en 1798, greffier du tribunal de commerce, membre du Conseil Représentatif 1814, conseiller d'État 1824, juge puis président de la Cour suprême. — 3. FRANÇOIS, dit Barde-Bordier, 1775-1848, fils du nº 1, membre du Conseil Représentatif 1814, conseiller d'État 1831-1841. — 4. CHARLES-PIERRE, dit Barde-Viollier, 1777-1862, fils du nº 1, membre du Conseil Représentatif 1814, maire de Vernier 1824-1839. — 5. PIERRE-AUGUSTE, 1800-1860, fils du nº 3, employé de commerce à Livourne 1819, rentra au pays en 1830. Il fut successivement secrétaire de la Chambre des comptes 1832, membre du tribunal de commerce, conseiller municipal de Genève 1833, du Conseil Représentatif 1833, député à l'Assemblée constituante 1841, conseiller d'État 1842 et chargé des finances jusqu'en 1846. Deux fois syndic en 1844 et 1846, il déploya une grande activité. La révolution de 1846 l'éloigna des affaires publiques. De 1832 à 1839 il rédigea le journal le *Fédéral*. — Voir *JG* du 11 septembre 1860. — 6. JEAN-CHARLES, 1803-1878, frère du nº 5, ministre du saint Evangile, consacré en juillet 1827. Après divers séjours et suffragances en France et en Angleterre, il accepta en décembre 1831 la direction de la paroisse de la Fusterie. Démissionnaire en 1852, il reprit au bout de quelques mois un ministère non officiel non moins important qui dura plus d'un quart de siècle. Il se consacra plus spécialement à l'instruction religieuse de la jeunesse, au comité des Missions, qu'il présida pendant plus de 40 ans, à l'Alliance et à l'Union évangéliques, à l'Union chrétienne de jeunes gens, et à un grand nombre d'autres institutions religieuses. — Voir *Une jeunesse d'autrefois*. — F. Chaponnière : *Pasteurs et laïques de l'Eglise de Genève au XIXe s.* — 7. JEAN-ALPHONSE, dit Barde-Vernet, 1804-1848, fils du nº 4, du Conseil Représentatif 1839, maire de Vernier 1840-1847, député à l'Assemblée constituante en 1841 et au Grand Conseil, auteur d'un manuel à l'usage des maires, adjoints et conseillers municipaux (1845). — 8. HÉLÈNE, 1834-1907, fille du nº 6, s'est consacrée entièrement à l'École du dimanche de l'Église libre. Elle a publié : *Le culte du dimanche pour les enfants*. — 9. ***Jean-Edouard,*** 1836-1904, fils du nº 6, pasteur et professeur. Il étudia la théologie à Genève, Berlin et Tubingue, et fut successivement rédacteur de la *Semaine religieuse*, de Genève, 1863-1865 et pasteur à Vandœuvres 1865-1879. En 1869, il prit une grande part à la défense du christianisme évangélique et soutint contre Ferdinand Buisson une discussion publique et contradictoire restée fameuse. Dès juin 1879, il professa l'exégèse du Nouveau Testament à l'École libre de théologie, et reprit en même temps le service d'études bibliques ou « catéchisme supérieur » de l'Union nationale évangélique. Dès 1881, membre du comité central international des Unions chrétiennes de jeunes gens, vice-président puis président de 1895 à sa mort. Rédacteur du *Missionnaire*, organe du comité bâlois des Missions, président du comité des Missions de Genève. Barde a publié une foule de sermons, traités, brochures de circonstances, ainsi que des études bibliques. Son ouvrage principal est son *Commentaire sur les Actes des Apôtres* (1898). — Voir F. Chaponnière : *Edouard Barde, pasteur et professeur*. — *Trait d'Union*, 20 novembre 1904. — Le *Missionnaire*, octobre 1904. — 10. JULES-AUGUSTE, 1841-1914, fils du nº 6, oculiste. Il étudia à Berlin et Paris et ouvrit à Genève la première clinique ophtalmologique, puis accepta la direction de l'hôpital ophtalmologique Rothschild à Genève. Privat-docent à l'Université, président de la Société médicale en 1882. Il fut

Jean-Charles Barde, d'après une photographie (coll. Maillart).

président du Comité des « Concerts classiques » qui devinrent les « Concerts d'abonnement », de 1879 à 1884, puis de 1889 à sa mort. — Voir *JG* 28 novembre 1914. — *Revue médicale de la Suisse romande.* — 11. CHARLES, * 1848, fils du nº 6, architecte et hygiéniste, député au Grand Conseil 1892-1895. Il a mené de vigoureuses campagnes pour la salubrité publique et l'amélioration des logements ; a publié : *La salubrité des habitations et l'hygiène des villes.* — 12. PAUL-HENRI, * 1866, fils du nº 9, étudia la théologie à Neuchâtel et Montauban. Pasteur suffragant à Aubenas (Ardèche) 1891-1892, à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais), puis à Sin-le-Noble (Nord), dès 1904 directeur-adjoint puis directeur de la Société centrale d'évangélisation en France. — 13. CHARLES-LOUIS-EDMOND, * 1874, fils du nº 10, avocat, rédacteur au *Journal de Genève* dès 1899. — Voir Galiffe : *Not. gen.* VI. [E. Be.]

**BARDE DE RIVA.** Voir BERNOLD, F.-J.-B.

**BARDET.** Nom de famille répandu dans les cantons de Fribourg, Genève et Vaud.

A. **Canton de Fribourg.** Famille d'origine bourguignonne, reçue bourgeoise d'Estavayer-le-Lac en la personne de JACQUES, le 1er août 1653, pour le prix de 50 écus ; éteinte au XIXe s. — 1. JACQUES, prêtre, desservant de la cure de Carignan 1676-1677, membre du clergé d'Estavayer 1689. — 2. JACQUES, grand sautier, puis gouverneur d'Estavayer 1745. — Voir Grangier : *Annales d'Estavayer.* — Dellion : *Dictionnaire.* [H. V.]

B. **Canton de Genève.** Nom porté par des familles genevoises autochtones ou réfugiées. — 1. JEAN, originaire des environs de Genève, membre du Conseil des Cinquante en 1512. — 2. CLAUDE (ou Clément), orfèvre, de Lyon, bourgeois de Genève 1572, † 1627. — 3. ISAAC, orfèvre, * 26 février 1646, † 16 janvier 1698. — Voir Covelle : *LB.* — *SKL.* [C. R.]

C. **Canton de Vaud.** Familles de Villars-le-Grand et de Villeneuve, mentionnées en 1420, de Lausanne au XIXe s. [L. S.]

**BARDIN.** Famille originaire de Puisieux en Gâtinois (France), reçue à la bourgeoisie de Genève en 1583, éteinte au milieu du XIXe s. Elle s'est presque exclusivement vouée au commerce de la librairie. *Armoiries* : d'azur au chevron d'or accompagné de trois têtes de daims d'or. Variante : d'azur au daim d'argent à la barre d'or brochant. A citer parmi les libraires : 1. NOEL I, 1508-1588. — 2. NOEL II, son fils, 1556-1595. — 3. NOEL III, fils du précédent, 1590-1618. — 4. JAQUES, †1659, frère du précédent.— 5. FRANÇOIS, 1607-1678, fils de Jaques. — 6. JAQUES-FRANÇOIS, 1653-1730, petit-fils de Jaques. — 7. ISAAC-MARC, 1688-1762, fils du précédent. Il édita une gazette, paraissant deux fois par semaine, dont le résident d'Angleterre à Genève se plaignit en 1748. — 8. JAQUES, frère du précédent, docteur en médecine à Reims 1721, agrégé 1725, médecin de l'Hôpital de Genève 1730. Il collabora avec Manget à la *Bibliotheca medico-practica* et publia plusieurs poésies dans le *Mercure de France* et dans le *Journal helvétique* de 1735. — Une autre famille Bardin, venue de Seyssel, fut reçue à la bourgeoisie de Genève en 1487 et 1499 ; elle s'éteignit après deux générations. — Voir Galiffe : *Not. gen.* V, 242. — de Montet : *Dictionnaire.* — Gautier : *Médecine*, 323, 330, 435, 507. — *Journal helvétique*, mai 1747, p. 468. — Galiffe et Gautier : *Armorial.* [H. Da.]

Caspar Bardola, d'après une photographie.

**BARDOLA.** — 1. CASPAR, poète populaire romanche * 7 déc. 1831, † 16 juin 1919 à Manas (Basse-Engadine) Il fut 30 ans instituteur dans son village natal et 10 ans à Sent ; en outre agriculteur, juge, président du cercle et député au Grand Conseil pour le cercle de Remüs. Il a publié des poésies épiques et dramatiques, des drames, des pièces de circonstances, des sonnets, des légendes, des contes, des morceaux en prose, etc. Quelques-unes se trouvent dans la *Roman. Chrestomathie* de Decurtins, vol. XI. — 2. CHRISTOFFEL, fils du nº 1, * le 28 déc. 1867 à Manas, instituteur à Süs, à Angri près de Naples, et à l'institut de Schiers, à Davos-Platz et depuis 1900 à Samaden. Il publia dans les *Annalas*, vol. XXVII, un recueil de poésies et de chants ladins sous le titre de *Dasper la via* ; en outre des narrations et les biographies de Andrea Vital et de Gaudenz Barblan, ainsi qu'une étude historique sur la *Reformaziun in Engiadina.* [Ch. BARDOLA.]

**BARDONNEX** (C. Genève, Rive gauche. V. *DGS*). Com. et vge. Sa chapelle, qui dépendait du couvent de Saint-Jean près Genève est mentionnée en 1153 et 1250 ; elle était dans le décanat de Vullionnex. A la fin du XVe s., l'église de Bardonnex possédait comme annexe une chapelle fondée par les nobles de Veyrier. Les restes en sont encore visibles au premier étage de la maison forte de Bardonnex. Celle-ci, construite au XVe s., fut vendue avec le cimetière par les Bernois au bailli de Ternier lors de la conquête du pays en 1536. Au XVIIIe s., la maison forte appartenait aux nobles de Brune. Bardonnex, dès son retour à la Savoie, 1564, fit partie de la paroisse de Compesières. Au XVIIIe s., ses habitants s'efforcèrent de rassembler des fonds pour reconstruire une église, en ayant obtenu l'autorisation de l'évêque d'Annecy. En 1816, Bardonnex était compris dans la commune de Compesières, réunie à Genève à cette date, mais s'en sépara en 1851. Registres de naissances depuis 1754, de mariage depuis 1755, de décès depuis 1754. — Voir Arch. d'Etat Genève : *Grosse de Peney* I ; *Tabellion de St. Julien.* [F. FOSSÉ.]

**BARENGO,** MICHELE, de Milan, nommé archiprêtre de la collégiale de Bellinzone en 1460. En 1476, il fut accusé d'avoir trempé dans l'assassinat du duc Galeazzo-Maria Sforza à Milan, le 26 décembre. Emprisonné à Milan, il est probable qu'il réussit à se laver de cette accusation puisqu'on le trouve encore comme archiprêtre à Bellinzone jusqu'en 1483. — Voir *BStor.* 1883, 1906, 1915. — Borrani : *Bellinzona e i suoi arcipreti.* — Wirz : *Regesten.* [C. T.]

**BARETTLITOCHTER.** La barette était la coiffure officielle des membres du Conseil des Deux-Cents à Berne, dont il était indispensable de faire partie pour arriver aux hautes fonctions publiques. Tous les dix ans on procédait à des élections pour combler les vides, et cela sur présentation du Petit Conseil et des *Seize.* Ceux-ci faisaient naturellement nommer leurs fils ou leurs proches parents ; mais lorsqu'il n'y avait pas de fils, leurs filles, les Barettlitöchter, étaient très recherchées par les jeunes gens des familles patriciennes. Les mariages avec les filles des membres du Petit Conseil ou des *Seize* n'étaient pas rares avant les élections. Une Barettlitochter représentait une fiancée ayant 30 000 livres de dot. — Voir J. Bosshart : *Die Barettlitochter.* — Œchsli. [W.-J. M.]

**BARGEN** (C. Berne, D. Aarberg. V. *DGS*). Village, a donné son nom à l'ancien comté de Bargen. Il est fait mention de l'église en 1228. Le droit de patronage appartenait au XIVe s. aux von der Fluh (de la Roche) ; en 1415 il passa à Frienisberg et, lors de la Réformation, à Berne. La paroisse de Bargen fut réunie à celle d'Aarberg de 1806 à 1832 et de 1879 à 1897. On y a trouvé sur le Bargenfeld et dans la Bargenschanze des haches de l'âge du bronze moyen. Dans une grotte de la Rappenfluh, vis-à-vis de Bargen, sur la rive droite de l'Aar, on a découvert des squelettes d'un âge indéterminé. A l'époque romaine, la route d'Aventicum à Petinesca passait sur le Bargenfeld (en 1846, trouvaille de monnaies d'argent de Marc-Aurèle). La colonie romaine d'une certaine importance et la plus rapprochée se trouvait à Radelfingen. Registres de naissances depuis 1627, de mariages 1638, de décès 1733. On y voit encore des vestiges des trois remparts qui y furent construits en 1831 et 1832. 1764 : 74 feux, 243 hab., 1818 : 95 mais., 488 hab., 1850 : 673 hab., 1920 : 692 hab. — Voir A. Jahn : *Kt. Bern*, p. 357.

— v Mülinen : *Heimatkunde* VI, 69. [R. W. et O. T.]

**BARGEN** (C. et D. Schaffhouse. V. *DGS*). Ce nom, comme le précédent, est d'origine romane (räto-roman *bargia*, dialecte français *barge* = loges à foin) et pourrait signifier cabane, abri (voir *SI* IV 1549; — Meyer-Lübke : *Etymol-roman. WB* p. 66, n° 958). Bargen était primitivement propriété du couvent de Saint-Gall, qui en 884 échangea avec le comte Peringer ses propriétés à *Paragen* contre d'autres situées à Merishausen, ancien passage du Randen. Aux XIV^e^ et XV^e^ s., les Roten von Randenburg, les Wiechser Imthurn, Fulach et Winkelsheim furent également possessionnés à Bargen. C'est d'eux que l'Hôpital du Saint-Esprit à Schaffhouse acheta peu à peu la localité tout entière avec prairies, forêts, revenus et dîmes. De la fin du moyen âge et jusque dans le cours du XIX^e^ s., l'hôpital fut le seigneur foncier de Oberbargen et Niederbargen. Il y possède encore aujourd'hui de grandes propriétés, entre autres 300 hectares de forêts. L'avouerie (basse justice) d'Oberbargen et d'Unterbargen passa peu à peu, en 1375, 1378 et 1510, à l'hôpital, et après la Réformation aux mains du Conseil de Schaffhouse. Jusqu'en 1798 Bargen fit partie du haut bailliage de Merishausen. Primitivement Bargen faisait partie du comté du Hegau, puis landgraviat de Nellenburg ; après la fondation du couvent de Allerheiligen à Schaffhouse, il fut compris dans le territoire de son immunité qui, au XV^e^ s., passa à la ville de Schaffhouse. Au XIII^e^ s., Bargen était une paroisse indépendante Le patronage en fut donné à l'hôpital en 1373 par les Roten von Randenburg ; en même temps l'évêque de Constance incorpora l'église à l'hôpital. Après la Réformation, la chapelle de Bargen fut délaissée et dès lors le village dépendit de Merishausen au spirituel. Des questions de frontière concernant le «district en litige », au Nord et à l'Est de Bargen, furent réglées en 1839 par une convention avec le Grand-Duché de Bade. On a trouvé à Bargen des traces d'ancienne exploitation du fer. Le sceau de la commune porte un niveau de maçon surmonté du chapeau de la liberté helvétique. — Voir Baumann : *Forsch. z. schwäb. Gesch.* 387. — *USt G* II. — Rüeger : *Chronik.* — *Schaffhauser Festschriften* 1901. — Bächtold : *Schaffh. Pfarrpfründen.* — *Schaffh. Bauer* 1919, n° 74-76. — *Schaffh. Intelligenzblatt* 1902, 192-201. [H. WERNER.]

**BARGEN (COMTÉ DE).** Il s'étendait depuis le Jura moyen jusqu'au Stockhorn. En 965, Rodolphe II de Bourgogne confirme à l'abbaye de Moutier-Granval la possession de terres dans le comté de Bargen (Nugerol, Ilfingen, Sombeval, Tavannes, Saint-Imier, Courtelary, Péry, Reconvilliers). En 1019, Köniz est mentionné dans le comté de Bargen, et en 1076 l'église de Rueggisberg, dans un acte de confirmation, qui est contesté. — Voir *FRB.* — v. Mülinen : *Heimatkunde* VI, 69. — Poupardin : *Royaume de Bourgogne.* [R. W.]

**BARGEN, von.** † Famille de la ville de Berne, mentionnée dès 1318. — Voir *FRB.*— v. Mülinen : *Heimatkunde* VI, 73. [R. W.]

**BARGENBRÜCK.** Prieuré clunisien, fondé à Bargen, près d'Aarberg, par Bertold de Douanne, qui le remit en 1139 au Saint-Siège et en 1140 à l'abbaye de Cluny. Dans la suite, l'hôpital, de même que celui de Leuzigen, fut réuni au prieuré de Hettiswil. — Voir l'art. AARBERG. — v. Mülinen : *Helvetia sacra*, 135. — *BT* 1921, p. 174. — *ASG* 8, p. 425. [L. K.]

**BARGETZI,** OSWALD, ingénieur, * 15 mai 1856, † 27 mai 1914 à Soleure, étudia à l'Ecole polytechnique de Zurich 1875-1879, travailla à la construction de la ligne du Gothard jusqu'en 1882, en Italie 1885-1890, à Aarau 1890-1908. Dès 1908 ingénieur à Soleure et conseiller de commune. — Voir *SB* 63, 1914, p. 341 (avec portrait) [H. Br.]

**BARILLIER, BARELLIER.** Famille bourgeoise de Neuchâtel, mentionnée au XV^e^ s. et fixée à Corcelles au siècle suivant. *Armoiries* : d'azur au compas de tonnelier d'or. — 1. PIERRE, † av. 1534, lieutenant du maire de Neuchâtel 1521-1522. — 2. PIERRE, bannere

t de Neuchâtel 1530, châtelain du Landeron 1536, † aux Verrières le 21 mai 1537 au retour d'un voyage auprès de Jeanne de Hochberg. — 3. JEAN, frère du n° 2, notaire 1525, assiste aux Audiences générales de 1532 en qualité de commissaire général du comté, secrétaire d'État 1529-1553, receveur 1544 et châtelain de Boudry 1546-1550, conseiller d'État avant 1548, † 1553. Il fut anobli en 1550. — 4. LOUIS, fils du n° 3, maire de La Côte 1579, receveur de Colombier 1582, conseiller d'État 1583, † 1599. — 5. JONAS, fils du n° 4, notaire 1588, des Quatre-Ministraux de Neuchâtel 1599, maire de Cortaillod la même année, maire de La Côte 1601, maître bourgeois de Neuchâtel 1610, conseiller d'État 1611, † 1620. Il a laissé un manuscrit sur les *Monuments parlans de Neuchâtel*, dont on ne possède que quelques fragments qui ont été publiés dans *MHN* I-II, et dans *MN* 1899-1900. — 6. LOUIS, fils du n° 5, maire de Lignières 1648-1684. La famille Barillier s'est éteinte au XVIII^e^ s. — Voir *Biographie neuchâteloise.* — Quartier-la-Tente : *Les familles bourgeoises.* — *MN* 1904, p. 120. — Piaget : *Doc. inédits sur la Réformation.* [L. M.]

**BARINE,** ARVÈDE. Pseudonyme de M^me^ Ch. VINCENT. Voir ce nom.

**BARISCOURT, de.** Famille noble qui tirait son nom du village de Bariscourt, ancien nom de Bassecourt; elle porta aussi le nom de VON ALTDORF. *Armoiries* : d'or emmanché de sable à trois pièces mouvantes de dextre. — MANGOLD et CONO sont mentionnés en 1181. — HENRI, prieur puis abbé de Bellelay de 1337 à sa mort 1350. — JEAN, abbé de Bellelay 1358-1365. — JEAN-HENRI, châtelain du Schlossberg 1399. La famille s'éteignit en 1535. Une branche de la famille, les BLAYER DE BARISCOURT, a joué un certain rôle dans le comté de Neuchâtel au XV^e^ s.— V. Art. BLAYER. — Trouillat. — Notes de A. Daucourt, archiviste à Delémont. [L. M.]

**BARLATAY, BARLATHAY.** Famille d'Outre-Vièze dans la Châtellenie de Monthey (Valais). — CYPRIEN, * 1827 à Monthey, juge de sa commune, président du tribunal de district, député au Grand Conseil, conseiller aux Etats, juge, puis président de la Cour d'appel du canton du Valais. Il prit part en qualité de capitaine à la campagne du Rhin en 1856. Dans l'industrie hôtelière, il contribua à faire connaître le vallon de Morgins, où il construisit le grand hôtel. † le 22 fév. 1891. [Ta.]

Cyprien Barlatay, d'après une photographie.

**BARMAN.** Famille de Saint-Maurice (Valais), Daviaz (Massongex) et Vérossaz, qui a compté plusieurs officiers au service étranger. — 1. MAURICE, chanoine de Saint-Maurice, * à Saint-Maurice le 26 juillet 1785, curé de Bagnes 1815, puis de Choëx où il mourut en 1858. — 2. ***Joseph-Hyacinthe,*** * 1800, docteur en droit à Turin, président du tribunal du district de Saint-Maurice et député au Grand Conseil. Après les événements de 1839-1840,

Joseph Barman, d'après une photographie.

il présida le nouveau corps législatif élu selon le système proportionnel. Mais après la défaite du Trient, de 1844, il fut forcé de s'exiler et se retira à Vevey puis à Lausanne, où il ouvrit un cours à l'académie. Il se rendit ensuite à Paris où il entra en relations avec Lamartine et Thiers. Le 22 mai 1848, la Confédération suisse le nomma chargé d'affaires auprès de la République française et le désigna comme commissaire à l'Exposition universelle de 1855. Promu colonel fédéral le 31 janvier 1852; auteur d'un opuscule : *Les chemins de fer à bon marché*. En 1856, il publia un rapport sur l'affaire de Neuchâtel. Le 26 juin 1856 il devint ministre de la Confédération à Paris, mais fut rappelé le 23 septembre 1857 et remplacé par Kern. Il quitta Paris à la veille du siège de 1870. Il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur. — 3. LOUIS-GASPAR, frère du nº 2, 1805-1890, s'engagea au service papal puis entra dans l'armée fédérale dont il devint colonel. Conseiller national de 1861 à 1872, commissaire de la Confédération à Genève lors des troubles du 22 août 1864. — 4. AMBROISE, frère du nº 1, chanoine de Saint-Maurice, où il naquit en 1807, prieur de Vétroz 1836, procureur-général 1849, puis curé d'Evionnaz, † au couvent de Saint-Maurice le 15 mars 1890. — 5. ***Maurice***, * 1808 frère des nºs 2 et 3. Président de Saillon, député au Grand Conseil, il joua un rôle en vue dans les événements de 1840 en conduisant les Bas-Valaisans jusqu'à Sierre après le combat de Saint-Léonard, ce qui entraîna la chute du gouvernement sécessionniste haut-valaisan de 1839 à 1840. Devenu, avec Joris, l'âme du soulèvement de 1844, il dut quitter le pays après la défaite du Trient et se retira à Vevey où il écrivit *La contre-révolution en Valais*. Rentré dans son canton en 1847, après la chute du Sonderbund, il ouvrit l'Assemblée populaire du 2 décembre 1847, fit partie du nouveau Conseil d'Etat dont il fut le chef autorisé jusqu'à 1853. Conseiller national de 1848 à 1857, colonel en 1851. Il mourut le 5 août 1878 à Saillon. [Ta.]

Maurice Barman, d'après une photographie.

**BARMES, BARMAZ.** Famille genevoise originaire de la région de Vétraz (Haute-Savoie) ayant donné un membre du Conseil des cinquante en 1513, reçu à la bourgeoisie en 1487, et un membre du Conseil des CC en 1528, reçu à la bourgeoisie en 1525, tous deux nommés CLAUDE. — Voir Covelle : *LB*. — Galiffe et Gautier : *Armorial*. [C. R.]

**BARMETTLER, (an BARMETTLEN, an PARMETTLEN).** Famille du Nidwald, éteinte à Engelberg, originaire de Barmettlen, propriété dans la vallée d'Engelberg. La famille se répandit déjà au XVe s. dans le Nidwald ; avant 1498 à Ennetmoos, dès 1537 à Stans, 1555 et 1580 à Wolfenschiessen, 1636 à Buochs. *Armoiries* : d'or à un bouquetin rampant sur trois monts de sinople. — 1. HEINRICH, du Nidwald, représente en 1498 Ennetmoos dans un différend avec le gouvernement ; il est probablement l'ancêtre de la branche d'Ennetmoos. — 2. PETER, représentant de la vallée d'Engelberg, est nommé administrateur du couvent d'Engelberg en 1558 par les cantons protecteurs. — 3. PHILIPP, de Wolfenschiessen, trésorier du pays 1614-1623, bailli de Baden 1624, † de la peste le 14 décembre 1629. — 4. MATHIAS, d'Ennetmoos, chapelain à Stans 1604, curé à Geiss (Lucerne) 1607-1614, à Lötschen (Valais) 1615, vicaire 1620, puis curé à Stans 1626. Il entra en conflit avec les capucins pour avoir osé s'élever contre les nombreuses persécutions infligées aux sorciers. Il dut résigner ses fonctions en 1632, rentra dans la vie privée en devenant le confesseur du nouveau couvent de femmes de Santa Klara et fonda de ses deniers la prébende du chapelain de cette maison en 1654. † le 8 janvier 1658. (Voir *Nidwaldner Kalender* 1882.) — 5. KASPAR, prêtre et chapelain à Beckenried 1661-1684, construisit la chapelle de Dallenwil et de ses propres ressources l'église du couvent de Seedorf, où il fut enterré ; † le 19 juillet 1703. Son portrait est au couvent de Seedorf. — Voir Collections du chapelain A. Odermatt (au Musée hist. de Stans). — *Stammbücher von Nidwalden*. [R. DURRER.]

**BARMIS von, de BALMIS, de BAUMES,** PETER, d'abord moine à Rueggisberg, puis de 1383 env à 1429 prieur du prieuré clunisien de Hettiswil. — Voir *AHVB* XI, 356. — *BT* — *KF* II, 194. [H.T.]

**BARNAUD,** BARTHÉLEMY, 1692-1747, de La Mure en Dauphiné, d'une famille réfugiée pour cause de religion à Lausanne. Pasteur à Rossinières 1725, à la Tour 1728-1747, il refusa de signer la formule du *Consensus*. Il a écrit des *Mémoires pour servir à l'histoire des troubles arrivés en Suisse à l'occasion du Consensus*, 1726, puis des commentaires sur le Nouv. Test. — BARTHELEMY-ABRAM-LOUIS, 1732-1775, neveu du précédent, chirurgien à Lausanne. Dans la descendance de celui-ci se trouvent trois pasteurs : SAMUEL-LOUIS, 1765-1845, past. à Bière, Commugny et Etoy ; CH. FRANÇOIS-LOUIS, 1808-1864, past. à Apples, et EUGÈNE, 1840-1915, past. de l'Église libre à Coppet, Moudon, Yverdon ; auteur de diverses brochures de circonstance. [G.-A. B.]

**BARNI,** ***Jules***-Romain, * à Lille le 30 mai 1818, fut nommé le 25 juin 1861 prof. d'histoire générale à l'Académie de Genève. L'année suivante il soulève de violentes protestations pour avoir attaqué Calvin et fait l'apologie de Servet. Il démissionna de ses fonctions et fut nommé professeur honoraire le 2 juin 1868 ; il continua cependant ses conférences publiques très fréquentées, faites à l'Hôtel de Ville. En 1867, Barni fonda la *Ligue internationale de la paix et de la liberté*, et du 9 au 12 septembre 1868 il présida à Genève le Congrès international de la paix. Après la chute de Napoléon III il retourna en France, devint inspecteur général de l'instruction publique et député. † le 4 juillet 1878 à Mers (Somme). De ses œuvres écrites à Genève, les principales sont : *Les martyrs de la libre pensée* ; *Napoléon et son historien, M. Thiers* ; *Histoire des idées morales et politiques en France au XVIIIe s.* ; *La morale dans la démocratie*. — Voir A. Dide : *Jules Barni*. — Otto Karmin : *Jules Barni und seine Verdienste um die Ausbreitung der deutschen Philosophie in Frankreich* (avec bibliographie). [† O. K.]

**BARNI,** JEAN-BAPTISTE **de,** de Lodi, archevêque d'Edesse, nonce du pape près la Confédération du 23 avril 1731 au 3 mars 1739. Il ramena d'abord le siège de la nonciature d'Altdorf à Lucerne, ville qui avait été abandonnée par son prédécesseur le 28 octobre 1725 à la suite de l'affaire de Udligenswil. Le 27 octobre 1731, il obtint du Conseil de Lucerne la levée du bannissement prononcé contre le curé d'Udligenswil six ans auparavant. En 1732, il prit part à la consécration des reliques de Nicolas de Flue à Sachseln. Il devint cardinal en 1743 et mourut à Ferrare le 26 janvier 1754. — Voir Balthasar : *Helvetia*. — Steimer : *Die päpstlichen Gesandten in der Schweiz*. — *AS* I. [P.-X. W.]

**BARO** ou **BARRO.** Voir TORRICELLA.

**BAROCHE** (C. Berne, D. Porrentruy). Région comprenant le village de Charmoille, qui en était autrefois le chef-lieu, ainsi que ceux de Miécourt, Fregiécourt, Pleujouse et Asuel. Sous les évêques de Bâle elle formait une seule paroisse. Il est possible que ce fut l'évêque Bourcard de Fenis qui, en sa qualité de souverain de cette partie de l'Ajoie, en fit don à l'église de Bâle. Elle était la seule paroisse de l'Ajoie relevant du diocèse de Bâle et ne fut donc pas comprise dans l'échange de 1779. — Voir art. AJOIE et CHARMOILLE. — Vautrey : *Notices* I. [G. A.]

FIN DU TOME PREMIER.